



HAL
open science

L'immigration ivoirienne en Tunisie : une géographie politique du contrôle social en mobilité

Camille Cassarini

► **To cite this version:**

Camille Cassarini. L'immigration ivoirienne en Tunisie : une géographie politique du contrôle social en mobilité. Sciences de l'Homme et Société. Aix Marseille Université, LPED; Institut de Recherche pour le Développement (IRD), 2022. Français. NNT : . tel-04359784

HAL Id: tel-04359784

<https://hal.science/tel-04359784v1>

Submitted on 21 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

THÈSE DE DOCTORAT

Soutenue à Aix-Marseille Université
le 14/11/2022 par

Camille Cassarini

L'immigration ivoirienne en Tunisie : Une géographie politique du contrôle social en mobilité

Discipline

Géographie

École doctorale

École doctorale 3555 : espaces cultures et sociétés

Laboratoire/Partenaires de recherche

Laboratoire Population Environnement et Développement

- **Composition du jury**
- **Olivier Pliez** Rapporteur
- Directeur de recherche CNRS, ART-DEV, Montpellier
- **Camille Schmoll** Rapporteuse
- Directrice d'Études EHESS, Géographie-cités, Paris
- **Francis Akindes** Examineur
- Professeur à l'université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- **Florence Boyer** Examinatrice
- Chargée de recherche à l'IRD, URMIS, Paris
- **Hassan Boubakri** Président du jury
- Professeur de géographie à l'Université de Sousse, Tunisie
- **Hubert Mazurek** Directeur de thèse
- Directeur de Recherche IRD, LPED, Marseille
- **Sophie Bava** Co-encadrante
- Chargée de recherche IRD, LPED, Marseille
- **Charles Grémont** Co-encadrant
- Chargé de recherche IRD, LPED, Marseille

AFFIDAVIT

Je soussigné, *Cassarini Camille*, déclare par la présente que le travail présenté dans ce manuscrit est mon propre travail, réalisé sous la direction scientifique de *Mazurek Hubert, Bava Sophie et Grémont Charles*, dans le respect des principes d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité inhérents à la mission de recherche. Les travaux de recherche et la rédaction de ce manuscrit ont été réalisés dans le respect à la fois de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et de la charte d'Aix-Marseille Université relative à la lutte contre le plagiat.

Les travaux présentés dans ce manuscrit n'ont pas été précédemment soumis en France ou à l'étranger dans une version identique ou similaire dans le cadre d'un autre processus d'examen ou de soutenance.

Fait à Marseille

le 05/09/2022

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

Publications

Articles :

Cassarini, C. (2020). L'immigration subsaharienne en Tunisie : de la reconnaissance d'un fait social à la création d'un enjeu gestionnaire. *Migrations Société*, (1), 43-57.

Cassarini, C. (2021). « La professionnalisation de l'assistance aux migrants en Tunisie », Dossier « L'ordinaire des politiques et des parcours migratoires », *Métropolitiques*.

Cassarini, C. (2022). « Dynamiques socio-politiques et territorialités de l'immigration ivoirienne en Tunisie ». *L'Année du Maghreb*, n° 27, 201-221.

(À venir) :

Cassarini, C. (2023). « Usages et effets des programmes de lutte contre la traite des personnes dans les espaces associatifs de la migration : regards croisés entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie ». *L'Espace Politique*

Cassarini, C. (2023). « Des mobilités dans un espace de libre-circulation intra-africain : le cas de l'immigration ivoirienne en Tunisie ». *Atlas de la liberté de circulation*, Migreurop.

Breda, G, Cassarini, C, Giusia, C. (2023) : « La Tunisie post-révolutionnaire face à ses migrations », *Afrique(s) en Mouvement* n°6 : La Tunisie post-révolutionnaire face à ses migrations

Cassarini, C. (2024). « Le « panafricanisme entrepreneurial » au service de la gestion internationale des migrations en Tunisie ». *Cahiers d'Études Africaines*

Cassarini, C. (2024). « Les entrepreneurs de l'immobilité : Ascensions, participations et contestations dans la lutte contre l'émigration irrégulière en Côte d'Ivoire »

Notes de lecture :

Cassarini, C. (2019). Viti, Fabio (dir.): *La Côte d'Ivoire et ses étrangers*. Paris: L'Harmattan, 2016. 271 pp. *Anthropos*, 114(1), 299-300.

Cassarini, C. (2020). Perrin, Delphine ; Mazzella, Sylvie (dir.): *Frontières, sociétés et droits en mouvement : dynamiques et politiques migratoires de l'Europe au Sahel*, Bruxelles : Bruylant, 2019, 306 p. *Migrations Société* 2020/4 (N° 182)

Participations à des colloques et séminaires

2018

« *Champ de l'assistance et contrôle migratoire dans le sud tunisien* », école thématique « Le Sahara : de la zone frontière à l'espace nodal de « l'Afrique Méditerranéenne » (Antiquité – Temps présent) » Organisé par l'École Française de Rome du 19 – 23 mars 2018, Rome, Italie.

« *Vers des territoires de l'assistance ? Acteurs et dispositifs d'assistance aux migrants en Tunisie.* » Rencontres des Jeunes Chercheur.e.s en Études Africaines (JCEA), « *Les Afriques en débat* ». Organisé par Aix-Marseille Université, du 9 au 12 juillet 2018, Marseille.

« *L'OIMisation de l'assistance aux migrants en Tunisie* », colloque international « *De l'émigration empêchée à l'immigration piégée, les migrations sous contraintes* », organisé par l'Université de Picardie, du 20 au 21 novembre 2018, Amiens.

2019

« *La Tunisie et ses migrations africaines : pays de « transit » ou « d'immigration »? éléments de compréhension d'une ambiguïté entretenue* », workshop « *Migrations, mobilités et circulations intra-africaines* » organisé par l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) et le Zentrum für interdisziplinäre Afrikaforschung (ZIAF), du 28 février au 1 mars 2019, Tunis, Tunisie.

« *Les migrations subsahariennes en Tunisie : des territoires de l'aventure aux territoires de l'assistance* », 26^e journée d'études Géo'rizon « *Migrer, une géographie de l'errance* » organisée par le Département Géographie & Aménagement de l'Université Savoie Mont Blanc (USMB), le 26 avril 2019, Chambéry.

« *Dépolitiser l'assistance aux populations migrantes : Imaginaire, arène et figures de l'expert/ militant en Tunisie depuis 2011* », édition 2019 de l'École d'été du Cherpa « *Ancrer les circulations : Pour une approche par les acteurs, les espaces et les rapports de pouvoir* », du 26 au 28 juin 2019, Science Po Aix en Provence.

« *Les enjeux de la construction du récit de l'immigration africaine en Tunisie : Quand le discours humanitaire tente de redessiner l'espace migratoire* », workshop « *Récits et débats locaux sur la migration. Dits et non-dits de l'expérience du départ et*

Abstract

du retour. » organisé par l'Institut Point-Sud et l'Université de Bamako, du 1 au 6 octobre 2019, Bamako, Mali.

2021

« *De Port-Bouët à Sfax : Trajectoires et espaces de l'immigration ivoirienne en Tunisie* », workshop « Patrimoine, Migration et Développement Durable dans le Sud tunisien et en Méditerranée » organisé dans le cadre du projet Twinning H2020 SfaxForward les 8 et 9 février 2021 (en ligne).

« *Les contours d'un groupe stratégique en mobilité : les Bété et Baoulé en Tunisie* », séminaire du LMI Movidia, 2 septembre 2021, LPED, Marseille

« *Des Ivoiriens sur la route ? la construction d'un nouvel espace migratoire international ivoirien.* ». Séminaire des doctorants de la Chaire Unesco de l'Université de Bouaké, 26 novembre 2021, Bouaké.

« *Les entrepreneurs sociaux de la migration, des figures au service de la gestion internationale des migrations ? Le cas de l'immigration subsaharienne à Sfax (Tunisie)* ». Workshop 'Reinventing circulations at times of 'crisis' in West Africa', Colloque international de l'APAD 2021 'Les circulations dans le Sud global : ethnographies des échanges mondialisés ». Du 29 novembre au 3 décembre 2021, Lomé, Togo.

2022

« *L'immigration ivoirienne en Tunisie : une géographie politique du contrôle social en mobilité* ». Atelier « Formations aux méthodes de recherche et d'écriture en sciences humaines et sociales » de la 5^{ème} édition de l'École Doctorale Itinérante, IRMC, Université de Bouaké. Du 11 au 18 juin 2022, Bouaké, Côte d'Ivoire.

(À venir)

« *La négociation d'une territorialité ivoirienne dans l'espace urbain en Tunisie* ». Atelier « Migrations et changements urbains en méditerranée, une approche comparée Nord/Sud » - Forum Insanyat Tunis 2022, du 20 au 24 septembre 2022, Université de la Manouba, Tunis, Tunisie.

Abstract

Since the late 1990s, Tunisia has been considered one of the European Union's main partners in the "fight against irregular immigration" in the Mediterranean. This country has participated in the implementation of all the migration control instruments developed by states and international organizations. However, like other countries in the region, Tunisia is also affected, "from the bottom", by multiple migration dynamics from the entire African continent and, particularly since the 2000s, from the Ivory Coast. Since the mid-2010s and the setting up of the "migration crisis" register, this population is structurally considered as being "in transit" to the European coasts. It is therefore the target of multiple control and immobilization mechanisms implemented, on the one hand by the Tunisian state, but also by a set of humanitarian or development organizations. In Tunisia, this migration dynamic was considered as a consequence of the Choucha camp event, the first refugee camp opened in Tunisia following the Libyan conflict, in 2011. Since that date, all African migration to Tunisia has been considered as the product of a "disruption" of the Euro-African migration system, and Ivorian immigration is considered the main one. It is in this context that this thesis proposes a new reading of Ivorian migration dynamics in Tunisia. Based on data collected in Ivory Coast and Tunisia, and through a historical perspective of migration in the country, it is shown that Ivorian mobilities have been built through the socio-political changes of the last two decades as well as a reconfiguration of the imaginary politics of success in the country. Through these elements, this thesis shows that Ivorian immigration is strongly built around migratory networks animated by multiple figures of mobility entrepreneurs. Based on the cases of Medenine and Sfax, this thesis sheds light on the way in which international organizations have participated in the construction of a migration management market in Tunisia and have developed a set of immobilization devices around these populations. Through the study of several trajectories of migrants engaged in migration management programs, it is shown how the engagement in the promotion of immobility has become a new modality of social success and a new dimension of migration projects. More broadly, the theoretical contribution of this thesis is to consider the governmentality of migration, no longer in an exogenous and coercive perspective, but rather through its logics of appropriation and insertion into migratory imaginaries and projects.

Résumé

La Tunisie est considérée, depuis la fin des années 1990, comme un des principaux pays partenaires de l'Union européenne dans la « lutte contre l'immigration irrégulière » en Méditerranée. Ce pays a participé à la mise en œuvre de l'ensemble des outils de contrôle des migrations élaborés par les États et les organisations internationales. Pourtant, à l'instar des autres pays de la région, la Tunisie est aussi travaillée, « par le bas », par de multiples dynamiques migratoires en provenance de l'ensemble du continent africain et, particulièrement depuis les années 2000, de la Côte d'Ivoire. Depuis le milieu des années 2010 et l'installation du registre de la « crise migratoire », cette population est structurellement considérée comme étant « en transit » vers les côtes européennes. Elle est de ce fait la cible de multiples dispositifs de contrôle et d'immobilisation mis en œuvre, d'une part par l'appareil étatique tunisien, mais aussi par un ensemble d'organisations humanitaires ou développementistes. En Tunisie, cette dynamique migratoire a été considérée comme la conséquence de l'évènement du camp de Choucha, premier camp de réfugiés ouvert en Tunisie à la suite du conflit libyen, en 2011. Depuis cette date, toutes les migrations africaines en Tunisie sont considérées comme le produit d'un « dérèglement » du système migratoire euro-africain et l'immigration ivoirienne en est considérée comme le principal. C'est dans ce contexte que cette thèse propose une nouvelle lecture des dynamiques migratoires ivoiriennes en Tunisie. À partir de données récoltées en Côte d'Ivoire et en Tunisie, et à travers une mise en perspective historique du fait migratoire dans le pays, il est démontré que les mobilités ivoiriennes se sont construites à la faveur des changements sociopolitiques de ces deux dernières décennies ainsi que d'une reconfiguration des imaginaires politiques de la réussite dans le pays. À travers ces éléments, cette thèse montre que l'immigration ivoirienne est solidement construite autour de réseaux migratoires animés par de multiples figures d'entrepreneurs de la mobilité. À partir des cas de Médénine et Sfax, cette thèse éclaire la manière dont les organisations internationales ont participé de la construction d'un marché de la gestion migratoire en Tunisie et ont développé un ensemble de dispositifs d'immobilisation autour de ces populations. À partir de l'étude de plusieurs trajectoires de personnes en migration engagées dans des programmes de gestion des migrations, il est montré comment l'engagement dans la promotion de l'immobilité s'est constituée en nouvelle modalité de réussite sociale et en nouvelle dimension des projets migratoires. Plus largement, la contribution théorique de cette thèse consiste à envisager la gouvernementalité des migrations, non plus dans une perspective exogène et coercitive, mais plutôt à travers ses logiques d'appropriations et d'insertion dans les imaginaires et projets migratoires.

Résumé

Remerciements

L'aventure qui s'achève ici n'aurait pu être menée à bien sans les boussoles qui m'ont guidé durant ces années.

À mes directeurs, Charles Grémont, Sophie Bava et Hubert Mazurek, je tiens à vous dire merci. Merci pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces cinq années. Merci de m'avoir guidé sans contrainte et toujours avec bienveillance. Votre accompagnement attentif et complémentaire, souvent critique et toujours constructif, m'a permis de ne jamais flancher et de toujours y croire.

Je tiens chaleureusement à remercier les membres du Laboratoire Population Environnement et Développement pour ces cinq années riches en bienveillance et en soutien. Par vos mots et nos discussions, vous avez toutes et tous participé, à votre manière, à ce que ce travail se déroule dans de bonnes conditions. Je souhaite également remercier les camarades qui ont accompagné ce travail et son écriture, en début ou en fin de parcours : Nelly, Célia, Ante, Ibrahim, Mélanie, Marie-Do, Hicham, Firmin, Artadji, Julie, Anne-Gaëlle, Alizée.

Cette thèse est aussi le fruit d'une équipe de recherche qui a toujours su se montrer présente et enrichir mes questionnements. À toute l'équipe migration / Tukkiman du LPED, Delphine Perrin, Sylvie Bredeloup, Régis Minvielle et Marie-Laurence Flahaux, je tiens vous remercier pour votre soutien et votre sympathie. Je ne pourrai oublier également toute l'équipe de MOVIDA, proche ou lointaine, qui a su faire preuve d'un véritable soutien à mon travail et qui lui a aussi permis d'éclore : Jérôme Lombard, Florence Boyer, Harouna Mounkaïla, Stéphanie Lima, Khadidja Medani, Anissa Maâ, merci à vous.

La Tunisie et la Côte d'Ivoire n'auraient pas été les mêmes sans les rencontres que j'ai pu y faire. Merci à Ali d'avoir cru en moi et de m'y avoir envoyé lorsque je n'étais qu'un apprenti géographe. Merci à Hassan Boubakri pour son soutien tout au long de cette thèse. À Haïfa, Perrine, Audrey, Amine, Hortense, Diane, Théo et Mohamed, la bande de l'hôtel Lafayette, merci pour tous les moments que nous y avons vécu.

Je n'aurais pu vivre à Sfax sans les amis que j'y ai rencontrés. À celles et ceux qui m'ont guidé, qui m'ont donné de leur temps et qui m'ont donné à voir des fragments de leurs vies, merci. À toi aussi Mahmoud, compagnon de route et d'aventure. À celles et ceux dont je ne peux citer les noms ici, mais qui se reconnaîtront.

Remerciements

Je dois aussi remercier celles et ceux qui ont fait que cette thèse a pu respirer, en musique ou en fête. Luc, Valentin, Ismaël, Alexis, Bastien, Théo, Virgile, Stéphane, Sophie, Gégé : merci pour votre amitié et votre infaillible soutien.

Enfin, je dois aussi ce travail à ma famille, des deux côtés de la Méditerranée, qui a toujours cru en moi et m'a soutenu. À toi Sarah, qui m'accompagne depuis toutes ces années qui a toujours su trouver les mots justes. À Mani et Carmen, à mon oncle Ahmed, à mes parents : merci pour votre amour et les racines que vous m'avez donnés.

Liste des Abréviations

AESAT : Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie

AIVAS : Association des Ivoiriens actifs de Sfax

AGMI : Agenda pour la gestion internationale des migrations

ARV : Aide au retour volontaire

BAD : Banque africaine de développement

CNLTP : Commission nationale de lutte contre la traite des personnes

COE : Conseil de l'Europe

CRT : Croissant rouge tunisien

FESCI : Fédération estudiantine et scolaire de la Côte d'Ivoire

FPI : Front populaire ivoirien

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

INLTP : Instance nationale de lutte contre la traite des personnes

MDM : Médecins du monde

MSF : Médecins sans frontières

OIG : Organisations intergouvernementales

ONG : Organisations non-gouvernementales

ONUDD : l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime

OIM Organisation Internationale pour les Migrations

OSC : Organisations de la société civile

RCD : Rassemblement constitutionnel démocratique

SAA : Syndicat agricole africain

TTA : Tunisie terre d'asile

UE : Union Européenne

Liste des Abréviations

Sommaire

RESUME	431
REMERCIEMENTS	10
LISTE DES ABREVIATIONS	12
SOMMAIRE	14
PROLOGUE	16
INTRODUCTION GENERALE	20
PARTIE 1 : L'IMMIGRATION IVOIRIENNE DANS LA FRONTIERE : ASSISES THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES D'UN OBJET DE RECHERCHE	29
PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES	29
CHAPITRE 1 : EMPIRIE, METHODOLOGIE ET UNIVERS THEORIQUES	33
CHAPITRE 2 : ESPACES ET TEMPORALITES DE L'IMMIGRATION SUBSAHARIENNE EN AFRIQUE MEDITERRANEENNE : LES CONTEXTES D'UN OBJET SCIENTIFIQUE	72
CONCLUSION DE LA PARTIE 1	99
PARTIE 2 : LES IVOIRIENS EN QUETE DE REUSSITE : DES OUEST-AFRICAINS « PAS COMME LES AUTRES »	101
INTRODUCTION : DES IVOIRIENS EN TUNISIE ?	101
CHAPITRE 3 : UNE ETHNICITE POLITIQUE IVOIRIENNE AU PRISME DES MIGRATIONS	121
CHAPITRE 4 : DES IVOIRIENS EN QUETE D'AILLEURS	146
CHAPITRE 5 : ESPACES ET EXPERIENCES COLLECTIVES DE L'IMMIGRATION IVOIRIENNE EN TUNISIE	181
CONCLUSION DE LA PARTIE 2	221
PARTIE 3 : LA PRODUCTION DU CONTROLE MIGRATOIRE EN TUNISIE : LES MIGRANTS DANS L'ARENE HUMANITAIRE	226
INTRODUCTION : 2011, UNE REVOLUTION POUR LES MIGRATIONS ?	226
CHAPITRE 6 : « CONSTRUIRE L'IMPASSE » : DE LA DIVERSITE DES SITUATIONS A L'UNIFORMITE D'UN CADRE GESTIONNAIRE	244
CHAPITRE 7 : LE MARCHÉ ASSOCIATIF DE « LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES »	298
CHAPITRE 8 : LES ENTREPRENEURS DE L'IMMOBILITE	322
CONCLUSION DE LA PARTIE 3	361
CONCLUSION GENERALE	365
POUR UNE GEOGRAPHIE DU CONTROLE SOCIAL EN MOBILITE	367
LES MIGRANTS CONTRE LES FRONTIERES ?	373
ÉPILOGUE	375
BIBLIOGRAPHIE	379
TABLE DES ILLUSTRATIONS	399
ANNEXES	403
TABLE DES MATIERES	426

Sommaire

Prologue

« La mise en relation des peuples du monde, les uns avec les autres, a eu lieu sans qu'émerge un mouvement politique adéquat, ce qui a permis l'expansion des violences, celles des États ou des organisations internationales, et en écho aux premières, celles des individus ou des groupes privés. La faiblesse du droit international, liée à la structure de la société internationale, confirme des carences qui appellent un autre mode de fonctionnement. » (Chemillier-Gendreau 2013, p. 87)

Sfax, jeudi 7 juin 2018

Il est 7 h 30 lorsque mon téléphone sonne. Sorti de ma torpeur matinale, je décroche sans même regarder qui m'appelle, mais la communication coupe dans la seconde qui suit. Trois messages reçus depuis 6 h 30. Le dernier est sans appel : « Viens à la Maison du Droit et des Migrations dès que tu peux. Très urgent ». L'autrice de ce message est Katja, ma collègue et camarade avec qui je partage mon travail de recherche depuis mars 2017. Après avoir avalé un café, je traverse le dédale de chemins du quartier de la mosquée Taktak et parcours le kilomètre qui me sépare de la route de Tunis, seul point où l'on peut attraper un taxi. Dix minutes plus tard, j'emprunte l'ascenseur et tape à la porte de la permanence de la Maison du Droit et des Migrations de Sfax, situé dans le centre-ville. La porte s'ouvre et j'aperçois Anne dans l'entrebâillement de la porte d'un bureau. Tout s'éclaire. Anne est ici depuis 6 h du matin parce qu'elle a nulle part où aller. Je suis en même temps heureux de la savoir en vie, et inquiet de la voir dans cet état. Anne est perdue, son regard submergé par les larmes semble ne pouvoir s'accrocher à aucun élément de la pièce dans laquelle elle est. Toute sa vie en Tunisie tient dans les deux cabas Carrefour qui l'entourent. Deux années de vie. Anne est vivante, mais ce qui l'accrochait à la vie n'est plus et soudain, le sens de son voyage devient plus difficile à trouver.

Anne est arrivée en Tunisie en 2016 avec son mari. Elle a laissé ses deux enfants au pays, chez sa mère. Leur terre natale, la Côte d'Ivoire, ne les faisait plus rêver. Depuis 2011 et la crise postélectorale, quelque chose s'était rompu dans leur vie commune et dans le sens qu'ils voulaient y donner. L'avenir

Prologue

s'était obscurci. Alors, quand le cousin d'Anne leur a parlé de la Tunisie, ils n'ont que peu hésité. Il faut dire qu'Anne avait déjà pensé à partir, toute seule, quelques années auparavant. Une amie intime l'avait invitée à Bamako où, mariée à un Français, elle y tenait un hôtel avec piscine. C'est dans cette piscine qu'Anne a appris les rudiments de la natation, ou plutôt, de son humble avis, de la flottaison... À Bamako, elle avait entendu parler de ces aventuriers qui partent au Nord, qui bravent le désert, la soif, pour arriver en Libye et peut-être, tenter une traversée pour l'Europe. Sans façon pour elle, se disait-elle, trop risquée et puis, après tout, elle venait de Côte d'Ivoire et « *en Côte d'Ivoire, on a tout ce qu'il faut, pas besoin de partir* ». Après deux semaines d'un séjour qu'elle n'a pas oublié, Anne est rentrée à Abidjan. C'était en 2012.

De son aveu, quelque chose avait changé dans son esprit à partir de ce moment. Peut-être que le monde ne se limitait pas à la Côte d'Ivoire, finalement. Anne n'avait jamais manqué de rien, elle avait toujours eu un passeport, son père avait des terres, ses frères travaillaient dans la banque et dans la fonction publique. Elle n'avait jamais trop su ce qui lui plaisait. Après son bac et avoir enchaîné des petits boulots, couturière, coiffeuse, fait du commerce de vêtement entre San Pedro et Abidjan, Anne avait accumulé un petit pécule. 1 million de CFA. Que faire de cet argent ? Partir ? Pourquoi pas, finalement ? « *Qui cherche, trouve* », m'a-t-elle dit. Anne voulait partir à l'aventure. Elle s'est mise en quête d'un « contact » et après l'avoir cherché, elle l'a finalement trouvé. Son plan était de prendre le bus jusqu'à Bamako, et de là, rejoindre Agadez, pour partir finalement vers la Libye et peut-être ailleurs ensuite, qui sait. Anne avait versé des arrhes, 300 000 CFA, à ce contact, mais quelque chose l'empêchait de partir. Elle n'a jamais réellement mis de mots sur cette intuition, mais au dernier moment, elle se résigna. Elle perdit son argent, mais peu de temps après, elle rencontra celui qui allait partager sa vie jusqu'au 2 juin 2018, Sylvain.

Avec Sylvain, la vie était, d'un seul coup, différente. Il avait déjà été marié et avait deux enfants de sa précédente femme, mais peu importe, c'était lui l'homme de sa vie, et avec lui qu'elle allait enfin se projeter. C'était en 2013 et Anne donna naissance à deux enfants. Les choses étaient toutefois compliquées pour eux. Pas vraiment de « chez eux », une dépendance financière à sa famille et une quête de stabilité qui se faisait attendre. Sylvain, malgré sa licence en infographie, ne trouvait pas de travail. Alors, quand en 2015, un cousin leur parla de la Tunisie, les possibles s'étaient subitement

Prologue

ouverts. Les enfants confiés à sa mère, Anne et Sylvain prirent leur avion pour Tunis. De là, ils furent emmenés à Sfax où chacun trouva un travail. Elle fut « placée » dans une riche famille de la banlieue sfaxienne où elle travaillait en tant que « couchante », c'est-à-dire femme de ménage, nounou et cuisinière en même temps. Lui avait enchaîné les petits boulots réservés aux hommes, manœuvres, gardiens, jardiniers... Les six premiers mois avaient été durs. Plus d'intimité et une séparation physique qu'heureusement, le téléphone venait compenser. Malgré tout, pour une fois, l'argent rentrait. Deux ans plus tard, au mois de mai 2018, Sylvain commençait à s'impatienter. La valeur du dinar chutait, les pénalités augmentaient¹, et la possibilité de rentrer au pays avec un bon pécule s'éloignait de jour en jour. Alors Sylvain et Anne prirent la décision de jouer leur « va-tout », partir et tenter « Lampa ».

Cette nuit du samedi 2 juin 2018, Sylvain et Anne se tiennent l'un à l'autre dans un petit bateau de pêche sfaxien. Anne a un mauvais pressentiment depuis la semaine précédente où, ce qu'elle croyait être un rêve se révélera être, d'après elle, un songe. Le bateau bouge beaucoup, les Tunisiens sont énervés. Le capitaine crie et fait de grands gestes, jusqu'à celui de trop. Sans aucune raison apparente, il tourne la barre à bâbord, et d'un coup, tout s'arrête. Sylvain lui lâche la main et Anne se retrouve sous l'eau. La piscine de Bamako lui revient, les cours de natation aussi. Ne pas se débattre, se laisser aller. Anne se laisse aller malgré les pieds qui lui marchent dessus pour trouver un peu d'air. Finalement elle remonte, seule. Deux heures plus tard, des garde-côtes tunisiens la récupèrent et la ramènent dans un état de sidération sur le port de Sfax. Son retour sur la terre ferme est pris en charge par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). On lui apporte une couverture et à manger. On l'interroge aussi, lui pose des questions sur le bateau, ses occupants, le nombre de personnes qui y étaient.

La procédure officielle veut que les rescapés soient pris en charge par l'OIM et transportés jusqu'à la ville de Médénine, où, selon leur statut, « demandeur d'asile » ou « migrant », ils sont respectivement envoyés dans un centre géré par le Croissant rouge tunisien pour l'OIM, ou dans un autre, géré par le Haut-commissariat aux réfugiés. Mais Anne ne rentre dans aucune de

¹ Les pénalités désignent une somme que toute personne en situation irrégulière se voit infliger chaque semaine et qu'elle doit régler à l'État tunisien pour pouvoir quitter le territoire. En Tunisie, cette somme s'élève à 20 dinars par semaine irrégulière.

Prologue

ces catégories, car tout le monde sait « qu'elle est d'ici ». La responsable locale de l'OIM la reconnaît, mais argue dans un premier temps ne pas pouvoir intervenir. L'association des travailleurs ivoiriens de Sfax, dont elle et Sylvain étaient membres, est informée et intervient très rapidement auprès de l'OIM pour plaider sa cause. Finalement, Anne est « relâchée » et rentre chez elle. Mais son calvaire ne s'arrête pas là. Deux jours plus tard, Anne apprend qu'elle ne reverra jamais son mari. Il a été enterré dans la banlieue sfaxienne, à 20 km du centre-ville. De colère, les Ivoiriens de Sfax décident d'organiser un *sit-in* devant l'hôpital Habib Bourguiba de Sfax, pour réclamer les corps des leurs. Deux journalistes tunisiens sont présents et viennent interviewer Anne. En ressortira un extrait de trente secondes dans lequel Anne accuse les autorités consulaires ivoiriennes de les avoir abandonnés et, de leur aveu, menti. L'extrait sort sur Facebook et arrive rapidement en Côte d'Ivoire. Les images tournent et sont partagées au point d'en devenir un problème politique. Dans la nuit de jeudi à vendredi, Anne reçoit un appel, puis deux, puis plusieurs. « Ils » la cherchent et veulent qu'elle revienne sur ses affirmations. Anne refuse. Ses colocatrices sont aussi appelées à son sujet et font mine de ne pas savoir où elle est. Elle ne peut plus faire confiance à personne. Elle fait ses affaires, prend ses deux cabas et va chez Katja, puis à l'antenne de la Maison du Droit et des Migrations (MDM), où je la retrouve ce matin-là. La MDM ne peut pas l'accueillir plus longtemps. Les seuls qui acceptent de l'accueillir le temps de trouver une solution sont les prêtres des missionnaires d'Afrique. Anne est accueillie dans une petite chambre près de l'église les trois jours qui suivent. Elle étouffe. Avec Katja, nous lui faisons des courses, appelons tous ceux qui pourraient nous aider, mais rien ne sort. Trois jours plus tard, Anne disparaît.

Introduction générale

La trajectoire d'Anne, aussi dramatique soit-elle, est un condensé des logiques paradoxales qui dominent le quotidien d'un grand nombre de celles et ceux qu'on appelle les « migrants » en Tunisie. Anne n'est pas une victime. Elle n'a pas fui la Côte d'Ivoire par peur d'être persécutée. Anne était pleine d'espoir en l'avenir. Son voyage en Tunisie participe de cet état d'esprit. Partir pour découvrir, s'accomplir et mieux revenir. Pourtant, Sylvain en est mort, de ce rêve. La vie d'Anne ne sera plus jamais la même, ses enfants grandiront sans leur père. Comment est-on arrivé là ?

Comme Anne et Sylvain, des milliers d'Ivoiriens circulent en Tunisie depuis le début des années 2010. Par petits groupes et par avion, ils ont investi les marges de la société tunisienne. Gardiens, femmes de ménage, jardiniers, étudiants, chauffeurs, mécaniciens, manœuvres, ouvriers agricoles, coiffeuses et commerçants. Tous sont venus « faire quelque chose » en Tunisie, « se chercher », parfois pour des raisons économiques, parfois pour d'autres raisons. Le premier point commun à tous ces individus est un désir d'accomplissement personnel, de réalisation de soi-même et d'ascension sociale en dehors des frontières géographiques assignées à leurs conditions d'existence. Le second point commun concerne les temporalités sur lesquelles s'opèrent ces trajectoires sociales. Toutes témoignent d'un enracinement de plus en plus durable dans la société tunisienne. D'ailleurs, Anne n'est jamais repartie en Côte d'Ivoire. Certains rentrent bien sûr, mais beaucoup restent. Tous ont leur raison : une situation professionnelle qui s'améliore, de nouvelles perspectives ou tout simplement le sentiment que le « moment » du retour n'est pas encore arrivé.

Prologue

Les signes de cet ancrage commencent à se faire nombreux. Tunis et Sfax comptent probablement à elles deux une cinquantaine de « maquis »² où on peut venir danser le *zouglou*³, boire et manger des plats ivoiriens. On trouve en Tunisie, outre l'Église catholique, plusieurs dizaines d'églises évangéliques dont les salles, au demeurant illégales, se remplissent un peu plus chaque dimanche. Il n'a probablement jamais été aussi facile de trouver une coiffeuse spécialisée dans la réalisation minutieuse des tresses. Pour un œil un minimum averti, il est impossible de ne pas voir la présence d'ouvriers subsahariens sur les chantiers du nord Tunis ou de la périphérie sfaxienne. Aujourd'hui, on trouve, au marché de la Soukra, un des plus grands marchés tunisois, plus d'une quinzaine d'échoppes tenues par des Ivoiriens et Ivoiriennes. Tout y est vendu : des produits capillaires en provenance directe d'Abidjan ainsi que tous les types de mets et épices ouest-africains. Pourtant, toutes ces manifestations sociospatiales n'existent officiellement pas. D'ailleurs, les échoppes ivoiriennes ne bénéficient pas d'espace à proprement parler, elles s'intercalent tant bien que mal dans les micro-espaces laissés vacants par les Tunisiens, à même le sol, en pentes ou sur des surfaces abruptes. La situation des vendeuses et vendeurs ivoiriens au marché de la Soukra ne pourrait pas mieux symboliser la situation globale de cette immigration en Tunisie. Cette immigration s'installe dans les marges, là où on la tolère, où les difficultés sont les plus grandes et reste de toute manière à la merci des changements qui pourraient avoir lieu.

On pourrait croire qu'après dix années et une telle visibilité, l'immigration ivoirienne commence à sérieusement creuser son sillon dans la société tunisienne, d'autant plus que les « passerelles » existant entre ces deux espaces sont nombreuses et pratiquées dans les deux sens. Je ne pourrais pas compter le nombre de fois où j'ai aperçu, au fond d'un maquis, un couple tunisien s'embrasser autour d'une bouteille de vin. Pourtant, rien ne semble avoir fondamentalement changé dans la perception que se font les Tunisiens de leurs voisins. « Ils viennent pour traverser vers l'Europe ! » est probablement le poncif le plus usé à l'égard des immigrés subsahariens dans le pays.

² Un maquis désigne un espace récréatif consacré à la consommation de nourriture et d'alcool. En Tunisie, les maquis sont des appartements transformés en restaurant/bar/boîte de nuit. Ils sont dans leur majorité informels et illégaux.

³ Le « zouglou » désigne un style musical populaire né en Côte d'Ivoire dans les années 1990.

Prologue

On peut, assez schématiquement, résumer la visibilité des Subsahariens en Tunisie à deux figures, celle du criminel et celle de la victime. Les rares fois où la présence subsaharienne est mentionnée dans les médias, c'est pour évoquer, soit un naufrage, ou, pour les citer, « *une tentative de franchissement illégal des frontières* »⁴, quand cela ne concerne pas une arrestation à l'aéroport de Tunis pour trafic de stupéfiants. Sinon, cela concerne des cas d'exploitation, « d'esclavage » ou de traite des êtres humains, dans lesquelles, souvent, sont mentionnées des responsabilités endogènes au groupe social en migration. Ce constat renvoie à ce que Michel Agier soulignait justement à propos de la construction du « sujet migrant » : « *Leur sont associés des effets juridiques, des images médiatiques, des postures morales qui créent la fausse évidence des figures de la victime, de la souffrance et de la vulnérabilité d'une part ; du coupable, du ressentiment et de l'indésirabilité d'autre part.* » (Agier 2012, p. 5). Preuve de leur performativité, lorsque j'interrogeais le directeur de l'Observatoire national de la Migration sur la stratégie que l'État souhaitait mettre en place pour mieux gérer les immigrés subsahariens, celui-ci ne comprit pas tout de suite la question, ne voyant pas vraiment de « problème » à la situation actuelle :

« C'est très simple. Quand un Subsaharien est en situation irrégulière ou commet un délit, il doit être emprisonné. C'est la loi, c'est comme ça. Quand il y a la traite, ou un naufrage, c'est l'instance et les organisations humanitaires qui les prennent en charge, voilà ! »⁵

Cet entretien, malgré l'apparent manque d'empathie de mon interlocuteur, fut aussi le plus honnête et clairvoyant que j'ai eu à réaliser avec un responsable ou représentant de l'État. Avec une franchise presque innocente, il avait mieux que quiconque résumer la situation actuelle de la gestion de l'immigration subsaharienne en Tunisie. L'État tunisien ne prend pas en charge la vie de ces immigrés, parce que de toute façon, ils ne souhaitent pas rester dans le pays. Pour le reste, c'est un « *problème européen* ». Un « problème européen » ?

⁴<https://www.nessma.tv/fr/nationale/actu/tunisie-arrestation-de-32-migrants-africains-a-la-frontiere-tunisienne/220160>

⁵ Entretien réalisé à Tunis, mai 2019.

Prologue

Une idée très forte transparait des propos de ce fonctionnaire. Une idée qui, semble-t-il, infuse dans l'imaginaire de la société tunisienne depuis très longtemps, et semble être au fondement des représentations du fait migratoire étranger dans le pays. Le 23 mars 2019, à deux pas du ministère de l'Intérieur tunisien se tient la rencontre annuelle du réseau Alarmphone/Watch the Med. Ce réseau international de militants se compose d'antennes nationales relativement indépendantes les unes des autres, mais dont l'objectif commun est la lutte pour la liberté de circulation des personnes entre l'Afrique et l'Europe. Cette rencontre se déroule sous la forme d'une table ronde à laquelle sont invités à s'exprimer des militants de chaque pays concerné par des politiques migratoires restrictives. La Tunisie, pays hôte, est représentée par une militante tunisienne de la société civile. Son intervention, axée autour de la dénonciation de la politique européenne de contrôle des migrations dans le pays, prend pour cas d'étude la situation des migrants subsahariens. S'époumonant, elle dénonce :

«La Tunisie est devenue un piège pour les migrants subsahariens qui veulent aller en Europe, car la fermeture des frontières les empêche de poursuivre leur route et les condamne à mourir en Méditerranée !». ⁶

De ces deux discours, que tout semble opposer sur le plan politique, un même point de vue est exprimé. L'immigration subsaharienne, qu'elle soit perçue comme un bien ou comme un mal, n'est pas un problème tunisien. Il s'agirait d'un problème, construit comme tel, extérieur à cette société. Michel Agier poursuivait : «*Souvent réunies, parfois confondues, les deux figures morales et politiques de la victime et du coupable semblent autoriser un traitement à part, «exceptionnel», des personnes qu'elles désignent.*» (Ibid.). Ce constat invite à repenser pourquoi, lorsqu'Anne débarqua sur le port de Sfax, l'emballage de sa couverture de survie ainsi que son «kit d'hygiène» portaient un petit drapeau européen. C'est ce qui explique aussi que la permanence de la Maison du Droit et des Migrations, qui l'accueillit à 6 h 30 du matin lorsqu'elle n'avait plus d'endroit où aller, soit financée dans son intégralité par des fonds européens. Je pourrais encore longuement énumérer les signes de la présence européenne en Tunisie dans le domaine migratoire, tant ils sont omniprésents.

⁶ Discours tenu à Tunis, mars 2019.

Prologue

Si l'Union européenne est aussi présente, c'est parce que la Tunisie représente à ses yeux le dernier « rempart » géographique à un flux migratoire venant du Sud et dont elle ne veut pas. La Tunisie n'est d'ailleurs qu'un « pion » dans une stratégie plus globale de contrôle des migrations mise en œuvre sur l'ensemble du continent africain. Chaque contexte national a des spécificités impliquant des méthodes et des stratégies de mises en œuvre différentes. La Tunisie n'en est qu'un parmi d'autres. En Libye, le contrôle migratoire européen passe par des alliances financières et politiques avec des milices acceptant de réduire au minimum les départs en mer, au prix d'innombrables et d'innommables sévices infligés aux candidats au départ. Au Niger, ce contrôle se matérialise par la criminalisation de toute l'économie des mobilités dans le nord du pays depuis 2015. En Tunisie, depuis 2011, la stratégie européenne de contrôle des migrations a pris les apparats de la transition démocratique et de la diffusion des idéaux de la bonne gouvernance. Une stratégie qui cache mal vingt années de soutien au régime benalyste dans sa gestion autoritaire des migrations. Aux frégates rapides d'interception offertes par l'Italie se sont simplement ajoutés les kits de survie et d'hygiène de l'OIM⁷.

C'est donc un état de fait, la Tunisie, au titre de sa position géographique et géopolitique en Méditerranée centrale, « fait frontière » avec l'Union européenne. Elle est aussi un espace migratoire où se jouent et se croisent des trajectoires dont l'Europe n'est pas l'objectif. Au titre d'un contrôle migratoire toujours plus performant, la Tunisie n'entend pas faciliter les conditions de circulation de ses nouveaux immigrés venus du sud, au contraire.

Lorsqu'Anne fut interrogée sur les motivations ayant entraîné leur soudain changement de stratégie et leur départ pour l'Europe, elle mentionna toute une série de faits et résuma la situation en ces termes :

« Bon, la dernière année, le dinar a encore baissé, tu sais... Le papa de Sylvain a eu un problème de santé, donc on a dû lui envoyer un peu d'argent, et là aussi on a eu des frais, parce qu'on ne peut pas envoyer de l'argent comme ça, il faut passer par un réseau qui te prend 20 % à 30 %

⁷ Voir annexe 1 : « Carte postale » de l'OIM illustrée par une photo de travailleurs de l'OIM accueillant des naufragés dans le port de Zarzis.

de ce que tu veux envoyer. On ne gagnait plus assez. Puis les pénalités augmentent toutes les semaines, 20 dinars, 20 dinars, 20 dinars... À deux, si on voulait rentrer, on en avait pour 4000 dinars au moins. Ce pays est une prison. Il fallait qu'on sorte.»⁸

Si Anne est partie vers l'Europe dans des conditions aussi dangereuses, c'est avant tout parce que sa situation socio-économique se dégradait. Anne n'a jamais eu la chance d'avoir une carte de séjour en Tunisie. Ce pays n'a jamais voulu d'elle. En trois années de terrain, je n'ai rencontré qu'une seule personne de nationalité ivoirienne qui a pu bénéficier d'une carte de séjour. L'irrégularité est la règle. La régularité, l'exception.

L'espace tunisien est tenaillé aujourd'hui entre deux fonctions spatiales contradictoires. L'espace migratoire a rencontré l'espace frontière. Leurs acteurs se sont mêlés et sont aujourd'hui en relation. C'est du frottement et de la mise en relation de ces deux fonctions que naissent les situations que je vais vous présenter dans cette thèse.

Une intuition empirique

Sur la route tunisienne : ancrages, mobilités, immobilités

Mon arrivée sur le terrain fut marquée par un constat étonnant. Venu étudier les mobilités, je fus tout d'abord frappé par l'immobilité des individus que j'étais venu observer. À Sfax ainsi qu'à Tunis, les ressortissants subsahariens que je rencontrais avaient des trajectoires très éloignées de l'image d'Épinal qui les entoure. Ils étaient dans leur grande majorité ivoiriens, possédaient des niveaux d'étude relativement élevés et leurs projets migratoires n'étaient pas « mécaniquement » construits autour d'une traversée vers l'Italie. Au contraire, pour beaucoup, j'observais que leur présence en Tunisie n'était en aucun comparable à celle que l'on peut observer au Maroc, ou en Algérie. En Tunisie, point de mendicité, de logis de fortunes ni de « lieux frontières » (Minvielle 2011) comme Ceuta, ou Mellila (Alioua 2005). En Tunisie, point de « rafles » policières ni de convois renvoyant par centaines des

⁸ Entretien réalisé à Sfax, juin 2018.

ressortissants subsahariens dans le désert (Hamadou 2018). Ici, quand on est subsaharien et en situation irrégulière, on craint la police, bien sûr, mais on ne cherche pas systématiquement à la fuir.

À mon arrivée à Sfax, qui allait devenir le véritable point d’ancrage et d’observation de mon sujet pour les deux années suivantes, je découvris par ces individus un espace social complexe, où semblaient se jouer des logiques d’ancrage et de mobilités particulières. Au déracinement socio-culturel, qu’on peut toujours supposer, j’y ai vu, au contraire, des logiques de reterritorialisation et un espace social densément relié et enchâssé à l’espace local. Mon entrée dans ce groupe me fit aussi constater que les discours portant sur la traversée vers l’Italie et l’île de Lampedusa étaient complexes, ne faisaient pas l’unanimité et ne pouvaient s’extraire d’enjeux de (re) positionnements sociaux à l’échelle de l’espace local. Sfax n’était donc pas seulement une « ville-transit », « ville-étape » ou « carrefour » (Pliez 2000; Bensaâd 2003) pour des aventuriers en quête de l’Eldorado européen. Bien sûr, cette réalité existait en tant que telle, et je l’ai documentée de mon mieux, mais je ne pouvais focaliser mon regard uniquement sur elle, tant d’autres logiques apparaissaient à mes yeux et y participaient. Je m’aperçus aussi, grâce à ma posture ethnographique, que le groupe social des « migrants », loin d’être homogène, était l’objet de stratifications sociales importantes, que des « statuts » existaient et légitimaient par rebond des discours et des registres de légitimité autour du fait d’être mobile ou non, de traverser ou non. Surtout, je découvris que ces statuts et ces hiérarchies sociales étaient fortement corrélés à l’implication des sujets dans le champ humanitaire local. En tirant ce fil, je fus amené à réviser ma position de recherche initiale pour prendre en compte le rôle grandissant que jouaient ces acteurs humanitaires, locaux et internationaux, dans l’espace migratoire local et dans la production des hiérarchies au sein de celui-ci.

Les migrations dans l’arène humanitaire

Au fur et à mesure de mon enquête ethnographique auprès du monde humanitaire local, des questions structurelles commençaient à apparaître. Malgré la forte hétérogénéité de ces acteurs, ainsi que des sujets qui y travaillaient, des régularités objectives existaient. Tout d’abord, leurs localisations géographiques semblaient suivre à la trace la présence des migrants en Tunisie. On les trouvait à Tunis, Sfax et Médénine, trois agglomérations matérialisant plus qu’ailleurs l’espace frontalier. Leurs

modalités organisationnelles et techniques semblaient elles aussi converger vers un modèle d'action humanitaire unique et répliquable. Des « sièges » dans la capitale fonctionnant avec de multiples « antennes » locales et bénéficiant d'une certaine marge de manœuvre à cette échelle. L'ethnographie mit à jour également de profondes régularités sociologiques. Ce monde de l'humanitaire fonctionnait sur un vivier social relativement réduit, une majorité de Tunisiens en quête d'ascension sociale collaborant avec des Européens pour qui cette « expérience humanitaire » ouvrait de nouvelles perspectives professionnelles.

En étudiant l'historicité de ce champ social, il apparut également que la question migratoire était une problématique apparue de manière assez récente. Peu de ces travailleurs ou militants avaient déjà agi dans ce domaine. Elle n'avait que très rarement émergé « par le bas », au contact des migrants. Dans la majorité des cas, ces organisations et associations s'étaient (re) positionnées autour de la question migratoire parce que des appels à projets de bailleurs de fonds internationaux proposaient des financements sur le sujet. De l'association sans financements et sans local à la plus grande organisation internationale, des éléments de discours, des registres transparaisaient. Sous la technicité apparente de leur profession « humanitaire », de vrais enjeux politiques se dessinaient et avaient des conséquences concrètes sur les « bénéficiaires » de cette aide.

Plus mon enquête avançait, plus je me rendais compte que ce monde de l'humanitaire, en apparence si hermétique, possédait également ses marges et ses conflits, dans lesquels des profils sociaux « hybrides » jouaient pourtant un rôle social et technique fondamental. Tout « en bas de l'échelle », entre le monde des migrants et le monde humanitaire, un vivier particulièrement dynamique d'associations, de consultants et d'entrepreneurs de morale existait (Becker, Briand et Chapoulie 1985). En m'intéressant à eux et à leurs trajectoires, je mis au jour un paradoxe structurant l'ensemble de mon travail. Ces acteurs, bien que « migrants », pour la majorité en situation irrégulière, mais pas tous, semblaient avoir intériorisé et médiatisé selon leurs propres subjectivités le discours international sur la migration (Pécoud 2017). Bien que « parties prenantes » de l'espace migratoire et ses dynamiques, ces acteurs se faisaient pourtant les promoteurs auprès de leur groupe social d'un registre dévalorisant le fait de migrer. Une question apparaissait alors ; comment des acteurs-migrants se font-ils promoteurs, au sein de leur groupe social, d'un discours et d'une subjectivité enjoignant à l'immobilité ?

Prologue

Ainsi, une intuition empirique, un peu étrange, prenait forme. Et si, dans ces dynamiques que j'observais, s'incarnait une nouvelle forme de contrôle migratoire ? Au-delà de son approche classique, basée sur la coordination de dispositifs répressifs, coercitifs et policiers, il semblait nécessaire, dans mon cas, de dessiner la géographie d'un contrôle migratoire basée sur la participation même des acteurs-migrants à sa mise en œuvre.

Comment, dès lors, transformer cette intuition en problématique scientifique ? Dans une optique empirique, il m'a semblé nécessaire de ne pas me défaire de l'histoire sociale de mes sujets d'étude. Plus trivialement, peut-on vraiment comprendre la participation, l'investissement ou plus largement, l'action sociale, sans procéder à une sociologie de ces acteurs ? Alors, quel fil tirer ?

Partie 1 : L'immigration ivoirienne dans la frontière : Assises théoriques et méthodologiques d'un objet de recherche

Problématique et hypothèses

La « question ivoirienne »

La surreprésentation de ressortissants ivoiriens a constitué l'ossature de l'enquête ethnographique, menée auprès d'eux dans les villes de Sfax, Médénine et, dans une moindre mesure, à Tunis. Cette surreprésentation a permis de poser les jalons d'une réflexion sur les structures socio-historiques de cette immigration au demeurant récente. La Côte d'Ivoire a un passé singulier qui l'a érigé, depuis l'époque coloniale au rang du plus grand pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest et subsaharienne. Ainsi l'histoire migratoire de la Côte d'Ivoire ne s'est pas construite autour d'une diaspora régionale ou internationale à l'image de pays comme le Mali, le Niger, le Sénégal ou le Burkina Faso. Le caractère inédit de cette émigration ivoirienne m'a invité à m'intéresser aux motivations de ces aventuriers un peu particuliers. Par ailleurs, le fait est que ces individus, venant majoritairement du sud et de l'ouest du pays, ont historiquement été ceux qui « accueillaient » l'immigration en Côte d'Ivoire dans les emplois les plus précaires. Chez ces populations, la mobilité et la migration n'étaient pas nécessairement les symboles d'une ascension sociale. La question d'une sortie de la Côte d'Ivoire ne s'était jamais posée à eux ni à leurs aïeux. Cette « mise en mobilité » de populations, jusque-là sédentaires et rentières, m'a amené à interroger les modes d'acquisitions d'une culture de la mobilité. Dans un pays marqué par

les affres du concept d'Ivoirité⁹, la forte ethnicisation des rapports sociaux et les conceptions ambivalentes de l'étranger, j'ai rapidement émis l'hypothèse que se jouait ici un rapport très paradoxal à la mobilité, relativement original par rapport à celui qui est régulièrement décrit à propos des populations ouest-africaines¹⁰. Loin d'être le synonyme d'une ascension sociale, ces personnes ivoiriennes associaient au voyage et à la mobilité un ensemble de stéréotypes assez dévalorisants, par exemple contre les « sans-papiers », « ceux qui viennent mendier ». En Tunisie, au-delà de leur trajectoire personnelle, se jouait aussi une histoire très « ivoirienne », avec en toile de fond, la guerre civile et un rapport à l'altérité assez complexe. De manière plus globale, cette migration ivoirienne semblait mettre en jeu la fabrique, *in situ*, d'un nouveau modèle de réussite sociale et m'ont donc amené à (ré)interroger « l'ordinaire » d'une migration intra-africaine et « l'extraordinaire » d'une émigration internationale majoritairement bété et baoulé. Comprendre quel modèle de réussite les personnes cherchent à atteindre ou à créer implique donc de lire les stratégies qu'elles mettent en œuvre dans les espaces qu'elles investissent.

Le marché associatif de la gestion migratoire

En Tunisie, cette migration s'est principalement visibilisée par le biais d'associations constituées dans la période post-2011. Si la présence d'associations de travailleurs immigrés peut sembler relativement normale dans les pays européens, leur constitution dans des États nord-africains est un phénomène récent. Leur constitution pose aussi une série de questionnements sur les fonctions qu'elles peuvent jouer dans leurs espaces sociaux. En Tunisie, la multiplication de ces structures dans un laps de temps relativement court, à partir de 2015, a ainsi constitué un champ associatif dense, où se jouent des logiques sociales de repositionnement et de captation de ressources symboliques et économiques. Pour un certain nombre d'individus en migration, l'entrée et la prise de position dans le « marché associatif »

⁹ L'Ivoirité peut être défini comme une conception ethno-nationaliste de l'appartenance à la nation ivoirienne. Elle a servi de base intellectuelle aux tenants et exécutants de l'exclusion des individus dont les patronymes étaient originaires du nord de la Côte d'Ivoire dans les années 1990 et 2000.

¹⁰ Plusieurs travaux ont montré que la migration constituait un rite social, une forme d'épreuve permettant aux personnes en migration un repositionnement dans l'espace social d'origine, pour plus d'informations, voir Bredeloup 2014.

constituent un moyen relativement efficace de faire fructifier son expérience migratoire et parfois même, d'obtenir un statut social revalorisé par rapport à celui qui était le leur dans le pays d'origine.

La constitution de ce marché depuis 2015 pose un ensemble de questions sur les modalités de sa création, notamment au regard des liens denses existant entre de nombreux individus parties prenantes d'associations de travailleurs et d'organisations humanitaires internationales. Ce constat interroge *ce qui circule* par ces individus et ces structures, en termes de pratiques et de représentations du monde social et de la migration en particulier. Interroger *d'où* ces idées proviennent et *comment* elles se transmettent d'un espace social à un autre permet de mettre en lumière la fonction gestionnaire que ces structures associatives remplissent auprès des populations migrantes. Le maillage socioterritorial que constitue le champ associatif et humanitaire de la migration en Tunisie, et particulièrement dans le sud du pays, ne peut être objectivement déconnecté des enjeux géopolitiques que soulève le contrôle des mobilités subsahariennes en Tunisie.

Cela revient ici à souligner les enjeux plus larges que soulève la gestion des populations migrantes dans les pays du sud, ce qui permet aussi de saisir le caractère internationalisé des pratiques, des façons de faire et des représentations qui sont, par essence, circulantes entre les espaces sociaux transnationalisés, par exemple de l'aide humanitaire internationale et les espaces localisés de ses mises en œuvre.

Émerge ainsi un objet scientifique axé à la fois sur les pratiques et les imaginaires de la mobilité et sur les espaces sociaux¹¹ dans lesquels

¹¹ Nous reprendrons ici une définition large de l'espace social, inspirée par les travaux de l'école de Migrinter telle que définie par Lois Bastide : « Les espaces transnationaux ouvrent ainsi de nouveaux horizons sociaux et imposent une expérience partagée sur les sociétés qu'ils entraînent : une "épreuve" sociale émergente, au sens de Danilo Martuccelli. Certes ces espaces sont surdéterminés par les procédés de l'industrie migratoire qui font pour partie la spécificité des migrations régionales. Reste que la production, l'accumulation et la distribution de ressources circulatoires dans des réseaux sociaux transnationaux ouvrent la voie à des parcours tangents, qui échappent plus ou moins aux "appareils de capture" qui jalonnent les routes transnationales. Ces ressources sont de natures diverses et les savoir circuler peuvent s'accumuler de différentes façons, qui peuvent se décrire dans tous les cas par un certain rapport à l'archipel disciplinaire mis en place par les acteurs de l'industrie migratoire. » (Bastide 2015)

interagissent migrants et non-migrants. Cette approche de la spatialité dessine les contours d'une réflexion géographique où sont articulés des jeux d'acteurs, locaux, nationaux et internationaux et où la dialectique entre mobilité et immobilité constitue l'univers de sens de l'ensemble de ces acteurs. C'est autour des jeux, des échanges et des rapports de pouvoirs construits entre ces trois échelles d'acteurs que s'articule ma réflexion autour de l'immigration subsaharienne en Tunisie.

L'hypothèse générale de cette recherche repose sur l'idée que les populations subsahariennes en Tunisie sont au cœur de stratégies transnationales de contrôle des mobilités implantées et médiatisées par une grande hétérogénéité d'acteurs dans plusieurs territoires clés. Parmi ces acteurs, les acteurs-migrants se sont constitués comme une catégorie clé dans la mise en œuvre et la diffusion du contrôle migratoire. Cette hypothèse s'articule autour de trois grands points :

(1) Les individus ayant opté pour une migration en Tunisie l'ont fait dans l'optique d'obtenir un meilleur accès aux ressources économiques, sociales et symboliques. C'est de cette recherche que découlent les stratégies d'installation sur le territoire tunisien. Ces individus, par leur irrégularité juridique et leur invisibilité sociale, ne bénéficient que d'un accès restreint à ces ressources.

(2) Les acteurs humanitaires, seuls à être légitimement reconnus dans le domaine de l'assistance aux migrants, se sont imposés comme les uniques vecteurs de visibilité de la présence immigrée. En conditionnant cette visibilité à la participation des migrants à leurs dispositifs, ils s'imposent comme les principaux médiateurs de ressources économiques, sociales et symboliques.

(3) Les espaces sociaux construits par les acteurs humanitaires autour de la présence migrante sont des espaces de redistribution des ressources et de reconfiguration des imaginaires migratoires. De ces reconfigurations et de ces redistributions émergent des injonctions à l'immobilité autour desquelles les populations migrantes établissent des stratégies d'ascension sociale.

Chapitre 1 : Empirie, méthodologie et univers théoriques

État de l'art

Un ancrage empirique pour une géographie politique

En m'intéressant parallèlement à l'épaisseur géographique des mobilités subsahariennes (en général), ivoiriennes (en particulier) en Tunisie ainsi qu'à la construction frontalière à laquelle elles se heurtent, une difficulté liée à la dualité de mon objet de recherche est apparue. Traitant à la fois des mobilités et des frontières, il aurait probablement été plus simple d'axer ma problématique autour d'une de ces deux dimensions. Pourtant, j'ai fait le choix de « faire tenir » ces deux aspects tant ils me paraissent entremêlés d'un point de vue empirique. Mes hypothèses de recherches s'appuient, en conséquence, sur un corpus faisant appel autant à l'étude de l'espace migratoire que de l'espace frontière. En effet, mon propos se veut être, au-delà d'une contribution thématique aux études migratoires, une proposition théorique sur la manière dont, à partir d'un corpus déjà existant, on peut concevoir l'articulation entre frontière et mobilité. Le cas des Ivoiriens en Tunisie invite à penser que la frontière, dans sa dimension la plus performative, n'est pas seulement un objet exogène aux mobilités qu'elle est censée contenir. Au contraire, nous faisons ici l'hypothèse théorique d'une frontière qui ne peut réellement se saisir qu'au contact de ses sujets¹² et à travers leur histoire, leurs pratiques et leurs imaginaires. Ainsi, mon travail entend faire appel à deux principaux champs théoriques : celui de l'étude des mobilités et celui de l'étude des frontières. L'ambition étant, non pas de les « unifier », mais plutôt de saisir dans chacun d'eux des outils conceptuels à même d'éclairer les processus observés empiriquement.

Ces deux champs ont la particularité d'être marqués, dans leurs méthodes et leurs concepts, par une forte interdisciplinarité. Cette thèse s'inscrit dans la

¹² Dans ce travail, les « sujets » de la frontière sont autant celles et ceux qui la fabriquent que celles et ceux qui y sont confrontés.

volonté assumée de faire dialoguer la géographie avec d'autres champs disciplinaires, en plaçant les rapports sociaux au cœur de notre problématique (Frémont et al. 1984 ; Di Méo 2016) . La première de ces disciplines est certainement la sociologie, fortement inspirée de l'approche élaborée par Norbert Elias dont nous reprendrons plusieurs fois au cours de cette thèse, le concept de « configuration » pour désigner des situations sociales dans lesquelles des acteurs sont positionnés les uns par rapport aux autres. À défaut de disputer la primauté sur le « social » de la sociologie, la géographie proposée ici souhaite surtout en donner un autre point de vue, plus ancré autour des logiques d'acteurs et sur la spatialité de leurs actions. Le second champ est celui de l'anthropologie, à laquelle cette thèse emprunte une démarche méthodologique assumée (Sardan 2008) à travers l'ethnographie, l'importance des pratiques et des imaginaires. Là aussi, la géographie a su intégrer l'utilisation de la démarche qualitative et sa mise en dialogue avec des courants plus dominants des sciences sociales (Morange et Schmoll 2016, p. 24). Enfin, cette thèse emprunte au champ des sciences politiques un intérêt certain pour l'analyse du rapport entre espace et pouvoir. En cela, nous pouvons affirmer que cette thèse se veut une contribution à la géographie politique, au sens où elle s'attache à étudier le rapport et l'articulation entre espace et pouvoir.

L'idée de cette thèse n'est pas de diluer la géographie entre ces différents champs. Il s'agit plutôt de faire dialoguer ce qui intéresse la géographie d'un point de vue général (le rapport entre espace et société) avec des outils forgés (dans une certaine mesure) hors de son cadre habituel. Le sillon tracé par Claude Raffestin nous paraît, toute proportion gardée, intéressant à suivre. Nous reprenons ici sa proposition d'une « géographie du pouvoir » construite à partir d'une critique de la géographie politique classique, science d'État. En formulant au cœur de sa démarche l'idée que la géographie politique doit s'inscrire dans une problématique « relationnelle », il nous permet de dépasser les classiques visions des rapports de pouvoir entre acteurs et territoires. En reprenant la conception du pouvoir telle que formulée par Michel Foucault, il nous invite à renverser les hiérarchies entre acteurs et à nous concentrer sur *ceux* qui font circuler les choses. Plus généralement, ces dernières années ont vu de nombreuses thèses inscrire la géographie des migrations dans une perspective politique ou critique (Guenebeaud 2017; Dahdah 2015; Dujmovic 2019; Pillant 2017) et notre travail s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Saisir les mobilités

Si l'on s'en tient au large corpus produit autour de l'étude des mobilités, celui-ci semble vouloir éclairer trois questions scientifiques principales ; Comment et pourquoi les gens bougent ? Quelles ressources mobilisent-ils ? Comment ces mobilités transforment-elles les espaces et territoires sur lesquels elles s'enchaînent ? Ces questions ont structuré le champ des études migratoires, mais ont aussi été travaillées différemment selon les champs disciplinaires. La sociologie a pu s'intéresser de manière préférentielle aux carrières et pratiques migratoires et l'anthropologie aux imaginaires là où la géographie s'est plutôt intéressée aux spatialités du fait migratoire. Dans tous les cas, il semble évident qu'aucune de ces disciplines ne s'est construite en opposition aux autres, mais qu'au contraire, les questions migratoires ont particulièrement fait communiquer celles-ci entre elles. J'ai donc fait le choix, ici, de ne pas expliciter ces approches selon leurs frontières disciplinaires, mais plutôt autour des questionnements communs qui ont pu apparaître et qui ont nourri, de cette manière, ma propre trajectoire. J'ai aussi fait le choix de situer le « début » de ce cadre théorique aux années 1990, non par volonté de gommer les filiations épistémologiques (elles sont nombreuses) de ce « champ », mais plutôt parce qu'à mon sens, les mentionner de manière exhaustive n'apporterait pas d'éléments décisifs quant à la compréhension de mon positionnement.

Le premier univers théorique dans lequel s'ancre ce travail renvoie à ce qu'on pourrait appeler le « second » âge des études migratoires. Ces travaux ont eu en commun de s'être construits autour d'une rupture avec les approches antérieures dominantes, construites autour des couples « émigration/immigration », « émigré/immigré ». Ce « nouvel âge » s'est donné pour ambition d'étudier les mobilités dans une perspective plus spatialisée et dynamique, qui se formalisera autour de l'élaboration des notions de « champ migratoire », « d'espace migratoire » ou de « territoire circulatoire » (Simon 2008 ; Tarrius 2007 ; Ma Mung 1999, 2009). Ce courant, qui s'est diffusé autour de l'école de Migrinter¹³, a pour point commun de considérer

¹³ Il faudrait probablement consacrer un travail entier au courant de l'école de Migrinter, tant cette structure a nourri la recherche sur les migrations ces trente dernières années. Nous dirons ici que ce courant était initialement un laboratoire de recherche fondé à Poitiers en 1985 par le géographe Gildas Simon. Ce laboratoire pluridisciplinaire a contribué au renouvellement des outils d'étude des migrations et a formé une très grande partie des

le mouvement comme donnée centrale de l'étude des migrations (Brachet 2007, p. 79). Ces notions permettent de rendre compte plus fidèlement de la construction des espaces sociaux transnationaux, dans une perspective relationnelle (Semin 2009) et attentive à la profondeur symbolique qu'elle recèle pour les individus qui les pratiquent. Les travaux d'Alejandro Portes et Alain Tarris ont participé à la popularité de ces concepts, et ont alimenté, *in fine*, le courant des études « transnationales ». Ils en sont arrivés à constituer des outils d'analyses incontournables, comme le prisme circulatoire, l'analyse des réseaux migratoires¹⁴ ou des savoir-faire migratoires (Mung et al. 1998). En se focalisant sur les processus de circulation plus invisibles, l'analyse des « petites mains » (Pliez 2006 ; Choplin et Pliez 2018) de la mondialisation et de leurs mobilités nous a permis de mettre en lumière d'autres dynamiques spatiales de la mondialisation, loin des approches « par le haut » et concentrées sur les flux « officiels ».

L'ancrage empirique et qualitatif de ces travaux a aussi invité à prendre en compte les variables plus invisibles du processus migratoire. En considérant la mobilité comme une logique sociale, ces travaux ont proposé de la considérer comme « *un imaginaire articulant un rapport au temps, à l'espace, et la recherche d'une transformation existentielle* » (Barrère et Martuccelli 2005, p. 56). « *Bagage culturel, chargé de l'épaisseur de l'histoire, des angoisses et des fantasmes collectifs, l'imaginaire enrichit la société et l'organise. Il est à la fois ciment social et source des changements historiques* » (Vincent-Geslin et Ravalet 2015, p. 2). Sa prise en compte dessine ainsi une nouvelle géographie sociale et morale des mobilités, non plus seulement entendue comme un projet avant tout dicté par le collectif, mais aussi, et surtout comme une multiplicité de quêtes individuelles s'articulant et se nourrissant entre elles dans l'espace et le temps.

chercheurs travaillant sur ce sujet aujourd'hui. Nous lui devons probablement l'institutionnalisation incontestable des études migratoires dans le monde académique.

¹⁴ La notion de réseau sera mobilisée à plusieurs reprises dans ce travail. Nous nous en tiendrons à une définition simple et minimale, telle que formulée par John Arundel Barnes : « *(network) is a set of points some of which are joined by lines. The points of the image are people, or sometimes groups, and the lines indicate which people interact with each other. We can of course think of the whole of social life as generating a network of this kind* » (Barnes 1954). De manière générale, l'ensemble de ce travail de thèse est marqué par les travaux menés autour de cette notion, même si elle a été peu mise en œuvre en tant que telle dans ce travail.

Plusieurs travaux, notamment en contexte africain à travers l'étude de l'ontologie de l'aventure (Fouquet 2007 ; Bredeloup 2008, 2014 ; Louis 2013), ont ainsi invité à penser les fameux « déterminants » de la migration » à travers une dimension principalement idéelle et morale. Dans ce contexte, les mobilités africaines, à travers la notion d'aventure, doivent être comprises comme une « quête » émancipatrice s'incarnant dans un éthos entrepreneurial, redéfinissant, hors du cadre eurocentré, les conceptions de l'ici, du là-bas, de l'au-delà, du voyage, du temps et des frontières. « *Désir d'ailleurs et d'altérité, mais aussi entreprise de distinction* » (Bredeloup 2014, p. 11), l'aventure s'avère être une notion heuristique globale pour comprendre les mobilités africaines. Dans notre cas, la compréhension de l'immigration ivoirienne se fera principalement par la mobilisation des notions de projet migratoire (Boyer 2005) et de trajectoire migratoire.

« En tant que projection dans l'avenir, le projet se caractérise par une dimension temporelle fondamentale ; il s'inscrit dans un continuum temporel qui participe de sa redéfinition constante. Le présent n'étant qu'une actualité de l'avenir et l'avenir n'étant qu'un futur prochain, le projet est sans cesse amené à être redéfini au fil de ce continuum en fonction du contexte et des stratégies sociales et/ou individuelles. Si nous ramenons cette remarque à l'analyse du projet migratoire, cela revient à dire qu'il se construit certes au départ, mais aussi tout au long de l'histoire migratoire, lors des séjours à l'étranger, comme lors des retours. Parler de projet migratoire conduit alors à privilégier une analyse dynamique qui se fonde sur le continuum temporel. (*Ibid.*, p. 52)

Dans notre cas, l'utilisation de cette notion présente plusieurs avantages. Le projet migratoire s'étudie par rapport à un espace ou champ migratoire donné et se reconfigure en fonction des savoir-faire et des expériences migratoires. Il rend compte de logiques individuelles, mais aussi collectives et permet de comprendre, à une autre échelle, des dynamiques de circulations ou d'immobilités. La notion de trajectoire permet d'articuler la conception du projet migratoire dans une perspective dynamique et à travers l'analyse des multiples positions sociales investies par les acteurs. La trajectoire institue la biographie comme entrée centrale de notre objet :

« Selon le dictionnaire Larousse, la trajectoire est « une ligne décrite par un point matériel en mouvement définie par son origine, sa flèche et son point d'impact ». Elle est aussi, au sens figuré, une « carrière

professionnelle ». Cette deuxième déclinaison de la définition rejoint l'idée de trajectoire sociale. Celle-ci étant à la fois une trajectoire « objective », définie comme la suite des positions sociales occupées durant la vie, mesurée au moyen de catégories statistiques, et une trajectoire « subjective » exprimée dans des récits de vie, des expériences individuelles, familiales ou collectives. Ainsi, le concept de trajectoire permet de mettre en exergue l'aspect tout à la fois spatiale et sociale de la migration sans oublier le référentiel dans lequel le mouvement s'effectue c'est-à-dire les cadres politiques. Nous entendons par trajectoire une approche spécifique de la migration et de ses modes d'ancrages, à la croisée des champs spatiaux, sociaux et politiques qui encadrent et structurent le mouvement : une vision géopolitique des mobilités. » (Jolivet 2007, p. 1)

Ainsi, le projet migratoire est l'outil qui, à nos yeux, permet la plus grande mise en discussion disciplinaire de nos données de terrain.

Toutes ces approches ont en commun de prendre racine dans un tournant épistémologique global, ayant fait de la mobilité une variable centrale de l'étude des sociétés humaines. Le *mobility turn*, ou « tournant mobilitaire » (Urry 2005), pour le citer, serait, aux yeux de ses concepteurs, la clé « transcendantale » des grilles d'analyse sociologique et historiques « classiques ». L'idée forte du tournant mobilitaire est d'affirmer que la mobilité spatiale renverrait non plus seulement à une pratique de l'espace physique, mais aussi et surtout à une position sociale (Sheller et Urry, 2006). En somme, nous serions passés d'une société d'individus sédentaires à une société d'individus mobiles dans laquelle tous les rapports à l'espace ont été bouleversés et remplacés par des formes « d'habiter poly-utopiques » (Stock, 2006) dans lesquelles les individus se « déplacent pour se sédentariser » (Kauffmann, 2008). Ces changements auraient pour matrice et trame les grands changements et progrès technologiques de ces deux dernières décennies. L'accélération des NTIC, la rapidité accrue des moyens de transport permettraient aujourd'hui à l'humanité d'être au monde mondialisé de manière mobile (Diminescu 2002).

Mais de l'aveu de certains, le « prisme transnational », au-delà de son considérable apport à l'étude de mobilités invisibilisées, a aussi participé d'une vision édulcorée de la mondialisation migratoire, consécutive à la chute du mur de Berlin et idéalisant une mobilité s'appliquant à toutes et tous (Potot, 2016). Ce travail souscrit à ce constat. En ne focalisant le regard que sur celles

et ceux qui circulent, la multiplicité de ces travaux n'a-t-il pas abouti à moins prendre en compte l'intense dynamique d'immobilité qui semble aussi se dessiner dans les Suds et les logiques d'inhospitalité qui règnent sur ces sujets en mouvement (Van Hear 2014) ? En soulignant l'agenceité des migrants, ainsi que leurs marges de manœuvre face aux obstacles, aurait-on eu tendance à focaliser notre regard sur les stratégies d'évitement au détriment de celles et ceux qui se retrouvent immobilisés (Green 1999 ; Carnet 2011 ; Lacroix, Potot et Schmoll 2021) ?

La critique est bien sûr ici forcée, ces stimulantes évolutions conceptuelles ont aussi souvent souligné la dégradation des conditions de circulation, la multiplication des barrières et les logiques d'inhospitalité. Il faut cependant le reconnaître, rares ont été les travaux, dans les années 1990 et 2000, à faire de ce constat une donnée centrale de l'analyse des mobilités qu'ils étudiaient. Cette idée est à mon sens consécutive à son épistémè, forgée autour d'une certaine conception de la mondialisation. Or, celle-ci, particulièrement sur le continent africain, reste un processus inégalitaire et sélectif (Bayart 1999) dans lequel les possibilités de mobilité s'en retrouvent inégalement distribuées entre classes sociales et nationalités dominantes et dominées. Dans ce contexte, l'espace migratoire continental s'en retrouve fatalement segmenté, hiérarchisé et l'accès à la mobilité suit cette logique et ces structures. La mobilité à l'intérieur du continent, si elle semble indéniablement se généraliser, n'est cependant pas synonyme d'une redistribution des cartes sociales et économiques. Comme le montrent les approches marxistes, la division internationale du travail et la mise en concurrence des territoires à l'échelle globale, participent bien de rapports de domination, non pas annihilés par la mobilité, mais plutôt reconduits et reconfigurés à travers elle (Harvey 2008).

Ainsi, loin de nous l'idée de rejeter les évolutions conceptuelles qu'ont permis ces travaux, il s'agit au contraire de s'inscrire pleinement dans leur continuité, tout en poursuivant, au regard de notre temps, son développement. Pour le dire plus trivialement, les outils susmentionnés, pleinement opératoires pour comprendre les logiques individuelles et collectives de la mobilité, les interactions entre les territoires et les individus, s'avèrent limités pour penser les situations d'immobilité. On pourrait aisément affirmer que si tel est le cas, c'est parce qu'ils n'ont pas été pensés pour cela. Pourtant, c'est un constat empirique, les situations observées dans le groupe d'étude montrent qu'il existe des interactions fortes entre les trajectoires et

projets migratoires et les situations frontalières. C'est de ce constat qu'est née la nécessité d'aller puiser dans un autre courant certains outils conceptuels.

Saisir les frontières

En miroir, depuis une vingtaine d'années, les questions frontalières ont fait leur réapparition, à partir d'un aggiornamento scientifique sur le triptyque État-souveraineté-territoire et de l'incapacité scientifique à penser la frontière hors de sa rationalité étatique (Bigo 2011).

On pourrait schématiquement les résumer à trois grandes questions : où se situent les frontières ? Qui les produit ? Que produisent-elles ? Dans le champ de la géographie, ces travaux ont participé à une plus grande prise en compte du contexte de fermeture des frontières dans l'étude des mobilités (Wilson et Donnan 2012) et ont invité à considérer les frontières comme des « objets » à appréhender dans une perspective historique et « *dynamique* » (Amilat -Szary, 2012), agissant au sein des espaces sociaux des individus en mobilité comme « *signal des différences* » (*Ibid.*). Les « *border-studies* », plutôt issues du monde scientifique anglo-saxon, ont ainsi mis l'accent sur les reconfigurations frontalières modernes et sur leur impact en termes de productions catégorielles sur les populations.

Toujours selon ce courant, les frontières ne chercheraient pas seulement à freiner les mobilités, elles participeraient aussi et surtout à la fabrication d'une altérité politique, ethnique et sociale (Houtum et Naerssen 2002). Elles concentrent les modalités d'accès ou d'interdiction à l'espace en fonction de critères arbitraires, elles distinguent le mobile de l'immobile, le désirable de l'indésirable. Partant de ce postulat, il semble que la frontière soit constitutive d'un milieu¹⁵ dans lequel les individus sont déterminés par des logiques spatiales et politiques les dépassant. En remettant en cause la conception

¹⁵ Le terme de « milieu », ici utilisé pour désigner la frontière, renvoi à la définition qu'en propose Christian Laval à partir des travaux de Michel Foucault et Pierre Bourdieu sur le néolibéralisme : « *Le néolibéralisme permet de resserrer la définition de la gouvernementalité comme un « gouvernement par le milieu » en tant que le milieu affecte le jeu des intérêts. Structurer l'espace de conduite d'autrui, le faire agir d'une manière déterminée en structurant ce que Merleau-Ponty appelle le « milieu de comportement » d'autrui, c'est la clé du pouvoir néolibéral. Mais ce milieu est évidemment spécifié comme un « marché »* (Laval 2018, p. 66)

cartésienne d'une « frontière-ligne », leur apport est ainsi d'avoir rompu théoriquement avec l'idée que les frontières ne seraient que des barrières. Les « *border studies* » invitent à appréhender les frontières dans une perspective fonctionnaliste. C'est le postulat formulé par Nezzadra et Neilson :

« Nous restons pourtant convaincus que l'image de la frontière comme mur, ou comme instrument servant en premier lieu à exclure, aussi répandue qu'elle puisse être dans les récentes études critiques, s'avère en définitive trompeuse. Isoler une des fonctions de la frontière ne nous permet pas de saisir la flexibilité de cette institution. Elle ne contribue pas non plus à comprendre la diffusion des pratiques et des techniques de contrôle frontalier dans des espaces de citoyenneté territorialement délimités et dans les marchés du travail qui leur correspondent. Nous pensons que les frontières sont tout autant des dispositifs d'inclusion qui sélectionnent et filtrent les gens, ainsi que les différentes formes de circulation, de façon non moins violentes que celles mises en œuvre par les mesures d'exclusion. » (Mezzadra et Neilson 2013, p. 26)

Avec des notions comme celle de la « frontière réticulaire » ou « frontière mobile », une reconsidération conceptuelle du fait frontalier s'est engagée. Dans ce travail, nous reprenons à notre compte l'idée selon laquelle on ne peut penser la frontière comme le produit unique de l'État. On le sait, les États ne sont plus les seuls acteurs à agir sur les échelles spatiales, et de nombreux débats remettent en question la pertinence de son utilisation pour penser les territoires (Mezzadra et Neilson 2013). Il semblerait au contraire que l'État se soit progressivement constitué en maille d'une échelle d'actions beaucoup plus large, intégrant d'autres acteurs, aux statuts plus fluides, plus flexibles et aux prérogatives s'insérant dans des espaces où les États se sont désinvestis sous l'effet de leur néolibéralisation¹⁶. Ainsi, la frontière comme l'État sont les objets de déterminations politiques et économiques, d'arrangements entre acteurs situés à différentes échelles spatiales. Comme le souligne Étienne Balibar, « aucune frontière politique n'est jamais la simple limite entre deux États, mais toujours surdéterminée, et en ce sens à la fois sanctionnée, redoublée et relativisée par d'autres

¹⁶ Sans rentrer dans le débat définitionnel autour de la notion de néolibéralisme, nous le considérons, au sens large, tel que le définit Gilles Pinson, à savoir « *comme l'ensemble des propositions intellectuelles et des orientations politiques qui visent à étendre les mécanismes du marché et l'éthique de la concurrence à un spectre toujours plus large d'activités sociales, cela en s'appuyant sur une forte intervention de l'État.* » (Pinson 2020, p. 12). L'élément le plus important ici est de considérer que l'État n'est pas une entité « travaillée » par le néolibéralisme, mais en est un point d'appui et de développement.

divisions géopolitiques » (Balibar 2022, p. 187). D'un point de vue empirique, étudier les divisions géopolitiques à l'œuvre dans la frontière impose donc de s'intéresser aux acteurs et consécutivement, d'en fixer les limites analytiques.

Dessiner une géographie des acteurs du régime frontalier est une gageure quand on sait qu'aujourd'hui les frontières font l'objet d'une déterritorialisation et d'une dématérialisation particulièrement importante. Cette déterritorialisation s'observe de plusieurs manières. Loin d'être rigides, linéaires et territorialisées, les frontières sont donc de plus en plus dématérialisées. Elles font intervenir deux catégories d'acteurs considérés comme « vertébrés » et « invertébrés »¹⁷. Les États, organisations « vertébrées » s'appuient sur un ensemble d'acteurs « invertébrés » pour perfectionner les outils de régulations et de contrôle des frontières (Popescu 2011). Ce faisant, on peut considérer que les frontières font l'objet d'un vaste processus de mises en réseau ou de « reticularisation » de leurs techniques et pratiques (Arbaret-Schulz 2008).

Le courant des « *border studies* » a fortement contribué à la prise en compte de l'écosystème économique que le contrôle frontalier produit. La multiplication ces trente dernières années de technologies de contrôle particulièrement sophistiquées comme la biométrie, venues resserrer les mailles du tri et de la sélection aux frontières en est probablement un des exemples les plus parlant. Ces technologies, si elles peuvent s'appliquer territorialement, servent avant tout des processus administratifs et policiers mis en œuvre loin des espaces où elles sont appliquées. Mais elles sont intéressantes du point de vue actoriel puisqu'elles mobilisent une chaîne d'acteurs très diverse. Si les États sont responsables de leur mise en œuvre (lors du recueil des empreintes par exemple), elles n'ont jamais été créées par eux-mêmes. L'ensemble de la chaîne logistique et de maintenance est assurée par des acteurs privés responsables du stockage de celles-ci. On voit déjà ici que l'acception qu'on pourrait se faire des acteurs du régime frontalier se doit d'inclure aussi des acteurs pas uniquement publics et situés souvent très loin des frontières où elles sont mises en œuvre. À ces acteurs s'ajoute un ensemble de prestataires de services dédiés au contrôle spatial des populations

¹⁷ Nous reprenons ici l'utilisation faite par Gabriel Popescu de l'État comme institution vertébrée, car statique et délimitée territorialement en opposition aux structures invertébrées, comme les OIG, ONG, entreprises du secteur privé, construites autour de réseaux et de flux.

considérées comme indésirables. Le régime frontalier européen est probablement le cas d'étude le plus analysé en la matière (Collyer 2016; Clochard 2010; Duez 2005; Tazzioli 2017).

Si nous reprenons à notre compte les avancées conceptuelles de ce champ d'études, nous voulons aussi souligner qu'ils sont avant tout mobilisés, ici, dans la perspective de les confronter empiriquement, dans une analyse « par le bas », avec l'ambition plus générale de ne pas préjuger de la « nature » du contrôle migratoire. Cette posture analytique implique, comme le souligne très justement Laurence Pillant, de sortir des généralités autour de la frontière pour, au contraire, particulariser les modalités du contrôle migratoire :

« Dans une approche par le bas le contrôle migratoire est analysé dans ses prémices comprenant à la fois les influences de l'échelle macro (nationale et internationale) et locale. Les causes et les conséquences sont bien plus distinguables et il apparaît plus facile de comprendre dans quelle mesure les mécanismes de contrôle s'instaurent, prennent forme, se pérennisent. Ce qui est visible à l'échelle locale et qui explique la mise en place de tel fonctionnement peut être nié, ou éludé dans une analyse plus macro qui privilégierait les grandes influences mondiales ou européennes. Pour comprendre la mise en place du contrôle migratoire, il semble pertinent de situer historiquement, culturellement, socialement et économiquement les espaces frontaliers dans lesquels il prend place. Particulariser permet donc de comprendre la fabrique du contrôle. » (Pillant 2017, p. 122)

En effet, en focalisant l'analyse sur les multiples acteurs sécuritaires, privés ou étatiques engagés dans la production frontalière et le contrôle sécuritaire des migrations, la participation d'autres types d'acteurs fut relativement marginalisée. Surtout, la majeure partie des travaux du champ des « *border studies* » appréhende la question du contrôle migratoire dans une perspective exogène aux questions de mobilités et à ses imaginaires. C'est d'une certaine conception des acteurs-migrants qu'il est question ici avec en filigrane, une interrogation : sont-ils simplement assujettis au contrôle migratoire ? Comment interpréter leur stratégie vis-à-vis de ces dispositifs ?

C'est probablement sur ce point que nos avis divergent le plus. En effet, les *border studies* ont une certaine tendance à considérer les stratégies migrantes à travers le prisme de la résistance à l'ordre social. Une tendance qui fait écho

à un constat émis par Jean-Pierre Olivier de Sardan (Olivier de Sardan 1990) et qui souligne le risque d'application d'un certain cadre moral aux situations et aux énoncés des acteurs observés. Non pas que ce cadre d'analyse soit forcément faux, mais il ne correspond pas, dans le cas présent, aux observations empiriques réalisées. Ce débat renvoie plus largement à la notion d'agenceité, pas seulement des personnes migrantes, mais de tout acteur social dans une situation de domination. Nous reprendrons ici une définition simple de l'agenceité, telle que définit par Sherry Ortner comme « la capacité des êtres sociaux à interpréter et évaluer moralement leur situation, à formuler des projets et à essayer de les mettre en œuvre » (Ortner 1995, p. 185). La question de l'agenceité des migrants paraît importante dans la mesure où elle implique de notre part une prise de risque quant au sens que l'on donne aux stratégies des acteurs par rapport aux situations, en l'occurrence, les dispositifs de contrôle, mais par rebond, sur ce qu'est le contrôle en lui-même.

Ce positionnement assume de réfuter l'idée selon laquelle l'ordre social ne serait construit qu'autour de logiques duales et binaires. À mes yeux, « penser » le contrôle à travers ces logiques, c'est continuer à penser la réalité sociale à l'intérieur des effets de pouvoir que les appareils d'État produisent sur la connaissance et la manière de voir le monde. C'est accepter une forme de distribution innée des rôles sociaux — les migrants seraient des résistants à l'ordre social et politique ; les policiers et tout autre agent du pouvoir, de simples « laquais ». Ce postulat me paraît imparfait d'un point de vue empirique et incomplet d'un point de vue théorique. À l'inverse, j'ai trouvé dans la démarche microhistorique un postulat plus souple et plus attentif aux variations empiriques et qui surtout, ne tenait pas pour acquis cette fameuse distribution des rôles :

« Accepter une telle vision des choses, une semblable distribution des rôles, revient en fait à admettre qu'à l'écart de la logique majoritaire des appareils, en dehors des formes résiduelles de résistance à leur affirmation, les acteurs sociaux sont massivement absents, ou encore qu'ils sont passifs et qu'ils se sont soumis, historiquement, à la volonté du grand Léviathan qui les englobait tous. Cette mise en scène de la force et de la faiblesse n'est guère recevable. Non pas pour des raisons morales, mais parce qu'elle est, encore une fois, trop liée aux représentations que n'ont cessé de suggérer les logiques du pouvoir elles-mêmes, qui voudraient dicter jusqu'à la manière de s'opposer à elles [...] Poser le problème en ces termes revient à refuser de le penser en termes simples : force/faiblesse, autorité/résistance, centre/périphérie ; et à déplacer l'analyse sur les

phénomènes de circulation, de négociation, d'appropriation à tous les niveaux. [...] Il serait ridicule de feindre que les opérations que l'on vient de citer — circulation, négociation, appropriation — puissent être pensées en dehors de ces effets de pouvoir. Tout au contraire, je voudrais suggérer ici qu'elles en sont inséparables et qu'elles ont été, en fait, des manières de composer avec les pouvoirs ; mais aussi qu'elles en ont déformé les effets en les inscrivant dans des contextes différents de ceux qui en étaient les leurs à l'origine et en les pliant à des logiques sociales particulières. » (Revel 1996, p. 28)

Ce choix de n'enfermer aucun des acteurs sociaux étudiés dans un « rôle » prédéfini m'a paru d'autant plus important qu'il correspondait à mes données empiriques. Ma position d'observant de ce groupe social m'a donc amené à relativiser la performativité des dispositifs exogènes de coercitions et de répression des acteurs-migrants. En réalité, plusieurs éléments issus de mon ethnographie ont commencé à dessiner les contours de ce questionnement. La multiplication et la diffusion au sein de ce groupe social de figures de réussite locales construites autour d'un discours humanitaire et développementistes ambigu sur le fait migratoire en ont posé les jalons. Plus largement, cette constatation m'a poussé à interroger jusqu'où l'engagement des acteurs humanitaires auprès des acteurs-migrants ne participait finalement pas d'une transformation du groupe social en lui-même et de la fixation spatiale du groupe sur le territoire de son action. Ainsi, à défaut de limiter mon travail à l'analyse d'un contrôle exogène, j'ai choisi d'interroger des formes endogènes de contrôle social sur les mobilités.

Pour éclairer cette question, il nous semble important de mobiliser ici l'apport de Michel Foucault sur la manière dont on conçoit la relation entre contrôle social et populations.

Saisir le contrôle

Il semblerait que notre conception du contrôle des populations et du pouvoir trouve son origine dans le développement au cours des siècles précédents d'une pensée sur la société marquée par le droit. À partir de cette *sociologie juridique de la société* se sont construites des sciences humaines et sociales incapables de penser les conduites autrement que d'un point de vue vertical et coercitif. Michel Foucault le souligne d'ailleurs dans une conférence :

« Comment se fait-il que notre société, la société occidentale en général, ait conçu le pouvoir d'une manière aussi restrictive, aussi pauvre, aussi négative ? Pourquoi concevons-nous toujours le pouvoir comme loi et comme prohibition, pourquoi ce privilège ? Évidemment nous pouvons dire que cela est dû à l'influence de Kant, à l'idée selon laquelle, en dernière instance, la loi morale, le "tu ne dois pas", l'opposition "tu dois"/"tu ne dois pas" est, au fond, la matrice de toute la régulation de la conduite humaine. » (Foucault 1994, p. 184)

Les structures des pouvoirs depuis les cinq cents dernières années sont marquées par une évolution non linéaire, mais bien visible, de leurs formes et stratégies de maintien. Le grand changement marquant de l'époque contemporaine est la transition qui fut opérée entre un pouvoir « négatif » et un pouvoir « positif ». Schématiquement, là où le pouvoir négatif n'hésitait pas à tuer pour contrôler les conduites, le pouvoir positif cherche au contraire à « faire vivre » pour mieux contrôler. En découle le développement, lors du dernier siècle, des sciences des populations, permettant de mesurer et catégoriser celles-ci. Toujours dans cette perspective, le développement de l'État-providence s'inscrit là aussi dans un changement de régime des gouvernementalités, jusqu'à l'aboutissement contemporain de l'État néolibéral tel qu'on le connaît aujourd'hui. Il semble donc que la caractéristique de la gouvernementalité néolibérale réside dans un subtil dosage du chaud et du froid, de l'alternance entre pouvoir négatif et positif, violence et bienveillance, dans le but de structurer et de cadenasser les conduites dans un champ des possibles où résideraient les possibilités d'accomplissement de soi-même. À cette transformation du type de pouvoir s'ajoute une transformation de ses structures mêmes. Il n'y a pas un seul pouvoir, mais des pouvoirs.

« Une société n'est pas un corps unitaire dans lequel s'exercerait un pouvoir et seulement un, mais c'est en réalité une juxtaposition, une liaison, une coordination, une hiérarchie, aussi, de différents pouvoirs, qui néanmoins demeurent dans leur spécificité (...) La société est un archipel de pouvoirs différents. » (*Ibid.*, p. 187)

Cette seconde affirmation infirme, à mon sens, l'idée que le contrôle migratoire puisse être le produit d'une verticalité. Si « *la société est un archipel de pouvoirs différents* », il faut donc, à partir d'une situation, essayer de les identifier

et surtout, poser le moins d'a priori possible sur le rôle que jouent les acteurs dans sa production. Or, si l'on peut retenir un élément particulièrement saillant des recherches qui ont été menées sur le contrôle migratoire, c'est bien l'omniprésence dans les espaces étudiés des acteurs sécuritaires (Pillant 2017). En méditerranée, outre les marines nationales positionnées en tant qu'outils stratégiques dans la lutte d'influence qui s'opère par exemple sur le territoire libyen, l'organisation Frontex reste l'acteur sécuritaire le plus étudié dans le contrôle des migrations dans la région. Aux échelles nationales, de nombreuses recherches se sont concentrées sur le rôle que les garde-côtes, polices et corps sécuritaires tenaient dans le vaste processus d'externalisation des frontières en Afrique méditerranéenne. On ne peut nier l'importance que ces différentes institutions revêtent dans l'efficacité des processus de refoulement, retour et contrôle des populations migrantes dans la région. Toutefois, il semble limité si l'on suit la théorie de la gouvernementalité de comprendre le contrôle des populations uniquement par l'intermédiaire de ce type d'acteurs (Andrijasevic et Walters 2011).

Toujours selon ce cadre d'analyse, si nous savons aujourd'hui que la « main droite » du régime frontalier s'incarne dans les acteurs de type sécuritaire, où situer les acteurs de la main gauche ? Sans le savoir, ou en tout cas, en n'émettant pas clairement cette idée, certains courants des sciences sociales ont renouvelé l'attelage théorique permettant d'interpréter par un nouveau paradigme le rôle croissant qu'investissaient les acteurs et le monde du développement dans les questions migratoires (Agier 2003 ; Lassailly-Jacob 2009 ; Gabrielli 2009 ; Kabbanji 2013 ; Pette 2015 ; Agier 2012 ; Agier et Anteby-Yemini [eds.] 2012 ; Montclos 2017). Plus largement, ces travaux questionnent l'implication de ces acteurs dans la reproduction de logiques néolibérales (Hours 1992), de leurs contradictions (Dauvin 2004 ; Siméant et Dauvin [eds.] 2004 ; Atlani-Duault 2005) et de la pertinence à long terme de leurs logiques d'action. Leur implication particulièrement importante dans les questions migratoires, notamment depuis l'arrivée du Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique, en fait des acteurs centraux dans la mise en œuvre de la politique européenne de « co-développement » et de « lutte contre les causes profondes de la migration ». Cette implication s'est accompagnée d'une transformation profonde du discours tenu sur le contrôle des migrations. D'un lexique axé sur le lien entre souveraineté étatique et contrôle des mobilités, le monde du développement a imposé un discours euphémisant les effets mortifères du contrôle frontalier, censés décrire son utilité, et même

plus, les bienfaits de celui-ci (Pécoud 2014; Pécoud 2010) au sein d'une « bonne gouvernance » et « gestion des migrations ».

L'implication des mondes du développement dans la gestion et le contrôle des migrations a impliqué un alignement des dispositifs classique d'intervention du développement sur les objectifs du contrôle migratoire. C'est dans cette perspective que commence à être questionnée l'implication et le rôle des populations cibles de ces dispositifs dans leur production. Certains travaux ont déjà montré qu'un des objectifs de ce mode de contrôle migratoire ne consiste pas tant à obliger les acteurs-migrants à y participer qu'à procéder à des logiques d'incitations sociales fortes (Rodriguez et Schwenken 2013; Dünnwald 2013; Musarò 2019; Geiger et Pécoud 2013). Toutefois, ces travaux restent majoritairement issus des sciences politiques et pâtissent, au même titre que les *border studies*, d'une faible prise en compte de l'importance des imaginaires migratoires, des trajectoires des migrants et des interactions existantes entre l'univers de sens des personnes migrantes et ces dispositifs. Cette proposition s'inspire de la définition même de la gouvernementalité qu'en fait Michel Foucault. Loin de punir, le gouvernement des migrations cherche à inciter, à faire produire par les acteurs sociaux les conditions politiques de son maintien :

« Le pouvoir n'est pas en lui-même une violence qui saurait parfois se cacher, ou un consentement qui, implicitement, se reconduirait. Il est un ensemble d'actions sur des actions possibles : il opère sur le champ de possibilité où vient s'inscrire le comportement de sujets agissants. [...] Gouverner en ce sens, c'est structurer le champ d'action éventuel des autres » (Dreyfus, Foucault et Rabinow 1992, p. 313-314)

C'est autour de cette conception du pouvoir que ce travail cherche à prolonger les réflexions autour du contrôle social en situation de mobilité. Cet état de l'art montre l'étendue de ce qu'on peut appeler le champ des études migratoires. De l'étude des migrations à celle des frontières, ces trente dernières années de recherches ont abouti à la création d'outils conceptuels centraux. Chacun de ces outils est hérité de son temps. La géographie des migrations, en mettant en lumière des itinéraires de circulations, de multiples figures de la migration, a fini par minorer les effets des frontières sur celles-ci. Les *border studies*, en focalisant leur regard sur l'objet-frontière, ont fini par

minorer l'existence de dynamiques de circulation autour de celle-ci et les interactions qui pourraient exister entre le processus migratoire et le processus frontalier. Cette thèse s'inscrit au croisement de ces courants et entend, par-dessus tout, dépasser les impensés de chacun d'eux. Il s'agit de fournir une réflexion empirique et théorique sur l'analyse des mobilités dans la frontière, et des frontières dans la mobilité. L'hypothèse théorique que nous faisons ici est en substance assez simple. L'omniprésence du contrôle migratoire, la multiplicité de ses dispositifs et les logiques d'incitation dont il fait l'objet ne ferait-il pas de lui-même, une composante nouvelle des projets migratoires et des imaginaires de la réussite ? Osons une réflexion un peu provocante. Et si, aujourd'hui, participer à la frontière ne s'était pas imposé comme un nouveau moyen de réussir en migration ? Pour résumer, ce travail de thèse s'inscrit au croisement d'une géographie des migrations ouverte à l'apport des « border studies » et des outils d'analyse de la socio-anthropologie du développement. Il s'agit donc, tout en étant attentif à l'organisation sociospatiale des mobilités, d'analyser en quoi une configuration humanitaire se retrouve véhicule au sein d'un champ migratoire d'une forme nouvelle de régime frontalier, co-produit « de l'intérieur », par celles et ceux qui se déplacent. *In fine*, la géographie que je propose ici est celle d'un pouvoir sur l'organisation spatiale d'une dynamique migratoire.

Méthodologie, réflexivité et parcours de recherche

Parcours de recherche

À la lumière de ces années de travail, cette thèse s'inscrit sans nul doute dans ce que Thomas Lacroix, Swanie Potot et Camille Schmoll ont désigné comme le « tournant critique » des études migratoires (Lacroix, Potot et Schmoll 2021). La mention de cette filiation dans la mise en lumière de mon parcours me paraît importante, car elle éclaire la manière dont, en tant qu'étudiant, j'ai été amené à faire des choix dans la construction de mon sujet. Elle me permet surtout de dire ici que l'on peut « venir » aux « études migratoires critiques » sans avoir eu pour autant d'engagement militant, associatif ou plus strictement politique. En effet, je n'ai jamais milité dans mes années étudiantes au sein d'associations ou de structures à vocation politique ou militante. Ce choix tenait plus, à mon sens, du regard justement critique que je tenais sur leurs modes d'organisation et d'action. L'engagement militant

n'était pour moi, qu'une des voies possibles, parmi d'autres, de formulation de la critique à l'égard des politiques migratoires. C'est aussi parce qu'à mes yeux, il existait justement une véritable épistémologie critique en géographie et en sciences sociales, que j'ai préféré « confiner » mon engagement à l'action scientifique.

L'arrivée de la thématique migratoire comme « point d'éclairage » d'une situation géopolitique est probablement le fruit du croisement des différents enseignements reçus au cours de mon cursus universitaire au sein d'Aix-Marseille Université. Le fait que ce département ait lié les questions de développement (dans les Suds au sens large) à la thématique migratoire a, par la force des choses, constitué un univers d'où sont apparus bon nombre des questionnements qui m'ont animé jusqu'à aujourd'hui. Au-delà de ce parcours relativement classique, c'est une ambition instillée lors du suivi de certains cours qui a façonné ma façon de voir et de faire de la géographie. En effet, notre discipline, au sens large, souffre peut-être d'un « complexe de hauteur », l'empêchant parfois d'avoir la modestie de se placer à hauteur d'humain et de lire par eux les emboitements d'échelles, les jeux d'acteurs, leur rapport aux institutions...

C'est d'une volonté de rompre avec ce complexe que mon parcours universitaire s'est nourri, avec pour ligne de crête l'impératif de se plonger dans « le terrain » et de pénétrer l'univers de sens des acteurs. C'est donc de cette « école », jamais revendiquée comme telle, que mon premier projet de recherche, sur la Tunisie, a émergé en 2015. Que garder de ce premier séjour en Tunisie ? Plusieurs idées formatrices. La première étant probablement qu'on ne peut construire sa recherche et ses questionnements qu'avec des intuitions naissant de la pratique du terrain et des erreurs qu'on commet fatalement. Au-delà de l'apport heuristique particulièrement modeste d'une recherche sur les Libyens réfugiés en Tunisie, j'ai surtout appris que l'exercice du terrain, avec ses heurs et malheurs, était une condition *sine qua non* à la fécondité des questionnements scientifiques. C'est d'ailleurs un élément transversal à tout mon terrain de thèse. Ce premier terrain m'a surtout appris à prendre des risques, à faire des pas de côtés, à savoir perdre du temps pour en gagner par la suite, en bref, à mettre en place une stratégie de recherche au long cours.

Le second enseignement, et peut-être le plus important, est qu'on ne trouve pas forcément « son sujet » du premier coup, ce qui a été particulièrement mon

cas. Cette modeste enquête auprès des Libyens, quoiqu'intéressante et stimulante, me parut paradoxalement assez peu féconde. Ma pratique extrêmement limitée de l'arabe et la difficulté à établir des liens de confiance avec plusieurs de mes enquêtés ont été autant de déceptions qui m'ont convaincu que ce terrain trouverait très vite ses limites. Contre toute attente, je réussis tout de même à tirer un fil conducteur de cette recherche et confronter des méthodes d'enquête, à multiplier les prises de contact et à finalement toucher du doigt ce qui m'intéressait. Je ne peux véritablement désolidariser ce terrain de la recherche qui suivit pour la simple et bonne raison que c'est lors de cette première expérience qu'elle est née.

Parmi les nombreuses tentatives de prises de contact que je lançais à ce moment, je reçus un bon accueil au sein de l'ONG Médecins du Monde. Cette ONG était à l'époque encore récemment installée en Tunisie, depuis fin 2013, et concentrait ses services en priorité aux femmes en difficulté et à leur accès aux soins. Toutefois leurs services durent rapidement s'ouvrir à d'autres populations dites « vulnérables », dont les Libyens commençaient à faire partie à l'époque. Sous l'effet d'une baisse durable de la valeur de la monnaie libyenne et de versements de salaires de plus en plus aléatoires de la part de la banque centrale libyenne, beaucoup de Libyens voyaient leurs situations socio-économiques se détériorer lentement mais sûrement. Parmi eux, de plus en plus se rendaient à l'antenne de Médecins du Monde pour différents services. Soutien psychologique, rapide et basique suivi médical, prise en charge de certains frais d'hôpitaux... Une partie de mon dispositif d'enquête s'était donc construit autour de l'observation et la prise de contacts avec certains patients dans la salle d'attente de Médecins du Monde.

J'avais déjà remarqué la présence de jeunes ressortissants d'Afrique subsaharienne dans les rues de Tunis, mais d'après la littérature existante, celle-ci était majoritairement composée de cadres et d'étudiants. Jusqu'au jour où dans cette salle d'attente, je fis la connaissance de Marcel. Marcel était un homme d'une trentaine d'années, dont l'élocution était passablement altérée par une rage de dents visiblement très douloureuse. Piqué par la curiosité de ma présence, une discussion s'engagea autour de mon travail sur les Libyens, de ce que je cherchais. Fait intéressant, il ne comprenait visiblement pas pourquoi je m'intéressais à eux, puisque d'après lui, les Libyens étaient riches et se chargeaient surtout de faire partir les « Subsahariens » vers l'Europe. Lui-même avait déjà fait l'expérience d'un séjour en Libye et la Tunisie n'était vraisemblablement pas sa destination, tout au plus une étape d'un voyage qui

durait depuis 3 ans. Le contact fut établi. C'était en janvier 2016, et je n'eus plus jamais de nouvelles de Marcel. Mon terrain de M1 pas encore terminé, je commençais à être assailli de questions et d'idées à explorer autour de cette présence qui, d'après la littérature grise et scientifique encore très éparse, n'existait pas ou à la marge. C'est à partir de cette première expérience qu'est née l'idée d'enquêter plus largement sur la présence subsaharienne en Tunisie. Ayant rejoint le Laboratoire Population Environnement et Développement, c'est dans le cadre d'un master 2 dirigé par Pierre Sintès et Charles Grémont qu'ont véritablement pris forme les questionnements que j'allais poursuivre dans le cadre de cette thèse. Je suis donc reparti en février 2017 en Tunisie pour une enquête de deux mois au cours de laquelle j'ai pu me rendre à Sfax et formuler, à partir d'une ethnographie de l'Association des Ivoiriens Actifs de Sfax, les questionnements poursuivis dans le cadre de cette thèse.

Contraintes, renoncement et éthique

Ma pratique du terrain, si tant est qu'il soit possible d'en définir une a posteriori, a été grandement dépendante des « possibilités » qui se sont offertes à moi. Cela est d'autant plus vrai qu'il ne s'agissait pas d'une enquête où la « formalité » du travail de recherche constitue une modalité d'ouverture du terrain¹⁸. Enquêter des groupes de personnes en situation irrégulière m'a imposé certaines limites à ne pas franchir, m'a fait parfois prendre des risques, bien sûr calculés, mais où les obstacles se sont avérés plus nombreux qu'absents. Toutefois, précisons-le avant toute chose, les différents éléments qui vont suivre ne sont pas présentés dans l'objectif de romantiser la pratique du terrain. Ils ne sont présents que parce que je considère qu'ils sont essentiels à la compréhension de la thèse en elle-même, de ses choix et de son histoire. Ils sont par ailleurs communs à toutes les pratiques anthropologiques de la recherche, mais leur caractère ordinaire ne doit pas pour autant minimiser l'importance qu'ils ont pu avoir.

¹⁸ Cette réflexion est directement tirée des expériences croisées avec d'autres jeunes chercheurs et chercheuses en sciences sociales ayant réalisé leur thèse au même moment en Tunisie. Nous nous étions fait la réflexion que leurs enquêtes, « labélisées sciences politiques », exploraient des mondes sociaux déjà habitués à la présence des chercheurs. Parfois, la simple mention de l'organisme de recherche (science-po, par exemple) constituait une modalité d'ouverture du terrain et facilitait la prise de contact.

Un de ces premiers facteurs limitants résidait dans l'impossibilité logistique d'enquêter certains lieux pourtant essentiels à la confrontation des témoignages et des faits. Les centres de rétentions, dont le seul officiel se situe à Tunis, ont, tout au long de mon terrain, été des étapes infranchissables, sur lesquels il m'a été possible de ne récolter que des données de seconde main. Or, d'après celles-ci, il existerait plus d'une dizaine de ces centres disséminés sur l'ensemble du territoire tunisien. Leur enquête plus détaillée aurait constitué un risque pour la suite de mon travail, ceux-ci étant sous la tutelle d'un ministère de l'intérieur dont le poids dans l'architecture étatique est encore très fort. Ces données macro-structurelles ont été d'incessants rappels à la réalité d'une pratique du terrain « risquée » dans un contexte où l'état d'urgence sécuritaire était permanent depuis 2015. Car la Tunisie, bien que pays ouvert et relativement accueillant pour les étrangers européens, vit depuis les attentats du Bardo sous une « menace terroriste » permanente. Cette donnée, qui peut paraître relativement anecdotique, m'a toutefois empêché d'aller par exemple enquêter la ville de Ben Guerdane, pourtant point central de l'entrée sur le territoire tunisien de migrants en provenance de Libye. Signe des temps, une dizaine de jours après mon arrivée en Tunisie, la ville de Ben Guerdane était prise d'assaut par une cinquantaine de combattants liée à l'État Islamique en Libye. Du point de vue global, la Tunisie n'était donc pas un terrain « ouvert ».

Ces données générales s'additionnent à une échelle plus fine à la situation des personnes subsahariennes elles-mêmes. Frappées d'une irrégularité juridique, la crainte de faire l'objet d'une arrestation discrétionnaire a jalonné les rapports qui se sont établis entre elles et moi. Peut-être conséquence d'un poids artificiellement construit par moi-même, ma principale crainte, au-delà de toute autre, était de véritablement mettre en danger mes enquêtés par le simple établissement d'un rapport, qu'il soit téléphonique ou réel. Cette crainte, relativement diffuse à Tunis où j'étais somme toute assez discret, s'est en revanche révélée bien plus forte à Sfax où les réseaux d'interconnaissances étaient plus ténus et où, en quelque sorte, une atmosphère de « grand village » régnait. Il m'est arrivé plusieurs fois d'être connu de mes interlocuteurs bien avant de prendre contact avec eux. Connaissant de manière éparse l'efficacité des réseaux d'informateurs que le régime de Ben Ali avait mis en place, il ne me semblait probable que ma présence prolongée à Sfax ait fait l'objet d'une connaissance de la part des services de police locaux. Toutefois, je dois le reconnaître, je n'ai jamais eu de problèmes avec eux, peut-être parce que ma présence était légale et que mon enquête était officiellement chaperonnée par

l'Université de Sousse et le concours d'Hassan Boubakri. Ces précautions administratives et juridiques ne m'ont toutefois jamais convaincu d'une supposée immunité face aux capacités de nuisances de l'appareil policier, et plus que ça, face aux possibles mesures de rétorsion qu'il était capable de mettre en œuvre contre les personnes en situation irrégulière.

Toutefois, malgré ces contraintes, j'ai en permanence tenu à ce que ma place sur le terrain ne soit pas celle d'un laborantin observant les individus à travers un microscope. J'ai négocié ma position aussi et surtout à travers un engagement permanent auprès de mes enquêtés, car les temps de l'enquête sont aussi et surtout des temps où la formalité du travail scientifique cède parfois la place à une certaine « improvisation ». Ce fut particulièrement le cas à Sfax où ma position d'Européen s'avérait plus originale et exceptionnelle qu'à Tunis. Cette position m'a aussi amené à vivre des moments de solitude et de désarroi face à des souffrances que nous, occidentaux, sommes peu habitué à côtoyer. C'est en quelque sorte le revers d'une expérience exceptionnelle du point de vue humain. On ne peut pas réduire la relation enquêteur/enquêté à ce qu'elle constitue du point de vue scientifique. Certaines relations étaient plus ou moins faciles, mais je peux affirmer qu'à quelques exceptions près, l'ensemble de mes enquêtés ont aussi été des amis et des camarades. Cela concernait autant, voire plus, les aventuriers ivoiriens que les travailleurs humanitaires tunisiens. Mon immersion prolongée au sein de la communauté ivoirienne de Sfax m'a, en deux années, placé dans des positions délicates. Partager le quotidien, c'est aussi parfois partager des expériences inhabituelles et émotionnellement complexes. « Faire sa place » et négocier sa position à l'intérieur du groupe est aussi passé, dans mon cas, par le partage de ces expériences.

Parmi toutes ces expériences, celle du naufrage de juin 2018 a été peut-être celle par laquelle j'ai compris que ma place dans le groupe était faite. Je n'étais absolument pas membre du groupe, par définition cela était impossible, mais j'étais reconnu comme un personnage hybride, sorte de conseiller ayant un pied dans leur monde et un autre à l'extérieur. Ce soir de juin, un de mes principaux interlocuteurs au sein du groupe des Ivoiriens m'invite à prendre part à la réunion qu'organise le bureau de l'association servant à définir la stratégie à adopter face aux autorités tunisiennes et ivoiriennes, responsables de la logistique et du rapatriement des corps retrouvés au large de Sfax. Mon invitation n'était pas anodine. L'atmosphère était lourde, toutes les personnes autour de la table avaient perdu des amis, des proches et la colère se mêlait à

la crainte. Ma venue, en même temps gage d'un avis extérieur relativement éclairé sur les options à choisir, était aussi symbolique, car je connaissais moi aussi plusieurs personnes décédées. Cette place, lentement négociée, m'exposait aux yeux de tous comme une personne dont le « point de vue » compte, qui a le « droit » de le donner et qui doit être écouté. Je n'avais jamais imaginé que cette « négociation » aboutirait à ce résultat, d'ailleurs je n'en avais pas envie, mais ce soir-là, ce rôle m'avait été attribué par les personnes en situation de distribuer les légitimités. Il s'agissait, dans le même temps, d'un incroyable cadeau qui allait me permettre entre autres choses d'obtenir des entretiens avec à peu près toutes les personnes que je souhaitais. Mais cela me plaçait aussi dans une situation inconfortable du point de vue scientifique, car, en donnant mon avis, j'altérais la réalité que j'étais venu observer. C'est donc aussi de cela qu'a été fait mon terrain, de moments difficiles où les enjeux scientifiques percutaient les enjeux humains, où l'affect prenait le pas sur la distance. Ce soir-là, j'ai donné mon avis, à mes yeux le plus raisonnable et le plus à même de contenter, d'une part la colère légitime à se sentir déposséder du droit d'inhumer ses proches et d'autre part, la crainte d'exposer toute une communauté à des mesures de rétorsion pour avoir dénoncé avec trop de véhémence une injustice incontestable. Au moment où se termine l'écriture de cette thèse, deux personnes que j'avais connues personnellement, avec qui j'avais partagé des moments, sont mortes en Méditerranée. Je ne mentionne cet élément que dans le but d'éclairer la position qui a été la mienne au cours de cette expérience, celle d'un chercheur dont la position est enracinée aux relations sociales établies avec les enquêtés (Papinot 2014). Cette position sur le terrain et l'enracinement aux relations sociales avec les enquêtés m'a surtout permis comprendre en quoi l'évènement, même vécu par le chercheur et par sa supposée extériorité, peut s'inscrire simultanément dans la biographie des personnes enquêtées. Le naufrage de juin 2018 a constitué un moment biographique pour le monde social que j'enquêtai, pour la société tunisienne, mais aussi pour mon enquête elle-même. Ces moments où les « petites » histoires rencontraient et s'enchâssaient dans la « grande » ont constitué les moments révélateurs de mon engagement et de ma pratique du terrain (Agier 1997).

Ces quelques moments vécus viennent ici illustrer les tensions qui ont traversé mon projet scientifique. Ces tensions résultent en grande partie du fait qu'au-delà d'un « sujet scientifique », étudier les migrations subsahariennes et leur contrôle par les acteurs humanitaires relève aussi d'un « sujet social »

qui agite le débat citoyen et qui a touché la manière dont mes questions de recherche ont été formulées. La quête de la neutralité axiologique a constitué tout au long de mon travail un « projet », que je n'ai bien sûr jamais atteint, mais dont j'ai essayé, autant que faire se peut, d'en objectiver les biais et les limites, afin de m'en rapprocher. J'ai surtout pensé, et continue à le faire, que l'apport citoyen de mon travail scientifique, mainte fois sollicité comme tel, ne pouvait être « honnête » que par la recherche d'une certaine rigueur, même qualitative (Sardan 2012, p. 326). C'est plus largement de la « place de l'ethnologue » que traite cette partie. Je laisserai à Alessandro Monsutti la conclusion de ce que l'ethnographie peut apporter à la science :

« Au cours de leur formation, les ethnologues apprennent surtout à poser des questions et à interpréter les réponses. Or, une part importante de leur travail consiste à répondre aux questions que les informateurs posent en retour. C'est un aspect essentiel de l'échange que le terrain peut favoriser. En effet, l'une des richesses de l'approche ethnologique consiste en la fidélité dans les relations établies et l'émotion comme outil méthodologique, comme procédure de découverte par laquelle on rend significatifs de petits faits glanés presque au hasard. Par petites touches impressionnistes, un ethnologue peut faire voir, entendre et sentir tout un petit monde attachant dont le destin tragique émeut. Il évoque les lieux et les personnes, brosse des atmosphères, sans faire l'impasse sur ses doutes, personnels et scientifiques. Dans ce sens, l'ethnographie est avant tout une aventure humaine. » (Monsutti 2005, p. 49)

Une recherche dans l'arène sociale du *nexus* migration et développement¹⁹ : mise à distance méthodologique et normative de « l'aide »

L'intérêt de la mobilisation des outils de la socio-anthropologie du développement ne résidait pas tant dans son apport sur la thématique du contrôle migratoire que dans les modèles pratiques d'étude d'un groupe social qu'ils ont forgés. S'il devenait difficile de catégoriser les « aidés » des « aidants », les « mobiles » des « immobiles », c'est aussi parce que la frontière les séparant n'était plus aussi étanche qu'auparavant.

¹⁹ Ce terme fait référence aux travaux de Ninna Nyberg-Sørensen, Nicholas Van Hear et Poul Engberg-Pedersen sur la fabrique politique du lien entre migration et développement (Nyberg-Sørensen, Hear et Engberg-Pedersen 2002)

De manière peut-être un peu contre-intuitive, je souhaiterai souligner d'abord que le double-ancrage de cette recherche ne s'est pas construite autour de l'étude des mondes du développement en tant que tel²⁰. Ce travail reste attaché à l'idée que les mondes du développement doivent aussi être compris et analysés du point de vue des publics qui en sont la cible. En quelque sorte, les institutions de l'aide sont restées des objets périphériques à notre démarche d'analyse et cette thèse n'a pas vocation à fournir une lecture de ce que sont les mondes de l'aide en Tunisie. Cela étant dit, la place de ces organisations et leur fonctionnement ont pu être par moment abordés et, de manière générale, ce travail n'a pu échapper à leur omniprésence sur le terrain. Toutefois, loin de s'être imposée en « incontournables » de cette thèse, j'ai choisi de les saisir par leurs plus petits fils, car, comme le soulignent Philippe Lavigne-Delville et Marion Frésia, « *les institutions de développement ont en effet longtemps été dépeintes comme des organisations homogènes et totalisantes, aux contours bien délimités, véhiculant de manière intentionnelle un projet hégémonique (néo) libéral. Ou bien elles ont été abordées à travers les pratiques d'intermédiation des agents des projets situés à l'interface entre populations bénéficiaires et bailleurs de fonds, mais souvent appréhendées comme des acteurs très individualisés, jouant leurs intérêts propres, sans ne guères prêter attention aux configurations institutionnelles dont ils sont parties prenantes.* » (Fresia et Lavigne Delville (eds.) 2018, p. 10). Il s'agissait donc de ne pas appréhender ces différentes organisations comme des sortes de paquebots hermétiques les uns aux autres, mais plutôt, notamment en y retraçant les trajectoires de certains de leurs membres, de comprendre ce qui les constituait en tant que configuration, en restant attentif aux points de contacts existant entre ce qui relevait des institutions et du « groupe aidé ». C'est là encore un enseignement issu de la pratique du terrain : si les espaces de l'humanitaire et du développement peuvent paraître a priori larges et organisés en une multitude de faisceaux impossibles à enquêter dans leur globalité, ils se sont avérés bien plus liés et condensés que prévu. C'est notamment en reconstituant ces mondes de l'intérieur que l'idée se forgea de ne pas appréhender ces organisations comme des forteresses imprenables, mais plutôt « *sous un angle dynamique, processuel et relationnel* » (Ibid., p. 11).

²⁰ En effet, ce travail de thèse ne souhaite pas interroger ce que le « développement » ou « l'humanitaire » est devenu au contact des questions migratoires, mais plutôt comment les mobilités se transforment au contact de ce monde.

Un autre apport de la socio-anthropologie du développement à mon travail concernait la « mise à distance » des préconçus et discours développementalistes à l'égard des questions d'assistance. Un peu à la manière dont Pierre Bourdieu s'est progressivement aperçu qu'il était impossible de penser l'État à travers des catégories qu'il contribuait lui-même à produire, il semblait difficile pour le géographe du développement de penser de manière critique l'humanitaire et le développement à travers des concepts et catégories que le monde du développement a grandement forgés. Comme le soulignent très justement Marion Fresia et Phillipe Lavigne-Delville, « *les organisations (...) investissent des moyens significatifs pour construire et entretenir une image d'elles-mêmes et des discours de légitimation. Enfin une part importante des recherches sur l'aide est réalisée par des chercheurs qui en sont, ou en ont été, parties prenantes et qui entretiennent — ou ont entretenu — une certaine proximité sociale, culturelle et intellectuelle avec celle-ci : cela pose la question de leur rapport à la forte normativité des institutions de l'aide et aux catégorisations de la réalité sociale qu'elles produisent* » (Ibid., p. 12). La mise à distance de cette normativité s'est faite notamment par une étude aussi fine que possible des conflits à l'œuvre au sein de mon groupe social. « *Les conflits sont en effet un des meilleurs fils directeurs qui soient pour pénétrer une société, en révéler tant la structure que les normes ou les codes, ou mettre en évidence les logiques des acteurs ou des groupes. Postuler l'existence d'un consensus est une hypothèse de recherche beaucoup moins productive que de postuler l'existence des conflits* » (Olivier de Sardan 1995, p. 177).

Comme le soulignaient Hein de Haas et Mohamed Berriane, les migrations africaines constituent un objet scientifique relativement original et contraignant. Au-delà du fait que la majorité des recherches, indépendantes ou institutionnelles, épousent bien souvent les regards et les préoccupations occidentales vis-à-vis du fait migratoire en Afrique, c'est-à-dire, soit « *axé sur le contrôle et la sécurité* », soit sur la résolution « *des problèmes et des défis* » (Berriane et Haas 2012, p. 10) que la migration impose ou constitue, ce sont des contraintes méthodologiques plus larges que l'étude de ce sujet véhicule. Tout d'abord, une contrainte quantitative structurelle. Il n'existe aucune base de données ouverte, sérieusement construite et exploitable sur les migrations africaines en Tunisie. À titre d'exemple, l'Institut National des Statistiques tunisien comptait 64 Ivoiriens en Tunisie en 2019 (ce qui représente moins du nombre total de mes enquêtés sur l'ensemble du territoire). Il est donc apparu qu'essayer de s'appuyer sur des sources statistiques, même partielles, introduisait un biais considérable dans notre analyse. C'est le constat que fait par ailleurs Stephen Castles à ce propos : « *s'en remettre aux données officielles peut*

s'avérer particulièrement problématique pour la recherche sur la migration. Même dans les régions plus développées, les statistiques migratoires se basent sur des catégories et des définitions divergentes et sont collectées différemment d'un pays à l'autre, reflétant les politiques et les idéologies migratoires de chaque pays ». (Castles 2012, p. 25)

Le cas tunisien se prête particulièrement à cette interprétation située des statistiques migratoires. Nous y reviendrons plus tard, mais l'interface officielle de l'État tunisien sur les données liées à la migration est l'Observatoire national des migrations (ONM). Il s'agit d'un établissement public placé sous la tutelle du ministère des Affaires sociales, mais financé à hauteur de 200 000 dollars par l'OIM. Les données disponibles y ont été pendant longtemps extrêmement parcellaires et incomplètes et objet de catégorisations pour le moins curieuses (les pays africains n'y sont pas détaillés, et leurs ressortissants étaient simplement classés comme de nationalité « africaine »). Outre ces catégorisations, il a été observé à plusieurs reprises que des statistiques y sont ajoutées puis supprimées peu après, sans explication. Cet exemple illustre avec une certaine acuité l'ensemble des rapports de force internationaux qui s'exercent autour de l'enjeu de la production des données et statistiques migratoires. Face à cette absence de données, il a été tout simplement impossible de construire une méthodologie joignant des méthodes d'échantillonnage basée sur ces critères. Cette absence m'a imposé, dès ma première recherche, d'opter pour une démarche inductive et essentiellement qualitative. Mon parcours de recherche appuie l'idée que les migrations *« ne se prêtent pas facilement aux méthodologies traditionnelles de recherche telles que les enquêtes à grande échelle auprès d'échantillons représentatifs »* (Berriane et Haas 2012, p. 11). Ce choix procède aussi de la nature de l'objet de recherche que j'ai cherché à construire. En m'intéressant aux processus sociaux, aux imaginaires et aux interactions entre acteurs migrants et non-migrants, ma recherche questionne le processus de façonnement d'une situation sociale particulière. Plus concrètement, ma démarche questionne bien plus le « comment » que le « pourquoi » de mon objet de recherche.

Cette démarche, essentiellement qualitative, s'est axée autour de deux univers ethnographiques différents. Si un premier s'est construit autour d'un travail ethnographique des populations migrantes subsahariennes, avec son lot de difficultés et d'incertitudes, notamment en termes d'échantillonnage et de représentativité, un second travail s'est engagé, parallèlement, à ethnographier l'échelle locale du monde de l'humanitaire constitué autour de

la présence de ces populations. Les outils méthodologiques mis en œuvre autour de l'investigation de ces deux espaces ont connu des changements, des réajustements et ont, pour ainsi dire, fait l'objet de petits « bricolages » au fur et à mesure que mes questionnements se reformulaient (Petit 2010).

Une double ethnographie entre les mondes de l'humanitaire et des migrants

Si les méthodes ethnographiques ont sensiblement été similaires, à savoir des entretiens libres ou semi-directifs alliés à des phases d'observation participante, c'est toutefois une méthodologie différente qui s'est construite autour d'elle, principalement parce que les questions qui se posaient étaient, quoique tout à fait complémentaires du point de vue général de ce travail, différentes du point de vue pratique et analytique. C'est de ce point de vue que je ne qualifierai pas mon enquête « d'ethnographie multi-située » (Marcus 1995), car, bien que menée de manière simultanée et en différents lieux, je n'ai pas cherché à mettre en lien des densités relationnelles apparemment non liées les unes aux autres. Au contraire, les deux dispositifs ethnographiques sur lesquels repose ce travail de thèse sont, bien que géographiquement articulés autour de plusieurs lieux, relativement ancrés dans des espaces bien définis. Dès lors, il ne s'est pas agi, comme le soulignait Marcus, d'enquêter le même objet en plusieurs lieux, mais plutôt plusieurs objets en un même lieu. Sfax s'est avéré être mon principal lieu d'enquête et la majorité des données analysées dans cette thèse en sont issues. Le fait que d'autres enquêtes aient été menées à Médénine, Tunis ou même Abidjan, ne justifie pas le caractère multi-situé de mon travail. Ces différents lieux d'enquête m'ont poussé à émettre l'hypothèse que bien que relié à Sfax, ils n'étaient forcément construits autour des mêmes logiques.

Mon enquête auprès des mondes ivoiriens en migration cherchait, *in fine*, à interroger les transformations structurelles d'un certain modèle de réussite, que beaucoup de mes enquêtés mentionnaient et dont les trajectoires et projets migratoires semblaient se nourrir. Cette position impliquait de saisir *in situ* leurs représentations et leurs imaginaires, mais impliquait aussi d'adapter mon dispositif d'enquête à leurs géographies quotidiennes. Très concrètement, dans une situation où la totalité de mes enquêtés occupait des emplois jusqu'en fin de journée, mon enquête s'est construite autour des « temps libres », les soirs et les week-ends et dans des lieux particuliers. Dans un contexte où on pratique la ville et l'espace urbain avec une certaine

méfiance, la totalité de mes entretiens s'est déroulée chez mes enquêtés, là où à mes yeux, le niveau de confiance pouvait être garanti. J'ai dû aussi m'adapter à leurs manières d'occuper ces temps libres. La multiplication des maquis et des lieux récréatifs à Sfax m'a aussi imposé de les pratiquer, de m'y inclure et d'y légitimer ma position. La pratique de ces lieux et la consommation d'alcool (parfois en très (trop) grande quantité) a constitué un moyen improvisé de légitimer ma présence dans un monde social largement fermé aux étrangers. Consommer de l'alcool était autant un moyen de me différencier des Tunisiens que de prouver mon adhésion à un certain mode de vie. Disons-le aussi, l'alcool fait parler, brise les plafonds de verre, abat les méfiances et surtout, instaure de la complicité. Si je n'ai jamais incité à la consommation (ce fut surtout l'inverse pour être franc), je dois reconnaître que ma pratique de ces lieux et de ces moments devint rapidement partie intégrante de mon dispositif d'enquête et un lieu d'observation privilégié de ce monde.

Dans un tout autre registre, mon dispositif d'enquête autour des mondes humanitaires locaux cherchait principalement à interroger les représentations qu'avaient ces acteurs de leurs « bénéficiaires », les migrants. Cette posture m'engageait de manière différente. Tout d'abord, je dois reconnaître qu'elle requérait d'une certaine façon moins d'engagement qu'auprès du groupe des Ivoiriens, pour la simple et bonne raison que ma proximité sociologique avec ce groupe était bien plus forte. En effet, un grand nombre de ces travailleurs, au-delà du fait qu'ils pouvaient être Européens, disposaient de cursus en sciences sociales, étaient jeunes et souvent un peu isolés à Sfax. Ma venue en tant qu'observateur extérieur à leurs logiques professionnelles et en même temps attentif à leurs pratiques et à leurs visions des choses facilitait l'établissement d'une vraie relation de proximité. J'ai pu servir de défouloir à des colères liées à leur activité, me voir confier des visions un peu plus philosophiques sur le sens et les limites de leur engagement dans ce travail. Certains et certaines m'ont aussi perçu comme le dépositaire extérieur d'une histoire dont ils étaient les co-auteurs, mais sur laquelle ils ne disposaient d'aucune prise. Me parler, m'expliquer leurs colères, leurs frustrations ou les non-sens évidents de leur mission a probablement été pour certains un moyen improvisé de se réapproprier l'écriture de cette histoire. C'est ce qui explique qu'aucun de ces enquêtés ne sera ouvertement identifié dans ce travail. Ces discussions ont été formelles ou informelles, parfois enregistrées, mais toutes placées sous le sceau de l'anonymat, une condition sine qua non vis-à-vis de leurs employeurs et des probables répercussions de ces confidences.

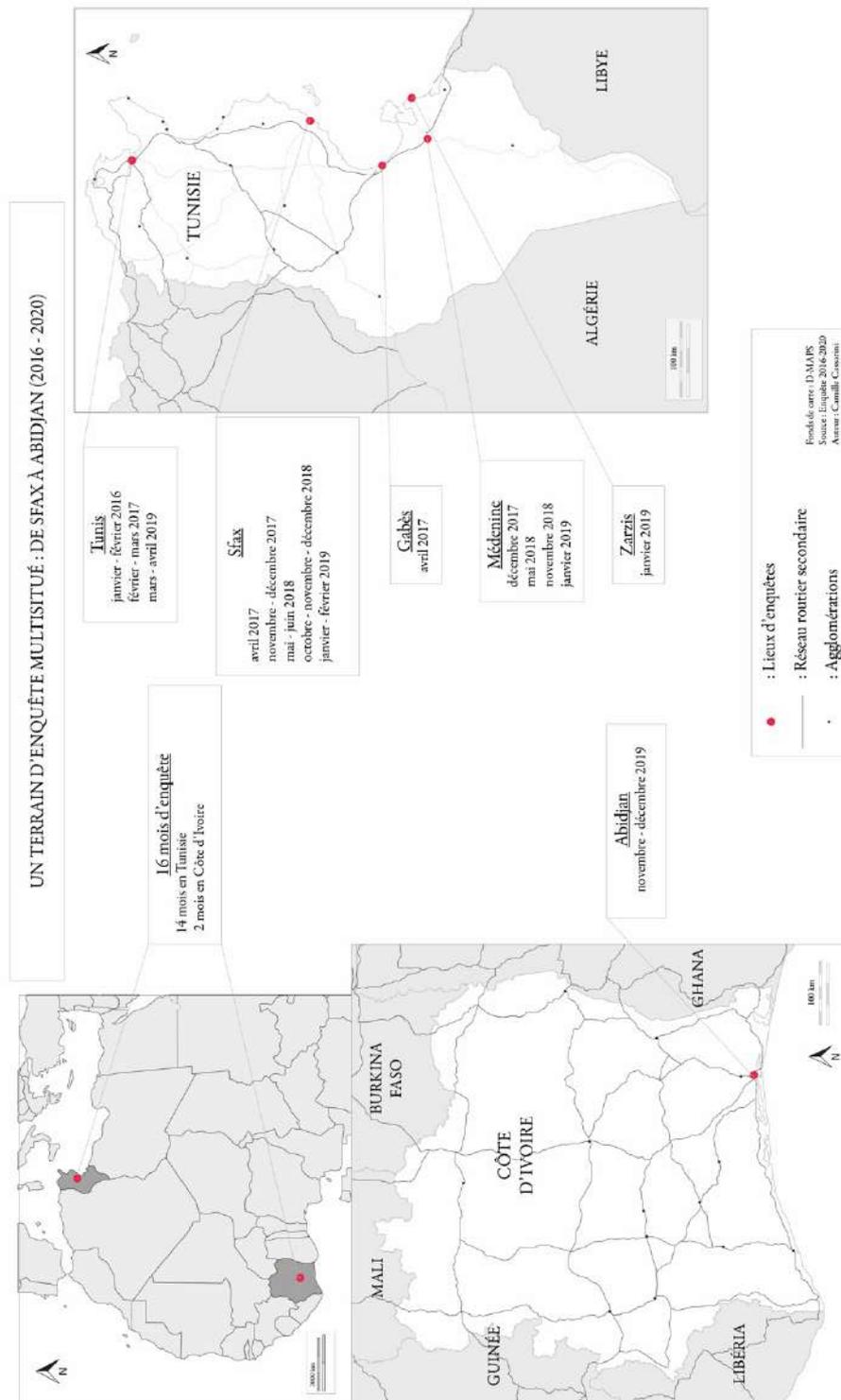
Lieux, chronologie et pistes d'enquête

Le « terrain » sur lequel repose ce travail de thèse s'est articulé autour de plusieurs phases et lieux entre janvier 2016, première enquête exploratoire à Tunis, et décembre 2019, terrain de « clôture » à Abidjan. Entre ces deux dates, j'ai effectué en tout 14 mois de terrain en Tunisie et 2 mois en Côte d'Ivoire, entre les villes de Sfax, Gabes, Médénine et Tunis. Ces choix ont été calqués sur une double géographie qui s'ouvrait au fur et à mesure de mon enquête.

La première géographie était celle dessinée par les circulations et les mobilités de personnes ivoiriennes rencontrées au fur et à mesure de mon enquête. Cette géographie était celle (je le saurais plus tard) que près de dix années de présence ivoirienne dans le pays avaient construite et j'ai choisi, à travers les personnes que j'ai enquêtées, d'en tirer le fil et de comprendre comment leurs choix (pourquoi partir à Sfax plutôt qu'à Sousse ?) reposaient justement sur des segments socio-spatiaux déjà travaillés par de précédentes personnes en migration. Ce choix de « tirer le fil » des mobilités ivoiriennes dans le pays s'est aussi fait selon une grande dose « d'aléatoire » et « d'opportunités ». Cette première géographie m'a permis de mettre à jour l'existence d'un véritable espace migratoire s'étendant de l'ouest forestier ivoirien à la périphérie industrielle de la ville de Sfax.

La seconde géographie qui s'ouvrait à moi était celle dessinée par les acteurs humanitaires en Tunisie. L'exploration de cette géographie s'est construite à la fois selon celle des personnes en migration, mais aussi dans un second temps. Le fait est que j'ai rapidement fait le choix de m'inclure premièrement dans les espaces sociaux construits par les migrants et encore relativement hermétiques à la présence humanitaire. Plusieurs récits, notamment de journalistes, m'avaient mis en garde contre l'idée d'enquêter auprès des personnes migrantes par le biais du monde humanitaire. Si ma première rencontre avec le monde ivoirien à Sfax s'est faite par l'intermédiaire d'une responsable d'ONG locale, mon choix a été de rapidement stopper mon enquête auprès du monde humanitaire pour ne pas être assimilé à leur présence.

A posteriori, ce choix a été payant, car il m'a permis de bénéficier d'une double légitimité. La première s'est construite auprès des personnes en migration, car, en étant extérieur au monde de l'humanitaire, je pouvais me faire le témoin d'une grande partie des enjeux infra-politiques qu'induisait la participation des personnes migrantes à leurs dispositifs. La seconde légitimité s'est justement construite auprès des acteurs humanitaires qui ont assez rapidement observé que j'avais réussi à bénéficier d'une relation avec le monde ivoirien local dont ils ne bénéficiaient pas. Au travers de cette double légitimité, c'est plus largement d'une place d'observateur « d'entre les deux mondes » dont j'ai hérité et qui m'a permis de saisir au fil de ces terrains la manière dont ces deux géographies étaient intimement articulées l'une à l'autre.



Chapitre 1 : Empirie, méthodologie et univers théoriques

Carte 1 : Un terrain d'enquête multisitué : de Sfax à Abidjan (2016 - 2020)



Carte 2 : Principaux lieux et terrains d'enquêtes en Tunisie

Structure de la thèse

Cette thèse a été organisée autour de trois parties, présentant successivement le contexte de mon objet de recherche, la population étudiée et la situation géographique dans laquelle elle a été étudiée. La première partie explicite les outils conceptuels, méthodologiques ainsi que mon positionnement par rapport à la pratique scientifique. Elle pose également le contexte géographique et politique de l'objet de recherche de cette thèse. La seconde partie de cette thèse restitue empiriquement les modalités de production de l'espace migratoire des Ivoiriens en Tunisie. Elle montre, de l'échelle individuelle à l'échelle collective, comment s'est construite cette dynamique migratoire et explicite ses modalités d'ancrage à la société tunisienne. La troisième partie change de focale en resituant cette dynamique migratoire dans le jeu d'acteurs produit par le régime frontalier en Méditerranée. Elle met en lumière, d'un point de vue empirique, les logiques géographiques et sociales constitutives des injonctions à l'immobilité à destination des populations migrantes à partir des exemples de Médénine et de Sfax. Ces trois parties sont construites à partir de la diversité des expériences migratoires.

Après avoir explicité l'univers théorique, méthodologique ainsi que l'ancrage conceptuel de notre travail (chapitre 1), nous réinsérerons l'histoire des migrations ivoiriennes en Tunisie dans celle, plus large, de l'immigration subsaharienne au Maghreb. Nous focaliserons notre propos autour deux dimensions. La première concerne, d'un point de vue social, ce que l'immigration subsaharienne constitue comme altérité politique et identitaire pour les États de la région. La seconde concerne les enjeux géopolitiques que soulève cette présence en termes de contrôle migratoire, notamment vis-à-vis des pays européens. À l'échelle de la Tunisie, nous reviendrons de manière précise sur les transformations du droit des migrations et sur son enchâssement aux dispositifs internationaux de gestion des migrations. Nous montrerons ainsi que, loin d'être « victime » d'une injonction au contrôle migratoire de la part de l'Union européenne, l'État tunisien a su parfaitement profiter de cette position et des outils qu'elle lui fournissait, notamment pour affermir son contrôle social sur sa population (chapitre 2).

Ces éléments de contextes étant posés, nous explorerons, à partir de nos données empiriques, la catégorie de « l'immigration subsaharienne en

Tunisie» en montrant qu'il s'agit, dans les faits, d'une immigration principalement ivoirienne et issue de deux grands groupes socioethniques ayant un rapport à l'État historiquement particulier (chapitre 3). Pour mieux comprendre le processus de mise en mobilité de ces populations, nous reviendrons sur l'histoire politique de la Côte d'Ivoire et sur la manière dont l'ethnicité s'est constituée en ressource politique, jouant, par rebond, sur les hiérarchies sociales et *in fine*, sur la création d'une dynamique migratoire vers la Tunisie. Plus largement, nous montrerons en quoi l'ethnicité politique ivoirienne s'est aussi constituée au prisme du fait migratoire et a sédimenté dans les imaginaires des hiérarchies sociales autour de pratiques différentes de la mobilité.

Ce détour par l'histoire politique ivoirienne nous permettra de comprendre sous un angle neuf les trajectoires migratoires des personnes enquêtées en Tunisie. Nous verrons, à travers des entretiens biographiques, comment leurs trajectoires reflètent des changements affectant les hiérarchies sociales ivoiriennes et les imaginaires de la réussite. Mis bout à bout, les données recueillies nous permettront de montrer en quoi cette dynamique migratoire est nouvelle pour la société ivoirienne et révélatrice d'un processus de déclassement social touchant des catégories sociales dont l'accès aux ressources politiques a été historiquement favorisé. Pour ces catégories, la Tunisie s'est, semble-t-il, imposé en destination de réussite et a transformé par la même occasion la manière dont elles la concevaient, notamment via l'émergence de l'entrepreneuriat individuel, constitutif des projets migratoires (chapitre 4).

À l'analyse de l'échelle individuelle succèdera une compréhension des logiques migratoires à l'échelle collective. Nous monterons que loin de l'anomie présumée des personnes en migrations se manifestent en réalité des modalités d'ancrages construites autour de logiques collectives très fortes. Nous verrons en quoi ces logiques d'ancrage sont appuyées par des activités économiques et entrepreneuriales et en quoi elles dessinent une véritable géographie sociale de l'immigration ivoirienne en Tunisie. Nous verrons en quoi cette immigration s'articule autour de lieux particuliers. Marchés, habitats, églises, mais également lieux de travail, constituent la trame d'une géographie du quotidien qui permet de mieux comprendre les logiques de mobilité de ce groupe (chapitre 5). Ainsi cette seconde partie permettra de comprendre les structures de l'espace migratoire des Ivoiriens en Tunisie, à l'échelle individuelle et collective.

Dans la troisième partie, nous repartirons de la période de 2011 et de l'évènement du camp de Choucha pour comprendre les logiques d'acteurs à l'origine de la configuration gestionnaire en Tunisie. Nous verrons comment s'est installé dans l'espace politique et médiatique un imaginaire de la « crise migratoire » justifiant la mise en œuvre de dispositifs de gestion des migrations dans plusieurs espaces. Nous verrons empiriquement comment à Sfax et à Médénine ont émergé ces questions, par quels acteurs et autour de quels impératifs. En particulierisant les contextes, nous verrons comment la gestion migratoire s'applique de manière uniforme à ses espaces d'intervention et comment s'y opposent pourtant des situations migratoires différentes. À Médénine, nous analyserons comment se sont construits des dispositifs d'immobilisation des migrants par l'action de l'OIM et du HCR. Nous verrons l'importance que revêtent les acteurs locaux dans la mise en place de ces dispositifs. Ce détour par Médénine nous permettra ainsi de mieux saisir la configuration dans laquelle se trouve l'immigration ivoirienne et l'importance, au même titre que le CRT à Médénine, du tissu associatif (chapitre 6).

À travers l'exemple des programmes de lutte contre la traite, des personnes, nous verrons comment, à partir des décisions prises lors du Sommet de la Valette, ces dispositifs ont fait l'objet d'une mise en marché au sein du monde associatif par l'intermédiaire des acteurs intergouvernementaux. Au-delà de leur simple application, nous nous attacherons à comprendre les logiques d'appropriation et d'usage de ces dispositifs par les acteurs intermédiaires, humanitaires et associatifs. Nous verrons aussi comment ces dispositifs sont pensés dans une perspective régionale à travers l'exemple de la mise en œuvre de ces dispositifs en Côte d'Ivoire. Par-là, nous verrons comment, d'un contexte à l'autre et d'un acteur à l'autre, la lutte contre la traite ne revêt pas mécaniquement la même signification (chapitre 7).

Nous analyserons enfin cette mise en marché de la gestion migratoire à travers les trajectoires individuelles de plusieurs entrepreneurs de la mobilité. En tant qu'agents intermédiaires de ces dispositifs et situés entre les populations migrantes et les organisations humanitaires et internationales, nous interrogerons les modalités d'appropriation de ces dispositifs et verrons en quoi ils s'insèrent dans des trajectoires d'entrepreneuriat individuelles. Surtout, nous montrerons en quoi la mise en œuvre de ces dispositifs peut servir d'instruments à des logiques infrapolitiques de positionnement social à l'intérieur du groupe en migration (chapitre 8).

Chapitre 2 : Espaces et temporalités de l'immigration subsaharienne en Afrique méditerranéenne : les contextes d'un objet scientifique

Une histoire intra-africaine

Nous avons montré quels outils théoriques et méthodologiques ont accompagné l'écriture de cette thèse. Ils ne sauraient, cependant, se suffire à eux-mêmes pour bien comprendre les logiques des mobilités ivoiriennes en Tunisie. Comme nous l'avons mentionné, toutes les mobilités s'inscrivent dans des logiques historiques. Par conséquent, on ne peut comprendre l'immigration ivoirienne en Tunisie sans évoquer l'histoire plus large des mobilités subsahariennes au Maghreb dans laquelle elle s'inscrit. Il semble important de situer historiquement ces mobilités dans un lent processus de transformation des espaces et des sociétés africaines. Le choix du prisme de la *transformation* renvoie au défi que pose aujourd'hui l'étude de ces espaces et de ses dynamiques dans leur globalité. Car si nous parlons bien aujourd'hui des espaces africains, au pluriel, les nord et sud du Sahara ont été jusqu'à récemment des espaces pensés de manière cloisonnée, victimes d'une « frontiérisation » intellectuelle et disciplinaire issues de la géographie (néo)coloniale. Les espaces nord-africain et subsaharien sont pourtant en ce début de 21^{ème} siècle et comme par le passé, des ensembles interconnectés et liés les uns aux autres. Le raccrochement sémantique de l'ère maghrébine à sa profondeur continentale fait écho à la nécessité de penser aujourd'hui ces espaces comme articulés l'un à l'autre sur un temps plus long que celui des décolonisations (Marfaing et Germany; 2004; Brachet 2007). De manière historique, le continent africain et ses espaces se sont mondialisés.

C'est dans ce contexte que s'enclasse la question des mobilités humaines d'une rive à l'autre du continent. Les territoires structurant l'espace saharien et nord-africain sont intensément travaillés par ces mobilités et participent en retour de l'élargissement depuis les années 1970 de l'espace migratoire euro-

Chapitre 2 : Espaces et temporalités de l'immigration subsaharienne en Afrique méditerranéenne : les contextes d'un objet scientifique

africain. À l'intérieur de cet espace migratoire intercontinental²¹ fonctionnent une multitude de sous-systèmes migratoires qui, articulés les uns aux autres, sont les matrices dans lesquelles se façonnent les trajectoires individuelles et collectives de ces mobilités. Prenant pour support les individus et leur dispersion spatiale, tout semble participer de l'intense poursuite et de l'enracinement de ces mobilités dans l'espace et le temps. Preuve de cette inexorable poursuite, aucun pays d'Afrique méditerranéenne n'est absent de ces mobilités venant du Sud du continent, et ce, malgré l'intense cloisonnement frontalier dont elles font l'objet ces dernières années (Wihtol de Wenden 2010).

Tous ces éléments concourent donc à ne toujours pas réussir à faire mentir la construction historique de la Méditerranée comme « ensemble²² », certes hétérogène, mais bien support d'échanges et de réseaux humains, culturels et symboliques entre l'Afrique et l'Europe²³ (Braudel 2017). Pourtant, les mobilités humaines se retrouvent prises dans une contradiction fondamentale. Inexorablement mises en œuvre par la contraction des espaces et suivant l'augmentation des échanges de biens et de capitaux ces 40 dernières années, ces mobilités sont l'objet d'une multitude de freins, d'entraves et de contraintes toujours plus élaborées. Ces entraves, censées filtrer selon un principe de distinction les désirables des indésirables, les légaux des illégaux, les bons des mauvais, les victimes des bourreaux, ont eu pour conséquence directe l'augmentation de la mortalité lors du franchissement des frontières. Ainsi, la mobilité s'est progressivement vue associée à la mort, non seulement biologique, mais aussi sociale, invisible et invisibilisée (Ritaine 2017; Zagaria et Périer 2019).

²¹ Nous empruntons cette notion à Gildas Simon qui, tout en montrant les limites de son utilisation, la définit comme « désignant l'intérieur d'un vaste espace de vie tendu entre l'espace d'origine et l'espace d'implantation, espace souvent discontinu physiquement, mais uni affectivement et symboliquement par une sortie de tension permanente entre ici et là bas » (Simon 2008).

²² Considérer la Méditerranée comme un ensemble géographique et historique n'induit pas pour autant l'idée qu'il existerait une singularité à son fonctionnement permettant de la séparer d'autres espaces aux structures familières. Pour plus de précisions autour de ce débat : lire (Deprest 2002)

²³ On pourrait citer à cet exemple l'excellent Atlas des migrations en Méditerranée publié en 2018, retraçant de l'antiquité à nos jours les permanences de ces circulations et la forte interconnexion des différents espaces méditerranéens entre eux (Baby-Collin et al. 2021).

Chapitre 2 : Espaces et temporalités de l'immigration subsaharienne en Afrique méditerranéenne : les contextes d'un objet scientifique

La découverte de ces morts²⁴ par les sociétés européennes a en retour placé la question des migrations en Méditerranée (terme qui s'est substitué à celui de « mobilité »²⁵) dans le registre d'une « crise qui dure » (Beauchemin et Ichou (eds.) 2016; Mountz et Loyd 2014; Schmoll, Thiollet et Wihtol de Wenden (eds.) 2015), contre laquelle on ne peut rien faire et sur laquelle les gouvernants ont progressivement fermé les yeux. À défaut de pouvoir stopper cette « crise » s'est substitué la volonté de la « gérer » (Wihtol de Wenden 2018; Blanchard et Rodier 2016), c'est-à-dire de la contenir, de la réguler et si possible, d'en tirer des bénéfices²⁶. Ainsi pensée, la question des mobilités introduit une rupture historique dans la conception de l'espace méditerranéen comme ensemble. Sous le registre d'une crise migratoire partie pour durer, autant que les mobilités humaines, la Méditerranée s'est transformée en *frontière*.

Cette rupture entre un ensemble territorial et sa frontiérisation porte l'élément le plus prégnant des transformations socio-spatiales que vit l'Afrique méditerranéenne. Ayant vécu elle-même sur une économie des mobilités, l'assignation européenne de « garde-frontière » dont elle fait l'objet la place dans une insoutenable contradiction politique, à la fois « victime » et « bourreau » de cette frontiérisation.

« Victime », car l'Afrique méditerranéenne est avant tout un espace d'émigration particulièrement dynamique à destination des pays européens (10% de la population marocaine²⁷, 10% de la population tunisienne²⁸), et que

²⁴ À propos de la « mort » en migration, plusieurs travaux ont abordé ses significations anthropologiques et politiques (Heller et Pezzani 2014; Kobelinsky 2017; Bassi et Souiah 2019; Zagaria et Périer 2019)

²⁵ Il faudrait revenir plus longuement sur les logiques sous-tendant cette substitution. On peut probablement mentionner le fait que les espaces médiatique et politique font peu de différences entre les deux et que beaucoup de leurs acteurs préfèrent rester attachés à l'idée que la migration a quelque chose de définitif là où la mobilité implique la possibilité d'une circulation.

²⁶ À travers le terme de « bénéfice », je fais ici référence aux travaux ayant mis en lumière l'économie du contrôle frontalier et le marché qu'il représente. À titre d'exemple, La multiplication ces vingt dernières années de lieux de rétention à l'intérieur de l'espace européen a été en grande partie permise par la mise à contribution d'un réseau de prestataires privés fournissant « clé en main » des espaces et lieux de rétention (Rodier 2008). Ces prestataires privés sont plus globalement engagés dans un marché de la sécurité estimé en 2009 à 450 milliards d'euros au niveau mondial, avec une progression moyenne annuelle de 10 à 12 %.

²⁷ (Alaoui 2013)

²⁸ Observatoire des Tunisiens de l'étranger (OTE), 2012

ses économies sont *de facto* dépendantes des mouvements d'ouverture et de fermeture des frontières. « Victime » aussi des pratiques policières violentes, parfois criminelles qu'induit le contrôle migratoire « historique » et qui ne participent pas d'un *aggiornamento* des États de la région sur leurs passifs autoritaires. « Bourreau » aussi, car le rôle de « garde-frontière » place ces États dans un rapport asymétrique avec leurs voisins subsahariens et participent de la reconduction du paradigme (néo)colonial de la « séparation » entre ces deux entités. Et enfin, « bourreau », car ces États, dans un double-mouvement, se font les promoteurs d'une politique migratoire qui bafoue les intérêts de leurs propres citoyens et cimente encore plus l'État d'injustice au Maghreb (Hibou et al. 2015).

C'est donc dans ce contexte que se pose la question des mobilités humaines en Afrique méditerranéenne. À partir de la fin des années 2000, une série de travaux ont commencé à dessiner les contours d'un nouvel objet scientifique : celui du « *Maghreb comme espace d'immigration* », mais aussi « *de transit, et de rétention* »²⁹. Dix ans plus tard, force est de constater que cet objet scientifique s'est, patiemment, mais sûrement, imposé comme incontournable dans le domaine des études migratoires. Le Maroc (Alioua 2005; Alioua 2009; Alioua 2011; Timera 2009; Escoffier 2006; Pian 2007; Maâ 2019), l'Algérie (Bensaâd 2008; Saïb Musette et Khaled 2012; Lecadet 2010; Bureau 2020; Minvielle 2011), la Tunisie (Boubakri et Mazzella 2005a; Cassarini 2020a; Bel Haj Zekri 2009; Boissevain 2014a; Pouessel 2019; Mazzella 2012) et la Libye (Bensaâd 2012; Pliez 2006; Pliez 2002; Bredeloup et Pliez 2005; Brachet, Choplin et Pliez 2011). À des degrés divers et selon des contextes politiques plus ou moins facilitants, chaque pays d'Afrique méditerranéenne a fait l'objet de recherches portant sur ces mobilités venant du sud.

Le nœud saharo-sahélien et l'extension de l'espace migratoire

²⁹ Il faut toutefois noter que certains travaux abordaient de manière concrète les effets socio-spatiaux des mobilités subsahariennes dans l'espace nord-africain et saharien bien avant cette date (Pliez 2000; Pliez 2002; Pliez 2003; Bredeloup et Pliez 2005; Brachet 2007). En 2009, Ali Bensaâd coordonnera également un ouvrage intitulé *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes : Immigration sur émigration* (Bensaâd 2009)

L'histoire de cette immigration que de nombreux États de la région persistent à considérer comme « par défaut » d'une impossible traversée vers l'Europe, trouve pourtant son origine dans l'intense activité économique que ces États ont eux-mêmes contribué à stimuler et engager. Une partie de cette histoire se trouve précisément dans l'espace saharo-sahélien et a pour trame les structures de l'espace géographique de cette région. Loin du mythe romanesque des étendues désertiques et du vide constitutif du désert, le Sahara et les pays sahéliens sont des espaces où les notions de circulation et de mobilité s'appliquent avec une acuité particulière (Retailé 1998; 2011; Retailé, Walther et Pissotat 2012; Grémont 2011). Pour les populations qui y vivent (Touaregs, Toubous, Maures etc.), les circulations s'avèrent être même des ressources particulièrement importantes dans un contexte où les activités agro-pastorales pâtissent des changements bioclimatiques et de la raréfaction des ressources (Hiernaux, Diawara et Gangneron 2014). C'est de cette manière que, dans les années 1970, certains Touaregs et Toubous ont redéployé une très ancienne spécialisation économique : le transport.

Cette réappropriation socio-historique trouve son origine dans la géographie particulière de l'espace saharo-sahélien, dont la maîtrise et la connaissance ne s'acquièrent qu'après une pratique longue et auprès de populations dont le désert constitue l'espace de vie. Cette connaissance a placé les populations du Sahara en intermédiaires incontournables des quelques voyageurs nigériens et maliens qui, à cette époque, prenaient la route pour les « villes-nouvelles » que les nationalisations du Sahara avaient créées. Sebha, Koufra, Tamanrasset représentaient à cette époque les « vitrines » des projets nationalistes que l'Algérie et la Libye portaient dans la région, à travers de nombreux projets financés par la rente pétrolière. Fertiliser le désert, y construire des villes et des industries impliquait une main-d'œuvre que ni l'Algérie ni la Libye n'arrivaient à faire venir de leurs régions méridionales (plutôt) en partance pour les pays européens dans le cas de l'Algérie.

C'est de cette manière que se sont instituées les premières circulations de travailleurs nigériens et maliens dans la région. Ainsi, les premiers mouvements transfrontaliers depuis la décolonisation prenaient appui sur des réseaux de transporteurs et de commerçants locaux et trouvaient leur origine dans une demande formulée plus ou moins implicitement par les États maghrébins eux-mêmes. Pour ces travailleurs, l'aller-retour dans ces villes représentait un marché de l'emploi considérable et qui se développait d'année en année. Dans un mouvement d'extension réciproque, ces travailleurs

venaient de régions de plus en plus lointaines et allaient toujours plus au nord, où là aussi, les offres d'emplois étaient importantes. C'est de cette manière que le bassin migratoire saharo-sahélien s'est progressivement étendu jusqu'à connecter au début des années 1990 les rives méridionales d'Afrique méditerranéenne à celles du Golfe de Guinée.

Ces circulations et ces mobilités n'ont pas seulement provoqué une extension de l'espace migratoire régional. Elles ont aussi intensément transformé les territoires qui en sont devenus le support (Pliez 2002; Pliez 2000; Pliez 2003). L'exemple de la ville d'Agadez est unanimement considéré comme symptomatique de ces transformations socio-territoriales (Bensaâd 2003; Brachet 2007). Tel est aussi le cas de Sebha (Pliez 2000) ou de Tamanrasset qui ont pu se développer, hormis la rente pétrolière, grâce à la rente migratoire que représentaient ces travailleurs toujours rémunérés à des niveaux inférieurs à ceux des nationaux. L'intense transformation urbaine s'est accompagnée d'une spécialisation voyageur permettant à quiconque le souhaitait de rejoindre les villes libyennes et algériennes et, par-là, leurs métropoles. Mais cette transformation socio-territoriale n'a pas touché uniquement les villes des pays sahéliens. Les villes nord-africaines doivent elles aussi leur développement urbain et économique aux mouvements de ces populations de voyageurs/travailleurs. Par un ancrage toujours plus fort, ces travailleurs ont eu plus facilement accès aux grandes métropoles méridionales et ont su investir, notamment dès la fin des années 1990, des segments du marché du travail, relativement peu investis par les nationaux (travaux manuels ou socialement peu valorisés et call-center où la pratique d'un français de bon niveau est requise).

Du travailleur au voyageur : la question de l'altérité et du cosmopolitisme

Corrélativement, l'extension du bassin migratoire africain s'est accompagnée d'une transformation de ses profils migratoires. De travailleurs-migrants peu qualifiés, les nouveaux candidats à une émigration en Afrique méditerranéenne se sont avérés plus qualifiés et détenteurs de titres scolaires et universitaires plus élevés que leurs prédécesseurs. D'une émigration essentiellement masculine à l'origine, les nouveaux flux se sont aussi féminisés. Ainsi, la plus haute qualification et la féminisation de ces flux migratoires renvoient au changement structurel qu'a connu le fait migratoire en Afrique subsaharienne : d'une nécessité économique, le voyage vers le Nord s'est

Chapitre 2 : Espaces et temporalités de l'immigration subsaharienne en Afrique méditerranéenne : les contextes d'un objet scientifique

progressivement institué en rite social chez certains groupes sociaux et a bouleversé les imaginaires migratoires de la région (Tîmera 2001; Lesclingand 2004). Cette transformation symbolique déclinée dans les récits que tiennent les voyageurs sur leurs propres déplacements invite à considérer ces mobilités au-delà du prisme purement économique ou spatial.

L'ontologie de l'aventure, historiquement présente chez les populations ouest-africaines a trouvé dans ces nouvelles mobilités des moyens de se renouveler et a inscrit le voyage dans une quête existentielle (Fouquet 2007; Bredeloup 2008, 2014, 2018). La découverte de l'altérité, la confrontation à des sociétés jusqu'ici relativement étanches à l'immigration non-européenne représentent tout autant de ressources, de savoirs mobilisables dans d'autres contextes et registres. Ces ressources, elles-mêmes circulantes et prenant appui sur la dispersion spatiale des individus imposent à notre regard de les prendre en compte dans la compréhension des dynamiques migratoires en Afrique méditerranéenne et au-delà.

Ces dynamiques semblent bien s'enraciner territorialement et socialement et dans un mouvement inverse, participent de la transformation des imaginaires du voyage et des hiérarchies sociales des pays de départ. Toutefois, la grande question que posent ces mobilités tient à l'impact que celles-ci ont dans les sociétés qui les accueillent et qui en sont le support. Au-delà des analyses territoriales et migratoires, les mobilités subsahariennes semblent poser la problématique, sensible et irrésolue de la cosmopolitisation des sociétés nord-africaines. Près de trente ans après leur apparition, et malgré un enracinement toujours plus profond, ces mobilités et les individus qui les produisent restent cantonnés au non-dit, à l'informel, à l'irrégularité juridique et à l'invisibilité sociale. Paradoxalement, le « débat » entourant les modalités de leur présence semble beaucoup plus affirmé dans les sociétés européennes, à tel point que dans de nombreux pays d'Afrique du Nord, l'immigration subsaharienne ne fait point débat dans les champs politique et médiatique.

Cette négation de la réalité sociale tient à plusieurs facteurs socio-historiques. Le premier est bien sûr celui d'un passé esclavagiste des sociétés d'Afrique méditerranéenne. La traite négrière a participé pendant longtemps de la construction des hiérarchies raciales et sociales dans ces sociétés (Dali 2005). Les appellations émiqes des Noirs au Maghreb que l'on retrouve dans *massif*, *abd* ou *kablouch* trouvent précisément leur origine dans la figure de l'esclave à laquelle les Noirs ont pendant très longtemps été assignés dans cette

région. Au-delà de l'altérité raciale que cette immigration représente, c'est aussi une altérité religieuse que l'immigration subsaharienne vient réveiller, en réactivant et réveillant les lieux de cultes chrétiens, en sommeil depuis la décolonisation (Boissevain 2014b; Bava et Picard 2010; Bava 2016; Bava 2021; Bava et Boissevain 2020). Ces lieux, dont le statut fluctue entre tolérance bien entendue et contrôle étroit, portent eux aussi la marque de ces nouvelles mobilités et servent même de support socio-spatial au redéploiement de celles-ci dans l'espace migratoire euro-méditerranéen (Picard 2013; Bava et Capone 2010).

Malgré ces quelques signes de cosmopolitisation, la visibilité sociale de l'immigration subsaharienne reste le point aveugle des sociétés maghrébines et l'inertie de son cantonnement aux sphères de l'informel, de l'irrégulier et de l'illégal pose l'interrogation de cette apparente impossible cosmopolitisation. Comment s'est construite cette invisibilité sociale ? Tient-elle uniquement à des dynamiques politiques et sociales propres à ces sociétés ou a-t-elle été encouragée par des dynamiques géopolitiques externes à la région ?

La frontiérisation de l'espace migratoire et le sort de l'étranger en Afrique méditerranéenne : Au croisement du national et de l'international

Il est certain que les dynamiques politiques internes aux États maghrébins n'ont jamais été propices à la valorisation de modèles ethnonationaux minoritaires. La valorisation de l'arabité et de l'islamité accolées à une racialité³⁰ fondée sur la couleur blanche ont été les pivots identitaires des États postcoloniaux dans la région. Le rapport des États aux minorités, de tous types, a toujours été problématique. Cette difficulté est intrinsèquement liée aux modèles politiques autoritaires de ces États pour lesquels l'homogénéité identitaire participait d'un nationalisme populaire, et en retour, d'une non-remise en cause des modèles politiques élaborés. Est-ce à dire pour autant que la « place de l'étranger » dans ces sociétés était non-compatible avec les modèles politiques autoritaires ? Non, si l'on observe la place prépondérante

³⁰ Pour plus de précisions sur la construction identitaire de la Tunisie depuis l'indépendance, lire Stéphanie Pouessel, *Les marges renaissantes : Amazigh, Juif, Noir. Ce que la révolution a changé dans ce « petit pays homogène par excellence » qu'est la Tunisie*, L'Année du Maghreb, 2012

qu'ont prise les mobilités touristiques dans des pays comme la Tunisie, le Maroc, ou l'Égypte, et dont les économies se sont, dans certains cas, retrouvées dans des situations de dépendance vis-à-vis d'elles. Il semble donc que ce « rejet » de l'altérité ait été réservé à des formes de mobilités échappant aux modalités de contrôle spatial auquel le tourisme est soumis.

Ainsi, c'est bien à une immigration subsaharienne et du « Sud » que cette occultation s'est toujours appliquée, précisément parce qu'elle réintroduisait dans ces sociétés et par les trajectoires migratoires de ses voyageurs la question des droits et des libertés individuelles. Du point de vue des dynamiques politiques internes à ces États, l'étranger est toujours apparu comme gênant, remettant en cause le monolithisme des constructions identitaires et politiques que ceux-ci s'étaient évertués à élaborer en vase clos.

Ces premiers éléments de réponse ne permettent cependant pas de saisir l'ensemble des paramètres ayant présidé à l'invisibilité de l'étranger au Maghreb. C'est du côté des rapports qu'entretiennent les pays maghrébins avec leurs voisins européens que se situent d'autres réponses. Depuis la signature des Accords de Schengen en 1995, l'élaboration d'un cadre de réflexion macro-régional sur les dynamiques migratoires dans les pays-tiers est au cœur des questionnements entourant la gestion des frontières extérieures de l'UE. Les pays d'Afrique du Nord, du fait de leur situation géographique et de leur proximité avec les côtes européennes se sont imposés dès les années 1990 comme des acteurs incontournables dans la fermeture des frontières sud de l'ensemble politique européen. Ce processus de sécurisation s'est élaboré selon deux logiques. La première, déployée dès la fin des années 1990 et surtout à partir de 2001³¹, visait à assurer une stabilité politique durable à ces États en conditionnant l'ensemble des politiques d'aide au développement à leur collaboration dans la lutte contre l'immigration dite irrégulière. La seconde visait à assurer la bonne tenue de cette collaboration en leur

³¹ Les attentats du 11 septembre 2001 peuvent être considérés comme déterminants dans le processus d'intensification et de sophistication des instruments de contrôle migratoire dans le monde. Ils ont dans un premier temps placé le contrôle des migrations en haut de la hiérarchie des « priorités politiques » des décideurs occidentaux. Ils ont, dans un second temps, permis la création d'un marché de la sécurité (comprenant le contrôle des migrations) évalué à plusieurs milliards de dollars chaque année et en constante augmentation. Pour plus d'information, lire Rodier Claire, « Le business de la migration », *Plein droit*, 2014/2 (n° 101), p. 3-6.

Chapitre 2 : Espaces et temporalités de l'immigration subsaharienne en Afrique méditerranéenne : les contextes d'un objet scientifique

fournissant les moyens financiers, techniques et logistiques nécessaires au contrôle de leurs frontières.

Ainsi, la lutte contre les migrations irrégulières en Méditerranée centrale s'est imposée comme sujet central des relations euro-méditerranéennes et a transcendé largement le cadre des relations bilatérales. En érigeant les États maghrébins comme interlocuteurs privilégiés de l'UE sur ces questions, cette dernière a surtout fait de la migration une monnaie d'échange dans les tractations à caractère économique. L'idée sous-jacente à celles-ci était que des visas européens pour les nationaux des pays maghrébins s'échangeraient contre un contrôle accru des mobilités des indésirables nationaux et étrangers dans la région (El Qadim 2015). Ainsi pensées, l'injonction européenne au contrôle des mobilités et la frontiérisation de l'espace euro-méditerranéen ont constitué une double opportunité pour les États d'Afrique méditerranéenne. La première est celle d'une légitimation des modèles politiques autoritaires de ses États vis-à-vis de leur population et du reste du monde. La seconde, qui vient répondre à notre questionnement initial, est que l'encouragement européen à des pratiques de contrôle des mobilités indésirables a participé de l'intense poursuite des pratiques discriminatoires et invisibilisantes auprès des populations étrangères venant du sud du Sahara. La caution européenne des pratiques autoritaires et antidémocratiques de ces États envers les étrangers apparaît comme l'élément central de l'inertie politique sur la place des étrangers.

Il apparaît donc qu'analyser les dynamiques de frontiérisation de l'espace migratoire en Méditerranée implique d'articuler sur un même plan les dynamiques politiques internes des États et des sociétés et les dynamiques géopolitiques externes à ceux-ci. Aussi, depuis 2011, les dynamiques des États et des mobilités qui les traversent dans la région semblent diverger, en tout cas sur certains points. Celui de la démocratisation semble constituer le tournant historique le plus important et dont beaucoup ont pu croire qu'il remettrait en débat la place de l'étranger au Maghreb.

Le Maroc, L'Algérie et la Libye constituent autant d'exemples historiques des formes d'accommodement de l'UE avec les pratiques antidémocratiques et répressives. Les évolutions post-printemps arabes des dynamiques de frontiérisation dans ces pays ne semblent pas se démentir, à l'exception toutefois du Maroc, qui a réussi à faire l'économie de sa géographie et de son positionnement de pivot dans la région. En régularisant (ou au moins en

faisant une bonne communication autour de celle-ci) de nombreux migrants subsahariens installés, il a su négocier son repositionnement dans la géopolitique régionale et sa place de pays leader dans les relations entre Maghreb et Afrique subsaharienne.

C'est donc dans ce contexte, à la fois propre aux dynamiques internes des sociétés d'Afrique méditerranéenne, et en étroite relation à leurs voisins européens que doit être compris le fait migratoire dans la région. Si l'immigration subsaharienne au Maghreb interroge les fondements des modèles stato-nationaux de ces pays, elle met aussi en lumière leurs particularités. C'est pourquoi il semble important de ne pas considérer le fait migratoire dans chacun de ces pays comme de simples homologues. En réalité, si, bien entendu, le postcolonial a son importance et dessine les contours d'une trajectoire historique commune dans la région, il trouve aussi ses limites quant à l'interprétation des politiques qu'ont mis en place chacun de ces États par rapport aux questions migratoires. C'est ce qui fait écho à notre affirmation selon laquelle chaque frontière se doit d'être analysée spécifiquement et selon son propre contexte étatique et politique.

Le régime migratoire tunisien : sélectivité juridique, invisibilité sociale et sous-traitance gestionnaire

La Tunisie n'est pas étanche aux dynamiques migratoires régionales que nous venons d'évoquer. Toutefois, son relatif enclavement géographique par rapport au Sahara n'a pas fait d'elle un territoire « carrefour » pour les routes migratoires intra-africaines. La présence africaine est plutôt reliée aux dynamiques d'échanges qui l'unit à ses deux grands voisins, l'Algérie et la Libye. Toutefois, au titre de sa proximité géographique avec les côtes européennes et par la présence de son émigration dans l'espace Schengen, la Tunisie a bien pris part à la frontiérisation de la Méditerranée. Il est important de saisir, avant toute chose, l'importance de ce contexte géopolitique, pour envisager de sérieusement comprendre l'histoire de l'immigration ivoirienne dans le pays. Comment la Tunisie (s') est positionnée, par ses accords et traités, dans le régime migratoire méditerranéen et international? Les

différentes observations effectuées ont solidement ancré en nous l'intuition et l'idée que le contrôle migratoire s'opérant autour, et avec, la présence des immigrés subsahariens se construit « à cheval » sur des logiques issues de ces accords et traités et sur des logiques propres, d'une part à la situation sociopolitique tunisienne, mais aussi aux spécificités sociales de l'immigration subsaharienne et particulièrement ivoirienne.

La notion de « régime migratoire » est encore assez peu connue et usée dans la littérature scientifique francophone. Elle trouve son origine dans le champ des relations internationales où la notion de « régime international » désignait « *des ensembles de principes, de normes, de règles et de procédures de prise de décision, implicites ou explicites, autour desquels convergent les attentes des acteurs dans un domaine donné des relations internationales* » (Krasner, 1983, p.185³²). Sa traduction dans le domaine des migrations émerge une quinzaine d'années plus tard dans la littérature germanophone avec la découverte des travaux de Michel Foucault. À leur contact, la notion de régime migratoire s'enrichit de l'idée que les cadres internationaux de l'action dans le domaine migratoire sont avant tout structurés par « un régime de vérité » autour duquel se construisent et se diffusent des savoirs, des pratiques et des normes. Cette attention renouvelée s'avère fort stimulante dans notre contexte, où « les savoirs » constituent justement les supports privilégiés de diffusion des normes et pratiques dans le domaine associatif et humanitaire, notamment à destination des praticiens.

L'apport heuristique de la notion de « régime migratoire » est donc considérable lorsqu'on cherche à déconstruire un jeu d'acteurs caractérisé par une très forte hétérogénéité. Surtout, au-delà des relations qui unissent ou opposent tous ces acteurs, le « régime migratoire » s'intéresse en priorité à ce qui « traverse » ces différents acteurs, des individus en migration aux acteurs institutionnels. La notion de « régime » est une sorte de « cadre interactionniste » appliqué à l'analyse des politiques internationales et nationales où l'ensemble des échelles d'actions et de prise de décisions sont articulées les unes aux autres. En cela, il permet de nuancer (sans les

³² Cette définition est issue d'une traduction de l'ouvrage de Stephen Krasner réalisée en 2014 par Jean-Frédéric Morin. L'exemple de Krasner se fonde sur une analyse du régime environnemental international.

minimiser) l'influence des cadres juridiques nationaux sur les mobilités, et donc de ne pas céder à la réification des échelles.

La gestion des migrations ou « *migration management* » se prête particulièrement à ce type d'analyse puisqu'elle articule la place des acteurs étatiques, internationaux et non gouvernementaux, à différentes échelles d'actions. Plus concrètement et en prenant appui sur des observations de terrain, la notion de régime migratoire permet d'analyser dans un même mouvement comment une brochure explicitant la convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains s'est retrouvée dans les mains d'une immigrée ivoirienne lors d'une réunion de l'Association des Ivoiriens Actifs de Sfax (AIVAS)³³, un dimanche matin. Cette notion permet donc de situer analytiquement la chaîne d'acteurs participant de la diffusion dans les espaces de circulations des normes et valeurs du régime migratoire international.

En dernier lieu, il convient de souligner que la notion de « régime migratoire », telle que nous allons l'appliquer au cas tunisien, ne saurait s'appliquer uniquement à l'analyse d'un type de circulation ou de mobilité. Dans ce cadre, immigration et émigration sont considérées comme les deux faces d'une même pièce. Les deux sujets sont d'ailleurs très rarement distingués dans les accords et traités signés. On y parle de « migration » et l'on amalgame sans précaution ces deux types de mobilités. Le droit tunisien, nous y reviendrons, a d'ailleurs été construit depuis les années 2000 autour d'une criminalisation égale des deux formes. Entrées et sorties dites irrégulières du territoire tunisien, pour les nationaux et les étrangers, sont passibles des mêmes poursuites. Ainsi, comprendre l'architecture de la chaîne d'acteurs qui composent ce régime migratoire mérite, au moins jusqu'à un certain point, de placer sur un même pied émigration et immigration, qui d'ailleurs, sont très peu distinguables dans les itinéraires migratoires que nous avons analysés.

Nous analyserons ici les différents cadres de coopération dans lesquels la Tunisie s'est insérée et qui constituent de facto, le cadre de la politique migratoire tunisienne. Nous évoquerons dans un premier temps les accords

³³ Cette association non officielle constituée en 2016 est une des principales organisations de représentation des immigrés ivoiriens dans la ville de Sfax. Elle a constitué un de nos sujets d'étude tout au long de l'enquête de terrain (Cf Partie 1)

multilatéraux et bilatéraux qui la composent, en insistant sur leur continuité, d'une part vis-à-vis du régime migratoire international, mais aussi vis-à-vis de l'architecture politique tunisienne. Ce point nous amènera jusqu'à 2011, date à laquelle s'opère un changement politique et actoriel dans le domaine migratoire. Nous y verrons comment le processus de « démocratisation » a permis à l'approche gestionnaire d'imposer un « nouveau régime de vérité » autour du fait migratoire, sans pour autant reconfigurer les pratiques des acteurs. Il s'agira d'étudier finement la mise en place d'un triptyque gestionnaire où État, organisations internationales et société civile ont fait converger leurs intérêts autour d'une certaine et même conception du fait migratoire. Enfin, nous verrons plus précisément comment ces différents acteurs ont participé de la construction de figures politiques performatives des étrangers.

Une politique migratoire tunisienne ?

Pouvons-nous parler d'une politique migratoire tunisienne à l'heure où s'écrivent ces lignes ? La question, volontairement provocante, mérite pourtant d'être posée en tant que telle. Il est difficile d'établir depuis l'indépendance tunisienne en 1956 une continuité « conceptuelle » dans les manières dont le fait migratoire a été appréhendé par les différents régimes politiques. L'émigration a été tantôt considérée comme un levier de développement économique des territoires et tantôt, comme une « saignée » de ses forces vives. L'émigration sélective a été un des facteurs de rayonnement de la Tunisie des années 1960 aux années 1990, avant de devenir, sous l'effet de politiques conjuguées, une « problématique » sécuritaire (Meddeb 2012, p. 330). Le seul point transcendant à l'ensemble de ce corpus juridico-politique est qu'il a toujours fait preuve d'une certaine méfiance à l'égard des « faits minoritaires », qu'ils soient nationaux ou étrangers. L'évolution du corpus juridique a donc été marquée par une vision restrictive du fait migratoire, et c'est probablement là le seul point liant l'ensemble des décisions prises dans le domaine. Toutefois, il faut bien garder à l'esprit que si le droit tunisien s'est construit, à *minima*, autour d'une vision restrictive du fait migratoire, son application n'a pas toujours été aussi rigoureusement mise en œuvre par les gouvernements, autant sous le régime de Bourguiba que sous celui de Ben Ali. Cette idée est très importante pour

définir le régime migratoire, car si celui-ci est défini par des valeurs, il l'est aussi par ses pratiques, du droit notamment.

L'indésirabilité juridique sélective des étrangers

En réalité, le fait migratoire n'a fait l'objet d'une législation que de manière relativement tardive dans l'histoire de la République tunisienne. On peut décrire la politique migratoire tunisienne à l'égard des étrangers comme construite autour de deux principaux piliers. Un premier ensemble dictant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers sur le sol tunisien. Il s'agit donc d'un droit de l'immigration s'appliquant théoriquement à tous les non-nationaux. Depuis 1968, il a fait l'objet de plusieurs modifications, dont la principale a eu lieu en 2003. Le second ensemble, plus faible et adopté plus tardivement, dicte les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ce second droit n'a pas été adopté en dehors du premier ensemble, il est plutôt venu le compléter en créant à l'intérieur du droit des étrangers des exceptions, notamment via les modifications apportées par la loi du 14 mai 1975³⁴.

La première loi promulguée sur le sujet remonte à 1968³⁵. Elle y fixe les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers. Globalement, tous les non-nationaux, à l'exception de ceux originaires d'un pays avec lequel la Tunisie a signé des conventions bilatérales ou multilatérales³⁶, doivent être munis d'un passeport pour pouvoir rentrer sur le sol tunisien. Les visas, dont l'octroi est soumis à la discrétion de l'administration, portent majoritairement sur une durée de trois mois³⁷. Cette durée dépassée, l'étranger concerné tombe dans l'irrégularité et se voit soumis à des pénalités de séjour, à hauteur de

³⁴Loi du 14 mai 1975 relative aux passeports et aux documents de voyage.
<https://www.jurisetunisie.com/tunisie/codes/passeport/passeport1015.htm>

³⁵Loi n° 1968-0007 du 8 mars 1968, relative à la condition des étrangers en Tunisie.
Publiée au Journal officiel du 8-12 Mars 1968.
<https://www.refworld.org/pdfid/54c25b2b4.pdf>

³⁶Sont concernés par ces mesures les ressortissants des pays de l'Union européenne et les pays membres de la Communauté des États du Sahara et du Sahel (CEN-SAD), à savoir le Burkina Faso, la Libye, le Mali, le Niger, le Soudan, le Tchad, Djibouti, l'Érythrée, la Gambie, la République Centrafricaine et le Sénégal, l'Égypte, le Maroc, le Nigeria, la Somalie, le Bénin, le Togo et la Tunisie

³⁷Article 7 de la loi du 8 mars 1968

Chapitre 2 : Espaces et temporalités de l'immigration subsaharienne en Afrique méditerranéenne : les contextes d'un objet scientifique

20 dinars par semaine. Toute activité économique est soumise à l'obtention, soit d'une carte de séjour, soit d'une dérogation ministérielle et quasiment toutes les professions libérales sont réservées aux nationaux (Ben Jemia, 2011).

De manière générale, les droits garantis aux étrangers dans le pays sont assez restreints. S'ils sont garantis constitutionnellement et donc théoriquement applicables, leur mise en œuvre fait très souvent l'objet d'une autorisation par les autorités (*Ibid.*). De ce fait, les étrangers en situation irrégulière ne cherchent quasiment jamais à officialiser leurs démarches. En résulte un droit des étrangers conditionné à une telle somme de facteurs qu'il n'est dans les faits que rarement applicable. Comme le souligne Walid Ferchichi : « Cette "condition" se reflète sur tous les droits et "libertés" des étrangers et étrangères en Tunisie, à savoir : des droits civils et politiques très contrôlés en ce qui concerne la famille (mariage, garde...), un accès très difficile à la nationalité tunisienne, un flou total concernant le statut des réfugié(e)s, un droit de séjour très contrôlé, une liberté religieuse et de culte qui peine à être acceptée, notamment pour ce qui est des cultes non — monothéistes... (...) des droits sociaux, économiques et culturels très réduits, au niveau du droit à la santé, au travail, à la propriété... où l'étranger est vraiment présenté comme une menace pour la vie sociale et économique du pays. »

Le droit tunisien, issu du texte de 1968 est donc largement marqué par une vision restrictive du droit des étrangers. Pourtant, on aurait tort de voir à travers ce texte les contours d'un régime migratoire uniquement inhospitalier. Si on l'observe plus en détail, on s'aperçoit qu'il s'agit dans les faits d'un régime migratoire beaucoup plus fondé sur la sélectivité des étrangers que sur leur répression aveugle. Les « entorses à la règle » existent et ouvrent à l'exception un certain nombre de cas, parfois fondés sur la nationalité³⁸, parfois sur les secteurs professionnels³⁹. Plus largement, l'applicabilité du droit dépend surtout de la volonté politique des différents régimes. On peut donc dire que

³⁸ C'est le cas par exemple de l'accord tuniso-français du 17 mars 1988 qui prévoit la possibilité d'exercer une activité professionnelle salariée pour les ressortissants français. On peut aussi noter la convention du 9 décembre 1964 signée avec le royaume du Maroc qui autorise les ressortissants des deux pays à exercer une activité professionnelle.

³⁹ Les professions d'architecte et de médecin sont plus ouvertes aux étrangers et peuvent faire l'objet d'une autorisation spéciale de la part du ministère de la Santé.

le droit des étrangers, tout en étant restrictif, laisse la possibilité au pouvoir politique de l'appliquer plus ou moins fermement.

Ce substrat juridique s'est vu considérablement renforcé par la loi du 3 février 2004⁴⁰ en instituant « une législation pénale spécifique à l'aide aux migrations irrégulières et dérogatoire au droit commun ». Ce faisant, elle accentue et accroît les moyens de répression⁴¹ pouvant être mis en œuvre à l'égard de toutes les personnes apportant n'importe quelle forme d'aide à des personnes en situation irrégulière. La loi de 2004 institue donc pour la première fois un véritable délit de solidarité dans le droit tunisien, mais surtout, elle inscrit avec encore plus de vigueur le délit de sortie du territoire, pour ses nationaux comme pour les étrangers.

Sous le prétexte d'une lutte contre les « passeurs », l'arsenal juridique tunisien criminalise donc les mobilités « indésirables », à ses frontières, mais aussi à l'intérieur du territoire. Comme le souligne Monia Ben Jemia « Si l'absence d'incrimination de l'aide au séjour irrégulier dans la loi de 2004 est révélatrice de ce que la Tunisie ne se perçoit pas comme terre d'immigration, mais de transit, l'extension de l'incrimination de l'aide au franchissement "clandestin" des frontières par les Tunisiens justifie tout autant le transit que l'émigration irrégulière. Au contrôle du mouvement des personnes aux frontières s'ajoute celui du contrôle à l'intérieur du territoire. ». (Ben Jemia 2007). Depuis 2004, le droit tunisien laisse donc à l'État une très grande marge de manœuvre dans le domaine du contrôle migratoire, autant en ce qui concerne ses nationaux que les étrangers. Toutefois, ce droit possède quelques zones grises, zones qu'on peut par ailleurs retrouver dans tous les pays, en ce qui concerne les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Un droit d'asile inabouti

La Tunisie reconnaît constitutionnellement le droit d'asile depuis 2014, conformément aux engagements internationaux qu'elle avait pris. Elle a signé

⁴⁰ Loi du 3 février 2004 relative aux passeports et aux documents de voyage. <https://www.jurisetunisie.com/tunisie/codes/passeport/passeport2000.htm>

⁴¹ L'article 38 de la loi du 3 février 2004 « punit de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de huit mille dinars quiconque aura renseigné, conçu, facilité, aidé ou se sera entremis ou aura organisé par un quelconque moyen, même à titre bénévole, l'entrée ou la sortie clandestine d'une personne du territoire tunisien, par voie terrestre, maritime ou aérienne, soit des points de passage soit d'autres points ».

Chapitre 2 : Espaces et temporalités de l'immigration subsaharienne en Afrique méditerranéenne : les contextes d'un objet scientifique

en 1967 la convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés⁴² ainsi que le protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés⁴³. Elle a également ratifié la convention de l'OUA « régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique »⁴⁴ en 1969. Ainsi, les principaux instruments internationaux garantissant le respect des droits des réfugiés sont théoriquement applicables en Tunisie. Pourtant, aucune mention des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile n'existait dans la constitution tunisienne jusqu'à celle de 2014.

Celle-ci, dans l'article 26, « garantit le droit d'asile conformément à ce qui est prévu par la loi, et interdit d'extrader les personnes qui bénéficient de l'asile politique »⁴⁵. Toutefois, si ce droit est reconnu constitutionnellement, il n'a encore jamais été traduit dans le droit commun. Pour l'instant, le statut des réfugiés et des demandeurs d'asile ne peut être délivré et obtenu que par le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR). Aucune institution nationale n'a la charge de la question. Cette situation crée de facto un vide juridique ayant des effets très concrets sur les trajectoires des individus venus en Tunisie pour une reconnaissance de ce statut. La plupart sont donc, aux yeux de l'État tunisien, des étrangers en situation irrégulière, dont même l'octroi par le HCR de documents reconnaissant le statut, soit de réfugiés, soit de demandeurs d'asile, ne protège pas d'exactions policières.⁴⁶

De 2014 à 2016, le parlement tunisien a préparé un projet de loi traduisant dans le droit commun cette nouvelle disposition constitutionnelle. Ce projet prévoit la création d'une institution nationale en charge de la détermination de la qualité de réfugié, l'Instance Nationale de Protection des Réfugiés (INPR). Cette instance pourrait être saisie directement par le demandeur d'asile, le HCR ou un représentant. Elle prévoit aussi des dispositions

⁴²Pays signataires de la convention de Genève de 1951 : <https://www.unhcr.org/fr/4ad2f34fe.pdf>

⁴³Protocole de New York relatif au statut des réfugiés et pays signataires : http://www.saara.gouv.ci/uploads/autres_textes/1967%20Protocole-de-new-york%20relatif%20au%20Statuts%20des%20Réfugiés.pdf

⁴⁴Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et pays signataires : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=488f08be2>

⁴⁵Constitution tunisienne : <http://www.ivd.tn/wp-content/uploads/2018/02/constitution-b-a-t.pdf>

⁴⁶ Lors de l'enquête de terrain menée à Médénine, à différentes dates, il a été constaté des pratiques de refoulements à l'égard de certains réfugiés voulant sortir du gouvernorat de Médénine. Il n'existe pourtant aucune disposition autorisant les forces de police à priver ces individus du droit à circuler librement sur le territoire tunisien.

particulières pour les mineurs étrangers sans tuteurs. Ce texte reprendrait les conditions et la définition du statut de réfugié, assez restreinte, comme établi par la convention de Genève de 1951. Cependant, elle exclurait, de facto, une bonne partie des actuels demandeurs d'asile en provenance de Libye, puisque la fuite d'un conflit armé ne fait pas partie de la définition de 1951.

On peut donc dire que, même si ce projet de loi atténuait les situations provoquées par le vide juridique actuel, il contient tout de même un très grand nombre de dispositions excluant des individus répondant pourtant aux critères actuels du statut de réfugié, mis en œuvre par le HCR.

Dans les faits, la politique d'asile, à l'instar de celles de beaucoup d'autres pays de la région, fait l'objet d'une sous-traitance de la part de l'État tunisien au profit du HCR.

Une dynamique juridique régionale

À l'échelle étatique et du point de vue juridique, le régime migratoire est donc caractérisé par une approche sélective des individus voulant circuler et restrictive des droits à la mobilité. Toutefois, s'il est important de saisir à un moment précis ce que dit le droit, il ne nous permet pas pour autant d'intégrer sa dimension dynamique, c'est à dire comment il a évolué et sous quels effets cette dynamique a été impulsée. Or, c'est précisément dans sa dimension régionale que doit être comprise la dynamique juridique tunisienne, et plus largement, son rôle dans la définition du régime migratoire national.

On peut affirmer que la construction juridique liée aux migrations en Afrique méditerranéenne ne peut être dissociée de la construction de l'espace européen en lui-même. C'est autour de l'idée que la liberté de circulation pour les citoyens européens à l'intérieur de l'UE ne pouvait se réaliser sans une plus grande fermeture de l'UE aux extra-européens que Denis Duez développe son propos : « *Pour beaucoup, l'ouverture des frontières et son corolaire, la mobilité accrue des citoyens européens et des ressortissants des pays tiers présents sur le territoire communautaire, représentaient un danger pour la préservation de l'ordre public. Elles devaient donc être accompagnées de la mise en œuvre de dispositifs destinés à restaurer un niveau de sécurité acceptable pour les Européens. Dans la pratique, le rééquilibrage sécuritaire s'est traduit par un contrôle accru de la mobilité des ressortissants des pays tiers.* » (Duez 2008, p.11)

Chapitre 2 : Espaces et temporalités de l'immigration subsaharienne en Afrique méditerranéenne : les contextes d'un objet scientifique

Le contrôle migratoire des ressortissants non européens à l'intérieur de l'espace Schengen s'est donc érigé à partir du début du 21^e siècle comme une des priorités majeures des gouvernements européens. Sans détailler les raisons de la mise au premier plan de cet objectif politique⁴⁷, il est certain que la réalisation de cet objectif était dès le départ très complexe à mettre en œuvre, notamment du fait de sa complexité technique et financière. Cependant, force est de constater que cet objectif politique s'est concrétisé par sa mise à l'agenda des politiques de l'UE à l'égard des pays tiers, notamment dans l'imposante Politique européenne de Voisinage, mise en place à partir de 2003. On trouve trace de cet objectif dans le processus euro-méditerranéen de Barcelone en 1995 qui visait dès son adoption à « faire de la Méditerranée un espace commun de paix, de stabilité et de prospérité »⁴⁸. La mise en place de ce premier cadre de coopération multilatéral avec les pays méditerranéens non européens ouvre la voie à la signature dès la fin des années 1990 de plusieurs accords d'association entre l'UE et la Tunisie (1998)⁴⁹, le Maroc (2000)⁵⁰ et l'Algérie (2005)⁵¹. Chacun de ces accords prévoyait théoriquement une amélioration de la protection des migrants réguliers à l'intérieur des espaces nationaux et communautaire. Toutefois, comme le souligne Delphine Perrin, la lutte contre l'immigration clandestine s'est rapidement imposée comme sujet central de ces accords, « au point d'instaurer une véritable conditionnalité migratoire à la coopération. ». (Perrin 2009)

La conséquence la plus forte de l'instauration de cette conditionnalité a été le renforcement par chacun de ces pays de son arsenal juridique de lutte contre l'immigration irrégulière. L'aspect « régionalisé » de ce changement est extrêmement important, puisqu'il soutient l'idée que le régime migratoire

⁴⁷ On pourrait citer une tendance de fond de la plupart des partis politiques européens à adopter des positions et discours excluants et culpabilisants à l'égard des étrangers ou des individus issus de l'immigration. Pour plus de précision sur cette tendance, lire l'article « Charbit, Yves. "La ruée vers l'Europe": la démographie africaine, bouc émissaire du populisme xénophobe et raciste. No. 42. Working Paper, 2019

⁴⁸ Extrait de la déclaration de Barcelone : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3Ar15001>

⁴⁹ Accords d'association UE Tunisie : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A4376508>

⁵⁰ Accords d'association UE Maroc : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A22000A0318%2801%29>

⁵¹ Accords d'association UE Algérie : https://www.gisti.org/IMG/pdf/accord_ce-algerie_2002-04-22.pdf

Chapitre 2 : Espaces et temporalités de l'immigration subsaharienne en Afrique méditerranéenne : les contextes d'un objet scientifique

tunisien s'enclasse avant tout dans un régime migratoire défini par des logiques régionales et intercontinentales.

Les années 2000 ne sont pas seulement le théâtre de changements juridiques. Cette période signe également un glissement du « régime de vérité » structurant l'approche euro-africaine de la gestion des migrations. Comme souligné précédemment, dès les années 1990, la question migratoire au niveau européen se reconstitue en tant qu'objet de l'action publique autour d'une approche principalement sécuritaire. Comme symbole de ce glissement, on peut rappeler le fait que les questions migratoires étaient gérées historiquement par les ministères des affaires sociales ou familiales dans les années 1970. Dès les années 1990 et avec la signature du traité de Maastricht, le dossier « passe » dans les ministères de l'intérieur, de la défense, et des affaires étrangères européens.

De cette manière, l'immigration se trouve à la fois associée à une problématique sécuritaire intérieure et extérieure. Du point de vue intérieur, la lutte contre l'immigration irrégulière se concrétise par une baisse substantielle des attributions de visas Schengen et une augmentation du nombre d'arrestations de personnes en situation irrégulière. Du point de vue extérieur, la sécurisation des frontières avec le concours des pays tiers, dans un premier temps, se retrouve au centre des différentes tractations internationales (Duez 2008).

Les pays d'Afrique méditerranéenne sont donc les premiers à être intégrés à ces nouveaux rapports géopolitiques⁵² avec comme première « étape » de cette évolution, la transformation de leurs arsenaux juridiques. Comme le souligne également Delphine Perrin, « *en dépit de l'apparent multilatéralisme [...] affiché, et bien que les pays maghrébins soient [...] confrontés à une problématique migratoire commune, la création juridique censée pouvoir y répondre demeure marquée par l'unilatéralisme et la négation de réalités nationales et régionales* » (Perrin 2009, p. 247).

L'année 2005 marque plus généralement un changement de paradigme fondamental dans l'approche de la gestion du fait migratoire entre l'Afrique et

⁵² Par « nouveaux rapports géopolitiques », il est entendu des rapports refondés autour de leur participation à la lutte contre l'immigration irrégulière. Le déséquilibre existant dans les rapports nord-sud n'ont bien sûr rien de nouveaux en tant que tels.

l'UE. Cette année-là, l'UE adopte une « *approche globale sur la question des migrations* »⁵³ en priorisant l'Afrique comme une région engendrant une « *forte pression migratoire* » envers l'UE. L'adoption de ce nouveau paradigme fait suite à deux constats d'échec : le premier constat est qu'une approche uniquement sécuritaire et répressive du fait migratoire, infusée notamment en Afrique méditerranéenne, n'a pas permis une baisse significative du nombre d'entrées irrégulières sur le territoire européen et n'a pas permis de « tarir les sources » de ces flux, notamment en Afrique subsaharienne. Le deuxième est que les effets visibles de ces politiques se traduisent par une augmentation conséquente de la mortalité aux frontières extérieures de l'UE. Ces événements, notamment ceux de Ceuta et Melilla affaiblissent et ternissent l'image de l'Union européenne en Afrique. Ce double constat place donc les États européens et plus largement, l'ensemble des institutions européennes face à la nécessité d'un changement de politique. C'est du côté des organisations internationales, et particulièrement de l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) que les éléments définitoires de ce nouveau paradigme sont trouvés.

L'État, les OIG et le co-développement : acteurs et approches de la gestion des migrations en Tunisie

La Tunisie n'est donc pas le point aveugle de la géopolitique européenne de gestion des frontières en Afrique. Dès 2005, elle est associée à l'initiative de Berne et incluse dans l'Agenda International pour la Gestion des Migrations⁵⁴ (AIGM). La production de ce document est importante, car elle synthétise pour la première fois un projet de gouvernance internationale du fait migratoire, associant pays de départ, de transit et d'arrivée. Elle est aussi et surtout le produit de réflexions ayant cours et présentes au sein des OI depuis le début des années 1990, où l'idée d'une meilleure coopération des États dans la gestion des migrations tendrait à maximiser les « effets positifs » de la migration pour les pays et les individus qui sont concernés. Du point de

⁵³<https://eurlex.europa.eu/legalcontent/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52006DC073&from=EN>

⁵⁴<https://publications.iom.int/system/files/pdf/iamm.pdf>

vue européen, l'adoption de cette vision se traduit assez rapidement par la publication et l'adoption en 2006 de « *l'approche globale de la question des migrations* »⁵⁵, document-cadre traçant le sillon de la nouvelle politique de coopération euro-africaine.

Cette politique de coopération adopte indéniablement une approche utilitariste de la question migratoire, c'est-à-dire pensée et gérée en fonction des intérêts économiques des États. Elle fait aussi mention d'une gestion qui se voudrait multilatérale du fait migratoire autour d'un « triptyque gagnant » ; une meilleure gestion de la migration légale des pays du Sud vers les pays du Nord ; la promotion du lien entre migration et développement, notamment via un encadrement des retours de fonds ; un accroissement de l'investissement des pays de départ et de transit dans la lutte contre l'immigration irrégulière. C'est donc à travers cette matrice que s'est instaurée la conditionnalité migratoire dans l'aide au développement.

Cependant, la question que pose l'analyse de ce cadre d'action et de pensée du fait migratoire est différente. À moins de penser que la signature d'un traité par un État constitue une fin en soi, il semble plus pertinent de s'intéresser aux modalités concrètes de transfert, d'adoption et de mise en œuvre des pratiques et normes au sein des États qui l'ont signé. C'est à partir de ce moment qu'il convient de s'intéresser plus finement aux subtilités des contextes nationaux « récepteurs » de ces normes et pratiques. Si un cadre intercontinental d'action sur les questions migratoires semble bien s'être dessiné à partir du milieu des années 2000, son adoption par les différents États maghrébins a été chaque fois différente.

Le cas tunisien nécessite donc d'analyser en quoi l'approche globale des migrations a été, lors de son adoption, un élément de redéfinition et de recomposition des structures même du régime politique. Il s'agit en quelque sorte de sortir de la centralité du fait migratoire dans notre analyse, en procédant à sa recontextualisation avec les enjeux de pouvoir et de reproduction du régime politique tunisien. Interroger la nature de l'État en essayant de dégager ses modalités de reproduction nous permettra ensuite de

⁵⁵<https://eurlex.europa.eu/legalcontent/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52006DC0735&from=EN>

comprendre comment se sont enchâssées la question migratoire, et la supposée perméabilité de la Tunisie à l'approche globale des migrations depuis 2005. L'enjeu que soulève le fait migratoire est, au fond, celui de la construction d'une citoyenneté « docile », corolaire d'une « stabilité » politique que tous les régimes en Tunisie (dont l'actuel) ont cherché à garantir. Ainsi, comprendre en quoi l'État tunisien s'est trouvé « garant » de cette stabilité nous amène aussi à interroger la nature de ses relations avec ses partenaires internationaux et européens en particulier.

Utilitarisme et contrôle social : l'État dans sa quête de centralité

De nombreux observateurs rencontrés au cours de cette enquête mentionnaient l'idée qu'un changement avait eu lieu en Tunisie depuis 2011. Ce « changement » aurait pris diverses formes, s'incarnant autant dans de nouvelles libertés publiques et individuelles que dans un rapport renouvelé entre l'État et les citoyens. La citoyenneté politique construite depuis l'ère bourguibienne et benaliste, réduite à un rapport clientéliste avec l'État, aurait été remplacée par de nouvelles modalités d'adhésion. Cette constatation implique plusieurs postulats. Celui tout d'abord d'un processus de démocratisation bien engagé, depuis 2011 et surtout, au fond, un changement de l'État en lui-même, dans ses structures administratives et politiques. Plusieurs chercheurs mentionnent le fait que, si des changements ont bien eu lieu depuis 2011, il est encore trop tôt pour avancer l'idée que le passé benaliste (le plus contesté à l'heure actuelle) ait été véritablement soldé. Cette idée nous amène ici à interroger la discontinuité supposée du régime politique (et migratoire) tunisien depuis 2011. Si des changements structurels ont bien eu lieu du point de vue actoriel, avec notamment l'implication de la société civile dans les débats autour du fait migratoire, l'État, lui, n'a pas fondamentalement changé ses modalités de gestion des migrations. Comment expliquer cette permanence alors même que l'approche globale supposait et impliquait une gestion partagée et déconcentrée des migrations ?

Comme nous l'avons mentionné, la gestion et la gouvernance des migrations ne peuvent être réduites à leurs implications nationales. Elles font intervenir toute une série d'acteurs internationaux, États et organisations internationales et incluent de facto la nécessité de comprendre une gestion nationale par son contexte international. Toutefois, comme le mentionne

Jean-Pierre Cassarino, l'approche globale des migrations, sous couvert d'un partage plus équitable des responsabilités dans la gestion des migrations, place en réalité l'État au centre des décisions. « *Un produit des États pour les États* » (Cassarino 2018, p. 297). S'intéresser au rôle de l'État est donc d'autant plus important du fait que l'approche globale des migrations le positionne comme un acteur incontournable de son mode de gouvernance. Comme le souligne Younés Ahouga « *Contrairement à une série de domaines régis par des régimes internationaux en lien avec le système des Nations-Unies, allant des flux des biens et des capitaux en passant par la sécurité internationale, les droits de l'Homme et les transports la mobilité internationale des individus ne fait pas l'objet de normes multilatérales contraignantes et aucune institution internationale spécialisée n'émerge pour coordonner la régulation des flux migratoires* » (Ahouga, 2013, p.9).

C'est à partir d'une analyse des engagements pris sous le régime de Ben Ali, dans le cadre de l'agenda international pour la gestion des migrations (AGMI) qu'il nous est permis de comprendre la position actuelle de l'État tunisien face à la question migratoire. C'est sous son régime que l'État s'est inclus dans un ensemble de partenariats, d'accords et de traités croisés définissant encore aujourd'hui sa position dans le régime migratoire. Jean-Pierre Cassarino avance l'idée que les engagements de l'État tunisien pris dans le domaine migratoire doivent être avant tout compris dans le contexte d'une quête de légitimité propre au régime autoritaire de Ben Ali. C'est d'ailleurs l'essence même de la participation de l'État à l'AGMI : « *par-delà leurs intérêts divergents, les pays de destination, d'origine et de transit partagent un objectif commun quant à la gestion des migrations : introduire des mécanismes à même de renforcer leur centralité dans le contrôle de la mobilité de leurs nationaux et des étrangers.* » (Cassarino 2016, p. 27)

Cette quête de centralité dans un dispositif de contrôle légitimé au niveau international s'inscrit par ailleurs dans des évolutions propres au régime tunisien et engagé dès les années 1990. Sa participation aux accords de libre-échange, l'ouverture de son économie ainsi que les réformes négociées avec le FMI ont toujours fait l'objet d'habiles tractations visant à ne jamais permettre la remise en cause de la nature du régime au niveau national. L'opportunité qu'offrait la participation de la Tunisie à l'AGMI était donc considérable : « *Sous l'ère Ben Ali, jouer la carte de l'efficacité en matière de contrôle des frontières et renouveler ou renforcer des alliances stratégiques ont constitué des facteurs clés motivant la participation du gouvernement tunisien aux processus consultatifs régionaux. Par ailleurs, la centralité de l'État gestionnaire, pierre angulaire de l'AGMI, a permis aux instances*

Chapitre 2 : Espaces et temporalités de l'immigration subsaharienne en Afrique méditerranéenne : les contextes d'un objet scientifique

gouvernantes et aux organes de contrôle en Tunisie de renforcer des formes existantes de contrôle exercées sur la société tunisienne en général, et sur les ressortissants tunisiens à l'étranger en particulier, sous couvert de gestion migratoire. En effet, les notions de "gestion" et de "contrôle" telles que définies dans l'AGMI, concordent avec le désir du régime de discipliner toute forme de dissidence, aussi bien en Tunisie qu'à l'étranger. » (Cassarino 2018, p. 298). On peut donc affirmer que la participation de l'État tunisien aux dispositifs internationaux de gestion des migrations s'inscrivait déjà dans la perspective d'un renforcement de ses outils de contrôle internes.

Cette perspective renvoie à l'enjeu considérable que représente la gestion l'émigration tunisienne à l'étranger. On peut dire que la Tunisie avant d'être un pays d'immigration est aussi et surtout un pays d'émigration. En 1979, plus de 320 000 Tunisiens vivaient à l'étranger, soit un peu plus de 5 % de la population nationale (Taamallah 1981, p. 856). Durant les années 1960, l'émigration de travailleurs tunisiens a été particulièrement importante, avant de connaître un reflux au milieu des années 1970. Cette dynamique s'est poursuivie jusque dans les années 1980 où la fermeture progressive des frontières européennes a sensiblement limité cette dynamique migratoire. Or, autant pour le régime de Bourguiba que pour celui de Ben Ali, le contrôle autant que la poursuite de l'émigration représentait une condition *sine qua non* à la stabilité politique. Comme le souligne Hamza Meddeb : « *Tout au long de son histoire contemporaine, la Tunisie indépendante n'a jamais considéré l'émigration comme un problème que les pouvoirs publics se devaient d'éviter, voire de stopper. Au contraire, l'émigration a toujours été vécue comme une opportunité de développement et un levier de modernisation de l'économie tunisienne. C'est à ce titre que ce pays a été l'un des premiers pays signataires d'un accord de main-d'œuvre avec la France en 1963. Cette tendance à considérer l'émigration comme une stratégie de placement et de gestion de la main-d'œuvre surnuméraire s'est affirmée au cours des années 1970, au lendemain de l'échec de l'expérience collectiviste en 1969 avant de prendre des formes illégales sous l'effet des restrictions imposées par les pays européens* » (Meddeb 2012, p. 396-397). En cela, l'approche historique de l'État tunisien a toujours été utilitariste et c'est ce qui explique son adhésion rapide et pleine au cadre de gouvernance qui est proposé à partir de 2005 à travers l'AGMI.

On aurait cependant tort de penser que l'adhésion de la Tunisie à l'approche globale produisit des effets notables sur l'architecture gestionnaire intérieure de l'État liée aux migrations. Au niveau national, l'approche globale ne provoqua pour ainsi dire aucun changement de pratiques. Du point de vue

Chapitre 2 : Espaces et temporalités de l'immigration subsaharienne en Afrique méditerranéenne : les contextes d'un objet scientifique

de l'émigration des Tunisiens vers les côtes européennes, le dossier est resté géré au niveau bilatéral avec l'Italie via la signature d'un nouvel accord de réadmission allant jusqu'en 2012. La gestion de l'immigration est demeurée un dossier propre au ministère de l'Intérieur et ce faisant, l'approche sécuritaire est restée prépondérante dans la manière dont l'État a perçu et conçu ce phénomène.

Pour résumer, l'approche historique de l'État tunisien concernant le phénomène migratoire est définie par une forme d'utilitarisme économique et une quête de centralité dans la perspective d'un renforcement du contrôle social des populations émigrées et immigrées. L'adhésion de l'État tunisien à l'approche globale des migrations est donc tout à fait compréhensible du point de vue de ces deux fondamentaux, centraux dans l'AGMI et dont les recommandations ne sont par ailleurs pas contraignantes envers les États.

Conclusion de la partie 1

Cette première partie a posé les jalons théoriques et contextuels de notre objet de recherche. L'étude de l'immigration ivoirienne en Tunisie nous a imposé, empiriquement, de situer notre démarche au croisement de plusieurs champs d'études. Nous faisons le choix, ici, d'étudier dans un même mouvement, ce que les mobilités font aux frontières et ce que les frontières font aux mobilités. Il est aussi fait le choix d'une interdisciplinarité raisonnée, à la fois dans la manière dont a été conçu notre objet de recherche et dans les outils choisis pour l'étudier. C'est, à mon sens, une des grandes forces de la géographie sociale que d'arriver à intégrer des démarches et outils d'analyses issues de différentes disciplines et d'opérer une mise en discussion féconde des résultats.

Cette thèse (avec ses défauts) est née d'intuitions empiriques et théoriques. C'est dans les rues de Tunis, dans ses cafés, dans les discussions et les relations d'amitié que s'est travaillée notre question de recherche. C'est aussi dans certains événements qu'elle s'est nouée. Au regard de tout cela, il est apparu que l'histoire des Ivoiriens en Tunisie était celle d'une recherche de la réussite et d'une rencontre, pour certains, avec celle-ci. Réussir en migration implique de savoir se positionner, se réapproprié un discours et de le faire correspondre à ses propres intérêts. C'est par cette trame que cette thèse interroge le contrôle migratoire contemporain.

L'histoire de cette population ne peut être extraite d'une histoire politique et géographique plus générale de l'espace et des sociétés nord-africaines. Il nous a paru important de resituer l'émergence de l'objet de l'immigration dans une trajectoire historique singulière et de montrer comment cet objet interroge, *in fine*, ces sociétés sur elles-mêmes. La place de l'étranger au Maghreb se doit d'être comprise au regard de la place du citoyen dans ces sociétés. Au-delà du fait qu'étrangers et nationaux ancrent leurs pratiques dans les mêmes espaces, ils sont devenus, autant les uns que les autres, des enjeux géopolitiques de la gestion migratoire dans la région. Ainsi, il est important de resituer l'objet de l'immigration subsaharienne au Maghreb dans le contexte d'une frontiérisation de l'espace euro-africain.

Toutefois, ce contexte général de frontiérisation implique de ne pas généraliser ses modalités de production. Comme nous l'avons vu, chaque

objet-frontière implique de particulariser son fonctionnement et sa production. En Tunisie, l'histoire de ce processus n'est pas différente. La place du fait migratoire y est particulière, par son importante émigration au lendemain de la décolonisation, mais aussi, parce que depuis les années 1990, la Tunisie est intégrée à la mondialisation sur le continent. Elle voit apparaître, comme ses voisins, une immigration en provenance de ses Suds. Pour bien comprendre cette histoire, il a paru important de spécifier le cadre juridique des mobilités en Tunisie. Là aussi, le contexte régional a son importance puisque les transformations du droit tunisien s'inscrivent dans une dynamique juridique régionalisée.

Enfin, comprendre l'immigration ivoirienne en Tunisie implique, à minima, de clarifier la place de l'État tunisien dans sa gestion, mais aussi, ses relations avec les autres acteurs de la gestion migratoire. En effet, au lendemain de la révolution, la gestion migratoire s'est reconfigurée autour d'une architecture internationalisée, avec la participation d'organisations internationales (comme l'OIM et le HCR) et l'implication de la société civile tunisienne. Comme nous l'avons vu, cette architecture, loin de rompre avec la gestion sécuritaire du précédent, se retrouve être simplement un nouveau véhicule des impératifs de contrôle migratoire.

C'est au bout de ce fil géopolitique que se trouvent les acteurs-migrants, objets et sujets de ces financements, de ces programmes et de ces dispositifs, construits loin d'eux et de leurs choix. Comme nous le verrons, loin de l'idée selon laquelle ils ne feraient que subir, ces personnes savent, bien au contraire, se saisir des malfaçons de ces programmes, de leurs non-dits et de leurs failles. C'est donc les logiques d'interactions entre ces dispositifs de contrôle et les trajectoires des personnes en migrations que cette thèse étudie. Avec une idée forte : les migrants sont-ils de simples réceptacles de ces logiques de contrôle ou participent-ils à leur reconfiguration, à leur profit ?

Pour répondre à cette question, il nous a paru important de procéder à une vraie géographie sociale de l'immigration subsaharienne en Tunisie. En étudiant, presque dans une perspective monographique, la vie de ces personnes, leurs quotidiens et leurs histoires. Comprendre d'où elles viennent et leurs ambitions est la condition sine qua non, à l'éclairage de leurs choix, contraint ou délibéré, face au contrôle migratoire.

Partie 2 : Les ivoiriens en quête de réussite : des ouest-africains « pas comme les autres »

Introduction : Des Ivoiriens en Tunisie ?

Mars 2017, j'arrive pour la première fois à Sfax. Ce matin, le Père David, prêtre de l'église catholique de Sfax m'amène au « 51 », lieu de vie et de rencontre animé par la Congrégation des Missionnaires d'Afrique. Le Père David est un homme immédiatement chaleureux, presque content que des gens viennent voir la « réalité » sfaxienne. Cette « réalité », c'est celle d'une ville où s'entremêlent plusieurs problématiques migratoires, qu'à l'époque, comme beaucoup, il m'était difficile d'appréhender dans leur globalité.

Mon terrain à Tunis avait du mal à s'ouvrir et les entrées par l'humanitaire que j'avais travaillées ne me satisfaisaient pas. Par l'intermédiaire d'un étudiant tunisien, j'avais pris contact avec un prêtre belge, responsable de la bibliothèque de la Médina, pour en savoir davantage sur le rôle que tenait l'église catholique dans l'accueil des ressortissants subsahariens. C'est à ce moment que Sfax fut mentionnée pour la première fois. Selon lui, Sfax était le véritable point névralgique de l'immigration subsaharienne en Tunisie, principalement du fait qu'il s'agissait de la seule grande ville du sud tunisien, à proximité de la Libye et de ce qu'il s'y passait, mais aussi, de sa proximité avec les côtes italiennes. C'est par lui que je pris contact et rendez-vous avec le Père David.

Dans le trajet qui nous emmenait au 51⁵⁶ la discussion porta rapidement sur ce qu'il voyait et observait. Le Père David avait l'avantage, à mes yeux,

⁵⁶ Le « 51 » désigne l'espace de résidence des Missionnaires d'Afrique à Sfax. Ce lieu se trouve en centre-ville et n'est pas rattaché à l'église. Il s'agit aussi d'un lieu d'accueil pour les visiteurs et les gens de passage, certains peuvent y dormir. Tous les mardis, les Pères Blancs y organisent un repas où tout le monde peut venir.

d'être un observateur de longue date du phénomène migratoire dans la région. Il avait effectué son « stage », en tant que séminariste à Sfax en 2010/2011, et selon lui, hormis l'épisode du camp de Choucha, il n'y avait jamais eu autant de migrants subsahariens ici. « *Un phénomène en forte augmentation* »⁵⁷ d'après lui, mais difficile à « *catégoriser* ». Il y a des étudiants, des travailleurs, puis certains qui viennent de Libye, des cas particulièrement difficiles, parce que nécessitant, au-delà d'un soutien spirituel, un soutien sanitaire et médical particulièrement lourd. C'est le travail qu'assurait Médecins sans Frontières à ce moment.

D'ailleurs, ce jour-là, un rapatrié de Libye était présent, et sans que j'en fasse la demande, David proposa de m'emmener le voir. Il avait des courses à lui donner, du coca et de la friture, car « *il est casamançais, le poisson lui manque...* ».

Durant le trajet, David m'expliqua un peu l'histoire de Sékou. Il était très jeune et psychologiquement très affaibli, mais selon lui, il avait un grand besoin de parler, de « *sortir* » ce qu'il avait vécu. J'étais personnellement gêné de cette situation, mais le Père David m'assura qu'il n'y avait aucun problème est que si Sékou ne le souhaitait pas, nous rentrerions au 51.

L'église de Sfax était typique de ces édifices bâtis à l'époque coloniale. Au milieu d'une grande cour trônait ce bâtiment, pas très grand. Au fond à droite s'y jouxtait un petit terrain de foot, où visiblement, des joueurs camerounais affrontaient des Gabonais, tous étudiants. À l'écart à droite, le long du mur d'enceinte s'étendait un bâtiment longiligne, avec une succession de fenêtres protégées de barreaux en acier. C'est ici qu'étaient logés les « *recueillis* » de l'église. Un bâtiment vétuste, mal isolé, où les trois quarts des chambres étaient quasiment inhabitables. Au fond du couloir, une des seules chambres potables abritait Sékou. David entra le premier, discuta avec lui et lui demanda si je pouvais venir discuter avec lui, Sékou accepta.

À mon entrée dans cette chambre, je fus frappé par la maigreur de Sékou, alité, visiblement faible et le regard hagard. Il était allongé sur un petit lit, il y avait quelques effets personnels, une bouteille d'eau, un pot de mayonnaise et

⁵⁷ Entretien réalisé à Sfax avec le Père David, mars 2017.

quelques biscuits posés sur son bureau. Une bouteille d'eau et des médicaments étaient posés sur une chaise au pied du lit. Rapidement, il se redressa et me fit face. Notre discussion porta sur son trajet jusqu'ici, sur les conditions de circulation et sur la situation libyenne. À l'époque, nombreux étaient ceux qui savaient déjà l'horreur qui se tramait dans ce pays pour les candidats au voyage. Mais le documentaire de CNN sur l'esclavage n'était pas encore sorti⁵⁸.

« Moi c'est Sékou, S.E.K.O.U, pas Séko comme certains le disent. Je viens d'arriver de Libye il y a 3 semaines. Le père David m'a accueilli ici parce que j'ai les dialyses à faire trois fois par semaine. C'est très dur, je ne peux pas bouger d'ici.

Je suis parti du Sénégal au mois de septembre, j'ai traversé le Mali, le Burkina Faso, le Niger et enfin la Libye au mois de décembre. Je suis passé par Agadez et là j'ai commencé à regretter d'avoir fait ça. Le Sahara, c'est trop dur. On n'avait pas beaucoup d'eau et les Touaregs étaient durs avec nous. Bon, ce n'est pas les pires parce que les Libyens, les Arabes eux ils sont pas pareils. Les Touaregs vivent comme des Nigériens, même ceux de Sebha. Les Libyens, ils sont fous.

On s'est entassé à 30 dans un 4x4, on ne pouvait même pas s'asseoir, certains sont tombés du camion et ils ne se sont pas arrêtés. J'ai vu des corps, beaucoup de corps le long de la route. Le manque d'eau c'est vraiment dur.

Nous on n'avait jamais de rapports directs avec les Touaregs, tout passait par les coxieurs. L'argent, on leur donnait à eux et c'est eux qui s'arrangeaient avec les Libyens, ce sont des gangsters. Ils sont Sénégalais comme nous, mais je crois qu'ils partiront en 2020 en Europe.

Bon, jusqu'ici en fait ça allait, on avait faim et soif, mais comparé à la Libye, c'était le paradis. En fait, tout a commencé à aller très mal en Libye. Déjà, les militaires nigériens nous ont arrêtés en pleine nuit sur la route. Ils nous ont fait nous déshabiller complètement, tout nu !! Même les femmes et les filles. Et ils nous ont fouillés, tout, tout !! Ils ont pris nos chaussures (il prend sa pantoufle et me montre la couture longeant la semelle, en m'expliquant que beaucoup avaient caché un peu d'argent à cet endroit), et les ont fouillées une par une, c'était long et tout a été pris.

Bon, après ça on a continué de nuit et on a rejoint Sebha. Là-bas c'est encore des Touaregs, mais ils sont mélangés avec des Arabes, on a été mis

⁵⁸ Le 14 novembre 2017, la chaîne américaine CNN diffusa un reportage de la journaliste soudanaise Nima Elbagir tourné en Libye et montrant une « vente » de migrants subsahariens. Sa diffusion provoqua de vives réactions dans les champs médiatiques et politiques et poussa l'Union européenne à prendre position sur le dossier.

Introduction : Des Ivoiriens en Tunisie ?

dans des camps, on était des millions ! Des Nigériens, des Gambiens, des Ivoiriens, il y en a des millions ! Et on était beaucoup de Sénégalais. Dans ces camps c'est là que ça a commencé à être la merde. Les deux premiers jours, ils nous ont donné à boire et à manger. Après le troisième c'était fini, chacun pour soi. Les Arabes, ils sont violents, ils nous attendaient avec des fouets et nous tapaient sans raison ! Même les frères ont changé de comportement, même moi avec mon petit frère c'était dur. On ne mangeait pas à notre faim, si tu manges du pain et qu'y en a un qui passe et qui t'en prend un bout c'est comme ça, tu ne peux rien faire.

Au bout de deux semaines, ils nous ont autorisés à sortir du camp pour chercher à boire et à manger. Mais y avait pas d'eau potable alors on a acheté à plusieurs de l'eau en bouteille. Mais avec les Arabes c'était des voleurs, ils nous rackettaient dès qu'ils le pouvaient., tu vois cette bouteille (En montrant la bouteille d'eau qui était posée sur la chaise), toi tu la payes deux dinars, et bah nous ils nous la font payer 5 dinars, des fois 10 dinars.

Bon, au bout de trois semaines, le coxeur nous a fait partir à Tripoli, là on est restés quelques jours enfermés dans un camp. Fallait surtout pas sortir parce que la police libyenne rôdait partout ! S'ils t'attrapent, ils t'emmenent dans une prison et faut payer la caution pour sortir. Sauf qu'à Tripoli, ils ne nous donnaient pas à manger ni à boire, et ils nous battaient. À coup de fouet sans raison, comme ça.

Après, on a pris le camion et on est allé à Sabratha et là tout a été fichu, c'était l'enfer. Les Libyens ils sont fous, ils sont tous armés, des grosses armes et à chaque rond-point ils arrêtent tout le monde et ils te réclament de l'argent. Sauf qu'on en avait plus alors le coxeur s'est arrangé avec eux, mais ils nous ont battus quand même. J'étais avec un Gambien, et là un Libyen lève son fusil au ciel, il croyait que y avait qu'une balle dans son chargeur, il a tiré en l'air et le poids lui a fait retomber le bras sauf que y avait trois balles dedans, et il a tiré sur mon ami, et il est mort. Le coxeur lui a demandé pourquoi il avait fait ça et l'autre a répondu "c'est dieu qui l'a voulu c'est comme ça."

Le 17 décembre, on était dans un camp à Sabratha, au bord de la mer. On voyait des corps partout sur la mer. Quelques jours plus tard, ils ont commencé à nous battre sans arrêt, ils m'ont pris avec plusieurs Sénégalais et m'ont brûlé les pieds avec des barres en fer (il me montre ses pieds, en très mauvais état, et j'observe avec stupéfaction l'énorme point, de la taille d'une grosse olive, cicatrice typique d'une brûlure). Puis, ils en ont pris plusieurs, il y avait mon petit frère avec eux, et les ont emmenés hors du camp. On n'a pas eu de nouvelles et le coxeur est venu me voir 5 jours plus tard, il m'a dit, "ils ont tué ton petit frère d'une balle dans la tête". Je ne sais pas pourquoi ils ont fait ça. Là j'ai commencé à sentir que quelque chose n'allait plus en moi. On buvait de l'eau salée depuis notre arrivée, quelques fois on arrivait à boire de l'eau douce, mais pas potable, mais ça, tu peux en boire sans mal pendant quelques jours. Et j'ai commencé à avoir

très mal au ventre. Le jour suivant, j'ai demandé à sortir du camp pour boire, j'ai marché deux kilomètres comme ça, puis j'ai demandé où boire, des frères m'ont dit de tourner à gauche, mais j'ai continué tout droit et j'ai continué à marcher pendant deux jours et une nuit puis j'ai traversé la frontière de nuit. Tu vois, si les Arabes avaient su que j'étais malade, ils m'auraient tué tout de suite ! Après ça, je suis tombé de fatigue sur la route et l'armée tunisienne m'a récupéré et emmené à l'hôpital de Médénine. Là-bas, Médecins sans frontière m'a accueilli et ils ont dit que mes reins ne fonctionnaient plus. Ils ne pouvaient pas me garder alors le père David m'a accueilli ici et MSF me paie les soins, mais je ne sais plus comment faire maintenant. »⁵⁹

Le cas de Sékou n'était pas « exceptionnel » dans la région. Le Sud tunisien était confronté depuis 3 ans à une augmentation conséquente (mais non chiffrée) de ressortissants africains ayant fui les violences libyennes. Toutefois, cet accroissement n'était que peu visible dans le nord du pays et Sfax n'accueillait que les cas particuliers. Sékou avait besoin de 3 dialyses par semaine pour faire fonctionner ses reins. Les hôpitaux publics de la région de Médénine n'avaient pas voulu de lui, alors MSF prit en charge financièrement et temporairement cet accompagnement dans une des nombreuses cliniques privées de la ville. Mon arrivée à Sfax s'opérait dans un moment particulier pour lui. Aucune structure ne pouvait (ou ne voulait) l'accueillir plus longtemps. Son voyage lui avait coûté très cher et il n'avait plus la force de continuer vers l'Europe. Seule « une aide au retour volontaire » se profilait, prise en charge et organisée par l'OIM.

Aussi, le cas de Sékou peut paraître comme symbolique et représentatif de la situation migratoire dans le Sud tunisien. En effet, sa trajectoire et son projet migratoire correspondaient à l'idée générale que se faisaient toutes les institutions, publiques ou privées, gouvernementales ou non, des « profils migratoires » présents dans le sud de la Tunisie. L'idée que Sékou, comme beaucoup d'autres, n'était qu'un « problème » (européen et africain) géré « complaisamment » par la Tunisie, était largement dominante. D'ailleurs, son système de prise en charge était essentiellement non gouvernemental. MSF et l'Église catholique avaient assuré sa prise en charge depuis Médénine jusqu'à Sfax, et l'OIM allait organiser son retour.

⁵⁹ Entretien réalisé avec Sékou à Sfax, Mars 2017

Toutefois, le Père David m'indiqua que de son point de vue, Sékou n'était pas « *représentatif* » des autres migrants ici. D'ailleurs, lors de ma venue, Sékou était isolé des autres, étudiants ou travailleurs de passage, et chacun l'évitait soigneusement. Selon lui, les migrants à Sfax étaient « *très organisés* », en communauté et « *autonomes* ». Peu étaient des « *ouest-africains classiques* », il s'étonnait toujours du nombre incroyable d'Ivoiriens qui venaient le voir et ne comprenait pas vraiment l'attrait de Sfax pour cette population, sinon du fait qu'effectivement, de très nombreux emplois existaient. Surtout, selon lui, « *la Tunisie n'est pas un point de départ vers l'Europe, pas plus que Sfax* ».

Deux jours plus tard, sur les conseils du Père David et accompagnés de la responsable locale de Tunisie Terre d'Asile, nos pas nous menaient à la rencontre d'un personnage déterminant pour la suite de mon travail. Voulant rencontrer ces « fameux » Ivoiriens, une chercheuse allemande et moi-même avons été mis en contact avec leur représentant local, Yves. D'après nos informations, Yves était le président de l'association des Ivoiriens actifs de Sfax (AIVAS) et un des « leaders » de cette « communauté »⁶⁰. En fin de journée, nous nous rendions dans son quartier, appelé Poudrière, puisqu'en fait limitrophe d'un énorme complexe industriel dédié, entre autres, à la production de pâtes.

Yves vint à nous, nous salua, nous jaugea rapidement. La discussion s'engagea sur le quartier, « *pas très sûr* »⁶¹ selon lui, mais où au moins, « *un bailleur nous fout la paix* ». Au bout de la rue terreuse, entre plusieurs ateliers de mécanique se dressait un bâtiment gris, presque cubique, de cinq étages. Quelques serviettes et du linge propre étaient étendus et curieusement, aucune fenêtre n'était ouverte. Toutes étaient volets fermés. L'entrée du bâtiment, sans porte, n'était pas éclairée (en fait, il n'y avait jamais eu de lumière). Au 4^e, l'escalier donnait sur une grande pièce faisant entre autres, office de cuisine, où plusieurs femmes s'affairaient à la préparation du repas. Cinq chambres

⁶⁰ À Sfax et plus largement en Tunisie, les migrants subsahariens sont désignés collectivement sous le terme de « communauté ». Deux catégories les partagent. Certaines communautés sont désignées selon l'appartenance nationale, d'autres sous la catégorie socioprofessionnelle. Certaines, comme l'AIVAS, désignent uniquement les travailleurs de nationalité ivoirienne.

⁶¹ Entretien réalisé avec Yves à Sfax, mars 2017

étaient distribuées autour de cette pièce, occupées de deux à trois personnes. La chambre d'Yves et de Florent était assez sommaire. Rapidement installés, nous commençâmes la discussion.

Yves était Ivoirien, comme « *la plupart des gens ici* » et originaire de la région de Gagnoa. Il était arrivé fin 2015, pour un emploi dans l'agriculture, conformément à sa formation professionnelle. Il s'était fait « *arnaquer* » et l'emploi promis, du niveau d'un cadre, s'était révélé être celui d'un simple ouvrier agricole. Un « *coup dur* » selon lui, qui le faisait sérieusement méditer sur sa place ici. Mais depuis, les choses s'étaient arrangées. Interrogé sur les raisons de son départ, Yves restait relativement évasif, soulignant que si les choses « *n'allaient pas là-bas* », « *ici, pas "vraiment-non plus"* ». À ce moment de la discussion, Noé, son colocataire, entra dans la chambre, nous salua, et s'assit en écoutant la discussion. C'est lorsque nous avons abordé la question des raisons du départ que Noé intervint (ce qui agaça passablement Yves).

« Je vais te dire quelque chose que tout le monde sait ici, mais on n'en parle pas. Tu veux savoir pourquoi on a quitté la Côte d'Ivoire ? Moi tu sais ce que je fais aujourd'hui ? Je suis chauffeur. Je transporte des produits de Sfax à Sousse, tous les jours. En Côte d'Ivoire, j'ai un Master en littérature. J'ai étudié Victor Hugo moi (rire). Et ici je fais ça. (...) Moi, je suis venu en Tunisie parce qu'en Côte d'Ivoire, nous, on est traqué. On est traqué parce qu'on a soutenu le régime de l'ancien président qui est aujourd'hui à La Haye, à la CPI. Et jusqu'à présent je le soutiens encore. Je le considère comme le président actuel de la Côte d'Ivoire, parce que ce Burkinabé il nous fout la merde, il est pas Ivoirien. Depuis 1992, il n'est pas ivoirien. Depuis le temps du premier président, paix à son âme, feu Felix Houphouët Boigny, c'est un Voltaïque. Dramane, c'est pas un Ivoirien. Et ces nordistes, ces analphabètes, ils ont pris les armes parce que la France leur a mangé le cerveau. Tout va se payer. Ce Dramane Ouattara, je ne le soutiendrai jamais, il ne sera jamais mon président, parce qu'il a tué mes parents, beaucoup de mes parents sont morts dans cette crise ivoirienne. Les gens sont morts sur la base de mensonges. Moi j'ai été traqué par les rebelles. On m'a accusé d'avoir pris les armes, pourquoi ? Parce que j'ai toujours dit haut et fort que je soutenais Gbagbo. En face, il

Introduction : Des Ivoiriens en Tunisie ?

n'y a que des tarés et des analphabètes qui ne comprennent rien, c'est pour ça qu'on est venu ici. »⁶²

Le discours de Noé créa un léger trouble, mais Yves n'intervint pas. Il acquiesça même du menton et était pour l'essentiel d'accord avec lui. Rendez-vous fut pris pour se revoir afin de poursuivre la discussion.

Quelque temps après, le sujet des Ivoiriens fut abordé avec le Père David. Des Ivoiriens étaient-ils traqués (le mot est fort !) par le pouvoir d'Alassane Ouattara ? Sa réponse fut marquée de scepticisme. Selon lui, effectivement, la guerre civile n'était pas si loin, mais aujourd'hui, la situation était apaisée et les tourments de l'Ivoirité étaient passés. Surtout, peu (voire aucun) ne fournissaient de preuves concrètes de leurs traques, et le HCR ne considérait pas, de toute manière, la Côte d'Ivoire comme un pays en guerre⁶³.

Quelques jours plus tard, j'assistais à une réunion de l'association des Ivoiriens actifs de Sfax (AIVAS). Ce fut ma première immersion dans le « monde ivoirien » de Sfax. Avant la réunion, autour d'une bière, je me rendis compte que ma présence suscitait fortement la curiosité des participants. Assez naturellement, la discussion s'engagea sur la Côte d'Ivoire et une des participantes, Yvonne, prit rapidement la direction de la discussion :

« Tu sais, nous les Ivoiriens, on ne part pas comme ça. On a jamais fait ça. C'est les étrangers qui viennent chez nous, les Sénégalais, les Maliens, les Burkinabés... Tous ceux que tu vois là, ils sont venus à cause d'Alassane. Il a volé le pays. Aujourd'hui, c'est que des gens du nord dans le gouvernement, ils sont partout ! »⁶⁴

À ce moment, Laurent, l'un des participants vient vers moi et me tend son téléphone. Dessus s'y trouvent plusieurs photomontages et courts textes listant les membres du gouvernement selon leurs origines ethniques ou les

⁶² Entretien réalisé avec Noé, Sfax, mars 2017.

⁶³ Quelques semaines plus tard, lors d'un entretien avec la responsable du bureau tunisois du Croissant rouge, celle-ci affirma qu'il ne s'agissait que « *d'histoires inventées* » pour « *profiter* » du statut de réfugié en Tunisie.

⁶⁴ Entretien réalisé avec Yvonne à Sfax, Mars 2017

Introduction : Des Ivoiriens en Tunisie ?

membres de la haute administration. Sur la vingtaine de membres, seuls 3 semblent originaires du Sud.

.....DU JAMAIS VU EN COTE D'IVOIRE.....

DG de l'ENA : TRAORE SALAMATA
DG de la SIR : CAMARA THOMAS
DG de la SICOGI : CAMARA LOUKIMANE
DG de l'ANASUR : OUATTARA SARRAHN
DG de la DST : DIOMANDE INZA
DG de la DOUANE : COULIBALY ISSA
DG du TRESOR PUBLIC : KONE ADAMA
DG de l'ENS : SIDIBE VALY.
DG de la POSTE : KONATE MAMADOU
DG des EAUX et FORETS : KONE YAMANI
DG de la CAISSE d'EPARGNE : DIABAGATE MAMAH
DG du CHU de TREICHVILLE : SANOGO IBRAHIMA
DG du CHU de YOPOUGON : KEITA KADER
DG du PATRIMOINE de l'ETAT : BAMBA ISSIAKA
PREFET d'ABIDJAN : DIAKITE SIDIKI
PCA Air Cote d'Ivoire: Gle Coulibaly
DG du Fond d'Entretien Routier : SIANDOU FOFANA
DG de la LONACI : ISSIAKA FOFANA
DG de l'AGEROUTE BOUAKE FOFANA
DG de la SOTRA : BOUAKE MEITE
DG de la RTI : BAKAYOKO AMHADOU
DG du PORT D'ABIDJAN : HIEN YACOUBA SIE
DG du PORT DE SAN-PEDRO : LAMIZANA HILAIRE
DG de la SONATT : TRAORE ISSOUF
DG de l'AGEFOP : TRAORE BAMOUDIEM
DG du CONSEIL DU CAFE-CACAO : TOURE-LITSE MASSANDJE
DG des RENSEIGNEMENTS GENERAUX : TOURE SEYDOU
DG de la BNI : TOURE MALICK
President du Conseil Constitutionnel: Kone Mamadou
Mediateur de la République: M. N'Golo Coulibaly

Figure 1 : Photomontage issu d'une capture d'écran listant les membres de la haute fonction publique ivoirienne

« Voilà ! Voilà ce que c'est la Côte d'Ivoire aujourd'hui. Tu sais, nous on a pas problème avec les étrangers, y a pas racisme chez nous. C'est comme nos frères, mais là c'est pas possible. Ils nous mettent dehors de chez nous ! On a plus les boulots, plus les concours, plus les terres. »⁶⁵

Gisèle prend la parole.

⁶⁵ Entretien avec Laurent à l'AIVAS, Sfax, Mars 2017

« Moi j'ai fait 3 concours de la fonction publique, 3 fois j'ai payé, 700 000 CFA. Et 3 fois je l'ai pas eu. Tu sais pourquoi ? Celui à qui j'ai donné l'argent, il donne l'argent à un autre. Et lui là, il refuse. Parce que celui qui fait le recrutement, c'est un Dioula. Donc tu sais ce qu'il fait ? Il prend dioula ! Et nous, on nous dit de réessayer l'année prochaine. »⁶⁶

Tous acquiescent en cœur, et la discussion devient d'un seul coup très politique. Pêle-mêle est mentionnée l'arrestation injuste de Laurent Gbagbo, les bienfaits de la scolarisation qu'il a étendue à tout le monde, et bien sûr, le rôle coupable de la France dans son arrestation. Les souvenirs du comportement des soldats de la Force Licorne et leur soutien aux rebelles... En filigrane, tous regrettent l'époque d'un certain ordre social, révolu, dans lequel tout le monde avait sa place (et surtout eux).

Subsahariens, ivoiriens, migrants ou travailleurs ? De l'enjeu des assignations

La restitution a posteriori de ces deux expériences d'enquêtes, celle de Sékou, puis celle des Ivoiriens, nous amène vers le point central et particulier de l'étude des mobilités s'opérant entre l'Afrique de l'Ouest et la Tunisie. Le groupe « subsaharien » identifié comme tel, recoupe plusieurs réalités migratoires très différentes les unes des autres. Chacune puise dans un imaginaire varié et d'ailleurs, les facteurs poussant au départ différent eux aussi. Si Sékou semble être parti dans une quête européenne sur le mode des aventuriers, les Ivoiriens, comme Yves, Florent ou Gisèle, semblent avoir pris la route pour des raisons très différentes. En réalité, le seul point commun à ces trajectoires semble être la quête d'une place et de ressources pour l'assurer, ce qui, somme toute, correspond à un schéma plus ou moins classique de la mise en mobilité. Mais les stratégies migratoires ivoiriennes présentent aussi des particularités propres au contexte socio-politique de la Côte d'Ivoire contemporaine. Le relatif entre soi social, ainsi que les motifs politiques mis en avant laissent à penser que la migration ivoirienne est consécutive à des

⁶⁶ Entretien avec Gisèle à l'AIIVAS, Sfax, Mars 2017

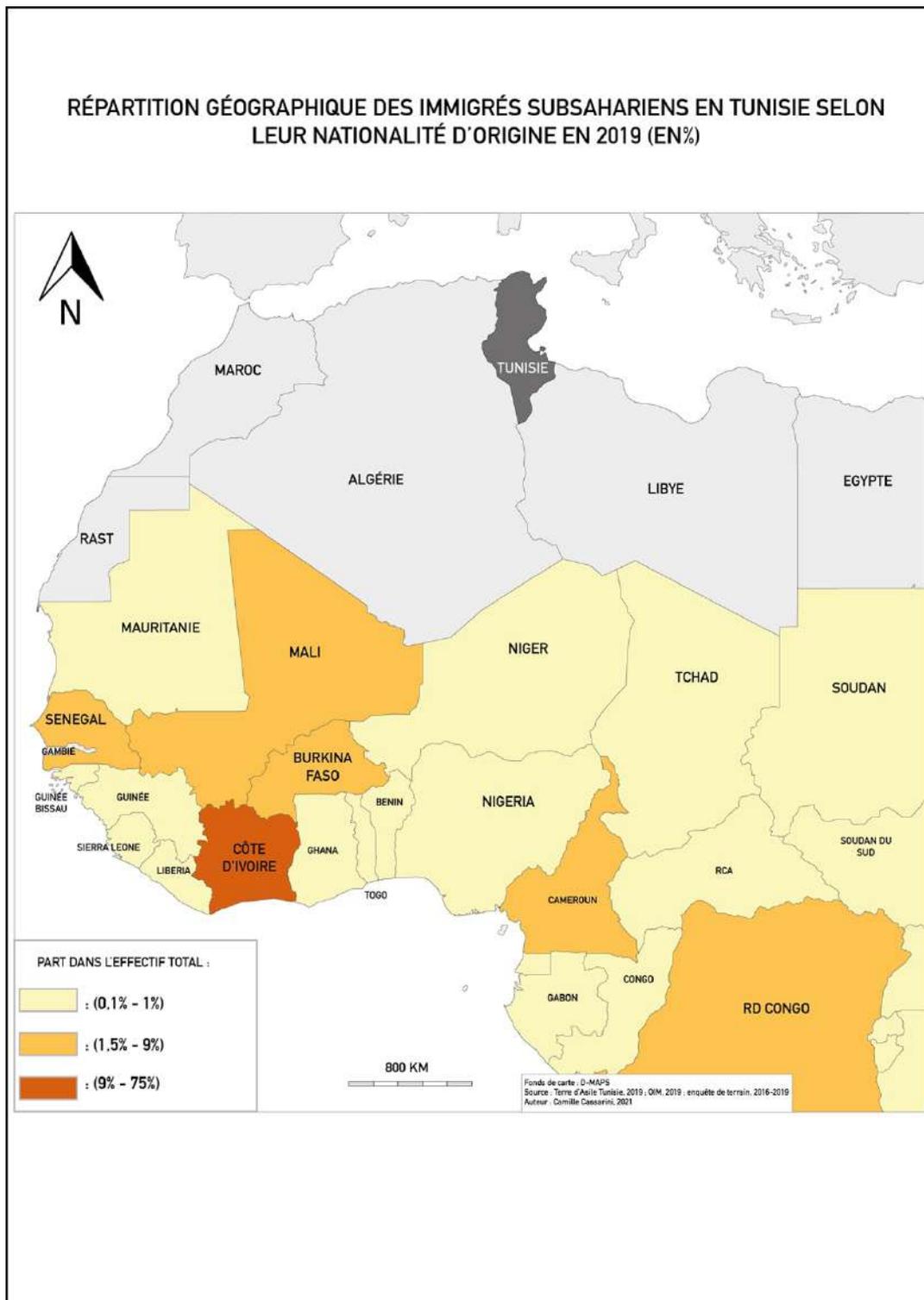
changements ayant profondément affectés les hiérarchies sociales propres à la société ivoirienne d'aujourd'hui.

Eux-mêmes le disent : on ne bouge pas de Côte d'Ivoire. Ce constat volontairement général est bien sûr à tempérer. On pourrait commencer par affirmer plutôt que *tout le monde* ne bouge (ou plutôt, ne bougeait) pas de Côte d'Ivoire. En effet, la totalité des spécialistes de la société ivoirienne rencontrée au cours de cette thèse s'accorde sur un constat simple ; les populations du Nord, dites dioulas, mais recoupant deux principaux groupes ethniques, les sénoufo et malinkés, disposent historiquement de solides compétences mobilitaires, par leur tradition commerçante et leur proximité sociale avec les populations sahéennes. En miroir, tous s'accordent à dire aussi que les populations du Sud, des groupes akan et krou, pratiquent bien moins la mobilité internationale, si ce n'est de manière résiduelle en Europe, et principalement en France. Pourtant, la totalité des individus rencontrés au cours de mon enquête de terrain faisait partie de ces deux groupes. C'est ce qui explique la curieuse déclaration d'Yvonne : *Tu sais, nous les Ivoiriens, on part pas comme ça* ».

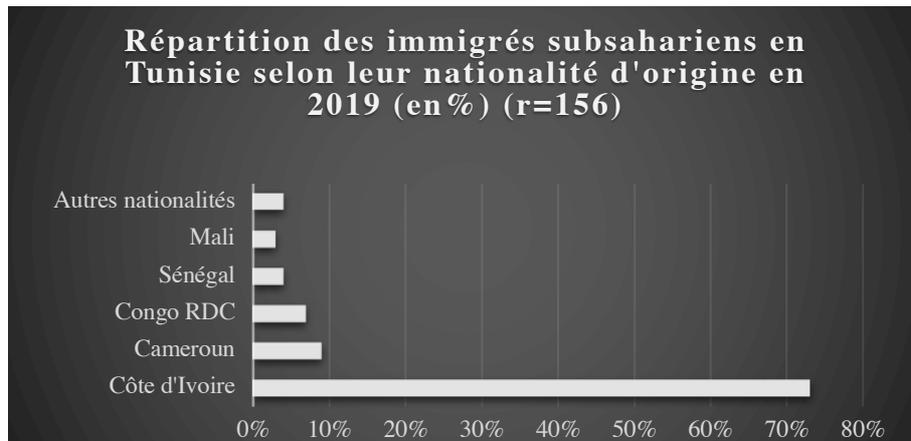
Une sur-représentativité ivoirienne, akan et bété

Il semble nécessaire, à ce stade, de préciser les contours du groupe d'étude. Les données démographiques récoltées au cours de mon terrain d'enquête ainsi que les autres études réalisées à ce sujet tendent à appuyer l'idée que l'espace migratoire construit entre la Tunisie et l'Afrique subsaharienne est en réalité resserré autour d'un axe Tunisie/Côte d'Ivoire. En effet, le croisement des différentes enquêtes de population établit la proportion de ressortissants ivoiriens dans le groupe subsaharien à environ 73% effectifs observés⁶⁷.

⁶⁷ Dans son rapport, Terre d'Asile Tunisie mentionne que 66% des bénéficiaires de son aide sont de nationalité ivoirienne. Pour plus d'informations : https://maison-migrations.tn/images/Rapports_permanence/Rapport_annuel_2019_-_permanence_accueil_Terre_dAsile_Tunisie.pdf. Dans son rapport, l'ONG REACH évalue à plus de 60% la proportion de ressortissants ivoiriens dans l'ensemble des populations subsahariennes en Tunisie. Pour plus d'informations : https://www.impact-repository.org/document/reach/386b767f/reach_tns_report_tunisia_country_of_destination_and_transit_december_2018_fr_0.pdf



Carte 3 : Répartition géographique des immigrants subsahariens en Tunisie selon leur nationalité d'origine en 2019 (en %)



Répartition des immigrés subsahariens en Tunisie selon leur nationalité d'origine en 2019 (en %). Source : Enquête de terrain 2016-2019 ; Terre d'Asile Tunisie, 2020, OIM, 2019 ; Mercy Corps, 2019

Les données présentées ci-dessus sont issues de quatre sources principales. La première source est celle des différentes enquêtes de terrain que j'ai menées en Tunisie⁶⁸. Celles-ci ont été menées dans trois espaces distincts, Tunis, Sfax et Médénine. Elles ont été recueillies au cours de différents moments d'enquêtes. Sur les marchés (principalement à Tunis), dans les espaces associatifs (qu'ils soient tunisiens ou communautaires) et dans les espaces récréatifs. Dans ces différents lieux, les données concernant le lieu d'origine, la nationalité, l'appartenance ethnique et le lieu de résidence en Tunisie ont été récoltées auprès de 156 personnes. Les trois autres sources proviennent d'études réalisées par des organisations travaillant sur les questions migratoires en Tunisie. La première est le rapport d'activité de Tunisie terre d'asile publié chaque année. Ces rapports compilent d'une part l'ensemble des activités élaborées par l'organisation en Tunisie et présentent, d'autre part, des données démographiques détaillées sur les populations qu'elle a pris en charge. La seconde étude a été réalisée par l'OIM et est similaire à celle de Tunisie Terre

⁶⁸ Les données statistiques utilisées dans ce travail ont une vocation uniquement descriptive. Elles ont été récoltées tout au long du travail d'enquête et dans des lieux considérés comme s'appliquant au cas d'étude. Il s'agissait majoritairement des lieux récréatifs (bar et restaurants communautaires), associatifs et culturels. Pour plus de précisions sur les débats et la pertinence de l'utilisation des statistiques ethnographiques, se reporter à Gros (2017)

d'Asile. Enfin, la troisième étude a été réalisée par Mercy corps en 2019 et est probablement la plus complète. Elle s'est intéressée aux profils migratoires ainsi qu'aux trajectoires migratoires d'immigrés subsahariens en Tunisie. Cette dernière atteste également d'une très forte sur-représentativité ivoirienne dans les effectifs observés. L'ensemble de ces études ont été menées auprès des populations que les auteurs ont considérées comme « immigrées ». Dans les faits, elles concernent deux principaux groupes sociaux. Le premier est celui des étudiants. C'est ce qui explique la forte proportion de ressortissants camerounais, congolais, sénégalais, et maliens. Ces nationalités sont, d'après mes enquêtes, peu représentées au sein du groupe des travailleurs en Tunisie. Elles concernent, du point de vue social, des individus jeunes et issus des classes sociales les plus favorisées de leurs pays d'origine. Le second groupe concerné est celui des travailleurs. Dans ce groupe, très peu de nationalités subsahariennes sont présentes. La plupart des individus sont ivoiriens. Sur les 154 personnes interrogées durant ces deux années, 113 étaient de nationalité ivoirienne. De manière générale, ces chiffres, ne prétendant bien sûr pas à l'exhaustivité, nous renseignent toutefois sur l'existence d'une dynamique migratoire certaine et importante entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie. Cependant, ces quelques données méritent d'être approfondies du point de vue des structures sociales qu'elles mettent en lumière. Si la majorité des migrants en Tunisie sont Ivoiriens, qu'en est-il de leurs profils sociaux ? L'exploration de cette question a constitué le point de départ de toute la problématique de cette thèse. En effet, les données sur les origines ethniques et géographiques (celles-ci se recoupant très majoritairement) mettent en évidence un particularisme démographique et géographique.

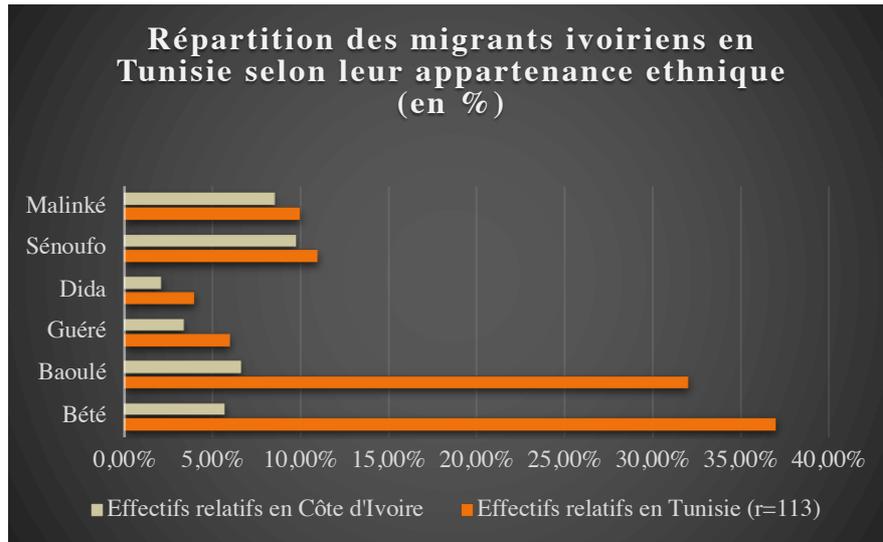
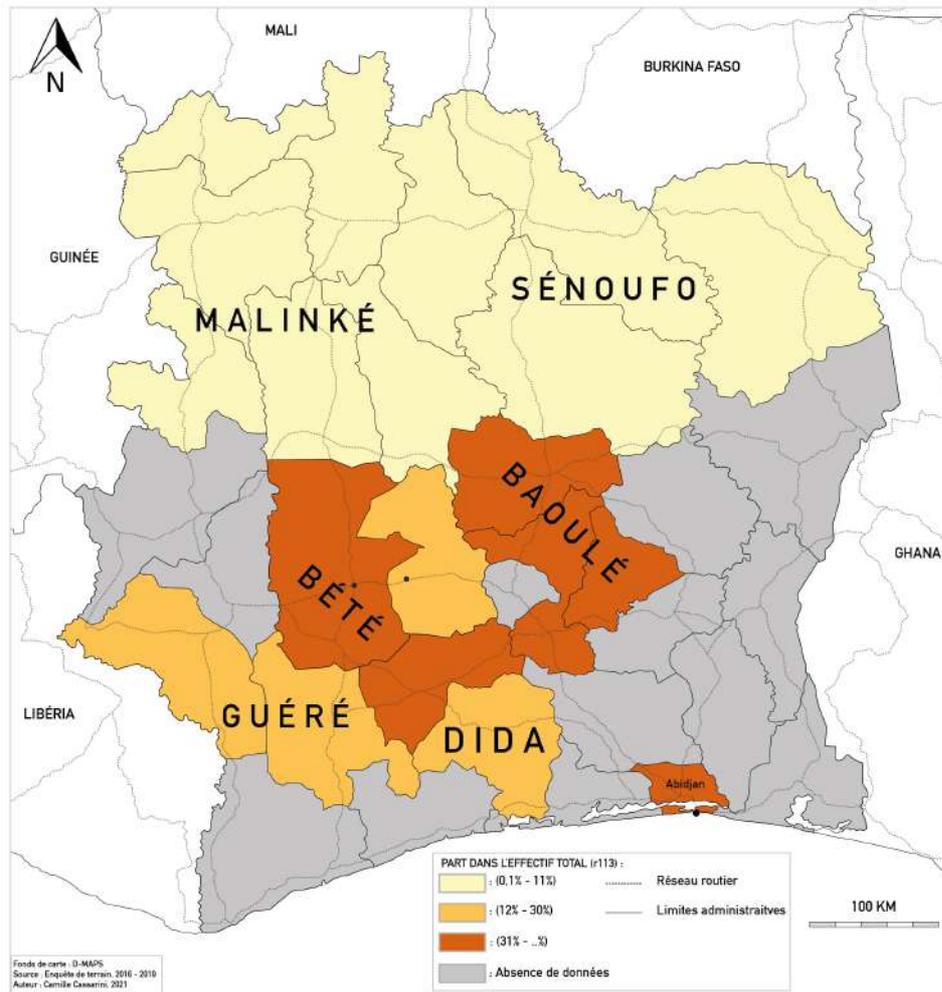


Figure 2 : répartition des migrants ivoiriens en Tunisie selon leur appartenance ethnique (en %). Source : Enquête de terrain, RGPH INS Côte d'Ivoire, 1999.)

En effet, les effectifs observés au sein des différents groupes ivoiriens montrent une très forte sur-représentativité d'individus originaires de deux grandes régions de la Côte d'Ivoire : le centre-est et l'ouest du pays. Deux régions regroupant deux groupes ethniques du pays à l'histoire très particulière. Les bétés et groupes affiliés (guéré et dida), situés dans la région de Gagnoa ainsi que les baoulés, situés eux, simultanément dans la région de Gagnoa et dans celle de Dimbokro.

RÉGIONS D'ORIGINE DES MIGRANTS IVOIRIENS EN TUNISIE



Carte 4 : Régions d'origine des migrants ivoiriens en Tunisie (en %). Source : enquête de terrain (2016-2019)

Les données statistiques sur le poids de ces groupes en Tunisie, comparées à leur poids dans la population ivoirienne, mettent en évidence une très forte sur-représentativité des groupes bétés et baoulés dans le groupe en migration. Ainsi, ce sont précisément deux groupes connus pour leur faible pratique de la mobilité internationale qui se retrouvent au cœur d'une dynamique migratoire continentale encore peu explorée.

À partir de ce constat empirique et des données récoltées auprès des membres de ces groupes, plusieurs questions méritent d'être posées. La

première et la plus préalable concerne la question des hiérarchies sociales propres à la société ivoirienne. En effet, nous le verrons, le sentiment de déclassement social est omniprésent chez les personnes enquêtées au cours de mon travail ethnographique. C'est ce même déclassement qui semble être à l'origine de la motivation de départ. Toutefois, si déclassement il y a, c'est qu'à un moment de l'histoire sociale ivoirienne, il y a eu une forme de classement. Dans ce cas-là, ces populations, nouvellement mobiles, seraient-elles héritières de ces hiérarchies ? L'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara aurait-elle dépossédé ces populations de cet héritage social ?

Interroger le « nœud ethno-migratoire » : Positionnement et limites de l'usage de l'ethnicité dans la géographie des migrations

On le voit ici, les données empiriques récoltées laissent apparaître une variable « problématique », d'un point de vue théorique, sur l'explication de ces migrations ivoiriennes. En effet, l'ethnicité est un élément récurrent, pour ne pas dire omniprésent, dans mon enquête. Elle apparaît à plusieurs échelles d'analyses. D'un point de vue émique, l'usage du vocable ethnique chez mes enquêtés est manifeste. On s'identifie « bété », « baoulé » ou « guéré » et ensuite ivoirien. On partage, outre, parfois des liens de parenté, une façon de se considérer, de se représenter.⁶⁹ Cette appartenance joue aussi sur les liens de sociabilité. On peut être plus enclin à faire confiance à des personnes de son ethnie. Cette première échelle, de l'ordre du micro-social, renvoie à l'usage de l'ethnicité du point de vue collectif. Cette seconde échelle est plus complexe puisque peu conscientisée par les acteurs sociaux. En effet, on ne se revendique que rarement, collectivement, comme bété ou baoulé et on ne rejette jamais quelqu'un en fonction de son appartenance (à ma connaissance). À l'échelle du groupe, l'ethnie semble laisser sa place à d'autres variables d'identifications. Être ivoirien ou plus largement, africain noir, semblent être suffisants comme référentiels en Tunisie. Pourtant, les données ci-dessus laissent voir que ces deux groupes sont surreprésentés et partagent aussi, à

⁶⁹ A ce propos, Gladys, tenancière de Maquis et brandissant fièrement son origine bété, me dit un jour lors d'une discussion sur ma physionomie : « Camille, tu ne manges pas assez ! Tu es tout fin. Regarde Yves comme il est costaud ! C'est un vrai bété, bien baraque comme ça !

l'échelle individuelle, un même processus de mise en récit de leurs histoires migratoires. Ces histoires se rejoignent sur leur dénonciation commune de l'actuel pouvoir ivoirien. C'est à partir de là qu'un très fort enjeu théorique sous-tend le propos de cette thèse. En effet, plonger dans l'explication ethnique de ce mouvement migratoire, c'est finalement reprendre comme grille d'analyse, l'idée que les hiérarchies sociales ivoiriennes sont avant tout d'ordre ethnique et c'est aussi prendre le risque d'une perpétuelle essentialisation. Qu'est-ce qui définit un « baoulé » ou un « bété » ? Sa richesse supposée ? Au-delà de cette essentialisation, c'est plus largement le piège d'un culturalisme « malgré lui » qui semble s'ouvrir à ce type d'explication. Il est donc de bon augure d'éclaircir ici tout possible malentendu et d'affirmer sans ambiguïté que la variable ethnique n'est pas à mon sens, pertinente pour expliciter les ressorts de ce phénomène social. Cela étant dit, que faire de l'ethnie dans mon cas ? Que faire de cette variable lorsqu'elle apparaît empiriquement et d'autant plus, quand elle possède une forte dimension émique ?

Sans replonger dans les débats épistémologiques autour de l'ethnicité, on pourrait (assez schématiquement, j'en conviens) considérer les sciences sociales comme polarisées autour de deux grands courants de pensée. Le premier consisterait à opter pour le postulat purement constructiviste, peut-être le plus répandu dans le champ scientifique français aujourd'hui, considérant l'ethnie comme une « pure création coloniale » qui ne voudrait finalement rien dire du social et des acteurs qui l'utilisent. L'ethnie ne serait qu'un concept (ou notion ?) sans véritable fondement scientifique, une sorte de reprise des grilles d'analyses des ethnologues et administrateurs coloniaux (Coulon 1998). Il faudrait donc, à tout prix, éviter son utilisation au risque de tomber dans le naturalisme et l'essentialisme. La seconde école, peut-être plus d'inspiration anglo-saxonne, considère l'ethnie comme une variable pertinente pour comprendre certaines dynamiques sociales. Elle y est d'autant plus sensible qu'elle permettrait, d'un point de vue politique, de rendre visible les particularismes que les constructions stato-nationales se sont évertuées à gommer et réprimer.

Ces deux écoles ne sont, à mes yeux, pas tout à fait satisfaisantes. La première, en « gommant » l'ethnie, se prive de certaines variables explicatives des phénomènes sociaux. La seconde a ouvert la voie (peut-être malgré elle) à une réification de l'ethnie et tombe dans une forme de culturalisme (Poutignat et Streiff-Fénart 1995). Tous ces clivages, bien que pertinents, renvoient aussi

à un certain « état » du champ scientifique dans lequel sont posées les questions. Comme le souligne Christian Coulon, les positionnements scientifiques par rapport à l'utilisation de l'ethnie en sciences sociales interrogent peut-être davantage les imaginaires nationaux respectifs des débatteurs que les situations qu'elles souhaitent étudier. Ainsi, comment ne pas voir dans les débats autour de l'étude de l'ethnie les débats identitaires agitant les sociétés européennes ? Au-delà d'un « combat » entre le modèle universaliste et multi-culturaliste, ces clivages renvoient aussi à un basique positionnement disciplinaire. N'étant ni anthropologue ni sociologue, les formes de mise en débat de l'utilisation de l'ethnie se rapportent bien souvent aux questionnements qui se posent dans ces champs disciplinaires. Or mon propos n'est pas, dans le cadre de cette thèse, d'interroger les structures d'appartenances identitaires en migration. Ni d'interroger ce que la mobilité fait aux identités. Si cette question trouve toute sa pertinence dans le champ de l'anthropologie⁷⁰, elle l'est moins dans un propos qui se veut géographique et qui tente de fournir des clés d'explication sur la mise mobilité d'une population.

Alors, comment se positionner, dans le champ de la géographie politique, par rapport à ce débat ? Il semble que la trame interrogative la plus pertinente tient dans le rapport qu'entretient le fait ethnique à la construction de l'État. Cette voie établit une position scientifique intermédiaire dans l'utilisation de l'ethnicité, notamment au regard des travaux de Jean-Francois Bayart. On pourrait commencer par reprendre à notre compte l'idée que la lecture faisant de l'ethnie une pure création coloniale participe fortement à ce qu'il désigne comme le « paradigme du joug » dans les études africanistes (Bayart 2006, p. 24). Ce qui fait particulièrement référence à un constat émis par Georges Balandier autour de l'ethnicité. Pas seulement imposée, l'ethnie a aussi été une structure « refuge » par rapport à la domination coloniale. Elle a permis à des résistances de se construire et de s'organiser (Balandier 1982). On en vient à

⁷⁰ Cette formulation est tirée de plusieurs débats que j'ai entretenus avec des anthropologues au cours de cette thèse. Pour eux, évoquer la variable identitaire dans les questions migratoires imposait d'analyser ses transformations en migration. Soulignons, au passage, que l'utilisation de la variable ethnique dans les études migratoires n'est pas nouvelle. C'est particulièrement le cas pour l'étude des migrations soninkés (Weigel 1981; Timera 1996; Manchuelle 2004) ou diolas (Mariame Bodian 2018; Mariame Bodian 2021).

L'idée forte de ce travail : l'ethnicité est à notre sens, loin d'être une structure identitaire rigide et figée, elle évolue bien sûr, mais il faut surtout la comprendre comme une « ressource sociale » mobilisable. C'est ce que souligne Christian Coulon quand, faisant référence aux travaux de Jocelyne Streiff Enart et Philippe Poutignat, il affirme : L'ethnicité est situationnelle, mais sa mise en œuvre suppose qu'elle existe comme ressource potentielle {...} Le « récit » ethnique se présente comme une panoplie à la fois symbolique et instrumentale pouvant être mobilisée. Mais il convient de noter le caractère pluriel de ces mobilisations. L'ethnicité est un langage polysémique. Cependant, ce qui, d'une façon ou d'une autre, la caractérise dans le monde contemporain, c'est son rapport à l'État. » (Coulon 1998). Il semble donc qu'il soit possible de parler de l'ethnie, en tant que construction historique, si l'on s'attèle à justement historiciser la construction de ces catégories par rapport à l'État. « L'ethnicité [...] est un processus de structuration culturelle et identitaire, plutôt qu'une structure donnée. Comme telle, elle est inséparable d'un autre procès de structuration, celui, politique, d'un champ étatique. À moins qu'elles ne se soldent par un projet irrédentiste ou séparatiste, [...] les appartenances ethniques participent, par définition d'un « univers de significations partagées », celui de l'État. Mais ces dynamiques génératives sont elles-mêmes les facettes d'un processus plus large qui les englobe et dont elles sont constitutives : l'émergence d'un nouveau système de totalisant d'inégalité et de domination. » (Bayart 2006, p. 83)

C'est à l'aune de ce paradigme que nous souhaitons éclairer les liens entre ethnicité et les migrations et changements politiques. Les discours tenus par ces Ivoiriens en Tunisie donnent à voir que c'est précisément autour d'un rapport conflictuel à la ressource et l'État que se joue leur mise en mobilité. Ainsi, pour comprendre l'histoire des Ivoiriens en Tunisie, il faut procéder à un « décentrage » du regard vers l'histoire migratoire de la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest.

Chapitre 3 : Une ethnicité politique ivoirienne au prisme des migrations

À priori, et peut-être plus que pour bien d'autres pays, au XXI^e siècle, les mobilités ouest-africaines sont indissociablement liées à la Côte d'Ivoire. On a longtemps parlé (et le mythe perdure encore d'une certaine manière) du fameux « miracle ivoirien », exemple unique à l'échelle régionale d'une économie en croissance constante jusque dans les années 1990, modèle de stabilité politique et d'inclusivité sociale, et principalement ethnique. Ce constat est à nuancer. Pour bien le comprendre, il faut probablement opérer un léger décentrage de la focale et saisir ainsi que si l'histoire contemporaine des mobilités ouest-africaines est difficilement extractible de l'histoire ivoirienne, la réciproque est tout à fait vraie aussi.

Le premier point commun soutenant cette idée est bien sûr le fait colonial, sans lequel il est impossible de comprendre l'économie politique ivoirienne contemporaine. Le second point est la question des mobilités, tout à la fois appuyée et freinée (c'est selon) par les différentes autorités coloniales et les luttes spatiales les opposant. Le troisième point concerne la dimension économique de la pénétration coloniale, et plus largement, le rôle qu'a joué, autant pour l'Afrique de l'Ouest que pour la société ivoirienne, l'implantation de l'économie de plantation.

Dans la lignée des travaux de Jean-François Bayart, Jean-Pierre Chauveau et de Jean-Pierre Dozon, nous pensons qu'il est impossible de comprendre les interactions historiquement construites entre la société ivoirienne et l'État, sans passer par la restitution des jeux de pouvoir interethniques produits par le pouvoir colonial. Au-delà de cet aspect, restituer une histoire sociale de l'importance des mobilités en Côte d'Ivoire nous renvoie à ce qui nous intéresse plus particulièrement ; à savoir, dans un premier temps, le rôle qu'a joué la mobilité dans la structuration des hiérarchies socio-ethniques (ou politiques) dans la société ivoirienne, et l'importance qu'elle revêt dans la nouvelle forme migratoire que représente l'émigration internationale de populations bétés et baoulés en Afrique Méditerranéenne.

Une histoire sociale des mobilités ivoiro-ouest-africaines

La polarisation coloniale de l'espace migratoire ouest-africain

En 1900, la population présente en Afrique de l'Ouest⁷¹ était estimée à environ 30 millions d'individus⁷². Les aires de peuplement que dessinait la répartition de ces individus laissaient voir un espace finalement peu peuplé et où les densités de population ne dépassaient que rarement les 5 à 20 habitants au km² (Courtin et Guengant 2011). Cette densité se concentrait schématiquement autour de 9 principales aires⁷³, que Louis Gustave Binger définissait en 1892 par les principaux groupes ethniques qui y vivaient (Binger 1892). Au sud de la Mauritanie et autour de la ville de Saint Louis se concentrait le groupe des Wolof-Serer-Toucouleur. Au sud du fleuve Sénégal se trouvait le groupe des Peuls. De la ville de Tombouctou, jusqu'au nord du pays baoulé se trouvait le groupe Bambara. Le monde Sénoufo s'étendait, lui, dans l'actuel nord de la Côte d'Ivoire et était frontalier du groupe bambara à l'est. Au sud de la Côte d'Ivoire, le groupe Krou occupait la zone forestière littorale jusqu'à la frontière de l'actuel Liberia. Le groupe mossi s'étendait dans une zone presque circulaire dans l'actuel Burkina Faso. Dans le sud du Ghana, le groupe des Fanti occupait également la zone forestière littorale. Enfin, plus à l'est, s'étendaient du sud au nord, le groupe Yoruba ainsi que le groupe Haoussa.

À cette époque, ces aires de peuplement connaissent une relative stabilité démographique, malgré une forte mortalité infantile et les conséquences démographiques de la traite des esclaves (Bocquier et Traoré 2000, p. 6). La répartition géographique de ces populations est elle aussi relativement stable, et ses légères variations étaient principalement le fait des conflits ayant opposé

⁷¹ La mobilisation du terme « Afrique de l'Ouest » désigne un ensemble régional qui regroupe le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo

⁷² United Nations, 2019. World Population Prospects: The 2019 Revision, Population Database, United Nations Population Division, New York

⁷³ Ce découpage est bien sûr arbitraire. Il renvoie au débat sur les modalités de cartographie des groupes ethno-démographiques. Pour plus d'informations, lire de Suremain, M-A. "Les cartes ethno-démographiques de l'Afrique occidentale : enjeux d'une construction 1952-1963." *M@ ppemonde (en ligne)* 92 (2008).

certains groupes (Courtin et Guengant 2011). Ce relatif équilibre s'explique aussi par les structures économiques de l'espace ouest-africain avant l'incursion coloniale. Ces structures sont organisées d'une part, autour d'économies autarciques, peu productives et principalement axées autour du secteur primaire et d'autre part, autour de la traite d'esclaves et du commerce triangulaire.

Ainsi, l'Afrique de l'Ouest, à la veille de la conquête coloniale, est une région où le fait urbain, bien qu'existant et ayant une histoire singulière, reste relativement marginal (Coquery-Vidrovitch 2006; Coquery-Vidrovitch 1988; Goerg 2006). La très large majorité de la population y est rurale. Elles se composent soit de populations pastorales (plutôt dans la zone sahélienne), soit de groupes sédentaires répartis autour de villages. Dans les deux cas, ces groupes restaient extrêmement vulnérables aux conditions écologiques et environnementales, principalement la pluviométrie (Bocquier et Traoré 2000, p. 17). Les pénétrations coloniales successives placèrent les autorités coloniales face à la nécessité de remodeler ces aires de peuplement en fonction de leurs besoins économiques. L'extraction de matières premières ainsi que la construction de multiples voies de communication entraîna des déplacements massifs de population des régions intérieures vers les régions littorales (Coquery-Vidrovitch 2005).

C'est précisément autour de cette logique géographique que peut se comprendre l'impact qu'a eu la colonisation sur les mouvements de populations. En effet, historiquement, les premières incursions européennes en Afrique de l'Ouest ne font que très rarement l'objet de lourdes campagnes de conquêtes éloignées des littoraux. Celles-ci sont avant tout dictées par des logiques commerciales et de négoce via l'installation d'enclaves urbaines, comme les comptoirs, autour desquels s'articulaient différents réseaux commerciaux (Blion et Bredeloup 1997). C'est donc autour des espaces littoraux et forestiers que se sont construites les premières logiques de conquête.

Toutefois, le déplacement du centre de gravité géographique de l'intérieur des terres vers le littoral atlantique était déjà un processus enclenché depuis la fin du 18^e siècle. La colonisation et sa violence ne firent qu'accélérer ce déplacement (Bayart 2006, p. 39). Sous l'impulsion de l'introduction concomitante d'un système agricole fondé sur la culture de rente, sur l'accroissement des centres urbains et sur les sécheresses successives de la

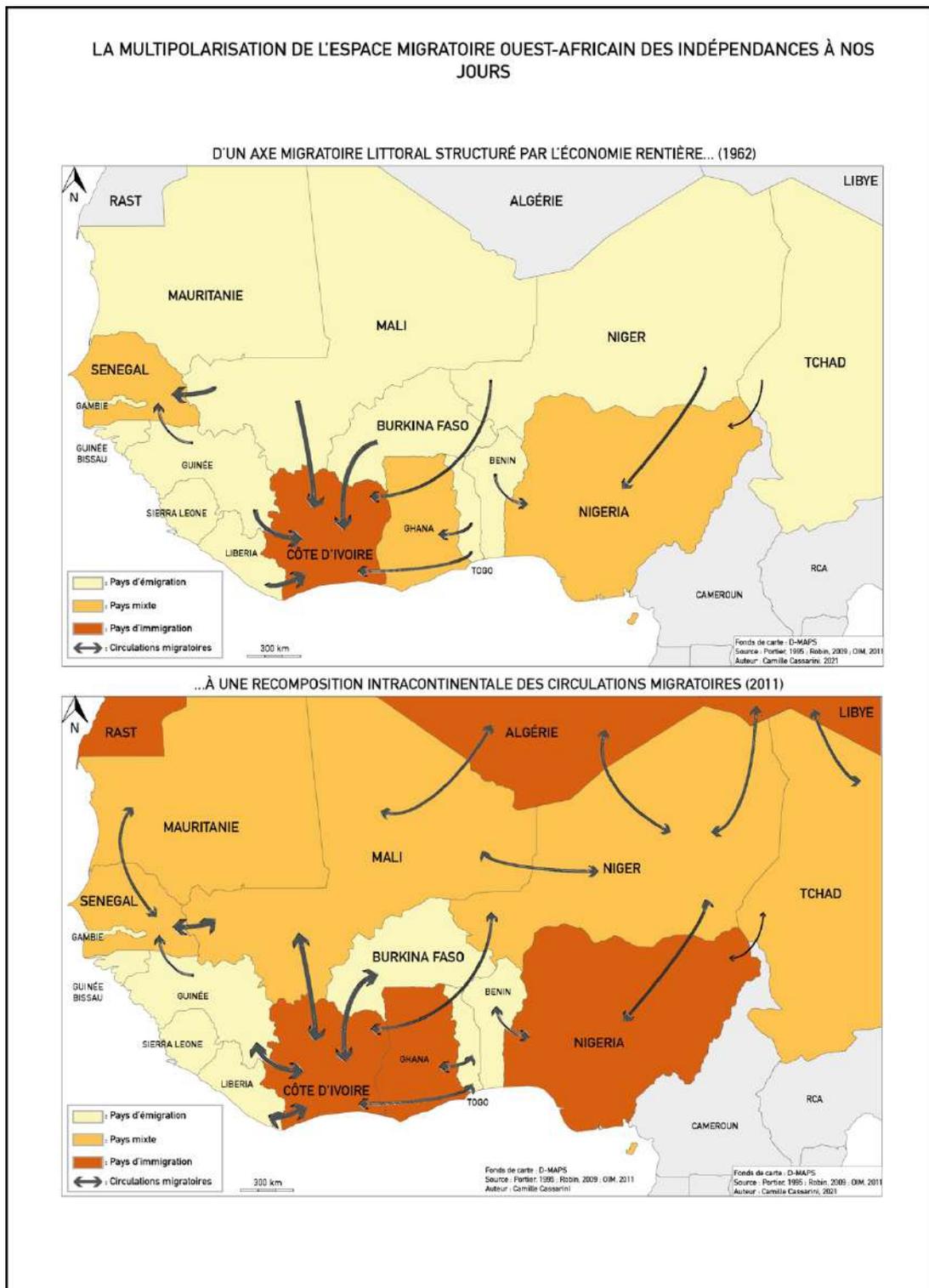
zone sahélienne, la stabilité des anciennes aires de peuplement s'étiole et laisse place à un accroissement des circulations migratoires à l'intérieur de l'espace ouest-africain (Ndiaye et Robin 2010).

On peut distinguer plusieurs types de mouvements migratoires selon leurs causes. Le premier grand type de déplacement, celui qui prédominait jusque dans les années 1920/1930, concernait des déplacements forcés de main-d'œuvre (Fall 1993). Il a consisté principalement à mobiliser des populations issues du nord de l'Afrique de l'Ouest, de la zone sahélienne, pour développer l'arboriculture en zone forestière (Tiquet 2019, p. 78). Elles ont été dans un premier temps, forcées, puis salariées. Ces mouvements de population se sont aussi ajoutés à des circulations migratoires de type saisonnier, comme par exemple celle que Philippe David resituait dans son ouvrage sur les Navétanes et leurs circulations liées à la culture de l'Arachide au Sénégal (David 1980). Ces circulations, contraintes ou volontaires, sont par exemple discernables, dès les années 1930 en Côte d'Ivoire, où le pouvoir colonial déplace plusieurs dizaines de milliers de personnes de Haute-Volta vers les zones forestières littorales pour développer la culture du cacao (Chauveau et Dozon 1985). Le second type de déplacement qu'a stimulé la colonisation concernait les circulations commerciales, plutôt réservées à l'époque aux populations musulmanes de la zone sahélienne ou sénégalienne, comme les Soninkés (Manchuelle 2004, p. 13). Les Soninkés ont, par exemple, en partie reconfiguré leurs zones de déplacements dans les tracés frontaliers, dictés à la suite de la conférence de Berlin. C'est notamment ce qui les a amenés à investir la zone sénégalienne au détriment de l'Est sahélien. Certaines de ces populations ont aussi pris part à la conquête coloniale en s'enrôlant dans les troupes coloniales, dans les fameux régiments de « tirailleurs sénégalais », ce qui, au-delà de leur engagement militaire, les a amenés à investir de nouveaux espaces (Echenberg 2009, p. 141), majoritairement littoraux eux aussi.

Au-delà de la grande histoire des mobilités africaines sous la colonisation se dessinent de multiples trajectoires individuelles et collectives, dans lesquelles le fait colonial a simplement constitué un facteur supplémentaire à la mise en mobilité. En effet, sans aller jusqu'à affirmer que la mobilité était un trait constitutif de l'histoire ancienne des sociétés africaines, certaines (plutôt musulmanes, commerciales et pastorales) étaient cependant bien plus adeptes que d'autres et la pratiquaient davantage. On peut donc dire que, loin de percevoir les migrations comme une dimension importée de la colonisation, la mobilité spatiale faisait déjà partie intégrante des structures

spatiales du peuplement en Afrique de l'Ouest (Kopytoff 1989; Bruijn, Dijk et Foeken 2001).

Un autre élément constitutif de l'histoire des mobilités dans cette région concernait les temporalités sur lesquelles s'articulaient ces mobilités. En effet, la saisonnalité du fait migratoire était un trait constitutif de l'histoire des mobilités africaines. La colonisation amplifia là aussi ces mouvements, soit en les imposant, comme dans le cas du travail forcé, soit en les incitant plus ou moins fortement, grâce au système d'impôts ou au système de rachat des récoltes. Du point de vue des temporalités, la mise en place de l'économie coloniale poussa à des installations plus longues, voire définitives, comme ça a été par exemple le cas dans les zones forestières de la Côte d'Ivoire ou du Ghana. Comme le montre Jean-Pierre Dozon, les migrations forcées de travailleurs originaires de Haute Volta se sont très souvent transformées en installations longues, voire définitives (Dozon 1997). Globalement, les colonisations en Afrique eurent pour principale conséquence spatiale la polarisation du peuplement autour des littoraux et des zones forestières. Les structures de l'économie coloniale poussèrent les populations habitant les zones de la bande sahélienne, disposant de connaissances agricoles, à investir les zones forestières, plus au sud, et à fortement développer l'économie de rente construite autour du triptyque cacao/café/arachide. À la veille des indépendances, l'espace migratoire ouest-africain est structuré autour de trois sous-systèmes migratoires relativement interdépendants. Un premier système de type hexagonal construit autour de circulations migratoires entre le Mali, la Guinée, la Ségambie et la Mauritanie. Un second axe oriental construit autour du Nigeria et jouant le rôle de cheville ouvrière entre l'espace d'Afrique central, avec le Cameroun, le Gabon et les Congos, en direction l'espace occidental, principalement le Ghana et la Côte d'Ivoire. Enfin, le dernier sous-système et le plus important est celui construit autour de la Côte d'Ivoire. En effet, ce sont plusieurs centaines de milliers de saisonniers, en provenance de la bande sahélienne, de l'est et de l'ouest du golfe de Guinée, qui circulent et viennent travailler dans l'économie de plantation ivoirienne (Robin, 1992). Dès les années 1920, au cœur de ces trois sous-systèmes migratoires, Côte d'Ivoire s'impose comme une centralité.



Carte 5 : La multipolarisation de l'espace migratoire ouest-africain, des indépendances à nos jours. Auteur : Camille Cassarini, 2021.

La Côte d'Ivoire dans le système migratoire ouest-africain

Pour ainsi dire, la présence étrangère fut consubstantielle à la création de la Côte d'Ivoire coloniale en 1893, puis postcoloniale, en 1961. Si l'on mentionne souvent la présence burkinabé comme étant la plus importante (ce qui est vrai aujourd'hui), ce n'est pas par elle que le fait migratoire se manifesta pour la première fois dans le pays. On atteste de la première colonie africaine en Côte d'Ivoire dès 1890, où plusieurs centaines de tirailleurs sénégalais démobilisés occupèrent les zones forestières proches de Grand Bassam, où se situait leur garnison. À ceux-ci s'ajoutèrent plusieurs membres de la bourgeoisie commerçante sénégalaise puis certains marabouts à l'origine de la construction des premières mosquées dans le Sud-est ivoirien. Ces premières mobilités, rarement définitives, concernaient toutefois, un secteur uniquement commercial que les autorités coloniales laissèrent aux Sénégalais, avant de s'en emparer plus tard (Blion et Bredeloup 1997).

En 1893, lorsque l'État colonial fut créé, les autorités furent particulièrement « émerveillées » par la zone forestière et son potentiel agricole. Dans une lettre adressée au ministère des Colonies le 27 avril 1925, le chef de mission de la Côte d'Ivoire mentionnait :

« Parmi toutes les richesses naturelles que possède la Côte d'Ivoire, celles que lui offre la forêt sont sans conteste les plus importantes. Le domaine forestier de la colonie, pourvu d'essences de toutes sortes et notamment de bois d'acajou, va des rivages de la mer au 7^e degré de Latitude Nord, il couvre une superficie qui n'est pas inférieure à 120 000 km², soit environ le tiers de l'étendue totale du territoire. »⁷⁴

⁷⁴ Centre d'archives outre-mer. Fonds ministériel. Affaires politiques. Carton 2760. Dossier 1. Ouagadougou, le 27 avril 1925. L'inspecteur de 1^{re} classe des colonies. Chef de mission à la Côte d'Ivoire. À monsieur le ministre des colonies. Extrait recueillis par Guéhi Jonas Ibo dans son article (p.86) : Les Burkinabés dans l'imaginaire collectif des Ivoiriens. Essai d'une approche socio-historique, publié dans l'ouvrage dirigé par Fabio Viti, « la Côte d'Ivoire et ses étrangers », 2016.

La perception historique de l'espace ivoirien (et de ses populations) par les autorités coloniales est, comme on le voit, imprégnée d'une vision profondément utilitariste et économique. La question qui se pose toutefois rapidement à ces autorités est celle de la mise en valeur du potentiel arboricole. En effet, la basse Côte d'Ivoire est à cette époque composée de populations majoritairement animistes, en partie issue de l'ethnie Baoulé et Agni, et qui présentent de fortes résistances aux stratégies de domination coloniales. Les autorités coloniales qualifient à cette époque ces populations de « *peuplades primitives* », selon elles « *rétives* » à l'exercice du travail et peu réceptives à la « mission civilisatrice » française. Comme le résume Jean-Pierre Dozon : « *Pour le colonisateur, si la nature lui paraissait luxuriante et prometteuse d'une mise en valeur exceptionnelle, les habitants de la région sylvestre possédaient des attributs tout à fait contraires* » (Dozon 1997, p.786). Entre 1908 et 1913, les autorités coloniales parvinrent à « pacifier » cette région, après avoir échoué une première fois en 1890, non sans avoir procédé à de vastes vagues d'exécutions des groupes les plus récalcitrants. (Dozon 1997, p.786)

En dépit de cette politique de pacification, les autorités coloniales se retrouvèrent malgré tout face à un évident manque de main-d'œuvre. En effet, loin de s'être simplement « soumises » aux autorités coloniales, de nombreux Baoulé puis Bété (dix ans plus tard), optèrent plutôt pour le repli et la fuite (Ladurantie 1943, 100 ; Dozon 1997, 786). Face à cela, les autorités coloniales commencèrent à véritablement envisager des déplacements massifs de populations de Haute-Volta vers la zone forestière :

« Le problème de la main-d'œuvre devient donc de jour en jour très délicat ici. (...) Le moyen serait de favoriser la descente des gens de la Haute-Volta. Dans notre fédération ouest-africaine, nous ne devrions pas faire de politique particulariste. On a parlé de réservoir d'hommes que constitue le pays mossi et, de fait, plus de cent mille indigènes de cette région s'en vont chaque année travailler en Gold Coast. Ne serait-il pas préférable qu'ils vinssent, au contraire offrir leurs bras chez nous ? Et même si la politique de la colonie voisine tendait à enrayer toute émigration, avons-nous intérêt à nous acharner à développer quand même, des zones stériles, quand une terre fertile attend ici la main de l'homme pour produire les cultures riches, largement rémunératrices ? D'ailleurs, qu'on le veuille ou non, le mouvement vers le sud va se produire au fur et à mesure de l'avancement du rail, le phénomène est inévitable, car les pays riches ont toujours attiré les populations des pays pauvres. Mais nous devons hâter

le mouvement. Pourquoi ne pas diriger vers la basse côte les Mossis qui vont chez nos voisins ? Bien entendu, nous aurions pour mission de veiller à ce qu'ils soient convenablement traités et nourris. Mais le sérieux apport de force que constituerait cette main-d'œuvre vaudrait bien que l'on s'occupe sérieusement d'elle. »⁷⁵

En parallèle, l'arrivée de plusieurs milliers de travailleurs étrangers, pour l'essentiel sénégalais, dahoméens ou du nord de la Côte d'Ivoire, contribua à un développement exceptionnel de l'économie de plantation dans l'Ouest et la basse côte du pays. Outre l'adoption par les populations autochtones du tournant agricole, les populations étrangères, elles aussi, s'adonnent avec une certaine volonté, à l'agriculture.

Dix années plus tard, la tâche coloniale de mise en valeur et de déplacement d'une main-d'œuvre malinké et Sénoufo dans la basse Côte d'Ivoire était quasiment aboutie. La culture du cacao s'était largement diffusée au sein des populations autochtones et allochtones. Seuls les groupes bété de l'ouest du pays faisaient preuve d'une certaine résistance et pâtissaient d'une très mauvaise réputation. Il faudra attendre 1934 pour que cette pacification soit achevée. Selon Jean-Pierre Dozon, le décollage rapide de l'économie de plantation ivoirienne « *inaugurait un système de production, et plus largement socio-économique, voire sociopolitique, fondé sur de multiples rapports (rapports fonciers, rapports de travail) entre des autochtones et des allochtones qui ne cessera, au fil des décennies, de s'étendre à l'ensemble de la région forestière et de présider à la croissance de l'économie ivoirienne.* (Dozon, 1997).

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Côte d'Ivoire, par son économie de plantation, occupait une place prépondérante et unique dans le système migratoire ouest-africain. Des réseaux migratoires sénégalais étaient déjà solidement ancrés dans le secteur commercial (Blion et Bredeloup 1997, 712). Ces migrations intra-africaines n'étaient toutefois pas les seules. À l'intérieur même de la Côte d'Ivoire se structuraient aussi des mouvements de population importants. Outre les Malinkés et Sénoufo descendus du nord, de

⁷⁵ Centre d'archives outre-mer. Fonds ministériel. Affaires politiques. Carton 567. Rapport politique 1928. Extrait recueilli par Guéhi Jonas Ibo dans son article (p.86) : *Les Burkéinabés dans l'imaginaire collectif des Ivoiriens. Essai d'une approche socio-historique*, publié dans l'ouvrage dirigé par Fabio Viti, « la Côte d'Ivoire et ses étrangers », 2016.

très nombreux Baoulé, du centre Est, partirent investir l'ouest et le sud-ouest du pays (Chauveau et Dozon 1985, 71).

À l'aube de l'Indépendance, la question migratoire, qu'elle concerne des dynamiques internes ou externes, était la toile de fond des structures de pouvoirs, encore balbutiantes, qui prenaient forme à cette époque. Elles ont façonné le rapport entre « nationaux » et « étrangers », les rapports interethniques, et in fine, le rapport qu'entretient chacune de ces entités avec le pouvoir : *‘Les migrations, les déplacements de populations d'une région à l'autre ont redistribué les cartes du paysage socioculturel de la zone forestière (dans certaines régions de l'ouest forestier, les allochtones, sont plus nombreux que les autochtones) (...), l'intensification de ces migrations, de ces rapports entre originaires et étrangers a donné une nouvelle dimension aux identités ethniques, celle de se décliner dorénavant dans le cadre d'un ensemble qui les dépasse toutes, d'une société ivoirienne en procès où chacune évolue dans ses rapports et se confrontations avec les autres.’* (Chauveau et Dozon 1985, 67)

Hiérarchies et ordre socio politique dans la Côte d'Ivoire indépendante

À l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960, le nouveau président Felix Houphouët Boigny opte pour une politique de développement économique s'inscrivant fondamentalement dans la continuité de celle des autorités coloniales. Comme le souligne Francis Akindès : *« Après l'indépendance, la politique d'ouverture d'Houphouët-Boigny ne sera en fait qu'une reconduction de la politique d'aménagement de la colonie ivoirienne. Il fit le choix, non dénué d'un nationalisme discret, d'une ouverture de l'économie ivoirienne sur l'extérieur. Ce choix s'est concrétisé dans un code des investissements particulièrement attractif. Pour cela, il fit l'option d'une dépendance politique, contrastant particulièrement avec la vogue socialiste dans la plupart des pays africains nouvellement indépendants. De ce choix de dépendance économique atypique après une indépendance négociée, il espérait tirer des avantages politiques et économiques en termes de prestige personnel et de leadership sous-régional. »* (Akindès 2008). Ainsi, le « modèle ivoirien », fondé sur une très forte extraversion de l'économie et sur l'accroissement de l'économie de plantation, impose à l'État de poursuivre et d'amplifier la politique d'immigration installée par les autorités coloniales. Au-delà de ça, c'est de la question sensible de l'émergence d'une citoyenneté ivoirienne équitable que mettent en jeu cette politique d'immigration et la construction de l'État ivoirien moderne.

Ce qui est certain, c'est que la politique d'ouverture du président Felix Houphouët Boigny, traduit entre autres par sa célèbre déclaration « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* »⁷⁶, n'a pas signifié pour autant un « partage » des structures de pouvoirs entre les différents groupes ethniques ivoiriens. Pour bien le comprendre, il faut revenir à la figure politique de Felix Houphouët Boigny et au rôle qu'il a tenu dans la fondation d'une des premières structures politiques ivoirienne : le Syndicat Agricole Africain (S.A.A.). En effet, c'est au sein de ce syndicat que vont se former les premiers leaders politiques ivoiriens, qui composeront plus tard, l'ossature de l'État postcolonial. Sans rentrer dans les multiples intrigues politiques ayant jalonné son histoire, le SAA fit rapidement l'objet d'une domination baoulé, ethnique à laquelle Felix Houphouët Boigny appartenait.

Cette rapide domination baoulé du jeu politique ivoirien s'explique par plusieurs facteurs. Bien sûr le poids démographique des baoulés à cette époque n'y est pas pour rien, ils représentaient environ 1/5 de la population ivoirienne. Mais cette domination s'explique aussi et surtout par les diverses stratégies d'adaptation à l'économie de plantation que mirent en place les différents membres de cette ethnique. C'est notamment ce que soulignent Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Dozon en 1987 :

« En ces débuts des années 40, l'économie de plantation indigène a changé de centre de gravité ; quasi-monopole de la région du sud-est (Agni) dans les années 20/30, elle a cessé progressivement de l'être durant la décennie suivante et surtout à partir des années 40 au profit de la région de Dimbokro ; les changements de la société ivoirienne, sa dynamique, se sont pour une large part cristallisés autour du monde baoulé, celui-ci, aussi bien sur le plan démographique (...) que sur le plan économique (...) acquiert une position forte. (...) La position acquise par les Baoulé (et sa traduction ethnique) fut d'autant plus ivoirienne qu'elle a débordé le système de référence colonial. » (Chauveau et Dozon 1987, 263)

⁷⁶ Cette célèbre phrase a été lancée à plusieurs reprises par Félix Houphouët-Boigny en 1962/1963. Elle décrit plus généralement les orientations de sa politique d'immigration, ouverte aux étrangers venus travailler la terre.

En effet, à l'inverse des populations Krou ou Agni, restées « autochtones » et dans leurs zones forestières, les Baoulé furent les seuls à pratiquer la migration interne, développant sur leurs zones l'économie de plantation, mais n'hésitant pas aussi à investir l'ouest-forestier, par exemple dans la région de Gagnoa, en tant que planteurs. Ainsi, les statuts sociaux des Baoulé étaient les plus divers, des petits planteurs à la grande bourgeoisie agraire (dont Felix-Houphouët Boigny faisait partie). La première impression que les Baoulé avaient laissée aux Français, celle d'une peuplade primitive, laissa progressivement place à celle d'un statut d'interlocuteur privilégié et de groupe « s'adaptant » très bien à la domination coloniale. Cette position fut entre autres, traduite par l'étroite relation qui unit André Gaston Latrille, dernier gouverneur colonial de la Côte d'Ivoire, à Felix Houphouët Boigny.

C'est du « libéralisme » de Latrille qu'aboutira la reconnaissance officielle du Syndicat Agricole Africain d'Houphouët ainsi que la fin du code de l'indigénat et du travail (même si Latrille avait été entre temps écarté) en 1946. La fondation du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire par Houphouët sur les bases du SAA transfère, en quelque sorte, dans l'arène politique des intrigues (notamment ethniques) auparavant propre à l'économie agricole.

« Au-delà des conflits idéologiques, le SAA et le PDCI ont traduit politiquement cette position du monde Baoulé ; position d'autant plus forte, que contre les défenseurs de l'autochtonie, elle a l'appui de ceux qui pratiquent les migrations et l'allochtonie (principalement les Dioulas) ». (Chauveau et Dozon 1987, 286)

En 1961 donc, lorsque l'État ivoirien est fondé, il repose sur une « alliance » des Baoulé et des Dioulas (avec un intérêt bien compris de leur part), avec pour idée commune que l'allochtonie, la migration et le travail de la terre (que les deux groupes pratiquent) sont bénéfiques à tous. Toutefois, cette alliance repose aussi sur la désignation d'adversaires internes, plutôt défenseurs de l'autochtonie, voire de diverses formes de séparatismes. L'ethnie concentrant ces formes de répression est principalement celle des Bété (*Ibid.*, p. 278). Comme on l'a vu, les Bété pâtissaient historiquement d'une très mauvaise réputation auprès des autorités coloniales.

« Sociétés guerrières, les Bété se font ainsi dès le départ reconnaître par leur résistance à l'occupation française, ce qui apparaît aujourd'hui comme un fondement historique de leur ethnicité. Comme l'a analysé Jean-Pierre Dozon (1985), l'opposition commune aux colons a permis de donner un motif de réunion aux populations de la région, qui va se perpétuer dans les générations suivantes. Cette opposition a cependant renforcé les stigmates accolés à la société bété ». (Montaz, 2017).

Ces forts stigmates se traduiront, du point de vue politique, par l'élimination systématique des représentants de revendications identifiées comme bété par Felix Houphouët Boigny et le pouvoir politique.

Dès l'indépendance, la Côte d'Ivoire se construit autour de rapports interethniques et régionaux inégalitaires, mais la redistribution conséquente des fruits de la croissance économique et le développement sans rupture de l'économie de plantation contentent tous les groupes et met sous cloche les fractures ethniques et politiques déjà visibles dans la manière dont l'État s'est construit. Du point de vue ethnique, le pouvoir politique s'est structuré autour d'une prépondérance du monde Akan⁷⁷, principalement Baoulé, comme l'explique Jean-Pierre Dozon :

« En réalité, si l'on observe une réelle diversification ou pondération ethnique au niveau de l'appareil d'État proprement dit (gouvernement, armée, gendarmerie, police, administration préfectorale, etc.) et plus généralement au niveau de la fonction publique, il n'en va pas de même à celui du pouvoir d'État. Une telle distinction recoupe largement la structure duale du régime ivoirien où se côtoient le réseau du parti unique (PDCI-RDA) et le réseau de l'administration (les deux réseaux se rencontrent bien évidemment en la personne d'Houphouët-Boigny qui est à la fois chef du parti et président de la République). En effet, ce pouvoir désigne pour l'essentiel le bureau politique et surtout le comité exécutif du parti ; certes, l'on retrouve au sein de ces instances dirigeantes la plupart des ministres et certains hauts fonctionnaires, mais s'y opère un filtrage, une sélection, qui tout à la fois met en évidence la prédominance des originaires akan (et tout

⁷⁷ Le terme « Akan » désigne un ensemble linguistique regroupant plusieurs ethnies du centre et de l'ouest de la Côte d'Ivoire.

particulièrement baoulé) et la nette sous-représentation des gens de l'Ouest. » (Dozon, 2005)

Corolaire du dynamisme de sa politique économique, Felix Houphouët Boigny participe de la construction d'un État social fort et régulateur. De nombreuses infrastructures sont construites et les entreprises publiques se multiplient dans de très nombreux secteurs. Toutefois, comme le souligne Francis Akindès, dès cette époque, les « fruits » de la croissance sont inégalement répartis : *« Les populations des zones forestières qui profitaient des retombées de l'exploitation du bois et de l'économie de plantation étaient nettement plus avantagées que celles du Nord et du Centre. »* (Akindès 2000)

Ces disparités régionales sont d'ailleurs lisibles de multiples manières. Parmi elles, le taux de scolarisation semble particulièrement révélateur de dynamiques jouant sur les hiérarchies sociales. Premièrement, ce taux laisse à voir un nord structurellement et historiquement moins doté en infrastructures. Dans l'intervalle 1964-1965, le taux de scolarisation dans le nord de la Côte d'Ivoire est de 28 %, quand il atteint 72 % dans le sud. À cette tendance s'ajoute une privatisation progressive du système scolaire (vers le système confessionnel) et un transfert du poids économique de la scolarisation de l'État vers les ménages. De facto, le Sud, concentrant plus de richesses, est favorisé dans cette double tendance. Bien entendu, cette approche purement socioterritoriale est à relativiser. Le peuplement ivoirien n'est pas proprement rigide et est aussi structuré autour de dynamiques infra-locales, moins visible à l'échelle nationale, mais faisant bien des régions des creusets multiethniques.

Ces inégalités sont symptomatiques des tendances lourdes ayant marqué la société ivoirienne dans son ensemble jusque dans les années 1990. Ces tendances, avant tout socio-économiques, sont définies par la poursuite et l'amplification de l'économie de plantation, avec pour corolaire, l'apport et la venue d'une main-d'œuvre étrangère, majoritairement burkinabé. Au cœur de la poursuite de cette politique économique se trouve l'État, en même temps soutien, incitateur et régulateur de l'économie politique qui en résulte.

Plus largement, la domination akan tient de la volonté de Félix Houphouët-Boigny de créer une aristocratie ivoirienne. À travers la reprise des hiérarchisations coloniales du fait ethnique et la patrimonialisation de l'État ivoirien :

« Issu lui-même du groupe Akan, Houphouët-Boigny a assis son pouvoir sur le mythe du sens supérieur de l'État propre à son groupe d'appartenance ethnique. Selon Memel Fotê, ce mythe repose sur le double socle de « l'idéologie ethnocentrique de l'État et l'idéologie aristocratique de l'ethnie ». Non seulement, ce mythe tend à justifier les sources d'un pouvoir qui se veut charismatique, il fonde également la légitimité du Président Houphouët à diriger les autres. Il est devenu le fondement idéologique de la gestion houphouetiste de la diversité sociale. [...] Cette stratification hiérarchique – d'essence politique – des ethnies a structuré le mental de la majorité des Akan, toutes catégories sociales confondues. Cette culture akan a fini par ordonner selon ses propres normes la représentation du pouvoir, les symboles nationaux du pouvoir ainsi que les mécanismes sociologiques de son exercice. » (Akindès 2008)

La domination baoulé, plus largement akan de l'État ivoirien fait partie intégrante du « pacte ivoirien » et de l'équilibre interethnique savamment entretenu par la figure de Félix Houphouët-Boigny. Cet équilibre, bien plus précaire qu'il n'y apparaissait, a pourtant trouvé sa fin au début des années 90.

La fin du « miracle ivoirien » et la (ré)émergence de l'autochtonie

À partir du milieu des années 1980, le modèle ivoirien, « miracle » pour certains, s'étiolé. Du point de vue économique d'abord, le modèle de l'extraversion et de l'endettement trouve ses limites. Le premier choc pétrolier marque le premier coup d'arrêt à la croissance économique, avant d'entamer une subite remontée. L'avènement de politiques monétaristes dans les économies industrialisées met un terme à ce système, et pousse le FMI, dès 1981, à imposer plusieurs programmes d'ajustement structurel, s'étalant tout au long de la décennie. Malgré des résistances de la part des autorités ivoiriennes, le FMI finit par imposer en 1989 une mesure particulièrement importante : la division par deux du prix garanti aux producteurs par la caisse de stabilisation. Cette décision marque probablement la fin du modèle politico-économique « houphouetiste » et fut le point de départ d'un « effet domino » dont les effets allaient être particulièrement importants sur les évolutions du régime politique historique.

Du point de vue politique, l'autoritarisme de Felix Houphouët Boigny commence, à ce moment, à sérieusement être remis en cause. L'avènement d'une nouvelle génération de figures politiques « pousse » à la remise en cause du modèle du parti unique et à l'hégémonie Houphouëtienne. Les réformes économiques des Institutions financières internationales entraînent dès 1990 l'avènement du multipartisme et la fin du parti unique et de l'hégémonie du PDCI dans le champ politique ivoirien. Felix Houphouët instaure à cette date un poste de Premier ministre, qu'il confie à Alassane Ouattara, ancien directeur de la BCEAO et ancien directeur du département Afrique au FMI.

L'installation d'un économiste proche et acquis au consensus de Washington au poste de Premier ministre permet la mise en œuvre des réformes de libéralisation de l'économie ivoirienne.

‘Ce technocrate tente de trouver un moyen terme entre la rigueur des programmes proposés par les IFI et la nécessité de préserver les équilibres sociaux et la stabilité politique. Devenu numéro deux du PDCI et officiellement assuré de la confiance du Président, Ouattara devient un homme politique et exprime ses ambitions. Il se heurte alors à Henri Konan Bédié, le président de l'Assemblée nationale, dauphin déclaré d'Houphouët-Boigny. Du fait de ce conflit et des troubles sociaux, la mise en œuvre des réformes néolibérales n'a pu s'opérer comme escompté. Ainsi, en 1992, les IFI suspendent leurs financements à la Côte d'Ivoire, entraînant à leur suite les autres bailleurs de fonds. Seule la France poursuit son aide à l'ajustement et boucle « les fins de mois du budget ivoirien. » (Conte 2005).

L'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara n'eut pas que des répercussions économiques. Il représentait aussi un changement paradigmatique dans la répartition historique du pouvoir dans l'État ivoirien. En effet, Felix Houphouët Boigny, par ses habiles stratégies de répartition de la rente, avait su faire taire les penchants ethnonationalistes du monde akan et baoulé. Mais ce « penchant » historique a toujours bien été présent et Houphouët avait su reculer quand sa base lui signifiait qu'il allait trop « loin » dans l'ouverture aux « étrangers »⁷⁸. La désignation d'Alassane Ouattara en tant que « dauphin » et

⁷⁸ Ce fut le cas en 1966 lorsque le président Félix Houphouët-Boigny proposa à l'Assemblée nationale d'attribuer automatiquement la double nationalité aux ressortissants de

potentiel successeur provoquèrent une réaction épidermique dans le monde Akan, qui voyait, à travers cette nomination, se dérober sous ses yeux et avec l'assentiment du président, sa position dominante dans le champ du pouvoir ivoirien. La double assignation identitaire d'Alassane Ouattara, homme du « nord », burkinabé, donc étranger, réveilla, en quelque sorte, l'ethnonationalisme akan et avec lui, l'appareil idéologique de l'autochtonie. Les ferments du conflit qui va suivre tiennent en grande partie à l'ambiguïté existante autour de la notion même d'étranger en Côte d'Ivoire. C'est ce qu'explique Vincent Bonnecase :

« Mais de qui parle-t-on lorsqu'il est question « d'étrangers » ? Ceux-ci ne constituent pas un ensemble d'individus homogène et objectivement délimité. La notion est relative à un espace de référence qui, s'il prend souvent pour limite les frontières du pays (les non-Ivoiriens), peut également se dégager en deçà, au niveau de la région (les allogènes Ivoiriens) et de toute entité spatiale, jusqu'au village (les ressortissants de communautés villageoises voisines). Le terme « d'étranger » [...] comporte une ambiguïté liée à cette multiplicité de degré d'altérité, agents de l'État et acteurs locaux jouant sur cette ambiguïté. Quel que soit l'espace de référence adopté, la définition d'autrui comme « étranger » semble se fonder sur un rapport spécifique à la terre – et, corrélativement, inférer ce rapport spécifique –, ceci s'inscrivant dans une dynamique ancienne. Dès le début du siècle, les agents de l'État colonial développent, dans un contexte de faible migration et de pénétration coloniale inachevée jusqu'à la fin des années 1910, une représentation positive de « l'étranger » (compris le plus souvent comme étranger d'une région ou d'un cercle de référence), acteur privilégié de la mise en valeur et de la circulation des terres. À partir des années 1920 jusqu'au milieu des années 1940, cette représentation, tout en devenant partiellement opératoire avec une politique volontariste de mise en valeur de la colonie, le gonflement des flux migratoires et le développement parallèle de l'agriculture paysanne de plantation, est aussi appropriée et manipulée par les acteurs, tant les migrants que les autochtones qui s'organisent politiquement en tant que groupes porteurs d'intérêts différents et qui, de fait, constituent des populations cloisonnées, du point de vue démographique, social et spatial. La seconde partie des années 1940 et les années 1950 voient une série de ruptures, essentiellement l'accélération, les changements d'orientation et l'autonomisation des flux migratoires, le passage d'une politique coloniale

Haute-Volta, du Niger et du Dahomey. Face aux oppositions venant de son propre camp, le président abandonna finalement l'idée.

autoritaire à une politique de collaboration incluant un assouplissement de la législation foncière et une compétition accrue des élites ivoiriennes qui, de plus en plus posée sur des bases régionalistes, tend à accroître dans l'espace rural l'opposition entre les autochtones de la zone forestière d'une part et les allogènes ivoiriens et les non-Ivoiriens d'autre part » (Bonnecase 2001, p. 1,2) »

À la fois catégorie de discours et constitutive d'un rapport à l'altérité, la catégorie de l'étranger est au fondement d'un certain rapport au politique dans le pays. Il a structuré les rapports sous la colonisation et la construction de l'État post-colonial. Au début des années 1990, le « retour » de l'autochtonie en Côte d'Ivoire se produit au croisement de trois dynamiques. La première est essentiellement économique ; la baisse du prix garanti par la caisse de stabilisation provoqua immédiatement des tensions sociales autour de l'accès à la terre, mais nous y reviendrons. La seconde dynamique est politique ; avec, l'arrivée aux portes du pouvoir d'Alassane Ouattara, l'équilibre du champ politique national est menacé. La troisième est historique (et découle de la seconde) ; l'opposition entre autochtonie et allochtonie, nationaux et étrangers, structure depuis le début de l'économie de plantation et les rapports sociaux construits en Côte d'Ivoire. C'est dans ce contexte particulièrement tendu que Felix Houphouët Boigny décède le 7 décembre 1993, à l'âge de 88 ans.

À cette date, le foyer idéologique de l'autochtonie (qui allait se transformer à travers le concept d'Ivoirité) se situe historiquement dans le monde Baoulé et Akan, mais il n'y est pas le lieu d'expression principal. C'est dans le monde bété que sa traduction politique y est la plus forte, via le Front Populaire Ivoirien mené par Laurent Gbagbo. C'est au FPI que s'est construit la plus forte opposition politique à Houphouët Boigny et à sa politique d'ouverture aux étrangers et à l'allochtonie. Cette opposition recoupe aussi l'historique mise à l'écart des Bété du jeu politique ivoirien et le caractère rebelle qui leur a toujours été associé.

Lorsque Houphouët Boigny meurt, Henri Konan Bédié, président de l'Assemblée nationale, prend constitutionnellement sa succession au poste de président de la République. Dès le début, toutefois, son mandat est marqué par un faible soutien populaire. Cela tient autant à la popularité d'Alassane Ouattara qu'au statut d'opposant historique dont est auréolé Laurent Gbagbo. Face à cette situation, Henri Konan Bédié choisit d'adopter un discours de

rupture idéologique vis-à-vis de son prédécesseur, en prenant la défense des nationaux face aux étrangers, des autochtones face aux allochtones et signa, plus largement, la fin d'une politique d'immigration ouverte.

Soutenu par un ensemble d'intellectuels, c'est dans cette période que naquit l'Ivoirité, concept vague établissant la primauté des intérêts purement ivoiriens face aux étrangers et surtout, remettant en cause l'attribution de la citoyenneté ivoirienne à des individus dont les patronymes étaient issus du nord du pays. Francis Akindés interprète ce positionnement d'Henri Konan Bédié comme celui d'une tentative de sauvegarder la prépondérance du monde akan :

« L'ivoirité tribale sous Bédié tend, sans jamais le signifier explicitement, à sauvegarder le positionnement akan soumis, avec la démocratisation, à une perte d'influence dans la course devenue plus concurrentielle au contrôle de l'appareil d'État. L'ivoirité tribale se veut désormais une construction politique essentialiste et nativiste. Dans sa version tribale, le projet « ivoiritaire » tente de préserver le positionnement politique akan dans l'arène politique. Cette première version hérite de l'houphouétisme la prédisposition naturelle des Akans à diriger les autres; prédisposition qui tend socialement à être légitimée par près de quatre décennies d'expérience de pouvoir sous la houlette d'un akan, Félix Houphouët-Boigny » (Akindés 2008)

La stratégie politique d'Henri Konan Bédié reposa sur la diffusion, dans les médias et dans l'appareil d'État, de cette idéologie. Elle se traduit par une « baoulisation » ou « ivoirisation » accrue de l'appareil d'État et la mise à l'écart des personnalités « nordistes » et « étrangères » (Dozon, 2005). Surtout, elle ouvre la voie à une réforme constitutionnelle interdisant, par la modification du code électoral, à Alassane Ouattara, de se présenter aux élections présidentielles. Ce climat de préguerre civile prit provisoirement fin avec le coup d'État de Robert Guei en 1999, qui procéda de manière accélérée à la « débaoulisation » de l'appareil d'État et à la tenue d'un référendum sur des réformes constitutionnelles. Cependant, l'Ivoirité ne prit pas fin avec le coup d'État et c'est le FPI de Laurent Gbagbo qui récupéra l'espace politique de la défense de l'autochtonie, à travers la récupération du discours ethnonationaliste.

À l'élection présidentielle d'octobre 2000, le général Guei est battu par Laurent Gbagbo. Sous son mandat, qui s'étale de 2000 à 2011, Laurent

Gbagbo poursuit une politique ethnonationaliste et discrimine sans partage les étrangers et les personnes originaires du Nord. En réaction, une rébellion s'organise et le pays est divisé en deux. Les forces gouvernementales au sud du pays, dirigé par Laurent Gbagbo, et les forces nouvelles au nord, dirigées par Guillaume Soro. Les deux parties s'accordent en 2007 autour d'un gouvernement d'union nationale jusqu'à la tenue d'élections présidentielles en 2011. Alassane Ouattara est finalement reconnu vainqueur de cette élection malgré un refus de Laurent Gbagbo, s'ensuit une crise postélectorale durant laquelle plusieurs milliers de personnes sont assassinées.

La fin du « bureau » : places, positions et transformation des modèles de réussite dans la société ivoirienne post-conflit

Il est impossible d'établir un bilan précis de la totalité des morts qu'a connue la Côte d'Ivoire depuis la fin des années 1990 jusqu'à 2011. On peut raisonnablement estimer que le bilan s'élève à au moins plusieurs milliers de morts. Toutefois, ce détour par la chronologie politique de la Côte d'Ivoire nous paraît important dans la mesure où il permet de resituer clairement l'histoire dont sont héritiers les Ivoiriens rencontrés en Tunisie. Plusieurs éléments caractéristiques doivent être gardés à l'esprit.

Le premier élément à retenir est que la Côte d'Ivoire est encore solidement fracturée autour de variables ethnopolitiques, mélangeant appartenance ethnique et statut socio-économique, en lien avec l'économie agricole. Le deuxième élément n'est qu'aucun des successeurs de Felix Houphouët Boigny n'a pu équilibrer l'architecture du pouvoir entre les différentes composantes ethnopolitiques du pays. La conséquence de ce déséquilibre s'est toujours traduite par le favoritisme ethnique à l'intérieur du pouvoir et de l'appareil d'État. La troisième composante concerne le statut paradoxal des étrangers, tout à la fois indispensables à la croissance économique du pays, via son rôle dans l'économie agricole, mais aussi indésirable du point de vue la citoyenneté politique.

Ce détour par l'histoire sociopolitique de la Côte d'Ivoire nous intéresse ici en ce qu'il nous renseigne sur l'histoire plus particulière des populations bété et baoulé. On l'a vu, ces populations, respectivement autochtones et

autochtones/allochtones ont connu, à des moments différents, des modalités d'accès privilégiées aux instances de redistribution des ressources. Pour les Bété, la propriété terrienne et la rente économique qu'elle représentait ont constitué pendant longtemps les modalités de réussite. Elle a permis une scolarisation importante et l'accès, pour beaucoup de jeunes, à des carrières. Pour les Baoulé, le travail et la propriété terrienne ont aussi constitué des modalités de réussites importantes, auxquels se rajoutent un accès toujours facilité à la fonction publique et à certain statut social.

La question se posant avec une acuité certaine est celle de l'impact qu'eut le changement de régime en 2011, avec toutes les conséquences que cela implique sur l'accès à ces ressources, pour ces deux composantes ethniques, historiquement « favorisées » en Côte d'Ivoire. La toile de fond de cette question est plus largement celle d'un rééquilibrage ethnique s'opérant depuis 2011 dans de nombreux espaces socio-économiques et bloquants, de manière plus ou moins forte, les ascensions sociales inscrites chez les populations bété et baoulé.

Cette question est extrêmement sensible, car elle met en jeu aussi la légitimité du pouvoir actuel d'Alassane Ouattara, s'étant toujours défendu de procéder à une telle politique. Disons-le d'emblée, ce n'est pas l'objet de cette thèse que d'ouvrir de tels questionnements. Nous essaierons seulement de comprendre comment a pu se matérialiser biographiquement cette étrange sensation que de nombreux Ivoiriens ont déclaré ressentir depuis la Tunisie, celui de « ne pas trouver sa place au pays », de ne plus supporter « la débrouille » et celui, enfin, d'aller « chercher ailleurs », la recette de la réussite, qu'elle soit économique, sociale ou symbolique. Un ami ivoirien, rencontré en Tunisie et revu en Côte d'Ivoire en 2020, exprima en ces mots son regard sur le départ de sa génération pour la Tunisie :

« C'est vrai que certains sont partis pour des raisons politiques ou autres, mais au fond, c'est surtout qu'entre la génération de mes parents et la mienne, les choses ont changé quoi. Mon papa par exemple, il avait son bureau. Et à l'époque, c'était ça la réussite ! Pour nous, tu avais ton bureau (rire), tu travaillais dans l'administration, pour l'État... C'était normal ! Il n'y avait pas cet esprit d'entreprise, d'entrepreneuriat, ce côté où tu te bats pour réussir par toi-même. Y avait pas de commerçants, de business man chez nous, c'était les gens du nord ça. Chez nous, ça n'existait pas en fait, parce que tu savais que si tu faisais des études, tu avais un poste,

Chapitre 3 : Une ethnicité politique ivoirienne au prisme des migrations

ton salaire, même un logement ! Nous, on est les premiers à avoir compris que dans la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui, ça tombait plus tout cru. »⁷⁹

Car ce qui est en jeu dans ces nouvelles migrations ivoiriennes au Maghreb, au-delà de l'esprit de revanche politique qui en anime certains, c'est la construction de nouvelles figures de la réussite chez des groupes dans lesquelles la réussite a toujours été un acquis, corolaire de leur supériorité :

« Cette construction positive d'une représentation de soi par opposition aux autres a contribué à la sédimentation d'une batterie d'histoires imaginaires et de marqueurs psychosociologiques des groupes sociaux. Elle est véhiculée naïvement à travers des chansons populaires et finit par devenir une contrainte sociale structurant la manière dont les communautés en présence se regardent et se perçoivent. La force de ces préjugés ethniques conditionne jusqu'à présent l'imaginaire populaire et régit le rapport des imaginaires sociaux collectifs au politique. Dans les cercles akan et particulièrement baoulé, la psychologisation de cette anthropologie spontanée a entretenu et entretient encore l'efficacité politique du mythe de la race prédestinée à l'exercice du pouvoir. Cette stratification hiérarchique – d'essence politique – des ethnies a structuré le mental de la majorité des Akan, toutes catégories sociales confondues. Cette culture akan a fini par ordonner selon ses propres normes la représentation du pouvoir, les symboles nationaux du pouvoir ainsi que les mécanismes sociologiques de son exercice. [...] Jusqu'au début des années 80, l'euphorie des temps de croissance économique favorables aux redistributions informelles et les multiples opportunités d'accès individuel à la rente politique ont permis à ce mythe de fonctionner à peine discrètement. La récession économique devenue structurelle dont les premiers signes apparaissent en 1983-84 l'épuisement physique du principal acteur ont sapé les bases de cette architecture socio-politique »
(*Ibid.*)

L'année 2011 marque donc la fin d'un système de rente ethno politique construit sur plusieurs décennies et fondé autour de la figure du président Felix Houphouët Boigny. De son décès, en 1993, à l'arrivée au pouvoir d'Alassane Ouattara en 2011, la société ivoirienne s'est trouvée confrontée à deux dynamiques majeures ayant bousculées ses fondements. La fin du modèle de parti unique et l'avènement du multipartisme n'a pas réussi à faire

⁷⁹ Entretien réalisé avec Herman à Abidjan, décembre 2020.

perdurer ce système rentier. Son intrication temporelle aux politiques d'ajustement structurel et à la fin de l'État régulateur a achevé le mythe du « miracle ivoirien ».

C'est à la toute fin de cette thèse qu'une banale discussion avec un chauffeur de taxi abidjanais m'a semblé très bien résumer en quoi le rapport à la mobilité internationale pouvait constituer une porte d'entrée féconde pour comprendre les changements des imaginaires politiques du pays. C'est au cours d'une banale discussion sur la manière dont il a acheté son taxi que Paul m'indiqua avoir dû partir le chercher à Lomé. Il décrit son voyage comme « épuisant », « fatiguant » et va même jusqu'à se décrire comme « perdu ». Quand je lui demande s'il avait vécu dans d'autres pays, je vois que la question lui paraît un peu étrange et il me répond que « non, jamais (il) n'aurait quitté la Côte d'Ivoire », parce que les Ivoiriens ne « sortent pas ». Je pris mon carnet de notes et lui demanda : « Pourquoi les Ivoiriens ne sortent pas ? », Paul résuma les choses ainsi :

C'est une question d'éducation en fait. Les Ivoiriens sont pas éduqués à sortir, parce que le président fondateur, il nous a pas donné cette éducation-là. Lui, il voulait faire des Ivoiriens des bureaucrates, il voulait faire de nous des fonctionnaires, des gens sans métiers. Le travail manuel, les petits boulots... ça c'étaient nos frères burkinabés, maliens, guinéens qui le faisaient. Tout le monde pouvait travailler ici, c'est même les gens qui venaient se chercher ici. Mais nous les Ivoiriens, on a été éduqué au bureau. Tout le monde devait avoir son bureau en Côte d'Ivoire, même si tu étais payé 10 francs, tant que tu étais en costume, ça allait. Tu faisais des études, tu sortais, tu passais le concours et tu avais ton bureau à vie. Le projet du président fondateur, c'était de faire de la Côte d'Ivoire une grande nation africaine, pas seulement ivoirienne. Il était un peu comme une mère-poule, mais il nous a trop couvés ! Lui-même savait où il voulait emmener le pays, mais il est mort avant qu'on le comprenne nous-même. Tu vois, la poule elle protège ses petits, elle les nourrit, mais si elle meurt avant que ses petits soient grands, là ils vont se perdre. Nous c'est pareil ! On a tellement bien vécu ici, tout le monde était tellement heureux, gagnait de l'argent qu'on s'est endormi. Donc tu vois, l'ivoirien, il n'a pas appris à se chercher ailleurs, parce que la mère poule lui a tout donné, du berceau jusqu'au cercueil. Mais ça c'est fini, il y a eu la crise, la guerre... Maintenant, l'Ivoirien cherche l'argent, comme tout le monde. »

Chapitre 4 : Des Ivoiriens en quête d'ailleurs

Comme le soulignait un fin connaisseur⁸⁰ de la société ivoirienne : « C'est étonnant ! On a toujours dit qu'un « vrai ivoirien ne sort pas ! ». Étrange sensation, donc, que de rencontrer les « enfants gâtés » de la Côte d'Ivoire sur les routes de l'aventure. Ce constat est bien sûr traversé d'une banalité pour quiconque s'intéresse aux processus de mise en mobilité ; des gens partent parce qu'ils ne trouvent plus ce qu'ils souhaitent chez eux⁸¹. D'un autre point de vue, on ne peut s'empêcher d'y voir quelque chose d'exceptionnel pour ces populations ivoiriennes, longtemps favorisées chez elles et dont la domination sur les autres, étrangers ou originaires du Nord, était forte, jusqu'à atteindre son paroxysme avec l'idéologie de l'Ivoirité.

Pourtant, cette époque semble révolue. Le « miracle ivoirien » a fini de se dissiper et a laissé sur le bord de la route de nombreuses familles, héritières d'un certain nombre de « privilèges » que leur seul patronyme leur confiait. Voilà que sur les routes et en Tunisie, ces Ivoiriens font l'expérience d'une domination fondée sur leur couleur de peau. À ce que celle-ci représente pour une société dans laquelle la peau noire a toujours été synonyme d'une infériorité, d'une infirmité, qui, elle-même, s'inscrit dans une longue histoire de la servilité entre les deux rives du continent. Toutes les différences nationales, linguistiques, de classes sociales et de richesses ne valent plus en Tunisie. Ces différences, qui cimentaient le rapport au monde et à l'autre de ces Ivoiriens, symbolisés dans l'Ivoirité, s'effacent tout d'un coup derrière une violence sourde et aveugle de la société tunisienne, car aux yeux d'un Tunisien, rien ne différencie un Burkinabé d'un Ivoirien.

Nombre de mes rencontres et de mes relations avec ces enquêtés ont été marquées par cette idée. Les Ivoiriens, comme nous allons le voir, ne semblent pas vivre leur voyage en Tunisie sur un mode chevaleresque et héroïque. Leur voyage est, avant toute chose, le symbole d'un échec en Côte d'Ivoire. Un échec dont aucun ne souhaite en endosser la responsabilité et qui, selon eux, est avant tout politique. Leur voyage est, de leur point de vue, dicté par une

⁸⁰ Il s'agit d'un membre de la société civile ivoirienne

⁸¹ Ce manque peut autant désigner des ressources de types économiques, sociales que symboliques.

injustice, celle du changement de pouvoir en Côte d'Ivoire. Cette idée omniprésente particularise fortement le cas ivoirien et l'imaginaire migratoire qui en résulte. L'injustice ressentie inonde la conception ivoirienne de l'aventure. Tout est vécu sur le mode de la nécessité, d'un non-choix. Prise comme une mise à l'épreuve, l'expérience migratoire renverse ici les dominations historiques. Qu'est-ce que le voyage et l'aventure vers la Tunisie nous disent de ces individus ?

Le premier fait saillant qui caractérise l'immigration ivoirienne, c'est sa relative méconnaissance des us et coutumes de la route, pas nécessairement de son lexique, cependant. Comment expliquer ce fait ? Peu de ces Ivoiriens ont déjà voyagé hors de la Côte d'Ivoire, mais ont tous connu des voyageurs. Pour beaucoup, nous le verrons, l'expérience tunisienne est en fait la première. Cette méconnaissance fait du voyage un moment et un espace de découverte et de confrontation des savoirs, souvent aussi, d'appréhension par la souffrance. C'est à partir de ces multiples découvertes que vont être abordés les moments du départ, d'arrivée, de retour, de confrontation de son rapport à l'altérité. Au-delà de cela, ce qui se joue, c'est une certaine redéfinition de la notion d'aventure. Car ces Ivoiriens sont, quelque part, les premiers aventuriers de leurs familles.

Les contours d'une aventure « à l'ivoirienne »

Difficile, lorsque l'on s'intéresse aux migrations africaines, de passer à côté de la question de l'aventure (Bredeloup 2014). Posée dans un contexte européen, l'aventure renvoie aux formes de récits chevaleresques ou à une forme d'exotisme. En Afrique de l'Ouest, l'aventure revêt une représentation beaucoup plus performative des choix de vie et de l'importance du voyage. La question posée ici est simple : l'aventure, souvent entendue dans un contexte régional, est-elle entendue d'une manière univoque chez tous les migrants ouest-africains ? Nous faisons ici l'hypothèse qu'elle connaît ses déclinaisons, ses variantes selon les contextes sociaux et d'énonciations.

Une quête de la réussite et de l'émancipation...

En Tunisie, mes rencontres avec différents Ivoiriens m'ont rapidement questionné sur la manière dont ils décrivaient eux-mêmes leur voyage et leur expérience. Plusieurs éléments sont progressivement ressortis, en révélant autant à propos de leur vision du voyage en et à travers la Tunisie, que sur leur perception de la Côte d'Ivoire et des différentes figures de la réussite. En effet, pour beaucoup, la « réussite » sociale en Tunisie ne valait pas grand-chose si elle n'avait d'effet et de répercussion sur la situation sociale et familiale en Côte d'Ivoire. Le voyage s'est même souvent imposé à eux par leur simple position d'ainé dans la structure familiale. Voilà un schéma là aussi plus ou moins classique (le voyage signifie autant pour ceux qui restent que pour ceux partis) bousculant pourtant l'idée que la migration ne se construit qu'à travers un projet purement individuel. Une spécificité ivoirienne semble même se dessiner. Elle fait écho aux représentations historiques de la réussite sociale en Côte d'Ivoire et des modes de transmission de cette réussite. Après quelques rencontres au maquis de Gladys, Florent finit par m'expliquer sa vision de l'aventure :

« Moi ce que je peux dire, c'est qu'à notre génération, l'aventure, elle s'impose. Elle s'est imposée à nous. Parce qu'on s'est dit quoi ? C'est les diplômes, le problème. Tu sais, y a plein d'Ivoiriens qui sont allés à l'école et qui ont plein de diplômes. Moi, j'ai ma grande sœur, qui est plus de ce monde, et qui a trois enfants qui sont diplômés ! Y a un qui a sa licence en droit, sa petite sœur à un BTS en gestion commerciale et le dernier vient d'avoir son BEPC, mais parmi les oncles de ces trois que je viens de te citer, personne n'est dans la fonction publique. On a pas de connaissances, on a pas de directeur, donc mes neveux sont encore au chômage. Pour pouvoir passer un concours, il faut au moins 1 million, 1 million cinq-cents CFA. On les gagne où ? Tu comprends ? Pour pouvoir assurer mes arrières, j'ai décidé de me jeter à l'aventure, pour que ces trois avec leurs diplômes, je puisse arriver un jour, avoir de l'argent et venir payer leur concours. Pour les prendre en charge, il n'y a que ma mère. Elle se prive, je ne veux pas qu'elle finisse sa vie comme ça. Je veux qu'elle mange bien, avec de la bouffe partout, dans une belle maison, et qu'on puisse bien l'enterrer. Pour tout ça, je suis prêt à aller très loin. »⁸²

⁸² Entretien réalisé avec Florent, Sfax mai 2018.

Florent est l'aîné de sa famille. C'est de cette position dans la structure que s'est « imposé » à lui le besoin de partir. Son emploi d'électricien industriel ne lui a pas permis d'assurer la reproduction du niveau social espéré à ses neveux et nièces. Il présente son projet migratoire à travers cette idée. L'idée du don de soi, du « sacrifice » pour les plus jeunes, se retrouve chez beaucoup d'aventuriers ivoiriens. Au cours d'une autre discussion, Yves en mentionne également l'importance :

« Chacun a sa définition de l'aventure, pour moi, c'est découvrir ce qu'on a jamais eu, ou bien... avoir ce qu'on a jamais eu. Moi j'approche de la quarantaine, si je retourne au pays avec rien... j'ai des petits frères qui ont 25 ans, qui ont des BTS et autre, moi si je rentre je vais faire quoi ? C'est pas possible. Donc je suis venu ici, et maintenant j'attends, je reste sur ma position et j'attends une autre opportunité. On veut une vie meilleure pour nous et nos petits. C'est pour ça qu'on est venu en Tunisie. Ici il y a du boulot, tu passes pas deux semaines sans trouver un boulot. Donc on vit bien, mais ça prépare pas l'avenir tu vois. Le dinar c'est pas l'euro, c'est pas aussi consistant. Y a que l'euro qui prépare l'avenir. »⁸³

Le fait qu'Yves mentionne « l'avenir » comme objectif de son aventure soulève une tension omniprésente chez ces Ivoiriens. Partir représente autant pour eux une nécessité du point de vue des solidarités familiales (et souvent de l'absence d'un père) qu'un moyen de s'en extraire. Partir est donc une forme de compromis et permet d'assurer sa présence tout en s'en dérobant. Jusqu'ici, venir en aide « aux petits » n'est pas une spécificité particulièrement propre aux Ivoiriens. Là où se joue la particularité, c'est sur le niveau d'étude de ces aventuriers et sur la prise en charge par eux, des modalités de transmission de la réussite à leurs cadets. Avoir fait des études et être l'aîné les renvoient à une double assignation individuelle et collective, vécue très durement ; celle d'avoir échoué malgré un bon niveau d'étude, et celle d'échouer en plus à transmettre aux cadets les moyens de réussir eux aussi. Patrice lie particulièrement son voyage en Tunisie à cette dimension :

⁸³ Entretien réalisé avec Yves à Sfax, juin 2018.

« Tu sais, tout à l'heure dans tes propos tu nous disais que tu étais chercheur, tu disais quoi ? Que tu n'étais pas dans notre situation, c'est vrai, mais le chercheur c'est quoi ? C'est celui qui cherche à dénicher tout le temps quelque chose qui n'est pas visible, quelque chose que les autres n'ont pas vu et autre. Moi je prends un exemple. J'ai eu mon bac à 18 ans, j'ai fini mon cycle ingénieur à 25 ans, imagine-toi un peu, un ingénieur en fiscalité en Côte d'Ivoire. Il est censé trouver un travail, aux impôts ou au trésor, mais qu'est-ce qu'il se passe pour que les jeunes partent de leur pays au lieu d'y bosser ? Ça va faire 7 ans que j'ai terminé mes études, 7 ans. En Côte d'Ivoire, on te demande pas tes qualités, on te demande qui t'as envoyé ? Il faut que ton papa soit directeur général. On te demande pas ton niveau, on regarde ton nom. C'était pas comme ça avant. Toi, avec ton doctorat, en Côte d'Ivoire maintenant, tu peux être gardien ou gérer une cabine. Moi, maintenant, je m'en fous de mon niveau intellectuel, je suis assis ici et guette les opportunités. »⁸⁴

...nourrie d'une conflictualité générationnelle et politique

Patrice se démarque relativement des siens par un esprit plus entrepreneurial et revancharde, mais aussi dans sa démarche, plus individualiste. Son niveau d'étude et son incapacité à avoir accédé au statut qui lui revenait l'ont poussé à reconfigurer sa trajectoire à travers la migration. Plus loin dans la conversation, il mentionne sa colère contre les « vieux », qui, selon lui, empêche la Côte d'Ivoire et plus largement l'Afrique, de travailler et de se développer. Difficile de ne pas y voir les bribes du discours tenu par la jeunesse fesciste pro-Gbagbo, qu'a étudié Richard Banégas. Cette colère et la lutte contre la gérontocratie sont définitoires de la lutte générationnelle qui anime le champ social ivoirien (Banégas 2007). Critique du pouvoir d'Alassane Ouattara et critique de la gérontocratie se mêlent et se confondent.

L'aventure à l'ivoirienne n'est donc pas si éloignée de celle qu'en définissent d'autres aventuriers ouest-africains. Elle est, de manière générale, axée autour d'un projet individuel, mais se mêle aussi à la problématique de l'insertion professionnelle, du clientélisme et du rapport à la famille. Ce dernier point est essentiel, comme l'explique Sylvie Bredeloup :

⁸⁴ Entretien réalisé avec Patrice à Sfax, mai 2018.

Chapitre 4 : Des Ivoiriens en quête d'ailleurs

« La solidarité familiale peut être la source de violences extrêmes. Paradoxe terrible : la prise en charge familiale permet certes d'éviter des situations de mises aigues individuelles par un partage de la pénurie, mais n'empêche pas les personnes assistées de ressentir une profonde humiliation et impuissance face au mépris que leur portent ceux qui ont réussi matériellement et qui sont les seuls en mesure d'assurer une pleine redistribution. Nombre de jeunes gens se retrouvent aujourd'hui sur le continent africain dans une situation désespérée ne pouvant, au sein de ces dispositifs familiaux, ni endosser le rôle que la société attend d'eux ni s'autoriser à satisfaire leurs ambitions personnelles. [...] Pour ceux-là, le départ en migration devient la seule issue possible, le moyen unique de sortir de l'impasse. » (Bredeloup 2014, p. 57)

Patrice, Yves et Florent font partie de cette dernière génération d'Ivoirien à avoir bénéficié des restes du système Houphouëtien. Dans leurs trois trajectoires, c'est au lendemain de la crise postélectorale que se sont nouées leurs difficultés. Patrice est resté six années sans emploi stable avant de faire le choix de partir. Florent, lui, avait certes un emploi, mais c'est la stagnation de ses neveux et nièces, qui l'a obligé à partir. Yves, enfin, a une trajectoire plus chaotique, depuis son dernier contrat en 2013. Il s'est débrouillé à Abidjan, fait un enfant et vécu une séparation. L'étai dans lequel il était pris, symbolisé par son enfant et ses petits frères, l'a poussé à prendre la route.

Ainsi, l'aventure à l'ivoirienne est traversée par une tension entre une dimension de nature sociopolitique ; un « blocage » générationnel les touchant eux et leurs cadets ; et une dimension beaucoup plus individuelle et existentielle ; partir est en même temps un moyen de redorer son image vis-à-vis de sa famille, mais aussi de la fuir.

Toutefois, pour certains individus, plus jeunes, l'aventure ne signifie pas nécessairement une rupture. Grégoire est, à ce titre, relativement représentatif de ces jeunes qualifiés, oscillant entre la figure de l'aventurier et celle de l'étudiant (Mazzella 2009). Il n'a jamais pu terminer ses études de droit en Côte d'Ivoire. Très attiré par les affaires commerciales, il a appris par des connaissances qu'il pouvait finir son cycle en Tunisie. Non retenu pour l'obtention d'une bourse, il décide alors de solder ses économies et de venir de lui-même en Tunisie démarcher directement les écoles. Trouvant porte close, il travaille depuis, mais se considère toujours comme un étudiant :

Chapitre 4 : Des Ivoiriens en quête d'ailleurs

«Le fait d'explorer de nouveaux horizons, de toucher d'autres domaines, d'avoir un nouvel environnement, de nouvelles habitudes... c'est ça l'aventure quoi ! Moi, je dirais que je suis... un petit aventurier (rire) pour moi, t'es un aventurier quand tu as un objectif et quand tu t'y fixes. Dans mon cas, c'était étudier et boucler, consolider mon bagage, bon, maintenant c'est m'insérer dans le milieu professionnel et associatif, parce que bon... J'ai frappé à beaucoup de portes, mais en Tunisie voilà quoi... De toute façon, quel que soit l'endroit où je pourrais y arriver et la manière, j'irai. Je parle pas forcément de partir de l'autre côté. J'y ai pensé hein (rire), mais tu vois, sans papier et tout, tu peux plus te retourner après. »⁸⁵

Grégoire perçoit son aventure comme une expérience cumulative, « *consolider* » son bagage et multiplier les tentatives de formations et d'études afin de se parfaire et de s'améliorer dans la perspective de mieux rentrer. Son rapport au risque est lui aussi très différent. Là où Yves, Florent et Patrice mentionnent leur « jusqu'aboutisme », quitte à prendre le bateau et mourir en mer, Grégoire, lui, semble plus rétif. Pouvoir se « retourner » selon ses propres modalités et son propre choix lui apparaît comme plus bénéfique. Grégoire est aussi plus jeune, a moins « vécu » qu'Yves, Florent, et Patrice. Le rapport qu'il entretient avec son propre niveau scolaire et ses projets professionnels (dans les affaires commerciales) n'est, selon lui, pas compatible avec un projet de traversée.

D'autres ont un rapport moins complexé au voyage et au risque. La jeunesse conjugée à un niveau d'étude plus bas peut alors faire, de certains, de véritables « *combattants de la route* »⁸⁶, ne reculant devant aucun risque pour arriver à leur fin, quitte à se mettre, parfois, face à de réels dilemmes moraux. Adam est la personne s'identifiant le plus à la figure héroïque et combattante de l'aventurier.

« Chez moi un aventurier c'est quelqu'un qui va sans retour, qui se lance dans la vie sans aucun retour. Je suis fier de dire que je suis un aventurier parce que je me sens dans la peau d'un aventurier et que je suis prêt à mourir dans l'eau pour ça. Je pense seulement à arriver en Europe. Le

⁸⁵ Entretien réalisé avec Grégoire à Sfax, octobre 2018

⁸⁶ Expression utilisée par Adam pour désigner ceux qui vont en Tunisie pour traverser vers l'Europe.

retour c'est impossible. Où je vais dormir ? Je peux pas encore retourner chez ma mère, je n'ai rien. Elle va pas s'occuper de moi, elle ne travaille pas. Elle n'a que les miettes que ma sœur lui donne quand elle sort. Je suis allé à l'aventure pendant trois ans, qu'est-ce que j'ai envoyé ? Pendant que d'autres reviennent, font des projets, construisent des maisons, moi, là je vais revenir en Côte d'Ivoire ? Bon, au début ils seront contents, puis après ils vont parler dans mon oreille, « qu'est-ce qu'il est venu faire là ? Il dort dans le salon, il mange ... ». ⁸⁷

Adam est représentatif de cette jeunesse abidjanaise ayant longtemps pratiqué la « débrouille » au pays. Soutenu par sa mère dans son projet de voyage, il est aussi endetté économiquement et symboliquement envers elle. Pour Adam, l'aventure se rapproche de la définition qu'en font les autres Ouest-africains, notamment parce que la Tunisie est, chez lui, une étape vers ailleurs, en l'occurrence, l'Europe. La traversée de la Méditerranée et la mort possible qui peut en résulter sont un passage structurant déjà le sens de sa quête. De ce fait, il n'envisage pas le retour comme option possible de son voyage, parce qu'il serait synonyme d'échec et de honte. Chez lui et comme chez beaucoup d'autres, l'aventure est aussi un investissement, un « pari » sur l'avenir et sur soi-même.

Que nous disent ces récits sur la manière dont ces Ivoiriens perçoivent le voyage ? Certaines dimensions de l'aventure « à l'ivoirienne » recourent globalement la définition qui en est faite chez beaucoup d'Ouest-africains. L'aventure est une « épreuve », une « quête », une « découverte », une modalité d'émancipation individuelle et aussi, une manière d'exister ici et là-bas. Toutefois, l'aventure à l'ivoirienne s'en distingue aussi sur plusieurs points.

Chez ces Ivoiriens, l'aventure n'a pas de dimension filiale ni familiale, elle ne s'est pas transmise et n'était pas pratiquée par les aînés. Comme l'a dit Florent, l'aventure s'est « imposée » à eux et à leur génération. La dimension « contrainte » du voyage est un élément souvent mentionné ou effleuré par ces aventuriers. On part « à cause » et on se doit de « justifier » son voyage. Cet élément n'est pas anecdotique. Il témoigne à mon sens, d'une représentation historiquement négative du voyage et du choix de voyager chez les Ivoiriens

⁸⁷ Entretien réalisé avec Adam à Sfax, novembre 2018

du Sud. Comme si l'émancipation individuelle et la réussite ne devaient se trouver que chez soi. Venir en Côte d'Ivoire a, après tout, pendant longtemps constitué l'eldorado ouest-africain. De ce point de vue, quitter la Côte d'Ivoire constitue déjà, en soi, un aveu d'échec...

C'est peut-être là aussi que se noue le nœud ivoirien. La peur de l'échec entre aussi en résonance avec sa méconnaissance. Ces Ivoiriens semblent hantés par la peur de ne pas réussir et d'échouer. Par chaîne de causalité, leur propre échec entraînerait aussi celui de leurs proches, de leurs enfants, de leurs neveux et nièces, mais aussi de leurs parents. Comment ne pas voir dans le voyage de ces Ivoiriens le symptôme d'une classe sociale hantée par la peur du déclassement ? Comment ne pas y voir le revers historique infligé par une société qui ne semble plus se préoccuper d'eux ?

Régularités biographiques et trajectoires migratoires

Ces quelques histoires d'aventure nous permettent déjà de saisir ce que le voyage, pris, dans le mouvement⁸⁸, a de particulier pour ces voyageurs ivoiriens. Toutefois, pour bien saisir ce que le voyage en Tunisie représente *consciemment* et *inconsciemment* pour eux, pour réussir à décrypter la boîte noire de la mise en mouvement, il nous faut aussi revenir, par la biographie, sur ce qui composait la vie de ces aventuriers avant le voyage. L'idée de trajectoire, omniprésente dans ce travail, fait directement référence à l'idée que c'est par les positions occupées successivement dans l'espace, social et géographique, que l'on en vient à être là où on est (Jolivet 2007; Passeron 1990, p. 19,20). Les trajectoires de ces Ivoiriens ne tiennent pas du hasard, pas plus que les modalités de voyages ni d'itinéraires empruntés. Explorer les multiples biographies de ces Ivoiriens doit nous permettre en même temps de saisir ce qui se passe à l'échelle individuelle, mais aussi à l'échelle collective.

⁸⁸ Cette expression fait directement référence à ce que Julien Brachet dit des différentes positions du chercheur face à l'étude des mobilités : « Comprendre le mouvement implique d'être immobile et d'observer ceux qui passent ; d'être mobile et d'observer ceux qui, immobiles, semblent passer ; d'être mobile et d'observer ceux qui, avec soi dans le mouvement, semblent immobiles » dans Brachet Julien, 2012, « Géographie du mouvement, géographie en mouvement. La mobilité comme dimension du terrain dans l'étude des migrations », *Annales de géographie*, 2012, vol. 687-688, no 5, p. 543.

La « petite bourgeoisie ivoirienne »

L'histoire d'Anne permet de comprendre comment se sont entremêlés ces différents éléments. Ma première rencontre avec Anne remonte à février 2017, lors d'une réunion de l'Association des Ivoiriens Actifs de Sfax. Elle et son mari, engagés plus ou moins activement dans l'association, s'y rendent aussi et surtout pour faire du lien social. Anne est, à ce moment, représentative de la majorité de la population féminine ivoirienne en Tunisie. Elle travaille comme couchante⁸⁹ chez une riche famille de la banlieue sfaxienne. Comme toutes, elle attend les week-ends pour aller au maquis, à l'église, voir ses amies et surtout, son mari. C'est à ce moment que je lui propose de commencer une série d'entretiens revenant sur son parcours depuis la Côte d'Ivoire jusqu'en Tunisie. Il m'est difficile d'explicitier précisément les raisons m'ayant poussé à la choisir, à cet instant, comme une de mes principales enquêtées. Je dirais rétrospectivement que ce choix a surtout été conditionné par son apparente honnêteté et gentillesse. Anne est de ces personnes respirant la bienveillance. Le contact, entre nous, s'est établi très naturellement et elle a accepté avec enthousiasme de commencer ce travail avec moi.

« J'ai grandi à Gagnoa, mais je suis 100 % Baoulé. Je suis de là-bas parce que mon père est planteur, un grand planteur, il a beaucoup de terres, du café, du cacao... J'ai grandi là-bas, puis je suis allée chez mon frère à Abidjan où j'ai fait le lycée. Bon, j'ai arrêté les cours en terminale, c'est pas que j'étais bête hein, mais on m'a pas forcé. On m'a donné le choix. On m'a dit "bon, OK, tu décides ce que tu veux". Mais après, avec le temps, j'ai regretté, j'ai même accusé les parents ! Pourquoi on m'a laissé faire ? J'aurais aimé qu'on me pousse un petit peu, qu'on me menace un peu, mais ils m'ont dit "réfléchis d'abord à ce que tu as envie de faire". Moi du coup j'étais là, je savais pas trop... et j'étais proche de ma cousine. Je la voyais faire de la couture, je voyais les habits, elle réussissait bien dans tout ça, du coup... j'ai dit que je voulais faire la couture. Je suis allée voir l'école et ils m'ont payé l'école de couture. J'ai fait deux ans de couture et six mois après je commençais à faire des habits. Bon, là j'ai commencé à chercher un magasin ! Et en fait, quand mon grand frère a pris sa retraite anticipée ; il était fondé de pouvoir à la banque à Abidjan ; il m'a dit "trouve un magasin

⁸⁹ Le terme de « couchante » désigne, d'un point de vue émique, une catégorie professionnelle liée au travail domestique en Tunisie, à la fois chargée des tâches ménagères, de la garde des enfants, de la cuisine.

Chapitre 4 : Des Ivoiriens en quête d'ailleurs

et je te donne l'argent pour que tu l'achètes". C'était 400 000 francs CFA. Il me les a donnés. Et qu'est-ce que j'ai fait ? D'un coup je change d'avis ! Je veux plus faire la couture, je veux partir à l'aventure ! (rire). Sérieux, je prends les 400 000, sans lui dire, je prends mes économies et je commence à chercher, où je peux prendre un visa tout tout tout tout ! Des amis m'ont mis sur un mec qui m'a fait un dossier de visa pour être euh... aide... dentiste (rire), sérieux ! (rire). J'ai fait le dossier et tout, je suis allée à l'ambassade de France et là... fiasco ! Ça n'a pas marché ! Il m'a quand même gardé 200 000 de mon argent rien que pour le dossier hein. Bon, je me suis pas découragée. Et là mon frère ne le sait pas hein... Bon, mon cousin me fait venir tous les documents, pour la Belgique cette fois ! Je remonte mon dossier, un autre mec me prend 300 000 francs (rire), et là en fait j'ai déjà perdu 500 000 francs et je suis toujours pas partie (rire). Bon, là mon grand frère commence à me questionner "tu as donné l'argent ? Tu fais quoi ?",

Tu cherches encore à partir à ce moment-là ?

Oui, parce que dans le fond intérieur de moi, je n'aime pas rester dans un coin... quelque part aussi longtemps. À chaque moment je dois m'évader, je n'aime pas rester dormir à la maison du matin jusqu'au soir, je dois sortir et trouver quelque chose à faire, je dois bouger, j'ai toujours été comme ça. Bon, le temps passe et je décide de partir de chez lui pour aller chez ma grande cousine à Yopougon, celle qui fait la couture, je rentre dans son truc, je l'aide tout ça, mon grand frère continue à me poser des questions puis il finit par comprendre. Bon, je reste avec ma cousine et j'étais là... et je me dis "tiens... je vais faire du commerce !" du commerce ! (rire). Donc je vais à Treichville, j'accompagne la femme de mon grand frère ; elle était commerçante, je l'accompagnais souvent et j'observais un peu. Je m'en vais faire ma commande, mais tu vois, je me dis, Abidjan c'est bouché, alors je vais à Bouaké, à Yamoussoukro, à San Pedro et ça marche ! Je prends les chemises, les ceintures à San Pedro, tout ce qui est homme, pas les femmes, ça marche jamais. Je vais à Bouaké, je dors chez ma tante et je vise les sociétés, les hommes d'affaires, les banques, les assurances... Et ça marche bien, je me fais un petit carnet d'adresses et tout. Bon, et puis à ce moment, y a la guerre pfff. C'était en 2001, 2002, à l'intérieur c'était pas trop ça, à Bouaké... Tu sais, les rebelles sont passés par le nord, ils sont venus du Burkina pour descendre. À Bouaké c'était dangereux, Y a eu des attaques, des amis sont morts donc Bouaké c'était mort, Yamoussoukro ça allait encore... mais au bout d'un moment, la situation s'est dégradée et j'ai arrêté de voyager. Je suis restée à Abidjan, mais j'avais rien pour vivre, à part quelques économies... Puis je me dis : j'aime faire la cuisine, ça fait longtemps que j'aime faire à manger, pour les amis... depuis longtemps,

Chapitre 4 : Des Ivoiriens en quête d'ailleurs

donc je commence à promener puis je tombe sur une machine... tu vois les machines à Panini ? À Abidjan y en a de grandes comme ça, ça avait l'air de marcher donc je me dis, on trouve pas trop ça au coin de rue, un petit fastfood... c'était surtout les restaurants donc je me dis à Yopougon, je vais chercher une petite place, un truc sympa. Je prends mon argent, je commence à chercher des trucs. Mais tu sais à Abidjan, quand tu veux monter une affaire, faut pas dire aux gens ce que tu veux faire ! Donc, voilà je cherche un peu d'espace et un soir une amie me dit qu'à côté du glacier, il y a un petit espace, c'est pas exploité. Bon, je m'arrange avec la propriétaire, 40 000 CFA par mois, je monte le truc avec un ferronnier, un petit truc pratique. Le truc était super, je l'ai appelé Espace Cumorah.

Pourquoi ce nom en particulier ?

Cumorah c'est une montagne aux États-Unis de l'église des Saints du Dernier Jour. En fait, j'avais lu ça dans un livre. Dans cette montagne, les Mormons ont trouvé pas mal de choses précieuses, des écritures... des choses qui les ont fait avancer, bon, des choses positives en tout cas. Bon en tout cas, je fais toutes mes commandes, c'était parti comme ça, je faisais tout, frites, poulet et ça marche, ça marche, ça marche... À tel point que la pâtisserie à côté, elle a commencé à me jalouser. Puis, deux ans après, la dame m'a dit qu'elle voulait casser mon magasin pour l'agrandir, et elle voulait plus, 250 000 CFA... Bon, je suis partie, de toute façon, ça commençait à convoiter. Les Libanais convoitaient, d'ailleurs, dès que je suis partie, un Libanais est venu à ma place et il a repris toutes les idées. Ça, c'était en 2013. Entre-temps, j'avais rencontré Sylvain, on a eu les enfants et les charges ont commencé à s'accumuler. Lui était infographiste, mais y avait pas de boulot. Il a travaillé pour un Libanais, mais c'était mal payé. On s'en sortait pas... C'est à ce moment que j'ai entendu parler de la Tunisie et je sais pas, l'envie de repartir, c'est un peu... ressorti. »⁹⁰

La trajectoire d'Anne jusqu'à son départ de Côte d'Ivoire nous intéresse ici à plusieurs titres. Son extraction sociale n'est pas commune. Anne est issue d'une de ces grandes familles de planteurs baoulés, ayant migré de l'est du pays vers la région de Gagnoa⁹¹ à la moitié du 20^e siècle. Son père, « grand planteur » et par conséquent, sa famille, font partie de cette bourgeoisie agraire, ayant fait travailler des burkinabés et ayant bénéficié pendant longtemps du système de

⁹⁰ Entretien réalisé avec Anne à Tunis, avril 2019

⁹¹ Voir carte de la Côte d'Ivoire en annexe

pouvoir Houphouetien en Côte d'Ivoire. Anne a toutefois une trajectoire à part dans sa famille. C'est la benjamine, la « dernière ». Ses frères et sœurs ont tous fait des études, et ont tous de bons emplois. L'apport de son grand frère, fondé de pouvoir dans une banque à Abidjan, a été déterminant et a conditionné sa possibilité de démarcher dès le début des années 2000 des possibilités de voyage vers la France et la Belgique. Le rapport d'Anne au capital apporté par son frère n'est pas commun non plus. Il nous renseigne sur un certain rapport à l'argent présent chez ces familles et sur la relative prospérité dans laquelle elles se trouvaient à cette époque. De toute évidence, Anne ne vient pas du prolétariat rural. Elle a pu se « permettre » de perdre 500 000 francs CFA sans vraiment avoir à en subir les conséquences.

Un autre élément intéressant est le rapport proche et lointain qu'elle entretient avec sa ville d'origine, Gagnoa et qui a aussi, semble-t-il, conditionné ses différentes expériences migratoires. Typique de nombreuses familles baoulées, elle n'a en fait que peu vécue en zone rurale. Dès le lycée, Anne a été envoyée chez une tante à Yopougon⁹² et a entretenu, à partir de ce moment, des rapports distants avec sa région d'origine. Elle se définit avant tout comme une Abidjanaise moderne et indépendante. C'est d'ailleurs d'Abidjan qu'elle a mûri son premier projet de départ vers l'Europe.

Le fait qu'elle ait tenté plusieurs « ruses » pour obtenir des papiers est aussi intéressant. Cela nous renseigne peut-être sur les prémices de changements sociaux ayant commencé à affecter cette catégorie sociale dès les années 1990. Nombre de ces jeunes, extraits de leur zone rurale, ont aussi été confrontés à de nouvelles formes d'imaginaires sociaux et ont développé, par rapport à leurs propres impératifs de réussite, le besoin ou l'envie de partir et de réussir ailleurs. Le fait qu'Anne n'ait pas du tout envisagé le continent africain comme première destination appuie cette idée. Chez ces populations, l'idée du voyage s'est toujours construite autour d'un processus symboliquement ascensionnel auquel seul un voyage vers l'Europe pouvait véritablement correspondre. Un voyage de longue durée vers un autre pays africain n'aurait, à cette époque, pas répondu aux impératifs symboliques d'une réussite sociale à « l'ivoirienne ».

⁹² Yopougon est un des plus grands arrondissements de la ville d'Abidjan.

Anne est, à mon sens, représentative d'une dynamique sociale propre à cette immigration ivoirienne en Tunisie. D'autres profils rencontrés au cours de ce travail n'étaient pas fondamentalement dans le besoin de partir. Toute chose étant relative, c'est aussi d'un sentiment de stagnation et d'inertie que née parfois l'envie de partir.

Le choc du déclassement

Christelle est représentative de ce profil type. C'est en novembre 2019 à Abidjan que nous nous rencontrons pour la première fois. À cette date, Christelle est rentrée de Tunisie depuis 14 mois par l'intermédiaire de l'OIM et est une « retournée volontaire » de Tunisie. C'est par l'intermédiaire d'une enquêtée de Sfax que nous avons été mis en contact. Christelle est une baoulée originaire de la région de Gagnoa. Elle a suivi des études dans le domaine médical à Bouaké. Diplômée en maïeutique, elle est embauchée dans un hôpital public d'Abidjan où elle officie durant neuf années. Fonctionnaire et mère de deux enfants, c'est par l'intermédiaire d'un cousin « éloigné » qu'elle entend parler de la Tunisie pour la première fois. Pas franchement convaincue de la nécessité de partir au début, son avis change lorsque son intermédiaire lui parle alors des niveaux de rémunération réservés au personnel médical en Tunisie. Christelle reconnaît qu'elle « gagnait bien sa vie » avant son départ et qu'elle n'était pas « dans le besoin » à proprement parler. Dans ces conditions, comment explique-t-elle son départ pour la Tunisie ?

« Moi je suis partie pour gagner plus d'argent, surtout. Une amie m'avait dit qu'on pouvait amener les enfants ici, qu'on nous ferait les papiers, que les écoles étaient bien. En Côte d'Ivoire, tu as beaucoup d'étrangers qui vivent comme ça. Ils viennent avec leur famille, des Français, des Allemands. Je croyais que c'était aussi possible en Tunisie ».

Christelle a réglé à son intermédiaire environ 600 000 CFA. En payant cette somme, elle s'assurait d'un billet aller et, théoriquement, d'un emploi de sage-femme garanti à son arrivée ainsi que d'un logement pour les deux premiers mois. Une sorte d'émigration « tout compris ». Son projet change du tout au tout une fois arrivée en Tunisie. À ce moment, l'offre d'emploi s'avère différente de celle prévue initialement. C'est dans le premier logement qu'elle occupe que ses colocataires lui font part de la réalité. Elle ne serait

probablement pas régularisée et le seul emploi auquel elle pourrait prétendre serait celui de « couchante », dans une famille tunisienne. Le choc est rude, mais malgré cela, Christelle choisit de rester. D'après elle, la rémunération était équivalente à ce qu'elle gagnait en Côte d'Ivoire et elle n'avait pas contracté de dette pour partir. C'est au bout de deux années et après maintes demandes de régularisation que Christelle fait le choix de rentrer en Côte d'Ivoire. Son retour est acté lorsqu'elle apprend qu'il serait définitivement impossible de faire venir ses deux enfants en Tunisie.

« J'ai eu du mal à ne pas avoir de papiers en Tunisie, on ne peut pas vivre comme ça. Tu as peur de tout, de la police, des Tunisiens, de ton bailleur, de ta famille. Ils m'ont pris le passeport les trois premiers mois parce qu'ils sentaient que je cherchais à partir. Ce n'était pas pour ça que j'étais partie en Tunisie. »⁹³

Le profil migratoire de Christelle est assez répandu en Tunisie. Il est symptomatique d'une catégorie d'Ivoiriens pour qui la migration internationale représente une opportunité nouvelle et dont la connaissance des routes et de la réalité de l'économie des migrations, parfois basée sur l'arnaque et le mensonge, est faible, voire inexistante. Christelle n'avait jamais voyagé hors de la Côte d'Ivoire, mais avait acquis un certain nombre de compétences urbaines. Son projet migratoire s'est, de son aveu même, construit autour de la figure de l'expatrié occidental en Côte d'Ivoire. Une figure « dominante » dans la société d'accueil à laquelle de nombreux Ivoiriens en migration s'identifiaient et qui renvoie ici à une caractéristique structurelle de l'immigration ivoirienne. Elle permet de mieux comprendre le désarroi de Christelle face au statut subalterne qui est réservé aux ivoiriens et, encore plus, aux femmes ivoiriennes en Tunisie.

Des étudiants « hors du sentier »

Grégoire est de ces profils, se décrivant comme un « petit aventurier » pour qui le départ en mer n'est pas une option envisageable. On peut même apercevoir chez lui une forme de mépris pour ses compatriotes tentés par

⁹³ Entretien réalisé avec Christelle à Abidjan, décembre 2019

l'aventure en Europe. Pour lui, la « réussite » en Tunisie est largement conditionnée par l'obtention d'une maîtrise en droit, suite logique de la licence qu'il a obtenue en Côte d'Ivoire.

« Moi je suis né en Côte d'Ivoire, mais disons que je suis Béninois d'origine parce que mon père est né au Bénin et ma mère est Ivoirienne, mais je suis né en Côte d'Ivoire et j'ai tout fait en Côte d'Ivoire, d'ailleurs je ne connais même pas le Bénin. Mon père était agent à l'ambassade du Bénin en Côte d'Ivoire, il est mort quand j'étais très jeune, j'ai pas pu le connaître plus que ça. Ma mère, elle est originaire de Gagnoa, la région du fromager. Moi je suis né à Treichville, parce qu'à l'époque ma mère était élève sage-femme et l'école était vers là-bas. Après j'ai suivi maman en fonction de ses affectations parce qu'elle était fonctionnaire, elle a fait Touba, Dannané et Tiassalé, où elle nous a laissés chez sa mère, après on la voyait surtout pendant les vacances. Finalement, elle a été affectée à Gagnoa et là on l'a rejoint avec mon frère et ma sœur. Donc, bon, je suis pas né à Gagnoa, mais on peut dire que je suis de là-bas. C'est là-bas que y a mes oncles, toute la famille. Niveau étude ? Bon, du fait qu'on a beaucoup suivi maman, j'ai eu des années un peu dures parfois... J'ai redoublé la troisième puis elle m'a pris un maître pour me cogner un peu, pour que ça rentre ! (rire). Sinon j'ai toujours aimé l'école, et je savais que je voulais continuer à l'université. Philo, Français, Histoire-Géo, j'étais très à l'aise, j'étais un des meilleurs. J'ai eu mon bac en 2011 et en fait, l'Université d'Abidjan était fermée. C'était fermé pendant 2 ans, je crois, donc ma génération, on a été obligé d'aller en école, faire un BTS, une licence pro ou un cycle ingénieur. Après quelques mois, le gouvernement a pris des mesures pour orienter certains élèves vers les universités privées. Moi j'ai été retenu à l'Université Atlantique, c'est une très bonne université. J'ai fait ma licence là-bas.

Donc là-bas tu as fait du droit ?

Oui, c'était un tronc commun en fait, j'ai choisi la carrière affaire, donc j'ai une licence en droit des affaires. À l'époque, on était à cheval entre le LMD et l'ancien système en fait, donc j'ai commencé la maîtrise que j'ai pas encore, il me manque encore deux matières.

Tu étais soutenu du point de vue financier ?

Bon, c'était un peu ça le problème, comme je t'ai dit, j'ai un petit frère et une petite sœur, d'un autre papa. Nous avons seulement la même mère. Maman a beaucoup travaillé pour nous, elle rentrait le soir, après le travail, elle s'occupait de l'école, de nous, elle nous faisait à manger... je l'ai

Chapitre 4 : Des Ivoiriens en quête d'ailleurs

toujours vu faire ça, mais à partir de la terminale... oui, la terminale, j'ai commencé à prendre le relais, surtout pour mon petit frère. Quand nous sommes partis à Abidjan, j'ai travaillé dans un cyber café pour qu'on puisse payer le logement, mon petit frère a travaillé aussi, mais maman pouvait pas payer pour nous deux, surtout que ma petite sœur était à l'internat à Gagnoa, ça coûtait très cher. Donc, niveau argent c'était pas trop ça et tu vois, ce que je pensais faire en Tunisie, c'est presque la même chose. Bosser un peu, avoir un petit revenu pour satisfaire les besoins et finir mes études dans une université privée.

Ta mère pensait quoi de ton projet de partir en Tunisie ?

Ouais bon, comme je l'ai dit, c'était moi qui prenais ma décision. Ma mère ne pouvait que me conseiller, pour savoir « est-ce que tu as bien réfléchi, est-ce que ça t'arrange, est-ce que c'est un bon choix, voilà », elle insistait sur le côté de « si c'est bon, je me lance, si c'est pas bon, je laisse tomber ». Maman elle est du genre à te dicter tout, quand on était petit oui, mais sinon tu sais, elle bossait tellement, elle n'en pouvait plus, elle me l'a jamais dit, mais c'était ça. Donc je lui ai dit, «maman, je sais que tu n'en peux plus, je suis le plus grand, je veux continuer mes études, les livres de droit sont chers. Elle-même, elle me l'a dit après ma licence, la rentrée tardait et elle m'a dit « ça serait pas bien que tu passes un petit concours ? », je lui ai dit non je veux finir mes études, «oui, mais tu peux faire le concours, travailler et finir les études en même temps...», j'ai compris.

Tu as senti que tu représentais un poids pour elle ?

C'est ça, exactement ! Je lui ai dit «si ça peut te soulager, OK». Elle a pris contact avec son petit frère, pour m'aider à préparer le dossier du concours, il a vu tout puis il lui a dit, «il a une licence, laisse-le finir, ça sera mieux ensuite», donc elle m'a dit OK, j'ai fini ma maîtrise, j'étais sûr que je l'avais. Bon c'est là que y a eu le changement vers le système LMD, donc je devais faire le master 2 parce que la maîtrise valait plus rien (rire). Quand je lui ai dit, elle m'a dit que de toute manière, après le master 2, y aurait autre chose (rire). Bon c'est là que je lui ai présenté la chose, que j'avais une amie en Tunisie, qu'elle nous a dit qu'on pouvait finir les études, bossier en même temps, bon, et que je voulais tenter le truc. Elle m'a dit «d'accord, prends bien toutes les informations et fais signe quand tu auras pris la

décision”, c’est comme ça que j’ai commencé à me renseigner, puis que j’ai fait le passeport”.⁹⁴

Grégoire est représentatif d’une réalité migratoire souvent scindée en deux. Il est à la fois étudiant et travailleur. Un statut « hybride » invitant une fois de plus à faire preuve d’une certaine fluidité dans la catégorisation des profils migratoires. Ce statut « hybride » renvoie aussi à la labilité des projets migratoires. En effet, c’est bien la poursuite de ses études que Grégoire vient chercher en Tunisie, tout en assumant à la fois son désir de travailler pour être autonome financièrement. Comme il était fait mention dans la manière dont les Ivoiriens définissaient leur aventure, entre contrainte sociale et quête de prestige, Grégoire souhaite s’émanciper de sa structure familiale et du « poids » qu’il fait peser sur sa mère tout en cherchant à conquérir un certain statut social en finissant ses études en Tunisie.

Cette dimension renvoie à un changement structurel touchant les imaginaires estudiantins en Afrique de l’Ouest et centrale depuis une trentaine d’années. Sous l’effet d’une fermeture des frontières européennes leur interdisant de plus en plus un accès au système universitaire européen, de plus en plus d’étudiants africains choisissent l’Afrique du Nord pour finir leurs études. Certains, parfois, y restent bien après. Si cette réalité touchait historiquement les catégories les plus aisées d’étudiants, les Ivoiriens ont été jusqu’à récemment, bien plus attirés par l’Europe. La trajectoire de Grégoire est caractéristique de cette dynamique de « déclassement social » touchant aussi les catégories qui autres fois, auraient pu sérieusement envisagés la suite de leurs études en Europe et qui, maintenant, doivent se « rabattre » sur l’Afrique du Nord et la Tunisie.

Ruse et « débrouille » : la jeunesse abidjanaise sur les routes

On le voit, peu d’immigrés ivoiriens rencontrés en Tunisie ont des profils ruraux. La plupart sont d’extraction urbaine, mais pour autant, peu sont en réalité de « vrais » urbains, ayant leurs « racines » à Abidjan. Ce rapport proche et lointain qu’ils entretiennent avec leur région d’origine semble jouer autant

⁹⁴ Entretien réalisé avec Grégoire à Sfax, octobre 2018.

sur la manière dont ils envisagent le voyage hors de Côte d'Ivoire que sur les projets de débrouille parfois « risqués » qu'ils montent en ville, loin des regards familiaux. Certains ivoiriens ont déjà une certaine expérience de la « petite délinquance » en Côte d'Ivoire, qu'ils ne font que redéployer ensuite en migration en Tunisie. Pour certains, s'adonner à cette économie de la roubardise se fait à regret, est « une obligation » face au sort que la Tunisie offre à ses immigrés. Pour d'autres, cela fait partie d'un projet plus large, dépassant la Tunisie, un moyen rapide d'acquérir du capital et de continuer la route.

C'est à Sfax que je fis la rencontre d'Adam. Adam est Baoulé, lui aussi, et serveur occasionnel d'un maquis que je fréquentais souvent. C'est un « petit » de la communauté que les plus anciens ont pris en sympathie et font travailler le week-end. Adam est un aventurier et considère son voyage comme un processus d'apprentissage cumulatif. Son profil diffère des autres, par sa jeunesse, mais aussi par sa « vision » du voyage et de l'aventure. Pour lui, la Tunisie n'est qu'une étape et un retour en Côte d'Ivoire n'est envisageable que dans « l'honneur » et la prospérité.

« Moi, je suis né en 1989 à Bouaké, où il y a eu la guerre en 2002, au centre de la Côte d'Ivoire. J'ai débuté l'école à Bouasso, au sud de là où j'habitais chez mon oncle qui était instituteur là-bas. Après je suis venu à Bassam, chez ma grand-mère, où j'ai refait la même classe pendant trois ans et après je suis allé à Abidjan, à Port Bouet, à côté du 43ième BIMA. Après je suis retourné à Bouaké, j'ai fait ma première année là-bas, et c'est là qu'il y a eu la guerre, Dieu merci, j'étais avec mes frères et mes sœurs et on s'en est tous sorti. On a fait des jours et des jours sur la route, de Bouaké à Yamoussoukro. Là on a été récupéré par une ONG qui nous a envoyés à Abidjan, chez nos parents. J'ai fait mes études à Abidjan et j'ai échoué en troisième, puis ça a marché et après je suis retourné à Bassam où j'ai fait la seconde, et puis là j'ai vraiment arrêté mes études, parce que les parents, ça n'allait pas. Mon père a 4 enfants, moi je suis le troisième parce qu'avec ma mère il en a fait deux, avec ma petite sœur, mais avant ma mère, il avait deux autres avec une autre femme et bon, il était retraité, et il ne pouvait pas assumer pour tout le monde. »

Il travaillait dans quel domaine ?

« Il était receveur, à la SOTRA, la compagnie de, car en Côte d'Ivoire, mais il est polygame, il a beaucoup de femmes. Donc c'est ma mère,

Chapitre 4 : Des Ivoiriens en quête d'ailleurs

couturière, qui nous assumait, mais elle ne travaillait plus, elle se débrouillait un peu, mais ça n'allait pas et tu sais, quand on continue les études, tu dois réussir et moi j'avais pas ça. Donc j'ai arrêté, et je suis rentré dans la vie courante, la débrouille par moi-même quoi. Je suis un battant moi, j'aime pas attendre que ça vienne, je pars affronter quoi. Donc je suis rentré à la SOFACO, une société qui fabriquait des produits pour le Cacao. J'étais journalier et j'étais payé par semaine, je me débrouillais comme ça un peu peu... Puis de là, il y a la petite sœur de mon père, qui était marié à quelqu'un qui a un peu d'argent, un peu aisé, il était directeur d'une société à San Pedro, FORAGRI, bon il a dit à ma tante de m'appeler pour que je vienne à San Pedro bosser avec lui. Et il m'a embauché dans la société !

Ça te plaisait ?

Je touchais 105 000 CFA, j'étais rondier, je me baladais dans l'usine, quand je trouve une panne, j'appelle la mécanique, après j'étais mouleur... Bon j'étais célibataire donc ça allait ! Mais les parents quoi... chaque fin du mois tu dois donner un peu, j'étais là-bas depuis 2013, j'ai fait 3 ans et j'étais vraiment tranquille. En 2016, j'ai pris congé, en avril, parce que j'avais droit à un congé d'un mois, et je me suis rendu à Abidjan, à Treichville. J'ai logé chez mon cousin du côté maternel, on est très proche. On a beaucoup discuté et il a commencé à me parler de l'Europe. Il m'a dit que je pouvais descendre en Tunisie, puis après continuer, que beaucoup faisaient comme ça maintenant et tout. Bon, c'est vrai qu'on y pense tous un peu comme ça, mais pas très sérieux (rire). Bon, quand il m'a parlé de ça, sur le moment je lui ai dit que j'avais pas d'argent et qu'il fallait que je puisse en avoir d'abord. J'ai fini mon congé puis j'ai réfléchi, ça m'a creusé la tête tu vois... puis finalement je suis allé voir la banque où j'ai fait un prêt de 500 000 CFA et je suis retourné à Abidjan. Je n'ai plus fait signe au boulot, mais je leur ai pas dit que j'arrêtais, c'est là que ça a débuté."

Comment tu as fait pour avoir ce prêt ?

(Rire) En fait je leur ai dit que j'avais un projet de plantation d'Hévéa avec une société. J'ai fait une demande à une société, ils m'ont donné leur accord et j'ai envoyé le dossier à la banque ! Deux semaines après, ils m'ont donné le prêt ! (rire). Je suis directement rentré à Abidjan où j'ai retrouvé mon cousin pour lui dire que j'étais intéressé et que j'avais l'argent. Bon, je lui ai donné de l'argent, il m'a dit qu'il fallait faire une réservation d'hôtel, de 150 000 CFA pour le passeport, 50 000 CFA. Bon, l'argent s'est dispersé rapidement... et je me suis retrouvé sans rien. Puis je suis devenu un peu un poids pour lui, et en plus les parents l'ont su. Il m'a trouvé un billet un peu en fraude, parce que sa copine était déjà en Tunisie, à Sfax. Donc ce billet, ça m'a surpris, j'étais à la maison, je savais pas que j'allais partir,

Chapitre 4 : Des Ivoiriens en quête d'ailleurs

quand il vient, toi même tu le sais pas, on te prévient pas. Et là il m'appelle, il me dit « prépare-toi à sortir ». »

Tes parents pensaient quoi de ton projet ?

Ma mère m'encourageait. Mon père, pas trop. Surtout parce qu'il était pas trop là, il venait me voir quelques fois, mais c'est surtout ma mère, parce qu'en fait, arrivé un moment on n'avait plus d'argent, elle était obligée d'aller voir ses amis, ses camarades pour prendre des prêts et compléter l'argent pour faire le voyage, donc il fallait que je parte quand même. Elle est restée jusqu'au moment où je suis parti. »⁹⁵

Adam, à la différence d'autres profils migratoires, reconnaît que son projet n'a pas pour « objectif premier » la Tunisie. Pour lui, ce pays n'est qu'une étape vers l'Europe, sa « réelle » destination. On peut trouver dans le profil d'Adam des éléments explicatifs à ces différences. Adam est plus jeune que la plupart des Ivoiriens rencontrés en Tunisie. Son extraction « urbaine » ainsi que sa confrontation précoce à des imaginaires migratoires tournés vers la réussite en Europe ont fait naître chez lui des besoins d'ailleurs. C'est du mois de vacances passé chez son cousin que semble avoir pris forme de manière plus sérieuse son projet migratoire. Adam envisage aussi son arrivée en Europe, car il y dispose d'une attache sociale solide ; un oncle résidant à Paris. À la différence d'autres, Adam n'avait, pour ainsi dire, que « peu » d'attaches sociales en Côte d'Ivoire, à part sa mère. C'est de cette marge de manœuvre qu'a émergé la possibilité d'entreprendre un voyage en mettant en œuvre une stratégie assez risquée. La stratégie mise en place pour pouvoir partir nous renseigne aussi sur le degré de sophistication de « la débrouille » d'Adam. Savoir se jouer du système bancaire n'est pas à la portée de toutes et tous. Pourtant, Adam a su mettre à profit le peu de rigueur dont font preuve les banques de microcrédit lors de leur attribution. Cela traduit chez lui une certaine connaissance des « montages » possibles pour gagner de l'argent facilement. Frauder de cette manière nous renseigne aussi sur la vision qu'Adam a de son retour futur en Côte d'Ivoire. Selon lui, un retour sera seulement envisageable lorsqu'il aura réuni les conditions économiques et

⁹⁵ Entretien réalisé avec Adam à Sfax, novembre 2018

symboliques suffisantes pour un retour dans l'honneur. Ces conditions doivent, plus concrètement, lui permettre d'acquérir une autonomie économique et symbolique en Côte d'Ivoire, que son emploi actuel ne lui permettait pas.

Déclassement et immobilité sociale de la petite bourgeoisie ivoirienne

Le cas d'Adam appuie un constat empirique : l'immigration ivoirienne en Tunisie se compose de profils sociaux majoritairement urbains et relativement qualifiés. Cette dynamique migratoire ne semble pas trouver ses racines dans des situations de pauvreté, si tant est qu'il soit possible de la définir. Au contraire et c'est le cas pour la grande partie de nos enquêtés, l'immigration ivoirienne en Tunisie se démarque et possède cette particularité : elle se compose d'individus appartenant ou ayant appartenu aux classes sociales favorisées et dominantes de la société ivoirienne pré-2011. Les cas d'Adam, Christelle et Anne se rejoignent sur un point commun : leur désir de départ prend souvent naissance dans des situations d'immobilisation sociale. Dans le cas d'Anne, c'est la fermeture de son commerce et le chômage de longue durée de son compagnon qui a fait naître leur besoin de partir. Christelle quant à elle ne semblait plus être satisfaite de son statut de « simple » fonctionnaire et voulait accéder à une situation plus valorisante à l'étranger, miroir du statut de l'étranger occidental en Côte d'Ivoire. Adam, plus jeune, semblait ne pas se satisfaire de son statut d'ouvrier et du poids que faisait peser sur ses épaules la charge économique de sa famille.

Ces divers profils nous disent ce qu'est socialement l'immigration ivoirienne en Tunisie. De profils très aventureux à d'autres, plus prudents, de vrais « débrouillards » aux cadets de la migration, ces différentes personnes nous disent en creux de quoi sont faits les différents maillons de cette chaîne migratoire entre la Tunisie et la Côte d'Ivoire. L'étude de ces profils nous permet déjà, à ce stade, d'affirmer un élément fort. Si les motifs politiques, à savoir, le rattrapage ethnique auquel procéderait Alassane Ouattara pour affermir son pouvoir, sont très souvent mis en avant pour expliquer la lame de fond de cette dynamique migratoire, dans les faits, aucun élément biographique et factuel ne prouve et vient soutenir cette hypothèse. Le passé urbain, l'appartenance territoriale (la plupart ont vécu à Yopougon et à Port-Bouet), ainsi que l'âge de certains des profils rencontrés ne permettent d'exclure l'hypothèse d'anciennes appartenances politiques fortes, comme au

sein de la Fédération estudiantine et scolaire de la Côte d'Ivoire (FESCI), qui pourrait, par rebond, poursuivre encore certains individus.

Histoire et structures des réseaux migratoires ivoiro-tunisiens

La BAD et l'ancrage de l'immigration ivoirienne en Tunisie

La Tunisie et la Côte d'Ivoire, outre leur histoire commune avec la colonisation française, sont deux pays dont les histoires internationales postcoloniales se sont, par moment, croisées. Non alignés, mais très proches géopolitiquement de l'ancienne puissance colonisatrice, ces deux pays ont défendu, à leur manière, une certaine idée de ce que devait être le « développement » en situation postcoloniale. Le « miracle ivoirien » a répondu pendant longtemps à « l'exception tunisienne ». De ce fait, la coopération internationale entre les deux pays a toujours été constante, en témoigne la forte amitié ayant lié Habib Bourguiba et Felix-Houphouët Boigny. Si cette relation n'a, bien sûr, jamais été dénuée d'intérêt, force est de constater qu'elle a abouti sur certains accords facilitant les échanges entre les deux pays. La Côte d'Ivoire est une destination de choix pour les entrepreneurs tunisiens et fait partie des trois pays africains totalisant près de 50 % des exportations tunisiennes en Afrique⁹⁶. C'est dans le cadre des accords multilatéraux de coopération régionale, tels que la CEN-SAD et le NEPAD, que la Tunisie et la Côte d'Ivoire ont été signataires d'accord de libre circulation pour leurs ressortissants respectifs.

Du point de vue migratoire, la relation ivoiro-tunisienne s'est caractérisée pendant longtemps par des migrations dites « élitaires », de cadres d'entreprises ou de hauts fonctionnaires ivoiriens venus se former dans la prestigieuse École Nationale d'Administration, basée à Tunis (Pellicani et Palmisano 2002). À ces quelques fonctionnaires s'ajoutaient plusieurs

⁹⁶ Pour plus d'informations sur les échanges entre la Tunisie et les pays d'Afrique subsaharienne, voir Auge, Benjamin. 2019. « La politique africaine de la Tunisie : entre opportunisme et opportunités non exploitées », les éditoriaux de l'IFRI. <https://www.ifri.org/fr/publications/editoriaux-de-lifri/lafrique-questions/politique-africaine-de-tunisie-entre>

centaines d'étudiants venus étudier dans un secteur de l'enseignement supérieur en plein développement (Mazzella 2009). Peu de sources existent à ce sujet, mais il apparaît que jusqu'au début des années 1990, la Tunisie n'accueillait, pour ainsi dire, quasiment pas d'immigrés en provenance d'Afrique Subsaharienne. Ce contexte s'est transformé à partir d'une série d'évènements ayant eu lieu au début des années 2000.

Le 5 février 2003, les Nations Unies décident de l'évacuation d'urgence du personnel de la Banque Africaine de Développement installée à Abidjan vers la Tunisie. Au total, 960 personnes (en majorité ivoiriennes) s'installent à Tunis, accompagnées de leurs enfants (près de 800) ainsi que de leur personnel de maison. En somme, ce sont plus de 2000 personnes qui arrivent en Tunisie (Boubakri et Mazzella 2005 : 158) et qui réintroduisent une altérité dans la société tunisienne, depuis longtemps passée sous silence (Pouessel 2014). Cette présence a constitué un point de fixation pour plusieurs milliers de personnes subsahariennes et ivoiriennes, certaines de passage, d'autres plus aventurières et désireuses de s'installer plus durablement dans le pays.

La plupart des rares « anciens » Ivoiriens, parfois présents depuis plus de dix années et interrogés sur cette présence en Tunisie, font état de ce lien entre l'arrivée de la BAD et l'augmentation de la présence ivoirienne en Tunisie. Pour beaucoup, il n'est d'ailleurs pas un hasard si, aujourd'hui, la présence ivoirienne est encore caractérisée par le travail domestique. C'est, pour certains, la perpétuation d'une spécialité professionnelle. D'anciennes femmes de ménage ivoiriennes, restées en Tunisie à la suite du retour de la BAD à Abidjan, auraient saisi l'opportunité et l'existence d'un marché de la domesticité en forte tension dans une partie de la bourgeoisie tunisienne. Ces femmes ont alors commencé à construire les premiers réseaux migratoires entre la Tunisie et la Côte d'Ivoire en « faisant venir » des femmes de ménages, gardiens et jardiniers, dès le milieu des années 2000.

Il est aujourd'hui incontestable que la Tunisie s'est imposée comme destination de choix pour une certaine catégorie d'Ivoiriens. Là aussi, on ne peut que constater que le processus de mise en mobilité de ces personnes suit des logiques relativement particulières qui, en tout état de cause, font de cet espace migratoire une particularité dans le système migratoire africain. Il est aujourd'hui reconnu que les mobilités intra-africaines sont avant tout le produit de logiques socioterritoriales dites « par le bas », c'est-à-dire organisées et structurées autour de dynamiques échappant en grande partie aux stratégies

étatiques dites « formelles », instituant un certain ordre des choses et en l'occurrence, des mobilités.

Ces multiples routes, itinéraires et lieux maillant l'ensemble du continent constituent la trame d'une mondialisation « par le bas » ayant pendant longtemps échappé à l'œil scientifique (Choplin et Pliez 2018, p. 12). Il était de coutume d'opposer la rudesse du voyage terrestre au privilège du voyage aérien, les ambiances bruyantes des gares de bus au calme feutré des salles d'aéroport. L'auto-organisation et l'informalité des coxeurs d'Agadez à l'ordre apparent et au contrôle régnant dans une aérogare. Ces principes d'opposition et de distinction entre les modes de voyage ont, pendant un certain temps, construit nos manières de le catégoriser. « Passeurs » et « intermédiaires » de la migration « par le bas » n'existaient qu'en opposition à une mobilité légale et organisée par les états « par le haut ». C'est de manière générale ce qui a contribué à forger nos catégories d'analyse du fait migratoire.

Le cas d'étude de l'immigration ivoirienne s'inscrit dans la rupture enclenchée par toute une série de travaux ayant contribué à une réinterprétation des catégories de mobilités et invite à penser de manière plus fluide les frontières existantes entre les différentes manières de voyager. Les profils migratoires ainsi que les itinéraires empruntés montrent qu'à l'intérieur même des espaces « légaux » de circulation peuvent se forger et se construire des modes de voyage plus informels autour de multiples intermédiaires dont les profils n'auraient rien à envier à la figure du coxeur et du passeur. L'immigration ivoirienne invite ainsi à reconsidérer l'efficacité des « mailles » frontalières pourtant réputées comme étant particulièrement efficaces dans le tri des désirables et des indésirables. Cette immigration nous invite à penser que l'opposition construite entre mondialisation « par le haut » et « par le bas » tient surtout de la catégorie analytique, mais que dans certains cas, elles sont parfaitement enchâssées l'une à l'autre. Des réseaux de mobilités informels prennent forme et se construisent à travers des réseaux tout à fait formels.

C'est ici que doit être souligné un élément central de l'immigration ivoirienne en Tunisie. Malgré son irrégularité juridique structurelle dans le pays, les personnes ivoiriennes arrivent pourtant en Tunisie de manière tout à fait légale et par voie aérienne. Elles disposent toutes d'un passeport et d'un visa de trois mois, un régime de mobilité auquel est d'ailleurs soumise la quasi-totalité des étrangers en Tunisie.

L'intermédiation voyageur

Le croisement des différentes informations réunies autour du processus de mise en mobilité de ces personnes nous permet d'affirmer un autre élément. Cette immigration prend racine dans des réseaux migratoires hiérarchisés et articulés autour de plusieurs espaces géographiques particuliers entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie. Elle possède une historicité propre et des logiques permettant de la distinguer des autres modes de voyages connus du continent africain. En effet, la plupart des migrants ivoiriens rencontrés ont eu recours à une multitude d'intermédiaires pour voyager. De l'achat du billet d'avion à la prise en charge à l'aéroport, l'ensemble de la logistique migratoire est prise en charge par des réseaux. Une fois le choix fait de partir et la somme versée, la temporalité migratoire ne dépend que des créneaux de départ que les intermédiaires libèrent pour la personne.

L'expérience d'Adam est significative de la manière dont le départ s'organise pour ces personnes. Il avait été signifié à Adam que sa date de départ lui serait communiquée quelques jours avant. En attendant son départ, Adam a vécu chez son cousin, qui avait en même temps la charge de le nourrir et de s'occuper des démarches. C'est là aussi un élément récurrent des trajectoires ivoiriennes. Aucune de ces personnes ne s'est occupée personnellement des démarches administratives et logistiques du voyage. Toutes ces tâches ont été confiées à des proches qui, eux-mêmes, les ont confiées parfois à d'autres. Le départ d'Adam a, de son point de vue, probablement été précipité par le poids qu'il commençait à représenter pour son cousin.

« Je suis devenu un peu un poids pour lui (...) Il m'a trouvé un billet un peu en fraude, parce que sa copine était déjà en Tunisie, à Sfax. Donc ce billet, ça m'a surpris, j'étais à la maison, je savais pas que j'allais partir. Quand il vient, toi même tu le sais pas, on te prévient pas. Et là il m'appelle, il me dit « prépare-toi à sortir ». Je suis allé à l'aéroport, je l'ai trouvé là-bas, il m'a donné le billet et 50 euros. J'avais mon sac, pas trop gros et lui il m'a donné des colis, surtout de la nourriture ivoirienne pour sa femme aussi. Il m'a dit "quand t'arrives à l'aéroport de Carthage, tu donnes les 50 euros au douanier dans le passeport, pour qu'il te mette le tampon et qu'il te pose

Chapitre 4 : Des Ivoiriens en quête d'ailleurs

pas de question sur l'argent de poche, etc. Bon, il a insisté pour que je lui montre ma carte bancaire aussi. C'est comme ça que je suis arrivé, j'ai fait escale au Maroc à Casablanca et à Tunis »⁹⁷

L'histoire d'Adam illustre un élément particulièrement intéressant du fonctionnement de cette immigration ; elle fonctionne selon le principe connu de la chaîne migratoire, où la proximité familiale et sociale (et souvent ethnique) joue le rôle de liant entre les différents maillons de la chaîne. En effet, c'est par son cousin et la femme de celui-ci qu'Adam a organisé son voyage et a été pris en charge jusqu'à son départ. Ce principe de fonctionnement se retrouve dans la quasi-totalité des cas étudiés en Tunisie, comme celui de Grégoire.

Quand est-ce que tu as entendu parler de la Tunisie pour la première fois ?

La première fois en fait j'avais déjà des amis ici, des amis de classe, parce qu'après l'année de la licence, en deuxième année, on a un ami qui est venu en Tunisie, je pense qu'il doit être encore là. Il fréquentait une université privée, ses parents payaient très cher. À part eux, je connaissais une fille, une Bété, qui était venue ici travailler, elle n'était pas étudiante, je la connaissais depuis Gagnoa même par un très bon pote à moi. C'est elle qui nous a dit comment ça se passe ici et tout. Bon, elle, elle est venue par le biais d'un monsieur, qui est burkinabé, c'est lui qui gérait ça. Il mettait les gens en contact et il s'occupait de tout.

Quand est-ce que ton projet de venir en Tunisie a pris forme ?

Hmm c'est en 2015. Parce qu'en 2014, j'ai fini ma licence. Je devais commencer ma maîtrise à l'université publique, et en fait, y a pas eu de rentrée 2015. Il y avait la grève donc on discutait pas mal avec cette fille, elle nous intéressait beaucoup, avec toutes les opportunités... Mon pote, lui, il avait fini sa maîtrise et il était sur le carreau, il avait deux ou trois petits boulots, on se voyait souvent. Bon, moi j'attendais de pouvoir rentrer en maîtrise, je tenais le cyber café... Mon plan, c'était de finir les exams, avoir ma maîtrise et continuer en Tunisie ensuite. (...) Bon, j'étais avec mon pote et un jour on a appelé le monsieur, on lui a dit « nous sommes les copains

⁹⁷ Entretien réalisé avec Adam à Sfax, novembre 2018

Chapitre 4 : Des Ivoiriens en quête d'ailleurs

de Viviane, elle nous a parlé de vous et on aimerait venir en Tunisie, on est intéressé, on veut tenter notre chance ». Lui, il nous a dit « OK y a pas de problème, ce qui est sûr, c'est qu'il vous faut un peu d'argent de poche, moi je m'occupe de vous prendre le billet d'avion et de faire la réservation de l'hôtel, je vous mets en contact avec mon petit qui est à Abidjan, c'est lui qui va gérer le reste. » Bon OK, on s'est préparé et on a attendu son signe. Il nous a dit qu'il nous fallait 300 000 CFA chacun. Le truc c'était quoi, il nous a dit « arrivé ici, l'argent de poche ça sert à compenser mes frais de voyage et je vais vous trouver un travail. Vous allez travailler trois mois, 80 % du salaire me reviendra et le reste à vous ». Bon, on a dit d'accord, mais on est quand même allé se renseigner pour les billets de notre côté, et ah ! C'était cher ! Très cher. Donc on s'est dit OK, on va faire avec. J'ai fait mon passeport, les vaccins exigés en Tunisie, sur mon carnet et tout. Ma mère m'a aidé pour les 300 000 francs, elle m'a dit « attends la fin du mois », j'ai attendu, elle a reçu sa paye, j'avais le tiers de la somme par mes économies. On a dit au gars qu'on avait la somme, maintenant on attend le billet d'avion. Il nous a dit d'aller rencontrer son petit pour vérifier l'argent et faire une copie des passeports. Le gars a vu qu'on avait l'argent, il nous a copié les passeports. Il nous a fait parvenir les billets, le jour c'était le 25 décembre 2015. Je suis allé à l'aéroport avec mon pote, lui en fait il devait prendre le vol avant moi, parce que lui il prenait un vol direct Abidjan-Tunis, il embarquait à 22 h 40 pour arriver à 5 h. Moi je prenais un vol de transit, je passais par le Maroc, Abidjan-Casablanca, Casablanca-Tunis. J'embarquais à 1 h et j'arrivais à Tunis à 10 h. Bon, quand mon pote a fait son enregistrement, on lui a dit « non monsieur, on ne reconnaît pas votre billet » le numéro était pas reconnu, donc lui il est resté dehors, je suis venu vers lui, on est allé ensemble voir le mec, on a commencé à discuter et le ton est un peu monté, finalement le gars a commencé à nous dire qu'il allait appelé la police, je me suis calmé et je suis parti. Lui est resté et moi j'ai embarqué pour Casa. C'est après que je me suis rendu compte qu'en fait on avait des billets boxés⁹⁸, c'était pas un billet très formel... Actuellement je sais même pas comment ils font, il faut être doué en informatique pour gérer ça. En gros, ils tirent un billet et soit ça passe, soit ça passe pas, c'est un peu comme ça. Ils l'obtiennent à moindre coût en fait, c'est comme ça qu'il fait son business. Bon, moi le gars je lui ai dit ce qu'il s'est passé quand je suis arrivé à Tunis, il m'a dit « OK OK, t'inquiète je vais en sortir un nouveau pour ton pote », et finalement il a pu venir une semaine après. C'est comme ça qu'on est venu tous les deux.

⁹⁸ Le terme de « billets boxés » désigne des billets acquis par un intermédiaire de manière plus ou moins légale, à des prix inférieurs à ceux du marché. Ils sont valides selon le taux d'occupation de l'avion.

Chapitre 4 : Des Ivoiriens en quête d'ailleurs

Ça s'est passé comment à l'aéroport de Tunis ? Tu avais le contact du mec ?

À vrai dire, je n'avais jamais pris de vol. Donc le gars il m'a dit « quand t'arrives, tu fais attention, tu ne paniques pas, si on te pose des questions, tu réponds simplement que t'es étudiant, que tu es venu pour les études. », donc voilà, quand même, je suis venu avec un jeune qui s'est fait rapatrier direct, et on avait le même contact (haha). Donc, bon, quand j'étais allé voir le mec à Abidjan, il m'a pris l'argent, les 300 000, pour me les changer, mais dessus, il a pris sa part en fait. Sur 500 euros, il en a pris presque la moitié, il me restait hmm quelque chose comme 280 euros (rire), puis il m'a filé des bagages, pour la soute. Il m'a mis de l'igname, de la bouffe... c'est son business. Bon, puis il nous a surtout dit « vous restez tranquilles, vous pouvez passer au guichet que vous voulez, mais ce que je vous conseille », parce qu'il connaît bien, « c'est de passer au guichet d'une femme. Si elle pose trop de questions, vous lui dites que vous venez de la part de Mr Mahmoud ». On est arrivé au guichet, et on a vu une femme, donc on s'est mis dans sa file, moi j'étais devant, dès que je me suis présenté, y a un mec qui lui a glissé quelque chose à l'oreille et il a pris sa place, je me suis dit « waw là c'est mort », je lui ai donné le billet d'avion, la réservation d'hôtel et tout. Le gars qui était avec moi, il s'était fringué en homme d'affaires, moi j'étais en jean simple et dès qu'il a vu que la femme est partie, il est sorti du rang ! Donc moi j'ai pas bougé. Bon, il me pose des questions, « qu'est-ce que vous êtes venu faire en Tunisie ? vous avez de l'argent de poche ? », je lui ai dit ouais c'est bon. Il a insisté, il m'a demandé de lui sortir mon argent, je lui ai dit que c'était dans ma valise, j'avais peur tu vois. S'il me demandait d'ouvrir mes bagages, j'étais mort (rire). Bon, finalement il m'a laissé passer. Et en partant, j'ai vu le gars qui était avec moi qui tournait en rond, je me suis dit « bon c'est mort pour lui ». Finalement je sors, et là les bagages étaient restés à Casablanca, donc j'ai dû faire une déclaration de perte et tout... Finalement je sors et le monsieur m'attendait, moi je le connaissais pas, mais à Abidjan son petit m'avait pris en photo, donc lui il me connaissait. Il me demande « mais où est mon colis ? » donc je lui explique. Bon, quand on est venu chercher le colis le lendemain, il a réclamé le bagage du gars qui était avec moi, et c'est là qu'on a su qu'en fait ils l'ont mis dans l'avion du retour ! C'est comme ça que je suis arrivé en Tunisie.⁹⁹

⁹⁹ Entretien réalisé avec Grégoire à Sfax, octobre 2018

Le récit de Grégoire appuie l'idée que la découverte de la Tunisie comme possible destination et le processus de mise en mobilité repose sur des réseaux de proche en proche souvent liés aux origines géographiques ou ethniques du candidat. Si Grégoire était étudiant à Abidjan, c'est pourtant par l'entremise d'une amie d'enfance de Gagnoa qu'il a entendu parler de la Tunisie pour la première fois. Grégoire est ivoiro-béninois, mais sa mère, bété et baoulé, est originaire de Gagnoa. C'est de cet appui qu'est née la mise en contact avec « le monsieur Burkinabé » gérant la logistique du voyage. Cette logistique s'appuie sur un modèle qui s'est fortement répandu ces dernières années en Tunisie. Elle repose sur la coordination de plusieurs individus répartis entre la Tunisie et la Côte d'Ivoire. Contrairement aux représentations dominantes entourant les réseaux migratoires entre la Tunisie et la Côte d'Ivoire, les individus partis prenants de ces réseaux ne sont pas nécessairement proches de la criminalité ou trafiquants d'êtres humains. Pour une grande partie d'entre eux, « faire venir des personnes » est à la fois un moyen de gagner de l'argent, mais aussi de « répondre » à une demande sociale croissante chez leurs compatriotes restés au pays.

Des réseaux urbains et familiaux : De Gagnoa à Abidjan

Dans l'ensemble des cas étudiés, ces réseaux s'articulent entre Gagnoa, Abidjan, Tunis et Sfax. La place de Gagnoa dans ce système constitue une des questions les plus complexes de ce travail. En tout état de cause, les profils sociaux rencontrés citent souvent Gagnoa comme l'espace « par lequel » ils ont eu accès au réseau leur ayant permis de partir.

C'est également le cas d'Yves qui, malgré une vie passée majoritairement loin de Gagnoa, a aussi puisé dans ces réseaux quand il a voulu partir de Côte d'Ivoire. Son profil est là aussi relativement atypique au regard des migrations subsahariennes en général, mais correspond cependant à celui des migrations ivoiriennes en particulier. Fils de planteur et ingénieur des techniques agricoles, Yves aurait probablement pu trouver un emploi en Côte d'Ivoire. Sa trajectoire professionnelle, bousculée par le conflit qui le mettra par la suite au chômage, s'est, semble-t-il, reconfigurée autour d'une réussite à l'étranger dans la ville d'Abidjan.

Chapitre 4 : Des Ivoiriens en quête d'ailleurs

« Moi je suis de Oumé, à côté de Gagnoa. C'est la ville où je suis né, mais bon, ils sont allés faire les papiers dans une autre ville dans le centre. Je suis venu ensuite à Gagnoa où j'ai fait le collège jusqu'au lycée. Mon père, à l'origine, c'est un militaire. Il a fait sa carrière jusqu'au coup d'État en 1999 où il a été viré. Et puis bon, il est rentré dans l'agriculture à Gagnoa parce que son père il avait une exploitation de cacao et de café, il était planteur, alors mon père a fait carrière là-dedans. Il avait acheté des terres pour renforcer. On avait 8 hectares de cacao, 4 ha de café, mais au fur et à mesure il a augmenté, il avait 13 ha de cacao. Le café n'a pas bougé parce que le prix était resté bas, après il a ajouté de l'hévéa. Donc, il a agrandi, acheté des terres... c'est de ça qu'il vivait et ça soutenait pratiquement tout le monde. Toute la famille travaillait là-bas.

C'est pour cette raison que tu as étudié dans l'agriculture ?

Oui... Moi j'ai fait ça, mais ce n'était pas la même chose que chez mon père, pas le café et le cacao. C'était un peu plus pointu, on travaillait sur les engrais, la fabrication, la gestion sur les exploitations... Donc c'était plus au-dessus, parce que tu sais, dans le village c'est quelque chose qu'eux ils ont trouvé, alors tout le monde faisait comme ça, mais ils n'ont pas fait d'études pour ça. Quand tu es né là-dedans, tu n'as pas besoin de bosser ça, c'est une continuité, tout le monde sait comment planter et entretenir le cacao et jusqu'à la récolte, moi c'était plus sérieux.

Tu as quoi comme parcours jusqu'à ton diplôme ?

Moi je suis ingénieur des techniques agricoles, diplômé de l'école de Yamoussoukro. J'ai fait un stage à Sassandra dans une société où on travaillait le palmier, avec des planteurs. En même temps on finançait les plantations et on avait l'usine à côté. C'était bien parti pour que je travaille là définitivement, mais y a eu la guerre... un gros cafouillage. L'entreprise a fait faillite, les rebelles sont arrivés, ils ont tout pris, les voitures, c'était le chaos. Bon ils ont fait une réduction du personnel et j'ai été licencié. Après ça, je me suis retrouvé dans un autre stage à Bouaké, une banque de micro finance qui finançait la population, « vous venez on vous fait un prêt et vous devez vous mettre ensemble ». J'ai travaillé 8 mois là-bas après la crise et après bon, j'ai arrêté. Je me suis retrouvé à Abidjan pour chercher quelque chose à faire, un peu...

L'idée de venir en Tunisie est venue à ce moment-là ?

Abidjan, c'était un peu dur, mais là-bas j'ai connu des gens qui sont partis à l'aventure. Mais c'était pas la Tunisie, plutôt Maroc ou bien la Tunisie... C'est un peu en causant avec des amis à Gagnoa. Je connaissais

depuis longtemps parce que ma grande sœur était venue il y a quelques années, elle est en Belgique maintenant. Bon, j'avais un ami surtout, son pote était en Tunisie, il nous disait que sa situation était bonne, que y avait des opportunités, la possibilité de travailler, etc. Moi ce qui m'intéressait, c'était l'agriculture. Donc j'ai commencé à faire les démarches pour venir. C'était 1 million de CFA, on a un peu négocié et c'est tombé à 600 000, mais j'avais pas l'argent suffisant. En fait, pour moi c'était plus cher parce que j'étais diplômé, celui qui n'a pas de diplôme, c'est 400 000. Donc, j'ai sollicité un appui de mon père, je lui ai expliqué que c'était une vraie opportunité et il a accepté. Il a vendu une parcelle et je suis venu. Quand je suis arrivé, on m'a amené chez un monsieur, apparemment, c'est lui qui avait financé mon arrivée, donc normalement je devais pas payer, voilà... alors que moi-même j'avais payé... »¹⁰⁰

Yves, à l'image de la plupart des Ivoiriens rencontrés, a commencé à ressentir le besoin de partir au contact d'autres candidats au départ. Dans ce contexte, Abidjan a constitué pour tous les cas étudiés, un espace dans lequel se sont noués des imaginaires sociaux tournés vers l'ailleurs.

Une nouvelle immigration ivoirienne et ses réseaux

À l'issue de ce chapitre, quelques éléments saillants permettent déjà de mieux comprendre les particularités de cette dynamique migratoire ivoirienne. Par un jeu d'échange et de confrontations à de multiples imaginaires migratoires, il se dessine par-dessus tout une certaine conception de l'aventure à l'ivoirienne. Vécus selon une logique mêlant contrainte et désir, ces Ivoiriens un peu particuliers semblent prendre la route par « devoir », vis-à-vis de leurs cadets parfois, ou des impératifs de reproduction sociale. « L'aventure s'est imposée à nous » disait Florent. Au regard des multiples définitions qu'ils en font, l'aventure contrainte est bien vécue comme une modalité d'émancipation et de réalisation individuelle (Bredeloup 2018).

Au-delà des discours faisant de cette migration ivoirienne une migration d'exil dû à la situation politique actuelle, il semblerait que le départ en Tunisie ait fait l'objet d'un choix clair et que les projets migratoires construits autour

¹⁰⁰ Entretien réalisé avec Yves à Sfax, juin 2018

de cette destination aient été construits progressivement. Ainsi, ni migration d'exil ni de réfugiés, les migrations ivoiriennes sont, consécutivement à des changements de pouvoirs en Côte d'Ivoire, la résultante d'ajustements socio-économiques ayant touchés le circuit historique de répartition des richesses entre classes sociales. Les riches d'hier s'appauvrissent et les pauvres d'hier s'enrichissent. Si la mécanique est bien sûr est volontairement réductrice, elle n'en reste pas moins vraie en ce qui concerne les différentes trajectoires étudiées. Anne est bien née et héritière d'une famille de riches planteurs de la région de Gagnoa et son frère était fondé de pouvoir dans une grande banque abidjanaise. La légèreté avec laquelle elle a reconnu avoir « perdu » 400 000 CFA traduit indéniablement une insouciance pour le lendemain que seule une certaine richesse peut permettre. Pour certains, la richesse n'est pas seulement économique, elle est aussi parfois sociale et correspond à une certaine place ou statut dans la société. Être enfant de fonctionnaire n'équivaut pas à être enfant de manœuvre. Avoir eu la possibilité de faire des études n'est pas donnée à tout le monde en Côte d'Ivoire et avoir eu du temps à perdre non plus. Tous ces éléments sont autant de caractéristiques sociales permettant d'isoler et de discriminer sociologiquement ce groupe particulier des Ivoiriens en Tunisie.

Ce groupe présente une certaine homogénéité sociale, mais aussi ethnique et géographique. Très majoritairement bétés et baoulés, ces Ivoiriens sont pour leur grande majorité originaire de la région de Gagnoa, mais ont des trajectoires les ayant emmenés très souvent à Abidjan. Il semblerait que pour beaucoup, la construction du projet migratoire ait été initiée à Abidjan et achevée grâce à des réseaux de Gagnoa. Le recours aux réseaux familiaux et locaux n'est pas une spécificité ivoirienne, c'est un processus déjà largement étudié dans d'autres contextes (Tall 2008, p. 50; Hily et Berthomière 2004; Vatz Laaroussi et Bolzman 2010; Lagarde 2018). Toutefois, le cas ivoirien a de particulier une certaine pratique du voyage et de ses signifiants sociaux. En effet, pour ces Ivoiriens, voyager n'étant pas nécessairement symbole de réussite sociale, celui-ci doit s'effectuer selon les critères de richesse en vigueur. La pratique du voyage par la route terrestre est, dans ce cas, associée à l'appartenance aux classes sociales les moins aisées. Ainsi, la mobilité pour être symbole de réussite doit s'opérer par voie aérienne. Toutefois, la méconnaissance du voyage aérien par ces individus les oblige à confier son organisation à des tiers.

On l'a vu au cours des différents entretiens mobilisés, partir implique la mobilisation d'un réseau social conséquent. Les évocations successives d'intermédiaires par les différents enquêtés mettent en évidence la présence de réseaux migratoires assez bien organisés et articulés entre la Tunisie et la Côte d'Ivoire. On pourrait même qu'affirmer dans les dix dernières années, s'est construit une véritable spécialisation voyageur chez certains Ivoiriens en Tunisie. L'organisation de ces voyages met en lumière la présence d'une véritable logistique migratoire articulant les individus et les espaces entre la Tunisie et la Côte d'Ivoire. Parmi ces espaces, les villes de Gagnoa et d'Abidjan semblent tenir une place prépondérante dans le processus de mise en relation et d'organisation de ces mobilités.

Pour conclure, ce chapitre nous permet d'affirmer l'existence d'une véritable filière migratoire entre la région de Gagnoa, d'Abidjan et la Tunisie. Cette filière se compose d'individus aisés, dont les trajectoires étaient privilégiées en Côte d'Ivoire et dont les pratiques migratoires étaient inexistantes jusqu'à peu. Ainsi, c'est de l'émergence d'un nouvel espace migratoire ivoiro-tunisien auquel nous assistons. L'exploration des projets migratoires de ces individus nous permet aussi d'infirmer l'hypothèse selon laquelle cette migration ne serait qu'en transit vers l'Europe. Au contraire, on l'a vu, la majorité de ces Ivoiriens part en Tunisie dans l'espoir d'y travailler et d'y réussir socialement et professionnellement. De Gagnoa à Sfax, en passant par Abidjan et Tunis, les destins croisés de ces nouveaux aventuriers tracent les contours d'une nouvelle route migratoire ivoirienne et intra-africaine.

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

Expériences migratoires, expériences collectives

De Sousse à Gabès, toutes les villes tunisiennes connaissent aujourd'hui une population africaine et ivoirienne. Parmi toutes ces villes, ce n'est pas un hasard si Sfax est particulièrement concernée par ce phénomène. Cœur industriel de la Tunisie, connue pour son industrie phosphatière et ses puissants réseaux entrepreneuriaux, l'agglomération sfaxienne se démarque par son dynamisme économique.

Loin de se cantonner à sa périphérie, cette immigration s'est progressivement diffusée dans les multiples poches de pauvreté que la ville connaît. Non loin du centre, mais souvent mitoyen des infrastructures industrielles, la plupart des Ivoiriens habitent des logements collectifs, de trois à quatre personnes et occupent des emplois faiblement qualifiés dans les entreprises de la ville.

À Tunis, la présence ivoirienne s'est peu à peu imposée dans cette banlieue du nord de Tunis. À la lisière de la ville de la Marsa, ville prisée par la bourgeoisie tunisoise et européenne, c'est dans le quartier de Bhar Lazreg que l'essentiel de l'immigration ivoirienne s'installe, au moins dans les premiers temps. Cette insertion dans l'espace urbain tunisois s'appuie sur l'histoire particulière de ce quartier, majoritairement cantonné à l'illégalité et l'informalité. D'abord nourri par l'importante immigration intérieure et rurale des années 1990, c'est sur des terrains agricoles abandonnés que les premières constructions ont lieu. Bhar Lazreg est progressivement devenue l'espace d'accueil des populations néotunisoises les plus pauvres du pays, qu'elles soient tunisiennes ou étrangères, principalement en raison de sa proximité avec l'important gisement d'emplois précaires dans la commune voisine de la Marsa.



Photo 1 : Traversée du chemin de fer, Route de Tunis, Sfax, janvier 2019. Auteur : Vincent Letourneur, Camille Cassarini

« La mobilité spatiale est une rencontre avec l'autre et l'ailleurs [...] Mais se rencontrer, c'est prendre la mesure des obstacles, tout au moins des limites. La mobilité suscite alors de l'affrontement, de la restriction, parfois même de la fermeture. [...] Mais elle peut aussi produire du lien, être organisatrice d'interactions, de communications, de passages et de franchissements. Cela signifie que l'ordre normatif peut avoir un certain degré de perméabilité, donnant aux acteurs une aptitude à la transgression, au contournement ou encore à l'évitement. En ce sens, la dialectique territoriale de l'échange et de la mobilité – se déplacer, échanger, prendre place – renvoie à la question du pouvoir, mais aussi du savoir. Ce sont donc bien ces compétences à maîtriser la distance spatiale, mais aussi à se jouer des règles et des valeurs d'usage des espaces et des relations sociales, qui construisent la capacité des individus à créer du territoire. Aussi voit-on naître des formes renouvelées de sociabilité, de solidarité, de passage de la visibilité à l'invisibilité sociale, ou inversement. » (Cortes, Capron et Guetat-Bernard 2005, p. 12)

Voyager, c'est faire l'expérience de ses capacités, de ses ressources et c'est aussi, parfois, un moyen de se jauger vis-à-vis des autres. Pour ces Ivoiriens, le voyage en Tunisie est un moyen de renverser l'ordre des valeurs dans lequel ils vivaient en Côte d'Ivoire. Voyager est donc un moyen de subvertir la position à laquelle ils ont été assignés. C'est en tous cas l'idée sous-jacente à bon nombre des projets migratoires que nous avons étudiés chez les Ivoiriens

en Tunisie. De ce point de vue, renverser l'ordre social par la mobilité implique une prise de risque certaine, la conquête de positions et la mise en place de multiples astuces et stratégies.

Ces Ivoiriens, nous l'avons déjà effleuré dans le chapitre précédent, n'ont que de très faibles connaissances migratoires. Ayant peu migrés et n'étant pas issus de structures familiales construites autour de la mobilité, le départ dans un autre pays implique forcément l'appréhension par l'expérience et la mise à l'épreuve. Disons le ici, nombre d'expériences migratoires chez les Ivoiriens sont marquées par des récits de souffrance. Celles-ci, nous le verrons, sont multiformes. Elles impliquent autant les rapports à la société tunisienne qu'aux autres aventuriers. Elles sont faites d'arnaques, de vols, de trahisons, de coup bas, parfois très graves et psychologiquement destructeurs.

L'analyse à chaud et dans un temps court inviterait à considérer ces expériences d'un point de vue moral. C'est ce qui transparait chez certaines études migratoires ayant été réalisées autour de la situation plus globale des immigrés subsahariens en Tunisie. La violence du travail domestique, des conditions de travail, l'irrégularité structurelle et la domination vécue au quotidien nous poussent à vouloir les dénoncer. Mais doit-on réduire pour autant l'expérience migratoire à ces dimensions ? C'est le risque inhérent à l'étude de ce type de phénomène. Cela peut aussi constituer à mes yeux un piège moral et analytique empêchant de considérer l'autonomie de ces individus et d'évaluer plus finement la part de stratégie qui subsiste malgré tout dans l'expérience de ces difficultés. Considérer les « migrants » comme « victimes » ou, dans son exact opposé, comme « bourreaux » constitue le piège que j'ai toujours essayé d'éviter. Un travail au plus long court et peut-être, légèrement dépassionné, m'a au contraire convaincu de l'irrémédiable part d'inventivité et d'autonomie dont sont capables ces individus, souvent dans des situations rocambolesques et improbables.

Lors d'une discussion avec le Père David sur la situation des Ivoiriens à Sfax, celui-ci m'avait rapidement prévenu « Tu sais, ils ne se font pas de cadeaux et sont très durs entre eux. Beaucoup me confient leurs économies de peur de se les faire voler, par la police ou par un ami... ». L'affirmation du père David renvoie à la tension sous-jacente à cette migration. L'irrégularité juridique dans laquelle sont plongés les migrants en Tunisie exacerbe le

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

sentiment d'impunité de certains et entraîne, de facto, des coups tordus. Nous le verrons, chaque aventurier en a fait l'expérience. Cependant, l'histoire et les représentations des Ivoiriens en Tunisie sont-elles réductibles à ces phénomènes ? En Tunisie, ces dernières années, la dynamique migratoire ivoirienne a plus que tout autre était associée et labellisée au phénomène de la traite des personnes, à tel point que toute personne venant en Tunisie est considérée comme appartenant à un gigantesque réseau de traite.

Cette grille de lecture du phénomène migratoire fait qu'il est aujourd'hui commun d'interpréter toute économie informelle comme preuve supplémentaire de la criminalité supposée des Ivoiriens en Tunisie. Ce constat nous amène aux questions que nous posons dans ce chapitre. Quelles logiques collectives animent le groupe des Ivoiriens en Tunisie ? Comment, à travers leurs réseaux migratoires, font-ils espaces ?

Si le chapitre précédent entendait restituer les matrices individuelles de ces mobilités, celui-ci nous amènera à interroger la dimension collective et spatiale de cette migration. Il est évident que l'appréhension des us et coutumes en migration est un processus à la fois individuel et collectif. On apprend pour soi-même grâce (ou à cause, parfois) aux autres. Nous le verrons, toutes ces trajectoires, au départ solitaires, se transforment radicalement lorsqu'elles rencontrent le collectif. Ces rencontres, véritables points de bifurcations, sont aussi intimement liées à la nature des espaces dans lesquelles elles s'opèrent. *« C'est dans ce que la mobilité spatiale peut engendrer de liens, et en même temps de lieux de la territorialité, qu'il s'agit donc d'appréhender les modalités de construction d'un espace individuel, mais aussi, collectif, où l'enjeu est « prendre place » ou « de faire sa place » ».* (Ibid., p. 11) De l'église au maquis, du lieu de travail au lieu de vie, toutes ces trajectoires s'articulent autour de certaines pratiques définissant chez ces Ivoiriens un certain rapport à la mobilité et à la société dans laquelle ils vivent.

Carnet de terrain, Sfax, octobre 2018.

Ce soir d'octobre 2018, j'assiste à une discussion particulièrement intéressante et animée au maquis d'Yves. Sont présents plusieurs leaders associatifs, étudiants ou travailleurs, tous représentants de la « petite société civile » issue des différents mondes de la migration à Sfax. Ce n'est pas la première fois que je me retrouve dans cette configuration. Les sujets de débats

sont multiples, du franc CFA à l'histoire du colonialisme français en Afrique en passant par les solutions à mettre en place pour assurer un développement autonome de l'économie africaine. Souvent, les Ivoiriens présents écoutent, tout en sirotant leur bière, mais ne prennent que rarement position, comme si ces débats n'étaient pas vraiment les leurs. Mais ce soir-là, Yves, Ruby et Pascal sont au centre des discussions, car il est question de la traite des personnes ivoiriennes en Tunisie.

Deux camps s'opposent. Le premier est tenu par Moïse, un ancien, soutenu dans son argumentaire par deux étudiants. Leur propos se polarise autour de l'idée que, certes, il existe des cas de traite avérés, mais qu'on ne fait que parler de ça, au détriment d'une image plus positive des migrants. Pour eux, la « lutte contre la traite » est encore une de ces idées européennes imposées aux Africains, au détriment du respect de « leurs façons de faire », et en l'occurrence, de leur façon « de faire venir » des personnes en Tunisie.

Face à eux, le second camp est mené par Ibrahima, employé d'une association européenne en Tunisie, travaillant justement sur la lutte contre la traite des personnes... Celui-ci s'oppose violemment à cette idée. Tout en étant un farouche partisan de la libre circulation des personnes, il ne peut, dans le cadre de son emploi, que constater que la manière dont les Ivoiriens font venir d'autres Ivoiriens est semée d'entourloupes et d'arnaques et se fait largement au détriment des personnes victimes. Le vol de leur passeport, leur isolement pendant plusieurs mois et les violences qu'elles subissent sont autant d'éléments à charge que le cadre juridique de lutte contre la traite des personnes permet de mettre en évidence et de condamner. En substance, Ibrahima soutient l'idée que s'il est bien sûr souhaitable de favoriser la libre circulation des personnes sur le continent africain, celle-ci doit s'organiser dans un cadre réglementaire et respectueux des droits humains.

Au milieu de ces deux camps se trouvent Yves, Ruby et moi-même. Yves et Ruby se gardent bien de prendre position de manière trop franche. Il en est de même pour moi. Toutefois, notre retrait de la discussion ne s'explique pas par les mêmes raisons. Yves, en tant qu'ex-représentant des Ivoiriens de Sfax, connaît particulièrement bien le problème, il a lui-même été victime de ce système et accueille régulièrement des personnes fuyant leurs emplois. Ruby, elle aussi, a été victime de cette façon de faire. Mais, je le sais à ce moment, à l'inverse des autres participants, certains Ivoiriens « accusent » Yves et Ruby

d'avoir fait venir des personnes en Tunisie. Toutefois, devant tout le monde, Yves finit par condamner cette méthode, basée selon lui sur le mensonge et la duplicité.

Ruby, assez silencieuse jusqu'ici, fini par accaparer Yves (elle aime bien le malmener et l'apostropher) en lui faisant remarquer qu'étant présente en Tunisie, elle se faisait harceler de messages par ceux restés au pays pour venir en Tunisie.

« Je leur dis quoi moi ? Non ? Venez pas ? Moi je profite ici et toi tu restes au pays ? "Tchip" Tu peux dire qu'ici c'est la merde, que le dinar est bas, que les sourakas sont méchants et racistes, que tu vas nettoyer leur merde, tu peux tout leur dire ! Quand il veut quitter, il quitte, par toutes les façons, c'est tout. Toi-même c'était comme ça. »¹⁰¹

Au fond, qu'ils soient étudiants ou travailleurs, tous reconnaissent en substance que l'attrait d'un départ à l'étranger est si fort que rien ne peut décourager quelqu'un décidé à partir. Moïse en profite pour surenchérir, en rappelant que si ces mauvais traitements sont possibles, c'est aussi parce que la Tunisie a toujours refusé de régulariser les travailleurs subsahariens (lui-même résidant en Tunisie depuis plusieurs années est en situation irrégulière, malgré des demandes systématiques) et de condamner les employeurs tunisiens qui en étaient les auteurs. En effet, les mauvais traitements ne sont que rarement infligés par des Ivoiriens, ils sont dans leur très grande majorité infligés par des Tunisiens, assurés d'une impunité auprès de la police et de la justice tunisienne. Pour ce qui est du droit à venir dans un cadre réglementaire, Moïse rappelle à juste titre que lorsqu'ils arrivent, tous les Ivoiriens disposent d'un visa de séjour de trois mois.

« Venir et faire venir » : L'intermédiation migratoire, une ingénierie sociale au service de la réussite individuelle

¹⁰¹ Notes de terrain, Maquis sfaxien n°3, octobre 2018

Des chaînes migratoires

Ce débat, bien que rendu plus vif par les quelques bières consommées, n'en renvoie pas moins à une réalité indéniable sur la situation des Ivoiriens et des Subsahariens en Tunisie. L'importance prise ces dernières années par la lutte contre la traite des personnes a progressivement réduit le cadre du débat sur la situation migratoire à un combat du bien contre le mal. Le bien étant du côté de ceux qui protègent les victimes de la traite, le mal étant du côté de ceux qui défendent le droit des Ivoiriens à venir en Tunisie par leur propre moyen, quitte à passer par des intermédiaires.

À l'image du débat ayant animé cette soirée où Ruby et Yves n'ont que très rarement pris la parole, le débat entourant les modalités d'accès à la mobilité, chez les Ivoiriens en particulier, n'implique que très rarement les migrants eux-mêmes. Ils sont tout au plus amenés à « témoigner » des mauvais traitements qu'ils ont pu subir, sans jamais que ne soit souligné l'impunité juridique des employeurs à l'origine de ces actes. C'est fort de ce constat que je me suis attaché à connaître davantage le point de vue des Ivoiriens sur leurs manières de venir et d'expérimenter la migration. À ce sujet, Grégoire, l'étudiant en droit venu finir ses études en Tunisie, mais aujourd'hui travailleur, développe un point de vue particulièrement intéressant :

« En fait, ce que je peux dire, c'est que c'est un peu comme une chaîne alimentaire quoi (rire). Parce que quand tu viens, tu ne sais rien de rien, tu arrives et tout, voilà. Tu découvres, tu apprends, tu d'adaptes et quand tu te rends compte que, bah voilà, tu t'es fait arnaquer, tu t'es fait duper, bah, tu vois, t'as des gens qui t'appelles, tu es allé en Tunisie, tu es sur place, "je veux venir et tout", tu te dis, bon OK, pourquoi pas essayer. Le même procédé par lequel tu es arrivé, tu refais le même procédé et le gars il arrive et c'est le désarroi et tout. Bon, pour d'autres, c'est pas le désarroi. D'autres, ils arrivent, ils s'adaptent et ils font ce qu'ils ont à faire, et après, soit ils continuent, soit ils sont là. Tout ça pour dire que y a des gens qui font ça parce que c'est une chaîne alimentaire, des gens qui se sont fait avoir, ils se disent que vu que y a des gens intéressés, ils vont le faire aussi. Et vu que derrière ça, il y a un petit intérêt financier, bah OK je le fais. Pour moi, mine de rien faut voir, il y a des gens à Abidjan qui veulent venir, on leur dit tout ce qui se passe, on leur relate toutes les conditions et ils veulent coûte que coûte venir, ils arrivent et ils voient par eux-mêmes. Bon, d'autres, c'est vrai, ils mentent carrément, ils disent "viens, t'inquiètes mon frère, ici c'est cool, tranquille", et arrivé ici c'est le désarroi, bon voilà, ça

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

arrive, c'est la désinformation, mais crois-moi, y en a, tu leur dis maintes fois le truc, ils viennent. Tu t'imagines, un mec qui est dans un village, qui trime dur et tout, il te voit ici, il voit que tu bosses, il t'appelle, tu lui dis que t'as une chambre à toi, une fois que tu lui parles, il voudra venir, même après 5 ans, il voudra venir». ¹⁰²

L'utilisation de l'expression « chaîne alimentaire », aussi animalière soit-elle, renvoie pourtant à un élément central : celui de l'existence d'un système relationnel unissant tous ces individus entre eux en Tunisie. Elle nous renseigne aussi sur la perception de l'existence de systèmes de dominations internes au groupe. Quelque part, la réussite individuelle reposerait aussi sur une capacité à profiter de la naïveté des autres. Le cas de Grégoire est, de ce point de vue, très intéressant, puisque lui-même reconnaît s'être fait berner (on lui avait promis une poursuite d'étude). Pour autant, il n'en tire aucune rancune et considère au contraire qu'il s'agissait d'une épreuve qu'il a réussi à surmonter.

« Est-ce que tu regrettes d'être venu en Tunisie ?

Euh... des fois un peu... mais je suis pas du genre à m'apitoyer sur mon sort quoi. Je me dis que si je suis venu, c'est pas fortuit et c'est moi qui dois faire en sorte que ça ne soit pas fortuit. Je dois retourner forcément avec quelque chose en plus. Donc, pour ça, je ne regrette pas. Ce que je regrette, c'est plutôt les conditions ici en Tunisie, le fait de ne pas pouvoir accéder à l'université, d'avoir des barrières partout. Il faut le reconnaître, la Tunisie, c'est un pays qui, juridiquement, est fermé quoi. Les mouvements sont restreints, au niveau de la banque, de tout... Mais ça va, tout va bien, je suis en bonne santé et, bon, j'ai un bébé maintenant (rire). »

Malgré la précarité de sa situation, Grégoire ne regrette pas tant les conditions de sa venue que les conditions de séjours qui sont réservés aux subsahariens en Tunisie. Comme il l'expliquait précédemment, la venue des Ivoiriens en Tunisie, aussi organisée soit-elle, repose aussi sur une réelle demande sociale. Rares sont celles et ceux à croire que l'organisation et la prise en charge de leur voyage se feront sans aucune contrepartie.

¹⁰² Entretien réalisé avec Grégoire à Sfax, novembre 2018

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

Les modalités de rétributions pour l'organisation du voyage sont variables. Il n'a pas été trouvé de modèle type. La seule régularité observée dans ces trajectoires concerne la relation forte existante entre le voyageur et l'employeur tunisien. Cette relation n'est pas anecdotique, elle est même au fondement du système migratoire entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie. Ce qui est promis aux candidats, avant toute chose, c'est un emploi et un toit. Ce n'est donc pas un hasard si très rapidement après leur arrivée, les personnes se retrouvent « placées » chez un employeur. C'est à partir de ce moment que s'éprouve l'expérience migratoire. C'est ce que raconte Adam.

«Tu étais tout seul quand tu es arrivé à Tunis ?

On était trois Ivoiriens ensemble. Mais on a pas trop trop discuté, il y en a un il venait jouer au foot, il m'a demandé ce que je venais faire, je lui ai dit que je venais jouer aussi (rire). Donc quand on est arrivé, j'ai donné le passeport, le douanier m'a demandé où j'allais, je lui ai dit que j'allais à l'hôtel, il me posait des questions tranquilles, il a mis le tampon, il a pris les 50 euros et il m'a dit « Bonne Arrivée ». Quand je suis arrivé, la femme de mon cousin m'a pris. Bon, tu sais qu'à l'aéroport, il y a des gens d'Orange, mais je les ai pas vus, donc j'ai pris mes bagages et je suis sorti. Elle a pris mon passeport et m'a pris une puce, et c'est là que mon malheur a commencé.

Pourquoi ?

Parce qu'elle a pris mon passeport, et sans passeport ici, tu n'es rien. Et d'ailleurs je l'ai plus jamais revu. Bon, on a pris un taxi jusqu'à la gare de louage, et on est allé jusqu'à Sfax en louage, on est descendu à ¹⁰³Route de Tunis, à la banque Biat, c'est là qu'elle habitait. On est allé chez elle, elle vivait avec une camarade avec sa chambre, et puis moi j'étais le seul garçon. Donc on était là, je faisais rien, j'ai fait deux semaines comme ça. Puis c'est là qu'elle m'a dit qu'elle a trouvé un travail pour moi, où j'allais travailler pendant cinq mois, sans salaire et que c'est après que j'allais toucher un salaire. J'ai dit « ah bon ? », elle me dit oui. Donc j'ai appelé mon cousin, « voilà la situation, tu m'as dit que je pouvais travailler, avoir un peu

¹⁰³ « Route de Tunis » désigne un lieu précis, situé en face de la banque Biat à Sfax et à côté d'une voie de chemin de fer. C'est ici que les immigrés subsahariens se font déposer pour rejoindre le quartier situé derrière le chemin de fer.

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

d'argent et tout, et là ta femme elle veut que je sois sous contrat », bon il m'a parlé sur un autre ton tu vois, ça m'a pas plus et je lui ai raccroché au nez. Et là il a eu peur, il a cru que j'allais plus le faire, et qu'est-ce qu'il a fait ? il a touché mon côté sensible, et ce côté c'est ma mère. Il l'a appelé, a causé avec elle et ma grande sœur, leur a dit que ça lui avait coûté ce voyage, qu'il a dépensé plus et que maintenant je voulais pas faire, qu'il attendait cet argent pour venir ici lui-même. Ma mère, ma grande sœur, mon père m'ont appelé pour que je fasse le contrat et j'ai accepté. Donc je suis parti dans un champ d'amandes, sur route de Tunis, Km10 ou 15. Donc les gars lui payaient le contrat au bout d'une semaine, mais ils voulaient me tester avant. Mais le boulot c'était vraiment pas ça.

C'était comment ?

J'étais seul ! Tout le temps. La nuit j'étais seul dans une petite chambre qu'ils m'ont faite à côté, ils m'ont mis le gaz pour faire chauffer l'eau. Il me donnait la nourriture dont j'avais besoin, mais j'étais pas payé. Donc j'étais là-bas, bon j'étais pas à 100 % moi-même, je me posais beaucoup de questions, je pensais beaucoup, je pleurais beaucoup. J'étais pas... J'étais découragé, et en plus j'ai eu une maladie de la peau, des boutons, je craquais quoi ! je leur ai dit « non, j'arrête » au bout d'une semaine. Ils ont appelé ma belle-sœur, elle était très en colère, « pourquoi je faisais pas le contrat » et tout, bon, elle m'a renvoyé à la maison et là son bailleur a trouvé qu'on était trop dans la maison, il voulait que deux personnes et on était quatre. Donc il y avait la pression du bailleur, l'argent qui rentrait pas pour son mari... Elle était pas bien. Et en fait, une de ses camarades a trouvé un contrat, mais pas pour elle, pour une autre personne qui était à Tunis. Elle est venue me prendre et m'envoyer chez un monsieur qui avait un dépôt. Il y avait un peu de tout, des mouchoirs, des bidons... Donc moi je les aidais à charger dans la voiture, décharger les conteneurs et tout. »¹⁰⁴

L'histoire d'Adam est un cas relativement « classique » en Tunisie. La soustraction du passeport est une pratique très répandue chez les Ivoiriens. Elle s'explique principalement par le risque financier encouru par la personne qui a financé le voyage. Comme on l'a vu, Adam n'a que partiellement financé son départ en Tunisie, il s'est reposé sur son cousin, qui s'est lui-même reposé sur sa femme qui, elle, a amené le reste de la somme pour payer le billet d'Adam. Pour se rembourser, la femme du cousin d'Adam a, de son côté,

¹⁰⁴ Entretien réalisé avec Adam à Sfax, novembre 2018

passé un accord avec un employeur tunisien pour un « contrat » de travail sur lequel elle a placé Adam. En le plaçant, elle touche le salaire d'Adam les cinq premiers mois, soit environ 2000 dinars. De cette manière, elle rembourse le prix du billet qu'elle avançait à Adam et réalise une marge financière venant compléter son revenu.

Cette pratique de la soustraction de la pièce d'identité, bien qu'illégale, est structurelle en Tunisie. Toutefois, à rebours de l'idée selon laquelle elle ne serait que le fruit des intermédiaires ivoiriens, elle semble encouragée et systématisée par la complicité des employeurs qui voient dans cette méthode, la manière la plus efficace de s'assurer de la docilité de la main-d'œuvre. Dans ce cas précis, les conditions de travail dans le champ d'amandes étant si rudes que le risque qu'Adam ne tienne pas était très grand. C'est d'ailleurs ce qui s'est finalement passé. La colère de la femme de son cousin quand Adam a rompu son contrat ne s'explique pas tant par le non-respect du contrat en lui-même que par les pertes financières qu'il engendre et par les possibles mesures de rétorsion auxquelles elle est exposée si l'employeur décide de les dénoncer à la police. En effet, la situation de la femme de son cousin n'est pas fondamentalement différente de celle d'Adam, car elle est, elle aussi, en situation irrégulière. Face à cette situation, elle lui trouva finalement un autre contrat.

« Ce nouveau boulot, c'était le même principe que l'autre contrat ?

Oui pareil, j'étais pas payé, mais là quand je suis arrivé, ils m'ont d'abord demandé si je voulais le boulot. Je leur ai dit oui et il m'a donné ses conditions, il va payer l'argent du contrat, mais il me donne pas de nourriture ni de toit. Donc ça, ma belle-sœur, ça l'arrangeait pas parce qu'elle devait m'héberger, mais moi c'est ça que je voulais faire. Il fallait qu'elle cherche une autre maison, donc j'ai approché le monsieur, je lui ai dit que je voulais bosser pour lui, mais qu'il me trouve au moins une maison et pour la nourriture j'allais me débrouiller. Il m'a testé une semaine aussi, mais en fait au bout de trois jours, il a vu que j'étais fiable. Il a appelé ma belle-sœur, lui a dit OK, je te donne l'argent des deux premiers mois, et au bout de deux semaines, je te donne l'argent des trois mois. Elle a accepté. Elle a remis 450 à la personne qui a trouvé le contrat, a pris son mois à elle.

Tu as fait comment pour te loger ?

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

Moi je suis resté avec le monsieur et finalement il m'a trouvé une maison en bas de chez lui, dans son dépôt. Il y avait des couches, des protections pour les femmes. Donc je bossais de 8 h à 17 h, il me laissait sortir, tourner un peu, je venais à 19 h et il fermait jusqu'au matin, et je suis resté là-bas comme ça. Un jour il m'a interpellé, et il me dit qu'il connaît le problème des Ivoiriens ici. Il connaît mon problème parce qu'en fait il avait aussi une fille ivoirienne chez lui, et que c'est cette même personne qui lui avait donné nos deux contrats. Et là en fait il m'a proposé de jouer un coup. Il voulait dire à la femme qui nous avait placés qu'il pouvait pas payer cinq mois, mais que quatre mois pour nous deux, il a réuni les deux mois au lieu des trois. Alors immédiatement ma sœur m'a dit de partir, et j'ai refusé parce que moi, ça me plait. Depuis ce jour, elle et moi, c'est fini.

Donc c'est grâce à lui que t'a cassé ton contrat en fait ?

Oui c'est lui qui m'a libéré, et le cinquième mois je l'ai touché (rire). Bon, mon cousin est venu finalement et il avait beaucoup d'argent, il avait eu le temps d'économiser. Sa femme aussi, parce qu'elle mettait beaucoup d'hommes sous contrat. Donc quand il est arrivé, il pouvait pas venir me réclamer mon cinquième mois, parce que je savais. Bon quand même le monsieur, quand je touchais pas de salaire, il a eu pitié de moi, et chaque soir il me donnait la nourriture. Les chauffeurs me donnaient 1 dinar par-ci par-là, je pouvais appeler chez moi. Puis il avait confiance en moi, il savait que je partirai pas. »¹⁰⁵

Adam n'est donc pas le premier « contrat » de sa belle-sœur ni de son employeur tunisien. Loin de là. En réalité, il semble que pour cette intermédiaire, la recherche de contrat et le placement des nouveaux arrivants soient une activité professionnelle à part entière. Elle coordonne cette activité avec celle de son mari, qui a consisté, jusqu'à un certain moment, à rabattre des candidats vers elle. Cette forme de « tutorat » ou d'intermédiation n'est pas propre à la Tunisie. Elle se retrouve dans d'autres contextes migratoires, comme au Maroc à propos des « transmigrants » :

« Le parcours du transmigrant et de la transmigrante est fait d'associations ponctuelles et efficaces dont le caractère est transitoire et éphémère. Ce parcours est balisé par la présence de guides ou de passeurs

¹⁰⁵ Entretien réalisé avec Adam à Sfax, novembre 2018

expérimentés qui sont des intermédiaires avec les sociétés locales (dont ils sont parfois issus), mais dont la fonction même est passagère et transitoire. » (Escoffier 2006, p. 118)

Savoir se placer dans les bons réseaux est donc une compétence que l'on peut acquérir qu'au bout d'un certain temps et avec de l'expérience. Il faut savoir se mettre en rapport avec les employeurs tunisiens, connaître leurs demandes et voir ce qu'il est possible d'offrir.

Un marché de l'emploi ivoiro-tunisien

De manière générale, l'immigration ivoirienne est structurée autour d'un marché de l'emploi informel et dérégulé dans lequel chaque individu, se basant sur son expérience migratoire, va pouvoir s'imposer comme intermédiaire entre une offre (celle de candidats à la migration en Tunisie) et une demande (celle d'emplois peu qualifiés en Tunisie). Le cas d'Adam illustre aussi le fait que les rapports entre intermédiaires et employeurs sont loin d'être égalitaires. Le « coup » que son employeur lui propose pour ne pas payer le dernier mois à sa belle-sœur est aussi et surtout marqué par un certain opportunisme et une prise de risque à peu près nulle pour lui, ce qui n'est pas le cas d'Adam.

Ce marché de l'emploi informel ne s'applique pas uniquement aux hommes. En Tunisie, il est surtout connu pour s'appliquer au secteur de la domesticité. Il est connu que les Ivoiriennes sont, dans une écrasante majorité des cas, employées au sein de familles tunisiennes assez aisées et font l'objet d'exploitations multiples. À Sfax, les cas sont très nombreux et les récits particulièrement douloureux. De la même manière que les hommes, les femmes vivent les débuts de leur expérience migratoire par leur placement « sous contrat » dans une famille. Dans les deux cas, les premiers apprentissages de la migration sont solitaires et se font au contact de leurs employeurs. Anne, elle aussi, a vécu son arrivée en Tunisie selon ce modèle.

« Moi, c'est pas un Ivoirien qui m'a fait venir en Tunisie hein, c'est une tunisienne ! Parce que tout le monde dit ce sont les Ivoiriens qui font venir, mais non et tout et tout, c'est pas vrai, y a pas que les Ivoiriens. Quand ça n'allait plus trop niveau argent, avec mon mari, on a commencé à chercher à partir. C'est un frère ivoirien qui nous a expliqué la Tunisie. Il nous disait,

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

la Tunisie, tu gagnes bien ta vie, 200 000 ou 300 000 CFA par mois, tu as ton logement, la nourriture est pas chère, c'est un pays moderne... Il nous a dit : moi j'ai le contact de la dame, vous allez échanger avec elle, si vous tombez d'accord, il y a pas de soucis, vous allez entamer la procédure pour pouvoir partir», à lui, je lui ai posé beaucoup de questions, est-ce que le pays est bien ? Est-ce qu'ils sont hospitaliers ? Donc on s'est dit quoi ? À deux, on peut faire 600 000 par mois, on part un an ou deux, on économise et on revient au pays récupérer les enfants pour voir dans quoi entreprendre, moi mon restaurant... Damien voulait monter sa société d'infographie, mais ça coûtait très cher, 10 ou 15 millions. Puis, peut-être que là-bas on verra d'autres affaires, dans quoi investir... Donc j'ai pris le contact avec la dame, on a échangé. Elle m'a dit « si tu veux venir, tu prends 350 000 CFA que tu échanges en euros, tu prends ça comme argent de poche, moi je t'envoie le billet, c'est moi qui t'envoie les documents pour que tu puisses venir. Bon, j'ai fait tous les vaccins, elle m'a demandé le test du sida, hépatite, méningite. Son truc, c'était de me faire passer comme élève d'une école de pâtisserie, elle m'a envoyé le certificat pour pas que j'ai de soucis. Donc elle m'a tout envoyé et c'est avec ça que j'ai traversé l'aéroport. Maintenant, elle, à l'aéroport de Tunis, elle a des relations avec les corps habillés, les policiers. Ya une magouille là-bas, elle les soudoie ou quelque chose parce que quand tu arrives, tu dis son nom, c'est bon. Parce que le policier, il m'a demandé plein de choses, mon argent de poche et qui je venais voir, donc moi j'ai dit Madame un tel, et quand j'ai dit son nom, il n'a pas discuté, il m'a mis le cachet, j'ai traversé. Arrivé à l'aéroport, elle a encore un Tunisien qui vient te chercher, c'est un réseau hein. Lui il te prend, il prend le taxi avec toi et il t'emmène directement à la gare de louage, puis Sfax direct. Le monsieur il m'a laissé dans le louage, il a appelé la dame, il lui a dit, « elle est dans la voiture, elle arrive », donc la dame elle m'a récupéré à Sfax, je suis montée avec elle, on est allé chez elle à la maison.

Là, elle a appelé une autre dame, en l'espace de 15 minutes, il y a une dame chez qui je travaille qui est venue et on est arrivé chez elle. Elle m'a montré ma chambre, tout le monde était gentil avec moi. Puis au bout d'une semaine, ils ont commencé à changer de comportement avec moi, je travaillais toute la journée, de 6 h à 16 h/17 h. Puis les Tunisiens, quand ils construisent leurs maisons, elles sont très grandes, il faudrait être trois employés pour s'occuper de leur maison. Du lundi au dimanche, j'étais enfermée. Quand il te voit reposée, ils viennent et ils te disent d'aller nettoyer quelque chose d'autre. Dans ma chambre, la porte n'était jamais fermée pour que tu entendes quand ils t'appellent, je faisais tout dans la douche, je me changeais même dans la douche. Bon, quand on m'a annoncé le salaire et que j'ai converti, j'ai crié ! Ça faisait 100 000 francs. C'est rien, c'est ce que je gagnais en Côte d'Ivoire. Bon, certes, je paye rien, tu dors, tu as à manger, donc l'argent, tu économises, c'est vrai, mais le

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

travail, c'est très dur. Un Tunisien là, il accepterait jamais d'être payé comme ça pour ce travail et moi, j'ai fait sept mois dans cette famille.¹⁰⁶

Le récit d'Anne sur ses conditions de vie et de travail à son arrivée en Tunisie fait écho à la quasi-totalité des cas rencontrés à Sfax et à Tunis. Son histoire nous enseigne un point intéressant sur les modalités d'arrivée. En effet, Anne, à l'inverse d'Adam est venue en Tunisie par l'intermédiaire d'une femme tunisienne et non ivoirienne. Plusieurs récits de femmes ivoiriennes arrivées plusieurs années avant Anne laissent penser que le « placement » sous contrat des nouveaux venus était en fait une pratique historiquement construite par des Tunisiens. Ce n'est qu'ensuite que plusieurs Ivoiriens ont commencé à reproduire ce schéma envers leurs compatriotes avant d'en faire une activité professionnelle à part entière.

Plus globalement, ce modèle de marché du travail est directement inspiré du système de la *Kafala* (Dahdah 2015; Beaugé 1986; Bret 2011), répandu au Proche et Moyen Orient : « *Au niveau le plus général, et en l'état des connaissances, on admet que le système de la kafala provient du droit coutumier préislamique sur l'accueil de l'étranger dans la péninsule arabique, renforcé et diffusé à l'apparition de l'Islam. C'est donc bien l'altérité radicale qui est gérée par des règles de protection, une codification nécessaire des rapports à l'hôte de passage auquel la tradition suppose que l'on réserve des attentions particulières.* » (Dahdah 2015; Beaugé 1986; Bret 2011). Dans sa déclinaison tunisienne, on y retrouve le même type de relations dissymétriques entre employeurs et employés, le vécu d'une domination quotidienne jusque dans la sphère de l'intime. La soustraction du passeport vaut pour tutorat. Mais la « Kafala tunisienne », si l'on se risque à la dénommer ainsi, s'en différencie sur certains points. Là où la Kafala classique place le kafil (tuteur) en intermédiaire entre l'État et l'employé, le système tunisien est construit autour du vide organisé par l'État, puisque le titre de séjour n'est, de toute façon, jamais attribué, même en cas d'attestation de l'employeur. Cette dernière dimension est importante, car c'est aussi de l'absence de conditionnalité au séjour qu'est permise la fin du tutorat.

Une économie des migrations

¹⁰⁶ Entretien réalisé avec Anne à Sfax, décembre 2018

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

Chez Anne comme chez Adam, les premiers mois de l'expérience migratoire sont marqués par un isolement social important et plusieurs périodes de remise en question de leur projet migratoire. Ce « sas temporel » est là aussi une donnée régulièrement observée chez les Ivoiriens venus en Tunisie. Elle est d'autant plus difficile que ces individus font l'expérience d'emplois et de conditions de travail habituellement réservés aux classes sociales les plus subalternes de la société ivoirienne. De ce point de vue, l'expérience migratoire est aussi une expérience du déclassement social et de la relégation, de la domination au quotidien et jusque dans leur intimité. La dureté avec laquelle ils vivent ce moment semble particulièrement structurante pour la suite de leur aventure dans le pays. C'est un moment où, de manière certaine, les illusions quant à leur statut privilégié dans la hiérarchie sociale, s'effondrent.

“Quand tu arrives en Tunisie, tu es payé à 400, 450, 500 dinars. Tu fais le calcul, ça te fait 100 ou 120 000 CFA, ça dépend de tes charges, de combien tu envoies, parce que tu as aussi la famille, tu as laissé des enfants. Ok, donc quand tu fais le calcul, tu payes une maison ici, tu manges ici, c'est combien qui va te rester ? Du coup, tu te dis quoi ? Il me faut une activité pour avoir plus et pour joindre les bouts. Tu réfléchis, tu réfléchis... Tu te dis, les étrangers n'ont pas d'opportunités pour investir, on n'a pas d'ouverture ici, on n'a pas de possibilité de vraiment faire autre chose que les petits boulots. Faut savoir, à Abidjan, c'est dur en ce moment, c'est difficile. Les gens, ils préfèrent venir ici à 100 000 francs que de rester à Abidjan pour 20 000 CFA. Donc, ils se mettent aussi dans les réseaux. Le scénario, c'est toujours le même, tu viens ici pour bosser trois mois ou cinq mois sans salaire, et après, tu es libre. Et la majorité ils acceptent de venir parce que c'est très dur à Abidjan.

Tu connais des gens qui font venir comme ça ?

Oui beaucoup. C'est très répandu. Tous ceux qui font venir, je les connais et beaucoup d'eux, avant de faire venir, ils ont eux-mêmes étaient victimes de ça. Après c'est un choix. Sinon t'as quoi comme choix ? Oui, maintenant t'as des Tunisiens qui te louent un petit local pour que tu ouvres ton salon de coiffure, voilà ça te fait un petit revenu à toi, c'est meilleur quand même. Ou sinon, tu fais venir la nourriture ivoirienne, ou les pommades, les cosmétiques. Parce que nous, on a nos propres cosmétiques que la Tunisie n'a pas. Si tu arrives à faire venir ça, c'est encore un autre business. Soit tu fais venir les produits, soit tu fais venir les gens. Après, tu peux aussi trouver des boulots pour les autres, tu te transformes en agence,

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

juste que t'es pas reconnu, on sait pas si tu existes ou pas. Tu trouves du boulot pour les frères ivoiriens, tu rentres en contact avec les familles tunisiennes et tu leur fais savoir que t'as des gens sous la main et que tu es intéressé. Tu prends 100 dinars sur chaque contrat. C'est une manière d'arrondir la fin de mois. »¹⁰⁷

Comme le souligne Anne, se positionner comme intermédiaire n'implique pas forcément de faire venir des personnes. Au-delà de ça, c'est l'ensemble d'une économie des migrations qu'animent les Ivoiriens en Tunisie. Comme créneau entrepreneurial, certaines et certains ont opté pour le commerce de produits en provenance de Côte d'Ivoire. Les marges, bien que réduites, permettent d'arrondir les fins de mois. La demande est, elle, sans cesse en augmentation. Comme le mentionne la totalité des enquêtés, leur venue en Tunisie s'accompagne systématiquement de colis confié à leurs soins. Certains ont droit à quelques affaires quand d'autres se voit confier des bagages entiers. Ces valises sont remplies de produits introuvables en Tunisie et sont destinées à rejoindre les réseaux commerciaux ivoiriens. On les retrouve sur les réseaux sociaux, au sein de plusieurs groupes dédiés à la vente en Tunisie ; « Black Market Tunisie », « Black Market Sfax », « Marché des Africains en Tunisie », ces groupes sont quotidiennement alimentés d'offres de produits alimentaires ou de beauté.

¹⁰⁷ Entretien réalisé avec Anne à Sfax, décembre 2018

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie



Figure 3 : Capture d'écran d'une offre de vente sur un groupe Facebook, novembre 2021

Les réseaux sociaux ne sont pas les seuls espaces où se déroule cette activité commerciale. Au marché de la Soukra, dans la banlieue nord de Tunis, la présence ivoirienne s'est aussi insérée dans la place marchande. Au milieu des dizaines d'échoppes tenues par des commerçants tunisiens, on trouve de plus en plus d'Ivoiriens et Ivoiriennes commercialisant ces produits.

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie



Photo 2 : Marché de la Soukra, Tunis, Mars 2019, auteur : Camille Cassarini



Photo 3 : Stand tenu par un Ivoirien au marché de la Soukra. Tunis, mars 2019. Auteur : Camille Cassarini



Photo 4 : Stand tenu par un Ivoirien au marché de la Soukra. Tunis, mars 2019. Auteur : Camille Cassarini

Épices, légumes secs et attiéké¹⁰⁸ conditionnés en sacs plastiques côtoient des produits de capillaires dédiés aux « coupes afro » et des produits cosmétiques blanchissants. Ce matin-là, c'est plus d'une dizaine de stands ivoiriens qui se répartissent la commercialisation de ces produits avec l'objectif de ne pas seulement s'adresser aux consommateurs ivoiriens. Entre deux clients, celui qui se fait appeler Brou nous explique son activité :

« Moi je m'arrange avec une femme à Abidjan qui m'envoie les produits avec les voyageurs, dans les bagages. Une fois que le gars arrive, je pars chercher ma marchandise, tu vois ? Là je suis ici parce que le Tunisien à côté, il me loue sa droite, par terre. Donc là j'ai droit de mettre mes produits. On fait tous comme ça ici ! Tant qu'on vend pas les mêmes produits qu'eux, ils nous tolèrent. Même les policiers, ils passent et ils nous disent rien. Tranquille ! [...] Y a pas que les noirs qui achètent hein, les produits pour la peau, les cheveux... tu as plein de Tunisiennes qui achètent.¹⁰⁹ »

Spatialement, la présence commerçante ivoirienne n'a rien de spectaculaire. Elle est, à l'image de leur place dans la société ivoirienne, reléguée et interstitielle. Là où les commerçants tunisiens disposent de solides échoppes métalliques, les Ivoiriens sont limités à un drap à même le sol. Cependant, cette présence, outre son caractère symptomatique du certain degré d'insertion des Ivoiriens en Tunisie, montre qu'à une échelle plus large, la présence ivoirienne constitue un solide marché. Certaines et certains choisissent d'arrêter toute autre activité professionnelle pour se consacrer à des activités commerciales.

Des stratégies migratoires pensées vis-à-vis du retour : accumuler, investir et réussir

Ces différentes dimensions de l'immigration ivoirienne en Tunisie nous montrent qu'au-delà de l'irrégularité et d'un non-accueil généralisé, de

¹⁰⁸ L'attiéké est un produit alimentaire ivoirien présenté sous forme de grains fins issus d'un travail de la racine de manioc.

¹⁰⁹ Entretien réalisé avec Brou à Tunis, Marché de la Soukra, Mars 2019.

nombreux migrants trouvent bien leur chemin dans le pays. Qu'il s'agisse de faire venir des personnes ou des biens, les Ivoiriens en Tunisie ont bien des stratégies migratoires et font, pour certaines et certains, l'expérience de l'entrepreneuriat individuel, parfois dans des activités à la limite de la légalité. Ce qui semble également au cœur de ces stratégies, c'est l'ambition de réussir à tout prix. De ce point de vue, les Ivoiriens ne dérogent pas à la règle selon laquelle le projet migratoire se construit selon la perspective d'un retour, même lointain. L'investissement dans de multiples créneaux de réussite doit donc se lire au regard d'un certain rapport à la Côte d'Ivoire et à l'environnement familial. Ce rapport est complexe puisqu'il met aussi sous silence les difficultés de ce pays. Terre d'épreuve et de difficulté ou terre promise, la Tunisie, est par ces Ivoiriens de plus en plus présente en Côte d'Ivoire. Mais la Tunisie est-elle le seul pays dont les aventuriers, passés ou présents, tressent les louanges dans leurs récits ? On retrouve ce phénomène dans tous les processus migratoires. Celui ou celle qui est parti ne peut faire le récit de son échec à celui qui est resté, la part belle doit être faite à l'héroïsme, comme l'écrit Eliane De Latour à propos des « ghettomen » Ivoiriens :

« Contrairement aux dires et aux apparences, l'aventure n'est pas ouverte, elle est cernée par l'obligation de réussite selon ses tracés dans l'imaginaire collectif, au sens de « procédures dans l'imaginaire » et non de culture. Les Benguistes voyagent pour revenir dans un « cliché » qui aurait été pris au départ, munis des signes tangibles du succès fantasmé. Sa soudaine réalité permet de prendre une place nouvelle dans le tissu des relations sociales, tant dans sa famille qu'auprès de ses amis. Le passage par le rêve des standards, suscité par les images médiatiques, rend possible une réappropriation de soi, loin de l'uniformisation « désidentifiante » tant crainte par les Cassandres de la modernité.[...] C'est précisément parce que cette « réappropriation » peut exister (cela ne veut pas dire un taux de réussite parfait) que l'échec au voyage est pire que l'immobilité sur place : de pauvre au départ, le guerrier est devenu minable, il n'a rien rapporté. » (Latour 2003, p. 25)

Et puis, peut-on réellement parler d'échec d'ailleurs ? Comment se mesure l'échec en migration ? A-t-on réellement échoué lorsque l'on travaille, même dans des conditions déplorables ? A-t-on réellement échoué lorsque l'on ne gagne pas ce qui était promis au départ ? Se dit-on victime d'être venus ? De manière générale, peut-on réduire l'expérience migratoire des Ivoiriens en Tunisie à ces dimensions ? Se limite-t-elle à ces représentations, celle d'un

monde du travail ultra-précarisé dans lequel il n'existerait aucune « porte de sortie » ? Il semblerait que l'échec en migration ne se mesure qu'à l'aune du retour et selon certains critères précis, notamment professionnels : Pour pouvoir se réinstaller dans des conditions jugées satisfaisantes, c'est ce qu'explique Hugo Bréant : « *les émigré·e·s doivent prendre le temps de préparer leur retour. Dans la perspective d'un retour organisé avant la retraite, chacun met en avant l'impératif d'avoir un objectif professionnel précis, sous peine de rentrer « pour rester là et rien faire » et « être un autre pauvre ».* (Bréant 2018, p. 25)

La restitution a posteriori des trajectoires migratoires de ces aventuriers laisse à penser que ces représentations sont en réalité plus parlantes lorsqu'on les aborde sous un angle dynamique. Les récits de soi-même évoluent avec l'expérience migratoire accumulée. On ne porte pas le même regard sur son expérience six mois après son arrivée et trois ans après. Cette évolution se retrouve avec éloquence lorsqu'on observe les différentes positions investies dans le temps par les acteurs que nous étudions. Du statut de travailleur précaire les quatre ou cinq premiers mois de leur voyage, la plupart envisagent leur évolution sous l'angle entrepreneurial. Très peu de ces trajectoires sont statiques. « Accumuler », « investir » sont des termes que l'on retrouve très souvent dans les récits. Loin d'une vision dichotomique du bien et du mal, « venir et faire venir » tient d'une ingénierie sociale au service de la réussite individuelle. Elle s'enchâsse d'autant mieux dans le monde ivoirien qu'elle fait écho au profond déclassement social qu'ils et elles vivent lors de leur arrivée en Tunisie. Sortir au plus vite d'un statut social inférieur, quitte à se jouer des règles morales, s'impose comme une nécessité. Plus largement, ces dimensions renvoient aux changements affectant les projets migratoires « dans le mouvement ». Loin d'être stables, ceux-ci sont soumis à de permanentes reconfigurations :

« Si au départ le migrant dispose d'un certain nombre d'informations et de connaissances sur la ou les possibilités du lieu de destination, celles-ci ne sont que partielles et déformées ; il éprouve par ailleurs des besoins qui le conduisent à partir et suppose qu'il pourra satisfaire ces besoins en migration. Lors du premier départ, le projet migratoire individuel s'élaborerait à partir de ce faisceau de facteurs. Par la suite dès qu'il se trouve sur la route, le migrant est amené à rencontrer d'autres de ses pairs, disposant peut-être d'informations différentes ; le projet se modifie autour de cette dynamique de l'échange. » (Boyer 2005, p. 52)

Lieux et liens de l'immigration ivoirienne à Sfax : conquérir son autonomie et construire les solidarités

À la différence des aventuriers ouest-africains présents en Libye, au Maroc ou en Algérie, ceux installés en Tunisie, arrivés par avion, ne connaissent que finalement peu les us et coutumes de la route. L'appréhension des codes de la migration se fait donc dans une temporalité différente. Traverser le Mali, le Niger et la Libye n'équivaut pas à traverser deux aéroports...

La plongée rapide et violente dans le monde du travail, le tout encadré par une succession d'intermédiaires entretenant volontairement une situation de flou et d'incertitude rendent le processus d'arrivée particulièrement violent pour les aventuriers. Les premiers mois de vie en Tunisie ne sont pas simples. Ils constituent un espace-temps dans lequel s'éprouvent les représentations de soi, des autres, de la société d'accueil, mais aussi celles de la société de départ. L'expérience structurante de la solitude, du travail et de ses conditions si rudes forme le cadre d'une expérience collective permettant à chacun de mettre en récit sa trajectoire dans une histoire plus large. Comme nous venons de le voir, l'arrivée en Tunisie présuppose la participation de migrants déjà installés. Si ce système voyageur constitue la première modalité d'insertion des individus au groupe, il laisse rapidement place à des stratégies différentes. Comment s'opère le processus d'inclusion et d'appartenance au collectif en migration ? Qu'est-ce que ce processus change chez les aventuriers en termes de représentation et de pratiques ?

La sortie du « tutorat »

Chaque personne en migration décrit sa quête d'autonomie selon ses propres modalités. Dans l'ensemble des trajectoires observées au cours de cette enquête, la découverte du monde ivoirien ancré localement se fait par l'intermédiaire d'autres aventuriers rencontrés lors des rares moments de libertés offerts par les employeurs. C'est généralement ce qui finit par arriver pour toutes ces personnes. Adam décrit ce passage comme un changement radical dans sa trajectoire en Tunisie.

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

«Après deux ou trois mois, le monsieur a commencé à me laisser sortir, parce qu'il voyait que je bossais dur et qu'il me payait. Il savait que j'allais pas partir. Bon, au début j'allais pas loin, je descendais acheter de la nourriture, une sucrerie... puis un jour, j'ai croisé un frère dans la rue, on se reconnaît tu vois, on a parlé, on s'est échangé nos numéros. Bon, quelques semaines après, il m'a dit «mais pourquoi tu restes chez ton employeur ? Viens vivre à la poudrière ! » et là on a partagé une chambre.

Ça a changé quoi d'aller là-bas ?

Bon j'ai déjà pu retrouver mes amis. Chaque soir on s'asseyait, on discutait, de la vie ici, du boulot dur... le dimanche, on allait à la messe puis on buvait un peu, on écoutait de la musique ivoirienne ! Ça me plaisait ! Quand je suis allé là-bas, j'ai décidé de laisser le monsieur parce qu'il voulait pas augmenter le salaire. Un pote m'avait donné un contrat pour faire le lavage auto, 20 dinars par jour. Tu vois, par mois, je pouvais faire 600 dinars, mais c'était vraiment dur. Au bout d'un moment, j'ai lâché parce que là ils ont aussi refusé d'augmenter le salaire. Un autre ami m'a parlé d'un boulot dans l'artisanat, 25 dinars par jour et j'ai accepté. C'était route saltinya, j'y suis encore aujourd'hui d'ailleurs. »¹¹⁰

Adam a pu s'émanciper de sa tutelle professionnelle par l'intermédiaire d'un autre ressortissant ivoirien rencontré à la faveur d'une des sorties que son employeur lui autorisait. C'est aussi grâce à lui qu'il a pu trouver un logement dans un des groupes de logements les plus connus de Sfax, à Poudrière. L'arrivée d'Adam dans cette grande colocation uniquement occupée par des ressortissants ivoiriens lui a permis de se resocialiser et d'accéder au réseau professionnel de tous les occupants de l'immeuble. C'est à leur contact que l'apprentissage d'Adam s'est fait.

Un processus similaire s'est déroulé pour Grégoire. Après être arrivé en Tunisie, il a directement été envoyé à Sfax où il a attendu qu'un emploi se libère pour lui. Si les réseaux empruntés sont différents, la trajectoire, elle, est tout à fait similaire à celle d'Adam. C'est un ressortissant ivoirien qui l'a pris en charge à son arrivée. C'est aussi chez lui qu'il a vécu pendant deux semaines.

¹¹⁰ Entretien réalisé avec Adam à Sfax, novembre 2018

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

« Pendant deux semaines, je suis resté chez lui. Moi j'avais accepté dès le départ à Abidjan de lui donner 80 % de mon salaire en échange du boulot, c'était trois mois. Donc j'ai attendu, parce qu'en fait, le boulot était tenu par un autre ivoirien qui était sur le point de partir et que le monsieur avait mis dessus. Bon, c'était dans un garage où le gars récupérait des pièces, les revendait, je connais pas le terme exact, mais enfin, l'histoire, c'était que le monsieur qui m'a fait venir, il demandait de l'argent cash, les trois mois, direct. Tel qu'il m'avait expliqué, c'était pas vraiment comme ça parce que moi, si le boulot me plaisait pas, j'étais bloqué là pendant trois mois. Et en fait, le Tunisien a refusé ! Il lui a dit que « non, moi ça m'arrange pas, je paye pas trois mois de salaire comme ça, tous les mois oui, etc », puis le gars voulait 300 dinars par mois ! Donc j'ai essayé cinq jours, puis le monsieur est venu et m'a dit « bon, en fait, je te renvoie à Tunis, y a du boulot là-bas et tout », bon là, j'étais fatigué, je lui ai dit « mais c'est quoi cette gymnastique-là, je reste deux semaines, je travaille cinq jours puis je rentre... » Oh lala, donc j'ai refusé. Là, il a voulu me prendre mon passeport, il a dit à la secrétaire du garage qu'il en avait besoin pour faire une photocopie (rire). J'ai dit d'accord, vous faites la photocopie ici, mais je garde le passeport. Bon, j'avais compris son coup hein, c'était me prendre le passeport pour m'obliger à bouger à Tunis. Donc ça l'a ennuyé, il a commencé à appeler ma pote qui travaillait ici, à lui dire que ça se faisait pas, qu'il m'avait avancé le billet et qu'il avait besoin de cet argent. Donc qu'est-ce que j'ai fait ? En fait, le petit à qui j'allais prendre la place, il m'a prévenu, il m'a dit que c'était fréquent ici. Donc je me suis dit, je reste ici, je cherche du boulot par moi-même et je rembourse directement le gars, je le laisse pas s'arranger avec mon employeur. En attendant, j'ai logé chez un ami du petit qui partait, il s'appelait Hervé, il est en Italie maintenant. En face de chez lui y avait un café, y avait la connexion wifi donc je passais beaucoup de temps chez lui et un jour, y a un vieux tunisien qui est venu me voir, il m'a dit qu'il cherchait quelqu'un pour bosser dans le gardiennage et tout, bon et je lui ai dit que j'étais intéressé. »¹¹¹

Le rapport de Grégoire à son tuteur n'était pas aussi conflictuel que dans le cas d'Adam, par exemple. Toutefois, la tentative de soustraction du passeport révèle que ce tuteur n'aurait pas hésité à jouer de roueries pour

¹¹¹ Entretien réalisé avec Grégoire à Sfax, octobre 2018

arriver à ses fins et toucher son argent. Là aussi, la petite marge de manœuvre que Grégoire a réussi à capter lui a été donnée par le « petit » qu'il a rencontré lors de ses cinq premiers jours de travail chez le garagiste. C'est grâce à sa prévenance que Grégoire a pu garder son passeport et a été en mesure de négocier les conditions de son émancipation. Preuve supplémentaire s'il en est que toutes les relations des Ivoiriens ne sont pas basées sur des tentatives d'exploitation et d'arnaques.

Choisir son premier emploi en Tunisie n'est pas à la portée de tous, pourtant, Grégoire a pu négocier directement avec son employeur ses conditions de travail.

« Bon, le boulot, c'était du gardiennage dans un dépôt où il y avait du carrelage, des sanitaires... Il fallait juste veiller là-dessus. Donc on s'est donné rendez-vous, il m'a expliqué le truc et tout. Bon, il voulait me payait 400 dinars, je lui ai dit que quand même c'était peu, il voulait pas trop bon... Je lui ai expliqué le truc, que je voulais une carte de séjour, les études et tout donc il m'a dit « t'inquiètes, je vais t'aider ». Donc, il m'a dit « les trois premiers mois, je te paye 400 dinars et ensuite, 700 dinars », j'ai dit « OK ». Donc il est venu me chercher, il m'a montré le dépôt, ma petite chambre, on s'est arrangé pour la nourriture, il m'a laissé une cuisinière et du gaz et finalement, c'est là que je suis resté. Mais bon, il me restait encore l'histoire avec l'autre gars et la dette et franchement je voulais m'en libérer le plus vite possible, ça me fatiguait. Je lui ai expliqué le truc et il a accepté de lui payer ma dette, mais en échange, je devais lui rendre mon passeport. C'est un peu normal, j'aurais pu partir quoi. Mais le Tunisien il me croyait pas, je te jure, il comprenait pas l'histoire, que je devais remettre de l'argent à quelqu'un qui m'avait fait venir, pour lui c'était mon argent quoi, et après ça m'a fait réfléchir, mais quand même, je lui devais cet argent donc bon. Il est parti en France à ce moment-là, en vacances, et à son retour, il m'a remis trois mois de salaire, cash. J'ai appelé le gars, je lui ai dit que j'avais son argent, mais seulement un mois et demi de salaire. Là, il a commencé à râler, comment ça, j'ai besoin de tout... Bon moi j'ai coupé direct. Le lendemain il m'a rappelé, il me dit que finalement c'est OK, qu'il ne prend que le mois et demi. Il a gardé un gout très amer de moi (rire). Avec le reste je me suis acheté un ordinateur et je me suis inscrit dans une école pour

prendre quelques cours d'informatique. Je suis resté là-bas pendant près d'un an et demi. »¹¹²

Avec cet emploi de gardien, Grégoire a probablement échappé à des conditions de travail difficiles qui auraient rendu impossible sa découverte de Sfax et du monde ivoirien local.

Les habitats collectifs

Mais quel est-il, au juste, ce monde ivoirien local ? Quels sont ses lieux ? Autour de quelle matérialité, urbaine ou sociale, s'organise-t-il ? La conquête de l'autonomie et du collectif ne peut se faire sans que ces deux éléments ne soient incarnés spatialement. Comme pour Adam et Grégoire la sortie de la tutelle professionnelle se fait parfois grâce à un ami qui accepte de partager sa chambre. À Sfax, le point d'arrivée de nombreux Ivoiriens « en perdition » est l'immeuble de la Poudrière.

L'histoire de l'immeuble de « la Poudrière » est indissociable de l'histoire de l'immigration ivoirienne à Sfax et peut-être même, en Tunisie. L'immeuble est composé de 5 étages, tous occupés par des ressortissants Subsahariens, et en majorité Ivoiriens. Les appartements sont mixtes, occupés par des couples, des binômes d'aventures, parfois à deux ou à trois, c'est selon, mais il y a toujours une place à la poudrière. Personne ne sait exactement qui étaient les premiers occupants de l'immeuble, mais tous s'accordent à dire que cela remonte au moins à une dizaine d'années, lorsque « *les premiers* » ivoiriens sont venus à Sfax pour travailler. Sa localisation n'est pas non plus anodine. Situé dans la proche périphérie de la ville, le bâtiment est au cœur d'un complexe industriel particulièrement dense et s'étendant sur plusieurs kilomètres carrés. Symbole d'une immigration venue travailler à Sfax, nombre d'Ivoiriens

¹¹² Entretien réalisé avec Grégoire à Sfax, octobre 2018

occupent des emplois de gardiennage dans les entrepôts des industries à proximité.



Photo 5 : Immeuble de la "Poudrière" à Sfax, janvier 2019. Auteur : Camille Cassarini

Le fait que le bâtiment soit excentré et uniquement accessible par une route non bitumée est aussi gage de sécurité pour des personnes en situation irrégulière. D'après plusieurs occupants, le lieu est loué par un « riche tunisien qui connaît la police » et c'est pour cette raison qu'ils ne seraient pas victimes des habituelles rafles. D'ailleurs, le propriétaire de l'immeuble ne vient jamais ici. En tout cas, personne ne l'a jamais vu. Les plus anciens de l'immeuble se chargent de récolter les loyers tous les mois, une somme fixe ne dépendant pas du nombre d'occupants, ce qui permet de partager les chambres et de diviser par deux ou trois les loyers habituels. Ils la versent ensuite à un intermédiaire qui remet la somme au propriétaire.

Bien sûr, cette location est illégale au regard de la loi tunisienne, mais les conditions locatives relativement souples font de cet espace un véritable « havre de sécurité » comparé aux conditions habituelles de location réservées aux travailleurs subsahariens. Outre les visites intempestives et intrusives de l'espace intime, de nombreux bailleurs fouillent les poubelles de leurs locataires à la recherche d'éventuelles preuves soutenant l'idée que les appartements des subsahariens sont des lieux de débauches sexuelles. Le refus de louer à un couple d'homme et de femme est aussi systématique. En cas de

conflit, le risque de voir débarquer plusieurs policiers venus mettre à sac l'appartement est réel. Beaucoup ont perdu toutes leurs économies.

« Ils te préviennent pas quand ils font ça. Ils appellent leur contact dans la police et ils lui disent « viens les virer, au passage tu prends leurs économies comme ça tu te payes »¹¹³

À la Poudrière, le risque est quasi nul. « Ici on est tranquille, le bailleur nous fout la paix ». Les limites sont aussi claires. Le bailleur a refusé de voir l'immeuble se transformer en maquis, quelques personnes peuvent venir, mais la musique ne doit jamais être trop forte. Avec le temps, l'immeuble s'est constitué en centralité sociale forte pour les Ivoiriens de Sfax. Toutefois, si l'on peut vivre autant qu'on le désire dans l'immeuble et que les prix sont abordables, beaucoup finissent aussi par le quitter. La faute aux allers-retours incessants et un certain manque d'intimité.

C'est aussi de son statut de lieu d'accueil que la Poudrière est devenue si connue. Un statut qui n'est pas sans créer des tensions au sein des occupants. Pendant longtemps, les Ivoiriens trouvaient refuge à l'église. Mais la multiplication des cas n'a pas permis à l'église de faire face. C'est ce qui a poussé plusieurs membres de l'immeuble à accueillir plus régulièrement des Ivoiriens et subsahariens en situation délicate vis-à-vis de leurs employeurs et à leur fournir quelques ressources pour leur permettre de repartir.

C'est ce qui est arrivé à Auriana. Tout en montrant avec une certaine froideur la puissance et l'horreur de l'exploitation, elle nous informe aussi sur l'itinéraire et le tissu relationnel que peuvent mobiliser nombre de migrants et migrantes à Sfax.

Ma première rencontre avec Auriana date de mai 2018. À ce moment de mon enquête, je fréquentais assez souvent un maquis situé en périphérie de Sfax et tenu par un de mes enquêtés. Ma dernière visite chez lui remontait au mois de décembre. Ce jour-là, Yves m'a présenté Auriana. Assez effacée au début en raison de ma présence, Auriana s'est ouverte peu à peu, notamment

¹¹³ Entretien réalisé avec Nelly à l'immeuble de la poudrière, Sfax, novembre 2017.

sur la culture culinaire ivoirienne (à laquelle je m'intéressais particulièrement). Rapidement, je me suis aperçu qu'Auriana n'occupait pas d'emploi à Sfax. Yves prenait en charge les frais du foyer et « en échange », Auriana s'occupait des tâches ménagères et de la nourriture. Quelques semaines après notre rencontre, j'abordais avec elle les conditions de sa venue en Tunisie.

Auriana était Bété mais avait grandi à Abidjan. Elle avait commencé une licence en anthropologie à l'Université Felix Houphouët Boigny, puis avait changé pour aller vers un BTS en marketing et communication. De son aveu, ses études ne la « passionnaient pas », mais sous la pression de ses parents, elle avait consenti à les poursuivre. Auriana s'était laissée aller à la vie abidjanaise, mais comme beaucoup, les perspectives d'emplois, notamment dans le secteur public, sinon dans des emplois « mal payés, comme chez Orange », étaient assez minces. Auriana était entre-temps tombée enceinte et avait eu un petit garçon. Elle avait entendu parler de la Tunisie « par une amie » déjà présente à Sfax et en avait elle-même parlé à ses parents. Sur leurs conseils et avec leur soutien financier, elle avait entrepris les démarches pour venir travailler et « faire son aventure ici ». Suivant le schéma relativement classique des réseaux migratoires ivoiriens, elle avait été « placée » dans une riche famille de la banlieue Sfaxienne pour un travail un peu particulier. En effet, la seule et unique tâche professionnelle d'Auriana consistait à veiller la mère en fin de vie de son employeur, un médecin ayant pignon sur rue à Sfax.

« La dame là, je la veillais tout le temps, je lui faisais sa toilette, je la lavais parce qu'elle avait des plaies qui suppuraient sur tout le corps, donc je lavais tout. Je restais enfermée avec elle toute la journée et toute la nuit, je pouvais pas sortir, même le dimanche. Ça a duré comme ça pendant trois mois, elle mourrait tous les jours un petit peu. Le papa était méchant, il n'avait aucun cœur, il ne voyait pas que j'allais pas bien. Un jour, je me suis réveillée et elle était morte. Alors ils ont fait venir un tas de glaçons pour conserver le corps pour la nuit, je pensais que c'était fini, mais ils ont voulu que je veille le corps, toute la nuit. Les glaçons ont fondu et ça s'est mélangé à ses trucs... Je me suis réveillée et mon matelas était trempé de ça, je pleurais, je n'arrêtais pas de pleurer, tous les jours. Bon, j'ai attendu que la cérémonie soit finie et j'ai pas tenu, j'ai pleuré, j'ai crié je leur ai dit que je voulais partir, que je pouvais plus rester ici. Ils m'ont rendu mon passeport et je suis partie chez l'amie qui m'avait donné le contact pour

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

venir. Je ne pouvais pas rester chez elle, alors elle a appelé le Père David pour voir les solutions. C'est comme ça que j'ai rencontré Yves.¹¹⁴

Après avoir logé quelques jours chez son amie, c'est sur les conseils du Père David qu'elle fut accueillie à l'immeuble de la Poudrière par Yves. En tant que leader des travailleurs ivoiriens de Sfax, Yves est très souvent sollicité pour accueillir des personnes en difficulté. De cet accueil est née une relation sentimentale entre ces derniers. C'est assez naturellement qu'Auriana partit vivre par la suite chez Yves. Pour Yves, la rencontre avec Auriana a aussi été un moyen de quitter la poudrière et son rythme. Le manque d'intimité et d'espace ont fini par avoir raison de sa patience. Mais ce n'est probablement pas tout. Habiter la Poudrière et son tumulte a fini par constituer un signifiant social assez fort pour la communauté ivoirienne. Habiter une chambre à la Poudrière, pour les Ivoiriens, ce n'est pas exactement l'idée qu'on se fait de la réussite à l'étranger...

Toutefois, habiter ce lieu a aussi permis à la communauté ivoirienne de développer un sentiment d'appartenance à une communauté de voyage et de destin. En effet, c'est avec l'augmentation progressive du nombre de ressortissants ivoiriens à Sfax qu'a commencé à se poser un certain nombre de problématiques collectives. Comment gérer la mort d'un membre ? Comment développer des réseaux de solidarités ne reposant plus uniquement sur les liens avec la zone de départ, mais aussi avec la communauté ivoirienne de Sfax ?

L'association des Ivoiriens actifs de Sfax

Jusqu'en 2015, les problématiques sociales qui se posaient aux Ivoiriens se résolvaient souvent autour de petits groupes atomisés et grâce à un soutien fort du réseau familial. En 2016, le groupe de la Poudrière s'est retrouvé face à cette problématique :

¹¹⁴ Entretien réalisé avec Auriana à Sfax, juin 2018

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

«Ça a commencé parce qu'on a eu un problème... Avant, on ne connaissait pas toutes les associations comme l'OIM, MDM et AT, en fait y en avait pas trop aussi. Personnellement, je connaissais déjà Mae de la Maison du Droit et des Migrations et j'ai commencé à donner son contact à tout le monde ici. Un jour, on a eu un frère ivoirien qui travaillait quelque part. Après le boulot, on sait pas ce qu'il a eu au travail, il est décédé pendant la nuit. On avait rien comme organisation, on a appelé l'ambassade, elle n'a pas bougé le petit doigt parce que d'après eux, comme il n'avait pas de carte consulaire, il n'était pas dans leurs fichiers. Il n'existait pas pour eux. Comme ici, on est une quarantaine, on a improvisé, on a vidé sa chambre, c'était la plus grande, et puis on a appelé beaucoup de monde pour faire une cotisation. Ensuite, avec le Père David, on a organisé l'enterrement ici. Tout s'est bien passé, mais on était sous le choc quoi. Après ça on s'est dit «et si on montait une association pour pouvoir s'entraider ? ». Parce que la maladie peut toucher tout le monde ici, donc si X a un malheur ou un bonheur, il faut que tout le monde soit au courant. C'est parti comme ça. Donc on a fait une élection, on était deux à se présenter et c'est moi que les gens ont choisi. On a créé un groupe d'amis sur Facebook, WhatsApp, tout le monde est connecté et peut voir les messages « telle personne a été arrêtée aujourd'hui, telle personne a besoin d'un boulot, telle personne son bailleur l'a chassé de la maison... c'est un peu tout ça. »¹¹⁵

La naissance de cette association a constitué un tournant clé dans la construction d'un collectif en migration. Sa création n'est pas anodine, elle correspond aussi à des difficultés se posant prioritairement aux organisations non gouvernementales et internationales présentes à Sfax et travaillant sur ces populations. En effet, avoir accès aux « populations cibles » est une tâche loin d'être aisée pour ces organisations. L'incitation à l'auto-organisation des migrants en association était donc aussi un moyen pour elles d'établir un interlocuteur relativement fiable et représentatif des populations qu'elles ciblaient.

L'église catholique de Sfax

¹¹⁵ Entretien réalisé avec Yves à Sfax, mars 2017

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

Il faut aussi dire que jusqu'à cette date, l'unique organisation en contact direct avec les migrants était l'Église catholique. Si certains et certaines venaient directement à l'immeuble de la Poudrière après avoir fui leur employeur, pour d'autres, la première demande faite aux employeurs concernait le droit à se rendre à l'église les dimanches. Certains, moins avertis, ont découvert sa présence plusieurs semaines ou mois après leur arrivée. Dans tous les cas, la présence d'une église et d'un prêtre constituait un soulagement et participait de l'éclaircissement des perspectives en matière de vie en Tunisie.

« Comment j'ai connu l'église... Au début, j'étais en communication avec quelqu'un de Tunis. Il m'a donné le numéro d'une autre personne, qui était ici. Et ils m'ont dit qu'il y avait une église catholique ici et que le jour où j'allais sortir, je devais les prévenir et qu'ils me montreraient. Mais c'était pas tout de suite parce qu'au début, je travaillais tous les jours, du lundi jusqu'au dimanche. Je n'avais pas un jour de repos... Pour avoir la liberté de sortir, j'ai dû vraiment lutter, j'ai beaucoup prié. Ils vont pas te dire que tu n'as pas le droit de sortir, mais ils vont mettre les conditions pour que dans ta tête, tu sois emprisonnée. Tu es tout le temps dans la maison, 24 h sur 24, quand ils partent, tu dois rester dans la maison, tu es là. Ton portable et Facebook, c'est le seul moyen que tu as pour communiquer avec les amis. Au début, j'avais juste un portable simple. Quand je leur ai demandé de sortir, ils m'ont dit qu'ils ne me donnaient que l'après-midi, de 15 h à 20 h. Puis au fur et à mesure, ça a évolué et un jour, je leur ai dit que j'étais chrétienne pratiquante, que le dimanche, je veux aller à l'église. Et elle m'a dit d'accord, pas de problème. Elle pensait pas que c'était tous les dimanches, puis elle a laissé faire parce que, je crois qu'elle a senti que si elle m'interdisait, j'allais quitter sa maison. »¹¹⁶

Pour Anne, la quête d'autonomie et la découverte du collectif ont pu se faire grâce à sa fréquentation régulière de l'Église catholique. À force de négociation et de persuasion, ses employeurs ont fini par la laisser se rendre les dimanches à l'église à l'époque dirigée par le Père David. Le rôle de l'église dans la structuration d'un collectif en migration est, à mes yeux, central et souvent, largement sous-estimé. Comme Anne, de nombreux migrants viennent à l'église autant pour se recueillir et retrouver de « l'énergie » dans leur vie de tous les jours que pour sortir de situations d'isolements extrêmes.

¹¹⁶ Entretien réalisé avec Anne à Sfax, décembre 2018

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

J'ai pu constater cette réalité en me rendant tous les dimanches matin à 9 h à l'Église catholique. À cette heure, le Père David assure la messe devant un parterre de fidèles majoritairement ivoiriens et tous apprêtés.



Photo 6 : église catholique de Sfax, juin 2018. Auteur : Camille Cassarini

Tous viennent se recueillir, généralement après un samedi soir (et dimanche matin, parfois), très festif. Chaque dimanche, le père David commence son office par la présentation à la « communauté » des « nouveaux ». Les profils de ces nouveaux venus en disent long sur ce qu'une communauté chrétienne représente dans une Tunisie pour laquelle l'altérité religieuse n'est qu'une des composantes historiques du roman national. Ici, l'altérité est concrète. Certains Tunisiens viennent assister à la messe, mais n'affichent pas ostensiblement leur adhésion à la foi chrétienne. Certains sont simplement curieux de venir voir comment fonctionne une église et ne sont venus qu'une seule fois. Même dans ces cas, David tient à les présenter à la

communauté. Cependant, la plupart du temps, les nouveaux venus sont des Ivoiriens.



Photo 7 : Messe à l'église catholique de Sfax, juin 2018, Auteur : Camille Cassarini

Cette introduction à la communauté est pour beaucoup le premier pas vers «un monde qui leur ressemble» depuis plusieurs semaines ou mois. Être introduit par le Père David permet aussi de bénéficier d'une forme de confiance, celui-ci étant connu par presque tous les Ivoiriens à Sfax. Son aura ne s'arrête toutefois pas aux simples présentations d'usage. En effet, le Père David a fait de ce lieu de culte un lieu permettant aussi aux personnes en

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

migration de « faire du collectif ». Ce n'est donc pas un hasard si, à la suite de la messe, le bâtiment jouxtant l'église a, pendant longtemps, servi de local de réunion à l'association des Ivoiriens actifs de Sfax. De cette manière, les nouveaux venus peuvent, s'ils le souhaitent, aller à la réunion de l'association et se présenter aux membres du bureau afin que ceux-ci les présentent aux membres de l'association (qui sont parfois plus nombreux que ceux assistant à la messe).



Photo 8 : Local servant de lieu de réunion à l'Association des Ivoiriens Actifs de Sfax, juin 2018, Auteur : Camille Cassarini

Cet hébergement associatif est consubstantiel des modalités d'engagement des Pères blancs en Tunisie, surtout depuis l'élection du pape François. La présence des Pères blancs à Sfax remonte à 2005. C'est au début des années 2000, sous l'impulsion des réseaux catholiques maghrébins, que l'utilité de rétablir une présence chrétienne et catholique dans le Sud tunisien a été débattue. Dans les années suivantes, plusieurs pères se portèrent volontaire pour assurer cette présence. C'est ainsi qu'en accord avec les autorités, plusieurs bâtiments appartenant initialement au lycée technique de Sfax leur furent alloués. L'ancienne Église catholique a été à ce moment rénovée et est alors redevenue le lieu de culte des chrétiens de Sfax. Si l'objectif initial était

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

d'assurer la cohésion et le maintien d'une communauté chrétienne à Sfax, la progression du nombre d'arrivées de ressortissants Subsahariens et surtout ivoiriens a modifié quelque peu les missions auxquelles s'étaient destinés les Pères blancs.

«Je fais partie de la congrégation des missionnaires d'Afrique et nous sommes très présents dans les pays à majorité musulmane, pour être les témoins de Jésus Christ dans ces pays. Nous ne faisons pas de prosélytisme et nous ne sommes pas là pour convertir qui que ce soit et même si beaucoup de nos prêtres n'aiment pas trop ces pays, j'ai personnellement, après mon ordination en 2013, accepté d'être envoyé ici, tout simplement parce que j'avais déjà fait mon stage ici entre 2008 et 2010.

Quand je suis revenu en tant prêtre, la première des choses que l'évêque m'a dites c'est : « tu es un bon élément, j'ai beaucoup lu tes rapports et je vois que tu es intéressé par le travail sur le terrain ». C'est ce que le Pape François appelle actuellement « les périphéries », c'est à dire pas seulement rester dans les églises en train de prier, mais être en contact avec les gens. Dans la mission qu'il m'a confiée, je dois justement être un témoin de l'église dans les périphéries, pas seulement dans celle-ci.

Initialement on était trois prêtres, un pour Sfax, un pour la paroisse de Gabès et moi, je devais être le prêtre du terrain, dans les périphéries, là où personne ne veut aller (rire). Donc c'est une mission que j'aime beaucoup, car cela correspond à ma façon de voir les choses. L'évêque m'a aussi demandé d'aller dans les prisons, j'ai donc reçu une lettre des autorités tunisiennes qui me permettait d'aller visiter les prisons de Sfax et Gabès. J'ai donc le droit d'aller seulement visiter les étrangers se présentant comme chrétiens. La Tunisie est très claire là-dessus. J'ai beaucoup appris d'eux et j'ai rencontré beaucoup de personnes.

Et puis en 2013 j'ai été confronté à la question des migrants. Il y avait ce camp de Choucha, qui était presque fermé, j'y suis allé trois fois et à chaque fête de Noël et de Pâques. Comme je visitais les prisons, automatiquement on a dit que je faisais partie de CARITAS. C'est l'organisation sociale de l'église et on m'a mis dans ce cadre. Personnellement, je n'aime pas trop dépendre des structures, d'une association ou d'une organisation. J'aime être sur le terrain parce que ce que je fais, c'est d'abord un travail humanitaire au nom de ma vocation de prêtre. Donc c'est comme ça que j'ai commencé à travailler en tant que curé auprès des migrants. Chaque fois qu'ils ont un problème, ils vont d'abord voir un prêtre. Comme je dis souvent aux gens, ils croient que nous faisons de l'assistance aux migrants, mais c'est faux. D'expérience, la première chose et la plus importante dont ces migrants avaient besoin, c'est quelqu'un pour les écouter. Car leurs souffrances sont tellement grandes, ils ont besoin d'écoute. Ici, il y a beaucoup de migrants qui travaillent dans

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

les sociétés, les industries, etc, rien qu'à voir la zone de la poudrière, etc.. Certains veulent gagner un peu d'argent, d'autres veulent continuer vers l'Europe, le dimanche dernier, certains sont venus me voir pour me dire « mon père, on va partir ». Qu'est-ce que je peux faire ? Je peux essayer de faire prendre conscience du risque qu'il y a à partir en Libye, parce que beaucoup d'entre eux passent par la Libye pour aller vers les côtes italiennes. Beaucoup me disent : « je n'ai pas d'avenir ici, je dois partir ». Ce sont des gens qui se disent : « Même si je meurs dans la mer, ce sera mieux que la souffrance que j'ai ici ». Donc ils s'approprient psychologiquement à mourir pour ça. C'est grâce aussi à la confiance qui s'installe entre eux et moi que je peux savoir tout ça, mais bon je le garde en prière. »¹¹⁷

À Sfax, comme à Gabès, le travail des Pères blancs s'est donc reconstitué autour de la présence de ressortissants subsahariens, surtout ivoiriens et en besoin d'un réconfort spirituel. L'importance de l'église catholique dans la construction d'un collectif Ivoirien en migration ne s'explique toutefois pas seulement par la mise à disposition d'un espace permettant à ce collectif de se regrouper. Cette dimension n'est qu'une manifestation du rôle social que joue l'église pour toutes ces personnes.

En effet, loin de se limiter à la spiritualité, l'Église catholique constitue aussi une maille sociale entre différents migrants et sous-groupes présents dans l'agglomération. En tant qu'instance, les personnes qu'elle reconnaît sont porteuses d'une certaine légitimité à parler au nom du groupe, mais aussi à structurer son organisation. Avant 2016, l'Église catholique constituait très souvent le lieu vers lequel convergeaient la plupart des personnes migrantes en situation difficile. Beaucoup, suite par exemple à une rupture de contrat, n'avait que peu d'endroits où aller et l'église leur mettait à disposition quelques petites chambres jouxtant l'église, le temps de trouver une solution plus pérenne.

De ce point de vue, la solidarité en migration était organisée « par le bas », loin des dispositifs institutionnels qui se sont construits par la suite. De l'aveu même des responsables catholiques locaux, l'année 2016 a été celle où ils ont accueilli le plus de migrants, mettant en lumière les limites du système d'accueil qu'ils avaient construit jusqu'alors. Le manque de financements permettant la

¹¹⁷ Entretien réalisé avec le Père David à Sfax, Mars 2017

Chapitre 5 : Espaces et expériences collectives de l'immigration ivoirienne en Tunisie

rénovation du lieu d'accueil couplé à l'augmentation de la demande a fini par avoir raison de l'accueil systématique des migrants en détresse. C'est aussi pour cette raison que l'association des Ivoiriens actifs de Sfax a pris le relais de l'église dans l'accueil des nouveaux venus.

Conclusion de la partie 2

À la lumière de ces trois chapitres, plusieurs éléments doivent retenir notre attention pour la suite de cette thèse. Comme nous l'avons vu, l'histoire ivoirienne nécessite d'être particularisée au regard de celles des autres pays de la région, car à la différence de pays tout ou partis structurés autour de dynamiques d'émigration, l'immigration ivoirienne en Tunisie est, elle, constituée d'individus n'ayant jamais pratiqué la migration. Ce premier élément découle de l'histoire socio-politique de la Côte d'Ivoire contemporaine. Dominantes dans leur pays, ces catégories sociales ont toujours profité d'un accès privilégié aux ressources politiques et à l'État. Cette position dominante dans la hiérarchie sociale ne les a pas pour autant isolés du reste du tissu social ouest-africain en Côte d'Ivoire. Toutes et tous ont connu des étrangers dans leurs pays et leurs représentations du voyage, de ce qu'il signifie, en sont nourris. Conséquence de cette représentation : le voyage n'était pas, dans l'imaginaire migratoire de ce groupe, le symbole de la réussite sociale. Pourtant, voilà que depuis 2011, ils et elles prennent la route. Cette première dimension se veut être une contribution à la mise en lumière de ces dynamiques migratoires « discrètes », située en dessous des habituels radars statistiques et composant pourtant la réalité principale de ce qu'est le fait migratoire en Afrique. Les migrations ivoiriennes en Tunisie sont une de ces migrations intra-africaines encore peu explorées, mais qui en dit pourtant long sur les transformations des imaginaires migratoires dans les sociétés ouest-africaines.

C'est justement autour de cette dimension qu'il a été choisi de comprendre cette dynamique migratoire, car, en Tunisie, se dessinent les contours d'une aventure « à l'ivoirienne ». Si l'on y retrouve les traits constitutifs de l'aventure ouest-africaine, déjà étudiée, certains éléments s'en éloignent toutefois. Nous noterons ici que pour la majorité de ces personnes, le voyage n'est pas tant un rite social institué qu'une opportunité saisie dans un cadre relativement contraint et neuf. Le changement de pouvoir et les transformations de l'économie ivoirienne ne permettent plus l'accès historiquement privilégié aux positions les plus dominantes. C'est du déclassement social que née la nécessité de partir. C'est ce que montrent les histoires biographiques des personnes interrogées. Toutefois, il serait réducteur de ne lire l'immigration

Conclusion de la partie 2

ivoirienne qu'à travers le prisme du déclassement. Comme tout processus social, il est protéiforme et invite à la réinvention de soi-même. C'est donc à travers le prisme d'un renouvellement des imaginaires sociaux qu'il faut comprendre cette nouvelle migration ivoirienne.

À l'apparente anomie et individuation des personnes en migration, souvent décrite par la littérature grise ou par l'espace médiatique, notre travail y oppose une vision dynamique des trajectoires migratoires. Même isolés dans une chambre aux confins de la périphérie sfaxienne, les Ivoiriens et Ivoiriennes ne sont jamais seuls. Un téléphone, une rencontre fortuite ou parfois une fuite bien organisée ramène inexorablement ces personnes vers le groupe.

L'accès au groupe constitue une des étapes fondamentales d'appréhension des savoirs migrer. Au-delà des représentations morales, les Ivoiriens en Tunisie pratiquent, au même titre qu'en Côte d'Ivoire, de multiples débrouilles. Leur capacité à construire de multiples formes d'ingénieries sociales au service de la réussite nous enseigne quelque chose d'intéressant. À l'image de ce qui a été observé par ailleurs en Afrique de l'Ouest, le monde ivoirien est profondément travaillé par la figure de l'entrepreneur individuel. À l'inverse de l'image souvent accolée aux aventuriers sénégalais, maliens ou nigériens, les aventuriers ivoiriens ne viennent pas nécessairement en Tunisie pour partir vers l'Europe.

Certes, « être si proche de l'eau » peut bien sûr constituer une tentation, une idée en arrière-plan ressurgissant quand les choses vont mal. Mais beaucoup voient la Tunisie comme une « petite Europe », plus sûre, moins difficile d'accès et dans laquelle ils détiennent, pour la plupart, un passeport. L'entrée légale est un élément important de leur imaginaire. C'est aussi là que se jouent des particularités sociales propres à ces groupes ivoiriens, pour lesquels la clandestinité, l'absence de papiers renvoient symboliquement au statut précaire des étrangers dans leur propre pays. Si le voyage vers la Tunisie est considéré comme une forme d'aveu d'échec, celui-ci doit s'opérer avec la manière de ceux qui réussissent.

Venir en Tunisie s'apparente à la fabrication d'un nouveau rite social. Celui-ci ne doit pas se faire pour autant au mépris des hiérarchies sociales historiques ivoiriennes. Dans ce cas précis, cette symbolique s'observe dans le refus des itinéraires migratoires terrestres, associés chez ces individus construits aux

Conclusion de la partie 2

« autres » ouest-africains, porteurs des stigmates de la pauvreté, de l'illégalisme ou du manque d'éducation. Construire sa propre route, sa propre trajectoire, c'est construire une nouvelle façon de réussir. Ainsi, voyager en Tunisie, c'est en même temps suivre le sillon de ses semblables, mais c'est aussi apprendre d'eux, et à travers eux, participer à l'écriture d'une nouvelle histoire collective.

La diffusion de la Tunisie comme « destination de réussite » repose sur l'articulation de réseaux migratoires établis entre les villes de Gagnoa, de Dimbokro, d'Abidjan, de Tunis et Sfax. La mise en rapport de ces territoires repose sur une multiplicité d'intermédiaires, passeurs, tuteurs, eux-mêmes en mobilités et ayant fait de l'organisation du voyage une activité professionnelle à part entière. D'un point de vue fonctionnel, les circulations ivoiriennes en Tunisie sont rendues possibles par ces multiples maillons de la chaîne migratoire. Qu'ils soient issus d'un réseau familial ou d'interconnaissances, ces intermédiaires sont ceux par qui passe la mise en mobilité.

Leur activité repose cependant sur la production d'un marché du travail informel particulièrement dynamique en Tunisie. Animé par de multiples arrangements entre Ivoiriens et Tunisiens, la répartition des emplois en fonction des candidats suit les logiques de l'informalité et de l'interconnaissance. Comme nous l'avons vu, la présence ivoirienne ne saurait être uniquement définie par l'emploi informel. Elle a donné naissance à une véritable économie des migrations, chargeant les bagages de celles et ceux qui partent pour approvisionner des réseaux commerciaux entre plusieurs villes. De plus en plus d'Ivoiriens se lancent dans ce type d'activité et animent par-là, une véritable économie des circulations migratoires.

L'irrégularité structurelle de cette immigration laisse aussi le champ libre à des employeurs sans scrupules. La dureté de la vie et des conditions de travail, l'isolement social des premiers mois constituent autant d'épreuves définissant le rapport à la réussite et au sacrifice qu'a impliqué le fait de migrer. Toutefois, l'ensemble de ces expériences, aussi difficiles soient-elles, constituent aussi les soubassements d'un récit commun et d'une trajectoire collective pour les Ivoiriens venus en Tunisie. C'est lors de la sortie de l'isolement que se jouent la réintégration sociale et la redéfinition des hiérarchies. À travers cette nouvelle économie des migrations se jouent la production et la diffusion au sein de l'immigration ivoirienne d'un nouvel éthos de l'entrepreneuriat en mobilité. La multiplication des modalités d'accumulation capitaliste en

migration est en train de restructurer les imaginaires de la réussite en Côte d'Ivoire.

La fin du système d'accueil organisé par l'Église catholique correspond à un changement touchant la totalité de l'architecture sociale de l'assistance aux migrants en Tunisie, et à Sfax en particulier. Jusqu'ici, l'Église catholique bénéficiait d'une relative autonomie dans la gestion de son accueil. Les directives venant de l'archevêché de Tunis laissaient au Père David une marge de manœuvre raisonnable, dans la mesure où ce sujet ne faisait l'objet que d'une très faible politisation. L'année 2015 constitue un changement de paradigme dans la manière dont les acteurs religieux ont été impliqués dans la gestion des migrations.

À la suite du sommet de La Valette et l'arrivée du Fonds Fiduciaire d'Urgence, la Tunisie est considérée comme un territoire clé dans le contrôle des migrations. Dans ce contexte, la ville de Sfax a fait l'objet d'une attention toute particulière. L'augmentation croissante du nombre de ressortissants subsahariens (en majorité ivoirienne) a été largement interprétée comme faisant partie des flux alimentant la représentation et les discours autour « crise des migrants en méditerranée ». L'immigration ivoirienne est donc considérée comme au cœur de la problématique migratoire. Pourtant, comme nous l'avons vu, ces personnes ne sont que peu en recherche de l'aventure européenne. Leurs projets migratoires sont construits autour de dispositifs d'accumulation en Tunisie et dans la perspective d'un retour en Côte d'Ivoire. Les difficultés qu'elles rencontrent en Tunisie tiennent plus d'un non-accueil généralisé et de l'irrégularisation de leur séjour que de la volonté de continuer vers les Côtes européennes. Pourtant, tout se passe comme si l'immigration ivoirienne n'était « qu'en transit » vers l'Europe.

Cette représentation hégémonique de l'immigration ivoirienne, et plus largement subsaharienne a pénétré l'ensemble du tissu social tunisien. L'assistance à ces personnes, comme la coercition dont elles peuvent faire l'objet, en est profondément marquée. Ainsi règne une ambiguïté structurelle : les acteurs du régime migratoire tunisien cherchent à empêcher des individus de partir pour une destination qui n'est pas la leur. Cette seconde partie a restitué les structures de l'espace migratoire ivoiro-tunisien. La partie qui va suivre va s'intéresser aux interactions entre cet espace migratoire et l'espace frontière euro-méditerranéen.

Conclusion de la partie 2

Partie 3 : La production du contrôle migratoire en Tunisie : les migrants dans l'arène humanitaire

Introduction : 2011, une révolution pour les migrations ?

Abidjan, novembre 2019

Ce soir-là, dans son appartement, Hermann souhaitait organiser un repas en l'honneur des « anciens de Sfax ». Malheureusement, seuls Franco et moi avons pu venir. Autour de plusieurs bières (dont on ne manque pas de souligner les différences avec les classiques *Stella* tunisiennes), les souvenirs de Sfax reviennent. Les réunions de l'association, les fêtes, les repas partagés, les bons et les mauvais moments. Cependant, en dépit de la bonne ambiance, un malaise flotte dans l'air. Tout le monde le sait autour de cette table, Franco ne va pas très bien depuis son retour. Sans emploi, assommé de dettes, son retour en Côte d'Ivoire est loin d'avoir été celui de la réussite. Hermann, quant à lui, a déjà un appartement et a lancé son entreprise de BTP. Il est aussi actionnaire de plusieurs petites sociétés d'import/export. Hermann essaie pourtant d'aider Franco du mieux qu'il peut. Il lui donne du travail sur des chantiers, le dépanne un peu, mais rien n'y fait, Franco traîne un mauvais spleen...

Hermann et Franco partagent pourtant des trajectoires fortement similaires. De la même génération, tous les deux sont Baoulé et ont grandi à Port-Bouët. Ils ont tous les deux commencé des études en Côte d'Ivoire, mais ont arrêté assez rapidement. Franco est resté à Port-Bouët, quand Hermann, après quelques années de petits boulots, se décida à partir pour finir ses études en Tunisie. C'était en 2011. Franco, lui, arriva en Tunisie en 2016. Tous les deux ont connu les « galères » de la vie en Tunisie : les petits boulots, les employeurs sans scrupules, la déprime de vivre loin de chez soi, jusqu'à leur

retour, en mai 2019. C'est sur ce dernier point que leurs trajectoires ont divergé.

Hermann n'a jamais voulu entendre parler de l'Aide au Retour Volontaire proposé par l'OIM. De son aveu même, la tentation était pourtant très grande. En tant que membre fondateur de l'AIVAS, il connaissait personnellement les salariés de l'OIM à Sfax et collaborait régulièrement avec eux. Il aurait pu même « pousser » son dossier pour accélérer la procédure. Mais il n'en a jamais voulu. Son retour se devait d'être soigné, dans les règles, et surtout, préparé. Hors de question pour lui de rentrer sans rien. Entre 2011 et 2019, il y a bien songé quelques fois, mais pour lui, être en Tunisie, c'était l'occasion d'apprendre, de se construire un réseau et d'épargner de l'argent. Une semaine après son retour en Côte d'Ivoire, le dossier pour la création de son entreprise de BTP était déposé au registre.

Franco, lui, s'est « laissé déborder ». Comme il le dit, il n'a « pas supporté » la société tunisienne, le racisme, la précarité et surtout, l'irrégularité. Après trois années en Tunisie, il n'a pas pu mettre beaucoup d'argent de côté. « Tout est parti en bières... ». Surtout, après deux années à Sfax, il n'a pas vraiment de perspectives d'évolution. Le commerce n'a jamais été dans ses compétences, « faire venir » les autres demandait trop de travail. Franco voulait seulement un travail salarié et gagner assez pour économiser en vue de rentrer en Côte d'Ivoire. Mais entre-temps, le dinar a baissé. Il a bien essayé de s'investir dans la vie collective, auprès de l'AIVAS, mais ce n'était pas pour lui non plus. Au bout de deux ans, par l'intermédiaire de l'AIVAS, il a pris contact avec l'OIM pour faire une demande d'aide au retour volontaire. Sur les conseils de membres du bureau, il écornât légèrement la vérité, mentit un peu sur son dossier en racontant qu'on lui avait volé son passeport, qu'il était resté enfermé chez un employeur, qu'il avait été blessé au travail. En avril 2019, un bus est venu le chercher à Sfax direction l'aéroport de Tunis et Abidjan. À son arrivée en Côte d'Ivoire, l'OIM lui a donné 100 euros et lui a fait la promesse de suivre une formation et un accompagnement pour sa « re-insertion ». En novembre 2020, il n'avait suivi, en tout et pour tout, que deux semaines de formation à la comptabilité, dont il ne reste que quelques notes sur un carnet. Le seul projet qu'on lui proposait était de monter une entreprise avec 5 autres « retournés » pour transporter des bouteilles de gaz. Loin de la promesse des 2000 euros d'aide à la création d'entreprise. Depuis, Franco végète.

Ces deux trajectoires nous intéressent ici pour ce qu'elles disent des rapports entretenus par Franco et Hermann au dispositif d'Aide au Retour Volontaire et, plus largement, aux organisations dites humanitaires. La décision de Franco de faire une demande d'ARV tient plus d'un non-choix, d'une contrainte, que d'une volonté délibérée. Son utilisation ne doit se comprendre qu'au regard de la situation d'irrégularité et de précarité qui caractérise l'immigration subsaharienne et ivoirienne en Tunisie. C'est de la dégradation progressive des conditions de séjour en Tunisie, de l'irrégularité juridique et de la précarité qu'est très souvent fait le choix d'opter pour un retour volontaire. Au regard de la situation des Ivoiriens en Tunisie, ancrés, travaillant et ne choisissant que pour une faible part d'entre eux un départ vers l'Europe, la mise sur pied d'un tel dispositif n'est pas sans poser de réelles questions sur sa pertinence. Pourquoi proposer un tel dispositif aux personnes ivoiriennes en Tunisie ? Quelle urgence le justifie ? Si Franco et Hermann ont eu affaire à l'OIM, c'est parce que l'organisation s'est imposée en Tunisie comme une référence dans le domaine de la gestion des migrations. Comment est-on arrivé à cette situation ?

Le « problème » de l'immigration subsaharienne en Tunisie

De mémoire « d'anciens »¹¹⁸, on ne saurait dire à quand remonte véritablement la présence subsaharienne en Tunisie. Il y a bien eu pendant longtemps des étudiants titulaires de bourses, venus étudier dans les universités tunisiennes dans les domaines de l'ingénierie, du *business*, du *marketing* (Mazzella 2009) ou dans les formations religieuses dispensées à l'Université de la Zeitouna (Pouessel 2013). Ce qui est certain, c'est que cette présence n'a jamais été considérée comme « problématique ». Ces étudiants vivaient entre eux dans des foyers dédiés. Ils n'en sortaient que très peu et vivaient pour leur grande majorité en situation régulière. Ils avaient même eu le droit de se constituer officiellement en association, dès 1993, à travers

¹¹⁸ Les « anciens » désignent, à Sfax, les plus anciens immigrés de la communauté. Au cours de mon enquête, le plus ancien immigré ivoirien rencontré s'appelait Stéphane et était arrivé en Tunisie en 2004, dans le cadre de la poursuite de ses études supérieures.

l'Association des Étudiants et Stagiaires Africains en Tunisie (AESAT). Outre cette présence, la Tunisie n'a compté que la venue de quelques diplomates et hommes d'affaires africains jusque dans les années 2000 (Pellicani et Palmisano 2002).

Plusieurs travaux relatent avec précision l'embryon de cosmopolitisme qu'a représenté cette venue dans un pays « homogène par excellence » et dont la construction politique et identitaire a toujours exclu le fait minoritaire (Pouessel 2013; Pouessel 2014; Pouessel 2019; Pouessel 2012). Pourtant, l'on sait qu'au milieu des années 2000, la Tunisie était déjà un espace d'accueil pour des personnes africaines en quête d'emplois et d'opportunités (Boubakri et Mazzella 2005b), mais leur présence ne faisait pour ainsi dire l'objet d'aucun intérêt.

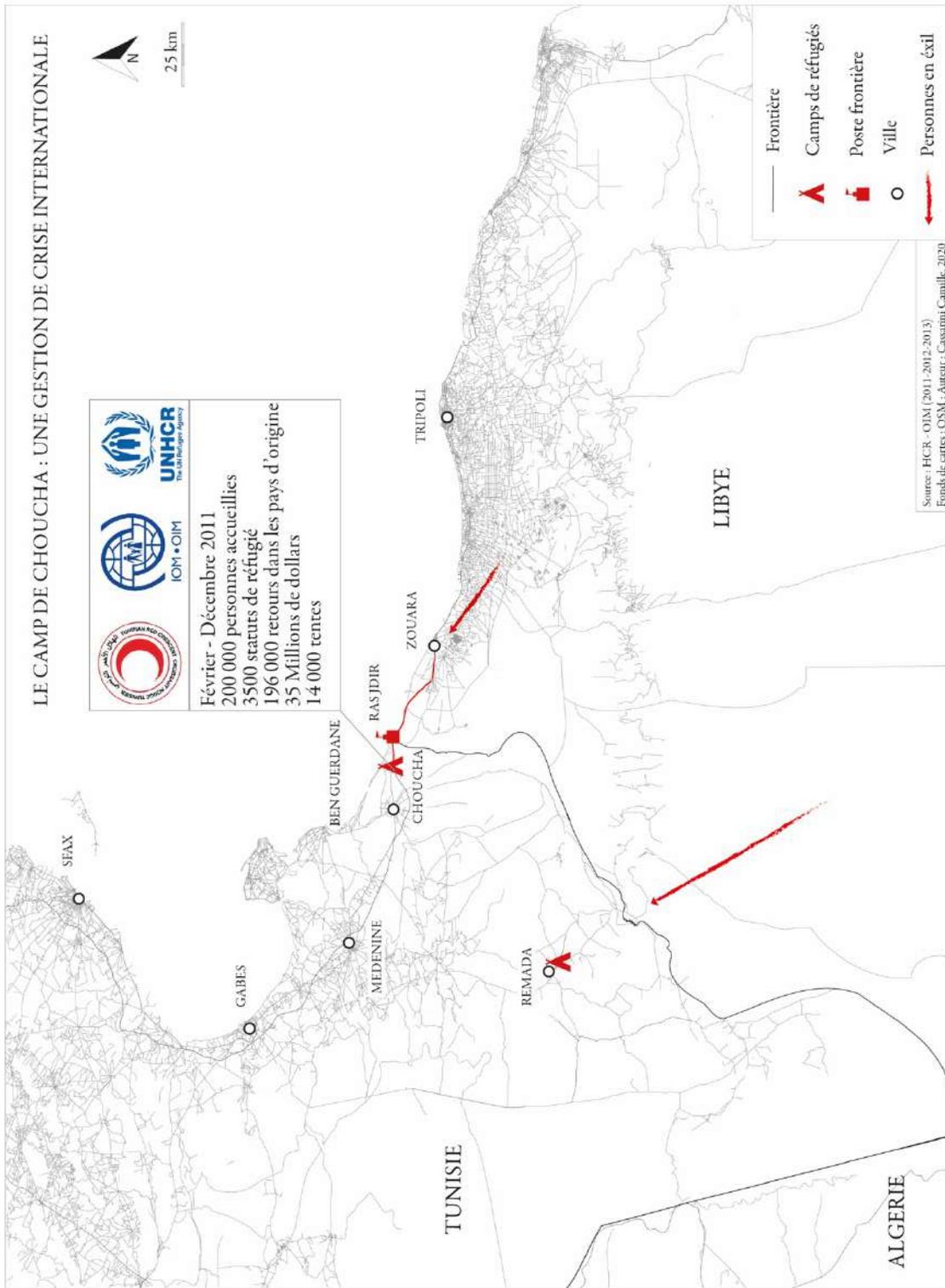
Étrange attitude pour une population qui, déjà à cette époque, concentrait toutes les attentions européennes sur le sujet des migrations. Pourtant, en Tunisie, le « débat » autour des migrants africains n'existait pas. Ni la société civile¹¹⁹ ni l'État n'en faisaient mention. Ce déni et l'absence d'enjeux nationaux et internationaux autour de la présence africaine semble toutefois s'expliquer par plusieurs facteurs. Le premier concerne la nature du régime politique de Ben Ali et la manière dont ont été paramétrés les cadres des débats autorisés à la société civile (Achour 2011; Chouikha et Gobe 2009). L'immigration n'étant pas un sujet problématique et relevant du périmètre régalien des affaires étrangères et de la sécurité intérieure, la société civile n'a jamais été autorisée à investir la question. Le second facteur tient aux rapports entretenus par le régime de Ben Ali avec les institutions internationales sur la question migratoire (Cassarino 2018). La Tunisie étant avant tout un pays d'émigration, c'est autour du sort réservé aux émigrés tunisiens en Europe (et de leur retour en Tunisie) que se sont focalisés les débats internationaux. À contre-courant de la stratégie kadhafienne, faisant de l'immigration dans le pays un outil de pression diplomatique, la stratégie de Ben Ali a consisté à négocier la visibilité et la légitimité de son régime à travers un contrôle accru de son émigration. De ce point de vue, le désintérêt tunisien pour l'immigration africaine n'est pas donc pas si mystérieux.

¹¹⁹ Ou ce qu'on pouvait qualifier comme tels sous le régime de Ben Ali. Pour plus d'informations sur la société civile tunisienne en période autoritaire, lire (Achour 2011; Camau 2002)

En 2019, les choses ont bien évolué. Si les fondamentaux de la relation entre la Tunisie et les pays européens ont perduré (Geisser 2019; Haon 2012) (contrôle accru de l'émigration tunisienne « irrégulière » vers les côtes européennes), le cadre et l'architecture gestionnaire des migrations se sont transformés. L'évènement révolutionnaire de 2011 a mis en lumière les années de plombs du régime de Ben Ali, ses compromissions et ses stratégies internationales. Les institutions internationales ont pu arriver et soutenir la « transition démocratique », transition dans laquelle le respect des droits humains tient lieu (théoriquement) de pierre angulaire de la construction d'une nouvelle citoyenneté (Allal et Geisser 2018). Comme maître d'œuvre de ce vaste chantier, les institutions internationales ont choisi de s'appuyer sur une société civile tunisienne en recomposition au lendemain de la révolution. Dans ce contexte, le respect des droits des émigrés tunisiens à l'étranger et des immigrés en Tunisie est présenté comme un des grands chantiers (et annoncé des plus prometteurs) de la société civile tunisienne. Le premier constat (régulièrement présenté comme une avancée) est qu'au déni de son existence a succédé une reconnaissance de l'immigration (Cassarini 2020b). Si ce constat est sans équivoque, notre questionnement porte ici sur les modalités de problématisation de cette reconnaissance dans les pratiques et les discours construits entre les populations migrantes et les organisations gestionnaires de l'immigration en Tunisie. Comment s'est construit le « problème » de l'immigration africaine en Tunisie depuis 2011 ? Quels acteurs et quelles logiques de gestion des populations se sont constitués autour de cette immigration ? Pour comprendre comment s'est construit l'enjeu des migrations pour la société tunisienne, il faut procéder à un double « décentrage », géographique et temporel. Loin de Tunis et des institutions internationales et étatiques, c'est dans le sud tunisien et dans le camp de Choucha qu'ont fermenté les dynamiques à la base de la gestion des migrations contemporaines en Tunisie. Ce décentrement géographique doit aussi s'accompagner d'un décentrement temporel, car c'est dans les premiers mois de l'année 2011, dans le contexte de l'intense bouleversement révolutionnaire que se sont accélérés ces éléments.

Le camp de Choucha, moment fondateur de l'approche gestionnaire des migrations

Dans les premières semaines de l'année 2011, les combats opposant Kadhafistes et rebelles soutenus par la coalition internationale font rage en Libye. D'un front ouvert initialement dans l'est du pays, les combats se déplacent progressivement vers l'ouest, jusqu'à atteindre la capitale Tripoli, ainsi que les villes de Misrata et Zawia. Ces événements ont rapidement pour effet de déstructurer la puissante économie rentière libyenne et mettent sur la route de l'exil des milliers de Libyens, mais aussi une très grande partie des travailleurs migrants installés depuis longtemps dans le pays. À l'est, les combats poussent ces populations à trouver refuge en Égypte ; à l'ouest, ces populations prennent la direction de la Tunisie via les deux postes frontières du pays, Dehiba au sud et Ras Jdir, au nord. Si les ressortissants Libyens connaissent bien la Tunisie et y ont leurs habitudes, les travailleurs migrants se retrouvent rapidement dans une situation délicate. Connaissant peu la Tunisie et n'y disposant pas de sociabilités, leurs chemins s'arrêtent pour la plupart dans la ville de Ben Guerdane, ville frontière avec la Libye et à partir de laquelle s'organise dès les premières semaines de l'année 2011 l'accueil de ces populations.



Introduction : 2011, une révolution pour les migrations ?

Carte 6 : Le camp de Choucha : une gestion de crise internationale. Auteur : Camille Cassarini, 2021

Introduction : 2011, une révolution pour les migrations ?

Cet accueil n'est pas chose aisée pour la Tunisie. Elle-même en plein bouleversement révolutionnaire, l'accueil de plusieurs milliers d'étrangers met à l'épreuve des institutions vacillantes et contestées. Face à cette situation, c'est l'armée qui, dans un premier temps, est chargée d'organiser l'accueil, le tri et l'hébergement de ces populations. C'est donc sur un terrain militaire qu'il est choisi à la mi-février d'installer le camp de Choucha. Isolé spatialement et situé entre la ville de Ben Guerdane et le poste frontière de Ras Jdir, ce camp est construit et fondé à partir de l'assistance technique que fournit le Haut-Commissariat aux réfugiés aux autorités tunisiennes avec l'appui du Croissant rouge tunisien (Dourgnon et Kassar 2014).



Photo 9 : Vue aérienne du camp de réfugiés de Choucha. Auteur : Major Soussi, armée tunisienne, 2011.

Introduction : 2011, une révolution pour les migrations ?



Photo 10 : Vue aérienne du camp de réfugiés de Choucha. Auteur : Observatoire Pharos, 2011.



Photo 11 : Tente d'accueil des volontaires du Croissant rouge tunisien. Auteur : Croissant rouge tunisien, 2011.



Photo 12 : Bureau d'enregistrement des réfugiés tenu par le Croissant rouge tunisien.
Auteur : Croissant rouge tunisien, 2011.



Photo 13 : Tentés fournies par le Haut commissariat aux réfugiés à Choucha. Auteur :
Haut commissariat aux réfugiés, 2011.

Loin de l'image souvent véhiculée par une partie de la société civile tunisienne, faisant de la création du camp de Choucha, un produit de la solidarité nationale, l'organisation, le fonctionnement et le financement du camp est en réalité un processus qui a fait intervenir des compétences, des normes et une logistique émanant majoritairement de l'aide internationale d'urgence. Comme le montre Aurore Mottet, de la géographie du camp jusqu'aux dispositifs de réinstallation, c'est le Haut commissariat aux réfugiés qui est chargé de la gestion du camp, avec un objectif clair dès le début ; le vider au plus vite et éviter d'en faire une zone de transit régionale. Entre les catégories des déboutés et des réfugiés :

« Dans les deux cas, les catégories sont imposées "par le haut", ce qui signifie, pour les migrants, l'injonction d'admettre leur légitimité. Le HCR fonctionne ici comme un distributeur de catégories, car, dans cet espace possédant une fonction de tri bien précise, il est l'un des rares acteurs à avoir le pouvoir de décider qui pourra franchir telle ou telle frontière administrative. C'est lui seul qui énonce les catégories considérées comme légitimes, car produites et travaillées à l'échelle internationale. Ce répertoire est difficile à remettre en cause pour les migrants : le HCR est perçu comme un point de passage dans les frontières (administratives, mais aussi géographiques) qui ne s'ouvrira que sous certaines conditions. » (Mottet 2016, p. 30-31)

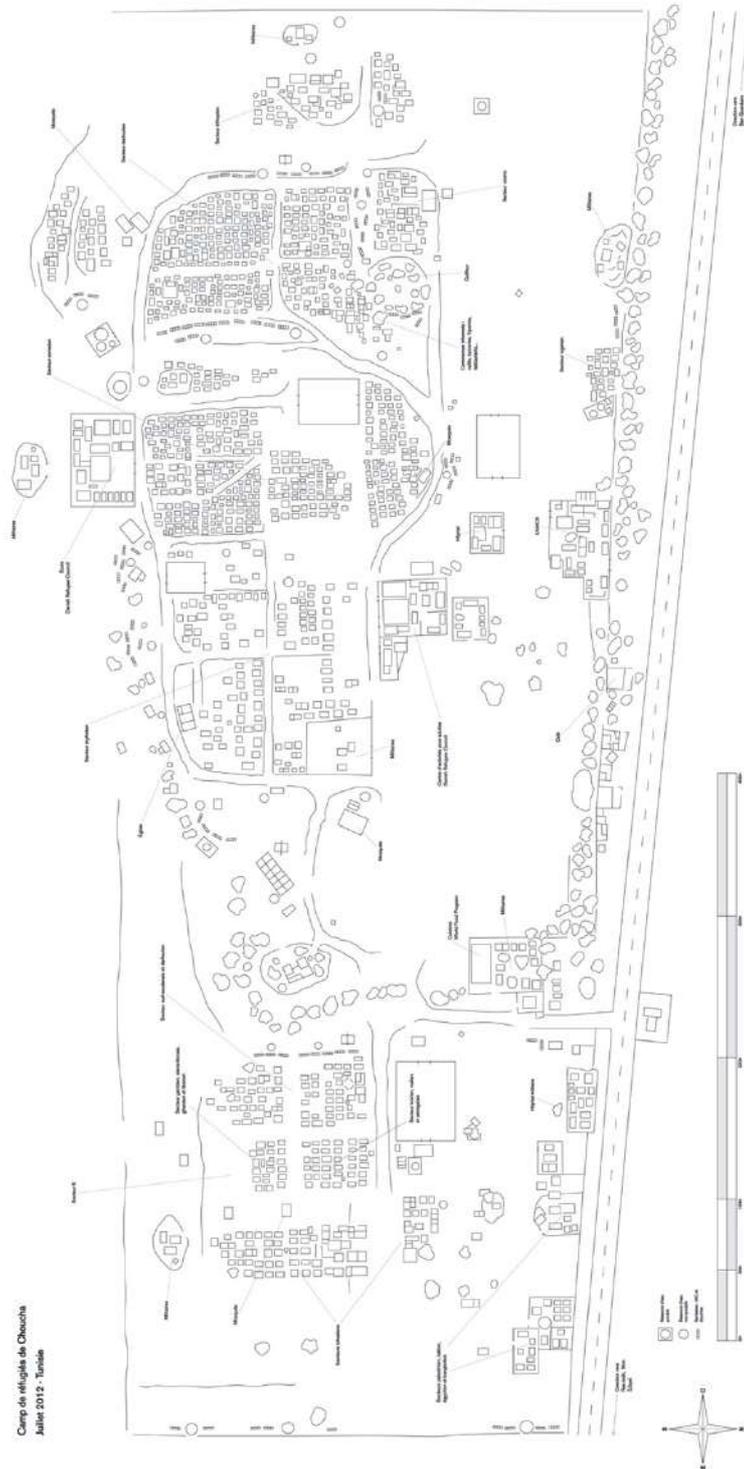
Ces répartitions administratives servent, dans l'immédiat, l'objectif de ce camp : remettre en mouvement ces populations en évitant une installation prolongée dans le Sud tunisien. Pour ce faire, le HCR, en accord avec certains États européens, met en place un programme de « réinstallation dans un pays tiers ». Comme le montrent plusieurs enquêtes, les méthodes de classification du HCR ne semblent pas répondre aux standards des droits des réfugiés :

« Les refus, qu'ils soient en première ou en seconde instance, ne sont pas motivés et les notifications sont identiques et stéréotypées. Les demandes et appels de décision se font devant la même organisation ; le HCR, qui ne dispose pas d'instance de contrôle, est donc juge et partie. Lors des entretiens, les erreurs de procédure relevées par les réfugiés sont innombrables : utilisation d'interprètes provenant de leur pays d'origine, voire de groupes rivaux impliqués dans les conflits des régions de départ ; manque d'écoute durant le récit ; notification de décisions multiples et contradictoires ; erreurs dans les dates des notifications et dans les dates

Introduction : 2011, une révolution pour les migrations ?

relevées des faits ; erreurs dans les noms des intéressés et des lieux ; erreurs dans les nationalités prises en compte pour la demande, etc. Concernant les délais, une partie des déboutés se plaint d'avoir attendu au total plus d'un an au camp avant de recevoir un refus définitif à leur demande.» (Haon 2012, p. 32)

Cette situation nous intéresse ici en ce qu'il nous dit des arrangements opérés entre les garanties théoriquement assurées par le HCR (en tant qu'organisation garante du respect des droits des réfugiés) et les impératifs gestionnaires imposés par l'état tunisien. Si la réinstallation dans les pays tiers et la gestion du camp par le HCR sont mises en avant, ce programme n'a concerné, *in fine*, que très peu de personnes. Dans les faits, le programme phare que consacre la gestion du camp de Choucha est celui de l'aide au retour volontaire (Chappart 2009; Chappart 2015), mis en œuvre et promu par l'autre grande organisation présente sur le terrain : l'Organisation internationale pour les migrations.



Carte 7 : Cartographie du camp de Choucha. Auteur : Samuel Gratacap, 2012.

Il est rarement fait mention de la présence de l'OIM en Tunisie jusqu'en 2011. Pourtant, l'OIM disposait déjà dans le pays d'un bureau de liaison, peu actif jusque dans les premières semaines de l'année 2011 (Badalić 2019). À cette date, l'OIM propose son savoir-faire en matière de gestion des urgences migratoires à un État tunisien dépassé sur le plan logistique. Si l'édification et la gestion du camp de Choucha reviennent au HCR, l'OIM propose dans un premier temps à l'État de gérer les retours volontaires de travailleurs étrangers venus de Libye en accord avec leurs gouvernements. C'est l'OIM qui s'occupe de l'acheminement de ces travailleurs vers l'aéroport de Djerba, à partir duquel des travailleurs et familles vietnamiennes, pakistanaises et d'autres nationalités rentrent dans leurs pays. Cette logistique a impliqué le retour de plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Toutefois, dès la fin de l'année 2011 une partie de cette population se retrouve dans une impasse administrative (Tazzioli 2014). Rejetés du programme de relocalisation dans un pays tiers et ne voulant pas rentrer dans leurs pays, ces « déboutés de Choucha »¹²⁰ choisissent de rester sur place et d'exiger un réexamen de leurs demandes d'asile. Après le départ du HCR, c'est l'OIM qui se chargera de subvenir à leurs besoins, jusqu'à la fermeture définitive du camp en 2014 et leurs relocalisations à la Marsa, à Tunis (ou certains vivent encore à l'heure où s'écrivent ces pages).

Après une décennie, que reste-t-il du camp de Choucha ? Pour certains, Choucha demeure le symbole d'une Tunisie qui a accueilli dans une situation dans laquelle rien ne l'y obligeait, une Tunisie qui a fait preuve de fraternité et de son sens sa culture de l'accueil. Pour beaucoup, Choucha a donné naissance à une partie de la société civile postrévolutionnaire engagée dans la cause des migrants, un moment durant lequel des citoyens et citoyennes se sont saisis d'un « problème public » en dehors du cadre d'action fixé par l'État.

¹²⁰ Plusieurs articles de presse évoqueront leur sort : <http://www.regards.fr/archives/web/Les-migrants-de-Choucha-toujours.6857> ; https://www.swissinfo.ch/fre/politique/guerre-civile-libyenne_Choucha-les-refugiés-oubliés-du-camp-abandonné/41696304 ; https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/10/tunisie-du-camp-de-refugies-de-Choucha-a-la-marsa-des-migrants-de-nouveau-dans-l-impasse_5474320_3212.html

Pour d'autres, l'évènement de Choucha concentre toutes les « malfaçons »¹²¹ de la gestion internationale des migrations. Prise en charge lacunaire, non-respect des droits des réfugiés et approche sécuritaire auraient dominé la gestion « partagée » de ce camp de réfugiés, soldant au passage toutes les possibilités de faire émerger une « approche démocratique » de la gestion des migrations. Dans ce cadre, Choucha aurait surtout servi à canaliser un flux migratoire qui aurait, dans le cas d'une mauvaise gestion, fini par se diriger vers les côtes européennes.

En effet, Choucha semble être en même temps, le symbole d'une gestion efficace des migrations (du point de vue européen, ce camp n'a-t-il pas permis d'éviter des arrivées sur le sol européen et l'établissement d'un camp de réfugiés sur le long terme à ses portes ?) et le symbole de ce que l'aide internationale d'urgence produit de pire en termes de respect des droits humains et du statut de réfugié¹²².

Dans le cadre de cette thèse, les évènements de Choucha nous permettent surtout de problématiser les ambiguïtés des transformations, à partir du terrain, de la gestion des migrations en Tunisie depuis l'évènement révolutionnaire. Si Choucha consacre l'avènement d'une partie de la société civile qui s'intéresse enfin aux questions migratoires et au sort des étrangers, elle consacre aussi l'arrivée de plusieurs organisations internationales dans le domaine des migrations. À une gestion historiquement dévolue à l'État, la révolution tunisienne et les évènements de Choucha invitent deux nouveaux types d'acteurs à intervenir sur les questions migratoires : les organisations internationales et la société civile avec, pour cœur de cible, les populations migrantes.

Au croisement de cette problématique et de ces acteurs se joue, depuis cette date, la construction d'une arène¹²³ humanitaire où s'organisent et se

¹²¹ C'est le terme qu'a employé un de mes enquêtés, membre d'une association de défense des droits des migrants.

¹²² Plusieurs travaux (Mottet 2016; Dourgnon et Kassar 2014; Badalić 2019) soulignent le non-respect structurel des droits élémentaires des réfugiés, comme la prise en charge individualisée, etc.

¹²³ La notion « d'arène » sera mobilisée à plusieurs reprises dans ce travail. Nous nous inscrivons dans la définition qu'en fait Jean-Pierre Olivier De Sardan, notamment vis-à-vis de celle de « champ » : « [L]'arène est une notion d'ordre plus interactionniste, et aussi plus « politique » (au

concurrentent des luttes pour les financements et la symbolique de positions privilégiés dans ce monde. C'est dans ce contexte qu'il nous paraît indispensable de comprendre comment s'est organisée la gestion des migrations en Tunisie et sa mise en adéquation avec la transition démocratique. À travers et au-delà de la formule d'une bonne gouvernance des migrations censée être introduite en Tunisie, quel modèle de gestion des populations migrantes dessinent les organisations internationales en Tunisie ?

Cette partie va s'intéresser à la manière dont la frontière est « produite » en Tunisie au contact des populations considérées comme « migrantes » et « subsahariennes ». Cette production frontalière sera étudiée à partir de trois entrées différentes et complémentaires. Le sixième chapitre partira de la situation du camp de Choucha et cherchera à démontrer comment ce camp a installé une « configuration gestionnaire » et les principes du « migration management » dans le tissu associatif et humanitaire. À partir des cas de Médénine et de Sfax, il s'agira de montrer en quoi cette configuration s'est imposée à travers une vision uniforme, restrictive et contraignante du fait migratoire. Le septième chapitre s'intéressera de manière particulière à la mise en œuvre des programmes de lutte contre la traite des personnes que promeut cette configuration gestionnaire. Il s'agira d'articuler les échelles de mises en œuvre et de les confronter à leurs usages dans les champs associatifs et migratoires. Enfin, le huitième chapitre s'intéressera à une catégorie particulière d'acteurs-migrants, chevilles ouvrières de la mise en œuvre de ces dispositifs et plus largement de la diffusion du contrôle migratoire en Tunisie.

sens qu'à ce terme pour la sociologie des organisations). Elle évoque à la fois une échelle plus restreinte et plus claire conscience des affrontements chez les acteurs eux-mêmes. Une arène, au sens où nous l'entendons, est un lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs. Elle relève d'un espace local. » (Olivier de Sardan 1995, p. 178-179). Appliqué à notre cas d'étude, le concept d'arène permet de comprendre comment la configuration humanitaire mêlant OIG/ONG et associations produit des dispositifs gestionnaires autour des populations migrantes.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

Sfax est de ces villes dans lesquelles tout paraît grand et petit à la fois. Le gigantisme de son étalement urbain contraste avec l'étroitesse de son centre-ville. Son caractère industriel et sa pollution contredisent sa situation, théoriquement idyllique, de ville côtière promise au destin touristique de toute ville littorale en Tunisie. Enfin, sa géographie sociale est elle-même un paradoxe. Sa quasi-absence de vie nocturne et la rareté des lieux récréatifs laisseraient penser à une ville dans laquelle les sociabilités sont rares quand on n'est pas Sfaxien. Pourtant, bien qu'éloignée du modèle urbain touristique, Sfax est une ville chaleureuse dans laquelle ses habitants savent, peut-être plus qu'ailleurs, sociabiliser. Après plusieurs mois à Tunis à vivre dans un relatif anonymat et à éprouver de véritables difficultés à intégrer le tissu social tunisois, ma surprise fut grande lorsque je m'aperçus qu'en quelques jours à Sfax, j'avais connu plus de personnes qu'en plusieurs mois à Tunis. Sfax est en quelque sorte, ce paradoxe, ce qui, du point de vue de ma démarche ethnographique, s'avérait être un atout considérable.

Sfax a la particularité d'abriter une véritable société civile liée aux migrations, mêlant nationaux et étrangers, travailleurs et étudiants, bénévoles et professionnels. Plusieurs travaux se sont intéressés à la manière dont cette société civile s'est retrouvée motrice de l'approche gestionnaire des migrations en Tunisie. Plus exactement, en amont de la mise en œuvre des dispositifs gestionnaires, cette société civile a servi d'outil de légitimation politique à leur présence dans le contexte tunisien (Dini et Giusa 2020a; Dini et Giusa 2020b) et dans celui de la transition démocratique. Dans le cadre de cette thèse, nous souhaitons plus précisément interroger la manière dont les personnes migrantes sont parties prenantes de ces dispositifs en fonction des catégories qui leur sont assignées. Au-delà, il s'agit d'interroger la manière dont la frontière est construite par les acteurs associatifs et humanitaires en prenant le parti de lire cette frontière par le vécu des personnes en migration.

Ce chapitre entend revenir sur les modalités d'élaboration des problématiques migratoires à travers les exemples de Sfax et Médénine. Il

s'agira, dans un premier temps, de comprendre comment s'est construit le « problème » de la présence ivoirienne à Sfax au regard de certains acteurs humanitaires. Dans un second temps, nous reviendrons sur la fabrique de la frontière à Médénine à travers l'exemple de la gestion du camp du HCR et de l'OIM en s'appuyant sur les trajectoires de plusieurs personnes migrantes passées par ces deux centres. Enfin, nous verrons comment cette frontière s'est délocalisée, par le jeu de ces acteurs humanitaires, à Sfax. L'intention de ce chapitre est de montrer la manière dont, dans deux situations migratoires distinctes, a été appliquée une approche univoque de la gestion migratoire qui a participé au processus de frontiérisation.

De Choucha à Sfax, une diversité de situations migratoires

C'est peut-être ici la particularité de la société civile à Sfax (et ce qui la rend particulièrement intéressante du point de vue migratoire, autant pour les chercheurs que pour les organisations internationales et humanitaires) : la société civile liée aux migrations, plus qu'ailleurs, fait intervenir des migrants dans son action, à diverses échelles. Ce constat prend racine dans la géographie sociale particulière de la ville de Sfax. Dernière « grande ville » du Sud tunisien, elle bénéficie d'infrastructures de santé, d'enseignement et d'une armature urbaine la classant parmi les grandes métropoles littorales. Son dynamisme économique est notable et elle bénéficie d'un secteur privé de l'enseignement supérieur particulièrement développé. Ces caractéristiques la positionnent comme un espace intéressant, autant pour des migrants en recherche d'emploi, des organisations voulant intervenir dans le sud du pays que pour des étudiants en fin d'étude souhaitant s'investir dans le « créneau » de la société civile. C'est à la faveur de la révolution de 2011 qu'a pris forme cette société civile migrante, lorsque parmi les mondes étudiants africains (parfois en fin d'étude), certains ont choisi de rester en Tunisie.

L'émergence d'une « problématique » par le local

À Sfax, un des témoins privilégiés de ces transformations est Gabriel. De nationalité congolaise, Gabriel est unanimement considéré comme le véritable doyen de la « communauté africaine » à Sfax. Après un parcours sinueux au Congo où il a alterné entre études et petits boulots, Gabriel décide, sur les

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

conseils d'un ami français rencontré dans un hôtel où il travaillait, de tenter sa chance en Tunisie. Comme beaucoup d'étudiants africains souhaitant poursuivre leurs études à l'étranger, Gabriel envisage dans un premier temps des études en France ou aux États-Unis. Face aux difficultés administratives, Gabriel entend parler de la Tunisie comme une « solution alternative ». De son aveu même, il ne s'était jamais vraiment intéressé au Maghreb, mais ce choix correspondait aussi à un engagement politique teinté très précocement de panafricanisme. En substance, « si l'Europe ne veut pas de nous, alors autant rester et briller en Afrique, puisqu'après tout, la Tunisie est un pays africain ! »¹²⁴.

C'est de cette manière qu'en 2008, Gabriel arrive en Tunisie. Après un parcours sinueux à Tunis où il cherche des formations correspondant à son niveau de maîtrise, il choisit de prendre la route de Sfax, ville dans laquelle il achève « brillamment » un master en 2010. À la veille de la révolution, c'est fort d'une position dans le secteur associatif des étudiants africains en Tunisie qu'il s'investit, comme il le décrit :

« Moi, j'étais déjà en Tunisie quand la révolution a éclaté. J'avais tout juste fini mes études, je dormais encore au foyer étudiant, à Sfax. On n'était pas très nombreux à cette époque, on vivait un peu entre nous, mais moi, je me comportais comme un Tunisien, j'étais au club de boxe, je sortais... J'étais intégré ! Donc quand y a eu la révolution, moi j'étais carrément dans la rue avec mes potes, on criait, on a fait les manifestations. Bon, moi j'ai pas participé aux cassures et tout, je me retirais dès que ça dégénérait. Mais sinon j'étais avec le drapeau dans la rue avec les Tunisiens. Même par la suite, quand ça a été compliqué, que chaque jeune de chaque famille sortait dans la rue pour faire les barrages et surveiller, je venais aider et on arrêtait carrément les voitures mec ! Tu vois, ça, ça m'a beaucoup rapproché de mes voisins, de mon bailleur... je me suis fait un peu accepter comme ça. Et c'est à ce moment qu'a commencé l'histoire de l'arrivée massive des Ivoiriens, travailleurs, etc... Déjà en étant étudiant, je voyais comment la crise ivoirienne nous touchait, les étudiants ivoiriens d'ici militaient, ils ne recevaient plus leurs bourses, on avait monté des initiatives pour les aider, auprès d'entreprises qui nous donnaient des pâtes, etc... C'était vraiment très dur et on voyait le truc arriver quoi. Et dans le même temps, il y a eu la crise en Libye, bon déjà on savait depuis longtemps comment les Noirs

¹²⁴ Notes issues d'un carnet de terrain, entretien avec Gabriel, Sfax, 2018.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

étaient traités, je rentre pas dans le détail. Enfin, d'ici, on voyait que c'était la guerre et que les gens commençaient à arriver en Tunisie. Moi je fréquentais beaucoup les églises, je suis chrétien protestant, mais j'ai toujours fréquenté toutes les églises. Ici, il y avait une sœur à l'église, une femme exceptionnelle. Un jour à la messe, elle nous parle du camp de Choucha et demande s'il y a des volontaires pour venir aider Caritas, et j'ai été volontaire. Bon, en fait j'ai pas pu partir avec elle à cause des emplois du temps, donc je l'ai appelé et je lui ai dit que j'arrivais ! Tu vois à ce moment, Choucha, c'était très loin de Sfax, beaucoup de contrôles de police, les militaires et en plus ma carte de séjour avait expiré, mais bon, je suis allé prendre le louage pour Ben Guerdane, on s'est fait arrêter 4 fois, bon, et finalement je me présente, la sœur est venue me chercher. J'ai pas pu rester super longtemps, mais j'ai aidé comme j'ai pu, c'était des conditions terribles, t'es dans le désert quoi ! J'ai presque pas dormi en fait, on discutait tous les soirs, tu avais toute l'Afrique, des Nigériens, Somaliens... Enfin, pour moi, ça a été une vraie expérience, un choc quoi !

Pour en revenir à Sfax, quand est-ce que le phénomène des travailleurs est arrivé ?

Alors, c'est difficile de spécifier la période exacte... parce que ça fait très longtemps que la Tunisie et la Côte d'Ivoire ont des accords qui permettent aux Ivoiriens de circuler en Tunisie et vice versa, aux Tunisiens de circuler en Côte d'Ivoire. Au départ, les gens venaient et repartaient, parce que comme tu sais, on ne peut pas faire plus que trois mois, ou sinon il y a les procédures, etc... mais il faut reconnaître que lorsque la situation de la Libye a frappé, vers 2012/2013, là on a commencé à voir cette histoire des travailleurs qui venaient un peu en cachette, et tout. On a compris que c'était sérieux en 2014 et c'est là qu'on a orienté Afrique intelligence¹²⁵ sur la question des migrations. Parce qu'au départ, nous, on a monté « Afrique Intelligence », en 2012, avec l'idée de sensibiliser la jeunesse africaine aux défis futurs du continent. On était parti du concept de l'entrepreneuriat avec l'idée de « qu'est-ce que tu fais après tes études ? » Donc on voulait un peu cultiver cet esprit entrepreneurial en faisant de la promotion de l'entrepreneuriat, on mettait en contact les jeunes avec des structures d'accompagnement et vers 2014, on a commencé à s'y intéresser, mais tu vois, discrètement parce qu'on se sentait pas trop habilité à traiter de la question, puis c'est quand il y a eu les naufrages qu'on a commencés à vraiment s'investir.

¹²⁵ Afrique Intelligence est une association sfaxienne.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

Pourquoi ?

En fait c'est venu du Croissant rouge tunisien, la section Sfax, parce qu'ils connaissaient notre existence et ils savaient qu'on travaillait avec des jeunes subsahariens, qu'on connaissait l'église et justement, un des membres de CARITAS, le Père Jonathan, était aussi à « Afrique intelligence ». Donc au bout d'un moment, chaque fois qu'il y avait un naufrage, on nous appelait, on intervenait pour aider le Croissant rouge, on assistait à l'enterrement avec le prêtre. Bon et en voyant ça, on s'est dit que finalement, la migration, c'est un des plus grands défis du continent, qu'il y a une vraie demande et qu'il n'y a personne quoi. C'est là qu'on s'est vraiment concentré sur la migration.

Il y avait déjà des Ivoiriens à ce moment-là ?

Oui c'était déjà quelque chose de présent, mais leurs profils étaient un peu différents. J'ai connu des gens qui avaient quitté de bons emplois pour venir en Tunisie, parce qu'on leur avait dit que y avait de très bons salaires, bon après ils venaient ici et en fait ils se retrouvaient à faire le ménage, c'était un peu la désillusion... C'est aussi pourquoi il y avait des départs. Dans tous les cas, c'est des gens qui n'avaient aucune connaissance du terrain, ils se faisaient un peu enrouler dans la farine quoi... Mais il faut reconnaître que ça a beaucoup évolué, alors bien sûr, y a toujours eu des gens qui viennent en Tunisie pour rejoindre le paradis européen (rire), mais ce n'est pas que ça. En fait, au début, c'était beaucoup de femmes qui travaillaient dans le domaine domestique, chez des familles pour faire le ménage ou pour s'occuper des personnes âgées, puis après, ça a carrément touché tous les secteurs professionnels quoi. Donc en même temps que la demande a augmenté en Tunisie, il y a eu de plus en plus d'Ivoiriens qui sont venus à tel point qu'aujourd'hui, c'est carrément un choix en fait, de venir vivre en Tunisie, on se dit qu'au tout début, c'est difficile et peut-être qu'avec le temps ça va s'améliorer.

En 2014, à part vous, qui travaille sur la migration à Sfax ?

Euh... à part nous, il y avait un peu le Croissant rouge. Je ne sais même pas si le HCR avait une représentation à Sfax. Tout était sur Tunis, ici il n'y avait aucune organisation internationale, à part le CRT et CARITAS par le biais de l'église, mais Caritas n'avait pas de bureau ici, ça c'est récent. En fait c'était surtout nous avec l'Église catholique et l'Église réformée, qui étaient déjà intervenues à Choucha, mais sinon, on était les seuls à travailler sur ce sujet.

C'est à partir de quand que ça a changé ?

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

Je pense que pour la plupart, c'est en 2017 en fait. Avant, elles venaient visiter, voir ce qui se passait, quand il y avait des naufrages surtout, mais elles venaient pas s'installer. C'est parti très progressivement en fait parce qu'en fait ça correspond à la politique du pays, de tout centrer sur Tunis, au début ils pensaient qu'il n'y avait pas de demande ici et quand ils ont compris que Sfax devenait un des points focaux de la question et qu'il commençait à y avoir un truc avec les travailleurs, ils sont venus s'installer. Mais au départ, ils comprenaient pas que Sfax jouait un grand rôle. Parce que tu sais au départ on a beaucoup peiné avec le Croissant Rouge, repêcher les corps, personne s'occupait de ça. On n'avait pas beaucoup de moyens donc, quand l'OIM est arrivé, ça a fourni un nouvel appui très important. Même à nous d'ailleurs ! Enfin, c'était eux aussi qui avaient besoin de nous, c'était réciproque, parce que nous, on était la seule organisation composée de noirs, les subsahariens pouvaient s'identifier à nous, notre présence les aidait beaucoup. »¹²⁶

L'expérience de Gabriel nous intéresse ici pour ce qu'elle révèle des perceptions locales de la question migratoire par, ce qui a constitué en 2011, l'embryon de société civile chez les migrants africains à Sfax. En 2011, l'investissement de Gabriel auprès des personnes présentes sur le camp de Choucha fait écho à un précédent engagement auprès du monde étudiant subsaharien et de ses difficultés en Tunisie. C'est de cette expérience militante qu'il a, par la suite, tiré une partie de sa légitimité à créer sa structure associative, même si, comme il le précise, « Afrique intelligence » n'avait pas pour « raison d'être » les questions de migration au niveau local. Son investissement dans les questions migratoires s'est donc construit à la jonction d'une « demande » d'intermédiation émanant du Croissant rouge tunisien, mais aussi d'un besoin d'affirmer la légitimité de son association dans le champ militant local.

Toutefois, comme il le dit, en 2014, les questions migratoires et le contexte sfaxien n'attiraient pas, pour ainsi dire, l'attention des bailleurs de fonds et des organisations humanitaires. Si l'investissement de Gabriel dans cette question s'est fait sous une forme totalement bénévole, quoique symboliquement rémunératrice, elle lui a néanmoins permis de participer avec l'église

¹²⁶ Entretien réalisé avec Gabriel, Sfax, novembre 2018.

catholique et le Croissant rouge tunisien, aux premières formes de prises en charge humanitaires des migrants à Sfax.

Le contexte de « l'urgence humanitaire » et ses limites

C'est précisément autour du caractère humanitaire de l'engagement du Croissant rouge tunisien qu'il est intéressant de se questionner. Si Choucha a fait intervenir les grandes organisations internationales dans sa gestion et dans la relocalisation des travailleurs et réfugiés, l'immédiat « après-Choucha » s'est caractérisé par une relative absence d'enjeux migratoires. C'est près de trois ans après qu'a commencé à se poser, plus sérieusement, la question du sort des travailleurs ivoiriens à Sfax et plus largement en Tunisie. Comme Gabriel le mentionne, bien que la gestion du camp de Choucha et des travailleurs migrants au niveau local posent un certain nombre de questions communes, elles n'en sont pas moins théoriquement différentes. Comme il le dit, les Ivoiriens présents en Tunisie, bien que cherchant à partir vers l'Europe dans certains cas, semblent vouloir s'installer en Tunisie, ce qui n'a jamais été vraiment le cas des migrants et réfugiés présents à Choucha.

Du point de vue local, la construction de l'enjeu migratoire et de sa gestion semblait donc déjà s'affirmer à travers de problématiques différentes. Aux problématiques touchant les mondes étudiantins se sont ajoutées en 2011 celles touchant des réfugiés et demandeurs d'asile venus de Libye puis en 2013, celles des travailleurs ivoiriens venus travailler à Sfax. Toutefois, à ces problématiques différentes se formula une réponse majoritairement humanitaire et associative, pour l'essentiel issue des engagements de la société civile auprès des étudiants (avant 2011) et du camp de Choucha.

Ce constat est également partagé par plusieurs membres de la société civile locale, qui évoquent l'histoire de l'ONG Médecins sans frontière comme représentative du changement d'enjeux migratoires dans le Sud tunisien depuis 2011. Médecins sans frontière est arrivée pour la première fois en Tunisie en 2011 et s'est installée dans le camp de Choucha pour venir en aide aux travailleurs étrangers blessés au cours des combats en Libye. Plus largement, sa mission en Tunisie correspondait à sa logique internationale, à savoir, intervenir dans des situations d'urgence humanitaire (Maïola 2007). Cet engagement s'est poursuivi dans le sud jusqu'à la fin de l'année 2013, avant que l'ONG n'ouvre une antenne à Sfax jusqu'à son départ définitif en octobre

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

2017. Un membre de l'Église catholique, qui a bien connu MSF, expose son point de vue :

« MSF est d'abord intervenue à Choucha en 2011 pour venir en aide aux naufragés et aux personnes venant de Libye. Ils ont ouvert leur bureau ici en 2016. D'après ce qu'ils m'ont dit, ils ont choisi Sfax parce que ça leur permettait d'atteindre tout le Sud, de continuer à travailler avec les personnes venant de Libye tout en étant ici aussi pour les départs de Sfax. Leur départ d'ici a provoqué du jour au lendemain un grand vide et les gens en ont beaucoup souffert c'est vrai. Après, beaucoup d'étudiants commençaient à aller se soigner à MSF, parfois pour prendre du Doliprane alors qu'ils avaient accès au système de santé tunisien... Je me dis aussi, est-ce que ce départ ne correspond pas aussi à leur vocation ? Le travail de MSF, ce n'est pas de rester sur la durée, ils sont là pour répondre à des situations d'urgence, on peut comprendre que dans leur vision, l'urgence a fait qu'ils sont venus et une fois que cette situation était résolue, ils sont partis... »¹²⁷

Logiquement, le départ de Médecins sans frontière de Sfax et plus largement de la Tunisie correspond à une urgence qui, dans les faits, n'existait plus, un cas particulièrement illustratif de la tension provoquée par la gestion des mobilités en situation de « crise » (Thiollet 2009; Schmoll, Thiollet et Wihtol de Wenden 2015) Le camp de Choucha était fermé depuis 2014 et les arrivées de personnes depuis la Libye, quoiqu'en augmentation, n'étaient pas assez importantes pour justifier une aide d'urgence. De l'avis de MSF, l'accueil et la gestion sanitaire de ces personnes relevaient dorénavant des autorités tunisiennes. On peut voir dans ce constat une logique émanant de l'expérience de MSF dans la gestion des situations d'urgence, logique qui rejoint plus largement les critiques faites aux actions humanitaires en général et qui pourrait se résumer à cette question : si l'on sait quand commence la crise, sait-on aussi quand elle s'arrête ? C'est autour de cette question que s'est noué le départ de MSF de Tunisie. Si la « crise » a bien commencé en 2011, personne ne sait exactement quand elle s'est achevée et si d'ailleurs, l'État ou les organisations internationales voulaient vraiment qu'elle se termine.

¹²⁷ Entretien avec un membre de l'Église catholique, Sfax, octobre 2018.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

Cependant, la divergence entre MSF et les autres organisations humanitaires autour du caractère « urgentiel » de la situation migratoire dans le Sud tunisien n'était pas la seule. Une autre raison, moins invoquée, portait sur les rapports entretenus par MSF avec les modalités d'intervention des autres organisations humanitaires, principalement l'OIM, à Médénine, mais aussi à Sfax. C'est ce qu'explique ce membre d'une ONG internationale présente en Tunisie :

« MSF est parti de Sfax et de Tunisie pour plusieurs raisons. D'abord, c'est vrai que la situation n'est plus celle de Choucha et de 2011, Choucha n'existe plus et les migrants sont beaucoup moins nombreux dans le Sud. Mais le truc, c'est qu'ils sont partis parce qu'ils ne voulaient pas cautionner la manière dont l'OIM travaille sur la migration ici. Il y a eu beaucoup d'histoires sur la manière dont l'OIM "impose" l'aide au retour volontaire, les conditions de vie terribles dans le centre de Médénine... Et puis, est-ce que proposer l'aide au retour volontaire aux travailleurs subsahariens à Sfax est vraiment la solution ? Bien sûr, certains veulent rentrer, il y a les victimes de la traite, etc, mais MSF n'était pas en accord sur cette stratégie. À la fin, ils avaient surtout l'impression de faire le service médical de l'OIM. Pour MSF, l'approche de l'OIM sur les travailleurs devait être différente de celle des migrants à Médénine, c'était à l'État de s'occuper de cette question, pas à eux. »¹²⁸

Au-delà d'un désaccord portant sur les raisons structurelles de l'engagement de MSF en Tunisie, c'est aussi autour des pratiques d'assistance aux migrants et des dispositifs mis en place par les autres organisations qu'une réelle divergence s'est installée. Cette posture n'est pas isolée, elle fait écho au positionnement particulier de MSF sur la question migratoire et qui s'est inscrit, au fil du temps, dans une posture de plus en plus critique vis-à-vis de l'approche internationale (et européenne) de gestion des migrations. En 2016, ces critiques atteignent leur paroxysme avec l'accord UE-Turquie sur la gestion des migrations en Méditerranée orientale. En signe de protestation, MSF refuse les 60 millions d'euros de dons des pays européens, en dénonçant

¹²⁸ Entretien réalisé à Sfax en novembre 2018 avec un membre d'une ONG internationale travaillant sur les questions migratoires.

au passage « *la réponse bonteuse de l'Europe qui se focalise plus sur la dissuasion que sur l'aide et sur la protection à apporter aux personnes qui en ont besoin* »¹²⁹.

Pour certains acteurs tunisiens, la réponse particulièrement acerbe apportée par MSF à l'approche européenne des migrations provient en partie de son expérience en Tunisie et en Libye, deux contextes dans lesquels sa position d'acteur humanitaire l'a amené à gérer les retombées médicales et socio-psychologiques d'une chaîne de causalité dont dans laquelle l'Union européenne et ses États membres tiennent une part de responsabilité. Si à Sfax, le « débat » autour des pratiques d'assistance envers les migrants est plus feutré, c'est véritablement à Médénine que s'est concentré l'essentiel des critiques sur ce qu'a généré, au niveau local, la gestion internationale des migrations.

Quand l'humanitaire fait frontière : Les migrants dans la nasse des territoires de l'assistance

Médénine est de ces villes « carrefour » construites à la faveur du croisement de plusieurs routes en un lieu. À la différence de la plupart des villes de l'axe littoral en Tunisie, Médénine est dans les terres. Polarisée par la Libye et située au carrefour de Djerba, Zarzis et Ben Guerdane, la ville de Médénine, capitale du gouvernorat du même nom, est la dernière « grande ville » avant Ben Guerdane et le poste frontalier de Ras Jdir.

Connue pour son *souk libya* et son économie informelle (Doron 2015), Médénine est une ville qui a connu, ces quarante dernières années, une croissance urbaine ainsi qu'un étalement urbain considérables. En effet, Médénine, à l'inverse des villes intérieures, est une des rares agglomérations périphériques à avoir connu un solde migratoire positif¹³⁰. Cette dynamique s'est poursuivie dans la période postrévolutionnaire au détriment de la ville de Ben Guerdane, considérée comme plus risquée du point de vue sécuritaire.

¹²⁹ <https://www.lefigaro.fr/international/2016/06/17/01003-20160617ARTFIG00254-msf-refuse-les-fonds-de-l-ue-pour-protester-contre-sa-politique-migratoire.php>

¹³⁰ Le gouvernorat de Médénine en chiffres, 2020, p47. <http://www.ods.nat.tn/upload/files/pdf/CHIFMEDENINE.pdf>

Depuis 2011, Médénine est la ville la plus confrontée à la « problématique migratoire » en Tunisie. Chaque semaine, les gardes-frontières tunisiens ainsi que l'armée recueille des personnes migrantes en perdition dans la zone militaire tunisienne, en provenance de Libye. Après avoir fait face au camp de Choucha, c'est à un flux certes faible, mais continu que la région absorbe depuis cette date. À Médénine, on vit les soubresauts et les secousses de la crise libyenne par intermittence. Les migrants n'en sont ici qu'une des dramatiques variables d'ajustement.

Le Croissant rouge tunisien : l'intermédiation au service de l'international

Lors de ma première visite à Médénine, en novembre 2017, mon impression fut, qu'à l'inverse de Sfax, cette ville semblait plus ou moins délaissée en ce qui concerne l'accueil des migrants. Loin de l'activisme de la société civile sfaxienne, Médénine ne connaissait pour ainsi dire, qu'un seul acteur de la société civile engagé dans l'aide aux migrants. D'origine tchadienne, Hassan est le président d'une des rares associations venant en aide aux personnes handicapées dans le sud tunisien. Pourtant, dès 2011, l'ensemble des structures associatives de la société civile médéninoise s'est engagé dans l'aide aux migrants, notamment dans le camp de Choucha en transportant denrées alimentaires et produits de première nécessité ; une fois passé le pic de l'urgence, la plupart de ces acteurs ont cessé leur action, au regard de l'absence de soutien dont ils ont fait l'objet. Hassan est un des seuls à avoir continué à accueillir des migrants et réfugiés dans son association. Au fil du temps, il est même devenu un des interlocuteurs et intermédiaires privilégiés pour tous les acteurs s'intéressant aux questions migratoires dans le Sud.

En dehors d'Hassan et de son association, la question migratoire reste une prérogative étroitement gérée par le Croissant rouge tunisien (CRT) en coopération avec l'OIM et le HCR. Plus trivialement, on pourrait dire que quand on s'intéresse aux migrations à Médénine, tous les chemins mènent au CRT, plus particulièrement au président du comité local, M Mongi Slim, pharmacien de son état et gestionnaire pour le compte de l'OIM du « centre d'accueil » des migrants dans le centre-ville et fournisseur officiel de médicaments pour les personnes migrantes dans la ville. M Slim incarne de

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

manière paroxystique la façon dont les interventions internationales sur les enjeux migratoires peuvent (re)façonner les économies locales.

La prépondérance du Croissant rouge tunisien dans la gestion des migrations à Médénine est la résultante de plusieurs facteurs historiques et politiques. Le premier élément tient à son historicité dans la région de Médénine ainsi qu'à la place qu'occupait le CRT dans la formule politique Ben Ali de gestion des affaires locales. Comme en témoignent la plupart de ses anciens membres, le Croissant rouge tunisien, en parallèle de son rôle d'acteur humanitaire, a pendant très longtemps été un espace de positionnement pour divers cadres du parti politique de Ben Ali (le Rassemblement constitutionnel démocratique-RCD). L'infiltration du CRT par les réseaux du RCD était autant un moyen pour Ben Ali de contrôler les potentiels foyers d'opposition que d'agrandir le périmètre de son « espace clientéliste ».

Dans le sud tunisien et peut-être plus qu'ailleurs, l'économie informelle et le commerce de contrebande avec la Libye ont été érigés en une économie politique du contrôle social (Meddeb 2012). Comme en témoignent les innombrables vendeurs informels d'essence sur la route menant de Gabès à Médénine, les autorités ont toujours toléré ces pratiques économiques situées hors de la sphère formelle et légale, cela ne voulant pas dire pour autant que l'État et ses émanations en étaient absents. Ainsi, les réseaux du CRT recoupent en partie certains puissants réseaux familiaux de l'économie informelle, liés en même temps aux structures policières et étatiques locales et régionales (Steuer et Doron 2020). C'est donc au croisement d'une maîtrise des réseaux locaux, du territoire et de son informalité que s'est imposé le CRT dans la gestion locale des migrations. C'est notamment ce qu'explique Ayoub, bénévole au CRT depuis 2014 :

« C'est de la vraie logistique de gérer le problème des migrants. Ici, on est loin de Tunis, de Sousse... des grandes villes ! Tu dois connaître les gens, avoir les numéros, négocier avec l'hôpital, avec les transporteurs, ça prend du temps ! Tu as vu combien il y a d'hôtels ici ? C'est pas Djerba ! Personne ne reste trop longtemps à Médénine, même ceux de Sfax ne viennent qu'un jour ou deux, ils font ce qu'ils ont à faire et ils repartent... donc tu vois, même si les gens critiquent le CRT, personne n'a envie de se passer du comité parce que sinon, personne ne s'occuperait d'eux.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

Pourtant il y a d'autres associations qui sont nées ici et qui pourraient aussi s'en occuper...

Oui bien sûr (rire), mais c'est pas pareil... le CRT fait ça depuis 2011, c'est le CRT qui s'est occupé de Choucha, depuis c'est le CRT qui gère le centre, qui apporte tout. Il y a le côté professionnel ici... Quand les Danois ou les Italiens viennent voir les migrants, ils voient que nous, on a de l'expérience, qu'on a des moyens, des voitures, des bénévoles, ça rassure ! Et de toute manière, il y a beaucoup de gens qui vivent des projets que met en œuvre le CRT. Ici, quand il y a un problème avec les migrants, le CRT le règle, d'un côté ou de l'autre. Tout le monde connaît tout le monde à Médénine. »¹³¹

Le discours d'Ayoub met en exergue plusieurs points. Le premier tient à un facteur géographique évident : Médénine est une ville dans laquelle les habitués travailleurs internationaux ne restent jamais très longtemps, notamment du fait du manque d'activités économiques et culturelles correspondant à leurs « critères ». Il est difficile, de l'aveu même de plusieurs responsables d'ONG, de pérenniser une présence humanitaire internationale dans la ville et plus largement dans la région. Le second aspect, que résume Ayoub par la formule « quand il y a un problème, le CRT le règle » renvoie à ce qui était mentionné plus haut, à savoir une excellente maîtrise du tissu social local et une capacité de résolution des conflits nettement supérieure à ce que pourrait mettre en œuvre une ONG ou OIG internationale.

Ainsi, le CRT a réussi, à Médénine, à s'imposer comme un véritable intermédiaire et médiateur auprès des acteurs internationaux dans la gestion migratoire. Contrairement à ce qui est souvent évoqué, notamment sur le travail de l'OIM dans la région, c'est en réalité le CRT qui en administre la partie logistique et qui compose avec les contraintes gestionnaires des acteurs internationaux. Des contraintes que déplorent les autres acteurs associatifs locaux, partisans d'une approche différente de celle du centre d'accueil et des tickets alimentaires distribués quotidiennement. C'est ce qu'explique un membre d'une association basée à Tunis et qui essaie de mettre en œuvre des projets dans le Sud :

¹³¹ Entretien réalisé avec Ayoub, Médénine, novembre 2018.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

“Ce n'est pas qu'on ne veut plus que le CRT travaille sur la migration... mais ils ne peuvent pas exclure comme ça les acteurs locaux qui sont vraiment engagés sur la question. Tu en as plein, « Islamic Relief », « les enfants de la lune »... le CRT les tient carrément à l'écart de tout ! Ils n'ont jamais touché un seul financement de l'OIM ou du HCR avec tout ce qu'ils font. Un vrai travail, sur le terrain, ils accompagnent, trouvent des solutions, ne comptent pas leurs heures. Et en face, tu as le CRT qui touche beaucoup d'argent, qui n'est pas transparent du tout sur comment ils le gèrent... où va cet argent ? Tu as vu l'état du centre d'accueil ? C'est indigne d'une organisation qui se dit humanitaire ! Alors si tu vas parler aux migrants qui y sont ou qui y sont passés, tu as des histoires terribles... Tu ne peux pas les forcer à rester à Médénine ou à rentrer chez eux, c'est pareil que si tu leur disais de repartir en Libye, et d'ailleurs, c'est ce que beaucoup finissent par faire !¹³²

Ce constat d'une mainmise exclusive du CRT sur la gestion locale et l'intermédiation est unanimement partagé par les acteurs concernés, à Sfax ou à Médénine. Toutes et tous décrivent un acteur qui a su se rendre incontournable par sa connaissance des réseaux informels et formels, ses liens avec le gouvernorat autant qu'avec les autorités centrales. Ce constat ne se limite pas seulement à la sphère de la société civile, locale ou régionale. Elle est décrite aussi par ceux qui sont visés par les dispositifs que gère le CRT en collaboration avec l'OIM à Médénine.

C'est d'ailleurs une des principales difficultés éprouvées au cours de mon terrain d'enquête dans cette ville. S'il n'est pas difficile d'entrer en contact avec des acteurs de la société civile locale, rencontrer des personnes en migration s'avère autrement plus complexe. Au premier regard, Médénine n'est pas une ville dans laquelle la présence migrante est significative. Elle est en réalité concentrée autour de deux lieux dans lesquels sont confinés spatialement les migrants. Le centre d'accueil géré par le CRT se situe non loin du centre-ville, et ne semble, au premier abord, pas spécifiquement dédié à cela. Le centre du HCR est situé, lui, à 5 kilomètres du centre-ville, loin des regards.

¹³² Entretien réalisé avec un travailleur humanitaire à Sfax, 2018.

Le centre du Haut-Commissariat aux Réfugiés

Mes premières rencontres avec des personnes en migration à Médénine n'ont, pour ainsi dire, pas été véritablement concluantes. Ici, les migrants se méfient de tout le monde et surtout des Tunisiens, toujours soupçonnés de vouloir profiter d'eux et de leurs situations. Étant assimilé à un Tunisien, j'ai rapidement compris qu'il me faudrait travailler ces mises en contact par d'autres réseaux et méthodes.

Le 11 juillet de 2018, une embarcation gonflable avec 40 personnes à bord quitte les côtes libyennes dans l'espoir de rejoindre les côtes italiennes. Sans GPS ni essence, le bateau part rapidement à la dérive entre les eaux tunisiennes et internationales. Après une journée à dériver, l'embarcation aperçoit un navire, le Caroline Tide III, au loin, plusieurs occupants sautent dans l'espoir de le rejoindre à la nage. Arrivés à leur niveau, les membres de l'équipage du Caroline refusent de les faire monter, leur donne quelques vivres et préviennent les autorités italiennes qui confirment leur arrivée dans les deux heures. Plusieurs heures plus tard, sans nouvelles de la marine italienne, le Caroline contacte un navire situé non loin, le Sarost 5, battant pavillon tunisien, qui accepte de les prendre en charge. Le 19 juillet à 19 h, les 40 occupants du navire de fortune sont sains et saufs à bord du Sarost, qui se dirige vers le port de Zarzis. Cependant, à 2 heures du matin, le navire reçoit l'interdiction d'accoster dans le port tunisien et reste arrimer au large de Zarzis.

Les jours suivants, les relations entre l'équipage et les migrants se dégradent, le manque de vivre et d'eau s'ajoutant à la peur pour beaucoup de migrants de retourner en Libye ou d'être rapatriés dans leurs pays. Dans les faits, aucun pays ne souhaite accueillir les occupants du Sarost, le ministère de l'Intérieur italien dirigé à l'époque par Mattéo Salvini fait du refus de l'accueil des migrants un des symboles de sa politique de sécurité. Malte fait la sourde oreille et la Tunisie refuse de les accueillir de peur de créer une « jurisprudence Sarost » qui la forcerait à accueillir tous les migrants échoués dans ses eaux territoriales.

Finalement, le Sarost 5 restera bloqué 17 jours dans les eaux tunisiennes, sporadiquement ravitaillé en vivre par le Croissant rouge tunisien jusqu'à ce que le capitaine refuse l'aide. C'est lorsque le Navire humanitaire espagnol

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

Open Arms approcha du Sarost que le Premier ministre tunisien, Youssef Chahed, déclara qu'à « *titre humanitaire et exceptionnellement* », la Tunisie allait accueillir les migrants du Sarost ». Le 1^{er} août, le Sarost, encadré par 5 navires de la marine tunisienne, accoste enfin au Port de Zarzis. Ses occupants sont tout de suite pris en charge par des équipes de l'OIM et du HCR et répartis, selon qu'ils choisissent de faire une demande d'asile ou pas, dans le centre d'accueil du HCR ou du CRT.



Photo 14 : Le Sarost 5 arrivant à Zarzis. Auteur : Organisation internationale pour les migrations, 2018

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire



Photo 15 : Transfert des naufragés du Sarost dans le port de Zarzis, Auteur : Organisation internationale pour les migrations, 2018

Le « calvaire » vécu et décrit par les occupants du Sarost un peu plus tard est le résultat des rapports de force à l'œuvre dans la géopolitique des migrations méditerranéennes. Les hésitations tunisiennes et le refus de l'accueil dans un premier temps ne s'expliquent pas tant par des raisons logistiques que par le symbole qu'a rapidement constitué la situation du Sarost en Méditerranée centrale. La Tunisie avait théoriquement les capacités d'accueillir les 40 personnes sur son sol à son bord, mais elle ne voulait pas devenir le « port sûr » que réclamaient les États européens en Méditerranée pour ne plus accueillir sur son territoire les embarcations en partance de Libye. La trajectoire des occupants du Sarost permet de lire avec acuité les comportements et décisions erratiques produits par les rapports de force entre acteurs humanitaires entourant la gestion des migrations en Méditerranée centrale. Deux mois après les événements du Sarost, je retournais à Médénine. Une amie journaliste, correspondante en Tunisie à cette époque, m'avait transmis les contacts de deux anciens occupants du Sarost qui l'avaient contacté directement au moment de leur périple. C'est un samedi matin, non loin du centre d'accueil et à l'abri des regards dans un café, que nous nous sommes rencontrés. Souleymane et André sont respectivement Ivoirien et

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

Camerounais. C'est dans les géôles libyennes qu'ils se sont rencontrés et que depuis, ils ne se sont plus quittés.

« J'ai quitté le Cameroun il y a deux ans, en 2016. Je suis des deux régions, mon papa est de la partie anglophone, ma maman de la partie francophone, mais j'ai grandi dans la partie anglophone. Un jeudi, nous sommes sortis pour faire une marche pacifique, les gendarmes et les soldats étaient là et ils ont commencé à nous jeter les gaz lacrymogènes, nous on a répondu avec ce qu'on avait, des pierres, etc., il y a eu quelques morts. Après 4 ou 5 jours, des mandats d'arrêt sont sortis, mon nom et celui de mon grand frère étaient dessus. Certains ont été arrêtés. C'est mon second grand frère qui nous a mis au courant et qui nous a conseillé de sortir. On est partis au Nigeria une semaine, puis au Niger deux semaines, jusqu'à Agadez. On a trouvé un contact qui nous a fait partir en Algérie. J'ai fait un an en Algérie, ensuite j'ai fait Oran, Béchar, Tlemcen, Alger, après je suis entré au Maroc 3 ou 4 mois, mais le Maroc était plus difficile qu'on pensait, donc on a dû rentrer en Algérie, parce que là-bas on avait un peu d'argent. Après on a su que l'Algérie refoulait et que nous, connaissant notre cas, on ne pouvait pas rentrer, c'est comme ça qu'on a décidé de partir en Libye pour rejoindre l'Europe. On avait 3000 euros à ce moment, mais un de nos amis nous a volé cet argent et s'est barré, du coup on s'est retrouvé sans le sous, il fallait qu'on retrouve un peu d'argent pour pouvoir continuer, on avait environ 500 euros pour nous. Avec les contacts, nous sommes tombés sur un coxeur qui nous a dit que pour partir de l'Algérie vers l'Europe, c'était 800 euros, donc a complété avec les 500 et je me suis lancé pour la Libye. On est parti d'Alger vers la frontière, à Debdeb, où on a rencontré le coxeur, un Camerounais, j'ai fait une semaine chez lui et le sixième jour on est parti pour la Libye. On est parti à pied, en plein désert et le petit matin nous sommes arrivés à Ghadamès, il y avait des Libyens qui nous attendaient avec des pick-up, c'était la merde, on était vraiment nombreux, celui qui n'est pas costaud, il tombe et ils te laissent. On a roulé trois jours Ghadamès et là on a été kidnappé à Beni Walid, heureusement, parmi nos ravisseurs, il y en avait un qui connaissait mon coxeur, bon quand ils te torturent pour que tu appelles ta famille et qu'ils réclament de l'argent, quand j'ai composé le numéro, j'ai fait celui de mon coxeur, il m'a mis à l'écart, on était 12, 8 Camerounais, 2 Congolais et 2 Ivoiriens, il y avait 4 femmes parmi nous. C'est comme ça qu'il est entré en contact, ils se sont arrangés et ils nous ont envoyés à Sabratha où j'ai fait 6 mois dans un « bord » où ils ne nous lançaient jamais. Au bord de la mer, à maximum 500 mètres. Même un chien vit mieux que toi, quand tu arrives, les Libyens te dépouillent de tout, tu te laves jamais, tu manges mal, ils appellent ça un campo, on se battait pour manger, on appelait notre coxeur qui envoyait de temps en temps les sacs de farine, ça a duré 6 mois. Au bout de 6 mois, il y a eu une guerre entre le gouvernement et les rebelles, du coup les

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

rebelles ont perdu, le gouvernement leur a proposé une entente, soit ils remettent les Africains de peau noire avec eux, soit c'est la guerre, du coup ils ont cédé pour nous vendre. Un matin, ils ont réuni tout le monde, à notre grande surprise, ils ont amené des camions avec des soldats et là, ils nous ont mis en prison, à Gharyan, c'était pire que Guantanamo...

C'était le gouvernement ?

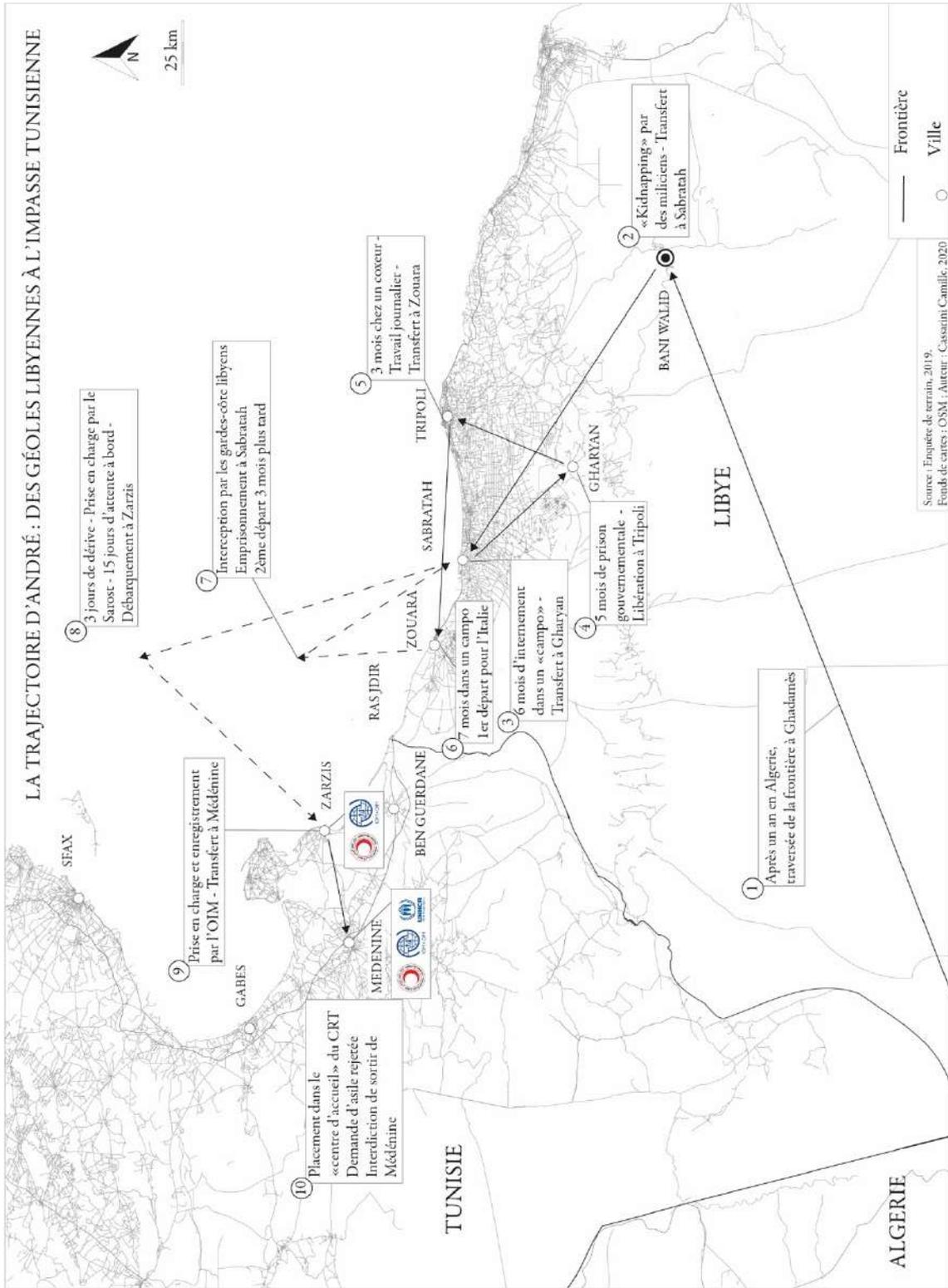
Gouvernemental oui, mais c'était l'enfer, tu ne manges pas, tu es enfermé « 24 sur 7 », bref c'était la galère. Bon, j'ai fait deux semaines et avec le temps on a essayé de se renseigner auprès des anciens, parce que y avait des gars qui ont fait 1 an, 2 ans ici... et là-bas il y a ce qu'ils appellent *banawich*, c'est-à-dire que tu payes une somme et on te libère, mais parmi les prisonniers, il y avait certain qui ont payé, de 500 000 à 1 000 000 et qui n'ont pas été relâchés, donc nous on s'est dit que ça ne servait à rien. La semaine suivante, il y a deux Camerounais avec des Nigériens, on s'est entendu et on a pris certains habits et on a foutu le feu, on s'est dit qu'ils allaient ouvrir et qu'on en profiterait pour se barrer, bon malheureusement ils ont rien fait, on a été obligé d'éteindre le feu et vu que y avait une initiative européenne cette semaine-là, ils devaient passer nous voir. Bon, deux jours après, ils ont ouvert les cellules, on savait pas pourquoi, peut-être pour aérer et qu'on soit présentables, mais qu'est-ce qu'on s'est dit ? S'ils ouvrent, celui qui veut rester reste, mais si c'est possible, on sort. Ce jour-là, on était au moins 500, c'est un Camerounais qui a donné le signal, et tout le monde s'est dispersé, chacun a pris sa route, bon j'ai entendu des coups de feu, je sais pas s'il y a eu des morts ou bien... On s'est dispersé dans le désert et je suis allé avec trois de mes amis, on a couru toute la journée, toute la nuit et on a rejoint le goudron et là on s'est encore fait arrêter par la police, emprisonné 4 mois encore. Après je suis rentré en contact avec un autre coxeur, un Noir à l'extérieur, il a négocié avec le directeur, ce sont eux qui font les négociations, etc. c'est comme ça que j'ai payé 500 000 CFA pour sortir. Quand il te fait sortir, il te met chez lui jusqu'à ce que tu payes et si tu payes pas, il te torture, ton frère noir ! Bo, moi j'ai fait 24 h chez lui, j'ai appelé ma grande sœur qui lui a viré l'argent, je suis allé chez un autre coxeur, 3 mois, il a pris mon argent et il m'a jeté. Après ça, je suis resté à Tripoli, j'essayais de faire un peu d'argent jusqu'en mars, et après ça je suis allé à Zouara, pratiquement 7 mois, j'ai payé 150 000 (CFA) à un coxeur qui devait me lancer et qui avait lancé mon grand frère. Il m'a envoyé dans un bord, j'ai attendu trois mois. Bon, le jour où on est parti, on était 150 au bord de l'eau, bien surchargé, comme d'habitude, ce jour-là il faisait mauvais temps, au bout de 50 mètres, l'Arabe qui conduisait, il a changé d'avis, je sais pas pourquoi, je crois qu'il voulait prendre son enfant... Bon, il a mal manœuvré parce que le bout du zodiac, il doit être face à la mer, mais là il était sur le flanc, il y a eu une vague et on

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

est tous tombé (rire), franchement j'ai cru que j'allais mourir, je sais nager tu vois, mais là c'est pas pareil, nos pieds ne touchaient plus le sol, on a nagé comme on a pu, on a été encore arrêté, j'ai refait trois mois encore et le jour où on nous lance, il me met de côté, sans raison, donc je rate encore le voyage. Là le coxeur me demande encore de l'argent, je lui ai donné toutes mes économies, 1500 dinars jusqu'au jour où on nous a lancé avec le frère qui est là ; on a fait trois jours en mer puis on s'est garé parce qu'on avait plus de carburant. Et là on tombe sur une plateforme pétrolière libyenne et les gars nous ont donné du carburant, j'étais étonné ! ils nous ont accompagnés un peu, on a encore navigué, en tout 5 jours on avait plus de carburant, puis on aperçoit au loin une autre plateforme, on a crié ! mais le vent emportait les voix. Certains ont sauté pour pousser, toute une journée à pousser, on était fatigué et ils nous ont aperçus, vers 16 h ils sont venus vers nous. On leur a expliqué et c'est là qu'ils ont appelé l'Italie. L'Italie leur a dit qu'ils venaient dans deux heures, une heure après on a vu un avion, il est passé deux ou trois fois, ils sont partis. Bien après, le Caroline a rappelé l'Italie, on a patienté et après ils sont jamais venus. Finalement il a appelé ses collègues du Sarost, ils sont venus nous chercher. On voulait juste dormir. Ça a tourné comme ça 15 jours, ça négociait avec l'Union européenne, le Croissant rouge venait, l'OIM aussi... jusqu'à ce que l'Open Arms arrive. Là, le capitaine est venu nous dire que finalement, la Tunisie acceptait de nous accueillir. »¹³³

¹³³ Entretien réalisé avec André à Médénine, octobre 2018.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire



Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

Carte 8 : La trajectoire d'André : des géôles libyennes à l'impasse tunisienne. Auteur :
Camille Cassarini

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

De toute évidence le récit d'André sur sa trajectoire migratoire montre que l'espace parcouru est sensiblement différent des récits qu'on peut recueillir auprès des migrants ivoiriens présents à Sfax. L'histoire d'André est celle de ces nombreux aventuriers africains ayant pris la route avec pour objectif une traversée vers l'Europe. Pour eux, l'arrivée en Tunisie tient moins du sauvetage que d'un échec supplémentaire dans leur projet migratoire. Cette perception élément permet de comprendre d'autant mieux le décalage existant les profils sociaux de ces aventuriers et le système local de gestion des migrations.

En effet, Médénine est le point de fixation officiel pour toute personne arrivant en situation irrégulière en Tunisie. Une fois pris en charge par les autorités, les personnes migrantes se retrouvent face à deux solutions. Si la personne souhaite demander l'asile, elle peut le faire auprès du Haut-Commissariat aux réfugiés, qui dispose à Médénine d'un centre d'accueil. Si elle ne le souhaite pas, elle a le droit d'être accueillie pour une durée de 40 jours maximum. Ce système de gestion est donc fondé autour de deux situations administratives, « de fait », qui n'ont aucune valeur juridique auprès des autorités tunisiennes. Elles sont aussi géographiquement distinctes et leur choix dépend de la capacité de la personne à comprendre et reconnaître un environnement tout à fait nouveau et propre à la situation à Médénine.

Si André savait que son avenir ne s'écrirait pas à travers une demande d'asile en Tunisie, de nombreuses personnes migrantes, notamment Est-Africaines et surtout Érythréennes, choisissent de rester à Médénine dans l'espoir d'obtenir une relocalisation via le HCR dans un pays occidental. À la différence d'aventuriers comme André, les Érythréens se caractérisent par leur jeunesse et leur méconnaissance des sociétés maghrébines. Certains ont un peu appris l'arabe en Libye, mais leur jeunesse et leur pauvreté en font, aux yeux des milices libyennes, des candidats peu rentables au système de torture et de rançonnement.

Ma première rencontre avec des migrants érythréens s'est faite par le biais d'une responsable de MSF rencontrée à Médénine. Si depuis 2017, MSF n'avait plus d'activité en Tunisie, ce n'était pas le cas en Libye où l'ONG disposait de plusieurs équipes circulantes entre les différents camps. Le siège du bureau Libye, pour des raisons évidentes, se trouvait en Tunisie. En novembre 2018, un membre de MSF en Tunisie reçoit un appel d'un groupe de jeunes Érythréens qu'ils avaient pris en charge. Ce groupe avait réussi à

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

s'enfuir de la prison dans laquelle il était retenu depuis 6 mois. Après avoir été rapidement pris en charge par l'armée, le groupe (13 personnes au total) est transféré au centre d'accueil du HCR. C'est en suivant cette responsable de MSF que je les rencontre et garde contact. 3 mois plus tard, je décide de revenir à Médénine pour revoir un des jeunes, Meron, avec qui j'avais le plus sympathisé.

Ce 24 janvier 2019, je décide de me rendre au camp tenu par le HCR route de Djerba. N'ayant pas eu de nouvelles de Meron, je choisis de me rendre spontanément devant en espérant rencontrer quelqu'un qui pourrait l'appeler. Le camp du HCR se situe à 3 kilomètres du centre-ville de Médénine. Au bord d'un terrain vague se dresse ce bâtiment, un ancien foyer étudiant autour duquel ont été rajoutés barbelés et caméras de surveillance.



Photo 16 : Borne kilométrique située à côté du centre du HCR à Médénine. Auteur : Camille Cassarini, 2019.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire



Photo 17 : Mur d'enceinte du centre du HCR à Médénine. Auteur : Camille Cassarini, 2019.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire



Photo 18 : Façade sud du centre du HCR à Médénine. Auteur : Camille Cassarini, 2019.



Photo 19 : Façade nord du centre du HCR à Médénine. Auteur : Camille Cassarini, 2019.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

À mon arrivée, je rencontre Joseph, jeune camerounais originaire de Douala, qui me raconte son périple jusque dans les geôles libyennes. Au terme de notre discussion, il finit par me demander ce que je fais ici. Il accepte d'aller voir si Meron est là. Au bout de 5 minutes, il revient et continue à m'expliquer son périple jusqu'à ce que Yaya, le seul employé du HCR dans le foyer m'interpelle en me demandant ce que je faisais ici. Je lui explique être chercheur, il me pose plusieurs questions, notamment sur le fait que j'ai pu visiter l'autre foyer tenu par le CRT et l'OIM.

Joseph est à ce moment interpellé par le gardien de sécurité d'un simple « Joseph ! », qui le fait rentrer immédiatement. Mon intuition me dit qu'il se fait réprimander puisqu'après une petite discussion avec ce gardien, il rentre immédiatement dans le foyer sans même me saluer. À ce moment, Meron arrive accompagné d'un ami.

Meron a 16 ans au moment où je le rencontre. À 13 ans, l'armée érythréenne l'engagea pour le service militaire. Il y effectua ses 4 premiers mois et profita d'une permission chez sa famille pour partir. Au même moment, sa mère décida elle aussi de s'en aller, par une autre route, celle de la Turquie. Il eut régulièrement de ses nouvelles et savait qu'elle était en Grèce au moment où lui quittait la Libye. Meron a d'abord choisi de partir en Éthiopie. Là-bas, il passa plusieurs mois avec d'autres jeunes Erythréens comme lui. Il savait dès le départ que la Libye était une option dans son voyage. L'Éthiopie ne lui convint finalement pas et il décida alors de poursuivre son périple jusqu'à Khartoum, au Soudan. Là-bas, il rencontra d'autres Erythréens qui l'enjoignirent à les suivre en Égypte.

La route de l'Europe ne fut cependant pas si aisée. Hésitant à faire une demande de statut de réfugié auprès du HCR au Caire, il choisit finalement de continuer son périple vers la Libye. Il y traversa comme de nombreux Erythréens la région Cyrénaïque jusqu'à arriver dans les geôles de Zwarah. C'est ici que « *l'enfer commença* » pour lui. Torturé, battu quotidiennement, exploité, il fit la rencontre d'un groupe d'Erythréens qui le prirent sous leur protection, ou ce qui peut s'apparenter à cela dans les prisons libyennes. Un jour, ce groupe rencontra des médecins de MSF qui leur glissèrent l'idée de partir fuir en Tunisie, d'où il serait possible de faire une demande de statut de réfugié. Le groupe de 13 partit une soirée, marcha durant deux jours et deux nuits jusqu'à arriver en Tunisie. Ils sont recueillis à ce moment par le HCR qui les installe à Médénine. C'est 3 semaines après leur arrivée que je fis leur rencontre grâce à la responsable de MSF.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

Attablés dans un petit café du centre-ville de Médénine, Meron et Luul entament le récit de leur vie à Médénine, et leur perception de la vie dans le centre du HCR.

« La situation est étrange dans ce camp. D'habitude, nous avions des tickets de rationnement de 30 dinars pour nous acheter à manger, mais depuis 3 semaines, c'est fini. Le HCR nous dit de tout payer de notre poche, alors on essaie de travailler dans les chantiers à côté du camp. Tu te souviens de la fille ? Elle est tombée malade il y a deux semaines, on a dû se cotiser pour lui acheter des médicaments de notre propre poche.

Tu as obtenu ton statut de réfugié pourtant ?

Nous avons tous obtenu le statut de réfugié, mais ils ne nous en disent pas plus, on ne connaît pas ce qui va se passer maintenant. J'aimerais être réinstallé en Europe, mais ils ne nous disent rien. Puis comme je t'ai dit, il y a cette histoire de tickets, on est obligé de travailler dans des petits chantiers payés 20/25 dinars la journée, on travaille 2 ou 3 jours par semaine, mais c'est dur.

Pourtant, tu sais que le travail des mineurs est interdit et le HCR a l'obligation de subvenir à vos besoins ?

Je ne sais pas, c'est comme ça ici ! il faut bien qu'on mange et qu'on se soigne tu vois... Le gros problème c'est l'accès aux hôpitaux. On a tous des problèmes, moi j'ai ma jambe (il me montre sa jambe droite), tu sais en prison, ils m'ont blessé et battu avec un couteau, j'ai mal très souvent et on ne nous donne que de l'aspirine. Surtout quand il fait froid, ça me fait très mal. Mais moi je ne suis pas le pire, certains ont eu l'abdomen ouvert, de la torture, tu ne peux pas imaginer.

Et vous n'avez pas accès aux hôpitaux ?

Non, déjà aucun médecin ne parle anglais ici, puis le HCR ne veut pas qu'on sorte du camp, on nous le dit clairement même s'ils ne peuvent pas nous interdire. On paye nos propres médicaments !

Et comment se passe la vie dans le foyer ?

Ah. C'est étrange, ils ne veulent pas qu'on fasse trop de choses, on devient fou. Avant on jouait au football, mais depuis décembre c'est fini

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

parce que nous sommes trop. Les 3 dernières semaines, 40 Erythréens sont venus ici.

Comment ça se fait ? vous les avez contactés ?

Oui ! tu sais, on cherche surtout la liberté et de bonnes conditions de vie parce qu'en Libye, c'est impossible. Alors on leur a dit qu'ici ils pouvaient venir, on se connaît tous entre nous là-bas. De toute façon, ça va continuer à venir sans s'arrêter, on ne peut pas fermer la frontière.

Et qui est cet homme qui est venu nous parler tout à l'heure ?

C'est Yaya, c'est le boss du foyer. C'est celui qui gère tout au quotidien, il nous supervise. Il accueille les nouveaux etc. Il est spécial... il nous dit de ne pas trop sortir du camp, de ne pas parler aux étrangers, surtout aux Européens... Tu vois c'est pour ça que j'ai voulu qu'on sorte boire un café. Surtout il ne nous dit rien sur le futur.

C'est-à-dire ?

Maintenant que j'ai le statut de réfugié, j'aimerais m'en aller d'ici, au moins m'installer dans une grande ville comme Tunis pour ensuite partir de Tunisie. Je connais un employé de l'ambassade canadienne, peut-être qu'il pourrait me donner une bourse pour continuer mes études là-bas, mais là je suis bloqué ici et Yaya m'a dit que si je voulais partir, il me virait du foyer, je ne saurais pas où aller tu comprends ! »¹³⁴

Luul prend à ce moment la parole. Comme il le souligne, lui vient d'une famille plutôt riche et parle très bien l'anglais. Comme beaucoup de jeunes Erythréens, il est parti directement au Soudan, puis est passé par Koufra en Libye où son enfer a commencé. Il a rencontré Meron et ce groupe dans les prisons de Zwarah. Étant un des plus âgés du groupe, il est assez protecteur, ce qui ne l'empêche pas d'être curieux et ouvert. Il décide de me faire part de son recul sur leur situation.

« Tu sais, au foyer, le temps est comme arrêté, on doit juste manger, dormir et attendre. On s'ennuie, on n'a rien à faire, rien à lire. Même

¹³⁴ Entretien collectif réalisé à Médénine, janvier 2019.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

internet est lent. Moi j'aime lire, mais il n'y aucune librairie ici. Meron et les autres devraient aller au collège, mais ils ne font rien. Tu sais, ils croient que parce que nous sommes migrants, nous n'avons pas d'intellect, que nous ne réfléchissons pas à notre situation. Mais c'est faux. Quand on a vécu ce qu'on a vécu... Si je te racontais tout ce que j'ai vécu en Libye... Tous mes amis qui sont morts là-bas, parce que tu me vois là je suis en bonne santé, j'ai l'air bien, je présente bien avec ma veste et ma chemise, mais j'ai perdu l'esprit en Libye, physiquement et psychologiquement. On aurait besoin de parler, juste un moment comme celui qu'on prend là. On discute et on boit un café, ça nous manque ça. Mais il n'y a rien, on nous a oubliés. »¹³⁵

« Le temps est comme arrêté » est l'expression qui désigne le mieux la situation de celles et ceux qui ont demandé l'asile en Tunisie et qui sont condamnés à rester à Médénine dans l'attente d'une improbable réinstallation en Europe. Début 2019, le camp du HCR comptait 480 membres, soit presque trois fois plus que sa capacité maximale et dans des conditions sanitaires déplorable.

¹³⁵ Entretien collectif réalisé à Médénine, janvier 2019.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire



Photo 20 : Photo de l'intérieur du centre du HCR à Médénine. Auteur anonyme, 2018

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire



Photo 21 : Photo de l'intérieur du centre du HCR à Médénine. Auteur anonyme, 2018

Ce surnombre a rapidement entraîné des conflits entre les occupants, qui débouchèrent sur des manifestations dans le centre-ville de Médénine, rapidement dispersées au gaz lacrymogène.



Photo 22 : Photo de la manifestation des réfugiés à Médénine. Auteur anonyme, 2018

Malgré cela, le HCR ne considère pas, à ce moment, la réinstallation de ces personnes comme prioritaire et l'a d'ailleurs clairement fait comprendre aux occupants lors de la visite de Vincent Cochetel, envoyé spécial du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. À moitié allongé sous une tonnelle du centre d'accueil du HCR à Médénine, Vincent Cochetel prend des notes en écoutant attentivement un jeune Erythréen lui expliquer sa situation et leurs besoins ; en substance, être réinstallé. C'est à ce moment que Vincent Cochetel lui coupe la parole et déclare :

-Nobody ask you to go to Libya, nobody ask you.

-It was the only option that we have !

No, there are many erythreans in Syria, I was in Syria two weeks ago, there was many erythreans wo live there, they are waiting there. We resettle they from Syria, they are waiting. Not everybody goes to Libya, those wo can pay go to Libya, not everybody choose to go to Libya. So we give the

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

priority to the people in Syria. We give the priority to the people in Shagara. I'm telling you, we give the priority to the people who wait in country of asylum, first country you cross, that's where we give the priority, not after crossing six country's because resettlement states don't want to take you here, from Tunisia, they don't want. Some of you may go to resettlement country's, some of you may have family to these country's and we will look for family reunion, that, we can do, but you think that we are going to evacuate everybody and sent them to other country? We can not do it. I was with all the resettlement country in the meeting in Paris on Monday, they want to take people from Syria, they want to take people from Egypt, they want to take people from Shagara, they want to take people from Jijiga, they want to take people from Niger, from Libya but they don't want people was crossed ten, five country's, they don't want to do that. That's not their priority. So we can tell them, they don't listen, it's not their priority, okay? So, those who want to behave illegally and make the same mess than before, you can just go, you can just leave now, no point to stay here. Here, this is for people who want to behave normally. You want to do something illegal? You just go, we don't need you here, there are some people who want to be protected here, those who want to mess, they leave, they go back to Libya, I don't care, I don't care ! You understand that? I don't care. You want to go to Libya, you go to Libya, the door is open, you go. That needs to be very very clear. Because I don't like my staff to be bother here, we are here to help, we can close this also tomorrow, we can do that, I have no problem. So don't do illegal things, you want to do something illegal, we talk to the police, you go, you leave, not my problem. So that's clear? You are in a country here where are laws to be respected, no respect, out! out ! You want the protection of this country or you don't want the protection of this country? If you don't want it, you leave this country, you choose. You choose, you want the protection or not.

Yes we want the protection but there are not protection here !

Listen, we are dealing with millions of refugees, I'm hearing the same thing in Sudan, I go to Shagara, Erythreans say "I don't want to stay in Syria, I don't want to stay in Sudan, I don't want to stay in Libya, in Tunisia, in Niger... so where do you want to go? You all want to go in Europe? It's not gonna happen, it's not gonna happen, you understand that?"¹³⁶

¹³⁶ Transcription de la déclaration de Vincent Cochetel aux réfugiés du centre du HCR à Médénine. La vidéo a disparu des réseaux sociaux, mais j'en possède une version.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

Ce détour par les modalités de gestion de l'asile à Médénine nous intéresse aussi en ce qu'elle nous révèle des modalités de construction de la problématique migratoire par les acteurs internationaux en Tunisie. Le discours de Vincent Cochetel, du HCR et les conditions de vie et d'arrivée de ces jeunes Erythréens à Médénine montre que la demande d'asile et du statut de réfugié ne constitue pas véritablement un dispositif de protection des personnes. En effet, Meron et les autres, ainsi que la totalité des réfugiés mineurs rencontrés à Médénine ne se contentent pas des tickets de rationnement fournis par le CRT. Outre le fait qu'ils sont distribués aléatoirement (dans le temps et selon les personnes, à la discrétion du « chef de camp ») ils ne peuvent couvrir la totalité des dépenses des réfugiés, notamment dans le domaine médical. Pour ce faire, tous occupent des emplois journaliers dans les nombreux chantiers à proximité du camp.

Dans les faits, l'attribution d'un statut de réfugié dans ce territoire s'apparente surtout à un dispositif d'immobilisation pour ces populations (Pillant 2016). L'obtention du statut de réfugié n'ouvre, pour ainsi dire, aucun droit, ni au travail, ni à la sécurité sociale. D'après les témoignages de plusieurs réfugiés rencontrés au cours de ces deux années, avoir un statut de réfugié permet seulement d'éviter une mise en rétention arbitraire par les autorités policières. Quelques mois après cette rencontre avec Meron, celui-ci m'avoue regretter l'obtention de ce statut, qui d'après lui, ne lui ouvre ni droit à la relocalisation ni droits supplémentaires dans la société tunisienne. Peu après, je n'eus plus de nouvelles, jusqu'à ce qu'un contact travaillant dans une ONG médicale m'informe que Meron avait fait une tentative de suicide après avoir fui Médénine et rejoint la frontière algérienne, zone dans laquelle il fut arrêté et renvoyé au camp de Médénine. Le discours tenu par Vincent Cochetel est clair et direct : le HCR n'est pas ici pour faciliter une quelconque réinstallation de ces jeunes Erythréens, il leur permettra tout au plus de vivre ici ou de repartir dans leur pays d'origine, ou en Libye. C'est donc Vincent Cochetel qui résume le mieux le postulat défendu dans ce chapitre : les acteurs humanitaires matérialisent, plus que d'autres, la fabrique de la frontière, un constat qui s'est observé dans une multitude de contextes, européens ou non (Cuttritta 2015; Bouagga et Segond 2019). Par leurs dispositifs, ils découragent, empêchent, malmènent et dévient de leurs projets migratoires des personnes en situation de mobilité. Les situations juridiques servent de nasse et conduisent à l'impasse pour les personnes migrantes.

Le centre d'accueil de l'Organisation internationale pour les migrations

Si, à Médénine, certaines personnes en migration choisissent de faire une demande d'asile, d'autres s'y refusent. Par manque de confiance dans les organisations internationales ou par refus d'entrer dans une longue procédure au débouché aléatoire, beaucoup choisissent de prendre le risque de vivre en situation irrégulière à Médénine et de « poursuivre leur route ». C'est le cas d'André, qui, après son évacuation du Sarost, explique ce choix en dépit d'une preuve de sa poursuite exercée par les autorités camerounaises.

« À la descente du bateau, c'est la police qui nous a pris, dans le port de Zarzis, ils nous ont enregistré, ils nous ont fait signer certains papiers et après ils nous ont déchargés et nous sommes arrivés ici, au Croissant Rouge. À notre arrivée, on a vu que tout ce que ces gens disaient, c'était que de la blague. Leur principal objectif, c'est de vous décourager, tous les jours ils viennent te voir pour le retour volontaire, mais c'est de la folie ! la plupart de ceux qui vivent ici ne peuvent pas rentrer chez eux, moi par exemple, c'est soit la prison, soit la mort. Et toi tu lui proposes de rentrer ? Ça ne veut rien dire leur histoire. Nous, tout ce qu'on veut, c'est voler de nos propres ailes, gagner notre propre argent, qu'on nous laisse ou qu'on nous aide à nous insérer. Mais comment on fait ? Quand on est arrivé, on a fait deux mois dans ce centre, dans des conditions de vie... Moi je dis que c'est inhumain. Pour un adulte, on te donne une ration pour une semaine, un kilo de riz, trois bouteilles d'eau, une bouteille d'huile, deux briques de lait. Beaucoup ici ne peuvent pas travailler, ils doivent subir des opérations pour vivre normalement... Tu as des femmes enceintes ici. Mais si tu ne travailles pas, tu ne peux pas vivre. Côté médical, ils te donnent du paracétamol, c'est le maximum. Moi j'achète moi-même mes médicaments et tous les hommes du centre travaillent, à l'exception de ceux qui n'ont plus la santé pour. Récemment, ils nous ont chassés, comme quoi notre période de séjour est dépassée et qu'on doit chercher notre maison, mais moi je leur ai demandé, comment vous voulez qu'on loue une maison sans salaire ? On est payé à la journée ici, aucun employeur ne te fait un contrat de travail, on a aucun papier. Donc tu vois, comment tu veux qu'on s'insère dans cette société ? Il n'y a rien qui est fait pour.

Tout à l'heure, pourquoi tu as voulu qu'on se retrouve loin du centre ?

Bon, la dernière fois, il y a un de nos frères, quand nous avons reçu la visite d'« infomigrants », il a exprimé sa rage, son mécontentement, il a parlé très ouvertement, il a dit ce qu'il se passait, parce que le Croissant rouge avait refusé l'accès aux journalistes d'info-migrants, donc lui ça l'a énervé, il leur a dit, « mais qu'est-ce que vous voulez cacher ? » laissez les

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

voir. Parce qu'on vit dans un environnement qui est vraiment... insalubre, les armoires sont remplies de puces, il n'y a aucune couverture pour personne, les puces te piquent et ça gêne le corps des gens. ; l'alimentation, c'est la merde. Côté médical, il n'y a pratiquement rien. Et nous on a compris que tout ça, c'est pour nous mettre la pression genre « baissez les bras », ils essaient de nous atteindre psychologiquement. Ce jeune qui a parlé, après ça, ils l'ont dégagé, direct et après ils sont venus nous voir et ils nous ont dit : « si vous faites des histoires, on appelle la police », ça me dépasse. Bon, tu vois, après ça tout le monde a compris. Ils s'en foutent complètement de ton sort, ce qui les intéresse, c'est que tu rentres dans ton pays, qu'ils te donnent les 100 euros pour faire un projet qui n'aboutira jamais, ça va juste te servir à payer ton transport, c'est tout. Moi, dans ma tête, c'est clair, la Tunisie ne veut pas m'aider donc maintenant, je dois chercher ma route, je dois chercher un autre moyen de sortir d'ici. Moi, rester ici, c'est impossible. Je cherche un pays où je serai accepté et reconnu à ma juste valeur parce que là... Même la peinture, j'ai appris ça au Cameroun pendant les vacances, ici, je crois le technicien est payé au m², mais toi, le noir, tu es payé 25 dinars la journée, sérieux ?

La description que fait André des conditions de vie du « centre d'accueil » de Médénine est corroborée par plusieurs photos et témoignages qu'ont publiés des occupants du centre sur les réseaux sociaux. Outre sa localisation relativement éloignée du centre-ville de Médénine, ce centre semble conforme à une approche rétentionnaire de l'accueil des personnes en migration. À la présence permanente d'un membre du Croissant rouge surveillant qui sort et entre du centre, s'ajoutent un ensemble d'au moins 7 caméras de vidéo-surveillance, filmant l'intérieur et l'extérieur du centre en permanence. Ces techniques, qu'on pourrait qualifier de « conventionnelles » dans le contrôle migratoire contemporain¹³⁷, se cumulent à un ensemble de procédés psychosociaux, plus informels, visant à garder sous contrôle les occupants (Lorenz et Etzold 2022; Clochard 2010). Parmi ces procédés, le plus récurrent semble être celui de l'attribution des tickets de rationnement. Distribués à la discrétion du responsable du centre, l'attribution de ces tickets dépend aussi du comportement de l'occupant. Plus celui-ci « posera problème » aux yeux du responsable, moins celui-ci se verra attribuer de tickets avec le risque, en plus, de se voir expulsé du centre.

¹³⁷ L'utilisation de la vidéosurveillance est un dispositif classique de sujétion des individus. Morgane Dujmovic en a fait une brillante et fine description dans son travail sur le contrôle migratoire en Croatie (Dujmovic 2019, p. 466-467)

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire



Photo 23 : Bâtiment du centre d'accueil de l'OIM à Médénine. Auteur : Camille Cassarini, 2017.



Photo 24 : Bâtiment du centre d'accueil de l'OIM à Médénine. Auteur : Camille Cassarini, 2017.



Photo 25 : Bâtiment du centre d'accueil de l'OIM à Médénine. Auteur : Camille Cassarini, 2017.

À Médénine, la gestion humanitaire des migrations peut être interprétée comme l'héritière d'un système établi dans l'opacité des premiers mois de l'année 2011 et du camp de Choucha. Comme symboles de cette gestion incertaine et court-termiste, les deux centres d'accueil de la ville, d'anciens foyers étudiants, n'ont jamais été préparés pour faire face à l'accueil de personnes en migration. Le rôle d'intermédiaire tenu par le CRT auprès du HCR et de l'OIM mérite lui aussi d'être interrogé. À la fois véhicule du désintérêt tunisien à l'égard de ces populations, mais aussi maître d'œuvre de l'approche internationale de la gestion des migrations, le rôle et les activités

du CRT permettent de mieux saisir comment se matérialise au sein des populations migrantes des modalités fines de contrôle migratoire (Guenebeaud 2021; Pillant et Tassin 2015).

L'analyse des trajectoires des « naufragés » ou de ceux ayant fui la Libye par voie terrestre montre un espace dans lequel circulent de multiples injonctions contradictoires, toutes construites autour de catégories produites par le jeu des acteurs humanitaires locaux et internationaux. Pour les réfugiés, l'absence de perspectives de relocalisation dans un pays tiers répond à l'inexistence du statut de réfugié en Tunisie. Aux personnes en situation irrégulière, l'absence de perspectives d'installation dans le pays répond aux nombreuses incitations à pratiquer le retour volontaire dans leur pays d'origine.

À Médénine, et peut-être plus qu'ailleurs, la place des acteurs-migrants dans l'architecture humanitaire locale permet de comprendre un élément structurant l'ensemble de ce travail de thèse. À la fois ignorés et indésirables, les migrants constituent aussi une ressource pour les acteurs humanitaires. Pour les acteurs internationaux, c'est grâce à leur présence que se justifie la poursuite de leurs actions dans le sud tunisien et dans le pays. C'est autour d'elle que se déploient plus largement les dispositifs de diffusions de leurs principes et concepts. Pour les acteurs locaux, comme le CRT, la présence des migrants est, depuis 2011, une ressource économique considérable, un phénomène que l'on retrouve dans d'autres contextes et sous d'autres formes (Odasso 2019; Pieret 2020, p. 182; 196). Elle a permis l'affermissement de réseaux familiaux et économiques dans l'ensemble de l'industrie des migrations locale. Depuis 2011, « gérer les migrants » ne constitue plus seulement une forme d'engagement militante ou humanitaire. Elle est non seulement devenue une activité professionnelle, mais, plus largement, un véritable marché dans lequel les acteurs associatifs sont en concurrence pour l'obtention de financements (Gammeltoft-Hansen et Sørensen 2013; Hernández-León 2013; Schapendonk 2018).

L'échelle associative dans la tourmente

Si les migrants sont une ressource et la gestion de ceux-ci, un marché, la question que nous posons alors concerne « ce qui se véhicule » à travers les dispositifs que mettent en œuvre tous ces acteurs. Nous l'avons vu, Médénine

est à la fois un point de fixation pour les personnes migrantes s'y trouvant, mais les conditions de vie en incitent nombre d'entre elles à reprendre la route. Cette ville et le territoire dessiné par les acteurs humanitaires peuvent donc à la fois être considérés comme un point de fixation, mais aussi comme un espace de remise en circulation de ces mobilités considérées comme indésirables (Tazzioli 2017; Tazzioli 2018; Tazzioli 2019). À ceux repartis sur les routes de l'Europe s'ajoutent ceux qui choisissent de rester en Tunisie. À ces personnes se présentent certaines options, qui ont toute en commun d'être présentées et construites par les acteurs humanitaires.

Toutefois, la ville de Médénine ne fonctionne pas en vase clos. Les réalités migratoires qu'on y observe sont imbriquées dans les configurations migratoires nationales et régionales. On l'a vu, depuis 2011, Médénine a été désignée comme point de fixation des migrants en provenance de la Libye. Depuis 2015, elle a aussi été désignée comme point d'accueil et d'ancrage des migrants en partance de la région Sfaxienne vers les côtes européennes. Pendant longtemps, Sfax était considérée comme une ville relativement épargnée par les départs vers l'Europe.

L'attention médiatique et humanitaire était principalement focalisée sur la région de Zarzis, avec le cimetière des migrants entretenu par un pêcheur, Chamseddine Marzoug, par ailleurs membre du Croissant rouge local. Depuis 2011, entre 350 et 400 articles sont parus dans les médias autour de son travail, faisant de Zarzis le symbole de la question migratoire en Tunisie (Zagaria et Périer 2019). À la fois considérée comme zone de départ, mais aussi de réception des corps échoués, Zarzis renfermerait les ferments de la problématique des migrations en Tunisie.

Dans ce contexte, Sfax est apparue pendant longtemps comme une ville secondaire dans la configuration migratoire tunisienne. Depuis 2015, cette situation a progressivement évolué. D'espace d'accueil de l'immigration subsaharienne dans le pays, Sfax se serait progressivement transformé en zone de départ vers les côtes italiennes. Une réalité particulièrement médiatisée¹³⁸,

¹³⁸<http://www.slate.fr/story/192747/tunisie-sfax-migrants-afrique-subsa-harienne-pleurent-heros-morts-mer-traversee-italie>

souvent au détriment d'une compréhension de la trajectoire des migrants¹³⁹, très majoritairement ivoiriens, retrouvés dans les naufrages ou les interceptions. Ici, c'est autour de l'histoire d'Anne que nous allons essayer de restituer cette complexité.

Le naufrage de juin 2018

C'est en mars 2017, lors de mon premier terrain d'enquête à Sfax, que j'ai rencontré Anne pour la première fois. Anne et son mari étaient des membres très actifs de l'Association des Ivoiriens actifs de Sfax (AIVAS). C'est un dimanche, lors d'une des réunions hebdomadaires, que la discussion s'engage entre nous. Il y est question de la situation politique en Côte d'Ivoire, de la présence ivoirienne en Tunisie et à Sfax. Lors de cette conversation, j'en viens à aborder la question des départs vers les côtes italiennes depuis la Tunisie. Sachant ce sujet plus ou moins sensible, je suis étonné de la franchise avec laquelle toutes et tous s'expriment à ce sujet. Pour eux, le problème qui pèse autour de leur présence est justement celui-là. « À force de ne parler que de ceux qui veulent partir, on en vient à oublier le sort de ceux qui veulent rester ». Ils l'assurent, le départ vers l'Europe n'est pas leur projet ici. Même si les propositions ne manquent pas, il est hors de question pour eux de devenir des exilés, des « sans-papiers ». À Sfax, les Ivoiriens tiennent à leurs passeports plus qu'à leur argent.

En 2018, Anne et Sylvain, après avoir vécu des mois de galère séparés l'un de l'autre, commencent à voir leur projet se concrétiser. L'argent commence à s'accumuler et d'ici deux ou trois ans, ils auront assez pour envisager un retour en Côte d'Ivoire. Toutefois, ce dimanche, les discussions sont plus animées qu'à l'accoutumée. Un sujet en particulier anime les discussions. Cela fait plusieurs mois que le dinar « baisse » et le taux de change avec l'euro et le CFA est de moins en moins avantageux¹⁴⁰. Pour les Ivoiriens, une baisse de quelques centimes représente potentiellement plusieurs mois de travail en plus

¹³⁹ À ce sujet, l'article de Matthias Raynal, intitulé « *En Tunisie, les migrants pleurent leurs héros morts en mer* » est symptomatique du traitement journalistique « à sensation » de l'immigration ivoirienne à Sfax, où sa position n'est pensée qu'au travers du prisme européen.

¹⁴⁰ Voir « Annexe **Erreur ! Document principal seulement.** : Évolution du cours du dinar tunisien par rapport à l'euro entre 2013 et 2022 »

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

nécessaire à la constitution de leur capital. Depuis leur arrivée, le dinar n'a fait que baisser, entamant leur capacité d'épargne, mais aussi leur pouvoir d'achat en Tunisie. Si cela continue, ce n'est pas en mois, mais en années que devra se compter leur temps de travail supplémentaire.

Je ne saurais expliciter plus précisément les raisons de mon intuition, mais à cette date, Anne et Sylvain m'ont paru être des enquêtés particulièrement intéressants en raison de caractéristiques sociales relativement représentatives du groupe social des Ivoiriens en Tunisie. Ex-soutiens de Laurent Gbagbo, mais sans excès d'engagement, issus des classes moyennes, mais pas de la bourgeoisie pour autant, niveau de diplômes moyens, urbains, mais originaires de zones rurales, relativement jeunes... Nombre de leurs caractéristiques sociologiques me faisaient voir en eux les profils types de cette immigration ivoirienne.

C'est pour ces raisons que dès le mois de mars 2017, j'engage avec Anne une série d'entretiens biographiques. Je fais le choix de ne pas impliquer Sylvain dans cette démarche, préférant garder avec lui une relation plus informelle. Durant une année, à chaque venue à Sfax, je revois Anne ainsi que Sylvain. Le 30 mai 2018, je quitte la Tunisie pour un retour de quelques jours en France. C'est par l'intermédiaire d'Yves, président de l'AIVAS, que j'apprends le dimanche matin, qu'un naufrage a eu lieu au large de l'Île de Kerkennah. Le bilan est lourd, seules 68 personnes en sortent vivantes sur les 180 qui étaient à bord. Parmi les décès, la communauté ivoirienne est particulièrement touchée, avec au moins une vingtaine de morts. C'est dans ces conditions que je reviens en Tunisie le jeudi suivant.

C'est en rencontrant Yves que j'apprends qu'Anne et Sylvain faisaient partie des naufragés et que seule Anne s'en était sortie. Le choc fit rapidement place à l'effroi. J'avais vu Anne et Sylvain à un anniversaire quelques semaines auparavant. Rien n'avait transparu. De l'avis des autres Ivoiriens, rien ne pouvait laisser penser qu'ils choisiraient l'option de la traversée vers l'Italie, d'autant plus qu'ils tenaient tous les deux un discours opposé à cette idée. Si ce projet s'était construit, c'était dans le secret le plus total. Une façon de faire somme toute classique. Même les colocatrices d'Anne n'étaient pas au courant. En réalité, je l'apprends ensuite, Anne et Sylvain avaient acté l'idée de partir vers l'Italie plusieurs mois auparavant. Anne avait commencé à contracter plusieurs petits prêts autour d'elle, notamment auprès d'une amie à elle de nationalité allemande.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

Ce naufrage mit à l'épreuve mon engagement sur le terrain. Il touchait en plein cœur une communauté et des personnes que j'observais et à laquelle je m'étais lié depuis une année. Il questionnait simultanément mon rapport aux enquêtés et à mon objet de recherche et plus que tout, brouillait les limites que je m'étais efforcé de construire entre mon émotivité et mon terrain. Où me situais-je exactement ? Je ne pouvais abandonner totalement mon statut de chercheur pour lui substituer celui de travailleur humanitaire. Je ne pouvais pas non plus me réfugier derrière la froideur du laborantin devant son écouvillon. Il restait probablement quelque chose à imaginer, une « formule » alimentant ma recherche sans obscénité, voyeurisme ou misérabilisme qui viendrait toutefois soutenir les concernés.

Au-delà de la mort de Sylvain, les questions qui m'animent à ce moment sont aussi tournées vers ce qui s'écrit sous mes yeux. Cet improbable revirement de point de vue qui a, semble-t-il, touché Anne et Sylvain. Comment avaient-ils pu changer aussi vite et aussi radicalement de projet migratoire ? Quels réseaux avaient-ils mobilisés ? Et maintenant que ce malheur avait eu lieu, comment est-il perçu dans la communauté ? Avant de commencer à y répondre, je voulais savoir où était Anne et prendre de ses nouvelles, même si je n'osais imaginer son état. J'appris rapidement qu'Anne avait été, dans un premier temps, prise en charge par l'OIM et qu'elle allait être envoyée au centre du Croissant rouge à Médénine. C'est grâce à l'intervention in extremis d'une travailleuse de Médecins du Monde que son transfert fut empêché. Ce transfert correspond en réalité à la procédure classique qu'a établie l'OIM en partenariat avec l'État tunisien dans la gestion des « naufragés ».

Cette gestion ne se limite pas aux rescapés, elle concerne aussi les corps des personnes décédées et c'est autour de cette gestion que les événements se sont précipités à Sfax. Rapidement après le naufrage, Yves fut chargé par plusieurs membres de l'association de demander expressément aux autorités tunisiennes, par l'intermédiaire de l'OIM, la restitution des corps pour effectuer un enterrement rituel en présence du prêtre. Cette demande émanait entre autres, des proches des naufragés, dont Anne, qui n'avait pas revu son mari depuis.

À cette demande, l'OIM a rétorqué qu'il fallait formuler une demande auprès de l'ambassade ivoirienne en Tunisie. Le mardi suivant, celle-ci envoya son consul à Sfax rencontrer les rescapés et les assurer de leur soutien. Le

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

consul assura aussi que les corps seraient restitués aux familles et qu'ils pourraient être inhumés dignement. Le jeudi, les membres de l'AIVAS étaient toujours sans nouvelles. Le jeudi soir, au cours d'une réunion, le bureau de l'AIVAS décida d'organiser un sit-in devant l'hôpital Habib Bourguiba de Sfax, afin de réclamer directement aux autorités hospitalières des nouvelles. Accueilli par le chef de service, il fut signifié à Yves qu'en accord avec l'OIM et les autorités consulaires, les corps avaient été inhumés et identifiables par des numéros individuels.

Cette nouvelle provoqua une intense colère chez les Ivoiriens présents ce matin-là devant l'hôpital de Sfax. À l'inverse des Tunisiens aussi présents auxquels les corps avaient été restitués, les Ivoiriens (séparés spatialement des Tunisiens) n'avaient pas été informés, dupés par leurs autorités consulaires, l'OIM et les autorités tunisiennes.

Toutefois, ce matin-là, un journaliste tunisien était venu interviewer les familles de victime. Il s'approcha d'Yves et l'interviewa :

Depuis le lundi passé, on a essayé de faire les démarches pour l'identification des corps. On est venu le lundi, on nous a dit le lendemain, on est venu le lendemain donc j'ai appelé au niveau de l'ambassade, le consul est venu et on est allé à l'hôpital pour savoir combien d'Ivoiriens étaient là. Tout à l'heure on est venu pour rencontrer le chef de service et il nous a dit qu'en accord avec le juge d'instruction et les autorités consulaires, nos proches ont été enterrés. Nous sommes perplexes, ça nous dépasse, on ne sait pas ce qui se passe réellement. Nous sommes vraiment mécontents.¹⁴¹

Anne prit la parole :

Ce n'est pas juste, ce n'est pas normal que tous les pays qui viennent réclamer leur corps, l'ambassade de Côte d'Ivoire nous a abandonnés et a donné l'autorisation à la municipalité d'aller rassembler les corps et les mettre dans un seul trou. En Afrique chez nous, chaque parent va récupérer le corps et inhumer son corps comme il veut, et avec des prières à l'appui. Mais on ne sait pas pourquoi l'ambassade de Côte d'Ivoire a pris

¹⁴¹ Transcription de l'interview d'Yves à Diwan FM. 2018

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

l'initiative d'autoriser l'enterrement sans le consentement des frères et des sœurs des Ivoiriens présents en Tunisie.¹⁴²

¹⁴² Transcription de l'interview d'Anne à Diwan FM. 2018

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire



Photo 26 : Familles tunisiennes et subsahariennes devant l'hôpital de Sfax. Auteur : Camille Cassarini, juin 2018

Le soir
Diwan FM
capsule avec
interviews
réseaux
fut reprise et



même,
publia une
les deux
sur les
sociaux. Elle
partagée par

plusieurs groupes d'Ivoiriens et atteint le lendemain 50 000 vues, au point de provoquer des débats en Côte d'Ivoire sur le traitement réservé par les autorités consulaires aux ivoiriens de l'étranger. Conséquence directe de cette large diffusion ; le consul ivoirien chercha à contacter directement Anne et Yves pour leur demander de revenir sur leurs propos et de démentir leurs affirmations. N'y parvenant pas, le consul chercha à contacter les « proches » qui, à leur tour, contactèrent Anne et Yves pour les prévenir.

C'est dans la panique qu'Anne alla trouver refuge à l'église catholique puis à Tunisie Terre d'Asile¹⁴³. Yves de son côté, hésita. Revenir sur sa parole délégitimerait tout le travail de son association et son indépendance, par ailleurs garantie de la sincérité de son engagement. Ne pas démentir l'exposerait à des répercussions, qui, à ce moment, sont difficilement évaluables, mais qui en disent long sur le rapport de ces immigrés à leur état d'origine. Le soir même, le bureau de l'association se réunit dans un maquis

¹⁴³ Dont le récit est mentionné dans le prologue de cette thèse.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

avec comme « conseillers » Gabriel, le doyen, Ibrahim, travailleur humanitaire dans une ONG française et moi-même. La discussion tourne rapidement autour des conséquences ; Gabriel, doyen et respecté choisi la pondération et fait parler son expérience :

« Les gars, on est en Tunisie ici, on n'est pas chez nous. Le statut d'association, ça ne protège de rien. Si les Tunisiens pensent que tu fais des problèmes, ils vont te dégager et c'est toute la communauté qui va en souffrir. »¹⁴⁴

Kouadio, un des membres les plus anciens du bureau et réputé des plus calmes, clarifie les risques :

« Franchement, mon frère, toi-même tu sais que les Tunisiens, c'est pas le principal problème à l'heure où on parle. Le gros problème c'est notre ambassade là. Ce consul, il est connu ici, c'est un gangster. Là, on a dit à toute la Côte d'Ivoire qu'il s'est foutu de nous, que sa parole vaut rien... Ça, je peux te dire qu'il va pas le laisser passer. »¹⁴⁵

Le discours peut apparaître à ce moment comme empreint d'une certaine paranoïa. De quoi ont-ils peur exactement ? Qu'est-ce qu'une ambassade pourrait mettre en œuvre pour étouffer les discours récalcitrants de ses ressortissants ? À voix basse, Kouadio explicite cette menace :

« Le problème là, c'est que c'est sorti de Sfax cette histoire. Maintenant c'est en Côte d'Ivoire. Le problème est ivoirien. Ce témoignage, il dit ce qu'on vit ici : Qu'on est abandonné et que l'État ivoirien ne fait rien pour arranger notre situation. On est tous en situation irrégulière et tu crois qu'ils parleraient aux Tunisiens pour mettre la pression et nous donner des papiers ? Non, eux ça les arrange qu'on soit ici, loin de la Côte d'Ivoire, comme ça on agite rien là-bas. Tout le monde sait ce qu'ils nous faisaient y

¹⁴⁴ Transcription d'une réunion collective à Sfax, juin 2018.

¹⁴⁵ Transcription d'une réunion collective à Sfax, juin 2018.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

a dix ans au pays. Pour Yves, je m'en fais pas trop. Il est costaud et tout le monde le connaît ici, mais pour Anne ? Si elle disparaît, personne saura. »¹⁴⁶

Pour Kouadio, la menace est explicite. Le discours critique tenu par Anne et Yves et sa reprise en Côte d'Ivoire révèle l'opposition politico-ethnique à l'œuvre au cœur de ces mobilités. Très peu d'Ivoiriens ont réellement confiance dans leurs autorités consulaires. Pour eux, elles sont l'émanation de ce pouvoir qui les a persécutés à l'époque et qui les a mis de côté par la suite. Au regard du degré d'opposition réciproque, rien ne garantit à Yves et Anne que leur vie n'est pas en jeu. Dans cette réunion, Yves s'avère très silencieux. Il écoute et comprend que de sa réaction dépendent beaucoup de choses. Il a cherché à joindre Anne toute la journée, mais elle ne répond plus. Contrairement à elle, le consul sait où le trouver et il en a visiblement peur. Cette réunion me place dans une situation également complexe. En effet, comme face au décès de Sylvain et au naufrage, je suis tiraillé entre le besoin de tout prendre en note et de tout observer et celui de m'investir et de m'engager, au risque de « modifier le réel observable ».

De toute évidence, je ne suis pas dans un laboratoire. Preuve en est que mon silence finit par « se faire entendre » au milieu de deux camps parfaitement et numériquement opposés. Nous sommes 6 autour de cette table et tout le monde est allé de son avis, sauf moi. Jusqu'à ce qu'on me demande mon avis : que doit faire Yves ? Se taire et refuser le démenti ou démentir ? Le sentiment de ne pas être à ma place m'assaille et pour cause : de mon avis peuvent découler des conséquences que je n'ose à peine imaginer. La mise en danger d'Anne me terrifie intérieurement. Je choisis de proposer à Yves une solution intermédiaire. Deux heures de palabres plus tard et après quelques bières consommées ; la décision est prise. Yves fera une déclaration au nom du bureau de l'association. Mon idée (acceptée à l'unanimité) est de noyer le démenti sous un discours pompeux et confus. Chacun y trouvera ce qu'il veut entendre. Je me propose de rédiger le démenti.

Le lendemain, Yves m'accueille chez lui. Je sors mon carnet et commence à rédiger le discours. En substance, le bureau de l'association souhaite revenir sur les événements qui ont eu lieu et clarifier les points problématiques. Tout

¹⁴⁶ Transcription d'une réunion collective à Sfax, juin 2018.

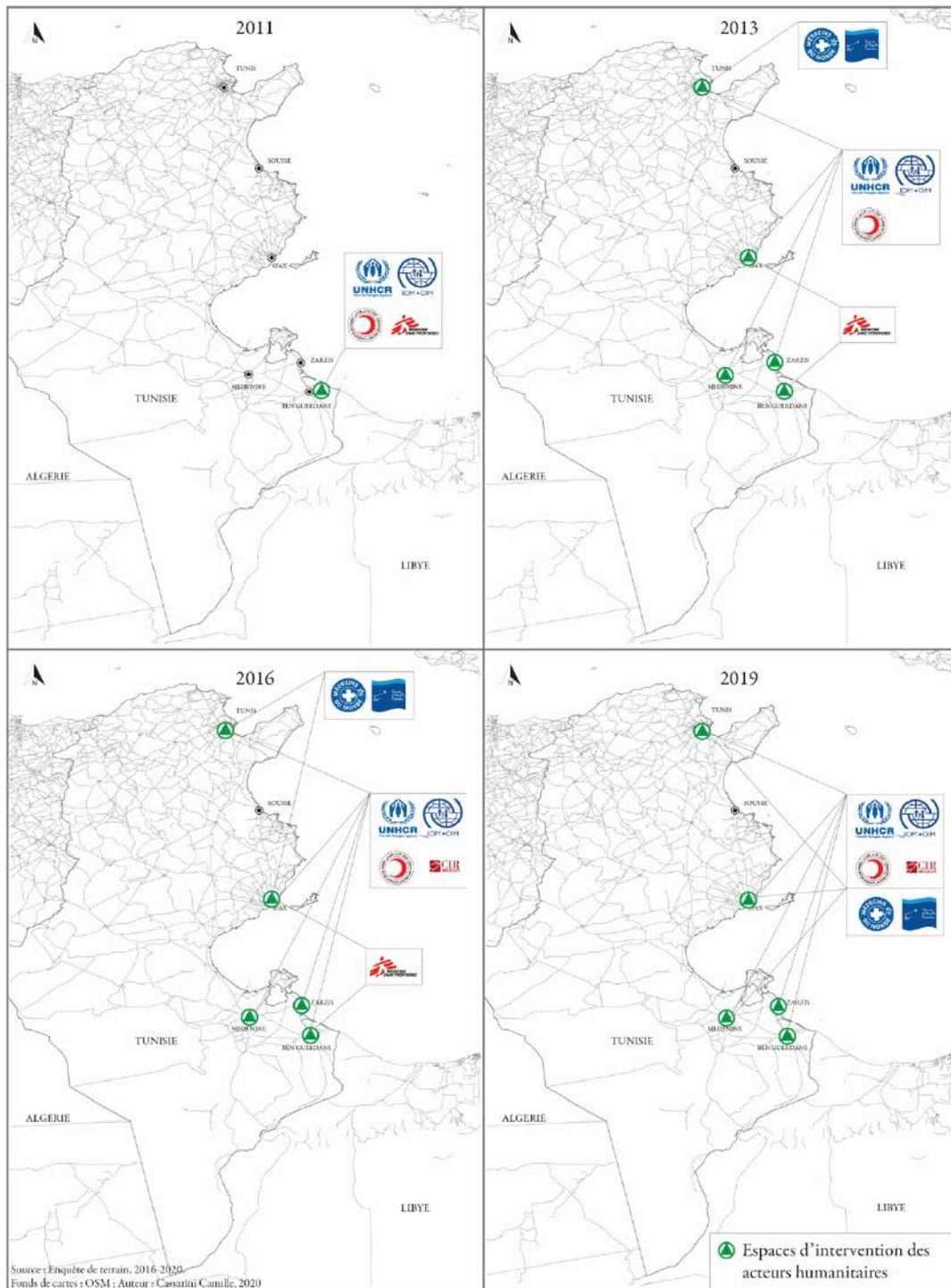
cela est dû à une mauvaise communication entre les parties présentes. L'ambassade n'aurait pas eu les informations par le bon canal. Personne n'est coupable et cela ne se reproduira pas. Dans le live Facebook diffusé par Yves et le bureau, la mise en scène est soignée. Je suis le cameraman et le bureau entoure physiquement Yves qui lit le discours. L'utilisation du conditionnel contente tout le monde et permet de ne pas faire passer l'association pour une officine de l'ambassade. Elle s'en détache même puisqu'elle se situe en dehors des canaux de circulations de l'information entre l'OIM, les autorités tunisiennes et les autorités ivoiriennes. Parmi les spectateurs, peu s'opposent à ses déclarations. Au contraire, les « bravo prési » se multiplient. Les apparences sont sauvées.

Les mondes locaux de la gestion migratoire

Cet événement, au-delà de son aspect anecdotique, est révélateur de place importante prise par le monde associatif communautaire dans la gestion des migrations. Il permet de comprendre comment, au niveau local, les échelles décisionnelles se « percutent ». Ici, l'AIVAS s'est retrouvée au cœur d'un schéma impliquant simultanément les autorités consulaires ivoiriennes, les autorités tunisiennes et l'Organisation internationale pour les migrations.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

LES ESPACES D'INTERVENTION DES ACTEURS HUMANITAIRES EN TUNISIE (2011-2019)



Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

Carte 9 : Diffusion des acteurs humanitaires en Tunisie entre 2011 et 2019. Auteur : Camille Cassarini, 2021.

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

L'échelle locale a concentré les contradictions impliquées par un certain emboîtement des échelles nationales et internationales. Elle permet de comprendre qu'à Sfax, cette échelle prend corps dans un espace de sociabilité construit par les migrants, mais usitée par des acteurs nationaux et internationaux.

C'est de ces usages différenciés de l'échelle locale qu'émerge le constat structurant de ce premier chapitre. De Médénine à Sfax, les migrants sont parties prenantes d'une arène qu'on peut qualifier ici d'humanitaire, puisque mettant aux prises des acteurs s'en réclamant. Des centres d'accueil de Médénine aux permanences de Tunisie terre d'asile de Sfax, les échelles d'actions se percutent et placent les personnes en migration dans un système d'interaction souvent construit, quoiqu'autour d'eux, mais aussi à leurs dépens. Qu'elles partent ou qu'elles viennent, elles sont toujours l'objet d'injonctions les assignant à des catégories permettant de mieux les contrôler. « Migrant », « réfugié » ou « demandeur d'asile » correspondent à autant de « place » faite pour rendre invisible. À Médénine, les naufragés du Sarost ont été délaissés et placés au dehors de leur centre. Des réfugiés érythréens mineurs sont obligés de travailler pendant qu'un responsable du HCR leur explique, sans ciller, qu'ils « s'en foutent » et « qu'ils peuvent retourner en Libye ». À Sfax, une naufragée ayant perdu son mari se retrouve sous la menace d'une ambassade mécontente d'une remise en cause de son action et une association se doit de gérer une posture trop critique vis-à-vis de son ambassade.

Cette conclusion appelle à un constat un peu provocateur, frôlant le sophisme : dans cette histoire de migration qui s'écrit en Tunisie, il n'est finalement peut-être pas vraiment question de migration, au sens où toutes les organisations que nous avons vues l'entendent. La gestion des réfugiés à Médénine s'est transformée en une rente pour le Croissant rouge tunisien, au mépris de toutes les conventions internationales signées. À Sfax, on enterre dans une fosse commune les migrants récupérés en mer et on « stocke » les rescapés à Médénine. À travers les trajectoires individuelles et collectives que nous avons vues, se dessine déjà un triptyque autour duquel on peut comprendre les contours de cette arène humanitaire. Au-delà du prisme entre mobiles et immobiles, la configuration humanitaire que nous venons d'étudier repose sur la mise en place de dispositifs internationaux spécifiques et croisés. Dans le cadre de ce travail de thèse, il apparaît comme impossible de restituer la totalité de ces dispositifs ainsi que leurs logiques de mise en place. Toutefois,

Chapitre 6 : « Construire l'impasse » : De la diversité des situations à l'uniformité d'un cadre gestionnaire

il nous paraît possible, en concentrant l'analyse sur un type de dispositif particulier, d'en tirer quelques règles de fonctionnement possiblement applicables à d'autres dispositifs.

Chapitre 7 : le marché associatif de « la lutte contre la traite des personnes »

Du local au global, les dispositifs de gestion des migrations s'articulent autour d'un élément essentiel : les financements. C'est autour de ce paramètre dimension que se coordonnent (et se concurrencent) les acteurs de la gestion migratoire en Tunisie. L'idée de cette thèse n'est pas tant de procéder à une cartographie exhaustive de ces acteurs que de montrer leur emprise, leur articulation aux espaces migratoires locaux et surtout, aux populations en migration.

Dans le cas de l'immigration ivoirienne à Sfax, un élément intéressant est apparu. En effet, loin de se limiter à une « stratégie locale », les dispositifs de gestion migratoire sont pensés dans une perspective internationale et, en l'occurrence, africaine. L'histoire de la lutte contre la traite permet d'éclairer avec acuité la manière dont les « problématiques » circulent d'un contexte à un autre, d'une échelle à une autre. Dans ce chapitre, il nous a paru important de montrer comment les politiques de lutte contre la traite des personnes à Sfax ont été adaptées, tant bien que mal, aux réalités de l'immigration ivoirienne, mais aussi comment la « spécificité » ivoirienne de Sfax a fait l'objet d'une récupération en Côte d'Ivoire.

Ces aller-retour permettent de mieux saisir comment ces programmes circulent, mais surtout, de mieux comprendre leurs usages par les acteurs locaux chargés de leur mise en œuvre. Loin d'être univoques, les programmes de lutte contre la traite sont, au contraire, construits autour d'une définition fluide et mouvante. Le détour par le contexte ivoirien invite à replacer les données récoltées en Tunisie dans une perspective transnationale.

Enfin, cette approche s'inscrit dans l'ambition théorique de cette thèse : lire les dispositifs de contrôle frontalier dans leur articulation aux espaces sociaux produits par les personnes en migration. Comme nous allons le voir ici, les dispositifs qui font frontières ne sont pas exogènes aux mobilités qu'ils sont censés contenir. Au contraire, ces dispositifs sont pensés et mis en œuvre autour des caractéristiques de l'espace migratoire.

Des enjeux internationaux aux contextes locaux : La construction du phénomène de la traite des personnes en Tunisie et en Côte d'Ivoire

La Tunisie, un territoire de la « traite transnationale » ?

Mercredi 8 février 2017, le ministre de la Justice tunisien, Ghazi Jribi, préside la cérémonie de création de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP). Dans son discours, le ton est clairement donné. Cette instance « *consacre les principes de la constitution de la 2e république, portant sur la préservation de la dignité humaine et de l'intégrité physique* ». Plus concrètement, l'instance de lutte servira à cibler « *les réseaux cherchant à exploiter des enfants, des femmes et tous ceux qui sont dans une situation de fragilité, comme les migrants.* »¹⁴⁷

Raoudha Laabidi, magistrate, figure importante du monde judiciaire tunisien et nommée présidente de l'instance, précise l'ambition et les actions que l'INLTP portera. La Tunisie étant un « *important pays de transit pour les migrants cherchant à rejoindre l'Europe* », le pays « *est particulièrement concerné, car la traite des personnes constitue un crime transfrontalier* ». Ainsi, le premier objectif de l'instance sera de « *créer une base de données et d'établir des statistiques parce qu'on ne peut pas mettre une stratégie sans connaître l'étendue du phénomène* »¹⁴⁸.

En Tunisie, la création de l'INLTP s'inscrit dans un contexte particulier. Pour plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, cette instance vient consacrer l'adhésion de la Tunisie au Protocole de Palerme, ratifié en 2003¹⁴⁹. Elle est donc considérée, pour de nombreux membres de la société

¹⁴⁷ <https://www.jeuneafrique.com/401824/societe/letat-tunisien-cree-instance-de-lutte-contre-trafic-detres-humains/>

¹⁴⁸ <https://www.jeuneafrique.com/401824/societe/letat-tunisien-cree-instance-de-lutte-contre-trafic-detres-humains/>

¹⁴⁹ En Tunisie, le protocole de Palerme a été approuvé par la loi n°2003-5 du 31 janvier 2003 et ratifié par le décret n°2003-69 du 25 mars 2003 (JORT n°26 du premier avril 2003), cette loi s'appuie sur une définition extensive de la traite et la définit comme concernant « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation

civile tunisienne, comme une avancée significative des droits de l'homme dans le pays et est d'ailleurs présentée par l'ensemble des organisations internationales comme un pas supplémentaire dans le processus de transition démocratique.

Parmi ces organisations, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) se distingue par son activisme sur le sujet. En sus d'être un acteur incontournable des programmes d'assistance aux migrants mis en œuvre dans le pays, elle est à l'origine de la quasi-totalité des événements scientifiques et des sessions de formation destinées aux membres de la société civile et des fonctionnaires tunisiens en charge des questions migratoires (Andrijasevic, Walters, 2011 ; Bartels, 2018 ; Cassarini, 2020 ; Pécoud, 2017).

C'est d'ailleurs sur la base d'une étude produite par l'OIM¹⁵⁰ que l'INLTP justifie le lien établi entre criminalité organisée et migrations dans le pays, un phénomène qui toucherait, d'après l'OIM, en très grande majorité des personnes de nationalités ivoiriennes. C'est ce que déclare une des responsables de l'OIM, Imen Naija, à la presse : « *les victimes sont polarisées à travers des bandes internationales organisées, moyennant des contrats fictifs pour être employées en tant qu'aide-ménagère dans certains gouvernorats à l'instar de Sfax, Sousse, Nabeul, Hammamet et Tunis, avec confiscation de leurs passeports.* »¹⁵¹

L'OIM n'est toutefois pas la seule organisation internationale à avoir activement soutenu et accompagné la création de l'INLTP. Elle s'est faite aussi grâce au soutien de l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC) au travers d'actions menées dans le cadre d'un programme de soutien au système judiciaire.¹⁵² L'INLTP a, également, été soutenue par le

de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ».

¹⁵⁰https://tunisia.iom.int/sites/tunisia/files/resources/files/TIPTunisia_baseline%20report_français_LR.pdf

¹⁵¹<https://news.gnet.tn/archives/actualites-nationales/tunisie-/traite-des-personnes-111-victimes-y-compris-dans-la-prostitution/id-menu-958.html>

¹⁵² Programme « Renforcer les droits de l'homme et l'État de droit au sein de la justice pénale et des institutions chargées de la sécurité publique en Tunisie ».

Conseil de l'Europe (COE), à travers deux programmes de soutien aux instances et institutions postrévolutionnaires.¹⁵³

Ces programmes, s'apparentant à un processus de « *policy transfer* », ¹⁵⁴ consistent dans notre cas, à inciter l'État tunisien à s'approprier des normes internationales (en l'occurrence, le protocole de Palerme) et surtout, à les traduire en termes de politique publique (l'INLTP étant considérée comme l'institution porteuse de celle-ci). Ainsi, la caractéristique commune à ces programmes internationaux est de présenter la lutte contre la traite des personnes comme une politique publique s'inscrivant dans le cadre de la transition démocratique.

C'est donc au travers d'une volonté de mieux « protéger » les migrants que sont présentés, par l'État et les OIG, les outils juridiques et techniques de lutte contre la traite des personnes. Dans les programmes soutenus par l'ONU DC¹⁵⁵ et le COE en Tunisie, le soutien à l'adoption des outils institutionnels de lutte contre la traite n'est jamais mentionné comme s'inscrivant dans la lutte contre l'immigration irrégulière.

Pourtant, c'est bien de financements issus du Sommet de La Valette qu'a été lancé le second programme de l'ONU DC dans la région, à hauteur de 15 millions d'euros, dont 3,2 millions ont été consacrés spécifiquement à la Tunisie. De la même manière, l'OIM s'est trouvée bénéficiaire d'au moins 6,7 millions d'euros du Sommet de La Valette consacrés à la mise en œuvre de différents projets autour de la protection des migrants et de la lutte contre la traite en Tunisie¹⁵⁶.

¹⁵³ Programme « projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie » (PAII-T) et le projet « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits humains dans le sud de la Méditerranée (Programme Sud III) ».

¹⁵⁴ Le courant des « *policy transfer studies* » s'intéresse aux « dynamiques de diffusion et de transplantation de solutions d'action publique » (Delpuch, 2009). Pour plus d'informations, lire : Delpuch, T., 2009, « Comprendre la circulation internationale des solutions d'action publique : panorama des *policy transfer studies* », Critique internationale, vol. 43, n° 2, p. 153-165.

¹⁵⁵ Voir Annexe 4

¹⁵⁶ L'ensemble de ces financements sont disponibles dans un document transmis par l'Union européenne au média Inkyfada suite à une enquête autour des actions de l'UE en matière de migration en Tunisie. <https://inkyfada.com/wp-content/uploads/2020/03/inkyfada-financements-UE-Tunisie-migration.pdf>

On peut constater qu'en Tunisie, l'émergence et la construction de la problématique de la « lutte de la traite des personnes » est aussi et avant tout le produit de l'action coordonnée de plusieurs organisations internationales (OIM, UNODC, COE, UE) ayant vivement incité les institutions tunisiennes, à la suite du sommet de la Valette de 2015, à légiférer et à inclure dans l'agenda politique et parlementaire la question de la traite des personnes. C'est ce qui est acté avec l'adoption par le Parlement tunisien de la loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016, relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes¹⁵⁷.

En Côte d'Ivoire, une traite « transfrontalière »

En Côte d'Ivoire, les programmes de lutte contre la traite des personnes résultent d'une histoire particulière et différente de celle de la Tunisie. En effet, le pays, lui aussi signataire du Protocole de Palerme a, dès 2010, ratifié la loi n° 2010-272 du 30 septembre 2010 portant sur « l'interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants » et créant un comité interministériel de surveillance¹⁵⁸. Depuis cette date, trois plans, dont deux quinquennaux, ont visé à améliorer les capacités de lutte de l'État ivoirien en la matière.

Jusqu'en 2016, la Côte d'Ivoire ne disposait toutefois pas d'instance étatique chargée de lutter spécifiquement contre la traite des êtres humains. Comme en Tunisie, c'est l'OIM et l'Union européenne qui, dès 2015, ont soutenu auprès des autorités ivoiriennes la création d'un outil institutionnel dédié à la lutte contre la traite des personnes. Une requête qui, en 2016, est acceptée favorablement par les autorités ivoiriennes, comme le souligne le communiqué conjoint de la représentante de l'UE et du ministre des affaires étrangères ivoirien : « *Sur la lutte contre les migrations irrégulières, les trafics de migrants*

¹⁵⁷https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=106675&p_count=1&p_classification=03

¹⁵⁸<https://www.informea.org/fr/node/332264#:~:text=travail%20des%20enfants.-.loi%20n%20202010272%20du%2030%20septembre%202010%20portant,formes%20de%20travail%20des%20enfants.&text=La%20présente%20loi%20définit%2C%20prévient,prend%20en%20charge%20les%20victimes.>

et la traite des êtres humains, la Côte d'Ivoire exprime sa ferme volonté de prendre les mesures préventives et répressives pour lutter contre ces phénomènes »¹⁵⁹.

Cette déclaration est rapidement suivie d'effet puisque la Côte d'Ivoire adopte peu après deux textes portant sur le sujet. Le premier est la loi n° 1111-2016 du 8 décembre 2016, ayant trait à la lutte contre la traite des personnes et adoptant la création du Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP)¹⁶⁰. Le second est l'adoption, deux ans plus tard, de la loi n° 2018-571 du 13 juin 2018 relative à la lutte contre le trafic illicite des migrants.

Ces deux textes s'inscrivent plus largement dans les orientations prises lors du Sommet de La Valette de 2015 et sont appuyés par trois principaux acteurs. Le premier est, comme en Tunisie, l'ONU DC, qui a été spécifiquement chargée « d'opérationnaliser » le CNLTP, de renforcer les capacités de ses membres et d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action national s'étendant de 2016 à 2020¹⁶¹. Le second acteur ayant soutenu la création du CNLTP est, comme en Tunisie, l'OIM, dans le cadre d'un projet régional financé à hauteur de 15 millions d'euros¹⁶² et dont les fonds sont, eux aussi, issus du fonds fiduciaire d'urgence du Sommet de La Valette.

Enfin, le dernier acteur est Expertise France, institution chargée, au travers de quatre axes d'action ; « de consolider la légitimité, le leadership et les capacités opérationnelles des instances interministérielles de lutte contre la traite des personnes et leurs déclinaisons sur le territoire par un appui structurel, organisationnel et la mise en œuvre d'actions préventives ciblées ; de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale en matière de lutte contre la traite des êtres humains ; de renforcer qualitativement et quantitativement les services spécialisés et les services de droit commun accessibles aux

¹⁵⁹<https://www.government.nl/documents/publications/2016/04/17/communique-conjoint-migration-cote-d-ivoire-eu>

¹⁶⁰http://travaildesenfants.org/sites/default/files/pdf_documents_fondateurs/LOI%20N%202016111%20RELATIVE%20A%20LUTTE%20CONTRE%20LA%20TRAITE%20DES%20PERSONNES.pdf

¹⁶¹https://www.unodc.org/documents/westandcentralafrika/Rapport_de_miparcours_du_Programme_regional_ONUDC_Nov2018_web03.pdf

¹⁶² Programme « Strengthening the management and governance of migration and the sustainable reintegration of returning migrants in Côte d'Ivoire, Ghana and Guinea, Guinea Bissau and Chad »,

victimes de la traite, y compris les victimes adultes ; de dynamiser la coopération transfrontalière et mettre en œuvre des mesures de coopération conformément aux accords bilatéraux et régionaux en vigueur »¹⁶³. Son action s'inscrit dans le cadre d'un appui financier du Fonds Fiduciaire d'Urgence à hauteur de 17 millions d'euros.

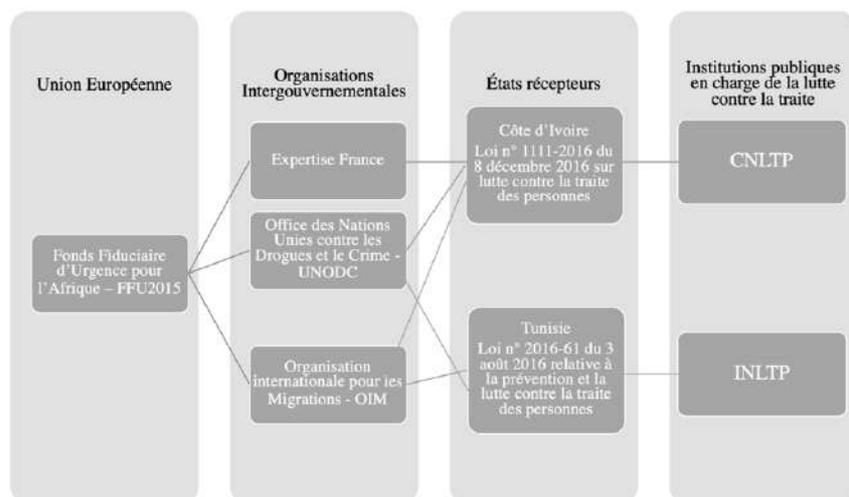


Figure 4 : Cartographie des acteurs de la lutte contre la traite des personnes en Tunisie et en Côte d'Ivoire

Une « domestication » des enjeux internationaux

Ainsi, en Tunisie comme en Côte d'Ivoire, le sommet de La Valette, ainsi que le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique, eurent pour première conséquence l'émergence de deux institutions publiques en charge de la lutte contre la traite des personnes. L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes et le Comité national de lutte contre la traite des personnes ont, tous les deux, été créés en 2016, à la suite de l'adoption de lois la même année. À ces temporalités similaires s'ajoutent également des similitudes sur leurs contenus et objectifs, amalgamant personnes en migration et bandes

¹⁶³https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/t05-eutf-reg-sah-12_-_lutte_contre_la_traite.pdf

criminelles organisées. Toutefois, leurs modalités publiques d'adoption n'ont pas été identiques

En Tunisie, la création de l'instance fut présentée comme une avancée s'inscrivant dans le cadre du processus de transition démocratique (Natter 2021). À cet égard, le fait qu'il s'agisse d'une « Instance indépendante » n'est pas anodin, puisque celles-ci sont considérées par les organisations internationales comme des institutions clés de l'ère post Ben Ali et de la démocratisation de la société tunisienne.

En Côte d'Ivoire, la création de la CNLTP s'inscrit, quant à elle, dans le registre de la lutte contre le travail forcé et de la traite transfrontalière des enfants, problématique déjà très médiatisée notamment dans l'ouest du pays et dans l'économie de plantation. Nombre de ces enfants venant du Burkina Faso ou du Liberia, la protection de cette catégorie impliquerait nécessairement un meilleur contrôle des flux migratoires.

On observe donc, dans ces deux espaces, une quasi parfaite symétrie dans les temporalités et les productions institutionnelles autour de la « lutte contre la traite des êtres humains ». Des organisations internationales, par le moyen de « *policy transfers* », incitent, en effet, depuis 2016 ces deux États à adopter des politiques publiques répondant aux injonctions européennes et occidentales en matière de contrôle des flux migratoires.

Si ces politiques publiques sont similaires dans leur contenu et leurs objectifs, on observe aussi qu'elles font l'objet de deux stratégies d'adoption différentes. L'une est axée sur le renforcement de la démocratie, l'autre sur une meilleure protection des personnes vulnérables, deux mises en récit qui éclairent avec acuité la capacité des organisations internationales à transférer et domestiquer aux échelles nationales et locales les impératifs et modèles internationaux.

Toutefois, la création de ces instances ne constitue pas un « modèle gestionnaire » en lui-même. Parce qu'elles sont aussi le fruit d'une nécessaire « bonne gouvernance », elles n'apparaissent comme utiles que si elles sont intégrées dans un schéma s'appuyant sur la participation d'acteurs issus de la société civile, telles que les ONG et le tissu associatif.

La difficile mise en œuvre de la « lutte contre la traite des personnes » à l'échelle locale

« Identifier la traite » : quand les injonctions internationales rencontrent les réalités empiriques

Depuis 2011, comme on l'a vu précédemment, Sfax a la particularité d'abriter une véritable « société civile liée aux migrations » mêlant nationaux et étrangers, travailleurs et étudiants, bénévoles et professionnels. Parmi ces organisations, l'ONG France Terre d'Asile, par l'intermédiaire de son antenne, « la Maison du Droit et des Migrations » (MDM) ou « Tunisie terre d'asile » (TTA), est quasi unanimement considérée comme une des organisations les plus actives et dynamiques de la société civile sur les questions migratoires (Dini et Giusa 2020c). C'est en 2012 que l'association française, France Terre d'Asile, décide, à la faveur de l'évènement révolutionnaire, d'ouvrir une « antenne », sous la forme d'une association de droit tunisien, à Tunis. Comme elle le mentionne, c'est pour « apporter son appui et son expertise à la société civile tunisienne » dans les domaines de « la promotion du droit d'asile, la défense des droits des réfugiés, mais aussi l'accueil et l'intégration »¹⁶⁴ que France Terre d'Asile s'installe en Tunisie.¹⁶⁵

Dans les faits, la stratégie d'installation de France Terre d'Asile en Tunisie s'inscrit dans le prolongement de son action en France, parfois critiquée pour sa conformité avec les impératifs étatiques en matière de gestion des

¹⁶⁴ <https://www.france-terre-asile.org/nos-actions/maisons-tunisienne-du-droit-et-des-migrations>

¹⁶⁵ Depuis cette date, ses actions sont construites autour de quatre objectifs opérationnels : « Promouvoir les droits des migrants, demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs non accompagnés et victimes de la traite des êtres humains vivants sur le sol tunisien et la cohésion sociale ; Renforcer les capacités des organisations de la société civile et des institutions publiques tunisiennes dans le traitement de la question migratoire ; Mettre à l'agenda les questions de migration auprès de l'opinion publique et des acteurs institutionnels ; Documenter et partager les connaissances sur la réalité des situations vécues et des besoins des populations migrantes, Pour plus d'informations : <https://www.france-terre-asile.org/nos-actions/maisons-tunisienne-du-droit-et-des-migrations>

personnes étrangères.¹⁶⁶ En Tunisie, TTA prend appui sur le tissu local des associations engagées sur les questions migratoires. À travers une collaboration avec l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie (AESAT), elle se développe progressivement et recrute plusieurs de ses travailleurs parmi les membres de la société civile tunisienne et des communautés étrangères¹⁶⁷. De 2012 à 2016, c'est à partir des permanences ouvertes et destinées à aider et à guider les demandeurs d'asile, réfugiés ou personnes en migrations en difficulté, que se structure un des axes fondamentaux de l'association pour la seconde moitié de la décennie.

Comme mentionné dans la présentation du projet, c'est à partir « du terrain » que la question de la traite s'est imposée comme une des grandes problématiques migratoires à TTA : « *Parmi ces migrants aux parcours divers — étudiants, exilés, demandeurs d'asile et réfugiés, travailleurs, couples mixtes — un profil particulier et particulièrement vulnérable s'est détaché à partir de 2016 : celui des victimes de traite. Apparaissant d'abord comme des cas isolés, ces personnes arrivées en Tunisie à travers de faux "contrats", séquestrées et forcées à travailler sans salaires dans des conditions indignes, ne pouvant faire appel à personne par crainte des réseaux et par ignorance de la législation tunisienne, sont devenues de plus en plus nombreuses à frapper à nos portes. Terre d'Asile Tunisie a alors lancé le projet RECOLTEHA pour répondre à ce nouveau défi et accompagner la promulgation de la loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016, relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes, et l'instauration de l'Instance nationale de lutte contre la traite, chargée de coordonner la stratégie nationale de lutte contre la traite.* ».¹⁶⁸

Pour financer ce projet, l'ONG se tourne alors vers l'Union européenne qui mobilise le principal instrument financier de sa politique étrangère, l'Instrument européen pour le voisinage, qui, à partir de cette date, est conformé aux objectifs conceptuels du FFU et du sommet de la Valette. C'est à partir d'une enveloppe d'un montant total de 622 000 euros que Tunisie

¹⁶⁶ Pour plus d'informations sur l'évolution de France Terre d'Asile, lire : Eloïse Dufour, "Comment s'est constitué historiquement et comment a évolué récemment le rôle de France Terre d'Asile (FTDA) dans le « dispositif national d'accueil »?", Recueil Alexandries, Collections Synthèses, novembre 2006, url de référence: <http://www.reseau-terra.eu/article544.html>

¹⁶⁷ <https://www.france-terre-asile.org/nos-actions/maisons-tunisienne-du-droit-et-des-migrations>

¹⁶⁸ <https://www.france-terre-asile.org/actions/autres-migrants/le-projet-recolteha>

terre d'asile met en place son projet de lutte contre la traite des personnes en 2016¹⁶⁹

Toutefois, au niveau local, la mise en œuvre de ce programme présente un certain nombre de difficultés, notamment autour de la définition de la traite des personnes en elle-même. En effet, si les textes juridiques sont relativement précis sur ce qui définit la traite des personnes, sa transposition dans un contexte migratoire particulier pose certaines ambiguïtés. À Sfax, la permanence de la Maison du Droit et des Migrations est, tous les jours, confrontée à ce difficile travail d'identification. C'est ce qu'explique cet ancien membre de TTA :

« Nous sommes un peu comme des intermédiaires entre ce qui se passe sur le terrain et le travail de l'instance, parce que c'est un peu ça le problème. L'instance est chargée de recueillir les cas et de les transmettre aux juges, mais ils ne sont pas vraiment sur le terrain et de toute façon les migrants ne vont jamais aux postes de police... donc nous, on n'est pas dans quelque chose de répressif, ni dans l'accusation. On accueille les victimes potentielles, on recueille leurs récits, on identifie les éléments qui paraissent importants pour le dossier et on transmet ensuite le dossier à l'instance. Le reste, on n'a pas la main là-dessus. Ce qu'on fait, à côté, c'est surtout un travail de sensibilisation et de formation avec la société civile et les associations communautaires, sur ce qu'est la traite, comment on l'identifie, qui on doit prévenir, etc... En fait, quand on fait ça, beaucoup de travailleurs se rendent compte qu'ils ont potentiellement été victimes d'un réseau de traite ».¹⁷⁰

Ce travail de sensibilisation, notamment des acteurs communautaires, a effectivement été engagé dès 2017 à Sfax avec un fort soutien logistique de la part du Conseil de l'Europe. Pour sensibiliser à ces questions, TTA s'appuie sur des réunions mensuelles au cours desquelles sont massivement distribuées des brochures informatives du Conseil de l'Europe aux différents représentants des associations communautaires. Dans ces brochures concernant autant les risques d'une migration irrégulière que les droits des

¹⁶⁹ Voir Annexe 7

¹⁷⁰ Entretien avec un membre de Tunisie Terre d'Asile, Sfax, 2018.

migrants¹⁷¹, on retrouve surtout le « guide conceptuel » de l'identification des victimes de la traite, construit autour de l'identification de trois éléments ; une « action, des moyens, un but » : « *Pour qualifier une situation de traite des êtres humains, il faut identifier qu'une ou plusieurs de ces actions ont été mises en œuvre, en utilisant un ou plusieurs moyens visant à altérer le consentement de la victime, dans le but de l'exploiter.* »¹⁷²

C'est bien autour de l'application de ces différents éléments aux cas rencontrés à Sfax qu'apparaissent le plus de problèmes, notamment parce que le non-consentement des « victimes potentielles » n'est pas toujours clairement établi :

« C'est sûr que des fois, des personnes viennent et c'est compliqué d'établir exactement si c'est de la traite ou pas, parce que tous les éléments ne sont pas clairs... Quand c'est un cousin qui fait venir la personne par exemple. Ou alors certaines Ivoiriennes qui viennent à la permanence alors qu'elles savaient qu'elles travailleraient chez des familles, mais elles ne savaient pas exactement comment, ni combien de temps, ni combien elles seraient payées et c'est une fois sur place, qu'elles voient les conditions de travail, qu'elles décident de partir. Alors c'est illégal c'est sûr, y a pas de contrat de travail, mais les familles diront toujours qu'elles les ont pas forcées à venir travailler. Après, ça, pour nous, ça change rien, on recueille les éléments et on transmet le dossier, mais c'est au niveau du juge que c'est compliqué. »¹⁷³

S'il est aussi difficile pour les organisations humanitaires d'identifier les victimes de la traite des personnes chez les ressortissants de nationalité ivoirienne, c'est aussi et surtout (Cf Chapitre 4) parce que les mobilités ivoiriennes en Tunisie sont intrinsèquement construites autour de schémas sociaux faisant intervenir une très grande diversité d'acteurs et d'intermédiaires, généralement proches ou parties prenantes de l'entourage familial, prenant chacun une commission sur l'organisation du voyage

¹⁷¹ Voir Annexe 5

¹⁷² https://bit.ly/indicateurs_FR

¹⁷³ Entretien avec un membre de Tunisie Terre d'Asile, Sfax, 2018.

Réseaux de traites ou réseaux migratoires ? Une judiciarisation des chaînes migratoires

Comme cela a été montré dans d'autres contextes (Escoffier, 2006 ; Pian, 2009 ; Boyer, 2010 ; Bredeloup, 2014, 2021), la mise en mobilité est souvent le fruit d'une décision individuelle structurée par les contextes sociaux et familiaux de l'espace de départ. Chez la totalité des Ivoiriens rencontrés au cours de cette enquête, si le choix d'un départ vers la Tunisie s'est mûri individuellement, les modalités de voyage ont été, elles, majoritairement assurées par des intermédiaires.

Ainsi, les difficultés qu'éprouvent les travailleurs de TTA à clairement identifier les situations de traite ne tient pas tant à la méconnaissance qu'éprouveraient ces victimes sur leur situation, qu'à leur très propre engagement dans la reproduction de cette forme de mobilité. Qu'il s'agisse d'arrondir les fins de mois ou de s'engager plus fortement dans cette forme d'entrepreneuriat, « faire venir » ne s'apparente pas à une activité criminelle, même si elle n'est pas dénuée de roublardise ou d'intérêt. La mise en perspective du témoignage d'Anne avec l'expérience des travailleurs humanitaires de Sfax montre un élément essentiel. L'identification de la traite des personnes repose sur l'imposition d'un cadre normatif et moral à un groupe social. C'est de la friction entre ces deux univers de sens qu'apparaissent les difficultés d'interprétation de ces situations par les travailleurs humanitaires.

La participation d'acteurs humanitaires à l'imposition de ce type de cadre normatif est d'autant plus problématique qu'elle participe, *de facto*, à la judiciarisation d'une forme de mobilité, notamment suite à l'adoption de la loi de 2016. Le caractère criminel de ces formes de mobilité reste très difficile à prouver, notamment parce que rares sont les victimes dites « potentielles » à vouloir engager des poursuites pénales contre un ami ou membre de leur famille ayant participé au financement de leur venue. Cette difficile distinction entre passeur et intermédiaire du voyage donne parfois lieu à des situations ubuesques, où des personnes viennent déposer un dossier pour être reconnues victimes de la traite, accompagnée de leur tuteur.

« Assez souvent, la personne vient accompagnée pour récupérer le passeport que la famille a confisqué. Et cette personne, en fait c'est elle-même qui les a fait venir et qui les a placés sous contrat en Tunisie ! En fait, on s'en rend souvent compte pendant l'entretien, quand on demande "comment vous êtes venue, etc.," et là elle nous dit, "c'est un tel qui m'a payé le billet et qui m'a trouvé le travail, puis je me suis fait prendre mon passeport", mais la personne qui a fait venir elle est juste à côté ! Souvent, c'est même elle qui conseille à la victime de venir nous voir, parce qu'ils savent que nous on peut aller voir la famille et leur dire que c'est illégal, alors qu'eux, une fois qu'ils ont touché leur commission, ils n'ont plus aucun pouvoir. »¹⁷⁴

Le témoignage de ce travailleur humanitaire est ici intéressant pour ce qu'il dit des chaînes de responsabilités existant entre les différents acteurs du voyage. Un des « cas typiques » mis en avant par les acteurs de la lutte contre la traite des personnes concerne la soustraction du passeport. Cet acte, aux yeux des autorités, serait caractéristique des méthodes qu'emploieraient les réseaux de traite en Tunisie pour garantir la docilité et empêcher les victimes potentielles de circuler librement. Or, très souvent, cette soustraction n'est pas le fait de l'intermédiaire, mais de l'employeur lui-même. Une situation qui complique encore plus le processus d'identification et le montage du dossier auprès de l'instance.

« Les familles qui confisquent les passeports des Ivoiriennes, très souvent, elles savent même pas que ce qu'elles font, c'est condamné par la loi et que c'est considéré comme de la traite. C'est comme si... ça faisait partie du contrat, elles se disent qu'elles ont payé un mec pour qu'il leur amène une couchante, alors c'est normal de lui prendre son passeport pour pas qu'elle s'en aille ! C'est très compliqué, parce que souvent, c'est des familles assez... riches quoi, des médecins, des chefs d'entreprise... C'est des gens que tu pourrais même rencontrer à la Maison de France (rire) ! Mais en fait, ils ont une Ivoirienne à la maison. »¹⁷⁵

Loin d'être aussi limpide que sur les brochures du conseil de l'Europe, à Sfax, l'identification de ce qui s'apparente à de la traite d'êtres humains dévoile

¹⁷⁴ Entretien avec un membre de Tunisie Terre d'Asile, Sfax, 2018.

¹⁷⁵ Entretien avec un membre de Tunisie Terre d'Asile, Sfax, 2018.

surtout l'extrême complexité du champ migratoire local, structuré entre des réseaux migratoires ivoiriens et un marché du travail tunisien informel qui s'est internationalisé sous l'effet d'une libre circulation des personnes entre les deux pays. Le témoignage de ce travailleur révèle aussi les limites intrinsèques à l'action d'une ONG comme TTA.

Ce constat est d'autant plus appuyé par l'analyse des suites judiciaires des quelques cas ayant été effectivement déférés aux autorités judiciaires tunisiennes. Sur les 1313 cas de traite identifiés par l'INLTP en 2019, 83 % concernaient des affaires de travail forcé et 90 % de personnes étrangères¹⁷⁶. Pour ces cas, l'instance prévoit deux options : au délai de réflexion et de rétablissement de deux mois, suite au signalement¹⁷⁷, une personne se voit proposer deux solutions : soit la poursuite de l'affaire, ouvrant théoriquement un droit au séjour provisoire et l'interdiction d'une expulsion¹⁷⁸, soit un transfert du dossier à l'OIM afin d'obtenir une place prioritaire pour un retour volontaire dans le pays d'origine¹⁷⁹. Sur l'ensemble des cas de traite concernant les étrangers effectivement transmis aux autorités judiciaires, aucun n'a, à ce jour, fait l'objet d'un jugement. Comme le souligne un rapport de Tunisie Terre d'Asile, les facteurs expliquant cette carence sont nombreux ; l'impossibilité matérielle et logistique pour les personnes étrangères de se rendre à l'audition, à Tunis ; l'absence de traducteurs, viciant ou altérant souvent la procédure ; l'absence d'avocat accompagnant la personne.¹⁸⁰

En Tunisie, la mise en œuvre des programmes de lutte contre la traite des personnes par les organisations internationales et humanitaires, à défaut de démanteler « *des bandes internationales organisées* », semble, dans les faits, surtout destinée à inciter les victimes potentielles à effectuer un retour volontaire dans leur pays d'origine. Conséquence concrète, quoique peu présentée comme telle : l'adoption de la loi contre la traite des personnes a discrètement inscrit

¹⁷⁶<https://www.webdo.tn/2020/01/23/tunisie-1313-victimes-de-la-traite-des-etres-humains-enregistrees-en-2019/#.YTDEvIJR3nR>

¹⁷⁷Art.64 loi 61/2016

¹⁷⁸Art.65 loi 61/2016 - Art.64 loi 61/2016 – Bien que la disposition prévoyant l'expulsion des étrangers en situation irrégulière n'existe pas dans le droit tunisien, seule une mise en rétention étant possible.

¹⁷⁹Art.65 loi 61/2016

¹⁸⁰https://www.terre-asile-tunisie.org/images/Rapport_RECOLTEHA_-_Terre_dAsile_Tunisie.pdf, p35

l'Aide au retour volontaire de l'OIM comme disposition légale du droit tunisien, alors même que l'État tunisien n'a jamais pratiqué le refoulement ni l'expulsion. L'analyse du programme de lutte contre la traite à Sfax par Tunisie terre d'asile montre qu'au-delà du discours officiel des organisations internationales mettant l'accent sur la protection des migrants, sa mise en œuvre au niveau local implique à la fois de devoir exposer certains migrants à des poursuites pénales, mais aussi de les faire participer, par l'intermédiaire du monde associatif à sa diffusion auprès des populations-cibles (les personnes en migration).

Une diversité d'usages dans les mondes humanitaires

Le crédo non-gouvernemental : Détourner la lutte contre la traite pour « mieux protéger les migrants »

La protection théoriquement offerte par l'Instance nationale de Lutte contre la Traite des Personnes mérite elle aussi d'être confrontée à sa pratique, puisque dans les faits, aucune poursuite n'a été engagée dans un cas impliquant une personne étrangère. Le seul dispositif actif aujourd'hui est l'aide au retour volontaire mise en œuvre par l'OIM. Entre dispositif de protection ou d'incitation feutrée au retour (Chappart 2009), la participation des acteurs humanitaires non gouvernementaux à ces dispositifs ne manque pas de mettre à l'épreuve le sens de leur engagement. Même si beaucoup sont lucides sur la situation des migrants en Tunisie et sur les limites de leurs engagements humanitaires et professionnels, certains persistent à estimer que leur participation à ces dispositifs permet de les transformer « de l'intérieur ». C'est ce qu'explique un responsable de Tunisie terre d'asile :

« Bien sûr qu'on sait que peu de cas débouchent concrètement sur des poursuites et tout, mais pour nous, c'est presque pas le plus important. Faut pas oublier qu'on est Français et qu'on est étrangers, on ne peut pas venir et tout passer au lance-flamme, ça n'a aucun intérêt. On est là pour sensibiliser et accompagner sur cette question parce que très peu d'acteurs le font vraiment... Pour nous, la loi de 2016, c'est une vraie avancée et

l'instance aussi. Donc après on peut se dire : "ok c'est l'argent de l'Union européenne, on touche pas à ça, etc.", comme MSF par exemple, mais c'est leur approche. Nous, on préfère se dire, ce truc est là, c'est clair que c'est pas parfait, que y a plein de choses à améliorer, donc on va plutôt l'accompagner et voir comment on peut s'en servir pour mieux protéger les personnes en situation irrégulière. Avant, on ne pouvait rien faire, c'était souvent les prêtres qui allaient voir la famille et expliquer que la personne a besoin de son passeport, que c'était pas bien... Des fois ça marchait, mais des fois, pas du tout ! Aujourd'hui, quand on a un cas, on peut mandater un avocat qui vient et qui leur dit que ce qu'ils font, c'est puni par la loi et qu'ils s'exposent à des sanctions pénales et ça, ça change tout.

Et comment vous vous positionnez par rapport au fait que le retour volontaire soit proposé par la loi ?

Ça, de toute manière, c'est pas nous qui le faisons, c'est l'OIM. Tu le sais très bien, le retour volontaire c'est un truc qui est proposé de partout, et on sait que très peu de gens sont en demande de ça et nous dans les cas qu'on suit, la majorité préfère plutôt abandonner avant d'en arriver là. Après, c'est quelque chose qui se justifie aussi, on a des personnes qui viennent et qui en ont marre quoi, elles veulent rentrer chez elle et ne plus entendre parler de la Tunisie. Alors au lieu de leur faire payer 1000 ou 2000 dinars de frais de pénalité, l'instance leur permet d'annuler leurs frais, donc même là, finalement, tu vois y a pas que du négatif. »¹⁸¹

On le voit ici, TTA ne cherche pas à se servir de la lutte contre la traite comme d'un outil de judiciarisation des personnes en migration. Au niveau local, elle en détourne l'usage et l'utilise principalement comme un outil supplémentaire de lutte contre les abus des employeurs tunisiens à l'égard des personnes étrangères en situation irrégulière, un moyen donc de faire correspondre une des volontés du concept avec l'essentiel de la problématique se posant au niveau local.

Ce discours invite aussi à mieux comprendre le positionnement politique des acteurs humanitaires comme TTA par rapport au discours dominant sur la gestion internationale des migrations. Ni véritablement hors du champ ni nettement dedans, TTA se place avant tout comme un acteur médiateur de

¹⁸¹ Entretien avec un membre de Tunisie Terre d'Asile, Tunis, 2018.

l'approche gestionnaire des migrations, en se concentrant sur les réutilisations, « au profit » des migrants, des marges de manœuvre offertes par ces dispositifs. Un positionnement qui n'est pas sans rappeler celui de la maison-mère de TTA, France Terre d'Asile, souvent pointée du doigt par les acteurs critiques des politiques migratoires européennes¹⁸² pour la tenue d'un double discours, critiquant officiellement les politiques migratoires européennes tout en se faisant son maître d'œuvre et son sous-traitant. La grande différence entre les cas tunisien et français étant qu'en Tunisie, les acteurs y sont bien moins nombreux et les financements, plus importants.

Si ce positionnement, qu'on peut qualifier d'ambivalent, est assumé par Tunisie Terre d'Asile, il est encore plus révélateur des contradictions dans lesquelles doivent opérer les plus petites structures associatives communautaires engagées sur les questions migratoires à Sfax. Leur rôle dans l'application des programmes de lutte contre la traite, s'il met à jour les contraintes du travail associatif face au manque de financement, n'en révèle pas moins des usages encore plus détournés de ces programmes.

Les associations communautaires et l'intermédiation : entre luttes de pouvoir et outils de légitimation interne

Le rôle des associations communautaires est primordial dans la mise en œuvre, plus générale, de tous les programmes d'assistance assurés par les OIG et ONG en Tunisie. Ces associations détiennent les clés de l'accès à des groupes sociaux qu'ont beaucoup de mal à atteindre des organisations généralement éloignées de leurs lieux de résidence et peu au fait des programmes qui leur sont pourtant destinés. À Sfax, cette problématique s'est très rapidement posée à Tunisie Terre d'Asile, qui, après avoir lié d'étroits contacts avec les associations étudiantes, s'est retrouvé dans l'impossibilité d'atteindre les travailleurs.

C'est en 2015, sous les conseils conjoints de l'AESAT, d'Afrique Intelligence¹⁸³ ainsi que de Tunisie Terre d'Asile, que les travailleurs ivoiriens se sont constitués au sein de l'Association des Ivoiriens Actifs de Sfax

¹⁸² On pourrait citer, parmi ces acteurs, les réseaux Migreurop, No Border ou Alarmphone

¹⁸³ Afrique Intelligence est une association tunisienne de défense des droits des migrants, fondée par des travailleurs et étudiants subsahariens à Sfax en 2014.

(AIVAS), devenant la première association (bien que non déclarée) à représenter les travailleurs ivoiriens dans la ville. En organisant des réunions mensuelles ainsi que des séances d'information¹⁸⁴, l'AIVAS a grandement permis à Tunisie Terre d'Asile, ainsi que plus tard, à l'OIM, d'atteindre les travailleurs ivoiriens disséminés à Sfax. Une « efficacité » que n'hésite pas à souligner TTA dans son rapport annuel : « 80 % des personnes que l'on reçoit affirment avoir entendu parler de nous par le bouche-à-oreille, tandis que les autres précisent l'organisation qui les a orientés : des associations de migrants (AIVAS, ALDA, Entraide, AST...) ou des ONG (Caritas, MSF, MdM, ATL MST Sida) ou encore des organisations internationales (OIM)¹⁸⁵. Si cette stratégie d'installation a permis de solidement ancrer l'ONG dans le paysage communautaire, il faut également noter qu'elle se fait, dans une large mesure, sans contreparties financières pour les personnes engagées dans le fonctionnement de ces associations. Une situation qui, sur le long terme, a provoqué de nombreux dysfonctionnements organisationnels et a créé au sein de l'association, un système de pouvoir particulièrement convoité.

À Sfax, ces associations et ces leaders ne font pas seulement transiter les informations du monde humanitaire vers les communautés, elles renvoient aussi de nombreux cas identifiés vers ces organisations, notamment lorsque des Ivoiriens sont victimes d'une soustraction de passeport. Dans ces cas-là, l'association présente Tunisie terre d'asile comme une ONG dont le travail est précisément de récupérer leur passeport.

Cette situation est connue de TTA, qui le mentionne tel quel dans son rapport : « Nous avons constaté que les victimes ne viennent pas à Terre d'Asile Tunisie pour dénoncer l'exploitation, mais pour accéder à un service concret afin de poursuivre leur « aventure », notamment la récupération des passeports et l'exonération des pénalités. Les personnes qui les orientent vers nous ne nous présentent pas comme une association qui aide les migrants ou les victimes de traite, mais « une association qui s'occupe des passeports confisqués » ; « une association qui s'occupe des pénalités ».¹⁸⁶ Ainsi, l'intermédiation ne doit pas être considérée à sens unique, elle fait transiter du pouvoir dans les

¹⁸⁴ Voir Annexe 3

¹⁸⁵ https://www.terre-asile-tunisie.org/images/Rapport_RECOLTEHA_-_Terre_dAsile_Tunisie.pdf p.31

¹⁸⁶ https://www.terre-asile-tunisie.org/images/Rapport_RECOLTEHA_-_Terre_dAsile_Tunisie.pdf p.31

deux sens, elle assure du pouvoir aux ONG, mais aussi aux intermédiaires eux-mêmes.

Ce constat montre qu'à l'échelle des associations communautaires, les programmes de lutte contre la traite des personnes s'enchâssent à des luttes de pouvoir internes et sont réappropriés par les leaders associatifs. Ainsi, ces programmes s'apparentent à des dispositifs dont l'accès s'avère accaparé par des figures au pouvoir parfois discrétionnaire, pouvoir qui leur permet d'asseoir encore plus leur légitimité au sein du groupe en se prévalant de relations privilégiées avec les acteurs humanitaires. Il est aussi intéressant de voir qu'à cette échelle, il n'est pratiquement plus fait mention de la « lutte contre la traite des personnes ». Chez les Ivoiriens, l'orientation des personnes vers TTA se fait dans le but de « lutter contre la soustraction du passeport ». Une différence sémantique de taille, qui met autant en lumière le décalage entre les problèmes des Ivoiriens et les solutions proposées par le champ humanitaire que les détournements dont sont l'objet ces programmes.

En Côte d'Ivoire, « la traite », un nouvel outil au service de la lutte contre l'émigration irrégulière ?

Parmi les différents piliers du programme mis en œuvre par TTA pour lutter contre la traite des personnes, celui dédié à la formation et à la sensibilisation y occupe une place importante. En effet, outre les formations dispensées aux associations communautaires en Tunisie, celles dédiées aux associations en Côte d'Ivoire mettent en lumière un usage bien plus littéral de ce qu'implique la lutte contre la traite des personnes. La nécessité de développer la sensibilisation en Côte d'Ivoire est d'ailleurs une des grandes limites soulignées par cet activiste de la société civile tunisienne :

« Bah la traite, c'est un vrai problème, c'est vrai... après on a l'impression que y a des milliers de cas de traite, c'est un peu le problème. On a l'impression que la grande problématique, c'est ça quoi, y a que ça ! Ça restreint complètement la lecture des problèmes que peuvent avoir les migrants, en faisant un focus sur les choses les plus graves, donc on l'impression que les autres problèmes, à côté, n'attirent plus du tout l'attention. Alors que c'est des choses qui sont très importantes pour le plus grand nombre. Maintenant, sur ça on a un acquis avec l'instance qui a été mise en place, elle est en contact avec tous les autres ministères, etc mais

cette instance-là, pour l'instant, elle survit qu'avec les bailleurs de fonds étrangers, le conseil de l'Europe, l'ONUDC et l'OIM. Le grand défi, c'est de la mettre en relation avec le pays d'origine, de sensibiliser au départ. Parce que finalement la plupart, ils passent par des intermédiaires, donc il faut leur donner une information juste au départ, pour minimiser les cas de traite. Il faut pouvoir insérer l'instance dans une collaboration avec les acteurs associatifs en Côte d'Ivoire, parce que là-bas, ils ne sont pas du tout au courant de ce qui se passe ici. Quand on leur dit qu'en Tunisie, les Ivoiriens c'est la première communauté étrangère, ils sont en état de choc ! »¹⁸⁷

Tout en étant lucide sur les limites des programmes de lutte contre la traite, cet activiste souligne aussi que c'est un problème qui pourrait être réglé par une « meilleure sensibilisation ». Or, dans ce domaine, si la Côte d'Ivoire n'en est pas au stade, par exemple du Sénégal et de ses grandes campagnes de sensibilisation¹⁸⁸, elle voit néanmoins se multiplier depuis la fin des années 2010 des organisations associatives décidées à lutter contre ce phénomène. Outre l'ONG SOS exclusion, partenaire de TTA en Côte d'Ivoire sur le programme de prévention de la traite transnationale des personnes, une dizaine de structures associatives engagées dans la lutte contre l'immigration irrégulière (au sens large) se sont saisies du thème de la traite, notamment depuis 2015 et l'arrivée de fonds issus du Sommet de la Valette.

“Nous on travaille sur la lutte contre l'émigration depuis 2008, parce qu'on a vu les jeunes de notre quartier mourir de ce fléau, dans le désert, en mer... mais jusqu'à présent, personne n'y prêtait attention. C'est maintenant que l'Union européenne donne des financements que... ça bouge. Quand tu prends l'OIM, le HCR, UNICEF, de plus en plus on va vers la traite des personnes. Pour nous, c'est complètement lié, parce que la définition est claire hein, la finalité, c'est l'exploitation, les personnes vont, soit par exemple au Koweït, en Tunisie... on a eu un atelier ici avec des Tunisiens, le gouvernement tunisien, tous les départements qui

¹⁸⁷ Entretien réalisé avec le responsable d'une fondation étrangère à Tunis, mars 2019.

¹⁸⁸ Voir : Dimé M. 2019. Tekki fii. Lueurs et leurres dans les projets de lutte contre les migrations irrégulières au Sénégal, communication à l'atelier Récits et débats sur la migration, Université de Francfort – Programme Point Sud, 2-6 octobre, Bamako, Mali, 15 p.

s'occupent de ça, parce que quand tu regardes les statistiques, les Ivoiriens sont les premiers, ils sont tous victimes de traite en Tunisie. C'est très simple, comme la Libye est barricadée, que le Niger c'est la guerre, les routes changent. Le Maroc commence à fermer, donc au fur et à mesure, les passeurs, les coxeurs cherchent un moyen pour faire passer leur marchandise, c'est pour ça qu'aujourd'hui, de plus en plus, la Tunisie est visée. Comme y pas de visa, les personnes sont prises ici, on leur ment et quand ils arrivent, c'est la désillusion totale. Maintenant, ce qu'on essaie de faire, c'est changer l'image que les gens ont de la migration, parce qu'on parle tout le temps de ça. Migration, migration... mais il faut parfois quitter ce terme parce qu'en fait, on parle de la même chose ! Il faut donner un côté humain à la chose, c'est pourquoi de plus en plus, on tire vers la traite, parce que la traite, au moins, on se dit c'est pour sauver les personnes, etc etc. Donc pour nous, aujourd'hui lutte contre l'immigration et lutte contre la traite, c'est la même chose, c'est même plus utilisé que le trafic illicite de migrants. Nous on est dans le CNLTP, on se dit que tant que ça peut sauver des personnes, on le fait. On a même des instruments juridiques pour ça.¹⁸⁹

Le discours tenu par le responsable de cette ONG abidjanaise est sans équivoque quant à l'utilisation qu'ils font des programmes de lutte contre la traite. Pour eux, l'adhésion de leur structure à ces programmes ne se substitue en rien à leur mission principale : lutter contre les départs de Côte d'Ivoire. Il ne s'agit, tout au plus, que d'une reformulation communicationnelle, permettant de « toucher » différemment les publics ciblés. Ce changement est d'autant plus important qu'à l'inverse de la mise en œuvre des programmes de traite en Tunisie, ceux développés en Côte d'Ivoire concernent essentiellement un volet préventif construit autour de campagnes de sensibilisation dans des quartiers ou des territoires identifiés comme des « zones de départ » vers l'Europe.

Comme point d'appui à ce constat, la plupart des acteurs se fondent sur les rapports produits par l'OIM dans le cadre de l'analyse des profils des migrants revenus en Côte d'Ivoire par l'intermédiaire de l'Aide au Retour volontaire. Comme l'OIM le souligne : « *On observe une prédominance des villes de l'Ouest et du Centre de la Côte d'Ivoire, en plus d'Abidjan, en ce qui concerne les villes de naissance des*

¹⁸⁹ Entretien réalisé avec le responsable d'une ONG de lutte contre l'émigration irrégulière, à Abidjan, décembre 2019.

migrants de retour dans le cadre du projet FFUE »¹⁹⁰. À ce travail d'identification et de profilage des migrants victimes de traite s'ajoute un intense travail de mise en relation des deux instances nationales, appui qui s'est concrétisé par une réunion commune des deux instances en novembre 2020, à laquelle étaient conviées, outre l'OIM, des ONG tunisiennes et ivoiriennes¹⁹¹.

Ces cinq dernières années, la Côte d'Ivoire a vu se multiplier le nombre de structures associatives engagées dans la lutte contre l'émigration irrégulière. Toutes ces structures ont en commun de considérer la lutte contre la traite comme une nouvelle modalité d'engagement. Toutefois, à la différence du cas tunisien, ces structures ne sont que peu sollicitées par les acteurs humanitaires internationaux. Souvent créées par d'anciens migrants, peu professionnalisées, elles s'apparentent à des formes d'autoentrepreneuriat permettant de transformer l'échec que représente le retour au pays en réussite sociale dans le secteur de l'humanitaire. En quête de financements auprès des bailleurs de fonds internationaux, ces structures tentent de se démarquer les unes des autres par une adhésion totale au discours international sur les migrations.

¹⁹⁰ <https://rodakar.iom.int/fr/reports/rapport-de-profilage-des-migrants-ivoiriens-mai-2017---mai-2018-organisation>

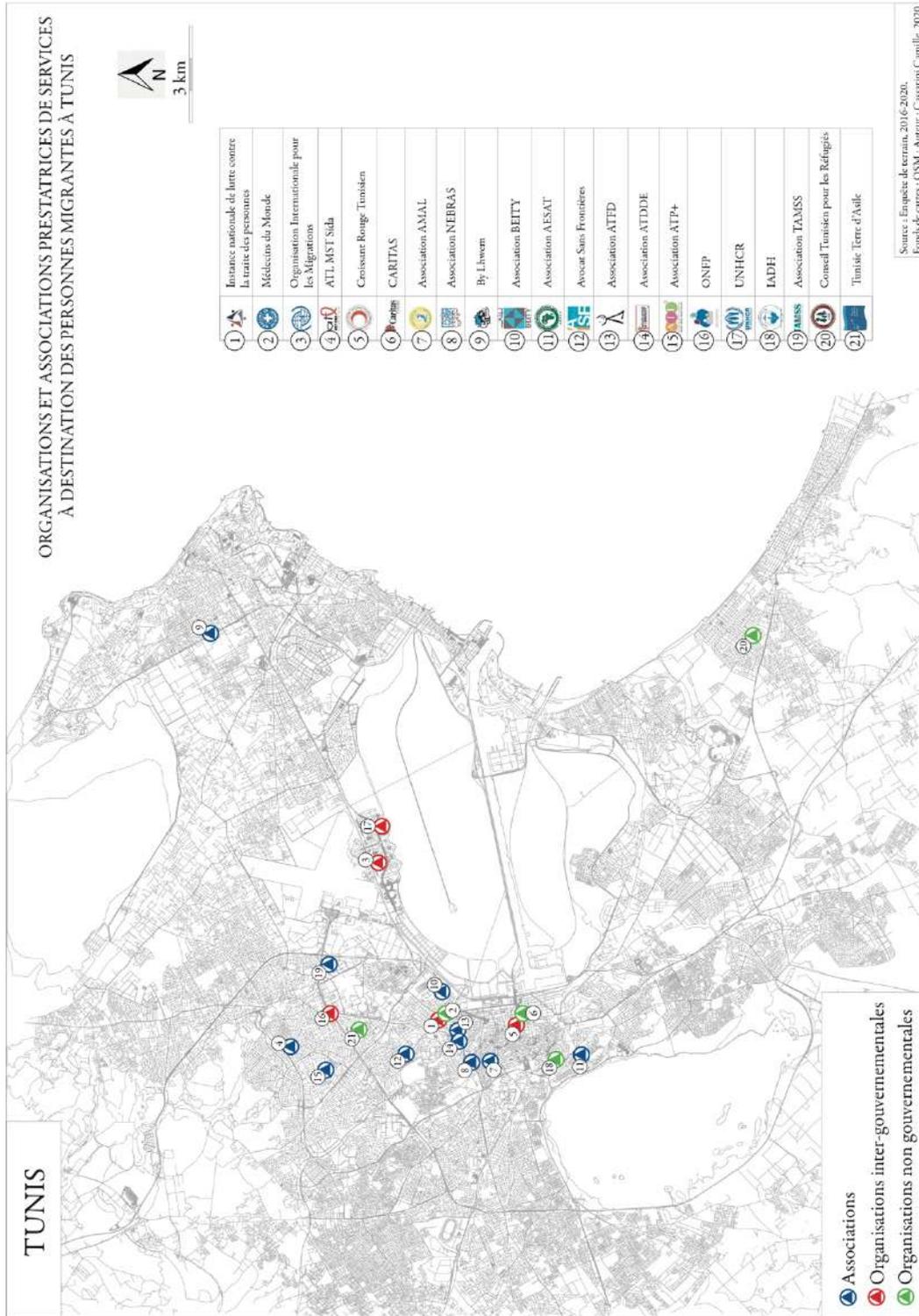
¹⁹¹ <https://www.afrikyes.com/actualite/cooperation-entre-la-cote-divoire-et-la-tunisie-sur-la-traite-des-personnes/>

Chapitre 8 : Les entrepreneurs de l'immobilité

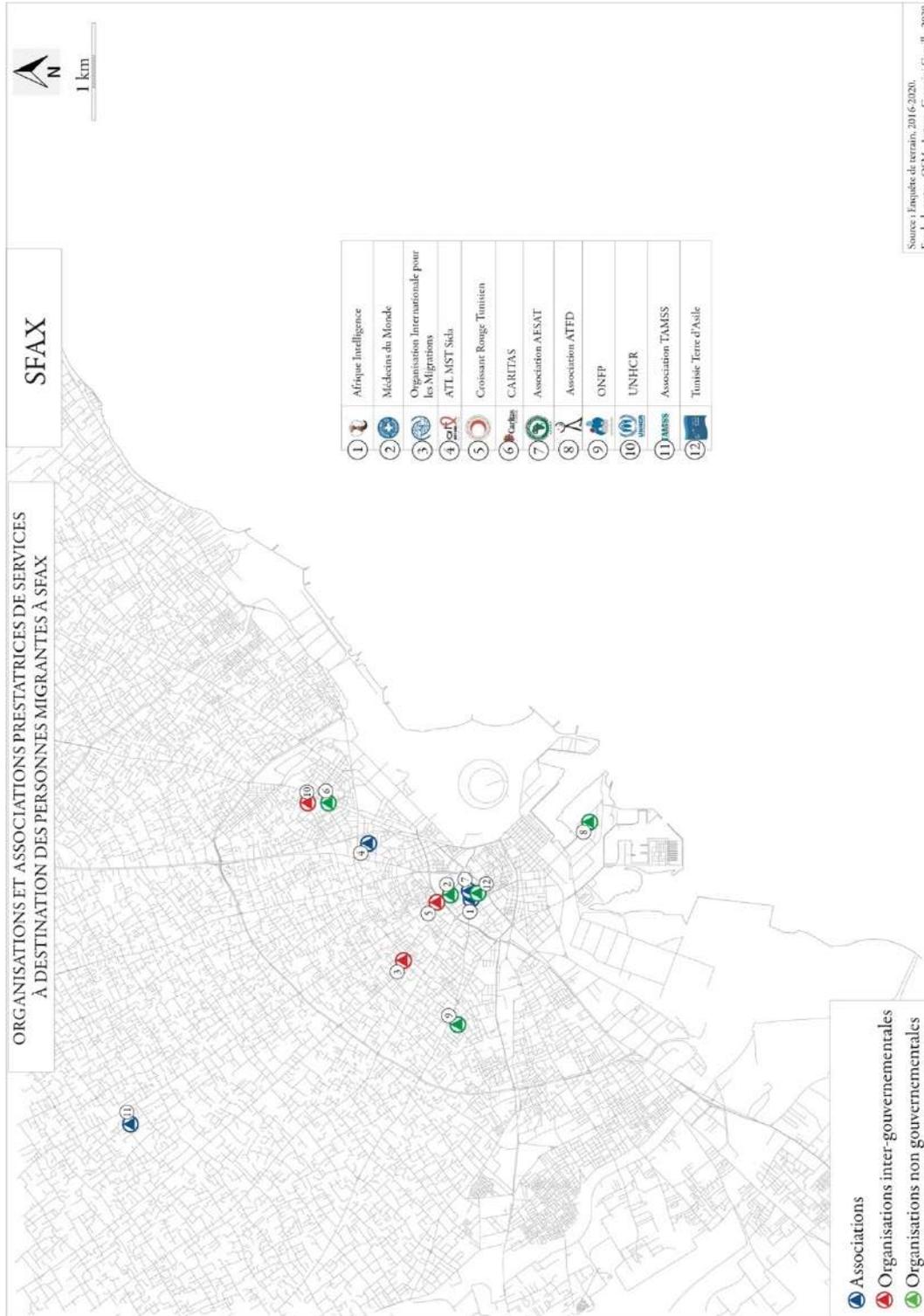
Comme nous l'avons vu, la gestion des migrations en Tunisie est puissamment marquée par un modèle d'essence internationale, mais elle a su s'adapter dans une certaine mesure aux réalités migratoires locales pour s'affirmer et se pérenniser. Cette architecture de crise, faisant intervenir dans les mêmes temps des acteurs internationaux producteurs de normes (l'OIM et le HCR) et des acteurs locaux récepteurs et médiateurs de celles-ci (le CRT, Terre d'Asile ou des associations communautaires), constitue un cadre d'actions, presque épistémologique, autour de la question migratoire. Dans ce contexte, les personnes en migrations sont contraintes de participer aux dispositifs gestionnaires et appelées à en prendre leur part. À Médénine, c'est autant pour pouvoir se nourrir, se loger que pour obtenir un statut légal que ces personnes choisissent d'interagir avec ces organisations.

Comme l'a montré la première partie de cette thèse, les profils migratoires les plus nombreux en Tunisie diffèrent de ceux observés spécifiquement à Médénine. Loin d'être aussi « vulnérables », ces personnes, très majoritairement Ivoiriennes, comptent aussi et surtout sur l'échelle communautaire pour acquérir de l'autonomie. L'absence des sévices infligés dans les geôles libyennes, comme on a pu l'observer pour les personnes vivant à Médénine, implique fatalement une différence dans la manière dont elles conçoivent leurs projets migratoires et leurs façons de pratiquer la mobilité. Il implique donc de distinguer les expériences migratoires des personnes ivoiriennes vivant à Sfax et à Tunis de celles étant passées par la Libye.

Pourtant, à Sfax comme à Tunis, l'approche gestionnaire de ces populations est à peu de choses près, la même qu'à Médénine. Le discours sur les migrations promu par les OIG et les ONG est le même et les dispositifs de prise en charge sont similaires. Une différence notable concerne le degré de « développement » de ceux-ci, qu'on peut évaluer en termes de financements et de moyens humains consacrés. À Sfax et surtout à Tunis, les ONG présentes dans le domaine des migrations sont plus nombreuses.



Carte 10 : Organisations et associations prestataires de services aux personnes migrantes à Tunis. Auteur : Camille Cassarini, 2021.



Carte 11 : Organisations et associations prestatrices de services aux personnes migrantes à Sfax. Auteur : Camille Cassarini, 2021.

Aux OIG que sont l'OIIM et le HCR s'ajoutent des ONG comme Médecins du monde, Tunisie Terre d'Asile, l'association tunisienne de lutte contre les MST et le SIDA, l'AESAT, Afrique Intelligence, CARITAS, l'association des femmes tunisiennes démocrates (ATFT), le CRT et un ensemble de petites structures associatives tunisiennes. Des organisations en même temps tunisiennes et internationales qui n'avaient pour l'essentiel, jamais travaillé sur les questions migratoires.

Ces structures, « prestataires de services », forment à Sfax et à Tunis l'échelon local de la gestion des migrations. Elles ont en commun de participer à une plus grande visibilité de la question migratoire et du sort des étrangers tout en travaillant à davantage « sensibiliser » ces populations à différentes thématiques. Des questions de santé à celles touchant à l'éducation, au droit à l'asile jusqu'aux démarches pour obtenir un titre de séjour, c'est un ensemble d'options possibles aux personnes en migrations que ces organisations proposent. Comment en sont-elles venues à s'intéresser aux questions migratoires ? Comment cette thématique s'est-elle imposée de manière aussi centrale dans ce monde associatif ? Quelles stratégies ont-elles adoptées pour promouvoir leurs dispositifs et enfin, quels ont été les effets de ces stratégies sur les populations migrantes, à l'échelle collective et individuelle ?

« Atteindre les migrants »

Quand le monde associatif sfaxien se tourne vers la « migration »

À Sfax, l'association tunisienne de lutte contre les MST et le SIDA (ATL) est considérée comme une des structures pionnières dans la sensibilisation aux questions de santé sexuelle et reproductive. Elle a été créée par un médecin sfaxien, aujourd'hui controversé, qui se plaint à raconter que c'est, en 1990, face à « l'ignorance des gens en matière de sexualité »¹⁹² qu'il s'est senti obligé de créer cette association. D'abord ouverte aux personnes hétérosexuelles, l'association a été une des premières à proposer des tests de dépistages du SIDA gratuits aux personnes homosexuelles, puis aux usagers de drogues et

¹⁹² Extrait d'une déclaration faite par ce médecin, carnet de terrain, Sfax, novembre 2017.

enfin aux personnes « travailleuses du sexe ». L'association a d'abord fonctionné grâce à des subsides de l'État tunisien avant de péricliter lentement à la fin des années 2000. C'est après les événements révolutionnaires que la structure s'est orientée vers des organisations européennes et internationales, comme AIDES, pour obtenir de nouveaux soutiens financiers et humains. Parmi ces aides, elle a pu bénéficier d'un contrat de service civique permettant aux ressortissants français de moins de 25 ans d'effectuer un « stage » au sein de l'association.

C'est de cette manière que Sofia, étudiante en sciences politiques à Bordeaux se rend à Sfax en janvier 2016. D'abord tentée par une carrière dans la recherche, elle n'arrive pas obtenir de financement. C'est pour cette raison qu'elle commence, fin 2015, à chercher un service civique, si possible dans le monde arabe.

« Au bout de six mois, je me suis rendue compte que mon projet de thèse sur les Nations unies et les réfugiés palestiniens, ça n'attirait pas vraiment les financeurs. C'était pas une thématique « à la mode », il y a trois ans. Donc l'idée pour moi, c'était vraiment de prendre du temps pour trouver d'autres financements et continuer mon projet de thèse et après reprendre ma thèse. Donc j'ai regardé les services civiques et je suis tombé sur cette offre de six mois en Tunisie. (...) le contrat se déroulait au sein de l'ATL, à Sfax donc j'ai postulé et en fait, je pense que j'étais le seul candidat (rire). Donc directement je l'ai eu. Ça, c'était en janvier 2016 et je me suis retrouvée là-bas pendant 6 mois. Je faisais surtout de la recherche de financements en fait... y avait pas de personnel à cette époque, c'était juste des bénévoles et on avait besoin de financement. Donc je m'occupais de ça, je gérais aussi les activités sur place, je participais à tout, je m'occupais des relations partenariales... Bon j'étais aussi vite fait chargée de projet parce que y avait pas beaucoup de projets (rire) et, bon, mon projet, c'était surtout de la recherche de financements.

Tu as décidé de rester ensuite ?

Au bout de ces six mois, je voulais rester en Tunisie, j'avais la sensation de pas avoir fini ma mission, et surtout ma mission à Sfax. Avec Afrique intelligence, j'avais organisé une formation en montage de projet, on s'était coordonné sur ça, je commençais juste à pouvoir donner ce que j'avais appris. Je savais que Terre d'asile allait s'installer, les choses commençaient à bouger quoi ! Et puis je crois que j'avais juste pas envie de partir en fait. J'avais vraiment envie de faire partie de cette dynamique. Donc j'ai réussi à

Chapitre 8 : Les entrepreneurs de l'immobilité

trouver un travail à l'ATL, mais à Tunis. C'est la même association, mais cette filière est très indépendante et du coup, là-bas, j'étais chargée de partenariat et de recherche de levée de fonds. Je suis resté en tout dix mois à Tunis et, bon, j'étais un peu déçue. Le contexte à Tunis est pas le même qu'à Sfax et j'étais un peu coupée de cette dynamique. Mais ça restait très intéressant et j'ai beaucoup appris, mais c'était quand même deux contextes très différents.

C'est-à-dire ?

Bah à Sfax y a un côté beaucoup plus militant, on est beaucoup plus proche du terrain alors qu'à Tunis, il y avait un côté beaucoup plus administratif, très éloigné du terrain, plus proche des bailleurs de fonds... On faisait de grandes actions pour toucher beaucoup de gens, des grandes campagnes, mais il manquait ce rapport avec le terrain et le fait de mettre la personne pour laquelle tu travailles au centre de ton travail. Et ça, ça m'a beaucoup manqué. En plus Tunis centralise beaucoup les fonds par rapport à Sfax, tous les partenaires sont basés à Tunis, les ambassades, les partenaires des Nations unies et les organisations internationales ont leurs sièges là-bas, c'est pas souvent qu'elles se déplacent. Ça brasse aussi beaucoup d'argent, donc le rapport entre tout cet argent et l'impact sur le terrain, tu le perds. Tu perds ce lien-là et moi ça m'a pas plu, je sentais pas que ce que je faisais avait un impact. Tu sens que tu travailles dans une administration ou dans une grosse entreprise et justement les associations de Tunis deviennent trop des entreprises. C'était pas un engagement qui m'intéressait.

Donc à Sfax, tu avais déjà commencé à t'intéresser aux questions de migrations ?

Oui j'avais commencé à m'y intéresser, notamment à travers la rencontre d'Afrique intelligence, de l'AESAT, le père David, Caritas aussi. Donc je me suis rendu compte que c'était une vraie thématique... ça existait avant tu vois, mais on commençait à vraiment en parler, la traite c'est très vieux aussi, mais c'est dans ces années qu'on a commencé à en parler. Ça a commencé à sortir un petit peu. Donc les six premiers mois c'était la phase recherche, un peu comprendre le contexte et me sensibiliser à la thématique. C'est un peu là que j'ai commencé à avoir l'idée d'inclure cette thématique dans les axes de l'association.

Oui, parce que la question migratoire n'était pas du tout l'objet de l'association ?

Chapitre 8 : Les entrepreneurs de l'immobilité

Non pas du tout. Nous on travaillait uniquement sur la thématique de la santé sexuelle reproductive. Au départ, la migration, c'était pas un enjeu, ça ne leur paraissait pas un enjeu. C'est au fur et à mesure qu'on a constaté qu'il y avait des vrais besoins qu'on a commencé à réfléchir à comment faire le lien avec notre association. Mais c'était pas évident. À Tunis le contexte était différent aussi, parce que y avait des associations qui travaillaient depuis longtemps sur cette question, qui étaient plus installées qu'à Sfax. Donc au début, je me suis dit qu'il fallait monter des petites activités et faire le lien doucement, le premier truc, c'était une activité organisée en partenariat avec Terre d'Asile, et c'était le début pour elle aussi. Et en fait, c'est là que je me suis rendu compte que l'accès à la santé était vraiment compliqué, notamment pour ceux qui avaient le VIH. Y avait beaucoup de « perdus de vue », une fois qu'ils étaient dépistés, ils étaient pas suivis, y avait pas de prise en charge au niveau santé et pas de suivi. Ni les structures de santé ni les étrangers n'avaient été sensibilisés là-dessus. C'est là que j'ai commencé à vraiment militer pour qu'on se mette sur cette question.

Tu étais la seule à pousser sur le sujet ?

À Tunis, on n'écoutait pas mon avis là-dessus et c'est un peu après que je sois revenue à Sfax qu'on s'y est mis plus sérieusement. Au début, j'ai fait beaucoup de plaidoyer auprès de la direction pour leur demander d'inclure les migrants en Tunisie comme « population clé », parce que les populations clés, c'était les « travailleuses de sexe », les usagers de drogues injectables et les hommes qui ont des rapports sexuels avec les hommes et en fait, ça correspondait au fait que l'OMS reconnaît les migrants comme une population clé, c'est-à-dire comme particulièrement « à risque de transmission du VIH », notamment parce qu'ils sont dans un pays où ils n'ont pas de prise en charge ni d'accès à la prévention ou au traitement. Et le déclencheur je pense que ça a été quand les autres membres de l'asso ont compris que y avait aussi un intérêt financier à travailler sur ces questions, en termes d'image, etc. Et à partir de là on a lancé plusieurs projets avec l'OIM, Terre d'Asile, la coopération suisse et on a monté le système de référencement.

Ça consiste en quoi ce système ?

La logique de base, c'est que chaque association a son domaine, donc si tu peux pas répondre au besoin de la personne, tu la laisses pas comme ça, tu l'orientes vers une association qui peut répondre. Parce qu'à Sfax, y a plein de structures associatives qui travaillent sur ce sujet, pourquoi on centraliserait pas tout ? Donc le système de référencement, ça permet d'expliquer à toute personne qui vient à nous qu'elle a sa disposition

Chapitre 8 : Les entrepreneurs de l'immobilité

plusieurs services différents. Parfois ça dévie un peu... on balade le bénéficiaire parce que personne ne peut vraiment répondre à son besoin, donc on le balade aussi pour s'en débarrasser, souvent vers l'OIM, au final. Dans tous les cas, ma règle de base, c'est surtout de travailler avec les associations communautaires, elles sont dans le système de référencement d'ailleurs, l'AESAT, Afrique Intelligence, les travailleurs ivoiriens... Faut les inclure en premier parce que souvent, ces structures savent mieux évaluer ce dont le bénéficiaire a vraiment besoin.

Parce que c'est aussi eux les plus proches de la population cible ?

Exactement ! C'est même eux notre population cible en fait et c'est aussi une façon de les autonomiser. Nous on est censés les renforcer, mais c'est eux qui doivent venir nous voir aussi. Je pense que c'est eux qui ont la première connaissance du terrain, la confiance avec les gens autour, la proximité donc on doit se référer à eux.

Comment vous faites pour accéder à eux ?

C'est une bonne question ! c'est vrai que moi je m'en rends plus compte parce que je suis là depuis longtemps. En fait c'est assez facile de cartographier les communautés et les populations à Sfax, tout le monde se connaît. Après le plus dur, c'est d'avoir la confiance de ces gens. Ici, les gens sont très méfiants de base. Beaucoup des structures ici sont impatientes vis-à-vis des communautés, elles cherchent toujours à les utiliser ou les manipuler pour avoir des chiffres alors que ça se fait sur du long terme.

Comment ça ?

Bah les autres associations pourront t'en parler mieux que moi, mais ça arrive très souvent. Ces organisations viennent auprès des structures communautaires pour les manipuler dans le but d'avoir des chiffres et ensuite d'aller chercher de l'argent auprès de bailleurs... On va utiliser la population cible ou les représentants de la cible pour se justifier... alors qu'en fait il faut les laisser être acteur et leur dire que tu as des ressources pour les appuyer, c'est tout. Ça passe aussi par des relations personnelles durables. Tu dois leur montrer que tu les comprends, que tu les respectes.

Pour les Ivoiriens vous faites comment ?

Hmm y a différentes choses. Déjà, aller à la messe, c'est super important. S'adapter à leur culture quoi, parce qu'ils ne sont pas Tunisiens, ils arrivent dans un pays qui est très différent et pour moi-même être

étrangère, je peux comprendre que c'est compliqué, donc faire le premier pas. Ensuite, il faut savoir qui sont les leaders d'opinion dans la communauté, les Pères blancs sont des leaders importants par exemple. Donc, tu dois d'abord identifier les leaders, les lieux de rencontre, les espaces où les gens se sentent à l'aise, identifier quelles sont les problématiques, par exemple pour nous, en matière de santé sexuelle. Chez les Ivoiriens, c'est une vraie problématique donc y a quelques mois, avec Yves, on a organisé une session de sensibilisation à la paroisse où on a distribué des préservatifs et tout le monde en redemandait ! Donc tu vois, le truc c'est de partir de leurs besoins et de leur fournir un besoin, pardon, une réponse à leurs besoins. Pas de les inciter à venir assister à ton évènement qui est dans le plan d'action qui a été décidé à Genève (rire).¹⁹³

Le discours de Sofia sur sa trajectoire dans le monde associatif tunisien et sur sa vision des stratégies vis-à-vis des ressortissants ivoiriens nous permet d'entrevoir quelques éléments structurants de la société civile locale. En premier lieu, son témoignage montre comment son association a reconstruit son action autour des questions migratoires. En toute transparence, elle reconnaît que si des besoins commençaient à se faire ressentir « par le terrain », l'élément déclencheur a surtout été la prise de conscience par les autres membres du bureau de l'opportunité économique que constituait l'intégration de « la migration » comme axe de travail vis-à-vis des bailleurs de fonds. Cet aspect fait écho à ce qui a été montré précédemment dans le cas de Médénine, sous une forme différente. Avant l'arrivée de bailleurs de fonds prêts à les financer, la migration n'était donc pas un sujet. On peut également émettre l'hypothèse que l'engagement de Sofia vis-à-vis de ce sujet est lié à sa trajectoire universitaire et à l'acquisition, dans le contexte français, de connaissances dans ce domaine. Comme elle le dit, l'essentiel de son travail à ATL a consisté, au moins au début, à trouver des financements. De ce point de vue, le rôle qu'ont joué les ressortissants binationaux ou étrangers dans les orientations prises par plusieurs structures associatives sur les questions de migration n'est pas à minimiser¹⁹⁴.

¹⁹³ Entretien avec Sofia, Sfax, novembre 2018

¹⁹⁴ Lire à ce sujet le mémoire de Master 2 d'Haifa Mzalouat « Des descendants d'immigré.e.s de retour au pays ? Trajectoires binationales dans la « société civile » tunisienne post-révolutionnaire, Institut d'études politiques de Grenoble

Par ailleurs, un autre élément intéressant concerne ce qu'a impliqué plus concrètement la réorientation de l'association autour des questions migratoires. Monter un projet d'aide à l'accès aux soins est une chose, trouver son public en est une autre. Le vocabulaire utilisé par Sofia est de ce point de vue significatif. Les termes de « cible », « besoin » et « bénéficiaire » jalonnent son discours et son rapport aux personnes en migration. Ces termes traduisent le rapport utilitariste qu'entretient le monde associatif avec les personnes en migration (Pette 2015; Pette 2016). Plus que des personnes en demande, les migrants constituent aussi une ressource vis-à-vis des bailleurs de fonds. Si Sofia a toujours entretenu une certaine réflexivité par rapport à son engagement, elle constate que ce n'est pas le cas de toutes les structures travaillant sur le sujet. Cet élément nous amène au cœur de la problématique de ce chapitre. Si ces structures ont besoin des migrants pour faire valoir leur existence, elles n'ont que peu de moyens pour atteindre ces populations. Une situation encore plus complexe à Sfax qu'à Médénine, où les personnes en migrations, majoritairement Ivoiriennes, sont moins atomisées et sont très rapidement incluses dans les structures communautaires. D'où l'importance de trouver les moyens d'atteindre les communautés, notamment par ce que Sofia désigne comme les « leaders d'opinion ». C'est autour de ces figures et de leur fonction dans le système gestionnaire qu'il convient de s'attarder. Qui sont ces leaders ? Autour de quelles dynamiques collectives sont-ils légitimés ? Quels imaginaires les animent ?

Concurrences, leadership, et intermédiation : l'infrapolitique du marché local de l'immobilité

Un statut ambivalent

Comment devient-on un leader dans une communauté de personnes en migration ? À Sfax, je fus moi-même, en tant que chercheur, obligé de « passer » par un de ces leaders pour commencer mon travail ethnographique. Curieusement, loin de vouloir l'enjamber pour « atteindre » le reste de la communauté, j'ai été fasciné par cette figure sociale. À la fois une interface, un chef, un référent, Yves était celui qu'on appelait « prési » chez les Ivoiriens de Sfax. Au-delà de l'association qu'il animait, j'étais intéressé par son positionnement personnel vis-à-vis de ce statut. Quel a été son cheminement ?

Derrière son engagement, il semblait se jouer aussi des positions et des ambitions dépassant le cadre du simple dévouement au collectif. Pourtant, c'est avec une certaine humilité qu'il présente sa mission :

« Il y a un combat qu'on a essayé de mener depuis le début, mais il faut le dire, c'est pas facile. Je me vois comme quelqu'un qui porte la voix de la communauté, après c'est difficile parce que cette voix-là, elle porte pas fort. Parce que cette voix, qu'est-ce qu'elle peut faire ? Tout juste dénoncer tout ce qu'on subit. Sinon y pas vraiment à se glorifier pour ça, parce que y a pas de salaire (rire), c'est du bénévolat. Au départ, essayer d'aider, c'est ce qui m'a motivé, mais à la longue, ça ne m'a rien apporté de plus que les autres. Je n'ai toujours pas de carte de séjour, j'ai le même travail que les autres, c'est pareil. La seule différence, c'est que je suis le lien entre la communauté et les ONG et tout, mais en fait, ça ne t'apporte rien. Parce que quand OIM t'appelle pour venir à Tunis, ils ne te payent pas, ni le trajet, ni le jour de travail que tu ne fais pas pour venir. Par contre, comme tout le monde sait ça dans la communauté, au moindre souci tu es appelé, tu n'as jamais une minute à toi. »¹⁹⁵

Si Yves se décrit en porte-voix de sa communauté, il est aussi conscient des limites que ce statut contient. Il n'a effectivement pas de papier et son engagement est bénévole, sans aucun retour financier. Malgré cela, Yves a porté deux années durant les sollicitations des organisations humanitaires à Sfax et plus largement en Tunisie.

« Il y a un moment, tu en as marre ! Tu es appelé tous les jours. Quand un frère ou une sœur est arrêté, c'est toi qui vas au bureau de la police. Quand il y a quelqu'un dans le besoin, qu'il faut héberger, c'est toi qui l'accueilles. Ça ne s'arrête jamais... On n'est pas bêtes, on sait que c'est plus eux qui ont besoin de nous que nous qui avons besoin d'eux. Parce qu'ils font beaucoup de palabres, mais finalement, il n'y a rien, pas de papiers.

Pourquoi tu n'a pas quitté l'association ?

¹⁹⁵ Entretien réalisé avec Yves à Sfax, février 2019.

Chapitre 8 : Les entrepreneurs de l'immobilité

Parce que personne veut reprendre le bureau ! Chacun mène sa barque ici. Être à la tête de l'association, c'est perdre du temps et de l'argent que tu envoies pas au pays derrière. Ça tout le monde le sait ! Si je quitte, ça va parler et commencer à chuchoter derrière toi. « Ah Yves il a abandonné... ». Je vais finir le mandat et on est en train de trouver quelqu'un d'autre. »¹⁹⁶

C'est effectivement une réalité. Si Yves fait l'objet d'une renommée à Sfax, personne ne se bouscule vraiment pour prendre sa place. Cependant, ce statut de leader a changé bien des choses dans sa vie en Tunisie. Objectivement, son statut de président de l'AIVAS lui a conféré une forme d'immunité vis-à-vis de la police locale. Celle-ci le connaît et le salue même quand elle le croise dans la rue. Il y a aussi un ensemble d'avantages symboliques et matériels, comme lorsque le bureau de Médecins sans frontière lui légua un ordinateur portable, un chauffage et une télévision. Ce statut lui a aussi et surtout accordé de nombreux privilèges à l'échelle communautaire. Outre le fait qu'il ne paye que rarement ses bières dans les maquis, il est toujours invité aux anniversaires, dispose toujours du meilleur canapé dans les maquis et les fêtes. Surtout, sa voix porte et les membres de son bureau font aussi régner la sécurité pour lui et ses invités.

En mai 2018, je suis invité par Adélie, une connaissance, à une soirée dansante ivoirienne¹⁹⁷. Une partie de la communauté y est invitée et je m'y rends en compagnie d'Yves et d'Ibrahim, une figure de la vie associative sfaxienne travaillant à Terre d'Asile (lui aussi bénéficie d'une certaine aura dans la communauté). Tout le monde est bien habillé, je suis le seul blanc (en plus d'être le plus mal habillé), mais, de par ma fréquentation assidue des maquis locaux, beaucoup de gens me reconnaissent, me saluent et se prennent en photo avec moi. L'ambiance y est très joyeuse, l'alcool, consommé en grande quantité fait de la piste de danse un défouloir où hommes et femmes rivalisent de combats sur du zouglou. Puis, une femme arrive dans la pièce où nous sommes assis et scande : « FPI, FPI, FPI ! Ce soir on fête la libération de NOTRE président ! ». J'observe la scène puis vais me poser devant moi un

¹⁹⁶ Entretien réalisé avec Yves à Sfax, février 2019.

¹⁹⁷ Voir Annexe 2

homme d'environ deux mètres, d'un air relativement menaçant, qui tout en me dévisageant, me demande :

- « . Hé le sourraka, tu es tunisien toi ?
- . Non, je suis français
- . AHHH, tu es français alors, tu fous quoi ici ?
- . Bah j'ai été invité et j'ai payé mon entrée (sourire)
- . Tu sais que moi, j'emmerde la France et tous les Français ?
- . Euh, d'accord (sourire) »

C'est la première fois que je sentais ne pas avoir la maîtrise totale des événements et que je me sentais clairement menacé. Face à mon visible désarroi (Allais-je vraiment me faire casser la figure ?), Yves se leva, (ce qui fit se lever les quatre membres du bureau avec qui nous étions) et lui dis-doucement :

« Hé tu le laisses tranquille maintenant, c'est notre ami à tous ici. Dégage ou on va te saucer. »¹⁹⁸

Se rasseyant à côté de moi, il me dit qu'il était « *d'habitude sympa* », mais qu'il avait juste « *trop bu* ». Ce que je pouvais croire sans peine. Cette anecdote et la relative sérénité avec laquelle Yves recadra ce personnage est assez symptomatique de ce que confère le statut de leader chez les Ivoiriens. Il est fort probable que ma présence, si elle n'était pas accompagnée de celle d'Yves, m'aurait exposé à plusieurs mésaventures de ce genre (j'étais souvent pris pour un Tunisien d'apparence). S'ajoute à cela le fait que la majorité de ces Ivoiriens étant pro-Gbagbo, la France et les Français ne leur évoquent pas particulièrement de bons souvenirs. Être avec Yves m'a donc permis d'être « protégé » et m'a fourni un accès privilégié aux Ivoiriens de Sfax, mais ma présence régulière à ses côtés ne lui a-t-elle rien apporté ?

Comme il l'a évoqué, être à la tête de l'AIVAS, c'est faire l'exercice d'une certaine impuissance. C'est aussi devoir fournir des preuves régulières de

¹⁹⁸ Carnet de terrain, Sfax, février 2019.

l'utilité de son engagement, au risque de provoquer le désengagement des autres membres. C'est à cette difficulté qu'a progressivement fait face Yves. Car une fois intégrée l'idée que l'obtention des papiers serait une quête difficile, que reste-t-il à Yves pour montrer à tout le monde que son engagement est efficace ?

Faire la preuve de son utilité

Presque tous les dimanches, Yves et le bureau de l'AIVAS organisent des réunions d'information aux membres de l'association sur les actions qui sont menées. Ces réunions sont importantes, car elles constituent un espace où se confrontent les discours et les pratiques. Ce dimanche de novembre 2018, Yves fait le compte-rendu d'une réunion organisée par Tunisie Terre d'Asile. Étaient présentes l'AIVAS, Afrique intelligence, l'AESAT ainsi que plusieurs travailleurs ivoiriens. L'invitée de cette réunion était la directrice adjointe régionale du ministère de l'emploi tunisien. L'objectif de cette réunion s'inscrivait dans la « stratégie de plaidoyer » que TTA mène auprès des autorités tunisiennes. L'objectif était de présenter d'une part aux associations communautaires le cadre légal de l'emploi des étrangers en Tunisie, mais aussi de « faire remonter » aux autorités les obstacles et les réalités rencontrés quotidiennement par les travailleurs subsahariens.

Dans la petite salle de réunion, armée de son PowerPoint, la directrice adjointe énumère avec enthousiasme les multiples lois encadrant le travail des étrangers. Les *slides* du PowerPoint défilent et un certain malaise commence à s'installer. Face à une assemblée composée pour l'essentiel de personnes en situation irrégulière, la directrice adjointe énumère avec grande précision les multiples lois interdisant le travail aux étrangers en Tunisie. À l'exception notable de certains pays européens, comme la Belgique, la France ou l'Italie et dans certaines professions, aucune catégorie professionnelle n'est ouverte aux ressortissants africains. La seule possibilité pour eux tient à la volonté de l'employeur. Il faut qu'il puisse justifier au ministère du Travail qu'il n'a trouvé aucun candidat « national » pendant 3 mois de recherche et ce n'est ensuite, (sur avis discrétionnaire du ministère), qu'une autorisation de travail peut être délivrée à un étranger, à condition bien sûr qu'il soit en situation régulière dans le pays. Autant dire que ce jour-là, la directrice adjointe est venue expliquer aux différentes associations communautaires et à leurs membres qu'il n'y avait aucune perspective de régularisation pour eux. Cet état de fait provoque en

même temps un malaise des responsables de Terre d'Asile Tunisie et une certaine colère de la part des associations. Pourquoi venir nous expliquer quelque chose que l'on sait déjà ? Comment faire du plaidoyer face à des autorités visiblement convaincues du bien-fondé de leur cadre légal ?

Passé le moment de la présentation, Abdoul, un travailleur se revendiquant « *président de l'association des Ivoiriens de Sfax* » prend la parole. L'existence de cette association était inconnue aux autres acteurs associatifs, Abdoul est venu au simple titre de travailleur. Son intervention se veut nette :

« Je parle ici au nom de l'association des Ivoiriens de Sfax. Merci, madame, pour toutes les informations, mais je tiens à vous dire que vous ne nous avez rien appris qu'on ne sait déjà ! On sait qu'on ne peut pas travailler légalement en Tunisie, alors, que faisons-nous ici ? Les choses doivent être réciproques, car nous tous ici, nous travaillons pour la Tunisie ! Ce qu'on vous demande, c'est comment faire pour que nos frères et sœurs obtiennent la carte de séjour ? Parce que vous nous dites, si j'ai bien compris, que si on n'est pas Belge, Français ou Italien, on n'a pas le droit de travailler ici. Mais vous voyez qu'ici il n'y a aucune de ces nationalités représentées. Donc ça sert à quoi de nous faire venir si c'est pour nous dire ça ? »¹⁹⁹

Les applaudissements retentissent et tout le monde prend plus ou moins conscience du fait que cette rencontre était par essence vouée à l'échec. La directrice adjointe n'ayant aucune prise sur la fabrique de la loi, elle ne pouvait que la présenter et acquiescer face aux doléances que le public lui adressait. Pour Terre d'Asile, le constat est différent. Comme me l'expliquera peu après un de ses responsables, ce genre d'évènement, bien « *qu'inutile* », a au moins le mérite de « *sensibiliser de l'intérieur* » les administrations tunisiennes qui n'ont qu'une connaissance lointaine des réalités quotidiennes du monde du travail pour les personnes subsahariennes. Effectivement, ces évènements sont conformes à la stratégie de « plaidoyer » à long terme qu'a mis en place l'association auprès des structures étatiques.

¹⁹⁹ Carnet de terrain, Sfax, novembre 2018

Pour les associations communautaires, le constat est tout autre. Certes, le dimanche suivant, Yves parlera de cette rencontre et dira qu'en tant que représentant, il a fait remonter les demandes des Ivoiriens de Sfax. Cependant, ce genre d'évènements participe de la fabrique de l'impuissance du système associatif communautaire face aux conditions de séjour. D'ailleurs, cela fait quelques semaines qu'une petite musique se fait entendre dans la communauté. Comme l'a dit Yves, « *ça chuchote* » dans son dos et il se dit qu'un Ivoirien arrivé il y a quelques mois veut faire bouger les choses et, surtout, l'association.

Yves me le confirmera plus tard, il avait entendu parler d'Abdoul, mais ne l'avait jamais vu. Selon lui, le minimum de correction aurait été de se présenter à l'association et de faire remonter au bureau ses doléances. À ce moment, il n'en est rien. Abdoul ne s'est pas présenté et pire, s'est revendiqué auprès des ONG internationales de la présidence d'une nouvelle association ivoirienne. Pour Yves, ce n'est pas si grave, puisqu'après tout, chacun a le droit de monter une association, informelle au demeurant. Mais tout de même, je le sens, Yves perçoit Abdoul comme une concurrence sérieuse, d'autant que d'après lui, il a déjà plus d'une cinquantaine d'Ivoiriens derrière lui. Un groupe composé, pour l'essentiel, des mécontents et déçus de la gestion du bureau d'Yves.

L'arrivée d'Abdoul n'est pas perçue de la même manière par les structures comme Terre d'Asile et l'OIM. Pour ces organisations, une nouvelle organisation communautaire constitue un « groupe cible » supplémentaire, une nouvelle population à toucher et un nouveau « partenaire communautaire » à ajouter aux rapports. Cela, Yves l'a bien compris et le prend particulièrement mal. Après tout cet engagement et ces efforts, l'ingratitude des ONG à son égard passe difficilement. L'irruption d'Abdoul menace plus largement la survie de l'AIVAS. La fin de son mandat approchant, il ne peut risquer de partir en laissant l'association se détruire derrière lui. Surtout qu'Yves a commencé à préparer l'après-association et que ce projet reposera en partie sur la renommée acquise en tant que président.

À mon retour à Sfax, quelques semaines plus tard, une nouvelle tombe : la date des élections du nouveau bureau de l'association est arrêtée. En voyant Yves s'affairer aux préparatifs, je suis surpris de voir Abdoul arriver au maquis et saluer Charles ainsi que tous les membres du bureau. Je lui demande :

« Tu as rencontré Abdoul finalement ?

Oui, je l'ai mis dans le bureau, me dit-il avec un sourire goguenard

Et il a accepté comme ça ?

Il a détruit son association et en échange, il pourra se présenter aux nouvelles élections. Et je le soutiendrai.

Donc tu lui laisses le bureau ?

La politique mon cher ! »²⁰⁰

Je ne pouvais que le reconnaître, Yves venait de faire preuve d'une certaine habileté politique. En monnayant la destruction d'une association concurrente contre son soutien à Abdoul, il assurait en même temps le rôle du rassembleur et se débarrassait de la gestion de l'association.

À travers Yves et l'histoire de l'AIVAS se dessinent les contours d'un « infrapolitique de la gestion des migrations », où l'intermédiation suscitée par les acteurs humanitaires finit par constituer des positions sociales dominantes au sein de l'espace social des migrants. De ce point de vue, le récit construit par Yves autour de son engagement pour le collectif mérite d'être nuancé. L'intermédiation apparaît comme aussi animée par une logique individuelle (Maâ 2020, p. 195). Réussir en migration peut donc passer, pour certains, par l'occupation, plus ou moins longue, d'une position d'intermédiaire immobile dans l'espace social.

Une position au cœur des sollicitations économiques

L'intermédiation apparaît comme une forme de rente pour celles et ceux qui choisissent de l'investir. Toutefois, pourquoi l'intermédiation serait-elle uniquement analysée au prisme du rapport aux acteurs humanitaires ? Si la position d'intermédiaire implique de « porter la voix » de la communauté vers acteurs extérieurs, elle fait aussi transiter par elle des voix à l'intérieur de la communauté. L'intermédiaire est donc aussi une interface faisant circuler les informations dans les deux sens.

Outre des informations provenant des acteurs humanitaires, les intermédiaires sont aussi des cibles pour les autres acteurs de l'économie des

²⁰⁰ Carnet de terrain, Sfax, décembre 2018.

mobilités. Plus informels, parfois complètement illégaux, ces acteurs ont eux aussi bien compris l'importance de ces figures dans les mondes communautaires. Ils sont pourvoyeurs de toutes sortes d'offres, d'aide au passage vers les côtes européennes à la confection de faux papiers. Yves, en tant que président de l'AIVAS, est régulièrement contacté par ce type d'acteurs :

«Un jour, je reçois un coup de téléphone d'un mec, en Libye. Le gars m'appelle, il parlait pas très bien le français. Bon, le gars se présente, me dit qu'il sait que nous, on peut facilement mobiliser des personnes ici et qu'il aimerait travailler avec nous et tout... « Est-ce que tu peux prendre mon contact, le donner aux gens de la communauté s'ils veulent nous rejoindre ? ». En échange, le mec me filait 300 dinars par personne. Bon, moi je lui ai dit qu'on n'était pas intéressé, mais je sais pas comment, il y a une grande sœur qui a réussi à avoir son numéro et qui est partie en Italie grâce à lui. [...] Il y a un monsieur, un Français, y a pas trop longtemps de cela, un mois et demi, il a commencé à mobiliser des gens à Tunis, il a dit qu'il était marin, qu'il avait un grand bateau, que lui il voulait organiser un départ de Tunis. Chacun devait payer 2500 dinars. Et, bon, il a su qu'ici, y avait des Ivoiriens bien organisés et un jour, mon secrétaire m'appelle pour me dire que y avait un monsieur qui attendait pour me parler. Bon, mon pote était méfiant quand même. Et il me dit que le mec voulait qu'on organise une réunion pour qu'il s'adresse directement à la communauté. Non non non, c'est pas comme ça que ça se passe. On devait parler d'abord, il fallait qu'il me raconte d'abord. On s'est retrouvé, je l'ai filmé sans qu'il le sache. On sait jamais... Là il commence à me dire que le jour où tu payes tes 2500 dinars, en même temps, ils te donnent ton passeport et tous les documents pour que tu arrives avec la carte de séjour. Il a commencé à faire rêver les gens. Il a parlé, il a parlé puis je lui ai demandé quelle expérience il a. Lui me dit que ça fait deux ans qu'il fait ça. Mais c'est pas vrai, j'ai fait mes recherches et personne ne l'a jamais vu. Puis je lui ai demandé pourquoi il fait ça ? il me dit que « Non, c'est par rapport à vos conditions, j'ai envie de vous aider... », moi je lui ai dit que ce n'était pas une aide ça. Tu veux nous aider ? Alors tu fais ça gratuit (rire). Le gars voulait qu'on paye deux mois avant ! La totalité ! Alors que les mecs qui sont ici, ils te prennent 100 dinars par personnes en avance et c'est juste quand tu es arrivé que tu autorises à donner ton argent. Donc les Tunisiens, ils sont plus... social (rire) que lui ! Sauf que le mec, je lui ai demandé de me donner le contact d'une personne qu'il a envoyé, juste une. Là, il commence à me dire que c'est pas possible parce que les personnes, elles ont supprimé les contacts et c'est là que je l'ai coincé. Parce qu'ici, tout passe par Facebook, tu n'as pas une seule personne qui part et qui n'a pas

Chapitre 8 : Les entrepreneurs de l'immobilité

Facebook, tu peux remonter jusqu'à deux ans, tu trouves tout ! Non, je t'assure, le gars il pensait nous mettre le miel avec sa carte de séjour française, je sais pas quoi là ! Mais nous on s'en fout de ça (rire) ! Tu sais y a pas que des Tunisiens qui viennent. Les Européens, ils croient que nous les Africains on va se mettre à ramper pour les papiers. Une autre fois, il y a une Française, elle est venue voir des gens ici. Elle a commencé à dire qu'elle bossait pour l'ambassade de France et qu'elle pouvait fournir des cartes de séjour tunisiennes. Elle a dit ça à un groupe de 7 sœurs, elles lui ont donné 3000 dinars par tête ! 3000 dinars, toutes leurs économies ! Et la femme qu'est-ce qu'elle a fait ? Elle a pris l'argent et elle est partie.

Mais finalement, tous ces gens qui viennent te voir, ça peut-être un business pour quelqu'un dans ta position, non ?

Moi personnellement, je ne préfère pas trop faire affaire dans ce domaine... Parce que maintenant avec les histoires de la traite, on va dire que tu es un trafiquant ou bien. Bon... Après, à Tunis ou ailleurs, certains le font et prennent de l'argent sur les mises en contact quoi. Mais tu prends des risques, avec la police, les ONG, après les gens salissent ton nom, dans la communauté, te font la traque sur les réseaux... Ah c'est risqué, je t'assure. »²⁰¹

Comme le récit d'Yves le montre, sa position de leader l'a aussi exposé à des demandes et des offres émanant d'acteurs non humanitaires. La nature de ces demandes lui offre la possibilité de capitaliser sur cette situation et de servir plus largement à la réalisation de son projet migratoire. Yves s'est-il servi de sa position pour faciliter les interactions entre sa communauté et les offres de passage vers l'Europe ? Si lui assure que non, peu de temps après la fin de son mandat à la tête de l'association, plusieurs personnes l'ont directement accusé sur les réseaux sociaux d'être un « camoratiens »²⁰² et de faire « partir les gens sur Lampa²⁰³ ». Dans le cadre de sa prévention, un personnage se faisant appeler « le Mysterieux JB Aké » publie régulièrement des éléments explicatifs des dénominations propres à l'économie du passage vers l'Europe sur les réseaux sociaux.

#Prévention, Description

²⁰¹ Entretien avec Yves, Sfax, mai 2018.

²⁰² En Tunisie et dans la communauté ivoirienne, le terme de « camoratiens » désigne un passeur et celui (ou celle) qui organise les voyages par bateau en direction des côtes italiennes.

²⁰³ Lampa désigne l'île de Lampedusa

Bonjour chers frères et sœurs !

Ce matin je voudrais vous parler de la composition des personnes impliquées dans le système de voyage clandestin et par la suite faire une brève description de chacun d'eux afin que tous soyons situés ainsi on appellera chacun par son nom.

Dans ce système chaque individu à son appellation et son rôle bien défini et pour une question de malhonnêteté certains s'attribuent l'appellation qui n'est pas la leur juste pour escroquer leurs frères. Pour nous aider tous voici comment je décris chacun des acteurs de ce voyage clandestin.

Suivez bien la description ci-dessous 📌

1— Le passeur :

la tête de l'organisation ; c'est lui qui est en charge du matériel, soit il fournit soit il a un fournisseur, c'est aussi lui qui s'occupe du bord. Cette personne n'est rien d'autre que le propriétaire terrien que j'ai nommé le souraka Marocain, Tunisien, Algérien, c'est selon le pays où chacun se retrouve pour son voyage.

2— Le chaman pour le Maroc et camorati pour la Tunisie :

il vient en 2e position, c'est lui la tête du fil côté Black, c'est le premier organisateur en contact avec le passeur souraka, il est donc chargé de regrouper les passagers et les conduire au passeur pour le travail. C'est donc à lui que tous les passagers devront remettre leur argent pour le voyage. Cet homme n'est autre qu'un Black, un migrant comme les autres qui seulement est en contact avec le Souraka et c'est bien lui qui négocie des conditions de paiement avec son boss.

3— Le Coxeur :

il vient en 3e position ; il travaille en collaboration avec le chaman, il l'aide à trouver des passagers, généralement il n'a pas contact avec le souraka donc son seul contact c'est le chaman. Son rôle est de chercher les passagers pour les conduire au chaman c'est tout, il n'est pas l'organisateur du convoi. C'est aussi lui qui réceptionne l'argent des personnes qui viennent en son nom pour le voyage.

4— La garantie :

c'est d'abord une personne neutre, elle ne fait pas partir de l'organisation. C'est une personne de confiance qui est désignée soit par le passeur, le chaman ou le passager pour garder son argent du voyage selon les conditions sur lesquelles les organisateurs et les passagers se sont mis d'accord. Certains prennent pour garantie les boutiquiers marocain ou black et d'autres désignent des personnes qu'elles trouvent confiantes.

5— Le passager ou client :

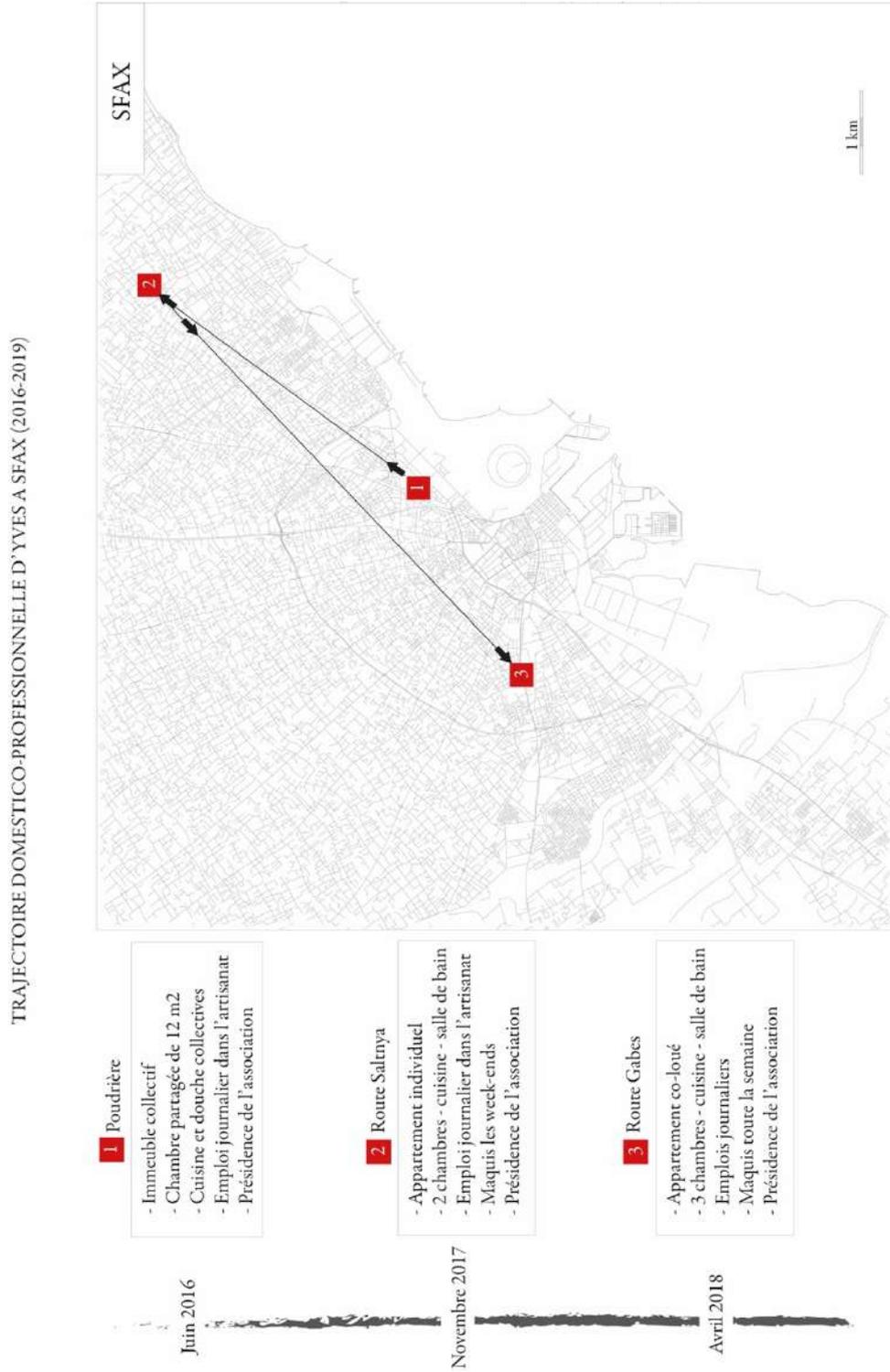
c'est cette personne qui est tentée par le voyage clandestin, mais qui n'a aucun contact avec le passeur souvent même pas avec le chaman si ce n'est seulement avec le coxeur. Pour ceux qui ont un contact direct avec le passeur traitent directement avec lui sans avoir à faire à un coxeur et pour ceux qui n'ont pas de contact direct passent obligatoirement par le coxeur et traitent avec lui.

Voilà un peu la description désormais vous savez quoi faire et à qui vous êtes confiez pour garantir votre vie ainsi que votre argent. Merci et désolé d'avoir perdu votre temps 🙏.

À la prochaine pour la suite.

#👉 Le Mystérieux 📖🙏🐝

Impossible de savoir si ces accusations sont véritablement fondées, mais j'ai pu toutefois observer que, de mars 2017, date de notre première rencontre, à avril 2019 (date de mon départ de Tunisie), la situation matérielle d'Yves avait évolué. Dans une perspective diachronique, Yves était en mars 2017 colocataire d'une chambre de 12 m² dans l'immeuble de la poudrière. Il ne disposait que d'une petite télévision à tube cathodique et de quelques affaires. À la suite de son arrivée à la tête de l'association (aussi pour fuir les sollicitations trop importantes) il déménage dans un appartement situé loin du centre et à proximité de son emploi en tant que menuisier. En novembre 2017, il décide de commencer à transformer son appartement en maquis les vendredis et samedi soir. À ce moment-là, il obtient de la part de Médecins sans frontières un ordinateur portable ainsi qu'une télévision à écran plat. En y ajoutant une paire d'enceintes, il construit le système typique d'un maquis ivoirien. Sur le grand écran est projeté un clip, généralement issu d'une playlist YouTube compilant l'essentiel des morceaux tendances du style *zouglou*. Yves a aussi investi dans une cuisinière permettant de préparer des plats (poissons accompagné d'*attièké* ou de cuisse de poulet). Plusieurs canapés disposés autour d'une grande table (tout est issu de la récupération) permettent aux usagers de boire des bières (la Stella, la bière la moins chère du marché) pour la somme de 2 dinars.



Carte 12 : Trajectoire domestico-professionnelle d'Yves à Sfax (2016-2020). Auteur : Camille Cassarini



Photo 27 : Yves dans son maquis, février 2019, Sfax. Auteur : Vincent Letourneur, Camille Cassarini

Cette deuxième activité économique lui a permis d'engranger une nouvelle source de revenus (qui s'ajoutait à celle de son travail salarié de menuisier). Dans les faits, cette nouvelle activité est indissociable de son statut de président de l'association, puisque c'est de cette renommée que dépend aussi la fréquentation plus ou moins importante de son « établissement ». Dans tous les cas, Yves a très tôt pensé son activité de tenant de maquis en parallèle de son statut de président de l'association. Au bout de quelques mois (et après avoir économisé un certain capital), il décide de se rapprocher du centre et d'investir dans un plus grand appartement, en compagnie de Gladys.

« Alors tu as déménagé ?

Comme tu le sais, le précédent logement était un peu loin. Le taxi faisait 4 dinars aller, 4 dinars retour... c'est beaucoup pour nous les Ivoiriens. Bon, donc on s'est entendu pour chercher quelque chose de plus près du centre, pour l'association ça permet à chacun de venir plus facilement, faire les réunions avec le bureau...

C'est plus cher que le précédent non ?

Chapitre 8 : Les entrepreneurs de l'immobilité

Oui un peu plus. Moi je paye le loyer et Gladys gère les clients. Elle garde une part et me donne la mienne. Elle gère tout ce qui est cuisine, les clients et elle fait venir plus de femmes aussi.

J'ai remarqué que tu ne fais pas le service, pourquoi ?

C'est un peu notre arrangement quoi. Moi ça m'emmerde de faire ça, parce que quand je rentre du boulot le soir, je suis fatigué... je t'assure. Des fois, je ne reste même pas dans le salon, je vais me coucher directement. Je ne mange même pas ! »²⁰⁴

Pour Yves, la gestion du maquis s'apparente à une activité rentière, lui assurant un complément de revenus conséquent et lui permettant d'épargner et de subvenir aux besoins de sa famille en Côte d'Ivoire. Pour lui, il s'agit d'une prise de risque minimale par rapport à l'investissement initial. Surtout, elle lui permet de pallier l'incertitude et aux risques que son exposition en tant qu'intermédiaire implique.

Quelques mois plus tard, Yves m'appelle et m'explique qu'il vient de se faire « virer » de son emploi à la menuiserie. La raison est simple : contacté par une journaliste de France 24, il a accepté de témoigner sur les conditions de travail en Tunisie. Dans un reportage d'une durée de 13 minutes portant sur la loi contre le racisme, Yves est amené à témoigner sur ses conditions de vie :

« Sfax, poumon économique du pays. Comme Yves, ils sont des centaines à travailler dans des hangars, dans la campagne, comme des ombres. Yves travaille dans l'artisanat, d'autres dans la restauration, l'agriculture ou dans la construction. Yves espérait pouvoir mieux vivre ici qu'au pays. Ils sont de plus en plus nombreux aussi à transiter par la Tunisie avec l'Europe comme objectif. Point commun de ces subsahariens : ils sont ici coincés et exploités. Doublement, parce qu'ils ne sont pas musulmans. Pour ne pas lui créer de problème, il ne faut pas s'attarder. C'est à l'église, seul endroit où il se sent en sécurité, qu'il pourra témoigner.

« Le Tunisien qui travaille comme moi, il est à 50 dinars ; moi, je suis à 20, qu'est-ce que tu peux faire ? On vient ici avec un visa de touriste de trois mois. Donc, les trois mois finis, tu n'as pas le droit de rester ici. Donc

²⁰⁴ Entretien avec Yves, Sfax, novembre 2018.

on fuit déjà la police. Même si on t'a agressé, t'a tout pris, tu ne peux pas aller à la police. Ils vont te demander où est ta carte de séjour ? Il n'y a pas un lieu indiqué ici où on établit la carte de séjour. Les pénalités, ça fait 80 dinars par mois, donc à la fin de l'année, ça fait 950 dinars. Je crois que c'est ce qui pousse tout le monde à vouloir aller en Europe. Nous sommes en prison, c'est mieux de tenter la traversée dangereuse. »²⁰⁵

Dès la sortie du reportage (qui sera visionné 120 000 fois), son employeur lui demande de ne plus revenir. Yves pensait que le montage du reportage serait différent et qu'il ne montrerait pas aussi clairement son lieu de travail. Il espérait aussi que sa position de président de l'association le protégerait de ce genre de conséquences.

À la lumière de l'expérience d'Yves, l'intermédiation dépasse l'enjeu purement humanitaire. Si cette position est largement suscitée et construite par les acteurs, elle n'en reste pas moins construite par les personnes en migration comme une nouvelle position sociale servant une quête de réussite. Cette position montre aussi que l'espace migratoire produit par les Ivoiriens s'articule autour de puissantes logiques d'ancrage au territoire tunisien. Loin d'être des mobiles sans attaches, les Ivoiriens de Sfax s'appuient sur un ensemble de lieux et de personnes ayant fait de l'immobilité une rente. Si cette immobilité est encouragée par les acteurs humanitaires, elle fait aussi l'objet de multiples co-constructions. Ainsi, le fait de s'engager et de prendre position dans le marché associatif peut être vu comme une nouvelle modalité de réussite en migration.

La position d'Yves nous interpelle aussi quant à la nature de ce « marché associatif ». S'il met aux prises des personnes en migration avec des acteurs humanitaires, mais aussi des acteurs de l'économie du passage, il peut être vu comme l'espace social mettant plus largement en lien des mobiles et des immobiles. Cependant, il ne concerne pas seulement des travailleurs en situation irrégulière. Le marché associatif des migrations est aussi construit autour d'autres figures sociales, toujours « leaders » des communautés, mais aussi issues du monde étudiant.

²⁰⁵ <https://www.facebook.com/watch/?v=556240301550131>

Entreprendre et composer avec l'international : les étudiants et l'entrepreneuriat migrant

Une « société civile » africaine en migration

Ce soir de février 2019, le maquis de La Chinoise est plus animé que d'habitude. Situé dans la proche périphérie de Sfax, ce restaurant-bar aux fenêtres systématiquement closes est un des lieux les plus connus des sociabilités africaines dans la ville de Sfax. L'établissement, établi au rez-de-chaussée d'une villa, permet à toutes et tous de consommer *attiéké*, poisson et bière à prix corrects. Composé de plusieurs chambres transformées en salles, tous les groupes y sont les bienvenus et peuvent, c'est selon, s'isoler et discuter, ou rejoindre un *dancefloor* improvisé dans lequel deux enceintes crachent en permanence des *playlists* YouTube compilant l'essentiel des tubes ouest-africains et ivoiriens, avec une préférence marquée pour le *zonglou*.

C'est dans cet établissement que, ce soir, le petit noyau des membres de la « société civile des migrations » s'est réuni. Ces réunions sont organisées à l'improviste. Leur cercle, informel, s'élargit selon les titres et les positions qu'arrivent à acquérir les différents membres de la communauté africaine de Sfax. Autour de la table se retrouve l'essentiel de ce que le monde associatif en migration compte de *leaders* à Sfax. Cela fait deux années que je côtoie chacune de ces personnes et ma présence semble appréciée. Elle l'est d'autant plus, qu'à ma situation déclarée d'observateur et de chercheur, s'ajoute celle de débatteur. Car c'est un fait, ici, on aime le débat et les grandes discussions, autour de tous les sujets, mais si possible autour des grands défis contemporains de l'Afrique. Ma participation volontairement modérée y est, semble-t-il, doublement légitime (c'est ce qu'on me déclare très souvent). En plus d'être français, je suis aussi algérien. Je fais partie du continuum politique et identitaire qui concerne la majorité des sujets qui sont abordés. La géopolitique française en Afrique, le lien avec les diasporas, la corruption endémique des élites, les divers freins aux initiatives africaines et bien sûr, la grande question du développement en Afrique (souvent abordée sous l'angle

du « sous-développement). Ce n'est un secret pour personne ici, j'ai une formation en géographie du développement et cette légitimité scolaire me confère presque l'expertise sur laquelle on cherche à s'appuyer quand on est à court d'arguments (ce qui me place souvent en arbitre, à mon corps défendant).

Les discours y sont radicaux et clairement contestataires. La présence de Camerounais place souvent la présidence de Paul Biya en modèle des problèmes africains. Corruption, gérontocratie et ingérences françaises constituent les clés de voute des problématiques africaines contemporaines. Passé le temps de la dénonciation arrive celui des solutions. Car, ici, on se veut comme la relève et on a des idées. Fin du franc CFA, intégration régionale et installation d'un cadre démocratique continental. Toutes les solutions semblent se situer loin des cadres nationaux. Tout y est pensé en grand et à l'échelle africaine. Le plus âgé des leaders, Gabriel, finit par déclarer : « *La solution est pan-africaine* ».

C'est, effectivement, ce qui semble réunir chacun de ces leaders ce soir-là. De nationalités différentes — ils sont Ivoiriens, Camerounais, Congolais, et Guinéens — ils incarnent, à leurs yeux, une nouvelle génération de leaders qui, à défaut de tomber dans la politique classique, cherche à faire différemment, à construire, à mener des initiatives sur le terrain et à œuvrer pour leur idéal, de façon concrète. Fini la pensée recroquevillée de leurs aînées et les jalousies nationales, il faut penser à l'échelle continentale et si possible, à travers l'Organisation de l'union africaine. Il en est beaucoup question.

D'ailleurs, un des leurs, Ibrahim, a fait partie du programme de « Simulation du modèle de l'Union africaine ». Un programme financé par la fondation Friedrich-Ebert-Stiftung et soutenu par plusieurs organisations internationales, dont l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Tous les pays africains y sont représentés par des personnalités représentatives de la jeunesse africaine « modèle ». Étudiants brillants, leaders associatifs et entrepreneurs occupent successivement et apprennent les différents « postes » et rôles façonnant la diplomatie continentale. C'est aussi un lieu où s'éprouvent concrètement les défis de l'interculturalité, car, si ce soir, tous les leaders sont originaires de pays d'Afrique subsaharienne, l'Afrique s'étend bien jusqu'à la Méditerranée.

Cette réalité est éprouvée, au-delà des débats qui animent ce soir notre assemblée, de façon quotidienne par chacun de ces leaders. Être noir en Tunisie, c'est mesurer concrètement la distance qui sépare encore les Afriques l'une de l'autre. C'est aussi mettre en évidence les obstacles concrets à l'intégration continentale et les éprouver dans son engagement associatif. C'est opportun, car ici, ce qui réunit tout le monde, au-delà des appartenances nationales ou même politiques, c'est un engagement en soutien à la cause des migrants en Tunisie. D'ailleurs, ici, tout le monde est un « migrant » et même si les modalités d'engagement varient en fonction de chacun, la cause reste la même : améliorer les conditions de vie de tous les Africains en situation irrégulière en Tunisie. Cet engagement sur la question des migrations en Tunisie est considéré, pour l'essentiel de ces figures, comme la suite d'un parcours en Tunisie qui a pris racine dans le monde étudiant africain.

L'évocation du monde étudiant est, à mes yeux, loin d'être anecdotique, car c'est sur bon nombre de ses membres que s'est construit ensuite le marché associatif des migrations. Pour beaucoup, un retour au pays, à la suite de la fin de leurs études, bien qu'envisageable, signifiait aussi une coupure avec un milieu social dans lequel il était possible « d'entreprendre ». C'est un fait, ces étudiants, nourris à un certain éthos de la réussite sociale, voient l'entreprise individuelle comme la modalité ultime de la réussite. Sur les réseaux sociaux se mêlent des publications vantant les mérites des *young african leaders*, ces jeunes entrepreneurs africains, milliardaires, œuvrant pour le développement de la santé, de l'agriculture ou des nouvelles technologies en Afrique. Parmi les pays vers lesquels sont attirés ces leaders, le Rwanda tient une place de choix et son président, Paul Kagame est considéré comme un modèle de gouvernance, arrivant à concilier un bon climat des affaires, une gestion démocratique et une maîtrise de la corruption. La fascination de ces jeunes pour le modèle entrepreneurial se concrétise dans leur vie par le montage d'une start-up, si possible au service des migrants en Tunisie.

Un modèle d'entrepreneuriat appliqué aux migrations

À Sfax, plusieurs de ces jeunes leaders sont engagés dans ce secteur. Le plus connu d'entre eux est Laurent Paul Nyobe Lipot. En 2014, Laurent est venu en Tunisie finir ses études supérieures au sein de l'Institut Polytechnique des Sciences Avancées de Sfax. C'est au sein de cet institut que son

engagement associatif commence, via la création de l'association *African Business Leaders*, une structure de promotion de l'entrepreneuriat.

« À la base, faut savoir que je voulais partir au Maroc. J'étais allé à l'ambassade et en fait j'avais été mal accueilli, on nous recevait à travers une petite grille... Je m'étais dit, si ça commence comme ça, ça sera quoi au Maroc ! Mon père connaissait quelqu'un qui avait fait la Tunisie et en une semaine, j'avais déjà fait mon visa. Donc je suis arrivé en Tunisie fin d'année 2013 et franchement, c'était difficile. Quelque part, tu vis plus qu'avec toi-même et tu n'as plus aucun repère. J'étais loin de ma famille et cette prépa, ça s'est mal passé, je crois que j'étais dans une phase de ma vie où les bancs de cours c'était plus fait pour moi. Il me fallait quelque chose d'autre. Bon, ça se passait pas bien et mon père, dans sa tête, c'était que la réussite. Tu vois si tu échoues, tu rentres au pays et moi, c'est un symbole quoi, rentrer au pays sans rien, c'est l'échec, limite, tu es la honte de la famille quoi. Moi, ça c'était quelque chose que je pouvais pas endosser.

Donc, je me suis dit : il faut que je monte un projet. J'ai un peu fomenté un plan (rire). Je lui ai pas avoué que j'arrêtais mes études et je me suis dit qu'avec les sous qu'il allait m'envoyer, j'allais les injecter dans ce projet, si ça mord, ça prend, sinon tant pis quoi. C'était tout ou rien. En fait, en fac, j'ai observé un peu l'écosystème et je me suis rendu compte que pour les jeunes étudiants qui venaient ici, qui faisaient 5 ans d'études, qui ensuite faisaient des démarches pour aller en France et faire encore 2 ans d'études, ça leur faisait 7 ans d'études pour après chercher en travail. 7 ans d'études ou tu mets ta vie entre guillemets, c'est aussi un temps où tu peux monter une boîte en fait. Faut savoir que c'était une période où on parlait beaucoup d'entrepreneuriat africain, de soutien à l'écosystème africain. Je pense que c'est aussi une période où des grands acteurs comme la Banque mondiale ou autre se sont dit, il faut qu'on soutienne autrement l'Afrique qu'avec des fonds dédiés au gouvernement, à la politique ou autre. Ils étaient plus tournés vers l'entrepreneuriat, enfin voilà c'était présent. Et je me suis dit, mais pourquoi en Tunisie, il n'y a aucune structure qui te pousse à monter ta propre activité et à créer ta propre opportunité ? Donc, c'est sur cette base intellectuelle que j'ai lancé ma première activité. L'idée, c'était de dire que le diplôme, ça te donne pas un meilleur accès au marché du travail donc sur cette base, c'est de dire aux jeunes étudiants, tu ne vas pas sortir qu'avec un diplôme, mais aussi avec un projet d'entrepreneuriat. Bon, je lance ce truc, je commence à démarcher quelques structures en Tunisie et là je me prends un mur. Les gens ils te répondaient 3 mois après, des trucs arrogants... donc je me suis dit, je monte le truc moi-même. C'est comme ça que j'ai créé le club des African Business Leaders. Franchement, j'y allais pas en mode "migrants subsahariens et africains, c'était vraiment adressé à tout le monde, tunisiens inclus, mais bon, première activité et je suis surpris

Chapitre 8 : Les entrepreneurs de l'immobilité

parce que y avait que des « renois ». Que des étrangers, on était une trentaine. Bon, je fais le truc et franchement, c'était une réussite. Au début, j'y suis allé en mode, faut briser les clichés parce que tout le monde pensait que pour créer ton activité, faut être millionnaire, ou que les innovations comme Facebook ou autre, c'est que créer par des Blancs. On faisait des visites d'entreprises, c'était cool, mais auprès des incubateurs tunisiens, ça marchait pas, parce qu'ils acceptaient pas qu'il y ait des étrangers dans leur programme. Puis le fait que le club était adossé à la faculté, ça bloquait pour plein de trucs... Donc je me suis renseigné auprès d'un juriste pour monter le club en tant qu'association. C'était possible, le juriste de Terre d'asile m'avait confirmé le truc. Bon, après une vraie bataille juridique, j'ai réussi à monter ABL officiellement. Enfin, ça, c'est le premier truc, mais ça n'a pas réglé le problème de l'accès à l'écosystème tunisien. Pour ça, il fallait que je monte un incubateur. Donc, en 2017, je suis allé au Sénégal parce que je voyais qu'en Afrique, c'était vraiment là-bas qu'il se passait des choses. J'y suis allé et j'ai observé, rencontré les gens, comment ils se financent, est ce qu'est ce rentable... Et arrivé là-bas, je me suis rendu compte que tous les incubateurs sont subventionnés en fait, ils sont pas rentables, nulle part en Afrique en fait. Il n'y a pas de modèle économique, les gens veulent pas payer le service, ils ont pas cette culture-là...

D'ailleurs, toi, c'est où que tu t'es initié à cette culture de l'entreprise ?

En vrai, j'ai beaucoup appris sur cette culture à partir d'un incubateur qui s'appelle TheFamily. C'est un Français qui a monté ce truc, il s'appelle Oussama Ammar. Il fait beaucoup de vidéos sur YouTube, sur l'esprit start-up, et moi je voulais aller dans cette direction donc je me suis beaucoup imprégné de lui, je me passais ses vidéos à longueur de journée... En fait, c'est un mec qui a travaillé dans la Silicon Valley, qui est rentré en France et là son truc, c'est le meilleur en France. Quand je vois l'écosystème des start-up, c'est vraiment LE mec des start-up. D'ailleurs aujourd'hui il a un truc à Londres, à Bruxelles, c'est vraiment un des leaders dans le truc. Il a monté sa boîte, levée des fonds, il a dégagé du *bold* après... il a vraiment la culture de la Silicon Valley et je me suis beaucoup imprégnée de sa vision, même jusqu'à aujourd'hui, dans la façon dont j'accompagne mes entrepreneurs, je m'inspire de lui.

Et ça donnait quoi à Sfax quand tu as commencé à vouloir monter ça ?

Bah justement, en revenant du Sénégal, je me suis rendu compte que y avait aucun vrai acteur prêt à nous soutenir. En fait, dans mon environnement, y avait Tunisie terre d'asile et l'OIM. Je voulais réaliser une seule activité avec les acteurs de la migration pour parler du lien entre migration et développement. Ma vision c'était que je voulais qu'il y ait une

perception différente de l'assistance auprès des migrants. Parce que y avait Terre d'asile pour l'accès au droit, l'OIM un peu de tout, mais pas d'accès à l'entrepreneuriat, après MSF et MDM pour l'assistance sanitaire et bon, je voyais que y avait un canal, un vide sur l'insertion économique, l'intégration économique. Et voyant ça, j'ai commencé à développer une idéologie autour de l'intégration économique, la vision c'était : les migrants peuvent être des agents du développement local. Et pas que des assistés parce que quand je regardais la cartographie des services, rien ne poussait à l'autonomisation des bénéficiaires. En fait, j'avais vu un documentaire qui avait été projeté par l'OIM sur la situation des migrants subsahariens et tunisiens en France, et c'était exactement la même chose, les mêmes difficultés donc je me suis dit, ça sert à rien d'aller chercher loin quoi. Donc j'ai fait ma première conférence à Terre d'Asile, j'ai projeté le documentaire et y avait quelqu'un de l'OIM. Et j'ai présenté ma vision, le fait que y avait un problème économique avant le point critique de l'accès au droit, etc. Il faut toucher ce truc économique pour rendre ensuite l'accès au droit et à la santé plus efficace et pousser à l'autonomisation du bénéficiaire. Le projet intéressait, franchement, mais tu vois c'est toujours pareil avec les ONG, ils s'avancent doucement, mais niveau thune, ça suit pas. En fait, ils ont senti que je pouvais leur être utile avec ce projet, donc ils m'ont cité dans leur papier et ont débloqué un financement européen. Pour eux, je suis un simple « exécutant » et pas le leader. Et derrière, je sais pas ce qu'ils ont fait avec l'argent, mais j'ai quasiment rien reçu. Mec ! je bossais avec un ordi tout pété. Je me sentais hyper exploité. Je devais accompagner des entrepreneurs dans leurs projets, mais bon, au bout d'un moment, j'ai stoppé. Mais bon entre temps, j'avais eu la présence d'esprit de postuler avec un appel à projet du Lab'ess²⁰⁶, qui accompagnait les entrepreneurs sociaux. Derrière j'ai été retenu parce que ce truc de l'entrepreneuriat-migrant, les gens ils étaient scotchés ! Comment ça des migrants veulent entreprendre ? Y avait vraiment rien là-dessus. Donc j'ai été soutenu, puis j'ai eu une subvention de l'Institut français et ensuite l'OIM m'a proposé de mettre en place un programme. J'étais pas chaud franchement. Donc je leur ai proposé de mettre sur pied un espace physique qui servirait pas seulement pour l'incubateur. Mais un truc de cohésion sociale avec plusieurs services, la banque alimentaire, l'artisanat, la cuisine... Et ça a vraiment convaincu. Faut dire que j'avais des arguments aussi.. En fait, ma première bénéficiaire, Dores, c'était vraiment le succès. Elle avait été victime de traite, en situation irrégulière, et je l'ai aidée à monter son projet. Derrière, on a contacté un avocat, elle s'en est sortie et elle a eu une carte

²⁰⁶ Le Lab'ess est une organisation tunisienne fondée en 2012 et dédiée au soutien à l'entrepreneuriat.

de séjour ! Donc quand je leur ai montré ça à l'OIM, ça a marché, j'ai eu un vrai financement et j'ai monté cet espace. Le truc, c'est que l'OIM, c'est du lourd, c'est du sérieux, c'est pas les ONG françaises et tout, eux, je te jure, ils sont radins. L'OIM ils blaguent pas, quand ils financent, ils donnent vraiment."²⁰⁷

Aujourd'hui, Laurent est considéré comme une des figures les plus importantes du monde communautaire à Sfax. Son statut de *leader* découle aussi de l'acquisition d'un véritable *éthos* entrepreneurial de la réussite. Conciliant sans difficulté, engagement social auprès des migrants et recherche de la réussite et de la richesse, il décrit sa stratégie de positionnement dans le monde humanitaire à travers un lexique économique et entrepreneurial. Quand il décrit l'architecture des organisations humanitaires, il parle de « cartographie des services », de « bénéficiaires ». Il considère la question de l'intégration économique des migrants comme un « vide » dans les « services proposés ». Au-delà de ce langage, Laurent ancre son projet et sa vision dans une forte dimension sociale. Selon lui, l'insertion économique est aussi un moyen de sortir de la « victimisation » des personnes en migration et surtout, est un moyen de les « autonomiser », un concept à deux pas du fameux *empowerment* des migrants, si cher à l'Organisation internationale pour les migrations. Comprenant son statut d'intermédiaire entre les organisations internationales et les personnes en migration, il a réussi à se positionner auprès de ces organisations, « monnayant » sa connaissance des communautés et l'accès dont il dispose auprès d'elles, en échange du financement de sa structure. S'il reconnaît qu'elle n'est toujours pas « rentable », il n'abandonne pas l'idée de se développer pour rendre son incubateur indépendant des financements extérieurs.

Les capitaux acquis par Laurent ne sont pas seulement pécuniers. Outre le fait qu'il soit salarié de son incubateur, il est aussi considéré par les organisations humanitaires comme un modèle de réussite, à tel point qu'il est très régulièrement invité à présenter des migrants modèles en Tunisie. Bien qu'il soit étudiant et non travailleur en situation irrégulière, il se considère avant tout comme un migrant. C'est de cette proximité qu'il joue aussi lorsqu'il se présente comme un entrepreneur-migrant. Dans son sillage, ils sont une

²⁰⁷ Entretien avec Laurent, Sfax, mars 2019.

petite dizaine à Sfax à s'être lancé dans le montage d'un projet de start-up en lien avec la question migratoire. Majoritairement étudiants, ces jeunes pratiquent d'une même main engagement associatif (souvent auprès de l'AESAT) et promotion de leur projet économique auprès des organisations internationales. Si certains revendiquent la dimension sociale de leur projet, d'autres s'en affranchissent plus ouvertement comme Fito, étudiant camerounais voulant lancer une application de géolocalisation des étrangers en Tunisie et de proposition de services. Son idée consiste à fournir un « service manquant » aux étrangers, une application répertoriant en même temps les lieux et les services qui leur sont dédiés, tout en leur expliquant exactement les différentes démarches administratives. Si les étudiants sont officiellement la population cible de ce projet, les travailleurs en constituent aussi un objectif. Comme il le reconnaît à demi-mot, son objectif consiste aussi à récupérer les données individuelles des utilisateurs de manière à constituer une base de données sur les profils des étrangers. Quand il est questionné sur les utilisations possibles de cette base, Fito reconnaît qu'il envisage bien d'en faire commerce, ultérieurement. *« Après tout, ce n'est pas exactement ce que font les géants de la tech ? ».*

Faire la politique de son immobilité

C'est un fait, le passage par une activité économique et entrepreneuriale en lien avec les services proposés par les acteurs humanitaires est, pour beaucoup de ces jeunes étudiants, une réelle opportunité de réussite. Toutefois, celle-ci se conjugue-t-elle uniquement avec un désir d'enrichissement et de succès ? L'engagement de ces différents acteurs dans « la question migratoire » tient-il uniquement d'une forme d'opportunisme ou contient-il aussi de nouvelles formes de pratiques du politique ? À y regarder de plus près, l'utilisation du langage néolibéral chez ces entrepreneurs de la migration affleure avec des manières de contester un certain ordre des choses. C'est aussi parce que beaucoup ont conscience des limites qu'implique l'engagement politique classique que le passage par la case « entrepreneur social à succès » se doit, à leurs yeux, d'être coché. L'analyse des trajectoires biographiques de plusieurs de ces étudiants montre que la volonté de faire de la politique est en réalité bien présente depuis longtemps. Pour beaucoup, cet engagement s'est d'abord matérialisé au sein des organisations étudiantes. Parmi ces figures, nous allons

revenir sur celle de Gabriel, déjà évoqué dans la création de l'association Afrique Intelligence :

« Franchement, mon arrivée en Tunisie, ça ne s'est pas mal passé. Moi, je suis quelqu'un qui m'intègre facilement parce que déjà au pays, j'étais très actif dans tout ce qui est société civile, associations... J'aime bien le monde. Dans tout mon parcours scolaire ou académique, j'étais parmi les leaders, les gens qui mènent la cadence, plutôt que dans ceux qui assistent comme ça. Toute l'école primaire, j'étais chef de classe, arrivé au secondaire, c'était pareil et arrivé à la fac, au pays, bon, je pensais que je pouvais me cacher parce que les études j'avais un peu merdé, j'étais... disons trop populaire, trop sollicité... Mais comme on dit, "quand tu ne veux pas faire de politique, c'est la politique qui va te faire" donc je me suis un peu retrouvé en train de conduire ma promo. On m'appelait "honorable" (rire) bon je me suis retrouvé représentant de la fac de pharma au niveau du club électoral de l'université. J'étais aussi "vice-ministre des Sports" de ma promo et vice-coordonateur de l'EKD, qui était une association pour le développement créée par un de mes profs, il a fini ministre d'ailleurs. C'était un peu une plateforme pour préparer les élections de 2006 et bon, c'était un peu un truc pour inciter la jeunesse à l'engagement citoyen. Donc, j'étais un peu un relais sur les questions politiques. Tout jeune, je gérais déjà des trucs, même mes aînés. Bon tu vois le truc, quand je suis arrivé à Sfax, c'était quand même différent. Au début je disais rien et j'observais quoi. Franchement y avait pas grand nombre d'étudiants subsahariens, tu pouvais te promener toute la journée et ne croiser aucun étudiant, surtout que les étudiants restaient sur les sites universitaires et dans leurs foyers. Faut reconnaître aussi qu'à l'époque, côté Tunisien il n'y avait pas trop d'ouvertures. C'était très méfiant des deux côtés en fait. Bon, après moi j'ai une certaine façon d'être, je m'impose quoi donc avec les Tunisiens, ça passait puis je remercie dieu, j'ai quelques facilités avec les langues, donc j'ai appris l'arabe, je suis resté avec les Tunisiens et j'ai fini par faire mon trou dans le foyer et dans ma promo, j'étais un des meilleurs. Puis bon, je suis rentré dans l'AESAT, j'étais chargé des affaires sociales et à ce titre, j'ai aidé nos frères ivoiriens qui étaient ici pendant la crise de 2011 et ça, c'était vraiment l'aboutissement de mon engagement sur le plan étudiantin.

C'est à ce moment que tu as eu l'idée d'Afrique Intelligence ?

Comme je te l'ai dit, on a créé Afrique Intelligence en 2012. Comme objectif de départ, on était très ouvert, on voulait travailler sur les défis actuels et futurs du continent africain. On était parti sur l'entrepreneuriat, vu qu'en Afrique, on est un peuple plus consommateur, demandeur d'emploi que créateur d'emploi. C'est dans ce sens-là qu'on a commencé à

Chapitre 8 : Les entrepreneurs de l'immobilité

réfléchir à comment soutenir les jeunes étudiants qui sortent des études et à cultiver cet esprit-là. On faisait de la promotion de l'entrepreneuriat en milieu étudiant, on travaillait avec les structures d'accompagnement. Puis, on s'est mis sur les migrations parce que de là où on était, on voyait que c'était en train de devenir un grand défi. Ce qu'on porte, c'est en même temps un travail sur le terrain, sur des trucs concrets, comment faire baisser les contrôles de police, comment faire en sorte que les étrangers soient plus acceptés en Tunisie, mais c'est aussi plus large. Parce qu'aujourd'hui, il y a un message à faire passer. Je pense que ce que les organisations sont en train de faire, c'est une bonne chose, c'est bien, mais en même temps, c'est très limité. C'est comme si on était en train de vouloir résoudre une solution à partir des conséquences.

C'est-à-dire ?

C'est-à-dire qu'on refuse de voir les vraies causes de cette situation, parce que nous devons reconnaître que la migration fait partie intégrante des êtres humains, c'est un fait humain. On ne peut pas empêcher un être humain de se déplacer. Dans l'histoire, tous les hommes se sont déplacés, d'une manière ou d'une autre. Donc dans ce sens-là, tout être humain est libre de se déplacer, mais aujourd'hui, quand on cherche à arrêter la migration clandestine sans pour autant voir ce qui pousse ces gens à migrer clandestinement, je pense que nous sommes en train de tourner en rond. Tout ce que ces organisations font, c'est que tu peux pas tuer le serpent en lui coupant la queue, tu dois lui couper la tête. Aujourd'hui, l'Union européenne investit de l'argent dans tout ça là, dans Frontex, dans quoi que ce soit pour arrêter la migration clandestine, mais il faut aller à la base, la cause, la source. Pourquoi ces jeunes, au péril de leur vie, partent ? C'est pas qu'ils ne sont pas conscients des risques. Ils sont très bien conscients, mais ils partent parce qu'ils se disent : "qui ne risque rien n'a rien." Quelque part, il y a un réel problème qu'on traite pas. Nous, en tant qu'organisation, on a fait des réunions, des conférences, mais aujourd'hui, je vais te dire franchement, on ne sait plus quel message passer mec. Tout ce que vous dites aux gens, les gens font semblant de vous comprendre, mais ils vous disent clairement, dans le fond, les motivations, c'est inarrêtable. Personne n'accepte de vivre dans la merde mec ! On en a fait des conférences pour dire que, "oui, on peut mieux vivre en étant chez soi", discuter des différents problèmes du continent africain, mais ça marche pas ! C'est la merde parce que aucun État en Afrique ne se pose la question de "pourquoi ma jeunesse veut se barrer ?", Faut pas aller chercher la réponse en Europe. C'est pas l'Europe le problème. C'est pas là-bas que y aura les solutions. Il faut travailler sur la jeunesse africaine, l'inciter à s'engager, à travailler sur

la citoyenneté et à bosser en Afrique. La solution, elle est à trouver à l'échelle du continent. »²⁰⁸

Le discours de Gabriel sur son parcours, loin d'être neutre, nous intéresse sur la manière dont il a réussi conjuguer engagement associatif et quête d'une certaine notoriété. Le fait que Gabriel ait toujours été délégué de classe ou qu'il se revendique comme un leader se comprend différemment quand on observe sa position au sein du monde associatif des migrations en Tunisie. Dans son discours, il se veut être un passeur, un guide, un éclaireur. Il s'est, semble-t-il, toujours accommodé d'une position d'intermédiaire entre plusieurs mondes. À l'université, il était le médium entre les instances universitaires et les étudiants. En tant qu'étudiant en Tunisie, il était un passeur entre la société tunisienne et le reste des étudiants africains. Dans le monde associatif, il est devenu une interface entre les organisations internationales et les migrants. À ce stade, on peut se demander dans quelle mesure, en tant qu'intermédiaire, Gabriel s'est placé auprès de ces organisations en adoptant leurs discours ou en jouant des subtilités théoriques de celui-ci. Comme il l'a dit, Afrique Intelligence a participé de plusieurs séances de sensibilisation aux risques des départs en mer. Mais il serait erroné de restreindre la pensée de Gabriel (et de la plupart de ces leaders associatifs) à un simple discours criminalisant les mobilités. C'est bien parce que la plupart de ces leaders pratiquent aussi la mobilité que le discours qu'ils ont élaboré est plus complexe. Pour nombre d'entre eux, la libre circulation entre l'Afrique et l'Europe est, quoique souhaitable, toutefois inatteignable pour le moment. De ce point de vue, il est préférable de travailler d'abord à l'établissement d'une libre circulation sur le continent. La solution serait donc, avant tout, africaine et devrait se concentrer sur le développement économique du continent. Gabriel se définit comme un panafricaniste et à ce titre, son engagement sur les questions migratoires se veut, lui aussi, marqué par cette pensée. Serait-ce là une manière détournée de faire de la politique ?

Laurent est lui aussi marqué par cette pensée et son projet d'incubateur se réclame aussi de cette approche panafricaine de la libre circulation.

²⁰⁸ Entretien avec Gabriel, Sfax, novembre 2018.

Chapitre 8 : Les entrepreneurs de l'immobilité

« En fait c'est tout bête, mais chacun fait un choix de destinée. Moi celui qui m'a beaucoup influencé, c'est Frantz Fanon. Il a vécu en Algérie, en Afrique du Nord, il a été dans les mouvements de libération. C'est une question de conscience intellectuelle. On a des capacités et on doit choisir dans quelle mesure on les met à disposition des populations et au destin de notre continent. Quand tu vois les Européens se réunir et décider de l'avenir du monde, tous ces gens, ils viennent de quelque part. Je sais pas si on y sera un jour, mais le changement, je le fais commencer là où je me trouve. Si en tant qu'Africain, en Tunisie, je me fais encore traiter de sale noir ou comme dans les États-Unis des années 60, je me dois de le régler. Je dois monter aux prochains que nous on était là et qu'on a essayé de faire changer les choses. Tout ça, ça passe par une prise de conscience des états nord-africains de la réalité de la migration, leur dire qu'on peut pas laisser gérer ça aux Européens, que c'est leur problème aussi. Notre sort est le leur. Ils doivent ratifier les conventions sur les droits socio-économiques des étrangers, pour qu'ils puissent s'installer, monter des entreprises, de créer une vie économique. Sinon, on restera toujours dans ce truc où les Européens se servent des États d'Afrique du Nord pour faire barrière et derrière, ça crée des États qui favorisent le racisme en Afrique. Parce que nous, on est la migration visible, mais dans les traversées, les Tunisiens ils sont majoritaires. Dans les discours, tu ne vas entendre que "les Noirs traversent", ça parle que des noirs, mais nous on vient dire, les États du nord de l'Afrique sont aussi responsables. Dans tous les cas, mec, en 2050, on sera plusieurs milliards en Afrique. Si on crée pas des liens, des autoroutes, ça va péter dans tout le continent. On doit créer une vraie politique d'intégration régionale.

En quoi l'entrepreneuriat que tu promeus peut-être une solution ?

Je dis pas que l'entrepreneuriat est la solution à tout. Mais l'entrepreneuriat, ça pousse à l'autonomisation, au dépassement de soi et s'acquiesce de l'assistanat. Parce qu'on le voit ici : ce que les Européens demandent à la Tunisie, c'est de faire une politique d'assistance aux migrants, vraiment on gère les besoins de base. Mais ça, en Afrique c'est pas possible. Déjà, y a pas beaucoup de programmes sociaux donc aller leur dire de gérer la migration par le social, c'est impossible. Pour moi, si on renforce l'autonomisation des bénéficiaires, on va plus vite ! Parce qu'on change la vision du migrant chez les populations hôtes, plus comme un assisté, c'est ce que je constate hein, on les présente comme des misérables qui font la traversée. Mais non ! C'est des gens qui comme tout le monde ont des envies d'épanouissement et l'entrepreneuriat a ce truc-là qui te pousse à être responsable, il n'y rien de plus vrai que l'entrepreneuriat pour apprendre de ses échecs. Tu auras tôt ou tard un résultat, mais si tu es juste

dans l'assistanat, les gens se conforteront dans cela et chercheront pas à faire les choses par eux même. »²⁰⁹

Pour Laurent, comme pour de nombreux leaders associatifs, l'adhésion (totale ou partielle) à l'idée qu'il faut pousser à « l'autonomisation » des migrants et à les sortir d'une prétendue dépendance à « l'assistanat » s'appuie sur le partage d'une vision néolibérale et individualiste des questions migratoires. Toutefois, ce discours ne tient pas seulement d'un processus d'intériorisation des normes. Il s'est trouvé renforcé par la confrontation de ces leaders aux mondes de la migration à Sfax, dans lesquelles, comme on a pu l'observer, on retrouve de nombreuses pratiques micro-entrepreneuriales. Monter un salon de coiffure, faire venir ou servir d'intermédiaires sont, pour ces leaders, autant de preuves qu'il faut pousser ces migrantes et migrants à la réussite par l'entrepreneuriat. Dans ce contexte, le discours *pro-business* de l'OIM et d'autres organisations non-gouvernementales s'apparente à une opportunité, en dépit du fait que la création d'une entreprise ne peut se faire sans une carte de séjour.

C'est peut-être ainsi qu'il convient de considérer la géographie sociale du marché de la gestion migratoire. Aujourd'hui, s'engager dans le monde associatif sur les questions migratoires constitue pour l'essentiel des acteurs en migration une simple opportunité de réussite professionnelle et sociale. La diffusion et la multiplication des projets de gestion des migrations sont rendues d'autant plus simples qu'elles s'appuient sur des acteurs propres au champ migratoire : Étudiants, leaders, entrepreneurs constituent l'échelon crucial de cette géographie, situé à l'intersection de plusieurs mondes sociaux. S'ils ont fait eux-mêmes l'expérience des difficultés à être étranger en Tunisie, ils n'appartiennent pas pour autant au public cible des programmes qu'ils mettent en œuvre. Ils sont des passerelles entre les mondes, mais aussi et surtout, des exemples et des trophées que les organisations n'hésitent pas à exhiber pour prouver l'efficacité de leurs programmes et justifier leur présence. Toutefois, il serait limitant de saisir ces figures uniquement du point de vue de leur utilité vis-à-vis de ces organisations. Comme nous l'avons vu, les dispositifs dont ces entrepreneurs se saisissent servent aussi d'autres projets, plus personnels et plus politiques.

²⁰⁹ Entretien avec Laurent, mars 2019, Sfax.

L'étude de ces intermédiaires dans la production de la frontière nous renvoie plus globalement à une question simple que s'est efforcée de poser la géographie sociale : Si nous savons que chaque groupe social produit des territorialités spécifiques sur un espace, nous ne savons pas encore tout à fait par quel type d'acteurs s'opère son contrôle par les institutions. Dès lors, comment est maillé le territoire des personnes en mobilité ? Par quels moyens les institutions cherchent-elles à contrôler les territoires qu'elles produisent ? Il semble, au bout de ce travail de thèse, que les intermédiaires en constituent une maille essentielle, parfois à leur insu, parfois non. Plutôt que d'en réaliser l'inventaire ou la cartographie, j'ai voulu, ici, me concentrer sur les logiques sociales qui sous-tendent leur géographie. Les intermédiaires sont partout, ils n'ont pas de « statut » propre, leurs trajectoires sont diverses, mais leur statut trouve, dans l'âge du néolibéralisme que l'on connaît, une utilité renouvelée dans le contrôle des autres. Ils sont des leaders, fabriquent les tendances, dictent les petites normes, les façons de se conduire.

Conclusion de la partie 3

Cette dernière partie s'est intéressée aux structures de l'espace frontière en Tunisie. Comme nous l'avons vu, la frontière prend des formes multiples selon les espaces dans lesquels on l'observe, elle n'est pas univoque. Elle est fluide et protéiforme. Surtout, elle s'adapte, tant aux populations qu'elle vise à contrôler qu'aux espaces dans lesquels elle est produite. La frontière en Tunisie a aussi une histoire. Nous avons fait le choix d'en situer le commencement en 2011.

À nos yeux, les dispositifs de gestion des migrations trouvent leurs origines dans la gestion du camp de Choucha et chez les acteurs qu'ils ont fait intervenir. À Médénine, L'OIM, le HCR et l'ensemble des acteurs non gouvernementaux et associatifs se sont imposé comme des maîtres d'œuvre des impératifs intergouvernementaux de maintien à distance et de renvoi des étrangers. Le camp de Choucha est ainsi dépositaire de pratiques de gestion humanitaires pleinement alignées sur le gouvernement international des frontières. Surtout, la gestion de Choucha inscrit dans les pratiques humanitaires les fondamentaux de la gestion des étrangers en Tunisie : la quasi-absence du droit d'asile et la concentration des moyens autour de la mise en œuvre du retour volontaire. Surtout, le camp de Choucha installe durablement dans l'espace discursif l'idée que la Tunisie est au cœur de la crise migratoire en Méditerranée.

Cette idée imprègne l'ensemble des représentations des acteurs gestionnaires de la migration en Tunisie. Sa principale conséquence est qu'elle installe durablement, dans le temps et dans l'espace, un dispositif de gestion des migrations précaires et construit autour de l'extériorité supposée de ces dynamiques migratoires. À ce modèle de gestion des migrations s'opposent pourtant des dynamiques migratoires différentes en fonction des espaces. À Médénine, la situation est principalement polarisée par des dynamiques migratoires en provenance de Libye. Des migrants et des demandeurs d'asile originaires de toute l'Afrique viennent en Tunisie avant tout pour fuir la Libye et les violences des milices. Leurs projets migratoires avaient pour objectif un départ en Europe. Considérée comme un prolongement des flux conséquents à la guerre en Libye, la situation des migrants à Médénine fait intervenir l'OIM et le HCR dans une configuration « urgente ». Dans les faits, les deux centres d'accueil et leur modalité d'accès impliquent deux injonctions aux

personnes en migration : soit l'immobilité pure et simple, soit un retour en Libye. L'objectif étant, par-dessus tout, de ne pas aménager de conditions suffisantes à une installation pérenne et légale sur le sol tunisien et de circonscrire ces flux à la région de Médénine.

La configuration gestionnaire à Médénine nous a intéressé pour ce qu'elle nous disait de deux points : premièrement, son rôle dans la production de l'espace frontière. À Médénine, les acteurs humanitaires constituent la maille frontalière à laquelle se heurtent obligatoirement les migrants. C'est la configuration humanitaire qui fixe les limites, le cadre et le champ des possibles des projets des personnes en migration. Deuxièmement, elle nous intéressait aussi du point de vue actoriel. En effet, si cette configuration gestionnaire est d'essence internationale, sa mise en œuvre à l'échelle la plus fine repose sur le concours et la volonté d'acteurs locaux comme le Croissant rouge tunisien. Leur position d'intermédiaire entre les réalités locales et les injonctions internationales met en lumière la prépondérance de ces acteurs dans la mise en œuvre de la frontière et du gouvernement des migrations. Enfin, le rôle du CRT à Médénine étaye l'hypothèse selon laquelle les frontières ne peuvent se lire qu'à l'aune de leur localisation. Son importance à Médénine tient de l'atomisation et de l'isolement des personnes en migration. Ce détour par Médénine nous permet ainsi de mieux comprendre la situation à Sfax. En effet, la situation migratoire diffère profondément de celle de Médénine. À Sfax, l'espace social des migrants est solidement structuré autour de logiques communautaires. De ce fait, la configuration gestionnaire ne peut reposer uniquement que sur des acteurs non-gouvernementaux. Pour fonctionner, la frontière se doit de reposer sur la participation de structures associatives censées assurer le rôle de courroie de transmission entre les migrants et la configuration humanitaire. Si le CRT est l'acteur incontournable à Médénine, à Sfax, c'est l'échelle associative qui est la plus importante.

Pour mieux saisir le système d'interaction entre toutes ces structures, j'ai choisi de l'illustrer à travers l'exemple de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la traite des personnes. Ce cas d'étude permet de saisir simultanément deux dimensions importantes de l'architecture gestionnaire. Premièrement, cet exemple éclaire avec acuité la manière dont des dispositifs de protection sont en réalité pensés et structurés comme outils de lutte contre l'immigration en général. Ainsi, la participation de l'action humanitaire au gouvernement des migrations est, plus qu'ailleurs, démontrée. Deuxièmement, la lutte contre la traite permet de montrer comment le

gouvernement des migrations est construit autour d'un jeu d'échelle articulé entre des directives et des financements intergouvernementaux et une mise en œuvre autour d'un système d'acteurs locaux. Au-delà d'une énumération des programmes et des financements, il a été surtout montré que ces programmes, pour fonctionner, nécessitent la collaboration des acteurs migrants eux-mêmes. Cette participation n'implique pas forcément une adhésion totale à la nature de ces programmes. Leur mise en œuvre fait l'objet d'usages diversifiés, dictés par les contextes locaux. Le détour par la Côte d'Ivoire montre que ces contextes sont liés, par les migrants bien sûr, mais aussi par les organisations qui se réapproprient des contextes migratoires et les transforment selon leur clé de lecture, dans le but de rejustifier leur pertinence.

Ainsi, que ce soit en Côte d'Ivoire ou en Tunisie, cette partie appuie l'idée que le gouvernement des migrations ne peut fonctionner qu'avec la participation d'acteurs maîtrisant les contextes locaux. Cette participation, totale ou partielle, implique forcément une part d'appropriation et d'instrumentation. Dans un jeu d'échange permanent, les intermédiaires se réapproprient ces normes, jouent avec elles et en tirent parti. Dans le cas des Ivoiriens de Sfax, la participation à ces dispositifs permet de prendre solidement position dans le champ communautaire et d'en tirer bénéfice. L'intermédiation est ainsi productrice d'un jeu infrapolitique et remet en jeu la question des hiérarchies sociales en migration. Ce jeu infrapolitique ne se limite pas qu'à l'espace social des migrants, il touche aussi celui de la société civile. Anciens étudiants en quête de projet et en mal de réussite, cette population constitue un groupe social particulièrement réceptif aux opportunités d'entreprise individuelle. C'est de cette manière que l'architecture gestionnaire a progressivement inclus dans son fonctionnement la participation ce type d'acteurs. On retrouve, là aussi, ce qui fait la logique d'intermédiation : jouant avec les limites de ces organisations, allant dans leur sens, parfois non, ces acteurs pensent détourner au profit de leurs populations cibles les opportunités qu'offrent les acteurs du gouvernement des migrations.

Sous plusieurs formes, à travers plusieurs exemples, cette partie a cherché à mettre en lumière ce qui constitue et structure la géographie du contrôle migratoire aujourd'hui : ce contrôle se développe avec d'autant plus de facilité qu'il est produit par le marché. « Gérer les migrants » constitue aujourd'hui une opportunité de réussite professionnelle pour de nombreux acteurs. Qu'ils soient mobiles ou immobiles, la « gestion des migrations » n'est plus un

Conclusion de la partie 3

créneau réservé à l'establishment humanitaire, il constitue un modèle de réussite individuel.

Conclusion générale

À mon arrivée en Tunisie, en janvier 2016, je ne savais pas vers quels questionnements cette aventure m'emmènerait. Une volonté m'animait bien, cependant. J'ai voulu très tôt parler de la Tunisie contemporaine à travers ses migrations et son rapport au continent, mais j'ai voulu aussi parler de l'Afrique à travers l'histoire de ces immigrés en Tunisie. C'est cette dernière dimension qui a servi de fil directeur à ma pratique scientifique. Rester à hauteur d'humain, montrer par l'ethnographie l'enchâssement des histoires individuelles aux grandes histoires sociales, mettre en lumière le sort de celles et ceux qu'on ne veut pas voir. Cette position scientifique impose irrémédiablement de faire des choix, de trancher, de renoncer et d'imposer une forme de subjectivité assumée, mais toujours avec le souci de l'impartialité. Ces dernières lignes m'obligent à reconnaître que je n'ai peut-être pas choisi le chemin le plus balisé pour parler de l'immigration subsaharienne et ivoirienne en Tunisie. Il y aurait eu de multiples alternatives méthodologiques et conceptuelles, la plupart probablement plus conformes à mon cadre disciplinaire. Je dois dire que cette thèse ne mobilise qu'une partie des données que j'ai récoltées au cours de mon enquête.

À son commencement, cette thèse prenait le chemin d'un travail critique sur le rapport des dispositifs humanitaires aux populations migrantes avec en ligne de mire l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et son institution tentaculaire. Un large corpus de données a été constitué sur elle, sur ses méthodes et son fonctionnement. Puis le choix a été fait de ne pas en faire l'objet central de cette thèse, mais au contraire, de la considérer comme acteur à part entière de la configuration humanitaire. J'aurais pu également procéder à un travail d'inventaire des dispositifs humanitaires et des associations qui les mettent en œuvre, en enquêtant systématiquement le monde associatif lié aux migrations. Là aussi, j'ai choisi de me concentrer sur ce qui était observable empiriquement. Cette thèse ne revendique pas une dimension exhaustive, ni sur les institutions internationales qu'elle a pu étudier ni sur le monde associatif qu'elle a pu observer. Sur les conseils de Julien Brachet, j'ai choisi de creuser l'intuition selon laquelle cette thèse apporterait une contribution originale au travers de l'étude d'un groupe de migrants par

rapport aux acteurs humanitaires, et non l'inverse. Ce choix m'a obligé à tenir un équilibre et à abandonner l'idée d'une thèse sur l'humanitaire en tant que tel. Si cette thématique est bien présente, elle reste étudiée à travers le vécu des acteurs-migrants.

J'ai bien conscience aussi des potentiels manques de cette thèse par rapport aux objets centraux de la géographie des migrations. Le rapport à l'espace urbain, aux interactions entre les populations migrantes et l'espace local n'ont pas été particulièrement investigués. Des catégories entières d'acteurs n'ont pas été enquêtées comme les acteurs municipaux, sécuritaires ou même les employeurs tunisiens, même si certains fonctionnaires ont fait l'objet d'entretiens. Je tiens à dire ici que ces questionnements ont bien été présents, mais qu'ils ont pâti de l'arbitraire du travail de thèse et de son cadre. L'obtention d'un contrat doctoral implique « d'écrire vite », de circonscrire son objet au maximum et de rendre un manuscrit rapidement. Notre travail doit être moins ambitieux (mais pas moins rigoureux) et faire preuve de notre capacité à articuler enquête et écriture dans un court laps de temps. Fatalement, des choix doivent être faits. Ces éléments de contextes ne sont en aucun cas des prétextes à un travail qui serait de moindre qualité, ils éclairent seulement la réalité des conditions matérielles dans lesquelles s'écrit une thèse aujourd'hui, et expliquent pourquoi nous devons faire des choix et renoncer à certaines questions. Je me dois aussi de laisser à voir une tension sous-jacente à l'ensemble de ce travail, celle de la coexistence de deux objets : d'une part, l'histoire de l'immigration ivoirienne en Tunisie et celle d'une configuration humanitaire construite autour d'elle. Pourtant, je persiste à croire qu'il n'y a pas deux thèses en une, mais bien une seule et même thèse, qui se veut aussi une véritable proposition scientifique : étudier le contrôle migratoire ne peut faire l'économie d'une connaissance fine de l'univers de sens des personnes qui en sont l'objet, c'est ici l'essentiel de ma démarche. J'ai poussé cette volonté de connaissance du monde ivoirien jusqu'au maximum de ce que la thèse permettait, sans sacrifier sa cohérence par rapport à une connaissance du contrôle migratoire. Cette thèse est donc surtout celle d'une situation sociale : celle de l'immigration ivoirienne et de son contrôle en Tunisie.

Pour une géographie du contrôle social en mobilité

C'est à travers la pratique ethnographique que deux dimensions scientifiques sont apparues et ont nourri mon intérêt et mes questionnements. La rencontre du monde ivoirien en migration a constitué une trame prépondérante dans mon parcours. Pourquoi ces gens ont-ils décidé de partir de chez eux ? Quels sont leurs imaginaires et projets migratoires, autour de quels lieux s'organisent-ils et produisent-ils du territoire ? La géographie sociale de l'immigration ivoirienne qui est proposée ici répond à ces questions, mais elle ne s'y limite pas. Elle les prolonge autour d'une intuition : l'espace migratoire produit par le passage et l'ancrage de ces individus est aussi articulé aux logiques d'un espace politique : celui de l'espace frontière. Cette deuxième trame interrogative aurait pu paraître « déconnectée » des premiers questionnements posés. Or, elle ne l'est pas, elle en est consubstantielle. L'espace migratoire des Ivoiriens est dépendant des configurations de l'espace frontière en Tunisie. Comment se rencontrent ces deux espaces ? Autour de quels logiques et acteurs s'articulent-ils ? L'approche ethnographique m'a permis de fournir un premier élément de réponse : l'espace frontière ne s'impose pas à l'espace migratoire. Au contraire, il s'y adosse et s'y infiltre par l'imaginaire qu'il produit et auquel il incite : celui de la possibilité d'une réussite sociale.

C'est autour de cette dimension que sont aussi reliés espace migratoire et espace frontière. Si les projets migratoires sont construits autour d'un imaginaire de la réussite sociale, l'espace frontière y produit également deux injonctions liées : il annihile l'idée qu'il est possible de réussir en mobilité et fait naître la possibilité d'une réussite dans l'immobilité et la sédentarité. Il se transforme en ressource sociale, saisissable par tout individu, pourvu qu'il donne le change sur ce qui définit l'espace frontière : l'imaginaire et la représentation d'un monde cloisonné, fondamentalement inégalitaire et résigné à la sédentarité.

C'est là que doit se comprendre toute l'ambition théorique de cette thèse. Sortir le contrôle social du champ des sciences politiques ou philosophiques

pour l'emmener sur le terrain des sciences géographiques et le confronter aux acteurs, à leur positionnement dans les fameuses échelles et à l'importance de leurs imaginaires. Ramener la question du contrôle à hauteur d'humain et le sortir de ses repères moraux habituels. L'engager dans une perspective empirique et le matérialiser dans le quotidien et les trajectoires des individus. Ces volontés m'ont amené à interroger les outils d'analyse des mobilités dans leur objectif premier, non pas pour les neutraliser, mais pour les prolonger. Au-delà d'une critique du « mobility turn », cette thèse a souhaité formuler une réutilisation de celui-ci au profit d'un nouveau questionnement sur l'espace frontière tout en ramenant les « *border studies* » dans le champ d'analyse des mobilités.

Ces outils n'ont pu s'appliquer que parce que nous avons procédé à une double contextualisation. La première concerne l'objet de l'immigration subsaharienne au Maghreb. Comme nous l'avons vu, cet objet possède une histoire propre qui nous permet de comprendre que la présence subsaharienne n'est pas nouvelle dans cet espace. Elle s'y réinsère depuis une trentaine d'années par ses marges et s'y impose comme fait social. L'immigration subsaharienne transforme le Maghreb et le fait s'interroger sur lui-même. De fait social, l'immigration subsaharienne s'est aussi transformée en enjeu géopolitique au cœur des stratégies européennes de contrôle des mobilités à ses frontières suds. Ce processus de frontiérisation, faisant des pays du Maghreb des espaces de transit, place toutes les populations étrangères face au « soupçon de mobilité » vers l'Europe. Ce soupçon généralisé s'applique sans distinction, au mépris de l'histoire de chacun des individus et de leurs projets migratoires.

C'est précisément autour de cette dimension que nous avons procédé à une seconde contextualisation. En effet, en Tunisie, l'immigration subsaharienne s'avère être principalement ivoirienne. Une curiosité, au regard de l'histoire sociale et migratoire de ce pays. À partir de nos données empiriques et d'une mise en perspective historique, cette thèse a montré que l'immigration ivoirienne en Tunisie constitue une nouvelle dynamique migratoire intra-africaine. Cette nouvelle immigration prend racine dans deux contextes. Le premier tient aux changements sociopolitiques touchant la société ivoirienne à travers le déclassement d'une partie de sa population, historiquement dominante dans l'accès aux ressources sociopolitiques de l'État. Le second, conséquence du premier, tient à un changement des imaginaires sociaux de la

réussite. De l'époque de l'emploi public facile et du « bureau », une partie de la société ivoirienne est aujourd'hui tentée par l'entrepreneuriat individuel.

Si ces deux contextes ont favorisé la mise en mobilité de cette partie de la population ivoirienne, ils ont aussi impliqué un certain rapport au monde et à la mobilité chez elle. Nous avons montré que la faible histoire migratoire de ces individus dessine les contours d'une « aventure à l'ivoirienne » qui leur a imposé l'appréhension, en situation de mobilité, des savoirs-migrer et circuler. Cette appréhension s'est faite au prix, parfois, d'un fort déclassement social. Mais elle a aussi donné naissance à de nouvelles et nombreuses manières de réussir en migration. L'investissement de multiples créneaux entrepreneuriaux s'est imposé comme condition à la réussite en Tunisie et à l'accumulation capitalistique. C'est sur ces entreprises individuelles que s'appuie plus largement la mise en mobilité continue des Ivoiriens vers la Tunisie.

Nous avons aussi montré que l'immigration ivoirienne, loin d'être atomisée, est solidement ancrée autour de dynamiques sociospatiales collectives. Ces dynamiques articulent la pratique d'activités économiques aux pratiques d'habiter en Tunisie. Elles s'ancrent autour de lieux dessinant la géographie sociale de l'immigration ivoirienne dans le pays. Les marchés, les maquis, les églises et les habitats tissent la trame géographique du quotidien des Ivoiriens en Tunisie en même temps qu'ils en constituent un support à la mobilité. C'est autour de ces lieux que s'organisent les solidarités collectives, les affinités, mais aussi les espaces sociaux au travers desquels se jouent des logiques de pouvoirs. La géographie sociale de l'immigration ivoirienne en Tunisie m'a invité à comprendre la géographie politique de leurs mobilités en situation frontalière.

C'est ici toute la particularité de notre cas d'étude. L'immigration ivoirienne est insérée dans un système de pouvoir ayant pour objet sa gestion et son contrôle. Pour comprendre comment s'est construit ce système, nous sommes revenus, à travers ses acteurs, sur son histoire en Tunisie avec pour point de départ, 2011 et l'établissement du camp de Choucha. De cette période, installant dans l'imaginaire collectif et politique le registre d'une crise migratoire, nombre d'acteurs se sont installés et ont participé à la diffusion des outils internationaux de gestion des migrations en Tunisie. Cette configuration gestionnaire est structurellement caractérisée par l'ambition de contenir les mobilités sur la rive sud de la Méditerranée. Elle véhicule et

canalise les intérêts des États du Nord sur le territoire tunisien à travers un modèle uniforme de gestion migratoire.

Loin de procéder à un inventaire de ces dispositifs, nous avons voulu lire leur entremêlement et leur conséquence dans le quotidien des personnes en migration. À Médénine, la configuration gestionnaire s'articule autour de l'OIM et du HCR à travers leur partenaire local : le Croissant rouge tunisien. L'impossibilité d'obtention du droit d'asile répond aux injonctions à la participation au dispositif d'Aide au Retour Volontaire. Ainsi, pris dans ces sillons humanitaires, les personnes en migration restent majoritairement immobilisées dans la région et n'ont d'autre solution que de choisir un retour ou de reprendre la route. Le cas de Médénine nous a permis d'affirmer deux dimensions importantes. La première est que la configuration gestionnaire est bien construite autour d'un impératif de contrôle des mobilités. La seconde est que, loin de s'appliquer de manière uniforme, les volontés internationales de contrôle migratoire se cristallisent autour de déclinaisons locales, et sont ainsi fortement dépendantes des stratégies des acteurs locaux.

Ce détour par la situation à Médénine nous permet de mieux comprendre la déclinaison de cette configuration à Sfax. Sensiblement similaire, quoique plus développée, la configuration humanitaire à Sfax poursuit les mêmes objectifs de contrôle des populations. La grande différence entre les deux contextes réside dans les caractéristiques des populations migrantes. Si la région de Médénine est majoritairement concernée par l'arrivée de migrants en provenance de Libye, la situation à Sfax concerne, elle, l'immigration ivoirienne. À un modèle gestionnaire uniforme s'opposent des populations différentes. Le cas de Sfax nous a permis d'illustrer l'importance des acteurs intermédiaires dans la production du contrôle migratoire. Si à Médénine, le CRT s'est imposé comme principal partenaire local des acteurs internationaux, à Sfax, c'est le monde associatif qui joue ce rôle.

Pour illustrer les interactions entre ces différentes échelles d'acteurs, il a été choisi de concentrer notre analyse autour de la mise en œuvre du programme de lutte contre la traite des personnes. Ce programme a la caractéristique d'avoir été décidé lors du sommet de La Valette en 2015 et financé entièrement par des acteurs européens et internationaux. Il illustre donc techniquement la manière dont est construit le régime migratoire euro-méditerranéen. Il présente donc une dimension régionale et internationale, mais se prête, par ses modalités de mise en œuvre, à une analyse localisée.

Notre analyse a ainsi montré que, loin d'être simplement appliqué à une situation géographique, ce programme se trouve, dans son processus de mise en œuvre, réapproprié à différentes échelles et à différents niveaux. Son analyse « par le bas » montre que son usage par les acteurs locaux et par les acteurs migrants est divers et ne répond pas, mécaniquement, aux injonctions européennes en matière de contrôle migratoire. Selon les contextes et selon les acteurs, ces programmes servent des intérêts différents. Toutefois, ces programmes mettent aussi en réseau ces acteurs entre eux et les réalités locales de leur mise en œuvre servent, par rebond, à justifier dans d'autres contextes leur pertinence. Le principal enseignement de cette analyse concerne la mise en marché de la gestion migratoire à l'échelle associative et migrante. Pour être appropriés par les acteurs, ces programmes sont aussi constitués en ressources symboliques et économiques.

La dernière contribution de cette thèse concerne l'analyse des stratégies d'intermédiation des acteurs-migrants dans le marché de la gestion migratoire. Comme nous l'avons vu, le positionnement de ces acteurs sur ce marché tient aussi de leurs histoires personnelles avec, pour constante, la recherche de manières différentes de faire de la politique et de réussir. En effet, l'engagement dans le marché de la gestion des migrations est révélateur d'un certain rapport à la réussite sociale et individuelle. La fibre entrepreneuriale est mise au service de la promotion d'une gestion migratoire censée l'encourager et l'inciter. Comme nous l'avons vu, ces entrepreneurs se placent en intermédiaires entre les groupes sociaux en migration et les organisations humanitaires, se présentant comme des migrants à celles-ci et comme des travailleurs humanitaires auprès des migrants. C'est autour de l'ambiguïté de leur statut qu'est permise leur participation au marché de la gestion migratoire et la diffusion de son idéologie.

Au fond, cette thèse s'intéresse à la mécanique de circulation des idéologies et des imaginaires en contexte migratoire. Elle montre comment les acteurs internationaux s'appuient sur les acteurs-migrants pour assurer la domination de leur ordre social sur les mobilités. Ayons à l'esprit cette situation de Loïc Wacquant à propos de Pierre Bourdieu et de l'idéologie :

«L'idéologie, soutient Bourdieu, ne réside ni simplement ni principalement dans des systèmes explicites d'idées, mais dans les structures apparemment apolitiques des représentations du sens commun :

«la légitimation de l'ordre social n'est pas le produit, comme le croient certains, d'une action délibérément orientée de propagande ou d'imposition symbolique : elle résulte du fait que les agents appliquent aux structures objectives du monde social des structures de perception et d'appréciation qui sont issues des structures objectives et tendent de ce fait à apercevoir le monde comme évident (Bourdieu 1987, p. 160-161) » (Wacquant et Vakaloulis 1996, p. 75)

Nous avons pris le parti de considérer l'imaginaire migratoire comme un ensemble idéologique dynamique et soumis à des changements. Ces changements sont autant provoqués par l'histoire biographique des individus que par les configurations sociales dans lesquelles ils se trouvent à un moment donné. Au-delà du contrôle migratoire, cette thèse illustre surtout comment, dans un contexte de mobilité, se produit le contrôle social. Ni endogène, ni exogène le contrôle social se produit au croisement de ces deux dynamiques. De ce point de vue, le contrôle migratoire n'est qu'une des facettes du contrôle social, un symptôme opportunément saisi par des acteurs exogènes.

C'est aussi sur la définition du contrôle migratoire que nous avons souhaité réfléchir. Au-delà de son acception générale, focalisant sa production sur des acteurs exogènes (sécuritaires ou institutionnels), nous avons montré qu'il prend appui sur des structures sociales et symboliques préexistantes à sa mise en œuvre. Le contrôle migratoire n'est pas qu'une frontière sociale ou matérielle produite par les États, il est aussi un objet de réussite, un marché dans lequel tout acteur en migration, mobile ou immobile, peut prendre position. Ce dernier point nous invite à considérer avec un œil neuf ce qui est en train de se produire dans certains pays africains, en Côte d'Ivoire en particulier.

Dans le cadre du dernier terrain d'enquête de cette thèse, centré autour de l'analyse des retours en Côte d'Ivoire, je me suis intéressé au marché associatif de la gestion des migrations de retour et de prévention des départs. J'ai rencontré sept associations, des petites structures avec peu de moyens, dont la caractéristique commune est d'avoir adopté le discours international sur les mobilités. Lutte contre les départs, discours criminalisant la mobilité et en même temps critique des frontières européennes... Ces structures sont traversées d'apparents paradoxes et luttent pourtant pour se faire connaître et s'imposer comme de vrais interlocuteurs auprès des organisations

internationales. L'autre point commun à ces structures est d'être tenus et dirigés par d'anciens migrants, ayant vécu parfois longtemps au Maghreb ou dans le Golfe et ayant échoué en migration. Au revers que constitue l'échec en migration s'est substituée la possibilité d'une réussite contre la migration.

Les migrants contre les frontières ?

Ces différents éléments tissent la trame d'une transformation des territorialités que produisent les personnes migrantes sous le gouvernement international des migrations. Ce travail de thèse s'inscrit dans un des grands questionnements de la géographie sociale : comment se produit le territoire ? En nous concentrant sur les interactions entre les personnes en migrations et certaines structures politiques du territoire, en l'occurrence gestionnaires des mobilités, nous avons montré que les dynamiques au cœur de la production des territorialités migrantes sont le fruit d'une coproduction. Les territoires produits par les migrants en Tunisie, dans leur dimension idéale, relationnelle et politique, ne sont pas le simple fruit de leurs stratégies migratoires, ils sont aussi le produit d'un système d'interaction entre les migrants et les organisations détentrices de pouvoir sur leurs mobilités.

Cette thèse souhaite acter, à sa manière, la démarche selon laquelle l'étude d'une dynamique migratoire en géographie doit être attentive aux acteurs exogènes, trop souvent considérés comme périphériques, du champ migratoire. La montée en puissance des acteurs dits « gestionnaires » ne doit pas seulement être comprise comme le symptôme d'une « humanitarisation » des enjeux de contrôle migratoire. Ils ne sont pas seulement le produit d'une industrie des migrations, ils sont devenus des acteurs territoriaux à part entière et à compétences égales des structures historiquement étudiées, comme les États. Dans la perspective d'une géographie politique attentive aux rapports de pouvoir, il est donc essentiel de saisir à travers la territorialité des acteurs, les nœuds où peuvent s'analyser, peut-être plus qu'ailleurs, les circulations de pouvoirs. C'est dans ce cadre que doit se comprendre l'importance des acteurs intermédiaires que nous avons évoqués au cours de ce travail.

Ces intermédiaires concentrent ces circulations de pouvoirs, leurs paradoxes et leurs instrumentations, aussi. Par leur capacité à se positionner

entre les acteurs et les espaces, ils sont producteurs de catégories de pensées et d'imaginaires qui contribuent à la transformation des manières de voyager. Le fait qu'ils s'incarnent au travers du tissu associatif et non gouvernemental n'est pas anodin. Ce positionnement a déjà été interrogé dans une lignée de travaux ayant souligné le caractère instrumental de ces structures dans le maintien de l'ordre néolibéral (Andrijasevic et Walters 2011; Walters 2012; Pieret 2020). Notre contribution vise à prolonger ce questionnement et à l'appliquer de manière empirique aux questions migratoires.

Pour conclure, cette thèse met en lumière, par les outils de la géographie, une lutte inégale pour le droit à migrer en Afrique. Cette lutte oppose des individus et des organisations qui pratiquent toutes et tous la mobilité, mais à travers des régimes de droit qui ne sont pas les mêmes. Ce n'est pas seulement une lutte opposant un Nord et un Sud, c'est une lutte avant tout sociale, mettant aux prises des individus et des groupes réunis autour d'intérêts et droits fondamentalement différents. Cette thèse éclaire une des stratégies que met en œuvre un groupe d'organisations et des individus convaincus du bien-fondé de son action pour contrôler les mobilités d'un autre.

« La société mondiale ne produit actuellement, face à toutes les situations destructrices du lien politique et porteuses de violences, que des réponses inadaptées à travers les actions humanitaires et les politiques sécuritaires [...] Condamnées par l'insuffisance de leurs moyens à ne satisfaire qu'une infime partie des besoins constatés, elles s'enfoncent fréquemment dans la bureaucratisation, parfois dans la corruption, mais aussi dans les rivalités confessionnelles, et, de toute façon, elles sont fondées sur la commisération qui ne saurait remplacer l'égalité des droits, la justice sociale et l'initiative politique. Ambivalentes, elles réduisent l'espace politique en l'occupant avec la pitié et la charité, en même temps qu'elles activent chez les plus sincères de ceux qui pratiquent ces actions le sentiment que les humains forment une communauté dans laquelle tous devraient être solidaires, sans que cela ait pour autant une signification politique. » (Chemillier-Gendreau 2013, p. 84-85)

Épilogue

Si cette thèse s'est ouverte par le récit de l'histoire d'Anne, il me semble important de la finir par celle, plus générale, des personnes que j'ai rencontrées tout au long de ce travail. Ces enquêtes, leurs histoires personnelles ainsi que les moments qu'ils m'ont donné à partager avec eux ont fourni la substance de cette thèse. Je ne souhaite pas faire de ces moments et de ces amitiés les simples testaments d'une histoire qui s'est terminée. Chacune de ces personnes tient en elle l'étrange destin de cette immigration ivoirienne en Tunisie.

Après le décès de son mari, Anne n'est pas rentrée en Côte d'Ivoire. Elle a déménagé à Tunis, derrière la ville de la Marsa, où elle a travaillé pendant un certain temps comme femme de ménage chez différentes familles tunisiennes. À sa demande, lors de mon dernier terrain à Tunis, je l'ai introduite dans les réseaux de jeunes « expats » français installés à Tunis. Elle a ainsi pu trouver plusieurs colocations dans lesquelles travailler ponctuellement pour un salaire 3 fois supérieur à celui qu'elle touchait habituellement (60 dinars la journée contre 20 chez les Tunisiens). Grâce à ce nouvel emploi, Anne a pu quitter la colocation dans laquelle elle vivait pour prendre un studio, seule. Elle a surtout pu économiser de l'argent qu'elle a réinvesti dans l'importation de produits de beauté « africains » et l'exportation de fripes vers la Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, Anne souhaite pouvoir payer ses pénalités et faire des allers-retours entre la Tunisie et la Côte d'Ivoire.

Grégoire, l'étudiant Ivoiro-béninois, n'a finalement jamais terminé son cursus en droit. Il est devenu papa et s'est installé dans un petit studio avec sa compagne et son fils, à Sfax. Il cherche à montrer une autoentreprise spécialisée dans le conseil aux entrepreneurs étrangers en Tunisie. En attendant, il est toujours mécanicien.

Adam, l'aventurier, a fini par « faire partir » sa compagne vers l'Italie. Elle y a accouché de sa première fille et l'attend, à Milan. Il n'a, pour l'instant, pas tenté de partir vers l'Italie. Il a déménagé de l'immeuble de la poudrière et habite toujours à Sfax. Il travaille toujours comme serveur dans des maquis et comme menuisier journalier.

Gladys, elle, a fini par abandonner Yves et son maquis. Elle habite toujours à Sfax et enchaîne des petits boulots. Elle est devenue grand-mère en 2022.

Yves a disparu dans le courant de l'année 2020, à la suite du décès en mer de sa compagne, Auriana. Deux mois avant, Yves avait perdu son père. La fin

Épilogue

de l'association ainsi que de multiples accusations d'aide au départ vers l'Italie ont entamé sa crédibilité à Sfax. Il est réapparu à Tunis à la fin 2021, après avoir échoué à partir vers l'Italie. Il habite aujourd'hui à Tunis avec sa compagne et est devenu père pour la deuxième fois.

Christelle n'a jamais pu réintégrer la fonction publique depuis son retour en Côte d'Ivoire en 2019. Elle a toutefois pu redevenir sage-femme dans une petite clinique privée tenue par des Libanais, située dans le quartier de Marcory. Elle habite aujourd'hui à Yopougon avec ses deux enfants.

Patrice n'a pas encore vu Paris de « ses yeux », mais il a réussi à monter un petit commerce d'import/export par ses allers-retours entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie. Il vit entre Sfax et Abidjan.

À Sfax, l'AIVAS s'est transformée à la suite du départ d'Yves et de son bureau. D'une association communautaire, elle s'est progressivement mue en instance de règlement des différends entre membres de la communauté. Elle a été dissoute en 2021 puis recréée avec un nouveau bureau, à la suite d'une descente de police visant à libérer des personnes séquestrées qui avaient été accusées de vol et de racket. L'AIVAS est toujours considérée comme une association représentant les intérêts des travailleurs ivoiriens à Sfax.

Sékou, le jeune Sénégalais rencontré à Sfax en 2017, est rentré à Zinguichor en 2018 par l'intermédiaire de l'OIM. Il a été, dans un premier temps, placé dans un foyer étudiant, mais en a été expulsé au moment de la rentrée scolaire. L'OIM a continué à prendre en charge son traitement (trois dialyses par semaine) une année durant, puis a fini par le laisser, une fois que « l'enveloppe » budgétaire dédiée à son cas a été épuisée. Sékou n'a jamais pu réintégrer son village. Son compte Facebook, par lequel nous communiquions, n'a plus donné signe de vie à partir de juillet 2019. Plusieurs personnes ont présenté leurs condoléances. Selon toute vraisemblance, Sekou est aujourd'hui décédé.

Le père David a essayé de contacter la Croix-Rouge au Sénégal pour lui venir en aide, mais il est demeuré introuvable. Après Sfax, David a finalement été mutée à la gestion de la bibliothèque diocésaine de Tunis. Il a quitté Sfax en 2019 et a été remplacé par le père Léon, qui continue son travail d'aide et de prise en charge envers les personnes migrantes.

Épilogue

Épilogue

Bibliographie

ACHOUR Sana Ben, 2011, *Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté*, La Découverte.

AGIER Michel, 2012, « Du superflu au sujet. Biopouvoir et politique en situation d'exception », *Le sujet dans la cité*, 2012, Actuels, n° 1, p. 5.

AGIER Michel, 2003, « La main gauche de l'Empire: Ordre et désordres de l'humanitaire », *Multitudes*, 2003, vol. 11, n° 1, p. 67.

AGIER Michel, 1997, « Ni trop près ni trop loin. De l'implication ethnographique à l'engagement intellectuel », *Gradhiva : revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, 1997, vol. 21, n° 1, p. 69-76.

AGIER Michel et ANTEBY-YEMINI Lisa (eds.), 2012, *Réfugiés, sinistrés, sans-papiers: politiques d'exception*, Paris, Éditions Téraèdre (coll. « Le sujet dans la Cité. Actuels. Hors-série »), 206 p.

AKINDES Francis, 2008, « Racines des crises socio-politiques en Côte d'Ivoire et sens de l'histoire » dans *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, s.l., (coll. « CODESRIA »), p. 38.

AKINDES Francis, 2000, « Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire: La paupérisation en Côte d'Ivoire est-elle réversible ? », *Politique africaine*, 2000, vol. 78, n° 2, p. 126.

ALAOUI Rachid, 2013, « Peut-on parler de diaspora marocaine ? », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1 juillet 2013, n° 1303, p. 7-15.

ALIOUA Mehdi, 2011, « L'étape marocaine des transmigrants subsahariens en route vers l'Europe : l'épreuve de la construction des réseaux et de leurs territoires », 2011, p. 557.

ALIOUA Mehdi, 2009, *12. Le « passage au politique » des transmigrants subsahariens au Maroc*, Editions Karthala.

ALIOUA Mehdi, 2005, « La migration transnationale des africains subsahariens au Maghreb. L'exemple de l'étape marocaine », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, 2005, vol. 53, n° 1, p. 79-88.

ALLAL Amin Éditeur scientifique et GEISSER Vincent Éditeur scientifique, 2018, *Tunisie: une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, France, CNRS éditions, 470 p.

ANDRIJASEVIC Rutvica et WALTERS William, 2011, « L'Organisation internationale pour les migrations et le gouvernement international des frontières », *Cultures & conflits*, 31 décembre 2011, n° 4, p. 13-43.

- ANTHEAUME Benoît et GIRAUT Frédéric (eds.), 2005, *Le territoire est mort, vive les territoires! une (re)fabrication au nom du développement*, Paris, IRD, Institut de recherche pour le développement, 384 p.
- ARBARET-SCHULZ Christiane, 2008, « La question du continu et du discontinu à l'épreuve de la dimension technique des sociétés », s.l.
- ATLANI-DUAULT Laëticia, 2005, « Les ONG à l'heure de la « bonne gouvernance » », *Autrepart*, 2005, vol. 35, n° 3, p. 3.
- BABY-COLLIN Virginie, BOUFFIER Sophie, MOURLANE Stéphane et PENTSCH Patrick, 2021, *Atlas des migrations en Méditerranée de l'Antiquité à nos jours*, Actes Sud.
- BADALIĆ Vasja, 2019, « Tunisia's Role in the EU External Migration Policy: Crimmigration Law, Illegal Practices, and Their Impact on Human Rights », *Journal of International Migration and Integration*, 1 février 2019, vol. 20, n° 1, p. 85-100.
- BALANDIER Georges, 1982, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Presses Universitaires de France.
- BALIBAR Étienne, 2022, « 7. Qu'est-ce qu'une frontière ? » dans *Cosmopolitique*, Paris, La Découverte (coll. « L'horizon des possibles »), p. 181-193.
- BANEGAS Richard, 2007, « Côte d'Ivoire: les jeunes se lèvent en hommes ' '. Anticolonialisme et ultranationalisme chez les Jeunes patriotes d'Abidjan », 2007, p. 53.
- BARNES J. A., 1954, « Class and Committees in a Norwegian Island Parish », *Human Relations*, 1 février 1954, vol. 7, n° 1, p. 39-58.
- BARRERE Anne et MARTUCCELLI Danilo, 2005, « La modernité et l'imaginaire de la mobilité: inflexion contemporaine », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2005, n° 118, n° 1, p. 55-79.
- BARTELS Inken, 2018, « Practices and Power of Knowledge Dissemination », *Movements. Journal for Critical Migration and Border Regime Studies* 4 (1), 2018, p.47–66
- BASSI Marie et SOUIAH Farida, 2019, *Corps migrants aux frontières méditerranéennes de l'Europe*, Presses de Sciences Po, vol.83.
- BASTIDE Loïs, 2015, « Les espaces sociaux de la migration » dans *Habiter le transnational : Espace, travail et migration entre Java, Kuala Lumpur et Singapour*, Lyon, ENS Éditions (coll. « De l'Orient à l'Occident »).
- BAVA Sophie, 2021, « Cheminements théologiques et vocations religieuses de migrants chrétiens africains au Maroc », *Cahiers d'études*

africaines, 15 mars 2021, vol. 241, n° 1, p. 193-214.

BAVA Sophie, 2016, « Migrations africaines et christianismes au Maroc. De la théologie des migrations à la théologie de la pluralité religieuse », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 1 juillet 2016, LXIX, n° 274, p. 259-288.

BAVA Sophie et BOISSEVAIN Katia, 2020, « Migrations africaines et variations religieuses : les églises chrétiennes du Maroc et de Tunisie », *Migrations Societe*, 9 avril 2020, vol. 179, n° 1, p. 115-129.

BAVA Sophie et CAPONE Stefania, 2010, « Religions transnationales et migrations : regards croisés sur un champ en mouvement », *Autrepart*, 2010, vol. 56, n° 4, p. 3.

BAVA Sophie et PICARD Julie, 2010, « Les nouvelles figures religieuses de la migration africaine au Caire », *Autrepart*, 2010, vol. 56, n° 4, p. 153.

BAYART Jean-François, 2006, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Fayard (coll. « L'Espace du politique »),

BAYART Jean-François, 1999, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, 1999, vol. 5, n° 1, p. 97-120.

BEAUCHEMIN Cris et ICHOU Mathieu (eds.), 2016, *Au-delà de la crise des migrants: décentrer le regard*, Paris, France, Éditions Karthala, 198 p.

BEAUGE Gilbert, 1986, « La kafala : un système de gestion transitoire de la main-d'œuvre et du capital dans les pays du Golfe », *Revue européenne des Migrations Internationales*, 1986, vol. 2, n° 1, p. 109-122.

BECKER Howard S., BRIAND J.-P. et CHAPOULIE Jean-Michel, 1985, « Les entrepreneurs de morale », *Lecons De Choses*, 1985, p. 171-188.

BEL HAJ ZEKRI Abderrazak, 2009, « La migration de transit en Tunisie : état des lieux et impacts et avancement de la recherche sur la question », 2009.

BEN JEMIA Monia, 2007, « La Tunisie, cerbère des frontières européennes », *Plein droit*, 2007, vol. 73, n° 2, p. 35.

BENSAAD Ali, 2012, « L'immigration en Libye : une ressource et la diversité de ses usages », *Politique africaine*, 2012, vol. 125, n° 1, p. 83.

BENSAAD Ali, 2009, *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*, Éditions Karthala, 446 p.

BENSAAD Ali, 2008, « Les migrations subsahariennes en Algérie », *CARIM Research Report*, 2008/01, p. 17.

BENSAAD Ali, 2003, « Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin », *Revue européenne des migrations internationales*, 13 avril 2003, vol. 19, n° 1, p. 7-28.

BERRIANE Mohamed et HAAS Hein de, 2012, *Les recherches sur les migrations africaines: méthodes et méthodologies innovantes*, Paris, L'Harmattan.

BIGO Didier, 2011, *Frontières, territoire, sécurité, souveraineté*, <http://ceriscope.sciences-po.fr/node/12>, 3 février 2011,

BINGER Louis Gustave, 1892, *Du Niger au Golfe du Guinée par le pays de Kong et le Mossi*, Musée de l'homme, 952 p.

BLANCHARD Emmanuel et RODIER Claire, 2016, « Crise migratoire » : ce que cachent les mots », *Plein droit*, 27 décembre 2016, vol. 111, n° 4, p. 3-6.

BLION R. et BREDELOUP Sylvie, 1997, « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabés et des Sénégalais » dans Bernard Contamin et H. Memel-Fotê (eds.), *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala (coll. « Hommes et sociétés »), p. 707-737.

BOCQUIER Philippe et TRAORE Sadio, 2000, *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest: la croissance urbaine en panne*, Harmattan, 162 p.

BODIAN DIATA Mariame, 2018, *Enjeux de pouvoirs et rapports au pays d'origine dans les associations d'immigrés diola en France*, Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes

BODIAN DIATA Mariame, 2021, « Le lien diasporique à l'épreuve de la transformation des rituels chez les immigrés diola en Europe », *Hommes Migrations*, 26 avril 2021, vol. 1332, n° 1, p. 189-196.

BOISSEVAIN Katia, 2014, « Migrer et réveiller les Églises : Diversification des cultes chrétiens en Tunisie¹ », *L'Année du Maghreb*, 23 décembre 2014, n° 11, p. 105-121.

BONNECASE Vincent, 2001, « Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale », *IRD* 2001, 57 p.

BOUAGGA Yasmine et SEGOND Raphaëlle, 2019, « Négociateur des voies de passage sûres : comment les acteurs non étatiques participent à la gestion des frontières », *Lien social et Politiques*, 2019, n° 83, p. 82-102.

BOUBAKRI Hassen et MAZZELLA Sylvie, 2005, « La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis », *Autrepart*, 2005, vol. 36, n° 4, p. 149.

BOURDIEU Pierre, 1987, *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit (coll. « Le Sens commun »), 229 p.

BOYER Florence, 2010, « Observer et décrire le sujet-migrant en

mouvement », *Cahiers de géographie du Québec*, 2010, vol. 54, n° 153, p. 445.

BOYER Florence, 2005, « Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone de Bankilaré : la pauvreté désavouée », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für Kritische Afrikastudien*, 2005, n° 8, p. 47-67.

BRACHET Julien, 2007, « Un désert cosmopolite. Migrations de transit dans la région d'Agadez (Sahara nigérien) » Thèse de géographie, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 19 décembre 2007.

BRACHET Julien, CHOPLIN Armelle et PLIEZ Olivier, 2011, « Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe », *Hérodote*, 2011, vol. 142, n° 3, p. 163.

BRAUDEL Fernand, 2017, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II - : 3. Les événements, la politique et les hommes*, s.l., Armand Colin, 544 p.

BREANT Hugo, 2018, « Retours sur capital(e) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2018, vol. 225, n° 5, p. 54-66.

BREDELOUP Sylvie, 2021, « Migrations intra-africaines : changer de focale », *Politique africaine*, 17 juin 2021, n° 161-162,

BREDELOUP Sylvie, 2018, « Les imaginaires de l'aventure migratoire : terrains africains », *Cahiers du CEMCA.Série Anthropologie*, 2018, vol. 3, p. 97-105.

BREDELOUP Sylvie, 2014, *Migrations d'aventures. Terrains africains*, CTHS.

BREDELOUP Sylvie, 2008, « L'aventurier, une figure de la migration africaine », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2008, vol. 125, n° 2, p. 281.

BREDELOUP Sylvie et PLIEZ Olivier, 2005, « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart*, 2005, vol. 36, n° 4, p. 3.

BRET Julien, 2011, *Travail global et production d'un individu servile : activités économiques et migrations de travailleurs non arabes au Liban*, thesis, Lyon 2, s.l.

BRUIJN M. E. de, DIJK R. A. van et FOEKEN D. W. J., 2001, *Mobile Africa: changing patterns of movement in Africa and beyond*, n° 1, s.l., Brill.

BUREAU Jeanne, 2020, *Camerounais à Oran (Algérie) : parcours migratoires, insertions urbaines et lieux de sociabilité*, These de doctorat, Université de Paris, 2020.

CAMAU Michel, 2002, « Sociétés civiles "réelles" et téléologie de la

démocratisation », *Revue internationale de politique comparee*, 2002, Vol. 9, n° 2, p. 213-232.

CARNET Pauline, 2011, *Passer et quitter la frontière ? : les migrants africains « clandestins » à la frontière sud espagnole*, thèse, Toulouse 2, s.l.

CASSARINI Camille, 2020, « L'immigration subsaharienne en Tunisie : de la reconnaissance d'un fait social à la création d'un enjeu gestionnaire », *Migrations Sociétés*, 2020, vol. 32, p. 16.

CASSARINO Jean-Pierre, 2018, *Le gouvernement des migrations en Tunisie : Vers un nouveau paradigme ?*, CNRS éditions (coll. « Tunisie : Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ? »), 295-309 p.

CASSARINO Jean-Pierre, 2016, « Réadmission des migrants : les faux-semblants des partenariats euro-africains », *Politique étrangère*, 2016, Printemps, n° 1, p. 25.

CASTLES Stephen, 2012, « Méthodologie et méthodes: enjeux conceptuels." Les recherches sur les migrations africaines-Méthodes et méthodologies innovantes », 2012.

CHAPPART Pascaline, 2015, *Retours volontaires, retours forcés hors d'Europe. Une socio-anthropologie de l'éloignement des étrangers. Le cas de la France*, Thèse de sociologie, Université de Poitiers, 2015.

CHAPPART Pascaline, 2009, « L'artifice du « retour volontaire » », *Plein droit*, 2009, vol. 81, n° 2, p. 19.

CHAUVEAU Jean-Pierre et DOZON Jean-Pierre, 1987, « Au coeur des ethnies ivoiriennes...l'Etat » dans *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan (coll. « Logiques Sociales »), p. 221-296.

CHAUVEAU Jean-Pierre et DOZON Jean-Pierre, 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », 1985, p. 19.

CHEMILLIER-GENDREAU Monique, 2013, *De la guerre à la communauté universelle*, Fayard, 202 p.

CHOPLIN Armelle et PLIEZ Olivier, 2018, *La mondialisation des pauvres - Loin de Wall Street et de Davos*, Média Diffusion, 102 p.

CHOUIKHA Larbi et GOBE Éric, 2009, « Les organisations de défense des droits de l'Homme dans la formule politique tunisienne : acteurs de l'opposition ou faire-valoir du régime ? », *L'Année du Maghreb*, 1 novembre 2009, p. 163-182.

CLOCHARD Olivier, 2010, « Le contrôle des flux migratoires aux frontières de l'Union européenne s'oriente vers une disposition de plus en plus réticulaire », *Carnets de géographes*, 1 octobre 2010, n° 1.

COLLYER Michael, 2016, « Geopolitics as a migration governance strategy: European Union bilateral relations with Southern Mediterranean countries », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 15 mars 2016, vol. 42, n° 4, p. 606-624.

CONTE Bernard, 2005, « La responsabilité du fmi et de la Banque mondiale dans le conflit en Côte d'Ivoire », *Études internationales*, 11 octobre 2005, vol. 36, n° 2, p. 219-229.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 2006, « De la ville en Afrique noire », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1 octobre 2006, vol. 61, n° 5, p. 1087-1119.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 2005, « L'économie coloniale », *Nouvelle Clio*, 2005, p. 203-223.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1988, « Villes coloniales et histoire des Africains », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1988, vol. 20, n° 1, p. 49-73.

CORTES Geneviève, CAPRON Guénola et GUETAT-BERNARD Hélène, 2005, *Liens et lieux de la mobilité : ces autres territoires*, Belin, 343 p. p.

COULON Christian, 1998, *Les dynamiques de l'ethnicité en Afrique noire*, s.l., Presses Universitaires de France.

COURTIN Fabrice et GUENGANT Jean-Pierre, 2011, « Un siècle de peuplement en Afrique de l'Ouest », *Natures Sciences Sociétés*, 1 juillet 2011, vol. 19, n° 3, p. 256-265.

CUTTITTA Paolo, 2015, « La frontière Lampedusa. Mises en intrigue du sécuritaire et de l'humanitaire », *Cultures & Conflits*, traduit par l'italien par Évelyne Ritaine, 31 décembre 2015, n° 99-100.

DAHDAH Assaf, 2015, *Habiter la ville sans droits : les travailleurs migrants dans les marges de Beyrouth (Liban)*, thesis, Aix-Marseille, s.l.

DALI Inès Mrad, 2005, « De l'esclavage à la servitude. Le cas des Noirs de Tunisie », *Cahiers d'études africaines*, 19 décembre 2005, vol. 45, n° 179-180.

DAUVIN Pascal, 2004, « Être un professionnel de l'humanitaire ou comment composer avec le cadre imposé », *Revue Tiers Monde*, 2004, n° 180, n° 4, p. 825-840.

DAVID Philippe, 1980, *Les navétanes: histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie des origines à nos jours*, Dakar, Nouvelles Editions africaines.

DEPREST Florence, 2002, « L'invention géographique de la Méditerranée : éléments de réflexion », *LEspace géographique*, 2002, tome

31, n° 1, p. 73-92.

DI MEO Guy, 2016, « Une géographie sociale », *Cybergeog: European Journal of Geography*, 18 août 2016.

DIMINESCU Dana, 2002, « Les migrations à l'âge des nouvelles technologies », *Hommes & Migrations*, 2002, vol. 1240, n° 1, p. 6-9.

DINI Sabine et GIUSA Caterina, 2020a, « Revolution and Migration in Tunisia: A Matter of Civil Society? » dans Sabine Dini et Caterina Giusa (eds.), *Externalising Migration Governance Through Civil Society: Tunisia as a Case Study*, Cham, Springer International Publishing (coll. « Mobility & Politics »), p. 35-51.

DINI Sabine et GIUSA Caterina, 2020b, « “Sweetening the Pill”: “Civil Society” as a Tool of Sedentarisation » dans Sabine Dini et Caterina Giusa (eds.), *Externalising Migration Governance Through Civil Society: Tunisia as a Case Study*, Cham, Springer International Publishing (coll. « Mobility & Politics »), p. 53-68.

DINI Sabine et GIUSA Caterina, 2020c, « “Tunisie Terre d’Asile”: Constructing Tunisia as a “Destination Country” » dans Sabine Dini et Caterina Giusa (eds.), *Externalising Migration Governance Through Civil Society: Tunisia as a Case Study*, Cham, Springer International Publishing (coll. « Mobility & Politics »), p. 69-84.

DORON Adrien, 2015, « De la marge au monde : la structuration mouvementée d'une place marchande transnationale à Ben Gardane (Tunisie) », *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, 9 juillet 2015, n° 26.

DOURGNON P. et KASSAR H., 2014, « Refugees in and out North Africa: a study of the Choucha refugee camp in Tunisia », *The European Journal of Public Health*, 1 août 2014, vol. 24, suppl 1, p. 6-10.

DOZON Jean-Pierre, 1997, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire » dans Bernard Contamin et H. Memel-Fotê (eds.), *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala (coll. « Hommes et sociétés »), p. 779-798.

DREYFUS Hubert L., FOUCAULT Michel et RABINOW Paul, 1992, *Michel Foucault, un parcours philosophique: au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*, Gallimard, 366 p.

DUEZ Denis, 2008, « L'Union européenne et l'immigration clandestine », 2008, p. 290.

DUEZ Denis, 2005, « Migration clandestine et sécurité dans l'Union européenne: la sécurité intérieure à l'épreuve des théories de Michel

Foucault », 2005.

DUJMOVIC Morgane, 2019, *Une géographie sociale critique du contrôle migratoire en Croatie : ancrages et mirages d'un dispositif*, Thèse de doctorat, Aix-Marseille.

DÜNNWALD Stephan, 2013, « Voluntary Return » dans Martin Geiger et Antoine Pécoud (eds.), *Disciplining the Transnational Mobility of People*, London, Palgrave Macmillan UK (coll. « International Political Economy Series »), p. 228-249.

ECHENBERG Myron J., 2009, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française, 1857-1960*, s.l., KARTHALA Editions, 353 p.

EL QADIM Nora, 2015, *Le gouvernement asymétrique des migrations: Maroc/Union européenne*, Dalloz (coll. « Nouvelle bibliothèque de thèses »).

ESCOFFIER Claire, 2006, « Communautés d'itinérance et savoir-circuler des transmigrant-e-s au Maghreb », 2006, p. 282.

FALL Babacar, 1993, « Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946) », *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, 1 septembre 1993, n° 41, p. 329-336.

FOUCAULT Michel, 1994, *Dits et écrits, 1954-1988, Tome IV: 1980-1988*, Gallimard.

FOUQUET Thomas, 2007, « Imaginaires migratoires et expériences multiples de l'altérité : une dialectique actuelle du proche et du lointain », *Autrepart*, 2007, vol. 41, n° 1, p. 83.

FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HERIN Robert et RENARD Jean, 1984, *Géographie sociale*, Paris, France, Pays multiples, 387; 12 p.

FRESIA Marion et LAVIGNE DELVILLE Philippe (eds.), 2018, *Au coeur des mondes de l'aide internationale: regards et postures ethnographiques*, Montpellier, France, APAD, 362 p.

GABRIELLI Lorenzo, 2009, « Développement et migrations dans l'espace euro-africain: une nouvelle conditionnalité migratoire ? », 2009, p. 9.

GAMMELTOFT-HANSEN Thomas et SØRENSEN Ninna Nyberg, 2013, *The migration industry and the commercialization of international migration*, Routledge London, vol.69.

GEIGER M. et PÉCOUD A., 2013, *Disciplining the Transnational Mobility of People*, Springer, 271 p.

GEISSER Vincent, 2019, « Tunisie, des migrants subsahariens toujours exclus du rêve démocratique », *Migrations Societe*, 27 septembre 2019, N°

177, n° 3, p. 3-18.

GOERG Odile, 2006, « Domination coloniale, construction de “la ville” en Afrique et dénomination », *Afrique & histoire*, 2006, n° 5, p. 15-45.

GREEN Nancy L., 1999, « Trans-frontières : Pour une analyse des lieux de passage », *Socio-anthropologie*, 15 novembre 1999, n° 6.

GREMONT Charles, 2011, « Ancrage au sol et (nouvelles) mobilités dans l'espace saharo-sahélien : des expériences similaires et compatibles », *L'Année du Maghreb*, 20 décembre 2011, VII, p. 177-189.

GROS Julien, 2017, « Quantifier en ethnographe », *Geneses*, 27 septembre 2017, n° 108, n° 3, p. 129-147.

GUENEBAUD Camille, 2021, « Au-delà des murs. Maintenir l'ordre à la frontière franco-britannique », *Carnets de géographes*, 22 février 2021, n° 15.

GUENEBAUD Camille, 2017, *Dans la frontière : migrants et luttes des places dans la ville de Calais*, Thèse de doctorat, Lille 1.

HAMADOU Abdoulaye, 2018, « La gestion des flux migratoires au Niger entre engagements et contraintes », *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, 7 juin 2018, n° 14.

HAON Nicanor, 2012, « Tunisie : pas de printemps pour les migrants », *Plein droit*, 2012, vol. 94, n° 3, p. 31.

HARVEY David, 2008, *Géographie de la domination*, Les Prairies ordinaires, 118 p.

HELLER Charles et PEZZANI Lorenzo, 2014, « Traces liquides : enquête sur la mort de migrants dans la zone-frontière maritime de l'Union européenne », *Revue européenne des migrations internationales*, 1 décembre 2014, vol. 30, vol. 30-n°3 et 4, p. 71-107.

HERNÁNDEZ-LEÓN Rubén, 2013, « Conceptualizing the migration industry » dans *The migration industry and the commercialization of international migration*, Routledge, p. 42-62.

HIBOU Béatrice, BONO Irène, TOZY Mohamed et MEDDEB Hamza, 2015, *L'État d'injustice au Maghreb*, Karthala (coll. « Recherches internationales »), 444 p.

HIERNAUX Pierre, DIAWARA Mamadou et GANGNERON Fabrice, 2014, « Quelle accessibilité aux ressources pastorales du Sahel ? », *Afrique contemporaine*, 26 août 2014, n° 249, n° 1, p. 21-35.

HILY Marie-Antoinette et BERTHOMIERE William, 2004, « La notion de “réseaux sociaux” en migration », *Hommes et Migrations*, 2004, vol. 1250,

n° 1, p. 6-12.

HOURS Bernard, 1992, « Les ONG mercenaires du village planétaire ou gardiennes des ghettos », *L Homme et la société*, 1992, vol. 105, n° 3, p. 35-50.

HOUTUM Henk Van et NAERSSSEN Ton Van, 2002, « Bordering, Ordering and Othering », *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 2002, vol. 93, n° 2, p. 125-136.

JOLIVET Violaine, 2007, « La notion de trajectoire en géographie, une clé pour analyser les mobilités?. Regard croisé sur des trajectoires caribéennes », *EchoGéo*, 1 septembre 2007, n° 2.

KABBANJI Lama, 2013, « 2 - Migration et développement : quelles politiques menées en Afrique subsaharienne ? » dans *Migrations africaines : le codéveloppement en questions*, Armand Colin, p. 41.

KOBELINSKY Carolina, 2017, « Exister au risque de disparaître. Récits sur la mort pendant la traversée vers l'Europe », *Revue européenne des migrations internationales*, 1 septembre 2017, vol. 33, n° 2-3, p. 115-131.

KOPYTOFF Igor, 1989, *The African Frontier: The Reproduction of Traditional African Societies*, s.l., Indiana University Press, 288 p.

LACROIX Thomas, POTOT Swanie et SCHMOLL Camille, 2021, « Un tournant critique des études migratoires? Réinterroger le lien entre savoir et pouvoir dans la recherche sur les migrations », 2021, p. 15.

LADURANTIE A., 1943, « En Côte d'Ivoire. Au pays Bété de Gagnoa », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 1943, vol. 14, n° 2, p. 93-149.

LAGARDE David, 2018, « Sur les routes de l'exil syrien : récits de vie et parcours migratoires des réfugiés de Deir Mqaren », 3 juillet 2018.

LASSAILLY-JACOB Véronique, 2009, « Marion FRESIA, Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal. Une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire », *Revue européenne des Migrations Internationales*, 1 octobre 2009, vol. 25, vol. 25-n°2, p. 141-147.

LATOUR Éliane De, 2003, « Héros du retour », *Critique internationale*, 2003, vol. 19, n° 2, p. 171-189.

LAVAL Christian, 2018, « 2. La cohérence politique du néolibéralisme » dans *Foucault, Bourdieu et la question néolibérale*, Paris, La Découverte (coll. « Sciences humaines »), p. 59-67.

LECADET Clara, 2010, « "Itinéraires de la faim" des migrants subsahariens expulsés d'Algérie au Mali », *Anthropology of Food*, décembre 2010.

LESCLINGAND Marie, 2004, « Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au Mali : de la valorisation individuelle à une reconnaissance sociale », *Sociétés contemporaines*, 2004, vol. 3, n° 55.

LORENZ Rahel et ETZOLD Benjamin, 2022, « Journeys of Violence: Trajectories of (Im-)Mobility and Migrants' Encounters with Violence in European Border Spaces », *Comparative Population Studies*, 9 juin 2022, vol. 47.

LOUIS Matthieu, 2013, « Approche ethnologique des migrations clandestines subsahariennes: L'aventure, ou de l'ontogenèse à la conquête de l'honneur », *Cahiers d'études africaines*, 16 septembre 2013, vol. 53, n° 211, p. 547-570.

MA MUNG Emmanuel, 2009, « Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales: "penser de l'intérieur" les phénomènes de mobilité » dans Françoise Dureau et Marie-Antoinette Hily (eds.), *Les mondes de la mobilité*, Presses de l'Université de Rennes, p. 25-38.

MA MUNG Emmanuel, 1999, « La dispersion comme ressource », *Cultures & Conflits*, 15 mai 1999, n° 33-34.

MAA Anissa, 2020, « *Signer la déportation* », Université Libre de Bruxelles, 359 p.

MAA Anissa, 2019, « Signer la déportation. Agencéité migrante et retours volontaires depuis le Maroc », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 14 novembre 2019.

MAÏOLA Anne-Laure, 2007, « Médecins Sans Frontières et la gestion des catastrophes naturelles : standardisation et limites de la logistique en situation d'urgence », *Mondes en développement*, 2007, vol. 137, n° 1, p. 81-88.

MANCHUELLE François, 2004, *Les diasporas des travailleurs soninké (1848-1960): migrants volontaires*, s.l., KARTHALA Editions, 354 p.

MARCUS George E., 1995, « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology*, 1995, vol. 24, p. 95-117.

MARFAING Laurence et GERMANY) Zentrum Moderner Orient (Berlin, 2004, *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine: un espace en constante mutation*, Editions Karthala, 490 p.

MAZZELLA Sylvie, 2012, « Une minorité visible : les cadres subsahariens de la BAD en Tunisie », *Noirs au Maghreb. Enjeux identitaires du rapport à l'Afrique*, pp.115-138, 2012.

MAZZELLA Sylvie, 2009, « Etudiants africains dans les universités privées tunisiennes : nouvelle figure de l'étudiant " international " », Sylvie Mazzella. *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, pp.327-347, 2009.

MEDDEB Hamza, 2012, *Courir ou mourir : course à el khobza et domination au quotidien dans la Tunisie de Ben Ali*, thesis, Paris, Institut d'études politiques, s.l.

MEZZADRA Sandro et NEILSON Brett, 2013, *Border as Method, or, the Multiplication of Labor*, Duke University Press, 380 p.

MINVIELLE Régis, 2011, "Migrants (subsahariens) en transit à Tamanrasset: du passage à l'impasse?", *Mappemonde*, 2011

MONSUTTI Alessandro, 2005, « En suivant les réseaux de Kaboul à New York : quelques réflexions méthodologiques sur la recherche ethnographique parmi les migrants », *Ethnologies*, 2005, vol. 27, n° 1, p. 33-53.

MONTCLOS Marc-Antoine Pérouse de, 2017, « Les ONG et la migration : un cinquième pouvoir ? », *Outre-Terre*, 2017, N° 52, n° 3, p. 84-90.

MORANGE Marianne et SCHMOLL Camille, 2016, *Les outils qualitatifs en géographie: Méthodes et applications*, Armand Colin, 240 p.

MOTTET Aurore, 2016, « Répartition et circulation : les enjeux de la catégorisation dans le camp de Choucha (Tunisie) », *Critique internationale*, 18 août 2016, N° 72, n° 3, p. 21-34.

MOUNTZ Alison et LOYD Jenna M., 2014, « Constructing the Mediterranean Region: Obscuring Violence in the Bordering of Europe's Migration "Crises" », *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 2014, vol. 13, n° 2, p. 173-195.

MUNG Emmanuel Ma, DORAÏ Mohamed Kamel, HILY Marie-Antoinette et LOYER Frantz, 1998, « Bilan des travaux sur la circulation migratoire », 1998, p. 148.

MUSARÒ Pierluigi, 2019, « Aware Migrants: The role of information campaigns in the management of migration », *European Journal of Communication*, 1 décembre 2019, vol. 34, n° 6, p. 629-640.

NATTER Katharina, 2021, « Tunisia's migration politics throughout the 2011 revolution: revisiting the democratisation–migrant rights nexus », *Third World Quarterly*, 9 juillet 2021, p. 1-19.

NDIAYE Mandiougou et ROBIN Nelly, 2010, « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest », *Hommes & migrations. Revue*

française de référence sur les dynamiques migratoires, 1 juillet 2010, n° 1286-1287, p. 48-61.

NYBERG-SØRENSEN Ninna, HEAR Nicholas Van et ENGBERG-PEDERSEN Poul, 2002, « The Migration-Development Nexus: Evidence and Policy Options », *International Migration*, 2002, vol. 40, n° 5, p. 49-73.

ODASSO Laura, 2019, « Le visage assombri de la gestion migratoire à l'italienne. Émotions et racialisation », *Tumultes*, 2019, vol. 53, n° 2, p. 157-173.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1995, *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Marseille, APAD (coll. « Hommes et Sociétés »).

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1990, « Populisme développementiste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance. », *Cahiers d'Études africaines*, 1990, vol. 30, n° 120, p. 475-492.

ORTNER Sherry B., 1995, « Resistance and the Problem of Ethnographic Refusal », *Comparative Studies in Society and History*, 1995, vol. 37, n° 1, p. 173-193.

PAPINOT Christian, 2014, *La relation d'enquête comme relation sociale*, s.l., Presses de l'Université Laval, 268 p.

PASSERON Jean-Claude, 1990, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, 1990, vol. 31, n° 1, p. 3-22.

PECOUD Antoine, 2017, « De la « gestion » au contrôle des migrations ? Discours et pratiques de l'Organisation internationale pour les migrations », *Critique internationale*, 2017, vol. 76, n° 3, p. 81.

PECOUD Antoine, 2014, « États-nations, mobilité et citoyenneté dans le discours international sur les migrations », *Raisons politiques*, 2014, vol. 54, n° 2, p. 67.

PECOUD Antoine, 2010, « La bonne gouvernance des frontières ? », *Plein droit*, 2010, vol. 87, n° 4, p. 24.

PELLICANI M C et PALMISANO L, 2002, « Le cas des migrations élitaires en Tunisie dans le cadre des migrations sud sud », 2002, p. 17.

PERALDI Michel, CENTRE JACQUES BERQUE POUR LES ETUDES EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES et COOPERAZIONE INTERNAZIONALE SUD-SUD (eds.), 2011, *D'une Afrique à l'autre: migrations subsahariennes au Maroc*, Rabat, France, Maroc, Italie, Centre Jacques Berque, 154 p.

PERRIN Delphine, 2009, *10. Immigration et création juridique au Maghreb*, Editions Karthala.

PETIT Emmanuelle, 2010, « Du fil de l'eau en fils à retordre. Comment bricoler des techniques de terrain protéiformes en une méthodologie qualitative cohérente en géographie ? », *L'Information géographique*, 2010, vol. 74, n° 1, p. 9-26.

PETTE Mathilde, 2016, « Venir en aide aux migrants dans le Calais. Entre action associative locale et crise migratoire internationale », *Savoir/Agir*, 2016, vol. 36, n° 2, p. 47-52.

PETTE Mathilde, 2015, « Les associations dans l'impasse humanitaire ? », *Plein droit*, 2 avril 2015, n° 104, n° 1, p. 22-26.

PIAN Anaïk, 2009, « La fabrique des figures migratoires depuis l'expérience des migrants sénégalais », *Journal des anthropologues*, 1 décembre 2009, n° 118-119, p. 249-278.

PIAN Anaïk, 2007, *Les Sénégalais en transit au Maroc : la formation d'un espace-temps de l'entre-deux aux marges de l'Europe*, thesis, Paris 7, s.l.

PICARD Julie, 2013, « La ville, ses espaces-temps migratoires et religieux : quelles possibilités et capacités d'ancrage pour les Subsahariens chrétiens au Caire ? », *Carnets de géographes*, 1 septembre 2013, n° 6.

PIERET Denis, 2020, *Les frontières de la mondialisation: Gestion des flux migratoires en régime néolibéral*, Presses universitaires de Liège, 331 p.

PILLANT Laurence, 2017, *La frontière comme assemblage : géographie critique du contrôle migratoire à la frontière orientale de la Grèce*, These de doctorat, Aix-Marseille.

PILLANT Laurence, 2016, « En Grèce, une crise migratoire chronique », *Plein droit*, 2016, vol. 111, n° 4, p. 31-34.

PILLANT Laurence et TASSIN Louise, 2015, « Lesbos, l'île aux grillages. Migrations et enfermement à la frontière gréco-turque », *Cultures & Conflits*, 31 décembre 2015, n° 99-100, p. 25-55.

PINSON Gilles, 2020, « Introduction » dans *La ville néolibérale*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France (coll. « Hors collection »), p. 9-28.

PLIEZ Olivier, 2006, « Nomades d'hier, nomades d'aujourd'hui.: Les migrants africains réactivent-ils les territoires nomades au Sahara ? », *Annales de géographie*, 2006, vol. 652, n° 6, p. 688.

PLIEZ Olivier, 2003, *Villes du Sahara*, CNRS Editions.

PLIEZ Olivier, 2002, « Vieux réseaux et nouvelles circulations entre les deux rives du Sahara », *Méditerranée*, 2002, vol. 99, n° 3, p. 31-40.

PLIEZ Olivier, 2000, « Sebha, l'émergence d'une ville-carrefour dans le Sahara libyen », *Monde arabe: Maghreb Machrek*, 2000, n° 170, p. 52-59.

POPESCU Gabriel, 2011, *Bordering and Ordering the Twenty-first Century: Understanding Borders*, Rowman & Littlefield Publishers, 198 p.

POTOT Swanie, 2016, *Les mutations européennes au prisme des migrations. Un regard sociologique au-delà des frontières*, thesis, Université Paris Diderot (Paris 7) ; Lettres et Sciences humaines.

POUESSEL Stéphanie, 2019, « De la méconnaissance à la cohabitation. Expériences tunisiennes d'une migration subsaharienne en mutation », 2019, p. 22.

POUESSEL Stéphanie, 2014, « Racisme et cosmopolitisme au Maghreb : l'implantation à Tunis de la Banque africaine de développement et le renouveau de la perception de l'autre », 2014, p. 19.

POUESSEL Stéphanie, 2013, « L'islam au Nord: Jeux de frontières Afrique/Maghreb à partir des étudiants subsahariens en filière arabisante et islamique à Tunis », *Cahiers d'études africaines*, 16 septembre 2013, vol. 53, n° 211, p. 571-594.

POUESSEL Stéphanie, 2012, « Les marges renaissantes : Amazigh, Juif, Noir. Ce que la révolution a changé dans ce « petit pays homogène par excellence » qu'est la Tunisie », *L'Année du Maghreb*, 12 octobre 2012, VIII, p. 143-160.

POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, 1995, *Théories de l'ethnicité. Suivi de Les groupes ethniques et leurs frontières.*, Paris, PUF - Les Presses Universitaires de France, 270 p. p.

RETAILLE Denis, 2011, « Du paradigme sahélien du lieu à l'espace (mondial) mobile », *L'Information géographique*, 2011, vol. 75, n° 1, p. 71.

RETAILLE Denis, 1998, « L'espace nomade / Nomadic space », *Géocarrefour*, 1998, vol. 73, n° 1, p. 71-82.

RETAILLE Denis, WALTHER Olivier et PISSOAT Olivier, 2012, « Espace, temps, mobilité: cartographier le mouvement et appréhender l'espace mobile pour comprendre l'actualité saharienne. », 2012, p. 26.

REVEL Jacques, 1996, « Micro-analyse et construction du social » dans *Jeux d'échelles: La micro-analyse à l'expérience*, Le Seuil (coll. « Hautes Études »), p. 20.

RITAINE Évelyne, 2017, « Migrants morts, des fantômes en Méditerranée », *Rhizome*, 2017, N° 64, n° 2, p. 16-17.

RODIER Claire, 2008, « Externalisation du contrôle des flux

migratoires : comment et avec qui l'Europe repousse ses frontières », *Migrations Société*, 2008, vol. 116, n° 2, p. 105.

RODRIGUEZ Robyn M. et SCHWENKEN Helen, 2013, « Becoming a Migrant at Home: Subjectivation Processes in Migrant-Sending Countries Prior to Departure », *Population, Space and Place*, 2013, vol. 19, n° 4, p. 375-388.

SAÏB MUSETTE Mohamed et KHALED Nourredine, 2012, « L'Algérie, pays d'immigration ? », *Hommes & migrations*, 1 juillet 2012, n° 1298, p. 54-69.

SARDAN Jean-Pierre Olivier de, 2012, *LA RIGUEUR DU QUALITATIF*, s.l., Academia, 374 p.

SARDAN Jean-Pierre Olivier de, 2008, *La rigueur du qualitatif: les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Academia-Bruylant, 374 p.

SCHAPENDONK Joris, 2018, « Navigating the migration industry: Migrants moving through an African-European web of facilitation/control », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2018, vol. 44, n° 4, p. 663-679.

SCHMOLL Camille, THIOULET Hélène et WIHTOL DE WENDEN Catherine (eds.), 2015, *Migrations en Méditerranée: permanences et mutations à l'heure des révolutions et des crises*, Paris, France, CNRS éditions, 382 p.

SEMIN Jeanne, 2009, « L'ethnologue dans les réseaux économiques des femmes migrantes : modes de présence simultanée entre la France et l'Afrique », *Revue européenne des migrations internationales*, 1 décembre 2009, vol. 25, n° 3, p. 101-113.

SHELLER Mimi et URRY John, 2006, « The New Mobilities Paradigm », *Environment and Planning A: Economy and Space*, 1 février 2006, vol. 38, n° 2, p. 207-226.

SIMEANT Johanna et DAUVIN Pascal (eds.), 2004, *ONG et humanitaire*, Paris, France, Hongrie, Italie, 276 p.

SIMON Gildas, 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, France, Armand Colin, 255; xvi p.

STEUER Clément et DORON Adrien, 2020, « Quelle contre-révolution en Tunisie et en Égypte ? L'héritage du RCD et du PND dans les systèmes partisans et le secteur de l'économie informelle », *Confluences Mediterranee*, 2020, vol. 115, n° 4, p. 129-144.

TAAMALLAH Khemaïs, 1981, « Situation de la main d'oeuvre tunisienne

en Europe occidentale et problèmes de retour. », *Hommes et Terres du Nord*, 1981, vol. 2, n° 1, p. 853-866.

TALL Serigne Mansour, 2008, *Le Sénégal des migrations: mobilités, identités et sociétés*, KARTHALA Editions, 446 p.

TARRIUS Alain, 2007, « La remontée des Sud : migrations en réseaux, villes et territoires transnationaux dans les Bassins Est et Ouest méditerranéens. », 2007, p. 23.

TAZZIOLI Martina, 2019, « Governing migrant mobility through mobility: Containment and dispersal at the internal frontiers of Europe », *Environment and Planning C: Politics and Space*, 2019, p. 239965441983906.

TAZZIOLI Martina, 2018, « Containment through mobility: migrants' spatial disobediences and the reshaping of control through the hotspot system », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 10 décembre 2018, vol. 44, n° 16, p. 2764-2779.

TAZZIOLI Martina, 2017, « The government of migrant mobs: Temporary divisible multiplicities in border zones », *European Journal of Social Theory*, novembre 2017, vol. 20, n° 4, p. 473-490.

TAZZIOLI Martina, 2014, « Rejected refugees in Tunisia », 2014, p. 5.

THIOLLET Hélène, 2009, « La mobilité dans la corne de l'Afrique : entre urgence humanitaire et contrainte sécuritaire », *Migrations Société*, 2009, vol. 121, n° 1, p. 75-88.

TIMERA Mahamet, 2009, « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale: Nouveaux et anciens migrants « subsahariens » au Maroc », *Politique africaine*, 2009, vol. 115, n° 3, p. 175.

TIMERA Mahamet, 2001, « Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation », *Autrepart*, 1 juin 2001, n° 18, n° 2, p. 37-49.

TIMERA Mahamet, 1996, *Les Soninké en France: d'une histoire à l'autre*, s.l., KARTHALA Editions, 252 p.

TIQUET Romain, 2019, *Travail forcé et mobilisation de la main-d'œuvre au Sénégal: années 1920-1960*, s.l., Presses universitaires de Rennes.

URRY John, 2005, « Les systèmes de la mobilité », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2005, vol. 118, n° 1, p. 23.

VAN HEAR Nicholas, 2014, « Reconsidering Migration and Class », *International Migration Review*, septembre 2014, vol. 48, p. 100-121.

VATZ LAAROSSI Michèle et BOLZMAN Claudio, 2010, « Présentation : familles immigrantes et réseaux transnationaux : des articulations

théoriques aux stratégies politiques », *Lien social et Politiques*, 2010, n° 64, p. 7-25.

VINCENT-GESLIN Stéphanie et RAVALET Emmanuel, 2015, « La mobilité dans tous ses états. Représentations, imaginaires et pratiques », *SociologieS*, 2 novembre 2015.

WACQUANT Loïc et VAKALOULIS Michel, 1996, « De l'idéologie à la violence symbolique : culture, classe et conscience chez Marx et Bourdieu », *Actuel Marx*, 1996, n°20, n° 2, p. 65.

WALTERS William, 2012, *Governmentality: Critical Encounters*, Routledge, 202 p.

WEIGEL Jean-Yves, 1981, *Migration et production domestique des Soninké du Sénégal*, FeniXX, 251 p.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, 2010, « Dynamiques migratoires subsahariennes vers l'Afrique du Nord », *Confluences Méditerranée*, 2010, vol. 74, n° 3, p. 133.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, 2018, « Crise des migrations ou crise des politiques d'asile et ses effets sur les territoires d'accueil », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1 octobre 2018, n° 1323, p. 23-29.

WILSON Thomas M. et DONNAN Hastings, 2012, *A Companion to Border Studies*, John Wiley & Sons, 641 p.

ZAGARIA Valentina et PERIER Miriam, 2019, « « Une petite histoire au potentiel symbolique fort ». La fabrique d'un cimetière de migrants inconnus dans le sud-est tunisien », *Critique internationale*, 6 juin 2019, N° 83, n° 2, p. 61-85.

Bibliographie

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Un terrain d'enquête multisitué : de Sfax à Abidjan (2016 - 2020).....	65
Carte 2 : Principaux lieux et terrains d'enquêtes en Tunisie	66
Carte 3 : Répartition géographique des immigrés subsahariens en Tunisie selon leur nationalité d'origine en 2019 (en %)	112
Carte 4 : Régions d'origine des migrants ivoiriens en Tunisie (en %). Source : enquête de terrain (2016-2019)	116
Carte 5 : La multipolarisation de l'espace migratoire ouest-africain, des indépendances à nos jours. Auteur : Camille Cassarini, 2021.	126
Carte 6 : Le camp de Choucha : une gestion de crise internationale. Auteur : Camille Cassarini, 2021	233
Carte 7 : Cartographie du camp de Choucha. Auteur : Samuel Gratacap, 2012.....	239
Carte 8 : La trajectoire d'André : des geôles libyennes à l'impasse tunisienne. Auteur : Camille Cassarini.....	265
Carte 9 : Diffusion des acteurs humanitaires en Tunisie entre 2011 et 2019. Auteur : Camille Cassarini, 2021.	295
Carte 10 : Organisations et associations prestatrices de services aux personnes migrantes à Tunis. Auteur : Camille Cassarini, 2021.....	323
Carte 11 : Organisations et associations prestatrices de services aux personnes migrantes à Sfax. Auteur : Camille Cassarini, 2021.....	324
Carte 12 : Trajectoire domestico-professionnelle d'Yves à Sfax (2016-2020). Auteur : Camille Cassarini.....	343

Photos

Photo 1 : Traversée du chemin de fer, Route de Tunis, Sfax, janvier 2019. Auteur : Vincent Letourneur, Camille Cassarini.....	182
Photo 2 : Marché de la Soukra, Tunis, Mars 2019, auteur : Camille Cassarini.....	199
Photo 3 : Stand tenu par un Ivoirien au marché de la Soukra. Tunis, mars 2019. Auteur : Camille Cassarini.....	200
Photo 4 : Stand tenu par un Ivoirien au marché de la Soukra. Tunis, mars 2019. Auteur : Camille Cassarini.....	200
Photo 5 : église catholique de Sfax, juin 2018. Auteur : Camille Cassarini.....	215
Photo 6 : Messe à l'église catholique de Sfax, juin 2018, Auteur : Camille Cassarini.....	216
Photo 7 : Local servant de lieu de réunion à l'Association des Ivoiriens Actifs de Sfax, juin 2018, Auteur : Camille Cassarini.....	217

Table des illustrations

Photo 8 : Vue aérienne du camp de réfugiés de Choucha. Auteur : Major Soussi, armée tunisienne, 2011.....	234
Photo 9 : Vue aérienne du camp de réfugiés de Choucha. Auteur : Observatoire Pharos, 2011.	235
Photo 10 : Tente d'accueil des volontaires du Croissant rouge tunisien. Auteur : Croissant rouge tunisien, 2011.....	235
Photo 11 : Bureau d'enregistrement des réfugiés tenu par le Croissant rouge tunisien. Auteur : Croissant rouge tunisien, 2011.	236
Photo 12 : Tentés fournies par le Haut commissariat aux réfugiés à Choucha. Auteur : Haut commissariat aux réfugiés, 2011.....	236
Photo 13 : Le Sarost 5 arrivant à Zarzis. Auteur : Organisation internationale pour les migrations, 2018.....	259
Photo 14 : Transfert des naufragés du Sarost dans le port de Zarzis, Auteur : Organisation internationale pour les migrations, 2018.....	260
Photo 15 : Borne kilométrique située à côté du centre du HCR à Médenine. Auteur : Camille Cassarini, 2019.	267
Photo 16 : Mur d'enceinte du centre du HCR à Médenine. Auteur : Camille Cassarini, 2019.....	268
Photo 17 : Façade sud du centre du HCR à Médenine. Auteur : Camille Cassarini, 2019.....	269
Photo 18 : Façade nord du centre du HCR à Médenine. Auteur : Camille Cassarini, 2019.....	269
Photo 19 : Photo de l'intérieur du centre du HCR à Médenine. Auteur anonyme, 2018.....	274
Photo 20 : Photo de l'intérieur du centre du HCR à Médenine. Auteur anonyme, 2018.....	275
Photo 21 : Photo de la manifestation des réfugiés à Médenine. Auteur anonyme, 2018.....	276
Photo 22 : Bâtiment du centre d'accueil de l'OIM à Médenine. Auteur : Camille Cassarini, 2017.....	281
Photo 23 : Bâtiment du centre d'accueil de l'OIM à Médenine. Auteur : Camille Cassarini, 2017.....	281
Photo 24 : Bâtiment du centre d'accueil de l'OIM à Médenine. Auteur : Camille Cassarini, 2017.....	282
Photo 25 : Familles tunisiennes et subsahariennes devant l'hôpital de Sfax. Auteur : Camille Cassarini, juin 2018	290
Photo 26 : Yves dans son maquis, février 2019, Sfax. Auteur : Vincent Letourneur, Camille Cassarini.....	344

Figures

Figure 1 : Photomontage issu d'une capture d'écran listant les membres de la haute fonction publique ivoirienne	109
Figure 2 : répartition des migrants ivoiriens en Tunisie selon leur appartenance ethnique (en %). Source : Enquête de terrain, RGPH INS Côte d'Ivoire, 1999.)	115
Figure 3 : Capture d'écran d'une offre de vente sur un groupe Facebook, novembre 2021	198
Figure 1 : Cartographie des acteurs de la lutte contre la traite des personnes en Tunisie et en Côte d'Ivoire	304

Table des illustrations

Annexes

Grille d'entretien type

- Comment vous appelez vous ?
- Quel âge avez-vous ?
- Êtes-vous marié ?
- Avez-vous des enfants ?
- D'où êtes-vous originaire ?
- Quels emplois occupiez-vous avant votre arrivée ?
- Avant de venir en Tunisie, avez-vous voyagé ou vécu dans d'autres pays ?
- Vos parents ont-ils vécus dans d'autres pays ?
- Depuis combien de temps êtes-vous arrivé en Tunisie ?
- Comment êtes-vous venu en Tunisie ?
- Où avez-vous vécu à votre arrivée en Tunisie ?
- Quels emplois avez-vous occupé depuis votre arrivée ?
- Comment avez-vous trouvé cet emploi ?
- Quelle est votre rémunération et quelles sont les conditions de travail ?
- Où habitez-vous ?
- Quel est le montant de votre loyer ?
- Quelle est votre relation avec le bailleur et le voisinage ?
- Où faites-vous vos commissions quotidiennes ?
- Fréquentez-vous un lieu de culte ? Lequel ? À quelle fréquence ?
- Êtes-vous impliqué dans le monde associatif ?
- Quelles sont vos relations avec les autorités tunisiennes ?
- Que faites-vous le week-end ?
- Fréquentez-vous des maquis ? Si oui, lesquels ?
- Souhaitez-vous rester dans cette ville ? Dans ce pays ?

Liste d'entretiens

Numéro	Nom/Fonction	Groupe d'acteurs	Nationalité	Localité	Date
A1	Psychologue Médecins du Monde	Humanitaire	Tunisienne	Tunis	mars-17
A2	Chargée d'étude Terre d'Asile	Humanitaire	Française	Tunis	mars-17
A3	Sékou	Personne migrante	Sénégalaise	Sfax	mars-17
A4	David	Religieux	Togolaise	Sfax	mars-17
A5	Blamassi	Humanitaire	Ivoirienne	Tunis	mars-17
A6	Victoire	Personne migrante	Ivoirienne	Tunis	mars-17
A7	Sandrine	Personne migrante	Ivoirienne	Tunis	mars-17
A8	Stéphanie Pouessel	Universitaire	Française	Tunis	mars-17
A9	Yves	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	avr-17
A10	Noé	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	avr-17
A11	Ibrahim	Humanitaire	Guinéenne	Sfax	avr-17

A12	Irène	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	avr-17
A13	Arsène	Humanitaire/Religieux	Camerounaise	Sfax	avr-17
A14	Anne	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	avr-17
A15	Sylvain	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	avr-17
A16	Lena	Humanitaire	Française	Sfax	avr-17
A17	Bernard	Personne migrante	Ivoirienne	Tunis	avr-17
A18	Responsable Asile CRT	Humanitaire	Tunisienne	Tunis	avr-17
A19	Yakhoub	Personne migrante	Malienne	Tunis	avr-17
A20	Fabrice	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	nov-17
A21	Patrice	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	nov-17
A22	Yves	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	nov-17
A23	Auriana	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	nov-17
A24	Stéphane	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	nov-17

Annexes

A25	Marco	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	nov-17
A26	Travailleur CRT	Humanitaire	Tunisienne	Médénine	déc-17
A27	Ahmad	Personne migrante	Nigériane	Médénine	déc-17
A28	Ousmane	Personne migrante	Ivoirienne	Médénine	déc-17
A29	Amadou	Personne migrante	Ivoirienne	Médénine	déc-17
A30	Joseph	Personne migrante	Congolaise	Médénine	déc-17
A31	Samson	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	mai-18
A32	Thierry	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	mai-18
A33	Yves	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	mai-18
A34	Grégoire	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	mai-18
A35	Hermann	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	mai-18
A36	Paul-Laurent	Humanitaire	Camerounaise	Sfax	mai-18
A37	Antoinette	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	mai-18
A38	David	Religieux	Togolaise	Sfax	mai-18

Annexes

A39	Anne	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	juin-18
A40	Yacoub	Personne migrante	Guinéenne	Sfax	juin-18
A41	Omar	Personne migrante	Guinéenne	Sfax	juin-18
A42	Yves	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	oct-18
A43	Grégoire	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	oct-18
A44	Anne	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	oct-18
A45	Adam	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	oct-18
A46	André	Personne migrante	Camerounaise	Médénine	nov-18
A47	Boubakar	Personne migrante	Ivoirienne	Médénine	nov-18
A48	Fatima	Personne migrante	Ivoirienne	Médénine	nov-18
A49	Joseph	Personne migrante	Congolaise	Médénine	nov-18
A50	Meron	Personne migrante	Erythréenne	Médénine	nov-18
A51	Luul	Personne migrante	Erythréenne	Médénine	nov-18
A52	Sofia	Humanitaire	Française	Sfax	déc-18

Annexes

A52	Valentin	Humanitaire	Française	Tunis	déc-18
A54	Inès	Humanitaire	Tunisienne	Tunis	déc-18
A55	Donya	Humanitaire	Tunisienne	Tunis	déc-18
A56	Abdallah	Humanitaire	Tunisienne	Sfax	déc-18
A57	Léon	Religieux	Burkinabé	Sfax	déc-18
A58	Claire	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	févr-19
A59	Adam	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	févr-19
A60	Yves	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	févr-19
A61	Grégoire	Personne migrante	Ivoirienne	Sfax	févr-19
A62	Meron	Personne migrante	Erythréenne	Médénine	févr-19
A63	Luul	Personne migrante	Erythréenne	Médénine	févr-19
A64	Anne	Personne migrante	Ivoirienne	Tunis	mars-19
A65	Hélène	Personne migrante	Ivoirienne	Tunis	mars-19
A66	Michela	Humanitaire	Italienne	Tunis	mars-19

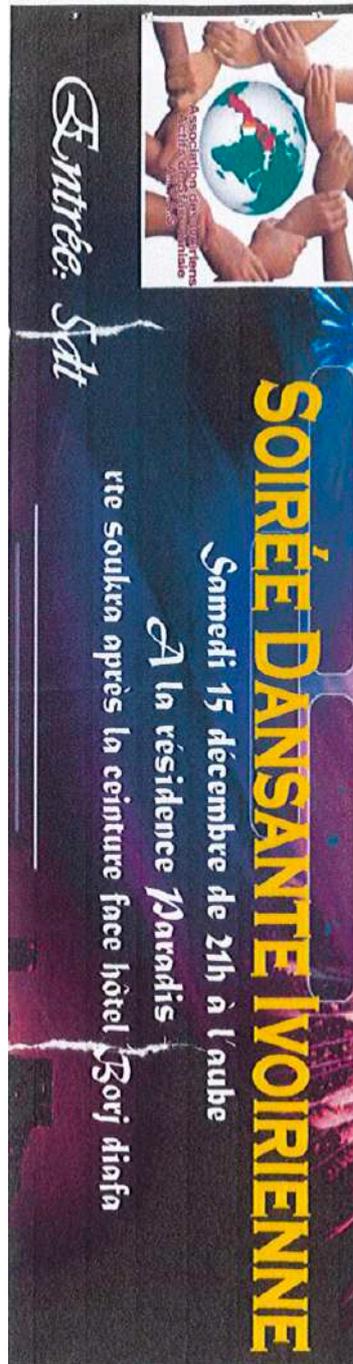
Annexes

A67	Sami	Humanitaire	Tunisienne	Tunis	mars-19
A68	Taoufik	Fonctionnaire ONM	Tunisienne	Tunis	avr-19
A69	Amine	Fonctionnaire ONM	Tunisienne	Tunis	avr-19
A70	Tarek	Humanitaire	Tunisienne	Tunis	avr-19
A71	Marco	Personne migrante	Ivoirienne	Abidjan	nov-19
A72	Hermann	Personne migrante	Ivoirienne	Abidjan	nov-19
A73	Thérèse	Personne migrante	Ivoirienne	Abidjan	nov-19
A74	Christelle	Personne migrante	Ivoirienne	Abidjan	nov-19
A75	Marco	Personne migrante	Ivoirienne	Abidjan	déc-19
A76	Hermann	Personne migrante	Ivoirienne	Abidjan	déc-19
A77	Charles	Humanitaire	Ivoirienne	Abidjan	déc-19
A78	Bakary	Humanitaire	Burkinabé	Abidjan	déc-19

Annexes



Annexe 1 : Cartes postales distribuées par l'OIM aux personnes en migration



Annexe 2 : Ticket d'entrée à une soirée ivoirienne



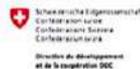
Projet RECOLTEHA

**Renforcement des Capacités des OSC pour
mieux Lutter contre la Traite des Êtres
Humains en Afrique**



*Cette image est extraite d'un tableau réalisé par Vivianne, une ancienne victime de la traite
accompagnée par la Maison du Droit et des Migrations de Sfax*

Un projet financé par l'Union Européenne et la Coopération Suisse





Annexe 4 : Brochure distribuée aux personnes en migration sur la lutte contre la traite des personnes

La Campagne « Coeur Bleu » a pour but décourager chacun à s'impliquer et à soutenir la lutte contre la traite des personnes. La Tunisie a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel qui vise à prévenir les cas de traite des personnes, protéger les victimes et pénaliser les auteurs de la traite.

Qu'est-ce que la traite des personnes ?

La traite des personnes, c'est l'exploitation d'autres humains : ce crime est puni par les lois tunisiennes.

La traite des personnes dans le monde :

La traite est une activité criminelle répandue dans le monde. Elle constitue même le troisième crime le plus rentable au monde après le trafic de drogue et d'armes. La traite peut être interne ou transnationale. Les victimes se retrouvent dans des situations d'exploitation après avoir été trompées et/ou menacées. Elles sont confrontées au remboursement de dettes fictives, à l'isolement, aux menaces, ou encore au viol de la part des trafiquants.

La traite des personnes en Tunisie :

- Selon les premières statistiques de l'INLTP pour 2017-2018 :
- 742 victimes de traite ont été identifiées en Tunisie
 - 72% des cas ont subi une forme d'exploitation économique et pour 39% la mendicité forcée
 - L'exploitation sexuelle représente 19% des cas
 - Les enfants sont la catégorie la plus touchée par la traite des personnes en Tunisie : 73% des victimes ont moins de 18 ans.

En raison du caractère dissimulé de cette activité, il est encore difficile de mesurer l'ampleur de la traite des personnes en Tunisie. Cependant, en se basant sur l'expérience de l'OIM, on peut distinguer plusieurs tendances et problématiques :

- Le nombre de victimes d'origine subsaharienne exploitées dans le travail domestique en Tunisie est en augmentation, notamment dans la capitale et les grandes villes côtières.
- De jeunes filles tunisiennes sont vendues auprès de familles aisées dans la capitale et les grandes villes où elles sont exploitées en tant qu'employées domestiques. Elles sont exploitées et privées de leur liberté et de leurs droits élémentaires fondamentaux (y compris l'éducation et la santé).
- A l'étranger, essentiellement en Europe et au Moyen-Orient, des Tunisiens et des Tunisiennes ont été détectés comme victimes de traite dans la prostitution forcée et le travail forcé dont la servitude domestique.



#Pas_à_vendre #بيعتي #بيعتي

Définition juridique du crime de la traite selon la Loi tunisienne :

Selon l'article 2 de la Loi organique n°2016-61 relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes en Tunisie, le crime de la traite des personnes est constitué de trois éléments :

1. **Un acte :** L'attirement, le recrutement, le transport, le transfert, le détournement, le rapatriement, l'hébergement ou l'accueil de personnes.
 2. **Un moyen :** Par le recours ou la menace de recours à la force ou aux armes ou à toutes autres formes de contrainte, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou par l'offre ou l'acceptation de sommes d'argent, ou avantages, ou dons ou promesses de dons afin d'obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation, quelle qu'en soit la forme.
 3. **Un but :** L'exploitation comprend plusieurs formes telles que l'exploitation sexuelle (prostitution forcée), le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou la mendicité, le prélèvement total ou partiel d'organes, de tissus, de cellules, de gamètes et de gènes ou toutes autres formes d'exploitation.
- Pour la traite des enfants, il n'est pas nécessaire de démontrer l'utilisation de la force, de la tromperie ou de tout autre moyen. Il suffit de démontrer : 1/ la présence d'un acte; 2/ le fait que cet acte a eu comme but spécifique l'exploitation.



L'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes en Tunisie :

Dans le cadre de la Loi organique n°2016-61 relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes en Tunisie, l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP) a été établie sous la tutelle du Ministère de la Justice.

Le rôle de l'INLTP rôle est de :

- Coordonner les politiques publiques en matière de lutte contre la traite au niveau national ;
- Mettre en œuvre le Plan d'Action National ;
- Assurer assistance et protection aux victimes en fonction de leurs besoins ;
- Coordonner les efforts de lutte contre la traite au niveau national et international.

Les partenaires onusiens de la Campagne Mondiale «Cœur Bleu» :

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) soutient le gouvernement tunisien, et en particulier l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes, dans la mise en œuvre de politiques publiques contre la traite des personnes sur la base des bonnes pratiques internationales. De plus, l'OIM fournit une assistance directe aux victimes de la traite, y compris de l'assistance médicale, juridique et sociale, ainsi qu'une aide au retour volontaire et à la réintégration dans leur pays d'origine.

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) est le gardien de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée et les Protocoles s'y rapportant. En Tunisie, l'ONUDC appuie le renforcement des capacités des praticiens de la justice pénale à identifier, enquêter, poursuivre et juger les affaires de traite des personnes tout en protégeant les droits des victimes. L'ONUDC a également soutenu l'Instance Nationale de lutte contre la traite des personnes dans le développement de la stratégie nationale contre la traite des personnes pour la période 2018-2023.



Vous avez détecté une victime de la traite, ou vous en êtes victime ?

Appelez l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (INLTP) :

**Numéro Vert INLTP
80 10 47 48**



Cette brochure a été élaborée grâce au soutien financier du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique (Bureau Population, Réfugiés et Migrants - PRM) et du Royaume de Norvège



30 juillet 2018

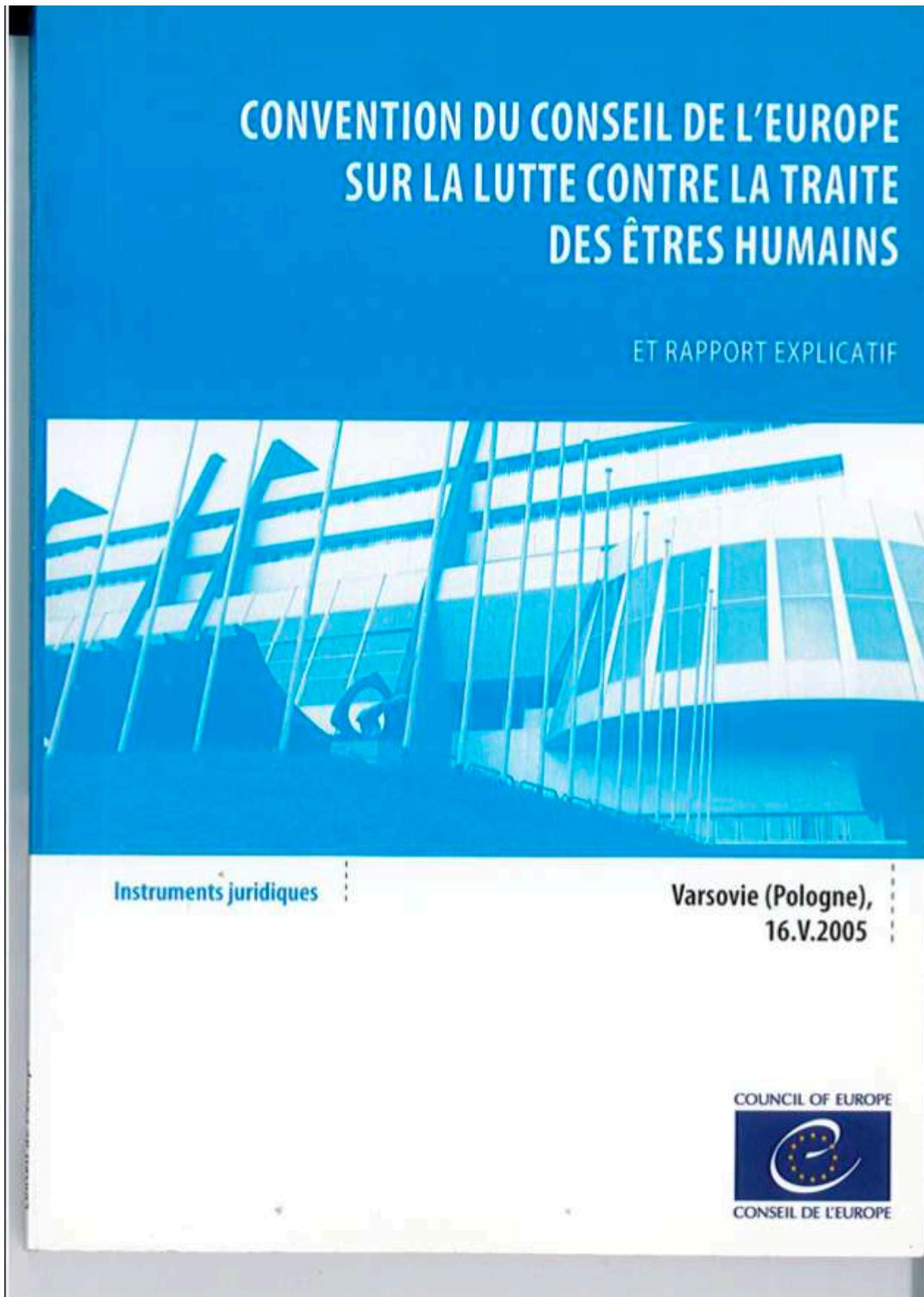
**La Tunisie rejoint
la Campagne Mondiale
« Cœur Bleu »**





Annexe 5 : Brochures de l'OIM sur les droits des migrants en Tunisie`





Annexe 6 : Brochure sur la convention du conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

Cette convention vise à prévenir la traite des êtres humains, à protéger les victimes de la traite et à poursuivre les trafiquants. Son champ d'application est global, couvrant toutes formes de traite (nationale ou transnationale, liée ou non à la criminalité organisée) ainsi que toutes personnes victimes de la traite (hommes, femmes et enfants) et toutes formes d'exploitation. Mettant l'accent sur les droits humains des victimes de la traite, la convention contient des mesures visant à assurer une bonne identification des victimes, leur assistance et protection ainsi que leur indemnisation. Concernant les trafiquants, elle prévoit des mesures visant à assurer des enquêtes et des poursuites efficaces. En outre, elle vise à promouvoir la coopération internationale et des partenariats avec la société civile. Enfin, elle prévoit un mécanisme de suivi pour évaluer le respect des obligations qu'elle contient.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent.
Sur ses 47 États membres, 28 sont aussi membres de l'Union européenne.
Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.
La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



9 789287 175465

www.coe.int

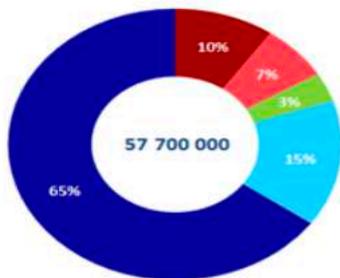
Editions du Conseil de l'Europe
<http://book.coe.int>
ISBN 978-92-871-7546-5
8€ / 16\$US



La migration dans le partenariat Tunisie-Union européenne

Le partenariat Tunisie - Union européenne dans le domaine de la migration s'articule autour du Partenariat pour la mobilité de 2014, cadre d'un dialogue politique flexible et approfondi.

Le sommet de La Valette sur la migration en novembre 2015 a renforcé le partenariat et la coopération entre la Tunisie et l'Union européenne pour relever ensemble les défis que représente la migration et pour exploiter les possibilités qu'elle offre.



A l'occasion de ce sommet, un fonds fiduciaire d'urgence, appelé aussi « fonds de la Valette », est mis en place par l'Union européenne afin de financer les projets qui vont appuyer la mise en œuvre d'un plan d'action avec des objectifs prioritaires.

Ainsi, la Tunisie et l'Union européenne travaillent ensemble à travers différents programmes et projets qui soutiennent les objectifs du plan d'action de la Valette et ceux de la stratégie nationale migratoire de la Tunisie.

Principaux domaines du partenariat

-  Protection des migrants vulnérables en Tunisie (dont les femmes et les enfants)
-  Protection des réfugiés et des demandeurs d'asile en Tunisie
-  Lutte contre la traite des Êtres humains et le trafic de migrants
-  Insertion socio-économique et promotion de l'entrepreneuriat des immigrés et des réfugiés en Tunisie
-  Gouvernance des politiques migratoires, appui institutionnel et renforcement des capacités
-  Gestion des flux migratoires et promotion de la mobilité
-  Mobilisation de la diaspora pour le développement de la Tunisie

Annexe 7 : Financements européens en matière de migration en Tunisie

Domaine	Projet / programme	Objectifs	Partenaires	Montant	Durée	Source de financement
	ProGrès (Programme Gouvernance et Stratégie) migration			€ 12,800,000		
	Gouvernance de la migration (composante 1)	Contribuer à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie et soutenir à l'enquête statistique sur la migration en Tunisie (Tunisie-HIMS)	Ministère des Affaires Sociales (ONM, DGCI/M), INS, ICMFD (partenaires de mise en œuvre)	€ 3,000,000		
	Mobilisation de la diaspora (composante 2)	Contribuer à mobiliser les talents de la diaspora afin de renforcer sa capacité de réseautage et d'investissement pour la création d'entreprises innovantes et d'emploi	Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, GIZ (partenaire de mise en œuvre)	€ 4,000,000		
	Reinsertion socio-économique des migrants (composante 3)	Soutenir les efforts des autorités tunisiennes concernant la réinsertion sociale et économique des migrants de retour de façon à garantir la dignité des personnes	OIE, ANETI, Ministère des Affaires Sociales (DGCI/M), AFD, Expertise France et OHF (partenaires de mise en œuvre)	€ 2,500,000	2016-2020	Fonds fiduciaire d'Urgence (FFU) de La Valette
	Gestion locale des migrations (composante 4)	Contribuer au développement de mécanismes efficaces pour aborder la problématique de la migration au niveau local à travers des initiatives d'intégration économique et sociales dans les régions concernées par la migration	Ministère des Affaires Sociales (DGCI/M), AFD, Mercy Corps, Gadir (partenaires de mise en œuvre)	€ 3,300,000		
Programme régional de Développement et Protection pour l'Afrique du Nord						
	Volet protection des migrants	Renforcer la gouvernance en matière de migration et la protection des droits des migrants le long de la route migratoire en Tunisie.	OMI (partenaire de mise en œuvre)	€ 900,000	2019-2021	Asylum, Migration and Integration Fund
	Volet protection des réfugiés	Renforcer les capacités des acteurs tunisiens pour mettre en place un système de protection national et identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale (réfugiés)	HCR (partenaire de mise en œuvre)	€ 300,000	2019-2020	Asylum, Migration and Integration Fund
	Volet Développement	Renforcer la résilience des migrants, des personnes déplacées et des communautés d'accueil en traitant les défis sociaux, économiques et culturels et en promouvant une culture de droits, de dialogue et de cohésion sociale	OMI (partenaire de mise en œuvre)	€ 2,400,000	2016-2021	Fonds fiduciaire d'Urgence (FFU) de La Valette
	Volet Société Civile	Contribuer à la création ou au renforcement de services inclusifs, en favorisant la cohésion sociale et les possibilités d'emploi aux niveaux communautaire/décentralisé	Services publics tunisiens, Organisations Non Gouvernementales, Organisations de la Société Civile	€ 2,000,000	2019-2022	Fonds fiduciaire d'Urgence (FFU) de La Valette
	Renforcer la résilience et l'accès aux droits pour les réfugiés et demandeurs d'asile	Améliorer l'accès aux droits pour les réfugiés et les demandeurs d'asile et réduire le risque de mouvements migratoires dangereux	HCR (partenaire de mise en œuvre)	€ 2,000,000	2019-2022	Fonds fiduciaire d'Urgence (FFU) de La Valette

	Vers une approche holistique de la gouvernance de la migration et de la mobilité en Afrique du Nord	Renforcer la gouvernance de la migration dans les pays d'Afrique du Nord en renforçant le cadre politique, législatif et institutionnel relatif à la migration de la main-d'œuvre, tout en contribuant à la mise en place et à la mise en œuvre de programmes de mobilité de trois pays (Égypte, Maroc et Tunisie).	GIZ, OIM, BIT (partenaires de mise en œuvre)	€ 5,000,000	2018-2021	Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de La Valette
	Démanteler les réseaux criminels impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains.	Contribuer à la lutte contre les passeurs et les trafiquants de migrants en Afrique du Nord.	UNODC (partenaire de mise en œuvre)	€ 3,200,000	2017-2022	Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de La Valette
	Facilité pour la protection et la réintégration des migrants	Contribuer à la protection des migrants en transit en Tunisie et assurer une réinsertion durable dans les pays d'origine des migrants qui souhaitent bénéficier du dispositif de retour volontaire	OIM (partenaire de mise en œuvre)	€ 2,500,000	2017-2021	Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de La Valette
	Mobilisation européenne pour l'Entrepreneurat en Afrique	Promouvoir la migration régulière est la mobilité avec la mobilisation de la diaspora tunisienne en Europe pour créer des activités économiques innovantes et des opportunités d'emploi	Expertise France (partenaire de mise en œuvre)	€ 2,500,000	2019-2022	Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de La Valette
	EuroMed Migration	Promouvoir une approche globale et partagée des questions migratoires, renforcer un dialogue approfondi, constructif et opérationnel et une coopération efficace sur les migrations, la mobilité et les questions de protection internationale entre pays de l'Union européenne et pays du Sud de la Méditerranée	ICMFD (partenaire de mise en œuvre)	€ 500,000	2016-2022	Instrument Européen pour le Voisinage - Enveloppe régionale
	Diafrikinvest	Mobiliser la diaspora au service du développement tunisien	ANIMA Investment network	€ 228,000	2018-2022	Instrument Européen pour le Voisinage - Enveloppe régionale
	Mediterranean City-to-City Migration	Contribuer à améliorer la gouvernance migratoire (fondée sur les droits) dans un réseau de villes euro-méditerranéennes	ICMFD (partenaire de mise en œuvre)	€ 1,800,000	2017-2021	Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de La Valette
	Programme de gestion des frontières au Maghreb	Soutenir les efforts déployés par les institutions nationales, en premier lieu la garde côtière tunisienne, pour sauver des vies en mer, améliorer la gestion des frontières maritimes et lutter contre les passeurs opérant dans la région	ICMFD (partenaire de mise en œuvre)	€ 20,000,000	2018-2021	Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de La Valette
	ARISE- Awareness rising and information for safety and empowerment campaign	Sensibiliser sur les risques liés à la migration irrégulière pendant le voyage et dans les pays de destination, ainsi qu'en sur les voies légales pour rejoindre l'Europe, tant en Tunisie que dans les pays d'origine	OIM (partenaire de mise en œuvre)	€ 899,988	2018-2020	Asylum, Migration and Integration Fund
	Renforcement des Capacités des ONGS pour mieux Lutter contre la Traite des Êtres Humains en Afrique	Contribuer à la lutte contre la traite en Côte d'Ivoire, Tunisie et Sénégal en renforçant les capacités des ONGS en Tunisie, Sénégal et Côte d'Ivoire.	France Terre d'Asile (partenaire de mise en œuvre)	€ 622,747	2017-2020	Instrument Européen pour le Voisinage - Enveloppe régionale
	MEIUX Tunisia action	L'initiative MEIUX est une facilité à court terme axée sur la demande qui, depuis 2009, a appuyé plus de 120 pays à travers le monde dans le renforcement de leurs capacités sur des aspects liés aux migrations, en fournissant de l'expertise entre autres pour l'UE et les pays partenaires. les prochaines activités se concentrent sur communication de la recherche	ICMFD (partenaire de mise en œuvre)	€ 114,181	2014-2021	Instrument pour la Coopération au Développement (volet migration)
TOTAL =				€ 57,764,916		

Annexes



Annexe 8 : Évolution du cours du dinar tunisien par rapport à l'euro entre 2013 et 2022

Table des matières

REMERCIEMENTS	10
LISTE DES ABREVIATIONS	12
SOMMAIRE	14
PROLOGUE	16
INTRODUCTION GENERALE	20
<i>Une intuition empirique</i>	25
Sur la route tunisienne : ancrages, mobilités, immobilités.....	25
Les migrations dans l'arène humanitaire	26
PARTIE 1 : L'IMMIGRATION IVOIRIENNE DANS LA FRONTIERE : ASSISES THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES D'UN OBJET DE RECHERCHE	29
PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES	29
<i>La « question ivoirienne »</i>	29
<i>Le marché associatif de la gestion migratoire</i>	30
CHAPITRE 1 : EMPIRIE, METHODOLOGIE ET UNIVERS THEORIQUES	33
<i>État de l'art</i>	33
Un ancrage empirique pour une géographie politique	33
Saisir les mobilités.....	34
Saisir les frontières	40
Saisir le contrôle.....	45
<i>Méthodologie, réflexivité et parcours de recherche</i>	49
Parcours de recherche.....	49
Contraintes, renoncement et éthique	52
Une recherche dans l'arène sociale du <i>nexus</i> migration et développement : mise à distance méthodologique et normative de « l'aide »	56
Une double ethnographie entre les mondes de l'humanitaire et des migrants	60
Lieux, chronologie et pistes d'enquête.....	62
Structure de la thèse.....	68
CHAPITRE 2 : ESPACES ET TEMPORALITES DE L'IMMIGRATION SUBSAHARIENNE EN AFRIQUE MEDITERRANEENNE : LES CONTEXTES D'UN OBJET SCIENTIFIQUE	72
<i>Une histoire intra-africaine</i>	72
Le nœud saharo-sahélien et l'extension de l'espace migratoire	75
Du travailleur au voyageur : la question de l'altérité et du cosmopolitisme	77
La frontiérification de l'espace migratoire et le sort de l'étranger en Afrique méditerranéenne : Au croisement du national et de l'international.....	79
<i>Le régime migratoire tunisien : sélectivité juridique, invisibilité sociale et sous-traitance gestionnaire</i>	82
Une politique migratoire tunisienne ?	85
L'indésirabilité juridique sélective des étrangers	86
Un droit d'asile inabouti.....	88
Une dynamique juridique régionale	90
<i>L'État, les OIG et le co-développement : acteurs et approches de la gestion des migrations en Tunisie</i>	93
Utilitarisme et contrôle social : l'État dans sa quête de centralité.....	95
CONCLUSION DE LA PARTIE 1	99

Table des matières

PARTIE 2 : LES IVOIRIENS EN QUETE DE REUSSITE : DES OUEST-AFRICAINS	
« PAS COMME LES AUTRES »	101
INTRODUCTION : DES IVOIRIENS EN TUNISIE ?	101
<i>Subsahariens, ivoiriens, migrants ou travailleurs ? De l'enjeu des assignations</i>	110
Une sur-représentativité ivoirienne, akan et bété.....	111
Interroger le « nœud ethno-migratoire » : Positionnement et limites de l'usage de l'ethnicité dans la géographie des migrations	117
CHAPITRE 3 : UNE ETHNICITE POLITIQUE IVOIRIENNE AU PRISME DES MIGRATIONS	121
<i>Une histoire sociale des mobilités ivoiro-ouest-africaines</i>	122
La polarisation coloniale de l'espace migratoire ouest-africain.....	122
La Côte d'Ivoire dans le système migratoire ouest-africain.....	127
<i>Hierarchies et ordre socio politique dans la Côte d'Ivoire indépendante</i>	130
La fin du « miracle ivoirien » et la (ré)émergence de l'autochtonie	135
<i>La fin du « bureau » : places, positions et transformation des modèles de réussite dans la société ivoirienne post-conflit</i>	140
CHAPITRE 4 : DES IVOIRIENS EN QUETE D'AILLEURS	146
<i>Les contours d'une aventure « à l'ivoirienne »</i>	147
Une quête de la réussite et de l'émancipation	147
...nourrie d'une conflictualité générationnelle et politique	150
<i>Régularités biographiques et trajectoires migratoires</i>	154
La « petite bourgeoisie ivoirienne ».....	155
Le choc du déclassement.....	159
Des étudiants « hors du sentier »	160
Ruse et « débrouille » : la jeunesse abidjanaise sur les routes	163
Déclassement et immobilité sociale de la petite bourgeoisie ivoirienne	167
<i>Histoire et structures des réseaux migratoires ivoiro-tunisiens</i>	168
La BAD et l'ancrage de l'immigration ivoirienne en Tunisie	168
L'intermédiation voyageur	171
Des réseaux urbains et familiaux : De Gagnoa à Abidjan	175
Une nouvelle immigration ivoirienne et ses réseaux.....	177
CHAPITRE 5 : ESPACES ET EXPERIENCES COLLECTIVES DE L'IMMIGRATION IVOIRIENNE EN TUNISIE	181
Expériences migratoires, expériences collectives.....	181
<i>« Venir et faire venir » : L'intermédiation migratoire, une ingénierie sociale au service de la réussite individuelle</i>	186
Des chaînes migratoires	187
Un marché de l'emploi ivoiro-tunisien.....	193
Une économie des migrations	195
Des stratégies migratoires pensées vis-à-vis du retour : accumuler, investir et réussir	201
<i>Lieux et liens de l'immigration ivoirienne à Sfax : conquérir son autonomie et construire les solidarités</i>	204
La sortie du « tutorat »	204
Les habitats collectifs	208
L'association des Ivoiriens actifs de Sfax	212
L'église catholique de Sfax	213
CONCLUSION DE LA PARTIE 2.....	221

PARTIE 3 : LA PRODUCTION DU CONTROLE MIGRATOIRE EN TUNISIE : LES MIGRANTS DANS L'ARENE HUMANITAIRE.....	226
INTRODUCTION : 2011, UNE REVOLUTION POUR LES MIGRATIONS ?.....	226
<i>Le « problème » de l'immigration subsaharienne en Tunisie.....</i>	228
<i>Le camp de Choucha, moment fondateur de l'approche gestionnaire des migrations.....</i>	230
CHAPITRE 6 : « CONSTRUIRE L'IMPASSE » : DE LA DIVERSITE DES SITUATIONS A L'UNIFORMITE D'UN CADRE GESTIONNAIRE.....	244
<i>De Choucha à Sfax, une diversité de situations migratoires.....</i>	245
L'émergence d'une « problématique » par le local	245
Le contexte de « l'urgence humanitaire » et ses limites	250
<i>Quand l'humanitaire fait frontière : Les migrants dans la nasse des territoires de l'assistance</i>	253
Le Croissant rouge tunisien : l'intermédiation au service de l'international	254
Le centre du Haut-Commissariat aux Réfugiés	258
Le centre d'accueil de l'Organisation internationale pour les migrations.....	279
<i>L'échelle associative dans la tourmente.....</i>	283
Le naufrage de juin 2018	285
Les mondes locaux de la gestion migratoire.....	293
CHAPITRE 7 : LE MARCHE ASSOCIATIF DE « LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES »	298
<i>Des enjeux internationaux aux contextes locaux : La construction du phénomène de la traite des personnes en Tunisie et en Côte d'Ivoire.....</i>	299
La Tunisie, un territoire de la « traite transnationale » ?.....	299
En Côte d'Ivoire, une traite « transfrontalière ».....	302
Une « domestication » des enjeux internationaux	304
<i>La difficile mise en œuvre de la « lutte contre la traite des personnes » à l'échelle locale.....</i>	306
« Identifier la traite » : quand les injonctions internationales rencontrent les réalités empiriques.....	306
Réseaux de traites ou réseaux migratoires ? Une judiciarisation des chaînes migratoires	310
<i>Une diversité d'usages dans les mondes humanitaires</i>	313
Le crédo non-gouvernemental : Détourner la lutte contre la traite pour « mieux protéger les migrants ».....	313
Les associations communautaires et l'intermédiation : entre luttes de pouvoir et outils de légitimation interne	315
En Côte d'Ivoire, « la traite », un nouvel outil au service de la lutte contre l'émigration irrégulière ?.....	317
CHAPITRE 8 : LES ENTREPRENEURS DE L'IMMOBILITE.....	322
<i>« Atteindre les migrants ».....</i>	325
Quand le monde associatif sfaxien se tourne vers la « migration ».....	325
<i>Concurrences, leadership, et intermédiation : l'infrapolitique du marché local de l'immobilité.....</i>	331
Un statut ambivalent.....	331
Faire la preuve de son utilité.....	335
Une position au cœur des sollicitations économiques	338
<i>Entreprendre et composer avec l'international : les étudiants et l'entrepreneuriat migrant.....</i>	347
Une « société civile » africaine en migration.....	347
Un modèle d'entrepreneuriat appliqué aux migrations	349
Faire la politique de son immobilité.....	354
CONCLUSION DE LA PARTIE 3.....	361
CONCLUSION GENERALE	365

Table des matières

POUR UNE GEOGRAPHIE DU CONTROLE SOCIAL EN MOBILITE	367
LES MIGRANTS CONTRE LES FRONTIERES ?.....	373
ÉPILOGUE.....	375
BIBLIOGRAPHIE	379
TABLE DES ILLUSTRATIONS	399
<i>Cartes</i>	399
<i>Photos</i>	399
<i>Figures</i>	401
ANNEXES.....	403
<i>Grille d'entretien type</i>	403
<i>Liste d'entretiens</i>	404
<i>Annexes</i>	411
TABLE DES MATIERES.....	426
RESUME	431
Abstract.....	430

Abstract

Since the late 1990s, Tunisia has been considered one of the European Union's main partners in the "fight against irregular immigration" in the Mediterranean. This country has participated in the implementation of all the migration control instruments developed by states and international organizations. However, like other countries in the region, Tunisia is also affected, "from the bottom", by multiple migration dynamics from the entire African continent and, particularly since the 2000s, from the Ivory Coast. Since the mid-2010s and the setting up of the "migration crisis" register, this population is structurally considered as being "in transit" to the European coasts. It is therefore the target of multiple control and immobilization mechanisms implemented, on the one hand by the Tunisian state, but also by a set of humanitarian or development organizations. In Tunisia, this migration dynamic was considered as a consequence of the Choucha camp event, the first refugee camp opened in Tunisia following the Libyan conflict, in 2011. Since that date, all African migration to Tunisia has been considered as the product of a "disruption" of the Euro-African migration system, and Ivorian immigration is considered the main one. It is in this context that this thesis proposes a new reading of Ivorian migration dynamics in Tunisia. Based on data collected in Ivory Coast and Tunisia, and through a historical perspective of migration in the country, it is shown that Ivorian mobilities have been built through the socio-political changes of the last two decades as well as a reconfiguration of the imaginary politics of success in the country. Through these elements, this thesis shows that Ivorian immigration is strongly built around migratory networks animated by multiple figures of mobility entrepreneurs. Based on the cases of Medenine and Sfax, this thesis sheds light on the way in which international organizations have participated in the construction of a migration management market in Tunisia and have developed a set of immobilization devices around these populations. Through the study of several trajectories of migrants engaged in migration management programs, it is shown how the engagement in the promotion of immobility has become a new modality of social success and a new dimension of migration projects. More broadly, the theoretical contribution of this thesis is to consider the governmentality of migration, no longer in an exogenous and coercive perspective, but rather through its logics of appropriation and insertion into migratory imaginaries and projects.

Résumé

La Tunisie est considérée, depuis la fin des années 1990, comme un des principaux pays partenaires de l'Union européenne dans la « lutte contre l'immigration irrégulière » en Méditerranée. Ce pays a participé à la mise en œuvre de l'ensemble des outils de contrôle des migrations élaborés par les États et les organisations internationales. Pourtant, à l'instar des autres pays de la région, la Tunisie est aussi travaillée, « par le bas », par de multiples dynamiques migratoires en provenance de l'ensemble du continent africain et, particulièrement depuis les années 2000, de la Côte d'Ivoire. Depuis le milieu des années 2010 et l'installation du registre de la « crise migratoire », cette population est structurellement considérée comme étant « en transit » vers les côtes européennes. Elle est de ce fait la cible de multiples dispositifs de contrôle et d'immobilisation mis en œuvre, d'une part par l'appareil étatique tunisien, mais aussi par un ensemble d'organisations humanitaires ou développementistes. En Tunisie, cette dynamique migratoire a été considérée comme la conséquence de l'évènement du camp de Choucha, premier camp de réfugiés ouvert en Tunisie à la suite du conflit libyen, en 2011. Depuis cette date, toutes les migrations africaines en Tunisie sont considérées comme le produit d'un « dérèglement » du système migratoire euro-africain et l'immigration ivoirienne en est considérée comme le principal. C'est dans ce contexte que cette thèse propose une nouvelle lecture des dynamiques migratoires ivoiriennes en Tunisie. À partir de données récoltées en Côte d'Ivoire et en Tunisie, et à travers une mise en perspective historique du fait migratoire dans le pays, il est démontré que les mobilités ivoiriennes se sont construites à la faveur des changements sociopolitiques de ces deux dernières décennies ainsi que d'une reconfiguration des imaginaires politiques de la réussite dans le pays. À travers ces éléments, cette thèse montre que l'immigration ivoirienne est solidement construite autour de réseaux migratoires animés par de multiples figures d'entrepreneurs de la mobilité. À partir des cas de Médénine et Sfax, cette thèse éclaire la manière dont les organisations internationales ont participé de la construction d'un marché de la gestion migratoire en Tunisie et ont développé un ensemble de dispositifs d'immobilisation autour de ces populations. À partir de l'étude de plusieurs trajectoires de personnes en migration engagées dans des programmes de gestion des migrations, il est montré comment l'engagement dans la promotion de l'immobilité s'est constituée en nouvelle modalité de réussite sociale et en nouvelle dimension des projets migratoires. Plus largement, la contribution théorique de cette thèse consiste à envisager la gouvernementalité des migrations, non plus dans une perspective exogène et coercitive, mais plutôt à travers ses logiques d'appropriations et d'insertion dans les imaginaires et projets migratoires.